

Le Caïlcédrat, de son nom scientifique *Khala senegalensis*, est aussi appelé Jala en mandingue. Dans l'Afrique traditionnelle et même aujourd'hui encore dans certains villages africains, il est ce grand arbre sous lequel se résolvent les palabres et où se prennent les grandes décisions concernant la vie de la communauté. Le Jala yiri n'est pas connu seulement à cause de son ombre mais aussi et surtout à cause de ses vertus thérapeutiques. Si son écorce est très amère, sa décoction, dans la médecine traditionnelle africaine, permet de soigner les maux de ventre et l'infertilité aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Sur le plan spirituel, le caïlcédrat combat les mauvais esprits, purifie l'âme des vivants et fortifie les énergies positives.

En Afrique comme ailleurs, toute plante médicinale d'une efficacité thérapeutique présente bien souvent un aspect « amer à la langue et vertueux à l'âme ». Telle est l'une des caractéristiques de l'arbre le caïlcédrat, remède de nombreuses maladies, au cœur d'une nature propre, parlante, inviolable, protectrice à la substantifique sève de diffusion du savoir, au demeurant, aux confins de l'impossible dans la confiscation de la vertu. Comme le caïlcédrat, il s'agit du savoir, le Savoir ici, en tant que Science par l'écriture, aussi « amer à la langue » pour le lecteur-malade en proie au désespoir et « vertueux à l'âme » pour penser et panser les maux qui minent nos sociétés au Nord comme au Sud aujourd'hui.

En nous appuyant sur le sens traditionnel africain du caïlcédrat comme l'arbre de la vie, nous voulons, à notre manière, panser les travers de notre monde, ses déviations, ses courants et contre-courants, ses hésitations et ses pathologies en utilisant comme seul remède la pensée critique, personnelle, mais courageuse, ambitieuse et non audacieuse. La revue scientifique le CAILCÉDRAT a donc pour vocation de s'enraciner dans la vie scientifique mondiale telle la racine du Caïlcédrat, de grandir et de servir d'ombre pour discuter des différends non de les résoudre mais surtout de semer et d'entretenir les différences.

La revue le Caïlcédrat est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherches sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la modernité africaine et canadienne afin d'en dégager les enjeux. Elle a un comité scientifique international varié et est éditée par les Éditions Différence Pérenne, au Canada. La revue Le Caïlcédrat se veut une revue interdisciplinaire engagée, si ce mot a encore un sens, sur les plans politiques, sociaux et culturels aussi bien en Afrique qu'au Canada. Elle veut prendre toute sa place dans le dynamisme des revues de qualité dont les productions apportent un réel changement dans le rapport des nations et des peuples. Elle est publiée 3 fois par année aussi bien en version papier que numérique.



www.leseditionsdifferanceperenne.ca

ISSN 2561-374X (Imprimé)
ISSN 2561-3758 (En ligne)



www.revuelecailcedrat.ca
revuelecailcedrat@gmail.com



www.leseditionsdifferanceperenne.ca

LE CAILCÉDRAT

LE CAILCÉDRAT

Revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines

N° 007 - Janvier 2019

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

Numéro 007

JANVIER

2019

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

DIFFÉRANCE PÉRENNE

CE TEXTE PUBLIÉ PAR LES ÉDITIONS DIFFÉRANCE PÉRENNE EST PROTÉGÉ PAR LES LOIS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU COPIE PARTIELLE OU INTÉGRALE, PAR QUELQUES PROCÉDÉS QUE CE SOIT, EST STRICTEMENT INTERDITE ET CONSTITUE UNE CONTREFAÇON ET PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI.

ISSN 2561-374X (Imprimé)
ISSN 2561-3758 (En ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2019



© 2019 LES ÉDITIONS DIFFÉRANCE PÉRENNE

2364 RUE DU ROI, JONQUIÈRE, QUÉBEC, CANADA

G7X 5Z8

WWW.LESEDITIONSDIFFERANCEPERENNE.CA

LESEDITIONSDIFFERANCEPERENNE@YAHOO.CA

TEL :+1 4188157579

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

**Revue Canadienne de Philosophie, de Lettres et de Sciences
Humaines**

2364 Rue Du Roi, Jonquière, Québec, Canada, G7X 5Z8

Tel +1 4188157579

site internet

www.revulecailcedrat.ca

mail: revulecailcedrat@gmail.com

éditeur: les éditions différence pérenne

www.leseditionsdifferenceperenne.ca

**Diffusion et distribution: les éditions Différence Perenne, Québec,
CANADA**

**Institut de recherches pour le développement en Afrique(IRDA),
CÔTE D'IVOIRE**

Directeur de Publication

SAMBA DIAKITÉ, Professeur des Universités

Comité scientifique et de lecture

**-NJOH MOUELLE ÉBENEZER, PROFESSEUR ÉMERITE, Président du
Centre de Recherche et de Formation Doctorale à l'Université de Yaoundé I,
Arts, Langues et Cultures**

**-KOMENAN AKA LANDRY, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE
POLITIQUE ET SOCIALE)**

Président honoraire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

**-YACOUBA KONATÉ, PROFESSEUR ÉMÉRITE (ESTHÉTIQUE,
PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, POLITIQUE ET SOCIALE,
ÉCOLE DE FRANCFORT)**

Université FELIX Houphouet Boigny, Cocody, Côte d'Ivoire

**DIABI YAYA, Professeur ÉMÉRITE (SCIENCE DU LANGAGE ET DE LA
COMMUNICATION)**

EX doyen de l'UFR Science du langage et de la communication

Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

**-PAULIN HONTONDI, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, POLITIQUE ET
SOCIALE)**

Université D'Abomey-Calavi, Benin

**-GÉRARD BONNET, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE DE
L'ESPRIT ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE)**

Université D'Antananarivo, Madagascar

**-ABOU KARAMOKO, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, PHILOSOPHIE DE
LA CULTURE ET ÉCOLE DE FRANCFORT)**

Président, Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

**-DAVID NADEAU- BERNATCHEZ, PROFESSEUR TITULAIRE
(HISTOIRE)**

Université Laval, Québec-Canada

**-SAMBA DIAKITÉ, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, PHILOSOPHIE DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET
DU DÉVELOPPEMENT)**

**Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire/Laboratoire d'Études et de
Recherches Appliquées sur l'Afrique, Université du Québec à Chicout
Canada**

**-JEAN-FRANÇOIS SIMARD, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE,
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET SCIENCES POLITIQUES)**

**Président des chaires internationales Senghor de la Francophonie, Université
du Québec en Outaouais, Canada**

**-YAO KOUASSI EDMOND, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
DU DROIT, PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'IVOIRE

**-KOUAKOU ANTOINE, PROFESSEUR TITULAIRE (MÉTAPHYSIQUE
ET PHILOSOPHIE MORALE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-MARIE FALL, PROFESSEURE (GÉOGRAPHIE ET COOPÉRATION
INTERNATIONALE) /Responsable du Laboratoire d'études et de recherches
appliquées sur l'Afrique**

Université du Québec à Chicoutimi

**-YAPI AYENON IGNACE, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
DES SCIENCES ET DU LANGAGE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-GOHI MATHIAS IRIÉ BI, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES
MODERNES, GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**BOA THIÉMÉLÉ RAMSÈS, PROFESSEUR TITULAIRE, PHILOSOPHIE
AFRICAINNE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE**

Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Côte d'Ivoire

**-COULIBALY ADAMA, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES
MODERNES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS AFRICAINE**

**Doyen de l'UFR langues, littératures et civilisations, Université F.Houphouet
Boigny, Côte d'Ivoire**

**-BONI GUIBLEHON, PROFESSEUR TITULAIRE
(SOCIOLOGIE/ANTHROPOLOGIE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**ALPHONSE DIAHOU YAPI, PROFESSEUR TITULAIRE (GÉOGRAPHIE
HUMAINE ET PHYSIQUE)**

Directeur de l'école doctorale, Université Paris 8, Saint Vincennes

-ALLOU KOUAMÉ, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE)

Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

**-YORO BLÉ MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET
SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES)**

Institut des Sciences Anthropologiques de Développement, Côte d'Ivoire

**-KOUMA YOUSOUF MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, ÉGYPTOLOGIE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-JOACHIM DIAMOI AGROFFI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES
(SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE ET ETHNOLOGIE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-SINA OUATTARA, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (SOCIOLOGIE ET
SCIENCES POLITIQUES)**

Université d'OSLO, Suède

**-SANGARE ABOU, PROFESSEUR TITULAIRE (ÉTHIQUE ET
PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-ROCH A. HOUNGNIHIN, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ)

Université d'Abomey-Calavi, Benin

-SANGARÉ SOULEYMANE, Maître DE CONFÉRENCES(HISTOIRE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

- N'DRI KOUASSI MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (ÉTHIQUE DES TECHNOLOGIES ET BIOÉTHIQUES)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-SORO DONISSONGUI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ET PHILOSOPHIE MORALE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-TOURÉ IBRAHIM SAGAYAR, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)

Université de Bamako, Mali

-SYLLA ALI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE MODERNE ET MÉDIÉVALE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COMITÉ DE RÉDACTION

DIRECTEURS DE RÉDACTION

Dr KOUAKOU KOUAMÉ HYACINTHE, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES ET PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)

DIRECTEURE DE REDACTION-ADJOINT

**- Dr Chantal DALI, CHERCHEURE (DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET
ENTREPRENEURIAT)**

Université du Québec à Trois -Rivières, Canada

SÉCRÉTAIRES DE RÉDACTION

Dr KOFFI BROU DIEUDONNÉ

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE/ Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

Dr JAKIE DIOMANDÉ

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

INFOGRAPHIE

AGABAVON Tiasvi Yao Raoul

MEMBRES

**Dr Oumou KOUYATÉ, ENSEIGNANTE-CHERCHEURE (SOCIOLOGIE,
ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE)**

École des Hautes Études en Sciences Sociales, France

**-Dr SÉKOU OUMAR DIARRA, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE
POLITIQUE ET SOCIALE ET PHILOSOPHIE AFRICAINE)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-Dr DAGNOGO BABA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DE
L'ESPRIT ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE)**

Université Alassane Ouattara, CÔTE D'IVOIRE

**-Dr YVES BERTRAND DJOUDA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR
(SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ ET ANTHROPOLOGIE)**

Université de Yaoundé 1, CAMEROUN

**-Dr BLÉ GUY SERGES, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DU DROIT
PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-Dr KOUAKOU CLÉMENT, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE POLITIQUE
ET SOCIALE ET PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-FRANCK MICHAEL GNAGNE, CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES
ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-CAMARA FAHAGNA SIRIKI, CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES ET
DÉVELOPPEMENT CULTUREL)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique, (IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**FOFANA DIOULATIÉ (ÉTUDES AFRICAINES ET TRADITIONS
ORALES)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique, (IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

KONE ADAMA, CHERCHEUR (AFRICANOLOGIE)

UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY

**-ARCHILÈNE YALÉ, CHERCHEURE (ÉTUDES DU FÉMINISME,
ÉTUDES AFRICAINES ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

-KAYINGUIBEYAH DRAMANE YÉO, CHERCHEUR (AFRICANOLOGIE)

UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY

-FOFANA BAYDI, CHERCHEUR (AFRICANOLOGIE)

UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY

**-AGABAVON Tiasvi Yao Raoul, HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES
SCIENCES, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA, BOUAKÉ - CÔTE
D'IVOIRE**

Politique éditoriale.

Le *Caïlcédrat* est une revue qui paraît 3 fois l'année et publie des textes qui contribuent au progrès de la connaissance dans tous les domaines de la philosophie, des lettres et sciences humaines. Le 3^e numéro spécial est publié au dernier trimestre de l'année sous la direction d'un membre du comité scientifique choisi par le comité de rédaction. Celui-ci propose un thème bien approprié qui est en rapport avec l'actualité du moment. Il soumet son thème à l'appréciation du comité de rédaction qui, après concertation et analyse du thème, lance l'appel à contribution. La revue *Le Caïlcédrat* s'intéresse spécifiquement à l'Afrique et au Canada.

La revue publie des articles de qualité, originaux, de haute portée scientifique, des études critiques et des comptes rendus.

« Pour qu'un article soit recevable comme publication scientifique, il faut qu'il soit un article de fond, original et comportant : une problématique, une méthodologie, un développement cohérent, des références bibliographiques. » (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur, CAMES)

-LE TEXTE DOIT ÊTRE ÉCRIT EN WORD

- TIMES NEW ROMAN 12

-INTERLIGNE SIMPLE POLICE 12

-Les titres des articles en Times ROMAN 20 en gras

-FORMAT LETTRE 21,5CM X 28CM SOIT (8½ po x 11 po),

-UN RÉSUMÉ EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS D'AU PLUS 160 MOTS

-L'auteur doit mentionner son Prénom et son nom ex : Moussa KONATÉ,

Son adresse institutionnelle, son mail et son numéro de téléphone

-Les articles ne doivent pas excéder 7600 caractères (espaces compris), et visent la discussion, l'objectivité, la réfutation, la démonstration avérée, la défense et/ou l'examen critique de thèses ou de doctrines philosophiques, culturelles ou littéraires, spécifiques.

-Les études critiques ne doivent pas excéder 4600 caractères (espaces compris), et proposent des analyses détaillées et précises des pensées d'un auteur ou d'un ouvrage significatif qui portent sur l'Afrique et/ou sur le Canada ou dont la portée peut influencer positivement la dynamique des sociétés africaines et/ou canadiennes.

-Les comptes rendus ne sont pas acceptés.

Lignes directrices pour la soumission des manuscrits

-Ils sont accompagnés de deux résumés qui ne doivent pas excéder 1100 caractères (espaces compris) chacun, le premier en français et le second en anglais

-Toutes les évaluations sont anonymes

Sélection des manuscrits pour publication

-les manuscrits doivent être originaux et ne doivent pas contenir plus de 8(08) citations. Nous ne publions pas un travail déjà édité, ailleurs. L'auteur a l'obligation de nous le faire savoir avant que son texte ne soit édité.

-Même si les auteurs sont responsables du contenu de leurs articles, la rédaction se donne le droit d'utiliser des logiciels de vérification de plagiat.

À PROPOS DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les citations dans le corps du texte, dépassant quatre lignes doivent être indiquées par un retrait avec une tabulation (gauche : 1, 25 ; droite : 0cm) et le texte mis en taille 10, entre guillemets, avec interligne simple.

- À noter : Les guillemets, que ce soit dans les citations mises en retrait ou dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page, sont toujours à placer avant le point. Et le numéro de la note de bas de page, s'il y a lieu, s'insère entre le guillemet qui referme la citation et le point. Ex. :

« L'histoire appartient aux vainqueurs »⁵.

- Les guillemets intérieurs, i.e. qui prennent place à l'intérieur d'une citation, sont à indiquer comme suit : « ...“xxx”... ». Ex. :

« La pensée de Bidima est de s'interroger si, " la traversée de la philosophie... concerne l'Afrique". La philosophie négro-africaine émerge dans ce sens ».

➤ Normes de rédaction

Toutes les contributions doivent adopter, pour la rédaction, les NORMES CAMES (NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 Juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^{ème} session des CCI) concernant la rédaction des textes en Lettres et Sciences humaines).

Extrait NORCAMES (Lettres et sciences humaines)

3.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1.; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (Ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : - (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145- 151. 4.

DIAKITÉ Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

Pour résumer

BIBLIOGRAPHIE :

-La bibliographie doit être présentée dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs.

-Classer les ouvrages d'un même auteur par année de parution et selon leur importance si des ouvrages de l'auteur sont parus la même année

-Reprendre le nom de l'auteur pour chaque ouvrage

- Tous les manuscrits soumis à Le Caïlcédrat sont évalués par au moins deux chercheurs, experts dans leurs domaines respectifs, à l'aveugle. La période d'évaluation ne dépasse normalement pas trois mois.

-Les rapports d'évaluation sont communiqués aux différents auteurs concernés en préservant l'anonymat des évaluateurs-experts.

-Suite à l'acceptation de son texte, l'auteur-e en envoie une version définitive conforme aux directives pour la préparation des manuscrits.

Un texte ne sera pas publié si, malgré les qualités de fond, il implique un manque de rigueur sémantique et syntaxique.

-Chaque auteur reçoit 1 exemplaire numérique du numéro où il est publié

-Les droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont exclusivement réservés à la revue Le Caïlcédrat.

-Après le processus d'examen, l'éditeur académique prend une décision finale et peut demander une nouvelle évaluation des articles s'il a des présomptions sur la qualité de l'article.

- soumission des manuscrits

Tous les articles sont soumis au directeur de rédaction à l'adresse suivante:

revuelecailcedrat@gmail.com

SOMMAIRE

Pages

Avant-propos.....	21-23
Préface.....	25-26
 Effoh Clément EHORA	
DISCOURS ORAL ET ECRITURE ROMANESQUE IVOIRIENNE : THEORIES ET PRATIQUES DE L'ORALITE, DE LA SCRIPTURALITE ET DE L'ORALITE.....	27-40
 Ousmane NGOM	
CONTINUITE THEMATIQUE ET TRANSITION MEDIATIQUE : L'ENGAGEMENT POLITIQUE DE SEMBENE OUSMANE A L'INTERSTICE DES FORMES D'ART.....	41-53
 YAO Konan Paul Armand	
LA CORRELATION DES DISTORSIONS STRUCTURALES DES PHRASES DANS LA CREATION ROMANESQUE CHEZ KOUROUMA AHMADOU : LE CAS DES <i>SOLEILS DES INDEPENDANCES</i>	55-63
 CAMARA Mohamed, ZIRIMBA Levry Pierre	
LES UNITES SYNTAGMATIQUES, ELEMENTS D'INDEXATION DES STRUCUTRES PROFONDES ET DES STRUCTURES DE SURFACE DANS MONNE, OUTRAGES ET DEFIS D'AHMADOU KOUROUMA.....	65-77
 Dr Mahamadou Hassane CISSE	
LA NARRATIVITE DE L'ESPACE DANS LES CINEMAS AFRICAINS : CAS DE LA VILLE ET DU VILLAGE.....	79-91
 Souleymane YÉO	
MIGRATION ET RECOMPOSITION ETHNO-SPATIALE EN COTE D'IVOIRE : ATOUT OU FREIN A L'UNITE NATIONALE ?.....	93-104
 KPANGUI Kouassi	
POUR UNE THERAPIE DES PROBLEMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES EN COTE D'IVOIRE.....	105-120
 Dr. Issa DIALLO, Bréhima Chaka TRAORE	
GRATUITÉ DE PRISE EN CHARGE DU PALUDISME CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS : CONTRASTES DE PERCEPTIONS ET DE PRATIQUES ENTRE LES ACTEURS DE L'HÔPITAL GABRIEL TOURE.....	121-133
 Tahirou KONE	
RESEAUX SOCIAUX NUMERIQUES ET CAMPAGNES ELECTORALES : REFLEXIONS SUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES IVOIRIENNES DE 2010 ET 2015.....	135-151

Dr BONI Kouadio Georges

SLOGANS DE CAMPAGNE ET AMBIVALENCE COMMUNICATIVE AU COURS
ELECTIONS MUNICIPALES ET REGIONALES 2013 EN CÔTE D'IVOIRE.....153

Emmanuelle NGUEMA MINKO

« AVEC YA ALI C'EST LE TEMPS », Sociologie de la crise sociopolitique gabonaise depuis le coup
d'Etat électoral de 2016.....169-181

Dr Ibrahima Traoré, Dr Bréma Ely DICKO

PENSER LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE MALIEN : CAS DU CAP
DE BACO-DJICORONI ET DE L'ULSHB DANS LE DISTRICT DE BAMAKO.....183-194

Dr Abdoul Karim CAMARA

ASPECTS DE L'IDEOLOGIE DANS L'EDUCATION : VERS UNE PERSPECTIVE
INTERCULTURELLE.....195-203

Dr ELLA Kouassi Honoré

DU CLOS À L'OUVERT DANS LA CONNAISSANCE :
POUR UNE SORTIE DE LA CULTURE ÉSOTÉRIQUE EN AFRIQUE.....205-217

YEO Kayinguibeyah Dramane

QUEL INTELLECTUEL POUR L'ÉMERGENCE AFRICAINE ? COMPRENDRE SAMBA DIAKITE
DANS *WAATI SERAA*.....219-228

Tiéba KARAMOKO

LA DÉMATÉRIALISATION DE L'ÊTRE HUMAIN : DU CORPS OBJET AU CORPS
VIRTUEL.....229-243

Dr NAMAN Seni Berni

LA QUESTION DES DROITS DE L'HOMME ET LA PROBLÉMATIQUE DU RÉGIME DES
IMMUNITÉS EN AFRIQUE.....245-256

Michel Emile Mankessi, Alain Francis Ngombé

LES FONDEMENTS DES SUFFRAGES LIBRES ET TRANSPARENTS
EN AFRIQUE : UNE ANALYSE A PARTIR DES REFLEXIONS
POLITIQUES DE ROUSSEAU(J.-J.).....257-272

GUIMON Louis Damien

LE SENS DE LA QUESTION CHEZ PLATON.....273-282

Fatoumata COULIBALY

L'ANALYSE DU COMPORTEMENT ELECTORAL DANS LES TERRITOIRES D'ELECTION A
BAMAKO.....283-307

AVANT-PROPOS

QUI SOMMES-NOUS?

La revue *le Caïlcédrat* est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherches sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la communauté africaine et canadienne et d'en dégager les enjeux. Elle a un comité scientifique international varié et est édité par les Éditions Différance Pérenne, au Canada. La revue *Le Caïlcédrat* se veut une revue interdisciplinaire engagée, si ce mot a encore un sens, sur les plans politiques, sociaux et culturels aussi bien en Afrique qu'au Canada. Elle veut prendre toute sa place dans le dynamisme des revues de qualité dont les productions apportent un réel changement dans le rapport des nations et des peuples. Elle est publiée 3 fois par année aussi bien en version papier que numérique. Elle ne publiera que les articles de qualité, originaux et qui ont une portée scientifique sur l'Afrique et /ou le Canada.

La revue *le Caïlcédrat* est une revue canadienne de philosophie et de sciences humaines qui a pour objectifs majeurs de diffuser la pensée des chercheurs sur les études africaines et canadiennes. Cette revue a été mise en place par des chercheurs et professeurs d'universités d'horizons différents, bien connus dans leurs domaines de recherches, afin d'établir le lien entre le Canada et l'Afrique par la pensée plurielle, différente, mais objective. La revue *le Caïlcédrat* est abritée par Les Éditions Différance Pérenne, Canada, qui s'occupent de son édition aussi bien numérique que physique. La revue paraît 3 fois l'année.

NOS VALEURS

La revue *le Caïlcédrat* se veut une revue avant-gardiste qui saura utiliser les mots justes pour se faire entendre tout en respectant rigoureusement les règles de la démarche scientifique. Elle tient à l'originalité des textes de ses auteurs et leur incidence sur la société africaine et/ou canadienne. Elle compte s'appuyer sur la rigueur des raisonnements, l'objectivité des faits et l'utilisation efficiente de la langue française ou anglaise. Elle ne publiera que les meilleurs textes, instruits à double aveugle, obéissant strictement aux critères de la revue.

NOTRE HISTOIRE

Le *Caïlcédrat*, de son nom scientifique *Khala senegalensis*, est aussi appelé *Jala* en mandingue. Dans l'Afrique traditionnelle et même aujourd'hui encore dans certains villages africains, il est ce grand arbre sous lequel se résolvent les palabres et où se prennent les grandes décisions concernant la vie de la communauté. Le *Jala yiri* n'est pas connu seulement à cause de son ombre mais aussi et surtout à cause

de ses vertus thérapeutiques. Si son écorce est très amère, sa décoction, dans la médecine traditionnelle africaine, permet de soigner les maux de ventre, l'infertilité aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Sur le plan spirituel, le Caïlcédrat combat les mauvais esprits, purifie l'âme des vivants et fortifie les énergies positives.

En Afrique comme ailleurs, toute plante médicinale d'une efficacité thérapeutique présente bien souvent un aspect « amer à la langue et vertueux à l'âme ». Telle est l'une des caractéristiques de l'arbre le Caïlcédrat, remède de nombreuses maladies, au cœur d'une nature propre, parlante, inviolable, protectrice à la substantifique sève de diffusion du savoir, au demeurant, aux confins de l'impossible dans la confiscation de la vertu. Comme le Caïlcédrat, il s'agit du savoir, le Savoir ici, en tant que Science par l'écriture, aussi « amer à la langue » pour le lecteur-malade en proie au désespoir et « vertueux à l'âme » pour penser et panser les maux qui minent nos sociétés au Nord comme au Sud aujourd'hui.

Une idée est née

En nous appuyant sur le sens traditionnel africain du Caïlcédrat comme l'arbre de la vie, nous voulons, à notre manière panser les travers de notre monde, ses déviations, ses courants et contre-courants, ses hésitations et ses pathologies en utilisant comme seul remède la pensée critique, personnelle, mais courageuse, ambitieuse et non audacieuse. La revue scientifique le CÄILCÉDRAT a donc pour vocation de s'enraciner dans la vie scientifique mondiale telle les racines du Caïlcédrat, de grandir et de servir d'ombre pour discuter des différends non de les résoudre mais surtout de semer et d'entretenir les différences. Ainsi, la revue *Le Caïlcédrat* sera-t-elle éditée par les éditions Différance Pérenne dont le slogan est évocateur: Produire la différence, Surmonter les différends, Refuser l'indifférence!

Le Canada étant donc cette acceptation de la différence, l'horizon de plusieurs cultures, le croisement des eaux et des races nous oblige à comprendre que sous le Caïlcédrat, il y a place pour tous pour discuter des différends, à défaut de les résoudre, un verre pour tous pour soigner notre monde de ses propres turpitudes. Maintenant en ce jour du 01 mars 2017, que le jus du "Jala" soit servi à tous, et pour tous, pour que le traitement commence!

Professeur Samba DIAKITÉ, Ph.D, Titulaire

Directeur de Publication

PRÉFACE

La revue *Le Cailcédrat* est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherche sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la modernité africaine et canadienne pour en dégager les enjeux. Pour son quatrième numéro, la revue invite les universitaires et les praticiens du Nord et du Sud à faire part de leur réflexion critique sur l'état des lieux du processus démocratique en Afrique, au miroir des périodes post-électorales.

Les dernières décennies du XX^{ème} siècle ont consacré « l'amorce d'un regain démocratique dans le monde, avec ses composantes inséparables : le libéralisme économique, les libertés individuelles et les droits de l'homme ». (J.-F. Revel, 1992, 4^{ème} de couverture). Longtemps considérée comme une spécificité du monde occidental, la démocratie s'est déportée sur le continent africain et y a atteint son paroxysme dès 1990.

Ce bouleversement de l'ordre politique africain, qui fait l'effet d'une révolution, est redevable à des facteurs tant internes qu'externes. En effet, en cette fin de la décennie 1980, la quasi-totalité des États d'Afrique subsaharienne sont secoués par des crises socio-politiques qui, apparaissant, dès le départ comme une contestation des mesures d'austérité imposées dans un environnement économique délétère, débouchent, en fin de compte, sur des revendications politiques sur fond d'exigence démocratique, avec en prime le retour au multipartisme qui aurait prévalu du temps de la période post-indépendances. Ces soulèvements populaires finissent par faire plier l'échine aux autocrates et au régime de parti unique qui aura monopolisé la scène politique trois décennies durant.

À ces causes endogènes, il convient d'ajouter la pression des grandes nations et des bailleurs de fonds occidentaux, explicitement formulée par le Président français de l'époque, François Mitterand, à travers son discours de la Baule le 20 Juin 1990. S'adressant aux chefs d'État africains, il conditionne désormais l'aide bilatérale et multilatérale par l'ouverture au multipartisme et à la démocratie. Cette pression est elle-même précédée par la dislocation de l'ex-URSS (Union des Républiques Socialistes Soviétiques), l'effondrement du Mur de Berlin, le printemps de la liberté en Europe de l'Est, Partout dans le monde, on assiste au frémissement des dictateurs, dont certains, tels le roumain Nicolae Ceaucescu, destitué et exécuté en compagnie de son épouse. (E. Fottorino et al, 1992, p. 25).

La démocratie suppose en général la souveraineté du peuple, des élections libres, un parlement, la liberté de pensée, d'opinion et d'expression, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, un contre-pouvoir dans l'existence d'une opposition politique. Ces principes paraissent universels et accordent au citoyen un rôle central dans le processus démocratique. Et c'est à

travers le droit de vote que lui confère la démocratie qu'il participe au libre choix de ses dirigeants.

Mais le spectacle qu'offrent le plus souvent les lendemains des élections en Afrique est des plus désolants. C'est un climat d'extrême tension qui prévaut avant et pendant les élections, et qui atteint son point de mire dès la proclamation des résultats. C'est à un déferlement de violence qu'on assiste, sur fond de contestation des résultats par les vaincus du scrutin, avec son lot de destruction des biens privés et publics, d'atteinte à l'intégrité physique et de pertes en vies humaines. Du coup, les lendemains des consultations électorales, sous les tropiques, apparaissent comme des moments de tensions, d'angoisses et d'incertitudes.

Il est temps de changer la donne. Il est temps de faire des consultations électorales en Afrique, notamment de la période d'après la proclamation des résultats, des moments de fête, aussi bien pour les vainqueurs que pour les vaincus. Il est temps qu'émerge cette ère nouvelle où, dès la proclamation des résultats, cessent les consultations sauvages et illégitimes, car s'impose l'impérieuse nécessité de consolider la démocratie au lieu de s'atteler à détruire ses fondements.

Les différentes contributions sont appelées à s'inscrire dans l'un des axes suivants :

Axe 1 : La responsabilité du pouvoir et de l'opposition dans le processus électoral.

Axe 2 : De la responsabilité et de l'indépendance des commissions électorales.

Axe 3 : Les sondages et leurs implications socio-politiques.

Axe 4 : Le phénomène de l'abstention.

Axe 5 : Le rôle de la communauté internationale et la problématique de l'observation des élections.

Modalités de soumission :

Les propositions de contribution sont attendues pour le **31 mai 2018**. Elles ne devront pas excéder 76000 caractères (espaces y compris). Elles doivent comprendre le titre envisagé, le nom et le (s) prénom (s), le rattachement institutionnel et les coordonnées (e-mail) du ou des auteurs, deux résumés en français et en anglais, 5 à 8 mots-clés en français et en anglais. Elles devront préciser l'axe choisi.

Les propositions seront à envoyer à revuelecaïlcedrat@gmail.com

Pour d'amples informations sur la politique éditoriale, veuillez visiter le site : www.revuelecaïlcedrat.ca

LE COMITÉ DE RÉDACTION

DISCOURS ORAL ET ECRITURE ROMANESQUE IVOIRIENNE : THEORIES ET PRATIQUES DE L'ORALITE, DE LA SCRIPTURALITE ET DE L'ORALITURE

Effoh Clément EHORA
Maître de Conférences
Université Alassane Ouattara
ehoraclem@gmail.com

Résumé

Cet article analyse et questionne l'oralité, exclusivement, en tant que discours oral ou parole mise en scène dans le roman ivoirien. Pour ce faire, la réflexion ébauche, en amont, des précisions théoriques relativement aux concepts d'oral / écrit et d'oralité / scripturalité. L'étude examine, ensuite, les modalités d'écriture du discours oral qui se déploient dans la narration dialogale et interactive ainsi que dans l'écriture du parler spontané. Interrogeant, enfin, les pratiques scripturales de l'oralité, la réflexion note, d'une part, que la coexistence entre l'oralité et la scripturalité, au sein de l'écriture romanesque, est particulièrement féconde et, d'autre part, que la parole écrite ou l'oralité mimée n'est plus de l'oralité, mais plutôt de l'oraliture : l'écriture ne peut pas transcrire la voix et les éléments de l'oralité ; tout au plus, elle ne peut que les décrire. Le *plaisir du texte* réside, sans doute, dans cette incapacité de l'écriture à restituer, *textuellement*, les ressources et éléments de l'oralité.

Mots clés : Discours oral, écriture, oralité, oraliture, roman, scripturalité.

Abstract

This article exclusively analyzes and questions orality as an oral discourse or spoken words dramatized in Ivorian novels. To this end, the reflection first provides theoretical precisions concerning the concepts of oral/ writing and orality/scripturalness. Secondly, the study examines the writing modes of oral discourse found in the dialogue and interactive narration, as well as the modes in the spontaneous utterances. Finally, by questioning the scriptural practices of orality, the paper mentions, on the one hand, that the coexistence of orality and scripturalness in the novel writing is fruitful in a particular way; on the other hand, the paper notes that written words or mimed orality is not orality any more, but instead, oraliture. Writing cannot transcribe the voices and the items of orality ; at the most, it can't but describe them. The pleasure of the text resides, undoubtedly, in this incapacity for writing to convey, textually, the resources and items of orality.

Key words : Oral discourse ; writing ; orality ; oraliture ; novel ; scripturalness.

Introduction

Dans *Le Discours littéraire*, D. Maingueneau (2004, p. 31) pose que « la notion de discours est [...] difficile à manier », parce que polysémique et complexe¹. De fait, en un sens très large, le mot désigne un ensemble organisé de phrases constituant un tout cohérent. Dans cette acception, *discours* est synonyme de *texte* écrit ou oral. Dans une tradition qui remonte à la Rhétorique antique, le terme « discours » renvoie à un ensemble de phrases ou d'énoncés prononcés ; et il a particulièrement à voir avec l'oral. La rhétorique étant, en effet, depuis l'Antiquité, l'art des discours, son prestige est celle de la parole adressée à un auditoire présent. Ainsi, depuis les premiers enseignements de la rhétorique donnés par les Siciliens Corax et Tisias², développés ensuite par les sophistes³ et Aristote, le discours est intimement lié à l'oralité. Il procède de l'énonciation orale et se présente alors tel un art oratoire structuré selon des règles.

Dans le même sens, É. Benveniste (1966, p. 242) précise la caractéristique essentielle du discours en distinguant deux niveaux ou modes d'énonciation : l'un avec fort investissement du locuteur dans son texte (*discours*) ; l'autre sans investissement du locuteur (*histoire*⁴). Défini donc par rapport à l'histoire ou récit, le discours est, suivant l'acception de Benveniste (1966, p. 242),

toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière. [...] Chaque fois qu'au sein d'un récit historique [ou fictionnel] apparaît un discours, quand l'historien [ou le narrateur] par exemple reproduit les paroles d'un personnage ou qu'il intervient lui-même pour juger les événements rapportés, on passe à un autre système temporel, celui du discours.

Pris dans ce sens restrictif endossé par la présente réflexion, le mot « discours » doit être perçu, dans le roman, en tant que propos de personnages, qu'ils soient narrateurs ou pas, présentant des caractéristiques de l'oral. Il a donc partie liée avec l'oralité, entendue comme « mode de communication qui privilégie une perception auditive du message » (G. Botoyiyê, 2010, p. 52).

¹ D. Maingueneau (2004, pp. 31-35) renchérit et donne les caractéristiques du discours. Selon lui, « le discours suppose une organisation transphrastique, [vu] qu'il mobilise des structures d'un autre ordre que celui de la phrase. [...] Le discours est une forme d'action, [car] toute énonciation constitue un acte illocutoire. » Poursuivant, Maingueneau (2004, pp. 32-33) avance que « le discours est interactif [...], orienté [...], contextualisé [...], pris en charge [...], régi par des normes [...] [et] pris dans un interdiscours ».

² V^{ème} siècle avant Jésus-Christ.

³ Il s'agit, notamment de Protagoras et Gorgias. Les sophistes sont, dans l'antiquité grecque, les maîtres de rhétorique et de philosophie qui allaient de ville en ville pour enseigner l'art de parler en public, les moyens de l'emporter sur son adversaire dans une discussion, de défendre, par des raisonnements subtils ou capricieux, n'importe quelle thèse.

⁴ É. Benveniste (1966, p. 239) définit l'histoire, par opposition au discours, en ces termes : « L'énonciation historique, aujourd'hui réservée à la langue écrite, caractérise le récit des événements passés. [...] Il s'agit de la présentation de faits survenus à un certain moment sans aucune intervention du locuteur dans le récit. [...] Les événements sont posés comme s'ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici : les événements semblent se raconter eux-mêmes. »

Partant du postulat de Mireille Planche (1992, p. 10) suivant lequel « dans le domaine du roman, ce n'est pas du Sénégal ou du Cameroun, malgré une abondante production, qu'auront jailli les aspects les plus neufs, mais de la Côte d'Ivoire »⁵, la contribution analyse les rapports du discours oral avec l'écriture romanesque, en interrogeant les théories et pratiques de l'oralité, de la scripturalité et de l'oraliture. Elle traite, exclusivement, de l'énonciation discursive orale, mieux, de la parole mise en scène dans les romans convoqués⁶ en examinant, particulièrement, et de façon successive, les modalités d'écriture du discours oral et la coexistence féconde de l'oralité et de la scripturalité. Faisant, par la suite, le point des pratiques scripturales de l'oralité dans le roman africain, notamment ivoirien, l'étude interroge la problématique de l'oralité écrite. Mais en amont, des précisions théoriques relativement à l'oral et à l'écrit, à l'oralité et à la scripturalité sont nécessaires.

1 - L'oral et l'écrit, l'oralité et la scripturalité : précisions théoriques

Si l'oral et l'écrit sont deux ordres de discours différents, mais intimement liés⁷, l'oralité et la scripturalité, elles, constituent deux modalités d'énonciation dont les systèmes de production, de transmission et de consommation sont tout aussi différents. L'oralité n'est pas le simple fait de s'exprimer oralement ; c'est mode particulier de communication fondé sur la parole orale, c'est-à-dire « une énonciation consciemment proférée de manière spécifique, selon un art oratoire, dans le cadre d'une manifestation soumise à un certain degré de ritualisation » (J. Dérive, 2008, p. 17). L'oralité touche, en effet, aux sphères ontologique et religieuse où la langue elle-même s'enracine. C'est justement pourquoi G. D. Botoyiyê (2010, p. 49) avance que « l'oralité détermine une structure de pensée et d'être, une vision du monde dont dérivent les comportements spécifiques moins visibles dans une civilisation de l'écriture ». Dans le même sens, Jean Dérive (2008, p.18) renchérit et pose que l'oralité est « une véritable modalité de civilisation par laquelle certaines sociétés tentent d'assurer la pérennité d'un patrimoine verbal ressenti comme un élément essentiel de ce qui fonde leur conscience identitaire et leur cohésion communautaire ». Ce patrimoine véhicule des valeurs culturelles et idéologiques propres à la communauté, notamment sa vision du monde, son système de pensée, son code de comportement, etc. De cette façon, l'oralité s'oppose à la scripturalité, « communication réalisée sur la base d'une perception visuelle symbolique du message » (G. D. Botoyiyê (2010, p. 52). La scripturalité est un mode culturel de communication qui a recours à l'écriture. À l'instar de l'oralité, c'est un type de culture qui dépasse largement le simple fait d'avoir recours à l'écriture.

Dans la culture orale, la communication est immédiate : les interlocuteurs sont coprésents et le discours direct. Autrement dit, en contexte d'oralité, il n'y a pas de médiation entre l'énonciateur et son auditoire. En revanche, la culture écrite postule, par principe, une communication différée et médiatisée par l'objet livre. L'activité créatrice de l'écrivain est un acte individuel et solitaire, à la différence de celle de l'artiste de l'oralité qui accomplit un acte

⁵ Le disant, en introduction au roman *Silence, on développe* de Jean-Marie Adiaffi, Mireille Planche pose que c'est bien le roman ivoirien, avec *Violent était le vent* de Charles Nokan (1966) et surtout *Les Soleils des indépendances* d'Ahmadou Kourouma (1968), qui a inauguré cette verte saison qui souffle sur la littérature romanesque africaine en termes de renouvellement et de rénovation esthétique.

⁶ Il s'agit, entre autres, de : *Le Fils de-la-femme-mâle* et *La Bible et le fusil* de Maurice Bandaman ; *Silence, on développe* de Jean-Marie Adiaffi et *En attendant le vote des bêtes sauvages* d'Ahmadou Kourouma.

⁷ F. Waquet (2003, p. 16) explique, à juste titre : « En fait, l'écrit n'est que le "simulacre" d'un "autre discours", son "frère : le "discours vivant et animé". »

éminemment social. Tandis que celui-ci peut régler son énoncé sur les réactions de son auditoire, l'écrivain ne connaît pas son public au moment où s'élabore son discours. De plus, le discours oral s'accommode mieux des répétitions, des onomatopées, interjections et exclamations que l'écrit ; il tend à préférer la parataxe là où l'écrit privilégie l'hypotaxe. En contexte d'oralité, à l'inverse de la scripturalité, la communication dépend de la performance, c'est-à-dire de l'ensemble des paramètres composant le procès de réalisation d'un énoncé exprimé oralement *hic et nunc*.

Par ailleurs, tandis qu'en oralité, c'est la variabilité qui domine, le texte écrit survit au moment de sa création et existe une fois pour toutes : il n'a pas besoin d'un nouvel acte créateur pour se perpétuer. Le discours écrit, une fois produit, n'a pas nécessairement besoin d'être re-produit ou recréé. L'on peut juste le dupliquer pour des raisons de commodité liées à son mode de consommation. Par contre, dans les communautés soumises à un régime dominant d'oralité, un discours ayant une identité individuelle au sein d'un patrimoine est absolument exposé à la variabilité toutes les fois qu'un nouvel énonciateur le re-produit. Pour sauver sa perception identitaire, les sociétés de l'oralité, dans l'impossibilité de s'appuyer, dans le domaine verbal, sur un passé stable et objectif, matériellement consultable, se voient donc obligées d'adopter une attitude plutôt conservatrice. Aussi, ces sociétés prônent-elles toujours, dans le domaine de la production des discours, la *mimesis* la plus absolue, c'est-à-dire la reproduction fidèle du patrimoine antérieur. Il en résulte alors une sorte de paradoxe entre cet idéal mimétique et la réalité de la variabilité. Ce phénomène, apparemment paradoxal, entre l'exigence de stabilité et la réalité d'une variabilité est justement bien rendu par le concept de *tradition* qui suppose la conformité à un état antérieur. La tradition repose, en effet, sur ce paradoxe qu'elle ne se perpétue que parce qu'elle est capable de varier insensiblement ; auquel cas, elle serait rapidement obsolète du fait de l'évolution des sociétés. En tout état de cause, la présence de l'écriture ne fait pas pour autant disparaître l'oralité. Aujourd'hui, oralité et scripturalité coexistent au sein de nombreuses sociétés, comme en littérature.

2 - L'oralité dans l'écriture, et vice-versa

L'écriture romanesque africaine est profondément marquée par le clivage des cultures orales et écrites. À en croire N. A. Kazi-Tani (1995), elle se situe « au carrefour de l'oral et de l'écrit ». Dans le corps de nombreux romans africains, les deux ordres de discours et modalités d'énonciation que sont respectivement l'oral et l'écrit, l'oralité et la scripturalité se rencontrent, s'affrontent et s'enrichissent réciproquement. De quelles *manières* s'exprime la coexistence entre ces deux modalités d'énonciation ? Quelles sont les modalités *d'écriture de l'oralité*, en tant qu'énonciation discursive orale, dans le roman ivoirien ? Comment l'oralité *informe-t-elle* l'écriture romanesque ? Par quels moyens et procédés, l'écriture, à son tour, *déforme* ou *transforme-t-elle* les éléments de l'oralité ?

2.1 - Les modalités d'écriture du discours oral

Les modalités d'écriture du discours oral au sein du roman ivoirien sont multiples et variées. L'essentiel de ces modalités d'écriture réside, toutefois, dans la reconstruction de la performance orale par l'écrivain ; la performance qualifiant la réalisation d'un acte de langage qui implique la simultanéité de la transmission et de la perception de l'œuvre orale ainsi que l'immédiateté des rapports énonciateur /auditeur qui exige du premier un savant investissement

de la voix et du corps. Autrement dit, la narration, entendue comme l'acte ou la *manière de raconter* et le produit de cet acte, est le lieu privilégié d'écriture du discours oral. Ainsi, les lieux textuels privilégiés d'« écoute » où s'opère le mariage réussi entre discours oral et écriture romanesque résident, entre autres, dans la narration dialogale et interactive, l'écriture du parler spontané, l'inscription de la voix du narrateur dans le corps du texte, etc.

2.1.1 - La narration dialogale et interactive

Toute énonciation suppose la présence effective ou sous-jacente d'un destinataire (interlocuteur ou narrataire) à qui s'adresse le destinataire (locuteur ou narrateur) ; et l'énonciation discursive orale a la particularité d'être interactive. La manifestation la plus évidente de cette interactivité est la conversation ou l'échange verbal où la communication est immédiate et directe, non médiatisée : les interlocuteurs sont coprésents ; le discours est interactif et consommé au moment même où il est produit.

Cette « situation de communication de face en face », pour emprunter les termes de S. Durrer (1994, p. 29), caractéristique du discours oral, se trouve reproduite au moyen de l'écriture dans de nombreux romans ivoiriens. Les auteurs adoptent une « écriture de présence » et de parole. Dans la pratique, ils mettent en scène un narrateur-personnage de « type dialogal », conçu à partir du prototype du griot ou conteur traditionnels. Ce narrateur crée l'illusion d'avoir en face de lui un interlocuteur ou un auditeur avec qui il *échange* constamment. Il s'emploie à le convaincre et à l'impliquer dans le discours en sollicitant sa participation au processus d'élaboration du récit. Le narrataire est ainsi impliqué dans la diégèse, à titre de témoin fictif, à travers la forme impérative et le déictique « vous ». En témoigne cet extrait de *La Bible et le fusil* où le narrateur attire l'attention sur lui et simule, pour paraphraser D. Maingueneau (2004, p.194), une « scénographie de conteur de place publique » : « Hé ! Faut que je vous dise ! Ma gorge se dessèche et les mots me viennent avec peine. [...] Hé ! Vous qui m'écoutez ! Je dis que ma gorge se dessèche ! Rafraîchissez- là ! Point d'eau, ni de vin de palme ! Je veux du whisky, oui du whisky, sinon je ferme mon ruisseau à paroles !... » (*La Bible et le fusil*, pp. 22-23).

Parfois, le narrateur des romans emprunte au conteur traditionnel ses joutes oratoires, suspend le cours de son récit, s'adresse directement à un membre de l'assistance qu'il toise et de qui il feint de susciter une réaction. Ainsi, le narrateur de *Le Fils de-la-femme-mâle* interpelle ouvertement un auditeur qu'il prend à témoin : « Vous-même, Madame, accepteriez-vous d'offrir votre enfant à Mami-Watta ? L'enfant que vous avez couvé durant plusieurs mois dans vos entrailles ? Que non ! Que non » ! (p. 143).

Il s'ensuit que l'écriture romanesque essaie de mimer l'interactivité du discours oral. Le narrateur s'investit fortement dans le discours et tente, en quelque manière, d'influencer son narrataire. Dans les romans de Maurice Bandaman, l'interaction avec le narrataire demeure, toutefois, au stade de simple « monologue dialogique » le faisant figurer *in absentia* dans le texte écrit.

Par contre, dans *En attendant le vote des bêtes sauvages*, l'auteur crée une relation d'interlocution entre narrateur et narrataire de telle sorte que l'« interaction verbale » s'y déroule *in praesentia* : narrateur et narrataire sont textuellement coprésents et représentés ; le « dialogue » est hyperréaliste et interactif. Les propos de chacun des pôles de l'énonciation relèvent plus du discours que de la narration. Ainsi, dès l'entame du récit, le narrateur principal, du nom de Bingo, un griot, prend le soin de saluer l'assistance qui l'écoute : « Salut mon répondeur cordoua [Tiécoura] ! Salut monsieur le ministre Maclédio ! Salut à vous, maîtres chasseurs, monsieur le Guide Suprême ! [Koyaga] » (p. 26). Comme s'il s'agissait d'une véritable énonciation discursive orale, il commence toujours ses évocations par des apostrophes telles

« Ah ! Tiécoura », « Ah ! Maclédio ! », « Ah ! Koyaga », etc. Ces éléments phatiques qui ont, respectivement, quelque cinquante, quarante-cinq et quinze occurrences montrent que le narrateur principal du roman s'évertue à maintenir le contact avec son narrataire-auditoire. À maintes reprises, il interpelle son répondeur ou agent rythmique par des injonctions qui relancent la narration. Par exemple, il lui passe le témoin et le relais : (« Tiécoura, tout le monde est réuni, tout est dit. Ajoute votre grain de sel... » [p. 10]) ; il le rappelle à l'ordre ou le met en garde : (« Arrête d'injurier un grand homme d'honneur et de bien comme notre père de la nation Koyaga. Sinon la malédiction et le malheur te poursuivront et te détruiront. Arrête donc ! Arrête ! » [p. 10]) ; il cordonne avec lui les articulations du récit : « (Ah ! Tiécoura. Commençons les choses par le début. Un matin l'homme au totem léopard réfléchit et compte... » [p. 236]), etc.

Par ailleurs, les relations dialogales entre les deux pôles de la narration d'*En attendant le vote des bêtes sauvages* sont si complexes et multiples que les destinataires du récit deviennent, selon la formule de I. Wane (1975), des « narrataires à double face » : ils ne restent pas confinés dans une position passive et approbatrice ; à la manière des auditeurs du conte oral, ils prennent la parole et ouvrent des vannes pour raconter eux-mêmes certains épisodes de leur propre histoire, devenant, pour la circonstance, « narrateurs » du récit diégétique. Ainsi, Koyaga, le héros et principal destinataire du récit, relate lui-même le "testament" de son père (pp. 19-20), évoque certains souvenirs du Vietnam (p. 33), rend hommage à sa mère (p. 257 & 279), etc. Maclédio, son ministre de l'Orientation, prend lui aussi la parole pour apporter des précisions sur sa première rencontre avec le président-dictateur Koyaga (pp. 65 & 115), sur ses relations avec le dictateur de la République des Monts (pp. 157, 161 & 164), sur son incarcération (pp. 166-167), etc. Il intervient également pour démentir certaines accusations portées contre Koyaga (p. 317 & 318). Parfois, la narration prend l'allure d'une véritable conversation, comme dans la relation collective de la mort du père de Koyaga :

Koyaga ! C'est par ces souffrances physiques et peine morale de l'ingratitude qu'Allah et les mânes des ancêtres sanctionnèrent la transgression de votre père.

Tchao, mon père, aurait dû crever dans un délai de trois semaines. Il survécut trois mois... grâce à ma mère, ajoute Koyaga.

Nadjouma, votre mère s'installa à la porte de la prison où son mari était aux fers. Elle sut cuire les racines, les décoctions valables, user de sortilèges puissantes et ourdir des amitiés solides. [...] Votre père, avant d'expirer [...] vous convoqua, vous son fils unique, vous aviez alors sept ans. Et tête à tête, il vous parla. Que vous a-t-il dit ?

- La fin atroce que je connais est un châtement ; elle a pour cause la malédiction, le courroux des ancêtres, commença-t-il à me dire. Répondit Koyaga. Puis, il prit le temps de se surpasser [...]. Et comme inspiré, il me parla doucement, avec ces envolées oratoires des personnes qui énoncent leurs dernières paroles [...]. (pp.18-19).

Cet extrait montre, effectivement, que le discours romanesque, dans *En attendant le vote des bêtes sauvages*, est une interlocution. À en croire E. C. Ehora (2010), la narration dans ce roman procède de « la parole recopiée » ; c'est un récit à structure dialogale. Or, écrit M. Perret (1994, p. 73), « un dialogue est toujours une énonciation discursive ». Le dialogue, devenu en soi l'objet même du récit, correspond aux discours immédiat et direct qui suppriment la distance narrative entre les locuteurs et dont la caractéristique majeure est de « porter dans le texte la transcription de la parole à son niveau de mimesis maximum » (F. Berthelot, 2001, p. 145). La narration romanesque procède donc d'une énonciation discursive ; elle mime l'oralité, en sa communication directe, immédiate et interactive. Ce procédé narratif se poursuit et se fait plus éloquent dans l'écriture du parler spontané, propre au discours oral.

2.1.2 – L'écriture du parler spontané : écrire comme on parle

Dans bien des romans africains, la parole est mise en scène ; et les auteurs écrivent comme on parle⁸. Ils imitent la langue parlée en écrivant le parler spontané propre au discours oral. Ils reproduisent, au moyen de procédés scripturaux et lexicaux, les émotions qui accompagnent le discours et qu'exprime la voix. Celles-ci sont rendues concrètes par l'usage calculé des répétitions, interjections, exclamations et onomatopées, caractéristiques du discours oral.

Dans *La Bible et le fusil*, par exemple, Maurice Bandaman reproduit, dans le passage décrivant l'assassinat d'une fillette, le style oral⁹ animé par les répétitions, onomatopées et interjections qui tendent à mimer le discours oral :

La hache *descendit* avec chaleur [...] ; elle *descendit* lourdement, la hache *descendit*, *descendit*, *descendit* et ... jaaak ! s'abattit sur le cou de Raïssa. La fillette lâcha un cri comme "ha !", sa tête *sauta*, *tourna*, se *retourna*, *sauta*, *tourna*, se *retourna*, s'élança dans l'air, pendant que le reste du corps se débattait "*gbugbla ! gbugbla ! gbugbla !*" (p. 115).

La répétition du verbe *descendre* (cinq fois) sert à « montrer » le mouvement graduel de la hache. L'onomatopée *jaaak* essaie de rendre sensible le bruit de la décollation du cou de la fillette. Les points de suspension précédant l'onomatopée indiquent une pause calculée, comme pour solliciter l'attention du narrataire au regard de l'importance qu'il entend donner à l'acte suivant le moment d'extinction de la voix. Le mouvement du corps, détaché du cou, est traduit par la répétition onomatopéique *gbugbla*. Les tournures répétitives fonctionnent alors comme une cadence et tendent à rendre le concret vécu qui est aussi perçu dans la juxtaposition de mots imitatifs et expressifs. Étant donné qu'il n'existe pas encore de langage codé pour transcrire le geste, les répétitions, onomatopées et points suspensifs sont des artifices de l'écriture utilisés pour représenter la gestualité qui accompagne la voix et le discours oral.

Parfois, les écrivains s'évertuent à reproduire les intonations et les inflexions vocales par des interjections, exclamations et onomatopées qui expriment, de manière spontanée, l'émotion sentie. Le discours du narrateur de *La Bible et le fusil*, dans cet autre extrait, en est une parfaite illustration :

Eeeeeeeeeeeeeee !!!!!!!!!!! La terre de la République démocratique iksaine [...], le sang de nos morts coule « glou-glou-glou » et devient une source intarissable qui fait « taga ! taga ! taga ! ». Elle clapote ! Elle clapote ! Je vous le dis ! La source de sang clapote « taga ! taga ! taga ! ». Eeeeeeeeeee !!!!!!!!!!! Larmes ! Larmes ! Larmes ! Donnez-moi des larmes à acheter ! Vendez-moi vos larmes ! Des larmes pour moi ! Des larmes ! Des larmes ! Des larmes à acheter, j'en ai plus à force de nourrir la terre des miennes ! (p.168).

⁸ C'est le cas notamment, outre les écrivains interrogés, d'Amos Tutuola et Jean-Marie Adiaffi, respectivement dans *L'ivrogne dans la brousse* et *Silence, on développe*. À propos de l'écriture romanesque de Tutuola, M. Dussustour-Hammer (1976, p. 28) écrit ceci : « On ne sait pas s'il [Amos Tutuola] écrit ou s'il parle. [...]. Recourant à l'écriture, il fait comme s'il sentait les limites [...] et trouve des compensations dans l'écriture même. Il ne passe pas mécaniquement de l'oral à l'écrit, mais réussit [...] à donner, par l'écriture, l'impression d'un récit improvisé de bout en bout. [...] Tous les critiques ont remarqué les qualités "orales" de son écriture. On a souvent dit qu'il écrivait comme on parle à Lagos dans les milieux des petits employés. »

⁹ Au sens où l'entend N. A. Kazi-Tani (1995, p. 66), « le style oral signifie la tentative d'imprimer dans l'écriture les traces du corps, c'est-à-dire la chaleur de la voix humaine, les gestes qui accompagnent la communication ».

Les interjections marquent, dans ce passage, à la fois, l'étonnement et la colère du narrateur. La concision et la musicalité du langage auxquelles s'ajoutent les répétitions, exclamations et onomatopées constituent l'élément rythmique de l'énoncé. Le recours aux exclamations et interjections répond au souci de reproduire, dans les textes, la parole dans ses moindres détails et dans toute son expressivité. L'onomatopée « glou-glou-glou » traduit la fluidité du sang qui coule tel un liquide jaillissant d'une bouteille pleine. L'interjection onomatopéique « taga ! taga ! taga ! », elle, suggère l'abondance du sang qui, comme des vagues, gicle et clapote. Le recours aux onomatopées participe alors de l'économie du discours : c'est pour rendre les récits vivants et économiser le discours, à l'image du conteur ou griot traditionnels, que les romanciers africains ont recours aux onomatopées.

Dans la même logique, le narrateur de *Le Fils de-la-femme-mâle* reproduit le bruit des vagues qui retombent et battent la plage en exprimant la colère de la mer par les onomatopées suivantes : « Wouwoohoo ! Wouwoohoo ! Wouwoohoo ! [...] Gbuwoohoo ! Gbuwoohoo ! Gbuwoohoo ! » (p. 141). Les bruits des pattes du coq, celui des battements de ses ailes, de son cocorico et de ses coups de bec sont successivement mis en évidence par les onomatopées « Ku ! Ku ! Ku ! » (p. 87), « Pou ! Pou ! » (p. 88), « Klo-Kloooo Klooo ! », « Kpo ! Kpo ! Kpo ! » (p. 99).

Grâce à l'emploi judicieux des répétitions, exclamations, interjections et onomatopées issues des langues africaines, d'essence orale, les romanciers recréent le style oral et impriment aux textes le « réalisme » et la « vie » du discours oral. Par cette technique, ils essayent de combler les lacunes du style écrit et de « faire parler leur écriture ». Ils ont recours à d'autres ressources de l'écriture pour représenter *textuellement* la voix des narrateurs et inscrire le discours oral dans les textes.

2.1.3 – *Écrire la voix des narrateurs : inscrire le discours oral dans le texte*

Nombreux sont les écrivains ivoiriens qui ont conscience de la solidarité entre la forme et le sens, entre le *visible* et le *lisible*. Ils sont également conscients de ce que la voix est le support acoustique et le vecteur de la parole. Ils vont alors mettre en place tout un protocole d'écriture et de lecture qui imite le discours oral et restitue la voix du narrateur pour la faire *entendre* et *voir* dans et par l'écriture. Les procédés narratifs et scripturaux par lesquels l'écriture tente de suppléer les éléments de la voix et de la rendre audible relèvent aussi bien de variations graphiques, de dispositions typographiques et syntaxiques, de ponctuations expressives que d'un métadiscours qui décrit et essaie de rendre audible les inflexions vocales.

En effet, l'un des procédés apparents *d'écriture* de la voix dans le corps du texte écrit réside dans les jeux graphiques et typographiques auxquels se livrent les écrivains. La variation graphique se réalise essentiellement par l'alternance des écritures romaine et italique. Ce procédé a la particularité d'alerter le lecteur de ce qu'il doit lire et *écouter* dans le même temps. Il se manifeste par la mise en italique des formes orales comme les chansons, les incantations, les paroles de libations, etc. Ce procédé s'accompagne de la mise en retrait du texte oral et de sa disposition en vers : ici, le discours oral est tout simplement décalé de la gauche vers la droite et encadré par des "blancs" qui le singularisent nettement. Cette disposition typographique est une autre technique pour faire *entendre la voix* du narrateur dans les romans et distinguer l'oral de l'écrit. Elle crée, à partir de la gauche, une légère discontinuité dans l'alignement ordinaire du texte. Ainsi en est-il, dans *Le Fils de-la-femme-mâle*, des paroles de libation proférées par Nanan Yablé, « le poète au verbe de feu dont la magie oratoire enduit le cœur des morts » :

Nanan Yamien-kpli (Grand Dieu)

*Une goutte d'eau pour toi,
 Bois-la !
 Nanan Assiè-blé ! (O grande terre)
 Une goutte d'eau pour toi,
 Bois-la ! [...]
 A toi mon fils !
 A toi Awlimba Tankan qui dans ce cercueil m'entends !
 Toi qui portes un nom aussi prestigieux [...]
 La mort t'a arraché à nous.
 Mais, fils Awlimba, nous t'avons arraché à la
 Mort ! [...]
 Mais puisque la mort t'a poussé par la nuque,
 Va !
 Va !
 Et va !
 Lève-toi et marche !
 Lève-toi et marche !
 Lève-toi et marche ! [...]
 Nous ne te chassons pas !
 Nous ne te chassons pas !
 Nous ne te chassons pas !
 Mais va !
 Mais va !
 Mais va ! (Le Fils de-la-femme-mâle, pp. 38-43).*

Cet extrait est perçu tel un discours oral non parce qu'il est une transcription plus ou moins fidèle du langage parlé, mais parce qu'il n'est pas mis en page comme le reste du texte. La disposition en vers est, en réalité, l'artifice par lequel l'écriture imite le débit et le rythme de la parole ainsi que les inflexions vocales. L'écriture italique, elle, permet de distinguer l'énoncé oral de l'écrit ; elle donne au lecteur le sentiment d'écouter les paroles de libation telles qu'elles s'énoncent lors des rituels. Ces artifices typographiques et graphiques, en attirant l'attention sur la dualité de l'énonciation, isole le discours oral du reste du texte. Ainsi, l'énoncé oral se « voit », avant d'être « entendu ».

Dans le même sens, Jean-Marie Adiaffi, dans *Silence, on développe*, a recours aux caractères majuscules pour reproduire le son de certains instruments de musique et exprimer la sonorité de son texte. Mis à part les nombreux poèmes qui parsèment le texte principal, tout le récit est de la prose rythmée par le tambour sacré, l'ATTOUNGBLAN, et par des instruments de musique traditionnels tels que le *n'goni*, la *sanza* et le *kokwa*. Ces instruments d'accompagnement sont utilisés pour capter, comme dans la culture orale, l'imagination de l'auditeur et annoncer un message important. Les sons qu'ils produisent sont textuellement rendus par les caractères majuscules, le décalage textuel et l'écriture italique, en témoigne l'extrait suivant :

***KOKWA DE LA LIBERTE RECONQUISE
 NGONI DE L'INDEPENDANCE RETOUEE
 SANZA DE LA RESURRECTION
 ARC MUSICAL DE LA RENAISSANCE [...]
 CADENCE CADENCE CADENCE (p. 21).***

À mesure que le récit avance, le refrain se présente sous sa forme réduite : « NGONI SANZAN ARC MUSICAL KOKWA » (pp. 3, 48, 69, 75, 76, etc.). Il apparaît parfois au milieu des chapitres pour éveiller l'attention de l'auditeur et, par la même occasion, solliciter sa participation après le solo du narrateur. Tout le récit d'Adiaffi est continuellement scandé par ce refrain qui survient irrégulièrement à la fin de chaque chapitre et indique la progression de l'action. En tout état de cause, les lettres capitales constituent des artifices graphiques permettant de mettre l'intensité du son et de la voix en rapport avec la taille du caractère utilisé.

Selon toute vraisemblance, les énoncés dont la graphie est distincte focalisent l'attention du lecteur, guident la lecture et éclairent ses thèmes. La variation graphique et typographique devient ainsi, paradoxalement, le procédé par lequel le discours oral et la voix revendiquent leur présence et leur place dans les romans, car il invite le lecteur à s'arrêter sur ces « textes écrits autrement » pour en apprécier la valeur esthétique et idéologique. Le but de ces artifices scripturaux est justement de négocier avec les codes de l'écriture pour inscrire le discours oral dans les romans. D'autre part, étant donné que l'énonciation orale exige la coprésence des interlocuteurs, les artifices graphiques et typographiques aident à la fois à faire figurer l'oralité dans les romans et à signaler au lecteur la présence, bien que muette, de la voix du narrateur. En créant un contraste dans les textes en caractères romains, la distorsion de l'écriture graphique et la variation typographique permettent de « donner du volume à la voix » et de la faire entendre dans l'élan de la lecture. R. Tro Deho (2010, p. 324) écrit justement :

L'oralité apparaît [ainsi] comme un autre type de parole dont l'inscription dans le corps du roman se manifeste d'abord par la rupture de l'homogénéité du tissu textuel. C'est à ce sentiment d'hétérogénéité dans l'occupation de l'espace paginal que se réfère le lecteur pour comprendre qu'il est passé d'un type de discours à un autre.

D'autres ressources de l'écriture sont utilisées pour mimer la voix des narrateurs : le recours à une ponctuation expressive tels les points d'exclamation, d'interrogation et de suspension, les tirets, les parenthèses, etc. contribue à suggérer fortement la "voix" du narrateur sur la scène du récit. Inséparable de l'écriture, écrit D. Maingueneau (2004, p.171), « la ponctuation permet d'introduire dans un récit des dialogues rapides à plusieurs interlocuteurs, au lieu de tirades massives rapportées à un énonciateur. Elle permet aussi de noter toute une gamme d'émotions et de modalisations (indignation, surprise, ironie...) ». En effet, les points d'exclamation et d'interrogation, en tant que signes mélodiques, marquent une variation et une inflexion vocales se rapportant à l'émotion, selon qu'il s'agit d'un étonnement, d'une surprise, d'une indignation, d'une interrogation, etc. Quant aux points de suspension, ils traduisent, dans l'écriture, les pauses et suspensions de la voix. Les parenthèses, elles, sont généralement employées pour des discours seconds (apartés, confidences, réflexions personnelles, etc.) qui installent une parabase permanente, indiquant, de ce fait, les inflexions de la voix. L'auteur d'*En attendant le vote des bêtes sauvages* y a recours pour faire, en guise d'aparté, quelques commentaires à son auditoire sur l'histoire racontée :

Ce fut un regrettable quiproquo sémantique ; ce n'était pas vrai. Les français [...] ne cherchaient pas de lutteurs. (*Ce qui les préoccupait était plus chaud que la cause qui amène le caïman à fuir le marigot.*) Ils réclamaient et appelaient des guerriers nègres pour l'au-delà des mers. (p. 13)

L'emploi des parenthèses et de l'italique, dans cet extrait, permet de distinguer deux inflexions vocales : le ton normal sur lequel l'histoire est racontée et le ton bas sur lequel le récit est commenté, en marge de l'acte narratif lui-même. Les parenthèses matérialisent ainsi la dichotomie tonale bas vs haut.

Visiblement, par divers procédés narratifs et artifices scripturaux, oralité et scripturalité cohabitent harmonieusement, en noces parfaites, au sein de l'écriture romanesque africaine.

2.2 – La coexistence féconde de l'oralité et de la scripturalité

L'oralité, en tant que mode de culture et de civilisation, ne disparaît pas absolument quand une société connaît une certaine pratique de l'écriture. Elle y persiste et s'y diversifie grandement. Du reste, dès son origine, toute littérature procède de l'oralité ; et la littérature écrite puise abondamment dans ce fonds traditionnel. Au demeurant, l'oralité a été, à tort ou à raison, convoquée par la critique comme l'un des critères privilégiés d'approche de la production littéraire africaine qui aurait trouvé en cette source patrimoniale l'un des ferments de sa spécificité. Dans le texte écrit, elle réfère à tout ce qui témoigne de la parole et de la tradition orale. Elle peut prendre plusieurs formes telles la présence de bribes de la tradition orale (extraits de proverbes cités, de contes, mythes et légendes transposés, de chants traduits ou non, etc.), l'érection de genres oraux en modèle de discours littéraire, la mise en scène de narrateurs « gens de la parole », l'imitation de la langue parlée, l'écriture de la voix et du corps dans le texte, etc.

Cette « écriture de l'oralité » ou cette « oraliture »¹⁰, suivant le mot d'Ernst Mirville, est particulièrement féconde pour l'esthétique romanesque africaine. En effet, dans les romans africains, notamment ceux de la deuxième génération préoccupés par la recherche formelle, les ressources de l'oralité et le matériau oral sont convoqués à des fins esthétiques : ils participent au projet de renouvellement de l'écriture romanesque. Le recours aux ressources et motifs de l'oralité est donc particulièrement fécond : il donne naissance à une écriture originale, nouvelle et hybride. Par un jeu de transgression et d'hybridation, l'oralité *informe* l'écriture en lui imprimant sa forme. Elle cherche à exister à travers l'écriture romanesque. L'écriture, à son tour, *déforme* et *transforme* les éléments de l'oralité par lesquels elle acquiert, paradoxalement, un souffle nouveau. Les ressources et motifs de l'oralité apparaissent, dès lors, comme *l'humus* qui fait germer des œuvres nouvelles, originales, libérées et libérantes. Informées par l'oralité, les pratiques scripturales des romanciers pour faire « parler » leurs textes montrent qu'il est tout à fait possible de renouveler l'écriture rien qu'en modifiant les artifices de présentation. Ces artifices visent à guider le lecteur et à lui signaler le changement de registre et de modalité discursifs.

Ainsi, dans bien des romans ivoiriens, oralité et scripturalité ne sont pas ontologiquement opposées : ces deux modalités d'énonciation, apparemment différentes, se côtoient, cohabitent et coexistent de façon concurrentielle et féconde. Tout se passe comme si l'une avait besoin de l'autre pour exister, s'exprimer et s'affirmer. Pour le lecteur qui aborde ces romans, *lire* c'est *voir* mais aussi et surtout *écouter* et *comprendre* un discours, un message. N. A. Kazi-Tani (1995, p. 14) écrit à juste titre : « On n'a pas l'impression de lire les auteurs africains mais de les écouter. » Aussi, en reconstituant *dans* et *par* le scriptural les ressources et motifs de l'oralité, les écrivains ivoiriens instaurent au sein de la narration romanesque une situation d'*oralité écrite* qui fait

¹⁰ Le concept d'«oraliture» a été créé par l'écrivain haïtien Ernst Mirville (Pierre Bambou) et mis en avant par Maximilien Laroche. Selon le point de vue d'Edouard Glissant (1997, p. 78), il s'agit, avec ce concept, « de pouvoir analyser comment une production littéraire dominée peut "désobéir" aux codes et conventions de la fiction et s'écrire dans ses "marges", comment le texte peut tenter de "concilier" ce qu'il y a de régi dans la littérature et ce qu'il y a de foisonnant et d'irrépressible dans l'oraliture. »

s'interférer à la fois actes de graphie et d'émission de sons et actes de lecture et d'audition. Mais l'oralité écrite, mimée par l'écriture, est-elle oralité ?

3 - Problématique de l'oralité écrite ou l'impossible écriture du discours oral

Par divers procédés narratifs et artifices scripturaux, les romanciers ivoiriens interrogés mettent en scène une fiction d'énonciation orale. Ils *disent* tout en s'évertuant à mettre en scène le spectacle de leur *dire*. Ils s'efforcent à *faire parler leur écriture*, à la rendre audible *dans* et *par* l'écriture. Ils essaient de reconstituer les intonations et les inflexions vocales par des interjections, exclamations et onomatopées. Par les tournures répétitives et la description, ils représentent le corps du narrateur et les gestes qui accompagnent son discours. Pourtant, tous ces procédés scripturaux ne sont que des artifices ou « effets d'oralité » ; ils relèvent, selon la formule d'A. Tine (1984, p. 104), de l'« oralité feinte »¹¹. Car, en réalité, comment rendre à l'écrit des paroles prononcées ou des conversations concomitantes et montrer les gestes qui les accompagnent ?

Étant le plus souvent réduit à « dire » la simultanéité, puisqu'il ne peut véritablement ni la montrer, ni la mettre en scène, l'écrivain recourt à toutes sortes de ruses rhétoriques pour corriger la linéarité et l'inertie de l'écriture. Les contraintes de l'écriture limitent considérablement la représentation du discours oral. Dans les romans, le matériau de représentation de la parole est graphique et impose ses contraintes à l'écrivain. Tous les procédés de mise en scène de la parole et de reconstruction de la performance orale (la disposition en vers, la variation graphique, le recours à une ponctuation expressive, aux répétitions, onomatopées, interjections, etc.) qui inscrivent *la voix* des narrateurs dans les romans et par lesquels le discours oral « affiche » sa présence dans les textes restent du domaine de l'écriture et de la graphie ; alors que le médium de transmission de la parole est l'onde sonore.

Dans les romans, en effet, la mise en page traditionnelle sépare les répliques et les débits de la parole par des blancs ; elle dissocie l'intonation, les gestes et les mots. Pourtant, dans la réalité, les paroles s'imbriquent et se chevauchent ; les mots se disent avec des gestes et des inflexions de la voix qui possède une épaisseur et atteint tous les registres sensoriels des auditeurs pour susciter la communion. L'écriture est linéaire, elle ne peut présenter deux choses en même temps ; le roman ne peut présenter que successivement les paroles simultanées. Le lecteur attend vainement que l'écrivain lui rende compte de l'aspect non linguistique du discours oral ou de l'échange verbal : ton ou inflexion de la voix, expression du visage, mouvements des yeux, gestes, etc. ; ces « entours de la parole » qui participent au sens du discours et que les linguistes appellent « traits suprasegmentaux ». Le verbal ne peut transcrire que les éléments linguistiques.

L'écrivain ne dispose donc que de deux voies pour rendre la *manière de dire* et inscrire le discours oral dans son texte : soit, il rapporte les paroles de telle sorte que la voix, le ton et l'accent y soient inscrits ; soit il utilise le récit comme auxiliaire du discours direct, et il décrit ce qu'il ne peut transcrire. Il ne peut que représenter la voix du narrateur, pas la faire entendre, encore moins la transcrire. En réalité, les procédés et artifices scripturaux qui décrivent et veulent faire parler l'écriture soulignent plutôt l'« infirmité » de l'écrit par rapport à l'oral. Vu qu'à l'écrit, il est quasi impossible de rendre vraiment les inflexions vocales et la mimique qui l'accompagne, c'est par les yeux que se jouent désormais les effets : c'est à la lecture des yeux que l'écrivain

¹¹ Le concept d'"oralité feinte", inventé par A. Tine (1984, p.104), réfère à la relation "intime" que l'écriture romanesque africaine entretient avec l'oralité, relation plutôt simulée que réelle compte tenu de la dichotomie oralité/ scripturalité.

tente de faire percevoir le caractère oral de l'écriture. Celle-ci étant la parole couchée sur du papier, il y a comme un transfert psychique de l'œil à l'oreille qui fait que lorsque nous lisons, nous entendons ou nous semblons entendre, malgré le silence, ce que nous lisons. Dans ce cas, c'est par son imagination que le lecteur recrée le son. Or, le texte écrit n'est pas perçu par l'oreille, mais par l'œil ; il ne saurait donc imiter ni transcrire, les intonations et les rythmes du parler puis les rendre audibles. F. Rullier-Theuret invite justement le lecteur à la vigilance :

Il ne faut pas se laisser prendre au piège des romanciers. Le passage de l'oral à l'écrit ne va pas de soi, les dialogues [ou interactions verbales] que les romanciers nous donnent à lire ont beau mimer l'oralité, ils appartiennent à l'écrit. Ils font comme si le représenté et le matériau de sa représentation étaient homogènes. Or, le matériau de représentation n'est pas oral, mais graphique, l'écriture n'est pas l'enregistrement. Le dialogue de roman est de l'écrit qui veut faire croire qu'il est oral.

L'imitation des procédés de l'oral vise, généralement, à faire perdre le sentiment de la distance séparant l'écriture du discours oral. Il ne faut pas se méprendre, l'oralité mimée, mais écrite, donc devenue communication différée, n'est plus l'oralité mais de l'oralité.

Conclusion

Bien des romanciers ivoiriens utilisent des procédés variés pour écrire l'oralité et « faire parler leur écriture » en négociant avec les codes de l'écrit et de l'oral. Par divers artifices scripturaux (tournures répétitives, formules onomatopéiques, interjectives et exclamatives, écriture italique, parenthèses, etc.), ils s'évertuent à mimer la voix du narrateur et ses inflexions ainsi que les gestes qui l'accompagnent puis à insuffler à l'écriture romanesque la chaleur de la voix humaine, caractéristique du discours oral et de la communication en direct. Cette manière de faire coexister oralité et scripturalité débouche parfois sur une sorte d'"écriture parlée", largement influencée par l'oralité. Ce faisant, les écrivains semblent avoir réussi à conférer à l'esthétique romanesque africaine l'originalité et la nouveauté tant recherchées.

Toutefois, à y voir de près, tous les procédés narratifs et scripturaux mobilisés par les écrivains pour inscrire le discours oral dans les textes et y « poser » la voix des narrateurs pour la faire entendre dans et par l'écriture ne sont que des « effets d'oralité ». Ces artifices scripturaux procèdent d'une feintise rhétorique : l'écriture ne peut que décrire la voix et les éléments de l'oralité ; elle ne peut pas les transcrire, ni les rendre audibles. Mais, tant dans la perspective des romanciers que dans celles des lecteurs, des théoriciens et des critiques, peut-être que le *plaisir du texte* réside dans l'incapacité de l'écriture à restituer, *textuellement*, les ressources et motifs de l'oralité.

Bibliographie

- ADIAFFI Jean-Marie, 1992, *Silence, on développe*, Paris, Editions Nouvelles du Sud.
- ARON Paul et al, 2002, *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, PUF.
- BANDAMAN Maurice, 1993, *Le Fils de-la-femme-mâle*, Paris, L'Harmattan.
- BANDAMAN Maurice, 1996, *La Bible et le fusil*, Abidjan, CEDA.
- BAUMGARDT Ursula & DERIVE Jean (dir.), 2008, *Littératures orales africaines : perspectives théoriques et méthodologiques*, Paris, Karthala.
- BENVENISTE Emile, 1966, *Problèmes de linguistique générale* (tome 1), Paris, Gallimard.

- BERTHELOT Francis, 2001, *Parole et dialogue dans le roman*, Paris, Nathan.
- BOTOYIYE Geoffroy Dominique, 2010, *Le passage à l'écriture : Mutation culturelle des savoirs dans une société de l'oralité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- DURRER Sylvie, 1994, *Le Dialogue romanesque*, Genève, DROZ S.A.
- DUSSUTOR- HAMMER Michèle, 1976, *Amos Tutuola, Tradition orale et écriture du conte*, Paris, Présence Africaine.
- EHORA Effoh Clément, 2010, « "La parole recopiée" dans *En attendant le vote des bêtes sauvages* : une autre manière d'écrire le conte oral africain », in *Synergies-France*, N°7, pp. 21-29.
- EHORA Effoh Clément, 2013, « Les "nouveaux habits" de l'oralité chez les romanciers ouest-africains de la seconde génération », in Ursula Baumgardt et Jean Derive (dir), *Littérature africaine et oralité*, Paris, Karthala, pp. 29-52.
- EHORA Effoh Clément, 2013, *Roman africain et esthétique du conte*, Paris, L'Harmattan.
- EHORA Effoh Clément, 2013, « La coexistence concurrentielle de l'oralité et de la scripturalité : pour une poétique de l'hybride dans le roman africain contemporain », in *Revue Baobab*, N°12, [en ligne], pp. 207-217.
- GENETTE Gérard, 2007 [1972], *Discours du récit : essai de méthode*, Paris, Seuil.
- GLISSANT Edouard, 1997 [1981], *Le Discours antillais*, Paris, Seuil.
- GOURDEAU Gabrielle, 1993, *Analyse du discours narratif*, Québec, Gaëtan Morin Editeur.
- KAZI-TANI Nora-Alexandra, 1985, *Roman africain de langue française au carrefour de l'écrit et de l'oral*, Paris, L'Harmattan.
- KERBRAT-ORECHIONI Catherine, 2009, *L'Énonciation*, Paris, Armand Colin.
- KOUROUMA Ahmadou, 1998, *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Seuil.
- MAINGUENEAU Dominique, 2004, *Le Discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, Paris, Armand Colin.
- PERRET Michèle, 1994, *L'Énonciation en grammaire du texte*, Paris, Editions Nathan.
- PLANCHE Mireille, 1992, « Introduction. *Silence, on développe* : l'essor des mythes révoltés », in ADIAFFI Jean-Marie, *Silence, on développe*, Paris, Editions Nouvelles du Sud, pp. 1-10.
- RULLIER-THEURET Françoise, 2001, *Le Dialogue dans le roman*, Paris, Hachette,
- TINE Alioune, 1984, « Pour une théorie de la littérature africaine », Paris, in *Présence Africaine*, N°133-134, pp. 99-121.
- TRO Dého Roger, 2010, *Poèmes et chansons dans l'écriture des romanciers de l'univers mandingue : entre esthétique de l'identité et poétique transculturelle*, Thèse de Doctorat d'État, (dir. Pierre N'da), Université d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire.
- TUTUOLA Amos, 2000, *L'Ivrogne dans la brousse*, Paris, Gallimard.
- WANE Ibrahima, 2005, « Transgressions, concessions et conciliations ou l'altérité dans *En attendant le vote des bêtes sauvages* d'Ahmadou Kourouma », *Éthiopiennes*, N°75, [en ligne, <http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article1031>], consulté le 30/7/2010].
- WAQUET Françoise, 2003, *Parler comme un livre. L'oralité et le savoir (XVI^e - XX^e siècle)*, Paris, Editions Albin Michel S. A.

CONTINUITE THEMATIQUE ET TRANSITION MEDIATIQUE : L'ENGAGEMENT POLITIQUE DE SEMBENE OUSMANE A L'INTERSTICE DES FORMES D'ART

Ousmane NGOM

Enseignant-chercheur au Département de Langue, Littératures et Civilisations du Monde
Anglophone de L'UFR Lettres et Sciences Humaines de l'Université Gaston Berger de Saint-
Louis du Sénégal

Email : ousngom1503@yahoo.fr

BP : 234

Résumé :

Sembène Ousmane a mené une vie artistique longue de plus d'un demi-siècle et riche d'une dizaine de romans, nouvelles et films. Tout au long de sa carrière qui traverse l'histoire du Sénégal et de l'Afrique de la période coloniale aux temps néocoloniaux en passant par la vague des indépendances, son engagement auprès du peuple reste une constante. Il s'est exercé à différentes formes d'art et cette expérience artistique diverse est perceptible dans chacune de ses productions littéraires et filmiques en une sorte de dialogue des procédés qui fait de son œuvre une mosaïque générique et médiatique, diversifiant les perspectives de son engagement politique.

Mots-clefs : Engagement, cinéma, intergénéricité, intermédialité, post-modernisme, Sembène,

Abstract:

Sembène Ousmane lived over a half-century-long artistic life, fecund with a dozen of novels, short stories and films. Throughout his career, spanning the history of Senegal and Africa, from the colonial period to the neocolonial times through the stage of independence, his commitment has remained unwavering. He has practiced different forms of art, and this diverse artistic experience is perceived in each of his literary and filmic productions in a kind of dialogue of devices that turn his work into a generic and medial mosaic, diversifying the perspectives of his commitment.

Keywords: Cinema, commitment, intergenericity, intermediality, post-modernism Sembène.

Introduction

Sembène Ousmane est à la fois un romancier, un nouvelliste et un cinéaste dont le crédo est d'être plus près du réel et du peuple¹². Toute son œuvre artistique transpire cette quête de se rapprocher de la masse anonyme et ordinaire qui en constitue l'objet et la cible. Le désir d'être compris de la majorité de la population explique la reprise obsessionnelle des mêmes thématiques, des mêmes types de personnages et situations et des mêmes motifs aussi bien dans son récit que dans son cinéma.

Ce souci de la permanence explique que l'intertextualité, interne comme externe, traverse son récit de bout en bout. Aussi l'inscription dans le texte littéraire d'autres média tels l'art acoustique, l'art plastique, le théâtre et le cinéma aboutit-elle à un bruisant dialogue des genres littéraires et artistiques. De même, le militantisme linguistique et le recours à la source orale et à

¹² Sembène Ousmane dans l'Avertissement de l'auteur de son roman *L'Harmattan, Livre I : Référendum* (Paris : Présence Africaine, 1964).

l'imaginaire populaire confère à l'œuvre de Sembène une saveur locale. Son œuvre littéraire et cinématique sont plurivoques et multidimensionnels du fait de l'intergénéricité et de l'intermédialité qui préfigurent une esthétique postmoderne¹³ chez cet auteur polémiste doublé d'une liberté d'esprit et d'un ton assumé.

En revisitant l'œuvre romanesque et filmique de Sembène Ousmane, cet article vise à montrer de quelles manières l'auteur réussit à faire interagir différents média dans son œuvre, comment ce phénomène participe à diffuser son message politique et à élargir son public ; mais l'étude vise également à évaluer les fortunes diverses de l'utilisation des genres et média eu égard à la réception.

I. De la plume à la caméra : Itinéraire d'une carrière artistique

Sembène Ousmane a commencé sa carrière artiste avec son premier roman *Le Docker noir* publié en 1956. Par la suite il écrira d'autres romans et nouvelles avant de sortir son premier film *Borom Sarret* en 1963 pour, dit-il mieux atteindre son public.

I.1 La production littéraire de Sembène

Comme le relevait Marcel Proust, « les grands littérateurs n'ont jamais fait qu'une seule œuvre, ou plutôt réfracté à travers des milieux divers » (P. Clarac *et al*, 1960, p. 64). Ceci est d'autant plus vrai pour Sembène Ousmane dont l'unité thématique de l'œuvre en plus de la longévité de sa carrière et la diversité de sa production font de lui l'un des créateurs africains les plus célèbres et les plus respectés. En effet, dès son premier roman, Sembène livre sa vision de la nature et du rôle de son art en faisant dire à un de ses personnages : « Tu aspiras à être écrivain ? Tu n'en seras jamais un bon, tant que tu ne défendras pas une cause. Vois-tu un écrivain doit aller de l'avant, voir les choses dans la réalité, ne pas avoir peur de ses idées. Personne d'autre que nous ne saura nous défendre » (O. Sembène, 1956, p. 149).

Pourtant autodidacte, son érudition se mesure à la diversité des genres et formes artistiques qu'il manie. Il s'est essayé au récit (roman, nouvelle), à l'écriture non-fictionnelle (le journalisme) et à l'art visuel (le cinéma, le documentaire). Mais le plus intéressant c'est l'interaction entre ces genres et le dialogue inter et extra-médiatique qu'ils entretiennent dans son œuvre pour se compléter et s'éclairer.

Au niveau interne du récit, ce phénomène se manifeste par une mise en abyme qui consacre l'introduction, de manière enchâssée, d'autres média et ou textes dans le texte principal. Par exemple, dès son premier roman, *Le Docker noir* (1956), l'auteur fait montre de l'usage pertinent de cette figure en introduisant un roman dans le roman. De manière réfléchie, le récit principal qui raconte la vie de Diaw Falla comme docker au port de Marseille s'entremêle, métaphoriquement, avec le récit second qui est l'histoire du *Négrier Sirius*. Il s'agit d'un roman écrit par le personnage Diaw et qui lui a été volé par la célèbre romancière Ginette Tontisane qui prétendait vouloir l'aider à le faire publier. Tels les esclaves du négrier, Diaw est dépossédé de sa production intellectuelle et de sa propre personne. Il est, en outre, trainé devant la justice, non pas seulement pour avoir tué l'usurpatrice, mais aussi pour avoir réclamé la paternité du roman. Dans son laïus le procureur clame que le fait même qu'il prétend être l'auteur du roman est une insulte aux belles lettres françaises.

¹³ L'œuvre de Sembène est expérimentale par le mélange des genres, iconoclaste pour son combat contre les discours hégémoniques de l'empire colonial et des états néocoloniaux et traduit l'angoisse des temps modernes, c'est-à-dire ici l'Afrique après les indépendances.

Comme l'analyse le montrera, plus loin, la lutte contre la dépossession, la dépersonnalisation, voire la déshumanisation de l'Africain par le système colonial ou une société africaine injuste constitue aussi le principal thème des subséquents romans et nouvelles de Sembène : *Ô Pays, mon beau peuple* (1957), *Les Bouts de bois de Dieu* (1960), *Voltaïque suivi de la Noire de...* (1962), *L'Harmattan : référendum* (1964), *Vehi-Ciosane suivi du Manda* (1965). Néanmoins, pas véritablement satisfait de l'effet produit par ces romans sur son peuple, Sembène s'essaie au cinéma pour mieux atteindre son objectif, celui d'éveiller les consciences.

I.2 Le Cinéma de Sembène

Malgré sa riche production littéraire débutée pendant son long séjour en France, de retour au Sénégal, Sembène constate que son œuvre est mal connue dans son propre pays du fait que, pour des raisons sociologiques, la majorité de ses concitoyens ne lisent pas le roman. En fait, il s'agit là du syndrome de l'écrivain africain qui écrit en langue européenne. Le peuple pour qui il écrit ne le lit pas, alors que le public qui le lit est son adversaire qu'il égratigne dans ses écrits. De ce fait, l'écrivain Sembène se met alors à réfléchir sincèrement sur la forme d'art la plus efficace pour atteindre son peuple. Dans un entretien, il fait état des limites de la littérature dans une Afrique au taux d'illettrisme surélevé et justifie, par la même occasion, son recours au cinéma pour toucher directement les masses populaires :

« Force est de constater que la littérature ne mène pas loin. Mais les gens vont au cinéma plus qu'ils ne lisent. Car le cinéma est accessible à tout le monde. J'ai donc jugé plus sage de me tourner vers le cinéma. Avec cette forme d'expression, je suis sûr de toucher la masse. Pour moi ce cinéma est la meilleure école du soir. Il me permet non seulement de faire ce que ne permet pas la littérature, et d'aller plus loin mais encore de faire parler les gens dans leur propre langue ». (D. Murphy, 2008, p. 50)

Dès lors celui qui a commencé sa carrière en tant que littérateur va devenir plus célèbre grâce à son cinéma. Il est considéré comme le père du cinéma africain pour avoir réalisé le premier film africain (*Borom sarret*, 1963), le premier long métrage (*Mandabi*, 1968) en Afrique, mais aussi et surtout pour la puissance de ses images et la portée de ses films. Ceci ne l'empêche pas outre mesure de continuer son cheminement littéraire tout en poursuivant l'aventure cinématographique. Ainsi, pour D. Murphy, « Sembène fut aussi un illustre artiste de par la poursuite constante d'une réflexion profonde sur sa pratique d'écrivain et de cinéaste » (2008, p. 41). Le romancier-cinéaste réussit parfaitement bien cet alliage au point de bénéficier du respect de ses pairs et de la critique, d'autant plus que ces deux carrières se croisent et s'enrichissent mutuellement et se nourrissent d'autres média.

II. Procédés inter-génériques et inter-médiatiques chez Sembène Ousmane

S'il est un truisme que le récit et le film sont les outils de prédilection de Sembène Ousmane, il est rare de ne pas y déceler une intrusion d'autres formes d'art. Nous convenons donc avec Boubacar B. Diop pour dire que « ce goût de l'effraction sera toujours au cœur de son esthétique libertaire » (2008, pp. 9-10). En effet, le théâtre, la musique, la danse et l'art plastique occupent une place prépondérante dans la production de Sembène Ousmane.

II.1 Récit et représentation scénique

Bien qu'évoluant de manière parallèle, sa carrière de cinéaste et celle d'écrivain se croisent et s'entremêlent très souvent pour féconder des possibilités artistiques inouïes. Sa facilité à se mouvoir de l'écrit à l'écran et vice-versa s'explique par le fait que Sembène adopte une écriture cinématographique qui rend son récit facilement adaptable au cinéma. En effet, avant d'être adaptés au cinéma, nombre de ses films ont déjà existé sous forme de nouvelle ou de roman. Son

roman-cinéma à la Balzac plonge le lecteur dans le feu de l'action avec une focalisation tranchante qui rappelle les planches et prises de vue au cinéma. C'est pourquoi la critique considère qu'on lit son récit de la manière qu'on suivrait un film (M. Bestman, 1977, p. 185 ; M. Minyono-Nkodo, 1979, p. 42) car celui-ci s'intéresse à des situations de crise et privilégie l'action à la narration. À ce propos, Boisdeffre soutient que :

« L'art qui emploie plus de récits scéniques que de 'résumés' tend à abolir, du moins, à diminuer la distanciation entre le lecteur, les personnages et l'histoire. Cette technique qui est le propre du cinéma ou du théâtre crée une nette impression de 'présence' ; elle rend le lecteur contemporain du récit en supprimant tout intermédiaire entre sa conscience et celle du personnage » (M. Bestman, 1977, p. 302).

Bien que Sembène n'ait pas écrit de pièces de théâtre à l'instar des romanciers Ngugi wa Thiong'o et Wole Soyinka, on retrouve les traces du théâtre dans son roman et son cinéma. Cependant selon I. Diagne, « parler de mise en scène, de théâtralisation à propos d'un romancier peut sembler paradoxal. Pourtant certaines séquences des *Bouts de bois de Dieu*, de *Xala* et du *Dernier de l'empire* relèvent plus du théâtre que du roman » (2014, p. 79). En effet, dans *L'Harmattan*, la scène où Tangara démasque le Colonel Luc qui s'adonnait à des malversations dans l'hôpital a un relent de tragi-comédie. Le lecteur s'aperçoit de l'humeur bouffonne qui prête à rire malgré le sérieux du drame qui s'y joue. De plus, le journaliste-poète et peintre Lèye déclare qu'« un marché africain est un théâtre unique au monde – un théâtre sans costume... C'est une eau vivifiante ! Tous sont acteurs et spectateurs. On y joue le drame de la vie » (p. 209). La tendance à la théâtralisation du récit est perceptible à la présence de scènes aux actions et dialogues vifs et par la description des décors et des faits et gestes des personnages qui ressemblent à des didascalies.

L'ouverture des *Bouts de bois de Dieu* ressemble à une préface de pièce de théâtre. Elle présente la liste de tous personnages, dresse les liens qu'ils entretiennent les uns les autres, leur rôle dans le récit et indique les lieux de déroulement de l'action. En ce sens, ce roman respecte « la coutume du théâtre européen » (J-P. Gourdeau, 1984, p. 11). Aussi peut-on remarquer la dramatisation autour du personnage Bakayoko dont le nom est sur toutes les lèvres alors qu'il n'apparaît devant le lecteur que vers la fin du roman. « Le sens théâtral de cette apparition est propre à frapper les imaginations et à renforcer son prestige ; [...] elle s'inscrit dans une aura mythique, dans une poétique de l'espace, caractéristique du héros. » (R. Chemin, 1986, p. 171). En effet, dès l'apparition de ce personnage, leader charismatique du mouvement syndical, le ressort dramatique se tend davantage et se fait proche de son dénouement.

Tout comme le roman, le cinéma de Sembène comporte des scènes de théâtre : les déplacements et occupations de l'espace scénique, ainsi que la mimique et la manière même de parler et les costumes des personnages imitent l'esthétique du théâtre. Par exemple, les costumes dans *Ceddo* et *Guelwaar* et la gestuelle emphatique des personnages qui s'expriment avec grandiloquence, la langue même qui s'éloigne du wolof vernaculaire sont tout un procédé qui s'écarte de l'esthétique du film. L'incipit de *Xala* dans lequel les personnages noirs chassent les Blancs de la chambre de commerce qu'ils occupaient est une métaphore de l'indépendance politique et économique. Il se présente sous forme de théâtre sans paroles où la gestuelle et la mimique des acteurs servent à combler le vide phonique et à être ainsi le plus explicite possible pour en permettre une compréhension correcte.

Dans *Moolaadé*, l'excision, un thème sérieux, est traité avec un brin de tragi-comédie. Les vieillards qui s'accrochent obstinément à la tradition en déphasage avec le présent sont sujets à la

raillerie. La scène où ils rassemblent et brûlent tous les postes radios sur la place publique pour protéger le village contre les travers du modernisme est montrée avec une sorte de bouffonnerie qui trahit une visée de maintenir le village et les femmes dans un obscurantisme qui sert l'hégémonie du système patriarcal. Dans la même perspective, l'exécution de Mercenaire, qui prend la défense de Collé Ardo, est aussi traitée avec un humour noir.

II.2 La nouvelle et le conte dans l'œuvre de Sembène

À côté de son aventure romanesque, Sembène est également l'auteur de nombreuses nouvelles. On peut citer *Voltaïque suivi de la Noir de...* (1962), un recueil de douze nouvelles que L. Kestloot sublime en ces termes : « Ce recueil de nouvelles est un petit chef-d'œuvre que n'importe quel poète serait fier d'avoir produit » (1987, p. 225). On peut recenser aussi *Le Mandat* suivi de *Vehi-Ciosaan ou Blanche genèse* (1965) et *Niiwam suivi de Taaw* (1987).

Il n'est donc pas étonnant de voir les techniques de la nouvelle investies dans son roman et dans son film et aboutir à un intéressant brassage inter-générique et inter-médiatique. La nouvelle, par son unité d'action, met en lumière une séquence, une tranche de vie. Sa fin qui ne dénoue pas, n'est-elle pas plus à même de capturer l'angoisse des peuples tourmentés qui ne peuvent avoir de préoccupations que le présent angoissant et non le futur incertain qui n'apporte rien car le présent ressemble d'une manière troublante au passé ? En effet, « l'histoire des pays (africains anciennement colonisés) montre bien ce retour éternel qui n'apporte rien de nouveau sinon une reconduction, sous une autre forme peut-être, du même système oppressant et déshumanisant » (O. Ngom, 2012, 237). On notera que le film tout comme le roman de Sembène referme une parenthèse sans pour autant conclure définitivement. Ceci signifie, certainement, une stratégie d'évitement du dénouement simpliste et un désir de montrer la complexité des conflits auxquels le post-colonisé doit faire face. Donc une victoire n'est qu'un triomphe éphémère à l'issue d'un combat journalier, car dès le lendemain un conflit autrement plus épique s'annonce.

Le conte et les formes d'énonciations traditionnelles inondent le récit sembénien en une forme de mise en abyme qui dédouble le récit principal. Assez proche de la nouvelle par l'unité d'action, le conte s'en diffère par son dénouement qui donne toujours explicitement ou, de manière implicite, une leçon de vie, telle la moralité du fabuliste. *Les Bouts de bois de Dieu* et *L'Harmattan* incorporent des contes racontés par des personnages.

Qui plus est, l'usage du conte travestit l'écriture même de ces romans et leur donne, par endroits, des allures de mythologie et de récit épique. Dans certains cas, le narrateur se transforme en griot-conteur, d'où la récurrence du personnage du griot dans l'œuvre de Sembène qui fait dire à V. Aire qu'on pourrait comparer cet auteur à un griot traditionnel qui est à la fois chroniqueur, critique, éducateur visionnaire toujours guidé par la vérité (1977, 285). Dans les films *Borom sarret*, *Niaye* (1964), *Ceddo* (1977), *Xala* (1975), *Moolaadé* le griot, s'il n'est pas un narrateur, est un personnage important. En plus d'être un élément dynamique de la tradition, il participe à la dramatisation de l'histoire.

II.3 L'art acoustique

L'art acoustique nourrit également les récits et les films de Sembène en plongeant l'instance réceptrice dans le folklore et l'imaginaire de la communauté africaine, objet de cet art. Les chants et musiques traditionnels constituent la sève nourricière de ce récit, allant des chants triviaux des femmes de ménage aux chants épiques qui racontent et provoquent l'histoire. *Les Bouts de bois de Dieu* est fortement marqué par le chant qui fait éloge à Soundiata (le lion du Mande) et *L'Harmattan* par celui de l'Almay Samori et de sa cavalerie. Les chants éponymes des films

Guelwaar (1992) et *Faat Kiné* (2000) entrent dans le même registre d'héroïsation. De ce fait, le chant est un élément important de l'artifice d'enchâssement du récit car il se présente comme une sorte de résumé, récapitulatif ou annonciateur de drame qui se joue dans l'œuvre. Ils peuvent aussi, selon I. Madubuike servir à tourner en ridicule certaines coutumes et habitudes injustes (1977, p. 350).

III. Multimédia et problématique de la réception des œuvres

L'étude a montré que le recours à plusieurs genres littéraires et média dans le roman ou le film de Sembène a une visée de facilitation de la compréhension en reprenant la thématique motrice de diverses manières. Si, dans l'ensemble, cette technique obtient une réussite globale, force est de constater que le public ne saisit pas, avec la même aisance, toutes les formes d'art employées dans les productions du romancier-cinéaste. En plus, de manière générale, un média peut être plus appréhensible ou évanescant selon qu'il est pris en charge par l'écrit ou l'écran.

III.1 L'Art plastique dans le récit et le cinéma de Sembène

L'art plastique figure en bonne place dans le dispositif de mise en abyme de l'œuvre de Sembène mais avec des traitements et fortunes divers selon qu'il soit pris en charge par le roman ou par le cinéma. Si le texte est indéchiffrable pour une population majoritairement analphabète, les autres formes d'art aussi peuvent causer des problèmes de réception ou d'interprétation. Le paradoxe est celui de l'insertion d'œuvres d'art plastique, plus accessibles dans un texte que montré dans un film à cause de la médiation dont bénéficie le premier. Si Lèye se désole de l'incapacité des Africains à lire un tableau, le récit même offre des clefs de lecture par divers procédés qui interprètent les tableaux pour les rendre compréhensibles au lecteur. Dans *L'Harmattan*, par exemple, trois tableaux reviennent constamment dans le récit par une sorte de reprise métaphorique de la thématique générale de celui-ci. Il y a, par exemple, le tableau éponyme « l'Harmattan » qui, selon son auteur, est un portrait qui dramatise quatre siècles d'oppression et de colonisation. En somme, le tableau a ceci de particulier : Il n'est pas chronophage selon l'expression de Sembène ; il fige plutôt, dans un seul espace, diverses temporalités et spatialités en plus de sujets variés.

Cependant, si elle n'est pas commentée, l'œuvre d'art introduite dans le récit ou le film peut dérouter le lecteur ou le spectateur non averti. En effet, le peintre Lèye se désole du sort de son art: « Je vends mes tableaux aux touristes européens... Pour eux, c'est de l'exotisme... Aux Africains évolués..., imitation de l'Européen. Personnellement cela me chagrine. Le peuple, dans sa quasi-totalité, ne goûte pas encore ce plaisir... savoir lire un tableau » (O. Sembène, 1964, p. 211). Donc l'introduction de l'art plastique dans le cinéma de Sembène peut causer des difficultés d'interprétation. Contrairement au premier cas où un narrateur et des fois un personnage du récit décrit l'objet et, par là même, favorise une grille d'interprétation, s'il n'impose pas la sienne au lecteur, au cinéma les tableaux et autres formes d'art sont simplement montrés et le spectateur doit seul se débrouiller pour construire une signification, un sens, à partir de ce qu'il voit. Ainsi il doit être le spectateur idéal selon la conception de H. R. Jauss dans son *Pour une Esthétique de la réception* (1978). Le spectateur idéal devrait avoir une bonne compréhension de la culture de Sembène et être doté d'une certaine capacité de critique pour appréhender les éléments et motifs qui transcendent la culture spécifique vers un universalisme absolu. Selon les théoriciens de la réception, le lecteur modèle est celui qui partage les mêmes codes de référence ou « compétences » avec l'auteur du texte (U. Eco, 1985 [1979], p. 72).

III.2 L'insertion de photographies et portraits

L'œuvre cinématographique et l'œuvre littéraire de Sembène foisonne de photographies de célèbres figures de résistants africains, plaquées en toile de fond, servant d'éléments de décor de pièces importantes où se déroulent des scènes majeures. Ainsi les portraits décoratifs de l'Almamy Samory Touré, Amilcar Cabral, Kwame Nkrumah, Nelson Mandela, Thomas Sankara, etc. apparaissent dans les endroits occupés par des personnages qui se battent pour la dignité et la liberté. Si dans le roman de telles photographies ne sont pas commentées contrairement aux dessins d'art de Lèye, ne serait-ce que la mention du nom d'un personnage historique, par le narrateur décrivant le décor où se déroule une action, peut guider le lecteur. Dans le film, cependant, le contact est plus direct mais aussi plus rapide et parle uniquement aux initiés.

Le tableau dans *Faat Kiné*, avec un insigne fait de cauris en forme de 6 ou 9, semi inversés qui ressemblent à un boomerang, sert de motif illustrant le discours de la fille de Kiné qui tend son diplôme de baccalauréat à sa maman et l'invite à le recevoir en compensation de celui qu'elle n'a pu avoir pour cause de maternité précoce. Ce tableau indique la circularité du destin entre la mère et la fille. Cependant, ce motif ainsi que le symbolisme des objets traditionnels comme la calebasse de Dior Sala dans *Ceddo* et la lance qui symbolise le *samp*, le défi, dans le même film ou la corde qui marque l'inviolabilité d'un territoire dans *Moolaadé*, le masque accusateur dans *La Noire de...* peuvent au mieux passer inaperçus ou au pire dérouter le spectateur pas très au fait cette culture et ayant le sens de l'interprétation.

III.3 La Danse et la musique

Comparativement aux photographies et portraits, la danse et la musique sont beaucoup plus accessibles au cinéma que dans le récit. Par exemple, même si Sembène est un génie de la description conceptuelle et abstraite – comme en témoigne la description du morceau « l'Harmattan » interprété par le Jali Fousseynou – le texte ne peut pas rendre directement les notes de la kora sans médiation. L'effet serait plus dense si le lecteur les percevait directement sans l'intervention d'une autorité modale. Au cinéma, par exemple, le son, bruitage et musique font partie intégrante de l'art en ce qu'ils participent à créer la tension, le suspense, la dramatisation et autres procédés visant à atteindre le sentiment correspondant chez le lecteur. Sembène satisfait ce critère universel mais y ajoute une dimension de documentaire ethnographique en introduisant le chant et la danse qui collent au sujet et appartiennent au vécu de la communauté, ce que N. F. Ukadike nomme une utilisation intelligente et efficiente de la musique par le cinéma de Sembène (1994, p. 72).

IV. Les thématiques majeures dans l'œuvre de Sembène

IV.1 L'Histoire

Les grands écrivains s'intéressent aux grandes thématiques. Tel est le cas de Sembène Ousmane dont l'intérêt pour certains thèmes traverse l'œuvre entière. L'Histoire constitue une de ces thématiques de prédilection de cet artiste engagé. Ce sujet est d'une importance capitale pour lui, vu qu'il se lance dans une entreprise déconstructionniste de l'histoire officielle de l'Afrique. En effet, le romancier-cinéaste fait partie de ces auteurs « non-historiens qui s'arrogent le droit d'interpeller vigoureusement les historiens » (M. Diouf, 2000, p. 337). En cela, l'œuvre de Sembène est postmoderne car elle vise à déplacer le centre de la production du discours et du sens. Sa manière de s'y prendre est de donner la parole à ceux qui sont oblitérés dans l'histoire officielle, c'est-à-dire les hommes et les femmes ordinaires, la masse anonyme et silencieuse. L'enjeu est ainsi de montrer la part de l'histoire qui, autrement, serait méconnue (J. Jones, 2000,

p. 119) car sans intérêt pour la version officielle qui ne s'arrête que sur les grandes figures et les victoires.

Ainsi *Les Bouts de bois de Dieu* donne la version de Sembène de la grève des cheminots du Dakar-Niger, *L'Harmattan* celle du référendum pour ou contre la communauté française, *Voltaïque* l'histoire de l'esclavage, *Ceddo* une communauté païenne contre l'expansionnisme de l'islam, *Guelwaar*, un combat contre les dons alimentaires pour une hégémonie du néocolonialisme, *Emitai* les femmes d'un village de la Casamance qui se rebellent contre la taxe imposée par l'administration coloniale pour l'effort de guerre. À côté de cette grande histoire, il est souvent question de l'histoire sociale comme dans *Niaye*, *Borom sarret*, *Le Mandat*, *Xala*, *Moolaadé* et surtout de l'attitude des personnages face à cette histoire comme dans la nouvelle *Devant l'histoire*. Dans tous les cas, il s'agit, pour Sembène, de mélanger les faits historiques à la fiction (J. Jones, 2000) pour aboutir à une œuvre artistique plus vraie que la réalité car plus complète et plus intelligible.

IV.2 L'Expression d'un Panafricanisme artistique

Dans son œuvre romanesque et cinématographique, Sembène sort souvent des cadres limitatifs de son pays pour embrasser l'Afrique dans sa totalité. En témoignent son premier roman, *Le Docker noir*, qui met en exergue une communauté d'émigrés africains en France, *Les Bouts de Bois de Dieu* qui consacre la grève des cheminots du Dakar-Niger et met en vedette les représentants des pays traversés par le chemin de fer. *L'Harmattan* cristallise les agissements des membres du Front unitaire pour le « non » qui regroupe tous les pays de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française consultés par voie référendaire à se prononcer sur l'adoption ou non de la communauté française.

Ce roman est situé dans un pays africain non identifié pour que le lecteur y reconnaisse tous les pays concernés par ces consultations. Tout ce qu'il peut dire avec certitude est que ce n'est pas le Sénégal puisque Lèye le journaliste-artiste sénégalais y est un étranger et qu'aucun des noms des personnages n'est familier au Sénégal. Cette volonté de la recherche d'une spatialité africaine unique marque la dernière production de Sembène. Son dernier film *Moolaadé* (2004) est tourné dans un village burkinabé avec des personnages maliens, burkinabés, etc. et utilise le bambara comme langue. À cela il faudrait ajouter que les figures de résistants qu'il mentionne dans nombre de ses productions littéraires et cinématographiques sont les rois Soundiata et Béhenzin et l'Almay Samory Touré.

IV.3 La Religion

Avec le thème de la religion, Sembène s'emploie toujours à révéler le grand écart qui existe entre le message religieux et le comportement insidieux de ceux qui en sont les représentants. Dans *Les Bouts de bois de Dieu*, *L'Harmattan*, *Niaye*, *Ceddo*, *Guelwaar*, ils sont en collusion avec l'administration coloniale et néocoloniale pour pérenniser un système d'exploitation qui conforte leurs intérêts. Dans certaines situations, le religieux est un usurpateur de pouvoir, un être véreux qui vit de la flagornerie et de la roublardise. Il incarne tous les maux qui gangrènent la société moderne africaine. Des exemples parlants de ce portrait lugubre du religieux sont les nouvelles « La communauté », « Mahmoud Fall » et « Souleymane », toutes parues dans le recueil *Voltaïque*. L'ambition de l'auteur est de montrer que, très souvent, les hommes et femmes confient leur destinée religieuse à des êtres hypocrites sans morale autre que l'argent, la femme et les plaisirs mondains. C'est pourquoi le héros typique de Sembène est bien souvent un athée ou, en tout cas, quelqu'un qui ne s'encombre pas des contingences de la religion.

IV.4 La Femme

La Femme est personnage mais aussi et surtout thème majeur dans l'œuvre de Sembène Ousmane considéré comme l'un des premiers écrivains féministes du continent. En effet, les critiques comme J. Chevrier s'accordent à dire que « ne serait-ce que par le rôle éminent que jouent les femmes dans ses romans, l'œuvre de Sembène est révolutionnaire » (1994, p. 235). En plus de dénoncer les injustices qu'elles subissent au quotidien dans une société fortement patriarcale et à travers les institutions telles que la polygamie, l'auteur peint le portrait de femmes fortes et vectrices de changements sociaux.

On peut constater que dans *Les Bouts de bois de Dieu* le personnage féminin est collectif (K. Sacks, 1978, p. 365) même si une certaine singularité est notable dans la caractérisation de Ramatoulaye parmi les personnes âgées et Penda chez les plus jeunes. Il faut en effet observer que c'est le collectif qui enclenche des actions concertées pour apporter le soutien à leurs hommes grévistes, entreprend la longue marche de Thiès à Dakar qui constitue l'action centrale du roman ; elles provoquent le grand meeting de Dakar et déclenchent la mutinerie contre les spahis, etc. C'est pourquoi le critique J. P. Gourdeau déclare, non sans ironie, que dans ce roman de Sembène « les personnages les plus 'viriles' du récit sont les femmes » (1984, p. 51). On peut tout à fait continuer l'exemple, afin de montrer que cette forte personnalité de la femme traverse l'œuvre écrite et filmique de Sembène, en évoquant Tioumbi la froide lucidité politique dans *L'Harmattan*, Ngoné War Thiandoum, dans *Niaye*, et Dior Yacine, dans *Ceddo*, qui toutes deux, incarnent la fierté ancestrale, Faat Kiné du film éponyme ou la révolutionnaire des temps modernes, et Collé Ardo dans *Molaade* pour ne citer que celles-ci.

IV.5 Le personnage collectif

Le personnage collectif est privilégié relativement au héros singulier et superpuissant à cause du scepticisme de l'auteur à l'intervention messianique pour délivrer tout un peuple. Dès lors, ses romans et films érigent en modèle le héros collectif ou, autrement dit, la communauté qui présentée comme héros singulier. Les cas les plus frappants de cet état de fait sont *Les Bouts de bois de Dieu* qui est l'épopée des cheminots et *L'Harmattan* celui des activistes politiques du Front Unitaire pour le Non au référendum de 1958.

De ce fait, nous sommes en présence du roman ou film prolétaire dans lequel ce qui importe c'est le collectif, la communauté, la classe, la masse populaire issue de la plus basse échelle sociale (I. Madubuike, 1975, p. 96). En effet, la rébellion est bien plus souvent menée par les gens qui occupent le plus bas niveau de l'échelle sociale, les citoyens de seconde classe, les gueux, les marginaux comme le griot et le cordonnier dans *Niaye*, les mendiants, lépreux et autres marginalisés dans *Xala*. Pour l'écrivain-cinéaste il s'agit de montrer que le salut ne viendra pas du ciel mais de l'union des opprimés. Par la même occasion, il redéfinit les valeurs qui gouvernent la société en incitant une insidieuse inversion de la hiérarchie coloniale (N. F. Ukadike, 1994, p. 86) et sociale qui oppose à la noblesse de naissance la noblesse de conduite. Tout ceci pousse Gyasi à affirmer que le romancier-cinéaste fait montre d'une volonté de combattre les stéréotypes nés de la vision eurocentriste :

"It should be emphasized that in crafting such African characters, Sembène was working against the grain of Western Orientalist art and literature, in which generations of Western writers and scholars had produced myths about the laziness, deceit, and irrationality of Orientals and Africans. Sembène Shatters this widely held Orientalist image of the irrational African male, and especially the docile, domestic African female" (K. Gyasi, 2004, 177).

En outre, dans un souci constant de produire une caractérisation réaliste, Sembène évite d'idéaliser ses protagonistes. Il échappe ainsi aux écarts que Phillipe Hamon décrit en ces termes : « si l'auteur réaliste met trop l'accent, différentiellement, sur un personnage héros, le risque est grand de provoquer aussi une 'déflation' de l'illusion réaliste et de réintroduire le romanesque, l'héroïque et le merveilleux comme *genres* » (P. Hamon, 1982, p. 153-154). Ainsi les personnages de Sembène sont des êtres de chair et d'os avec leurs faiblesses, désirs et craintes mais qui peuvent, devant une situation inacceptable, transcender tout obstacle et réaliser des actes dont eux-mêmes sont les premiers à être surpris.

Ce type de caractérisation qui équivaut, selon V. Aire, à une sagesse et une conscientisation réaliste (1977, pp. 285-286) montre, chez l'artiste didacticien, une volonté de donner ceux-là en modèle. Il s'agit surtout de prouver que l'action n'est pas l'apanage de révolutionnaires avérés et aguerris mais que toute personne doit avoir la dignité de faire face à l'injustice. Le personnage tiré du monde des êtres ordinaires est en fait plus facilement imitable que celui du héros épique aux pouvoirs surnaturels. Cette marque de fabrique rend ses romans et films particulièrement engageants parce qu'ils suscitent, chez l'opprimé, « l'espoir d'un avenir révolutionnaire (qui) différencie l'œuvre de Sembène de celle d'autres écrivains dont la caractéristique principale est le pessimisme » (F. I. Case, 1973, pp. 257-266).

IV.6 La question linguistique chez Sembène

La question de la langue, est un thème central de l'œuvre de Sembène. À travers ses personnages, il présente les courants majeurs de la discussion et fait part de sa position. Cette question connaît une évolution notable à travers les média de Sembène. Par exemple, lors des négociations, dans *Les Bouts de bois de Dieu*, quand Edouard veut imposer le français pour la seule langue de discussion, Bakayoko lui rétorque : « étant donné que votre ignorance d'au moins une de nos langues est un handicap pour vous, nous emploierons le français, c'est une question de politesse. Mais c'est une politesse qui n'aura qu'un temps » (p. 277). De même, dans *L'Harmattan*, le poète journaliste et peintre Lèye déclare solennellement devant un grand public abandonner l'usage du français pour ses productions littéraires pour ne plus enrichir la langue du colon. En revanche, il va se consacrer à la peinture parce que les couleurs, elles, sont neutres et n'appartiennent à aucun peuple. Mais un personnage lui oppose ce qui peut être considéré comme la position médiane de Sembène par rapport à la langue de la littérature africaine : « Sous prétexte que les voitures sont de marques françaises ou autre tu refuses de voyager dedans ? Pour un temps plus ou moins long, un temps transitoire, nous sommes, bon gré mal gré, obligés d'user du français » (p. 141).

De là on comprend que Sembène a consacré de longues réflexions à la question de la langue de la littérature africaine. Il utilise donc le français malgré lui mais comme une disposition transitoire. Dès lors il n'est pas surprenant de le voir essayer d'atteindre son public dans sa propre langue. La traduction en wolof du *Manifeste du communisme* par Sembène et la création de *Kàddu*, un journal en langue wolof qu'il lance avec des amis, en sont de belles illustrations. Mais là aussi, force est de constater que la question de l'illettrisme ne concerne pas uniquement le français, mais que la majorité de la population est aussi analphabète dans les langues nationales.

De ce fait l'art scénique semble être le moyen le plus sûr et le plus rapide d'atteindre la masse, d'où le recours au cinéma. Il faudrait tout de même noter que les deux premiers films de Sembène *Borom Sarret* (1963) et *Niaye* (1964) s'expriment en français. Cependant, il faut noter que ce choix s'est imposé à lui pour des raisons techniques et financières. Il s'agit de films énonciatifs où les scènes sont narrées alors que les personnages agissent dans le sens d'illustrer

l'énoncé. Sembène peut quand même compter sur la force de l'image pour amener le public à saisir le message véhiculé.

En outre, dans ses productions littéraires ainsi que dans ses œuvres cinématographiques, la langue est souvent source de tension entre personnages évolués qui manifestent leur statut par la maîtrise de la langue officielle et les personnages qui usent et défendent les langues nationales. Dans cette situation de diglossie où « la maîtrise du français est (...) associée au pouvoir détenu par l'élite (A. Nzabatsinda, 2002, p. 190), la langue est non seulement « un indicateur social » (D. Coussy, 2000, p. 137), mais aussi et surtout un champ de confrontation idéologique.

Cette question est plus approfondie dans les films du cinéaste sénégalais. Par exemple, dans *Guelwaar*, à deux reprises, des personnages s'irritent du fait que les autorités s'adressent à la masse villageoise en français, une langue que celle-ci ne maîtrise pas. La fille d'Elhadji Kader Bèye dans *Xala* fait une mutinerie linguistique en refusant de parler le français qu'elle maîtrise pourtant parfaitement. Dans *Guelwaar*, le préfet informe que bien que tenus en wolof, les propos du discours incendiaire de Guelwaar « ont été reproduits par la presse internationale et qu'en haut-lieu ça a chauffé ». Ceci prouve l'égale dignité des langues, que la langue nationale peut véhiculer n'importe qu'elle sorte de pensée et que, quelle que soit la langue par laquelle un discours est prononcé, le public intéressé pourra trouver les moyens d'en saisir les propos, à l'aide de la traduction. C'est une thèse qui renforce la théorie selon laquelle la littérature en langue africaine peut s'adresser au monde à partir de l'Afrique et des langues africaines. De ce fait, la langue nationale est principalement la langue des films de Sembène : le wolof pour la plupart, le diola dans *Emitaï* et le bambara dans *Moolaadé*.

Conclusion

Sembène Ousmane dont la production artistique a débuté avant les indépendances et continué, longtemps après, jusqu'à sa mort en 2007 est un perfectionniste qui aime se remettre en cause et questionner son action et l'impact de celle-ci sur le public cible. À retracer son itinéraire artistique et conceptuel, on voit une progression dans la maturité sur les plans thématique et technique. C'est pourquoi la reprise des mêmes thématiques dans plusieurs média est, chez ce pédagogue, un moyen de les élaborer davantage mais aussi une stratégie pour toucher le plus grand nombre de personnes.

En somme, en plus d'être un brasseur de mondes et un homme qui s'est essayé à plusieurs petits métiers avec une expérience militaire et syndicale avérée, Sembène réussit à entretenir un dialogue de divers genres et procédés artistiques qui enrichit ses productions. Pour cette raison, son œuvre tant romanesque que cinématographique est plurivoque et protéiforme du fait de l'intergénéricité et de l'intermédialité qui passent, entre autres, par l'imbrication d'autres genres appartenant à la tradition orale tels le conte, le chant, la danse, etc.

L'œuvre de Sembène est contre-ethnographique (J. Jonassaint, 2010), voire dirigée contre l'orientalisme occidental (K. Gyasi, 2004, p. 77) du fait qu'elle crée un espace pour l'expression d'un discours qui va à l'encontre de la pensée hégémonique eurocentriste. Son attitude révisionniste face à l'histoire, la place prépondérante qu'il accorde aux segments les plus marginalisés de la société comme la femme, les ouvriers et les castes et son élan panafricaniste donnent à son œuvre une portée postmoderne. Sur le plan stylistique cette vision se manifeste par l'éclatement des perspectives grâce au recours à plusieurs formes d'art.

Bibliographie des œuvres citées:

I. Le corpus

1. Les romans et les nouvelles

- 1956, *Le Docker noir*, Paris, Nouvelles Editions Debresse.
1957, *Ô pays mon beau peuple !* Paris, Le Livre contemporain, Amiot-Dumont.
1960, *Les Bouts de bois de Dieu*, Paris, Le Livre contemporain, Amiot-Dumont.
1962, *Voltaïque suivi de La Noire de...* Paris : Présence Africaine.
1964, *L'Harmattan, Livre I : Référendum*, Paris, Présence Africaine.
1965, *Le Mandat précédé de Vehi Ciosane ou Blanche Genèse*, Paris, Présence Africaine.
1973, *Xala*, Paris, Présence Africaine.
1987, *Niiwam*, Paris, Présence Africaine.

2. Les films

- 1963, *Borom Sarret*, Doomirew Films, 18mn28s
1964, *Niaye*, Dakar, Doomirew Films, 29mn30s
1968, *Mandabi*, Dakar, Doomirew Films, 1h26mn
1971, *Emitaï*, Dakar, Doomirew Films, 1h36mn
1975, *Xala*, Dakar, Doomirew Films, 2h02mn.
1977, *Ceddo*, Dakar, Doomirew Films, 1h51mn.
1992, *Guelwaar*, Dakar, Doomirew Films, 1h38mn.

II. Les références bibliographiques

- AIRE Victor O., 1977, "Didactic Realism in Ousmane Sembene's *Les Bouts de Bois de Dieu*" in *Canadian Journal of African Studies/ Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol. 11, n° 2, pp. 283-294.
BESTMAN Martin T., 1977, *Sembène Ousmane et L'Esthétique du roman négro-africain*, Québec, Naama.
CASE Frederick Ivor, 1973, « La Bourgeoisie africaine dans la littérature de l'Afrique occidentale » in *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol. 7, n° 2, pp. 257-266.
CHEVRIER Jacques, 1994, "Ferdinand Oyono" in *Littératures francophones : Afrique, Caraïbes, Océan Indien, dix-neuf classiques, classiques*, Paris, CLEF.
DIAGNE Ismaïla, 2014, *Lire et relire Sembène Ousmane*, Dakar, L'Harmattan.
DIOP Boubacar Boris 2008, « In Memoriam : Ousmane Sembène ou l'art de se jouer du destin » in Gadjigo et Sada Niang (eds.) *Ousmane Sembène, Cinéaste*, Revue internationale de Langue et de littérature, Présence francophone, n°71pp.8-19.
DIOUF Mamadou, 2000, « Des Historiens et des histoires, pour quoi faire? L'Histoire africaine entre l'état et les communautés » in *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol. 34, n° 2, pp. 337-374.
ECO Umberto, 1985 [1979]. *Lector in Fabula ou la coopération interprétative dans les textes narratifs*, Paris, Bernard Grasset & Fasquell.
GYASI Kwaku, 2004, "From God's Bits of Woods to Smouldering Charcoal: Decolonization, Class Struggle, and the Role of Women's Consciousness in Postcolonial Africa", in *French Colonial History* vol. 5, pp. 173-191.
GOURDEAU Jean-Pierre, 1984, *Les Bouts de bois de Dieu de Sembène Ousmane*, (Lectoguide francophonie), Paris, Bordas.
JAUSS Hans Robert, 1978, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard.

- JONASSAINT Jean, 2010, « Le cinéma de Sembène Ousmane, une (double) contre-ethnographie : Notes pour une recherche » in *Figures noires Volume 31*, numéro 2, pp.241-286.
- JONES James A., Summer, 2000, "Fact and Fiction in *God's Bits of Wood*" in *Research in African Literatures*, Vol. 31, n° 2, pp. 117-131.
- KESTLOOT Lilyan, 1987, *Anthologie négro-africaine*, Paris, Marabout.
- MADUBUIKE Ihechukwu, 1974, "Form, Structure, and Esthetics of the Senegalese Novel" in *Journal of Black Studies*, Vol. 4, n° 3, pp. 345-359.
- MADUBUIKE Ihechukwu, 1975, "The Politics of Assimilation and the Evolution of the Novel in Senegal" in *African Studies Review*, Vol. 18, n° 2, pp. 89-99.
- MINYONO-NKODO, M. F., 1979, *Comprendre Les Bouts de bois de Dieu de Sembène Ousmane*, Saint-Paul, Les Classiques africains.
- MURPHY David, « Un autre monde est possible : création et résistance dans l'œuvre d'Ousmane Sembène », in Gadjigo et Sada Niang (eds.), *Ousmane Sembène, Cinéaste*, Revue internationale de Langue et de littérature, Présence francophone, n°71, pp. 40-55.
- NGOM Ousmane, 2012, *Stratégies narratives dans les littératures africaine et afro-américaine: Etude comparative des romans de Ngugi wa Thiong'o, Sembène Ousmane et Alice Walker*, Saabrücken, Editions Universitaires Européennes.
- NZABATSINDA Anthère, 2002, « La Lutte continue : Langues et stratégies de résistance postcoloniale chez Ousmane Sembène » in DIOP, Samba (dir.), *Fictions africaines et postcolonialisme*, Paris, L'Harmattan, pp. 179-195.
- NZABATSINDA Anthère, 1997, « Le Griot dans le récit d'Ousmane Sembène: entre la rupture et la continuité d'une représentation de la parole africaine » in *The French Review*, vol. 70, n° 6, pp. 865-872.
- UKADIKE Nwachukwu Frank, 1994, *Black African Cinema*, Los Angeles, University of California Press.

LA CORRELATION DES DISTORSIONS STRUCTURALES DES PHRASES DANS LA CREATION ROMANESQUE CHEZ KOUROUMA AHMADOU : LE CAS DES *SOLEILS DES INDEPENDANCES*

YAO Konan Paul Armand
Université Alassane OUATTARA
yaokonan679@gmail.com

Résumé :

Les Soleils des Indépendances est un roman de KOUROUMA Ahmadou qui s'inscrit dans la perspective de nouvelles structures scripturales. L'une des originalités de son auteur est le choix des mots et leur disposition sur l'axe des syntagmes. Cette disposition est un mélange de mots à idiomes vernaculaires où les omissions volontaires de mots, de groupes de mots, de déplacements insolites des constituants de la phrase, sont contraires aux règles classiques. En effet, à l'intérieur de la phrase, en disposant les éléments à sa guise et sans tenir rigueur des normes, il fait preuve d'innovation linguistique. Cette création structurale de Kourouma démarque son œuvre (roman) des écrits conventionnels.

Mots clés :

Distorsions, langue, structures, style, syntaxe

Abstract:

“Les Soleils des Indépendances” by KOUROUMA Ahmadou is a novel that fits in the perspective of new scriptural structures. One of the originalities of its author is the choice of words and their arrangement on the axis of phrases. This arrangement is a mixture of words with vernacular idioms where the voluntary omissions of words, groups of words, and sentences displacements of the sentence components, are contrary to the classical rules. In fact by arranging the elements of the sentence as it pleases and without rigorous standards, it demonstrates linguistic maturity. This structural creation of Kourouma is a stylistic factory that sets it apart from conventional writings.

Keywords:

Distortions, language, structures, style, syntax

Introduction

Le français en Côte d'Ivoire est soumis à une exigence des usagers. Cette langue pratiquée est fortement influencée par notre dialecte. Elle traduit littéralement nos propos. Ce français devient alors un parler vernaculaire où tout ce qui peut s'écrire, diffère de la norme. Nombreux sont les romanciers africains chez qui, les langues africaines sont traduites avec des mots en français dans leurs écrits. Chaque auteur présente alors sa particularité en rapport avec son vocabulaire et sa maîtrise de la langue locale ou maternelle. Les œuvres produites revêtent un caractère polylinguiste. Le texte d'A. Kourouma (1970) qui fait l'objet de la présente analyse s'inscrit dans cette mouvance. En effet, cette langue transcrite dans ce texte, est parlée par une grande partie de la population en Côte d'Ivoire. C'est le cas de la langue maternelle de l'auteur, le malinké.

Appropriée, cette langue, utilise la syntaxe française mais ne respecte pas les règles canoniques des constructions des phrases (Sujet+Verbe+Complément). Elle a des structures déroutantes. Les omissions et les déplacements insolites des constituants obligatoires sont les socles de la structure des phrases produites par l'auteur. Cette langue vernaculaire à structures non normatives, est largement acquise dans le discours du romancier. Si d'ordinaire, tout usage de la langue française doit tenir compte des règles préconçues, le français de cet écrivain ivoirien fait des émules. Il instaure dans son texte une norme endogène systémique différente de la norme prescriptive du français de France. Ce français, influencé par la langue maternelle des usagers, devient leur français. Ce parler structuré par le romancier fait l'objet d'un consensus linguistique et anéanti les structures basiques du français de France en un texte hybride. Il construit alors son texte en faisant une transcription du Malinké en français.

Sans pouvoir exposer ici les méandres d'un tel choix, des tendances qui pourraient pousser ce dernier à créer des phrases à structures inimitables sont : des possibilités d'omission des morphèmes de liaison qui alourdissent le texte qui peut s'éloigner de l'objectif visé par l'auteur ; de l'instauration d'une stratégie d'autorégulation structurelle des phrases par la suppression des complications dues aux règles classiques ; de l'extension d'un français vernaculaire au discours officiel. Ainsi, quel est l'impact de ce genre de construction dans l'enrichissement de la langue française ? Ou encore, ce genre de construction ne participe pas à l'enrichissement syntaxique et sémantique de la langue française ? Cependant, les mythes et les profondeurs de la vie africaine n'influencent-ils pas sur la manière de parler ?

Toutes ces questions trouveront des points de réponses dans les analyses qui suivront. Aussi, pour mieux apprécier l'effet des distorsions structurales des phrases construites par l'auteur, la théorie normative, structurale, transformationnelle, et sociolinguistique seront des recours indéniables. La théorie normative « se borne ordinairement à constater et à enseigner le bon usage, c'est-à-dire l'usage constant des personnes qui ont le souci de bien parler ou de bien écrire » confirmé par M. Grevisse (1990, p.28). Par celle-ci, nous saurons si la structure des phrases construites par cet auteur obéit à la norme établie. Et la méthode structurale se propose, dans sa caractéristique descriptive, de réduire la phrase à la dimension syntaxique. Elle nous dira que les unités syntaxiques ne se font pas au hasard. Elle tient compte des affinités susceptibles de rendre la phrase plus lisible. Quant à la théorie transformationnelle, elle est un critère syntaxique qui permet, tout en gardant le sens général de la phrase, de passer d'une première forme d'expression à une seconde. Elle consistera à montrer que nous pouvons écrire autrement certaines phrases tout en gardant le sens général. Nous terminons par la méthode sociolinguistique qui est une branche de la linguistique qui étudie l'influence des facteurs sociaux sur l'usage de la langue.

Les différentes démarches établies, notre analyse s'articulera autour de ces axes :

- De la présentation des structures des phrases produites par Kourouma, leurs apports dans l'enrichissement de la langue française ;
- Jusqu'à la création structurale atypique de phrases ;
- À l'africanisation de la langue française devenue un objet d'étude et de recherche de lois permettant d'expliquer les mécanismes qui régissent la production d'une langue ou dans une langue, les manifestations et l'échange des énoncés produits.

1-Présentation des structures phrastiques kouroumaléennes, une révolution structurale

L'observation de ce roman, *Les Soleils des Indépendances* de KOUROUMA Ahmadou fait percevoir des constructions de phrases où l'auteur élimine intentionnellement les mots outils. Il juxtapose les mots, des groupes de mots à l'aide de ponctuation interne (virgule, point-virgule, deux points, etc.). Cette manière de disposer les éléments paradigmatiques sur l'axe des syntagmes s'apparente à l'asyndète qui supprime les conjonctions de coordination ou de subordination entre les propositions qui deviennent juxtaposées. Elle est une forme de distorsion structurale qui permet toute manipulation possible de la langue pourvu que la syntaxe française soit respectée. Kourouma joue habilement avec ce procédé pour réclamer une innovation linguistique qui se caractérise par un français vernaculaire qui est une parfaite adéquation au langage voulu par l'auteur. Il construit ses phrases en tenant compte des idiomes en Malinké. Ces structures de phrases sont favorables à l'interprétation du texte.

1-1- La structure segmentée des phrases : la construction juxtapositive

La structure segmentée que nous dénombrons ici est juxtapositive. Elle se compose de trois propositions présentant les structures suivantes :

La proposition juxtapositive descriptive est une forme de distorsion structurelle dans laquelle deux phrases ou deux propositions sont uniquement juxtaposées et indépendantes. Et des exemples sont légions mais nous ne citerons que celui-là : « Le désir accrochant la barbe du bouc aux épines du jujubier, il n'était plus question à la fin de fin de réclamer la petite noix de cola ». (A. Kourouma, 1970, p.66). Avec cette structure sujet(Le désir) +verbe (accrochant) +complément d'objet (la barbe) +complément d'objet (du bouc) + une expansion nom (du jujubier) la virgule, sujet (il) + verbe (était) + complément (question à la fin de fin de réclamer la petite noix de cola), l'auteur groupe les mots en deux blocs séparés par une virgule pour s'instaurer une syntaxe descriptive du français vernaculaire qu'il crée dans son récit. Ce qui donne S+V+C+C+E+S+V+C. Ce groupe de structuration de la phrase donne du vertige à l'usager puriste. Et pourtant, la syntaxe française est normale mais l'agencement des constituants révèle les intentions de l'auteur. Il se livre à un jeu de juxtaposition comme s'il s'adresse directement à ses destinataires sans passer par ce récit. C'est une manière d'oraliser le discours comme en pays malinké.

1-2-La structure morcelée des phrases : la construction elliptique

La structure morcelée est un morceau de mots significatifs omis volontairement par l'auteur. Cette rupture structurale donne aussi trois types de propositions elliptiques :

Dans la proposition elliptique, il existe une omission volontaire du sujet qui fait l'action devant des verbes anaphoriquement conjugués. Ce même sujet fait des actions différentes. Cet exemple d'A. Kourouma (1970, p.9) l'atteste « Comme tout Malinké, quand la vie s'échappe de ses restes, son ombre se releva, grailonna, s'habilla ». Dans cette phrase à structure saccadée, la quatrième et la cinquième propositions sont elliptiques par le sujet : L(locution)+GN(groupe nominale), L(locution)+GNS(groupe nominale sujet)+V(verbe)+C(complément), GNS(groupe nominale

sujet)+V(verbe), V(verbe), V(verbe). Cette structure semble désordonnée car les sujets de ces propositions ne sont pas répétés. Leur reprise devant ces verbes conjugués au passé simple de l'indicatif, alourdira le texte qui perdra sa valeur intrinsèque. Par cet exploit, l'auteur ne se met pas au diapason constructif des phrases françaises. Selon l'explication, l'idée, le message souhaité, la phrase est construite en fonction. C'est une phrase fonctionnelle construite à partir des idées à exprimer.

Le français de France en Côte d'Ivoire était sous une pression de la norme exogène. Son utilisation assez correcte fut une étape décisive pour les usagers. Sa structure conventionnelle était difficilement applicable. Ainsi, l'usage auquel les usagers jugent normal de recourir, est de s'approprier cette langue française pour en faire une langue avec des mots en français mais qui traduiraient mieux leurs aspirations. Ces phrases respectent la syntaxe française. Cependant, des constructions à structures juxtapositives, elliptiques sont « malinkinisées » car le désir réciproque de l'auteur, est de trouver un moyen de communication partagée.

2- Français stéréotypé écrit par Kourouma

Il faut comprendre par français stéréotypé des constructions inhabituelles où il existe parfois l'emploi inadéquat de certains mots dits du français normatif. Le français vernaculaire de l'auteur se caractérise entre autres par sa syntaxe qui ne se plie pas toujours aux règles de la grammaire française. Cette syntaxe se particularise par la répétition des mots nominaux, des mots infinitifs, de déplacement insolite des constituants obligatoires de la phrase. Il se permet de casser le coup de la syntaxe de France. C'est précisément des mots de France qui doivent se plier, se soumettre, pour épouser les contours parfois si sinueux, si complexes de nos pensées. Ainsi, ce français stéréotypé dans ces constructions qui suivront, est une relativation impliquant parfois l'emploi inadéquat de certains mots dits du français normatif. Le français normatif devient une langue vernaculaire faite de mots malinké juxtaposés littéralement traduits en français.

2-1-La répétition des mots nominaux et infinitifs, marque déposée de Kourouma

Pendant qu'il élimine intentionnellement des sujets et des verbes dans ses structures de phrases, il multiplie les mots nominaux et infinitifs parce que ces groupes de mots décrivent l'atmosphère du vécu. Il répète même inlassablement des groupes nominaux et infinitifs sans mots outils puisque l'ordre normal est une entrave à la réalisation de son texte. Et cette manière de répéter ou de disposer ces éléments paradigmatiques sur l'axe des syntagmes, est une marque spécifique à cet auteur.

Ainsi, A. Kourouma (1970, p.76) accumule les mots nominaux. Ces mots nominaux sont répétés de manière récurrente dans sa création romanesque *Les Soleils des Indépendances*. Voici un exemple qui l'affirme « l'orgueil, la chaleur humaine, la bonté du cœur [...] ». Cette accumulation de mots nominaux met en valeur la personnalité de conteur de l'auteur mais elle mobilise toutes ses aptitudes discursives. Le lecteur qui constate en effet que l'auteur se répète des mots, doit prendre conscience de ces répétitions et se demander leur raison d'être. Il continue sa fabrique structurelle en disposant des syntagmes uniquement infinitifs. Cela est assez intrigant pour tous locuteurs. Et pourtant A. Kourouma (1970, p.11) excelle dans ce type de constructions. Cet extrait justifie cette préférence de l'auteur : « Il fallait bousculer, menacer, injurier pour marcher ». Cette structuration infinitive constante dans la narration, démontre l'importance de l'infinitif dans le renouvellement des constructions de phrases. L'absence de sujet et de verbe n'occulte pas la signification de la phrase.

2-2-L'ordre des mots : le déplacement insolite des constituants obligatoire de la phrase

Dans le français normatif, une phrase obéit généralement à cette structure de base : Sujet + verbe + complément. C'est dire que le sujet qui fait l'action, apparaît en première position suivie du verbe et du complément. À partir de cette structure basique peut se créer d'autres phrases. Or, cet écrivain invente des structures phrastiques. Il fait ses phrases sans ordre classique. Peu importe où se trouve le groupe sujet, le groupe verbal ; les propositions principales ou subordonnées. Il veut simplement se faire comprendre. D'ailleurs, il rejoint M. Grevisse (2008, p.183) à travers ses propos, « une phrase reste une phrase. Peu importe où se trouvent les constituants ; dès que le destinataire peut les déchiffrer, ils demeurent un moyen de communication ». Ainsi, le romancier fait des phrases renversantes.

En disposant des subordonnées en début de l'axe des syntagmes, ce choix bouleverse l'ordre des mots. Et pourtant ce qui paraît être un désordre, est un ordre chez A. Kourouma (1970, p.10), « Parce que l'ombre veillait, comptait, remerciait, l'enterrement a été conduit pieusement, les funérailles sanctifiées avec prodigalité ». La subordonnée est toujours précédée de la principale. Or, la phrase commence par une locution conjonctive de subordination, sa structure est tronquée. De toutes les dispositions syntagmatiques, une principale débute toujours la phrase. Cependant, cet auteur commence sa phrase par une subordonnée. Il rejette la principale à la fin de sa phrase. C'est le sens que la subordonnée offre qui suscite ce type de phrases. Pour lui, la principale est une succession de mots introductifs. Il peut les grouper par endroit en fonction du sens qu'il donne à la phrase. La place de la principale est facultative pour lui. Et ces types de constructions sont légions dans sa création romanesque *Les Soleils des Indépendances*. Nous nous rendons compte à ce moment que les dispositions des constituants de la phrase reposent sur une grande diversité où prédomine la langue maternelle de l'auteur.

Kourouma construit des phrases atypiques qui rompent avec la norme. Partant de cela, une syntaxe s'est élaborée en tenant pour rigueur la façon de parler des Malinkés. Où la phrase est faite de répétition de mots nominaux et infinitifs avec des déplacements insolites des constituants de la phrase. Les phrases sont fortement oralisées. N'est-ce pas là, une forme d'africaniser leurs constructions phrastiques que des écrivains comme Kourouma inventent des structures textuelles brisant les traditions de la grammaire et de la linguistique. Désormais, cet écrivain s'engage dans l'aventure de nouvelles structures de phrases afin d'établir une fabrique d'écriture, fait pour véhiculer des idéologies.

3- La portée sociale d'une telle entreprise scripturale

La structure des phrases créent par l'auteur dans son œuvre romanesque a permis de constater que tout texte littéraire a une portée sociale. Et cela suscite un discours lié à l'action humaine et à l'action politique. Un discours tenu sur l'homme par l'homme et contre l'homme. Ce discours est un point de départ pour véhiculer des messages pensés dans un monde africain existant dans l'ambiguïté du monde moderne. C'est en revenant aux valeurs de l'Afrique que cet écrivain se détache des règles du classicisme français pour se fonder sur des créations structurelles hors normes. Il établit un lien entre les structures de ces phrases et les significations surgissant de celles-ci. Il développera ainsi une idéologie de la forme et une écriture du destin.

3-1-Le culte de la forme ou l'idéologie de l'engagement formel

L'écriture devient une réalité formelle dans laquelle se lit la réalité thématique. Cela est possible par le culte de la forme. Ainsi, la structure formelle des phrases kouroumalienues brise les traditions structurales. La forme est désormais au service du fond. En réalité, la rupture que le romancier opère par rapport aux autres écrivains traditionnels s'est faite sur fond d'idéologie de la forme. Le choix de l'écriture déstructurée et éclatée s'oppose à l'unité du système d'écriture classique. Si toute l'écriture s'impose en s'opposant, le culte de la forme s'impose par des profonds renouvellements qui l'affectent. N'oublions pas que l'esthétique kouroumalienne est née de la révolution des formes antérieures. Des nouvelles formes expriment donc l'aspiration de l'écrivain postcolonial à la liberté totale, culturelle et linguistique.

Si nous soutenons que l'écriture de l'ivoirien dans l'œuvre est une idéologie, c'est parce que l'écrivain voue un culte à la forme qu'il crée et recrée immanquablement. Ce qui est intéressant est que les idées nouvelles de liberté, d'intégration, de démocratie se trouvent incrustés dans les signes de la littérature postcoloniale. Cet exemple ci-dessous, nous permettra de prouver que le culte de la forme est assez criant chez A. Kourouma (1970, p139), « Un carnage, une ripaille aussi viandée bouleversa toute la province : elle ne tolérât pas d'absence ». Voyons comment la forme précède les idées dans cette phrase ci-dessus. Dans cet exemple, nous remarquons que l'auteur a juxtaposé deux groupes nominaux de différents genres « un carnage, une ripaille ». C'est dire que cet écrivain ne se soucie pas d'associer des mots de même genre, car les deux réunis donnent libre court à ce qu'il voudrait exprimer. Dans cette même construction, le sujet du verbe « bouleversa » se trouve être toute une expression « un carnage, une ripaille aussi viandée ». Et encore l'auteur veut qu'on le laisse dire ce qui vient de sa profonde pensée et c'est à travers ce jeu de mots transportés qu'il portera ses idées aux destinataires. Et ce ne sont pas sous les mots qu'il réussit cela mais à travers la manière qu'il construit ses mots.

Pour l'écrivain, la forme des mots permet de mieux faire comprendre son message de liberté, liberté de construction phrastique, liberté d'expression. Même s'il tente de respecter la forme canonique de la phrase française, celle-ci demeure être construite selon ce qu'il voudrait dire. Cette manière de choix de mots et de disposition de mots, donne à l'auteur, la latitude de faire de sa phrase, une phrase unique et inimitable. C'est dire que cet écrivain est hautement favorable à la liberté linguistique. Suivant cet africain, le français canonique fait de règles rigides, est une autre forme de prison linguistique dans laquelle l'Occident voudrait encore nous enfermer. Il se dresse donc contre cette forme d'oppression linguistique pour se créer des phrases « malinkinisées » qui portent toutes ses aspirations, ses convictions, ses espoirs, ses nostalgies, la vision d'un monde où la liberté est permise à chaque niveau.

3-2-L'écriture kouroumalienne, une écriture du destin

L'expression est nouvelle. Un romancier africain semble renoncer aux anneaux du beau style. Le français kouroumalien mine le malinké, en empruntant des tournures, en puisant dans des comparaisons. Tout un patrimoine culturel étranger vient se couler dans la langue française et l'entraîne vers une expression nouvelle. Ce titre D'A. Kourouma (1970, p.32) constitue une énigme stylistique pour le lecteur démuné de repères. « Le cou chargé de carcans hérissés de sortilèges comme le sont de piquants acérés, les colliers du chien chasseur de cynocéphales ».

Le travail stylistique de l'auteur n'est pas gratuit. La contamination du français par le malinké est la condition pour faire apparaître un nouveau regard. La langue mixte de l'auteur est le mode d'expression d'une conscience mixte. Il ne s'agit pas de présenter la culture ou de révéler l'âme malinké mais d'exprimer le monde moderne à partir d'un fond malinké.

À l'aide de cette nouvelle stratégie stylistique, *Les soleils des Indépendances* de KOUROUMA, Ahmadou va revisiter l'opposition piège, héritée de l'idéologie coloniale, entre la

tradition et la modernité, qui ne cesse de hanter le roman africain depuis les indépendances. Le romancier met en fiction cette opposition par l'intermédiaire du protagoniste masculin, « Fama », prince du « Horodougou », dernier représentant, irrévocablement stérile, de la lignée « Doumbouya » et qui ne cesse de dénoncer la « bâtardise », c'est ce foisonnement indéchiffrable du réel, qui ne repose plus sur aucun ordre sacré, dont la grande ville est la manifestation. La bâtardise est le mélange. Ce qui était distingué, hiérarchisé, se retrouve pris dans le flux de l'histoire. Sous les soleils des indépendances, le prince n'a plus ni ressources ni pouvoir et doit, à sa grande honte, fréquenter, tel un vautour, les enterrements malinké dans l'espoir de récupérer quelques miettes. « Fama » est lui-même devenu un bâtard toujours prêt à s'arranger avec sa conscience pour faire des compromis avec l'ordre nouveau. Le souvenir du Horodougou et l'ordre des choses qui y régnait est le seul point de référence sur lequel Fama peut s'appuyer pour dénoncer la « bâtardise ».

L'opposition entre une tradition pure et une modernité bâtarde est donc le fruit du mal de vivre de Fama, elle est le réflexe de suivi d'un délaissé. Cette distinction est inopérante du point de vue de Salimata, l'épouse de Fama qui travaille au marché, en prise directe avec la réalité urbaine, prend en charge sa vie individuelle et familiale. Dans son effort pour prolonger sa vie, Salimata donne consistance à cette réalité constamment dénigrée par Fama.

Le socle du roman est en réalité mouvante et imprévisible dans laquelle Salimata trace sa ligne de vie.

Le royaume de Horodougou que Fama ne cesse d'invoquer est en fait lui aussi contaminé par la bâtardise. Même si la frontière issue des indépendances, qui la traversée n'existe pas pour Fama, il lui faudra bien reconnaître que l'or est parti et que seuls les compromis avec la bâtardise permettent d'y survivre. Les conditions du maintien de la pureté dans ce monde de bâtardise l'entraînent donc sur une ligne de mort. Fama échappera à la mauvaise conscience en accomplissant son destin qui est d'êtreindre sa lignée. Il trouvera la mort à un poste frontalier au cœur du royaume. Si le nouvel ordre des choses ne comprend pas le sens de cette mort tout le Horodougou y participe.

Cet événement n'existe que sur le plan narratif que le romancier s'est donné les moyens de faire apparaître où s'inscrivent des destins. Tout le dispositif du roman consiste à nous faire passer d'une opposition tradition/modernité à un parallélisme entre deux niveaux de réalité aussi solidaires que sont Salimata et Fama : la vie et le destin.

La littérature a justement évolué avec l'histoire des nations et des idéologies en Afrique. Ainsi, la littérature africaine devra-t-elle, peut-être, dorénavant admettre que la notion fondamentale de quête identitaire qui a pendant longtemps été son objet d'intérêt semble être aujourd'hui, avec l'écriture de KOUROUMA, Ahmadou dépassée. L'auteur exprime son identité à travers l'expression ouverte d'une culture hybride qui mêle la culture occidentale et la culture malinké. C'est par ces procédés d'omission, de juxtaposition, d'ellipse qui ont permis à cet écrivain politique de créer des phrases hors normes qui servent « d'arme » de propagande d'une idéologie de la forme de l'écriture.

Conclusion

Au terme de notre analyse, il est important de noter que l'étude sur la langue, nous rapproche de l'essence humaine, ces qualités distinctives de l'esprit qui, pour autant que nous le sachions sont exclusivement propre à l'homme, et inséparables à toutes les phases critiques de l'existence personnelle ou sociale. De ce fait, toute étude sur la langue ne saurait être complète et totale. Il

est, donc, difficile de cerner tous les contours de la pensée. L'étude d'une ou plusieurs notions attrait à la langue, nous permettra d'avoir des aperçus sur ces différents fonctionnements.

Ainsi, l'étude de la structure hors norme des phrases de KOUROUMA Ahmadou dans son roman *Les Soleils des Indépendances*, a permis d'accroître notre champ de connaissance au niveau de la langue française. La distorsion structurale de ses phrases devient une notion qui favorise l'oralité des phrases et crée un effet de style dans le texte. Étant un écrivain assez sensible à la politique, il décide d'aider la société africaine en lui prodiguant le remède à cette plaie incurable qu'est l'Indépendance. Pour cela, il va utiliser dans son œuvre un grand nombre de phrases juxtaposées, elliptiques, renversées littéralement en malinké dont l'objectif est de permettre à la population africaine au bas de l'échelle sociale de comprendre aisément son message. Ce message de liberté même linguistique se transformera en liberté sociale. Cette création romanesque veut déconstruire cette société africaine transformée selon le bon-vouloir du colon blanc d'un côté et de l'autre côté du colon noir des indépendances. Ce choix de phrases est assez approprié à son aspiration, qu'il va s'approprier la langue française afin que ses idées portent. Désormais, cet écrivain s'engage dans l'aventure de nouvelles écritures caractérisées par le brouillage énonciatif, la rupture du style classique. Cela confère au texte des éléments truffés de calques africains. Ainsi, les thématiques de la tradition et de la satire coloniale cèdent la place à la dénonciation de l'imposture postcoloniale et son cortège de malheurs.

Maintenant, notons que ces procédés de juxtaposition, d'élision, de répétition, d'omission foisonnent dans le texte à telle enseigne que nous avons l'impression que toutes les phrases sont construites ainsi. Ces dits procédés donnent une autre dimension à la langue française. Elle fait l'économie de certains mots, surtout des mots-outils, ce qui engendrera des concepts linguistiques qui n'ont la prétention que de proposer une étude critiquable peut-être, améliorable sûrement, le sujet des omissions et des répétitions volontaires, ces procédés stylistico-grammaticaux dans cette création romanesque *Les Soleils des Indépendances* est riche et plus accessible à un grand nombre à cause de sa flexibilité structurale. Cela enrichit considérablement la langue française même si celle pratiquée par les africains, est une appropriation.

Que serait le français, cette langue imposée aux africains, si elle ne s'adapte pas aux réalités linguistiques des sociétés africaines ? Si elle demeure dans le strict respect des règles classiques, ne créera-t-elle pas un conflit linguistique ? Tant de questions qui nous poussent à cette question suivante : que serait le français de France, cette langue supérieure à toutes les autres en Afrique si ces règles qui la régissent doivent rester classiques ?

Bibliographie

Texte d'étude

KOUROUMA Ahmadou, 1970, *Les Soleils des Indépendances*, Paris, Éditions du Seuil.

Ouvrages spécialisés

CHARAUDEAU Patrick, 2010, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.

COSTAQUE Denis et GUERIN Françoise, 2007, *Syntaxe fonctionnelle : Théorie et exercices*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

DELBECQUE Nicole, 2010, *Linguistique cognitive : comprendre comment fonctionne le langage* (Nouv. éd. aug.), Bruxelles, De Boeck-Duculot.

GREVISSE Maurice et GOOSSE André, 2016, *Le bon usage*, Paris, 16^{ème} Éditions.

GREVISSE Maurice et GOOSSE André, 2008, *Le bon usage*, Paris, Éditions Boeck Duculot.

GREVISSE Maurice, 2005, *Le bon usage*, Paris, Duculot, 13^{ème} éditions revue.

GREVISSE Maurice, 1990, *Précis de grammaire française*, Paris, Duculot, 29^{ème} éditions.

PEYROUTET Claude, 2002, *Style et rhétorique*, Paris, Éditions / VUEF.

Dictionnaire

LITRE Émile, 2007, *Dictionnaire de la langue française*, Tome 1 à 6, Paris, Encyclopaedia Universalis.

Ouvrages généraux

BILOA Edmond, 2007, *Le français des romanciers négro-africains*, Paris, L'harmattan.

DAGO LEZOU Gérard, 1997, *La création romanesque devant les transformations actuelles en Côte d'Ivoire*, Abidjan-Dakar, Nouvelles Éditions Africaines.

DUMONT Pierre, 1990, *L'Afrique peut-elle encore parler français ?*, Paris, L'harmattan.

LES UNITES SYNTAGMATIQUES, ELEMENTS D'INDEXATION DES STRUCTURES PROFONDES ET DES STRUCTURES DE SURFACE DANS *MONNE, OUTRAGES ET DEFIS* D'AHMADOU KOUROUMA.

CAMARA Mohamed

mohcame@yahoo.fr

ZIRIMBA Levry Pierre

lezipif@gmail.com

Université Alassane Ouattara, Côte D'Ivoire

RESUME

Le texte aborde l'épineuse question de l'organisation des unités syntagmatiques de la phrase canonique française. Les structures de cette phrase trouvent leurs fondements théoriques dans la grammaire structuraliste et la grammaire générative de Chomsky. La phrase est organisée en une séquence ordonnée de constituants syntagmatiques que sont le SN, le SV et le SP. Cette phrase possède deux structures différentes : la structure profonde, qui détermine le sens, et la structure de surface, qui porte sur l'interprétation phonologique. Le passage de la structure profonde à la structure de surface se fait par l'application des règles de transformation. La segmentation des unités syntagmatiques est matérialisée par l'arbre syntagmatique qui permet une meilleure compréhension de la phrase canonique. Ainsi, les unités syntagmatiques sont reliées entre elles pour former des structures hiérarchisées et leurs transformations. Les différentes descriptions syntaxiques des unités syntagmatiques, le passage de la structure profonde à la structure de surface et la visualisation de l'arbre syntagmatique attestent de la cohérence et de la meilleure lisibilité de la phrase canonique. Les différentes occurrences sont extraites de l'œuvre *Monné Outrages et défis* d'Ahmadou Kourouma

Mots clés : arbre syntagmatique, phrase canonique, structure de surface, structure profonde, unités syntagmatiques.

ABSTRACT

The text tackles the thorny question of the organization of the syntagmatic units of the French canonical sentence. The structures of this sentence find their theoretical foundations in Chomsky's structuralist grammar and generative grammar. The sentence is organized into an ordered sequence of syntagmatic constituents that are SN, SV and SP. This sentence has two different structures: the deep structure, which determines the meaning, and the surface structure, which deals with the phonological interpretation. The transition from the deep structure to the surface structure is done through the application of transformation rules. The segmentation of the syntagmatic units is materialized by the syntagmatic tree which allows a better understanding of the canonical sentence. Thus, syntagmatic units are linked together to form hierarchical structures and their transformations. The various syntagmatic units syntagmatic descriptions, the passage from the deep structure to the surface structure and the visualization of the phrase tree attest to

the coherence and the better legibility of the canonical sentence. The different occurrences are extracted from the work Monnè Outrages and Challenges of Ahmadou Kourouma

Key words: syntagmatic tree, canonical phrase, surface structure, deep structure, syntagmatic units.

INTRODUCTION

Les différents mots, constituant la phrase canonique française, s'inscrivent dans des groupes appartenant à des catégories syntagmatiques bien définies. Les unités syntagmatiques sont les constituants immédiats de la phrase canonique. Ces constituants sont des groupes de mots organisés appelés syntagme. Celui-ci rassemble les différents constituants autour d'un élément central avec lequel il entretient des relations variées. La phrase est constituée de trois groupes syntaxiques que sont le SN, le SV et le SP. Le SN et le SV, les deux constituants majeurs de la phrase canonique, sont constitués respectivement des éléments pivots que sont le nom et le verbe. Ils peuvent être complétés ou enrichis par divers éléments facultatifs appelés expansions. L'expansion fournit des détails et des précisions sur le nom ou le verbe. La phrase canonique française, possède deux structures, la structure profonde, qui porte sur l'interprétation sémantique, et la structure de surface, qui est relative à l'interprétation phonologique. Le passage de la structure profonde à la structure de surface se fait par l'entremise des règles de transformation. La segmentation progressive des unités syntagmatiques est formulée par une mode de représentation phrastique qu'est l'arbre syntaxique. Mais, l'analyse des unités syntagmatiques, l'identification des structures profondes et des structures de surface et la visualisation de l'arbre syntagmatiques occasionnent des difficultés de compréhension de la phrase canonique. Dès lors, quelles sont les propriétés syntaxiques susceptibles d'identifier et de délimiter les unités syntagmatiques ? Comment sont-elles reliées pour former des structures hiérarchisées ? Quelles relations structurelles ces unités syntagmatiques entretiennent-elles au sein de la langue française ? Ainsi, en analysant les structures syntaxiques de la phrase canonique française, on abordera successivement l'organisation des unités syntagmatiques dans la phrase canonique, le passage de la structure profonde à la structure de surface et la représentation arborescente de la phrase canonique.

1. ORGANISATION DES UNITES SYNTAGMATIQUES DANS LA PHRASE CANONIQUE.

Dans la présente étude, on fera allusion à La phrase canonique formée de deux groupes syntaxiques obligatoires : le syntagme nominal (SN) qui a pour noyau un nom, et le syntagme verbal (SV) qui a pour noyau un verbe.

(1) Le roi Djigui tua des sacrifices. p89

« Le roi Djigui » est le syntagme nominal (désigné le plus souvent par l'abréviation SN). On le nomme ainsi parce qu'il est construit autour du nom roi. « Tua des sacrifices » est le syntagme verbal (il est désigné le plus souvent par l'abréviation SV). On le nomme ainsi parce qu'il est construit autour du verbe « tuer ». En (1), l'auteur fait allusion aux nombreuses immolations ordonnées par le roi, dans le but de pérenniser son pouvoir. L'œuvre même débute par des flots de sang liés aux sacrifices rituels.

On peut substituer un syntagme nominal au syntagme nominal « le roi de Soba ». La structure de la phrase reste la même. Ainsi, on aura :

(1-a) Le roi Djigui tua des sacrifices.

(1-b) Le commerçant tua des sacrifices.

(1-c) Elle tua des sacrifices.

De l'avis de FD. Charlier (1974, p10), « les trois blocs, (1-a), (1-b) et (1-c), qui sont substituables l'un à l'autre, sont des SN ». On peut substituer un syntagme verbal au syntagme verbal « achète un cheval ». La structure de la phrase reste la même. Ainsi, on aura :

(1-a) Le roi Djigui tua des sacrifices.

(1-d) Le roi de Soba Rit

(1-e) Le roi de Soba Est malade

Ainsi, les phrases ici, sont en effet des organisations hiérarchisées de constituants successifs, et les deux constituants successifs sont le SN et le SV. Le syntagme nominal et le syntagme verbal peuvent s'enrichir, s'allonger ou s'étendre. Ainsi, le nom peut avoir une ou plusieurs expansions, tandis que le verbe peut avoir un ou plusieurs compléments.

1-1 Les EXPANSIONS DU SYNTAGME NOMINAL

Les expansions du nom font partie du syntagme nominal et permettent de l'enrichir. Elles complètent ou précisent le sens du nom. Elles peuvent être en particulier : un adjectif qualificatif épithète, un complément du nom, une proposition relative.

- (2) Les troupes nazareennes.p21 .Adjectif qualificatif
- (3).Le chant des monnew.p21. Complément du nom
- (4)Le sacrifice est une chère qui vauriennise.p96 Proposition relative

En (2), « matinales » est un mot adjectif s'agglutinant au substantif « palabres » auquel il fournit une précision de sens. Il est donc inapte à être utilisé seul. D. Denis et al (1994, p1) note qu'« il entre dans la catégorie des éléments venant modifier le nom qu'on appelle expansions nominales ». Parmi les trois modificateurs, c'est l'adjectif en position d'épithète qui apparaît le plus étroitement lié au nom qu'il précède ou qu'il suit directement. Il obéit à la flexion en genre et en nombre. Si le substantif renvoie généralement à un référent, « matinales » lui, ne renvoie pas à une désignation. Antéposé au nom avec lequel il constitue un ensemble soudé, il indique une propriété intrinsèque de celui-ci qu'il précise. Selon M. Riegel et al (1994, p356), « il renvoie à des concepts exclusivement descriptifs dépourvus d'autonomie référentielle ». L'expression « nazaréennes » n'est pas un mot français. Il appartient à la langue malinké. L'occurrence (2) se réfère aux soldats des colons.

L'occurrence (3) fait allusion à une expansion du nom nommée complément du nom ou groupe prépositionnel. Le complément du nom, facultatif, modifie le nom, en délimitant son extension. En effet, le nom « monnew » s'adjoint au nom « le chant » en tant qu'expansion, selon un rapport de dépendance unilatérale. Le complément du nom est composé de trois termes. C'est l'association de deux termes, le complétant ou expansion du nom et le complété qui est le centre du syntagme. Les deux termes exigent la présence d'un morphème appelé connecteur. Ainsi, en

« 3), « Le chant » est le terme complété et « monnew » est le terme complétant. Ils sont reliés par le connecteur « de ». Aussi, « monnew », le complément du nom, est-il postposé au nom « le chant » qu'il détermine et dont il restreint l'extension. Et la préposition « de » est un mot obligatoire, qui n'a aucune valeur sémantique. Mais il traduit simplement une relation de dépendance. Le nom « monnew » n'est pas un mot de la langue française. Il appartient à la langue malinké. Il fait allusion à un profond malaise teinté de colère et de résignation.

L'occurrence(4) est une subordonnée relative qui fonctionne comme un complément du nom. Il fait partie intégrante du groupe nominal. « Qui » reprend le contenu sémantique du nom « chère ». R. Tomassone (1996, p281) souligne qu'« il est corrélé à son antécédent et se substitue au nom « corbeau », à ce titre, il assume une fonction dans la relative ». La subordonnée « qui vauriennise », n'a aucune autonomie et ne peut subsister seule ; elle est inapte à constituer un énoncé à relative à antécédent a été nommée relative adjective, parce qu'elle fonctionne comme un adjectif épithète. L'expression « vauriennise » est inconnue dans le lexique français. Elle est tirée du nom vaurien. Elle fait référence à une volonté de ne rien faire, de se laisser à l'oisiveté et à l'inaction.

1-2. LES EXPANSIONS DU SYNTAGME VERBAL

Le syntagme verbal est le second constituant de la phrase de base. Il s'organise autour du verbe qui en est le constituant essentiel. Bescherelle III (1990, p284) note que « c'est autour du verbe et à partir de lui que se constitue la phrase »

. Les éléments qui composent le SV peuvent être empruntés à des classes différentes :

➤ Dans certaines phrases, le SV peut être constitué d'un seul élément qui est le constituant verbe.

(5) Le tabala d'honneur et de guerre résonna.

Le verbe «résonna » forme à lui seul le SV. C'est un verbe intransitif, car il n'a pas de complément et ne peut être mis à la voix passive. C. Delhay et al (1998) soutiennent que « les verbes intransitifs sont ceux qui s'emploient tout seuls, sans aucun complément sélectionné par le verbe et normalement attendu ». Le verbe « s'instaurer » exprime une action limitée au syntagme nominal « le tabala d'honneur » qui en est le sujet. Mais, il ne peut s'employer qu'avec des compléments circonstanciels.

➤ Dans certaines phrases, le syntagme verbal est constitué d'un verbe ayant un ou plusieurs compléments d'objets. Selon N.LE QUERLER (1994, p97), « le complément d'objet est un complément essentiel d'un verbe autre qu'un verbe d'état ».

(6) Djigui a cherché Allah. p24

(7) Tout le Mandingue parla de Djigui. p17

(8) J'ai imposé le nom boribana à notre lutte. p189

Dans l'énoncé(6), le vocable «Allah » est un COD. Il est construit sans préposition et est directement relié au verbe. Il appartient au groupe verbal et n'est pas déplaçable dans la phrase. Cette construction verbale est dite transitive directe. R. Tomassone (1991, p149) souligne que « la pronominalisation est le critère de reconnaissance du complément essentiel direct, elle se fait

par les mots «le », « la », « les », « l' ».Ainsi, E. Simonnet (1984, p29) note que « « Allah », qui fait office de COD, représente l'être ou la chose sur lesquels porte l'action exprimée par le verbe. Il est construit sans préposition et peut prendre en général, toutes les formes du SN et de ses équivalents pronominaux ou prépositionnels ».F.Dubois (1974, p35), elle, affirme qu' « au niveau des constituants de la phrase de base, le SV ici est constitué d'un verbe (chercher) et d'un SN (Djigui) ».

En(7), « Djigui » est le COI .Il est relié au verbe « parler » par l'intermédiaire de la préposition « de »et est dépendant du SV. Cette construction verbale est appelée transitive indirecte. Contrairement au COD, le COI n'est pas du tout apte à la transformation passive. Il n'est pas déplaçable et peut être remplacé par le pronom personnel complément indirect (ex : tout le mandingue parle de «lui»).Dans le cadre des constituants de la phrase de base, le SV est constitué d'un verbe (parler) et d'un SP (de Djigui) ».

L'occurrence(8) est un énoncé à deux compléments .Le premier complément est un objet direct(le nom boribana) et le second est un objet indirect appelé objet second (à notre lutte). Dans la structure SN et SV, le SV est composé d'un verbe, d'un SN et d'un SV .Ainsi, le verbe est « imposer »,le SN est « le nom boribana »et le SP est « à notre lutte ».Le COS ici, est le SP « à notre lutte ». Le COS fait partie du SV, mais il n'est pas apte à la passivation .Il est pronominalisable par le pronom « lui » et se situe entre le sujet et le verbe, (je lui ai imposé).

➤ Le SV peut également comporter la copule être ou un verbe d'état susceptible de lui être substitué .On parle dans ce cas de syntagme verbal attributif. Selon HD. Bechade (1994, p231), « il est en général lié à l'élément qu'il qualifie par le truchement d'un verbe dit attributif ».Le SV attributif est un complément essentiel du SV qui se rapporte au sujet dans une construction directe ou indirecte.

En outre, « Être » peut se construire avec :

(9)Un adjectif : Les palabres sont matinales.p86

(10)Un SP : Djigui est au palais royal.

(11)Un SN : Les victimes ont des gnama p199

Ici, la copule « être » n'est ni utilisée comme un auxiliaire à la forme verbale, ni comme une forme passive. Elle est un élément relateur entre les sujets et les expressions prédicatives non verbales dans les trois énoncés .Et comme le sens de « être »est multiple, il signifie en(9), la qualification d'un attribut à son sujet qu'est « les palabres ». En (10), il fait référence à la localisation spatiale. En (11), il est la marque de la relation entre le sujet « les victimes » et le prédicat sans la copule « des gnama».La sémantique de la copule est multiple et ne se réduit pas à établir une équivalence entre les deux termes de la proposition.

Ainsi, pour déterminer les unités syntagmatiques dans l'analyse de la phrase canonique, nous n'avons plus recours à des questionnements .Nous nous servons des manipulations syntaxiques. L'apprenant saisit parfaitement les normes lexicales, syntaxiques et sémantiques de la langue française. La première difficulté pour lui, est de savoir bien segmenter la phrase de base afin d'identifier convenablement les grandes unités fonctionnelles obligatoires de base que sont le SN et le SV. La délimitation de ces groupes obligatoires permet de ponctuer correctement les

différentes phrases canoniques. La cohésion des groupes syntaxiques est l'un des facteurs déterminants de l'analyse des unités syntagmatiques. Mais, l'identification des mots et des marques morphosyntaxiques peut rendre souvent le travail plus ardu. Certains mots en malinké utilisés par Ahmadou Kourouma sont employés en français, d'autres mots en français sont employés dans un sens inhabituel. L'exploitation syntaxique des SN et des SV et les relations de dépendance réciproque entre eux respectent les normes de la langue française, mais en transposant sa réflexion le malinké en français, on obtient une langue hybride qui heurte la sensibilité des lecteurs. Heureusement, le malinké utilisé par Kourouma est une langue classique et standard maniable par le commun des mortels. Donc, la description efficace des unités syntagmatiques obéit à l'objectivité scientifique et cela nous aide à saisir la compétence linguistique de l'écrivain.

2. ANALYSE DE LA STRUCTURE PROFONDE ET DE LA STRUCTURE DE SURFACE DES UNITES SYNTAGMATIQUES.

C. Nique (2015,115) note que Chomsky fait l'hypothèse que toute phrase possède deux structures, l'une qu'il appelle la structure profonde (qui porte le sens de la phrase), et l'autre la structure de surface (qui porte le son de la phrase, sa prononciation).

2-1. STRUCTURE PROFONDE

La structure profonde porte sur l'interprétation sémantique. la phrase, prêtant à équivoque, est susceptible de recevoir une pluralité d'interprétations.

« 12) Je suis le roi de Soba.

En faisant une étude de la polysémie verbale, l'occurrence (12) manifeste une large plurivocité sémantique. En s'interrogeant sur le sens de ce verbe en contexte et hors contexte, nous avons cinq types d'hypothèses qui révèlent les emplois de « suis », sur le plan sémantique, dans l'occurrence(12). Ces cinq types d'hypothèses, avec la même forme phonétique, correspondant à cinq lectures différentes, peuvent se présenter ainsi :

(13)Je suis le roi de Soba.

(14)Je suis le roi de Soba.

(15)Je suis le roi de Soba.

(16)Je suis le roi de Soba.

Les cinq énoncés ont la même forme phonétique. Mais, ils peuvent recevoir cinq interprétations sémantiques différentes. Dubois (1973,17) parle d'ambiguïté structurelle qui résulte de ce que la même structure de surface est dérivée de cinq structures profondes différentes. L'ambiguïté réside ici dans le verbe « suis ». Mais, le contexte ne permet qu'une seule interprétation.

Le contexte seul ne permet que l'interprétation (13).Mais, il n'en demeure pas moins que les autres occurrences (14), (15), (16) et (17), qui sont en dehors du contexte, sont toutes aussi valables.

En (13), où le contexte ne permet seulement que cette interprétation, on a l'utilisation de la copule être. « Suis », première personne du verbe être au présent de l'indicatif, est rattaché directement au groupe de mots « le roi de Soba ». Ils appartiennent tous au syntagme verbal. Le verbe « suis » exprime ici une relation intrinsèque plus ou moins permanente entre le sujet « je » et le prédicat « le roi de Soba ». La phrase (13) est scindée en deux unités syntagmatiques que sont le SN (je) et le SV (le roi de Soba). Dès lors, « je » affirme son autorité suprême, son influence déterminante à Soba, lequel représente le pays dirigé de main de maître par le roi Djigui. Il dirige son entourage en termes de pouvoir de décision et de responsabilité.

Les occurrences (14) (15), (16) et (17) sont des phrases qui n'appartiennent pas au même contexte que (13). Ils sont hors du contexte du pays que représente Soba. Ces quatre exemples, hors contexte, rendent plausibles les diverses interprétations de « suis ». Il est à la première personne du singulier et représente le verbe suivre. Dans ces différentes occurrences, hors contexte, la phrase est scindée en trois unités syntagmatiques : le SN (je), le SV (suis le roi) et le SP (de Soba). Ici, l'ambiguïté porte sur la polysémie du verbe « suivre » et dans la mobilité du SP qui est « de Soba ». Ces différentes interprétations sont acceptables. Nous avons en réalité quatre interprétations sémantiques différentes. Soba, à travers ces différentes occurrences, signifie grande maison.

En (14), la phrase signifie ici, sans faire de mouvement ou en restant stationnaire, on observe attentivement les allées et venues du roi. En regardant dans la direction du roi, on dévisage ses faits et gestes avec une certaine attention, on concentre son regard sur lui. En (15), de la maison, on accompagne le roi dans ses déplacements. On reste à ses côtés pendant le trajet, en veillant à sa sûreté. Dans l'occurrence (16), « JE » va saisir par l'esprit et la réflexion, les actions, les émotions ou les sensations du roi. Ainsi, en concentrant son attention sur les faits et gestes du roi, on appréhende d'emblée la nature profonde de son discours et sa forte personnalité. L'objectif est de mieux comprendre la façon naturelle d'expression de la pensée du roi tout en cernant ses réelles motivations. Dans l'exemple (17), dans le domaine médical ou pédagogique, « JE » s'occupe du roi sur une période plus ou moins longue. Sur le plan de la santé, de sa formation, il se soumet à une évaluation aussi rigoureuse qu'assidue, afin d'acquérir les traitements, les savoirs, les compétences nécessaires à son épanouissement. Le climat d'écoute et d'orientation crée un excellent suivi médical ou pédagogique et favorise par la suite la bonne collaboration et l'entente parfaite entre « JE » et le roi. Chacune de ces structures profondes, avec des sens différents, correspondent toutes à une seule et unique structure de surface. Les cinq phrases, issues de structures profondes, ont la même prononciation. Ainsi, en paraphrasant le linguiste Hockett, Lyons (1968, 247) souligne que « la structure de surface est très apparente au lecteur quand on lit une phrase. Par contre, la structure profonde est la structure sous-jacente qui possède le sens d'une phrase ».

Ainsi, Charlier et al (2008, 8) affirment qu'« une fois interprétée sémantiquement, la structure profonde passe par des règles de transformation ». Cibotaru (2016) poursuit en notant que « la notion de transformation chez Chomsky, désigne le processus de modification d'une structure profonde vers une structure de surface ».

L'application des transformations de la phrase de base permet de générer les phrases réalisées suivantes :

P —————> SN + SV +(SP) : Je suis le roi de Soba.

(18). Je suis le roi de Soba. Phrase de base

(19) Suis-je le roi de Soba ? Transformation interrogative.

(20) Comme je suis le roi de Soba ! Transformation exclamative.

(21) Je ne suis pas le roi de Soba. Transformation négative.

2-2. STRUCTURE DE SURFACE.

La structure de surface ou structure superficielle est l'organisation syntaxique d'un énoncé présent sous nos yeux a structure de surface porte le son de la phrase, sa prononciation, tandis que la structure profonde porte sur l'interprétation sémantique .Le passage d'une structure profonde à une structure superficielle se fait par l'intermédiaire de transformation.

(22). Le vieillard piaula un ha!p261

(23). Un ha fut piaulé par le vieillard.

La phrase (23) est une phrase passive ou une phrase transformée .Elle est obtenue par la transformation ou modification de la phrase(22), une phrase active. Cette phrase traduit toute la surprise marquée par l'indignation du vieux, lorsque celui-ci s'est fait raconter l'ingratitude des français envers le peuple africain. L'agencement syntaxique des divers mots en (22) et (23) est totalement différent. Les deux phrases correspondent à deux structures de surface. Mais, elles se rapportent à une seule structure profonde, car leurs contenus sémantiques sont identiques .l'ambiguïté réside dans le fait que les deux phrases dont l'ordre des mots est hétéroclite, équivalent à deux structures superficielles hétéroclites .Ainsi, les deux phrases veulent dire exactement la même chose. C'est apparent que les structures de surface de (22) et de (23) sont différentes, mais elles viennent de la même structure profonde. Aussi, la structure de surface ou structure superficielle ressemble à de nombreux égards à l'analyse logique d'une phrase.

Nous allons élucider la structure par une règle de réécriture et par une règle d'insertion lexicale.

Selon la règle de réécriture, on aura :

P.....SN SV (SP)

SN.....Det N

SV.....V N

SN1 V (temps) SN2

En appliquant la règle d'insertion lexicale, on aura:

Det.....le

N.....vieillard, ha.

V.....piauler.

(le vieillard) piauler (passé simple du présent de l'indicatif) un ha.

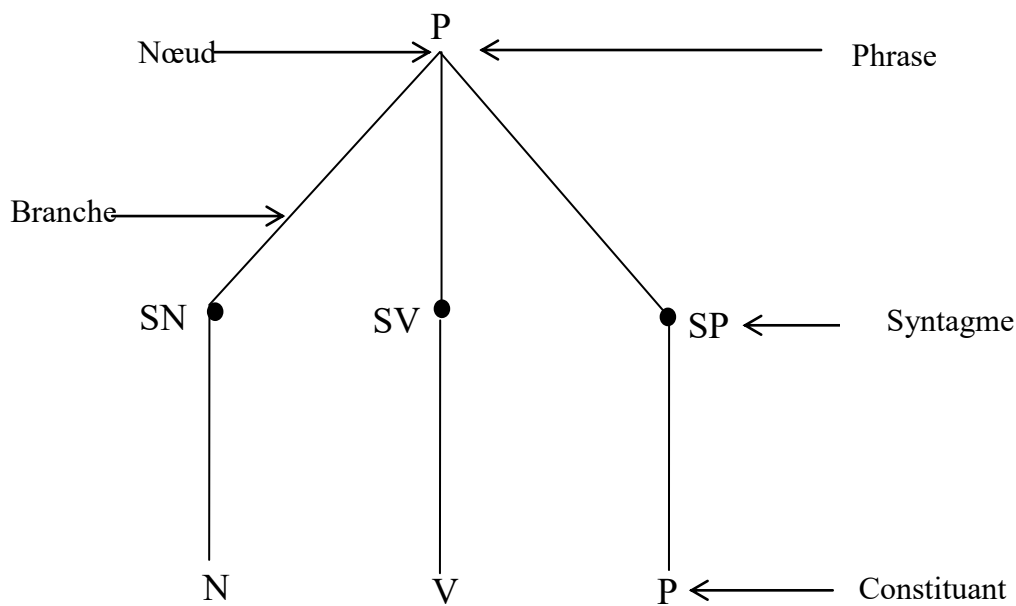
Ainsi, toute phrase comporte deux niveaux de structure que sont les structures profondes et les structures de surface. La structure profonde est la structure abstraite. Elle correspond à l'interprétation sémantique qu'est la construction du sens. Cette structure manifeste une ambiguïté structurale qui correspond à deux structures distinctes. La première structure se réfère au contexte. Elle correspond à une seule phrase qui fait allusion à la suprématie du roi Djigui sur son pays. La seconde structure, hors contexte, équivaut à quatre hypothèses différentes qui font allusion à quatre lectures différentes. Ici, l'ambiguïté porte sur le verbe « suivre » et la mobilité du SP (de Soba). La structure de surface renvoie à la forme physique de l'énoncé. Elle correspond à l'interprétation phonétique de la phrase. La structure de surface peut correspondre à deux structures syntaxiques différentes qui équivalent à une seule structure profonde. Donc, si la structure de surface est peu compliquée à être identifiée, la structure profonde quant à elle, nécessite un acte mental plus ou moins complexe en fonction de la quantité d'informations à traiter. Elle fait surtout appel à la compétence cognitive de l'apprenant pour lever les différents types d'ambiguïtés. Les constructions syntaxiques obéissent aux exigences de la langue française mais elles valorisent la langue et la culture malinké. Certains mots, employés dans un sens inhabituel, heurtent souvent la sensibilité du lecteur.

3. Représentation arborescente des unités syntagmatiques.-

L'identification des constituants immédiats de la phrase se fait le plus souvent sous forme de représentation arborescente. Cette représentation se nomme arbre syntagmatique ou indicateur syntagmatique ou arbre diagramme de Chomsky (du nom du linguiste américain qui a proposé cette méthode). Il est constitué de branches et de nœuds. C'est un arbre qui met en évidence la structure syntaxique d'une phrase.

3.1-L'indicateur syntagmatique virtuel.

L'arbre syntagmatique virtuel est un arbre qui schématise la structure syntaxique de la phrase, à partir de différents symboles utilisés. P. Juignet (2015) souligne que « Chomsky part de cette description de syntagmes (constituants immédiats de la langue) qu'il présente selon un système génératif, ce qui veut dire un ensemble de règles de réécriture permettant de « produire » ou de « générer » les phrases ».



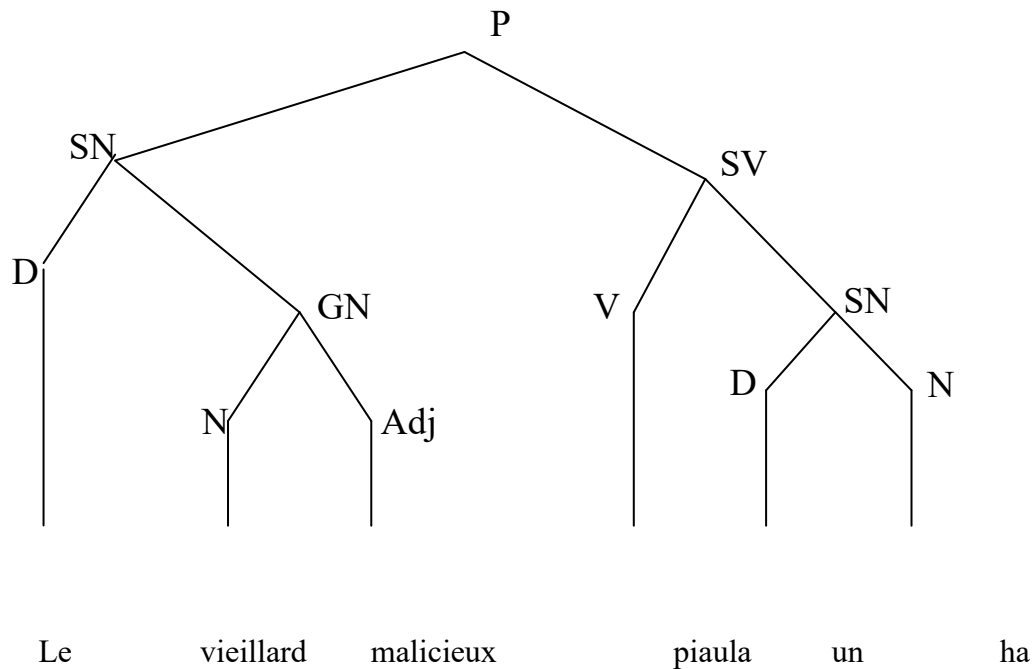
Selon J. Pierre (1984, p32), « les règles grammaticales se formulent non pas en terme de mots, mais en terme de groupes ou de syntagmes que sont les SN,SV,SP ». Aussi, Richaudeau et Al. (1970, 10) Affirment-ils qu' « un arbre de ce genre représente sous une forme simple la description structurale d'une phrase composée de groupes ou syntagmes ». Selon l'analyse de J. Houvet (1996), « chaque étiquette (par exemple P, SN, SV) est le symbole d'une catégorie syntaxique. Les branches, reliant directement un nœud supérieur (P) à un nœud inférieur (SN), symbolisent une relation. » Cette relation se lie : (SN) est un constituant immédiat de (P). Chaque nœud est étiqueté par des groupes syntaxiques qui représentent les symboles catégoriels. Le symbole catégoriel est attaché à chaque nœud du schéma. Dans l'analyse en constituant immédiat, le groupe nominal (GN) se trouve à un niveau inférieur à celui du syntagme nominal (SN). SN est autonome alors que (GN) ne l'est pas. (Det) et (GN) sont les constituants immédiats de SN.

Ainsi, l'arbre syntagmatique est la représentation arborescente de la structure syntaxique qu'est la phrase. V. Belanger (2017) note que « selon une analyse menée, l'arbre syntaxique revient le plus fréquemment pour la plus grande variété de notions grammaticales telles que les notions de classe, de groupe et de fonction ».

3.2-Application réelle de l'arbre syntaxique

Ce schéma d'arbre syntaxique est la meilleure représentation de la phrase de façon générale ».

(24) Le vieillard malicieux piaula un ha !p261



Cet arbre syntaxique met en évidence la représentation arborescente de la syntaxe de la phrase (24). Selon J. Pierre (1984, p26), « la signification des phrases dépend systématiquement de la signification des mots et des morphèmes qui les composent ; c'est-à-dire qu'elle dépend notamment de l'ordre des mots et de leur arrangement structurel » De l'avis de E. Genouvrier (1970, 88), « chaque nœuds de l'arbre correspond à un constituant. La racine de l'arbre correspond au constituant le plus élevé qu'est la phrase (24). Les nœuds terminaux correspondent aux constituants ultimes qui sont : le (Det), vieillard (N), malicieux (Adj), piaula (v), un (Det), ha (N) ». Ensuite, en segmentant la phrase P en (24), ces constituants immédiats sont le SN (le vieillard malicieux) et le SV (piaula un ha). En segmentant aussi le SN et le SV en ces constituants immédiats, on obtient pour :

- Le SN, le déterminant (Det = le), le groupe nominal (GN= vieillard malicieux) ;
 - Le SV, le verbe (V= piaula) et le SN2 (un ha).
- D. Gaatone (1998, 315), note que les symboles figurant aux divers nœuds de l'arbre indiquent le caractère endocentrique ou exocentrique des constituants, c'est-à-dire les relations entre les éléments à l'intérieur des constituants. Ainsi, le symbole P marque la phrase (3) comme instrument exocentrique et par là ses deux constituants (SN et SV) comme interdépendants. Enfin, en segmentant le groupe nominal (GN), on obtient le nom (N=sourire) et l'adjectif (adj = malicieux) ainsi de suite, à la fin, on obtient les constituants ultimes que sont les morphèmes. Ces morphèmes sont :
- SN : Un (Det), sourire (N), malicieux (Adj).
 - SV : éclaira (V) sont (DET) et visage (N).

Ainsi, l'arbre permet d'avoir une cartographie visuelle des manipulations syntaxiques s'attachant à identifier aisément les groupes syntaxiques dans la phrase. Selon N. Ruwet (1967,111), « l'arbre s'est avéré être la représentation graphique la plus puissante pour illustrer la structure de la phrase. ». Cette représentation graphique contribue à identifier facilement les différentes unités syntagmatiques et par la suite, à l'amélioration de la performance des apprenants. Notre arbre syntaxique ne prête pas à équivoque. Elle est monosémique et fournit des informations qui servent à illustrer et à consolider les liens de dépendance syntaxiques entre les différentes unités syntagmatiques. Pour mieux analyser et comprendre une phrase complexe, selon le style de Kourouma, cette structure visuelle clarifie les informations véhiculées par l'écrivain. Son utilisation a vraiment une portée pédagogique utilitaire dans l'acquisition de la langue française.

CONCLUSION

Nous avons analysé successivement les unités syntagmatiques d'abord, le passage de la structure profonde à la structure de surface ensuite et l'effet de l'arbre syntagmatique dans la phrase canonique enfin. Les différentes occurrences sont extraites de l'œuvre Monné Outrages et Défis de Ahmadou Kourouma. En effet, le choix stylistique de l'écrivain est la création de nombreux néologismes, issus de la langue malinké, dans les différentes unités syntagmatiques. Nous avons premièrement montré comment les unités syntagmatiques fonctionnent dans la phrase de base. Nous avons défini les unités syntagmatiques que sont le SN, le SV et le SP. L'enrichissement du SN se fait par le truchement du phénomène expansif. Les expansions du nom font partie du SN. Elles complètent ou précisent le sens du nom. Elles peuvent être un adjectif qualificatif, un complément du nom ou une proposition relative. L'enrichissement du SV se fait par l'entremise des différents compléments. Il peut avoir un ou plusieurs compléments. Il peut être constitué d'un seul élément qui est le verbe. Dans d'autres phrases, il est constitué d'un verbe et ou d'un verbe, d'un SN et d'un SP. Il peut aussi être compos » de la copule être suivie de trois éléments que sont le SP, le SN et l'adjectif.

Nous avons deuxièmement analysé deux structures totalement différentes que sont la structure profonde et la structure de surface. La structure profonde contient le sens, elle détermine l'interprétation sémantique. La structure de surface ou structure superficielle détermine l'interprétation sémantique. Le passage de la structure profonde à la structure de surface ou structure superficielle se fait par l'entremise des règles de transformation.

Nous avons troisièmement utilisé la représentation graphique pour une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité des unités syntagmatiques. Notre choix s'est porté sur la représentation arborescente. Elle est constituée de branches et de nœuds. Elle ne contient pas d'ambiguïtés et elle met en relief les informations les plus saillantes.

BIBLIOGRAPHIE

BELANGER Valérie, 2017, *l'utilisation de la représentation arborescente dans l'enseignement inductif de la notion de sujet*. Mémoire, Montréal, université du Québec, Montréal

BESCHERELLE III, 1990, *La grammaire pour tous*, Paris, Hatier.

- CHAUDIRON Stéphane, 2007, « *Technologies linguistiques et modes de représentation de l'information textuelle.* », in Sciences de l'information 30-39, V44.
- DUBOIS Françoise, 1991, *Les constituants de la phrase de base*, Paris, Larousse.
- DUBOIS Charlier et AL, 1970, *Linguistique générale*, Paris, Larousse.
- GAATONE David, 1980, « *Arbres, considérations sur l'analyse de la phrase* », Lyon, in Persée, p313-333.
- GENOUVRIER Emile, 1970, « *Recherches sur une symbolisation adaptée à l'enseignement de la grammaire* », la langue française, p84-101
- HOUYVET Jacques, 1996, *Grammaires*, Paris, ellipses.
- JACOB Pierre, 1984, « *La syntaxe est-elle logique ?* », in Communication, p25-96.
- JUIGNET Patrick, 2015, « *Noan Chomsky et l'autonomie du langage* » in Philosophie Science et Société [en ligne]
- KOUROUMA Ahmadou, 1990, *Monnè, Outrages et Défis*, Paris, Seuil.
- LE QUERLER Nicole, 1994, *Précis de syntaxe française*, Caen, Université de Caen.
- NIQUE Christian, 1974, *Initiation méthodologique à la grammaire générative*, Paris, Armand Colin.
- RICHAUDEAU François et AL, 1970, « *Pour comprendre quelques termes linguistiques* » in communication et langage, p 5-11
- RIEGEL Martin, 1985, *L'adjectif attribut*, Paris, PUF.
- RIEGEL Martin et Al (1994) *Grammaire méthodique du français*, Paris PUF
- RUWET Nicolas, 1967, *Introduction à la grammaire générative*, Paris .Plon.
- SIMONNET Emmanuelle, 1984, *Fonction sujet et la fonction complément* .Paris, Sciences et techniques, V8.
- TOMASSONE Roberte, 1991, *Pour enseigner la grammaire*, Paris, Delagrave.

LA NARRATIVITE DE L'ESPACE DANS LES CINEMAS AFRICAINS : CAS DE LA VILLE ET DU VILLAGE

Dr Mahamadou Hassane CISSE

Université Nazi BONI (Burkina Faso)

UFR / Sciences Humaines, Lettres, Arts et Médias

E-mail : mohamedcis3@gmail.com

Résumé

Les films de réalisateurs africains, du fait de la symbolique de l'espace dans le contexte africain, se présentent en véritable langage spatial qui échappe souvent aux spectateurs étrangers ou non avertis. En effet, l'espace filmique africain est informé des objets et des signes aux valeurs éminemment africaines. Ce qui nous convainc davantage que l'espace n'est jamais convoqué pour lui-même dans le récit filmique, encore moins de façon fortuite. Selon J. Courtés (1991, p.231), en tant que donnée figurative, l'espace appelle toujours une interprétation thématique et axiologique. Aussi la symbolique de l'espace sociopolitique, à savoir l'espace rural et l'espace urbain représentés dans les films de notre corpus dans leur ensemble nous renseigne-t-elle sur les modes de vie, les croyances, les aspirations et le regard des peuples africains qui les ont secrétés. Il s'agit précisément d'un corpus de huit (8) films de fiction, œuvres de talentueux¹⁴ réalisateurs d'Afrique noire francophone, qui couvre la période allant de 1968 à 2014 et qui est composé de Mandabi, 1968 ; Le Wazzou polygame, 1970 ; Djeli, 1981 ; Yeelen, 1987 ; Yaaba, 1989 ; Guimba, un tyran, une époque, 1995 ; Sia, le rêve du python, 1999 ; Timbuktu, 2014.

Mots-clés : Culture - Espace - Narratologie - Sémiotique - Symbolique

Abstract

Films by African directors, because of the symbolism of space in the African context, are presented in a real spatial language that often escapes foreign or uninformed audiences. Indeed, the African film space is informed about objects and signs with eminently African values. This convinces us more than ever that space is never summoned for itself in the film narrative, let alone fortuitously. According to J. Courtés (1991, p. 231), as figurative data, space always requires a thematic and axiological interpretation. Thus, the symbolism of the socio-political space, namely the rural and urban spaces represented in the films of our corpus as a whole, informs us about the lifestyles, beliefs, aspirations and perspectives of the African peoples who have secreted them. It is precisely a corpus of eight (8) fiction films by talented French-speaking Black African directors, covering the period from 1968 to 2014 and composed of Mandabi, 1968;

¹⁴ Nous faisons allusion aux multiples prix arrachés par les réalisateurs de ces œuvres, aussi bien au prestigieux Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou que dans d'autres festivals internationaux de renom (La Mostra de Venise, Vues d'Afrique, Le festival de Cannes, etc.).

Le Wazzou polygame, 1970; Djeli, 1981; Yeelen, 1987; Yaaba, 1989; Guimba, un tyran, une époque, 1995; Sia, le rêve du python, 1999; Timbuktu, 2014.

Keywords : *Culture - Space - Narratology - Semiotics - Symbolic*

Introduction générale

L'espace est omniprésent dans toutes les formes du récit à telle enseigne qu'on lui reconnaisse une certaine fonction narrative dont l'importance varie d'une œuvre à une autre. Selon L. Fernando (1998, p.115), « dans certains cas, l'espace peut constituer la forme narrative dominante ou grandement caractéristique d'un récit ». C'est un élément fécond dans la pratique de la représentation et de son système. L'on comprend donc aisément le fait que le cinéma, art de représentation par excellence, lui accorde une place de choix, notamment dans les films narratifs. Cet espace n'est donc pas un simple réceptacle neutre de l'action mais plutôt une force agissante et structurante du récit filmique. Cependant, l'espace filmique informé des objets et des signes à valeurs éminemment africaines n'est pas sans exiger des compétences culturelles de la part du spectateur ou de l'analyste pour cerner la symbolique de l'espace sociopolitique représenté dans les films africains. D'où l'intérêt de cet article qui se donne pour objectif d'examiner la fonctionnalité narrative de cet espace, précisément les fonctions actanciennes et symboliques de l'espace rural et de l'espace urbain, porteurs d'éléments à même de caractériser les cinémas africains¹⁵. Notre approche s'inscrit dans le sillage d'A. J. Greimas qui expose sa démarche dans Sémantique structurale¹⁶. Dans cette analyse, la narrativité est donc envisagée en tant qu'ensemble des traits caractéristiques du discours, du message narratif, et notre réflexion s'articule autour de trois points. Le premier point est consacré à la narrativité dans le récit filmique, le deuxième point est réservé à l'analyse actantielle et symbolique de l'espace rural et le troisième aborde l'analyse actantielle et symbolique de l'espace urbain.

1. La narrativité dans le récit filmique

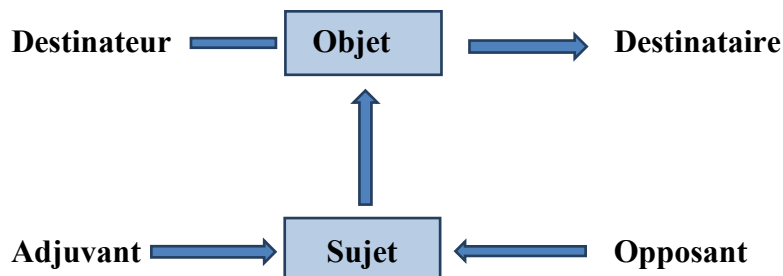
Dans cette analyse, le modèle actantiel inspiré des travaux Vladimir Propp¹⁷ et repris par d'autres sémioticiens nous servira d'outil d'interprétation. En effet, il est doté d'une valeur opérationnelle et selon A. J. Greimas (1986, p.180), « sa simplicité réside dans le fait qu'il est tout entier axé sur l'objet du désir visé par le sujet, et situé, comme objet de communication, entre le destinataire et le destinataire, le désir du sujet étant, de son côté, modulé en projections d'adjuvant et d'opposant ». Ainsi, il propose trois catégories actantielles, à savoir la catégorie actantielle « *Sujet* » vs « *Objet* » suivant l'axe du désir ; la catégorie actantielle « *Destinateur* » vs « *Destinataire* » suivant l'axe du savoir ou de la communication et la catégorie actantielle « *Adjuvant* » vs « *Opposant* » suivant l'axe du combat ou du pouvoir.

¹⁵ Il convient de préciser que le terme "cinéma" est employé ici de façon synecdoctique

¹⁶ Algirdas Julien GREIMAS, *Sémantique structurale*, 1986, p.180. Il parle d'un modèle actantiel mythique qui rend compte du fonctionnement et de l'influence des différents actants considérés dans un même système de représentation.

¹⁷ Voir le chapitre « fonctions des personnages » proposé par Vladimir PROPP, *Morphologie du conte, suivi de Les transformations des contes merveilleux et de L'étude structurale et typologique du conte*, 1970, pp.35-80.

En rappel, dans la sémiotique greimassienne les actants représentent des forces de nature conflictuelle ou complémentaire et qui peuvent recevoir diverses figurations: personnages, animaux, objets, sentiments, etc. Par exemple, c'est *la jalousie* (destinateur) qui peut conduire *l'amant évincé* (sujet) à *empoisonner* (poison = adjuvant) *son rival* (objet). Par ailleurs, un même actant peut être incarné, dans sa manifestation, par plusieurs figures ayant la même vocation, celle de soutenir l'action du sujet pour l'adjuvant par exemple. Puis il n'est pas exclu qu'un même personnage occupe plusieurs positions actantielles cumulativement (sujet et destinataire à la fois), comme le précise A. Gardies (1993, pp.33-34). Le modèle actantiel ci-dessous résume ces différentes catégories actantielles comme suit :



En guise de légende, les différents actants se définissent comme suit :

- **LE SUJET DE QUÊTE EST CELUI QUI ACCOMPLIT L'ACTION, QUI POURSUIT UN BUT, UNE QUÊTE DONNÉE ;**
- *L'objet de quête* est le but de l'action, l'objectif du sujet. Il est à la fois objet de désir et de communication ;
- *L'adjuvant* est celui qui soutient le sujet dans sa quête, dans la réalisation de son action. Il contribue à faciliter la communication ;
- *L'opposant* est celui qui entrave l'action du sujet, qui pose des obstacles soit dans la réalisation de son action, soit dans la communication avec l'objet ;
- *Le destinateur* est la force qui fait agir le sujet, qui le mandate, qui détermine sa tâche, qui lui propose un objet à atteindre ;
- *Le destinataire* est celui qui reçoit l'objet de quête et qui sanctionne le résultat de l'action. Il est le bénéficiaire de l'action du sujet.

Aborder l'espace du point de vue sémiotique revient à examiner la corrélation entre son signifiant et son signifié. D'où l'intérêt de recourir à la sémiotique topologique de A. J. Greimas (1976, pp.132-135) qui recommande d'aborder l'espace littéraire ou filmique pour définir l'inscription de la société dans cet espace et donc comme un moyen de lecture de la société à travers l'espace. Dans ce contexte, le signifiant spatial et le signifié culturel seront mis en corrélation. Du reste, si A. Gaudreault et F. Jost (2000, p.19) confirment que la plupart des formes narratives, y compris le récit filmique, s'inscrivent dans un cadre spatial susceptible d'accueillir l'action à venir, notre analyse devra tenir compte de la polyphonie informationnelle du médium cinématographique, notamment ses diverses informations topographiques. Et comme

le récit filmique décrit et raconte en même temps, l'espace sera appréhendé par rapport à ses fonctions à l'intérieur du récit filmique et par rapport à ses relations avec l'espace réel référé.

Enfin, le langage cinématographique repose sur l'organisation de l'espace et son interprétation devrait être approfondie car, loin d'être une simple affaire de "captation" de l'espace physique réel, la représentation de l'espace diégétique est plutôt une affaire de sens. «Il s'agit non de "représenter", mais de "signifier" l'espace de référence », renchérit A. Gardies (1993, p.73). Ainsi, pour comprendre le film, le spectateur sera amené à tenir compte des différents discours portés par les personnages, du décor et des objets qu'il englobe permettant ainsi de contextualiser l'œuvre dans son ensemble. Aussi, cette analyse actantielle et symbolique porte particulièrement sur l'espace rural et l'espace urbain en vue de dévoiler leur valeur, leur sens.

2. Analyse actantielle et symbolique de l'espace rural

Le village est représenté de façon récurrente dans les œuvres filmiques de réalisateurs africains. Il s'agit d'un espace géométrique de taille moyenne, un décor rural qui accueille des personnages épris de valeurs traditionnelles et qui recèle d'autres objets et signes distinctifs. Des champs d'exploitation familiale se prolongent depuis sa lisière jusqu'à la brousse. Mais le fonctionnement de cet espace très actif repose sur l'organisation de son architecture, de son espace social et culturel, de son espace politique, etc. L'organisation et la structuration de ces différents espaces recèlent un discours sous-jacent à même de révéler le mode de vie des villageois, leurs activités quotidiennes et leurs pratiques culturelles, etc.

La description de ce cadre de vie révèle une disposition circulaire des concessions et une des greniers, une cohabitation entre hommes et animaux domestiques. Ces figures et signes spatiaux traduisent une symbiose ostensible entre l'homme et la nature, entre le règne animal et le règne végétal dans ces communautés. Cette mise en scène traduit aussi la volonté des populations rurales à vivre, témoigne M. Ben-Abbas (2013, p.6), dans un environnement encore « naturel et écologique puisque les gens, dans ce type de société d'oralité, ont tendance à vivre en étroite relation avec leur milieu et avec les autres... » Puis, la complexité du langage filmique commande l'examen des différents espaces décrits du point de vue iconique, car explique A. Gardies (1989, pp.20-21), dans les Cinémas Négro-Africains (CNA), « à hauteur de l'univers diégétique, le lieu s'offre le plus souvent dans une figuration à valeur générale. »

Du point de vue actantiel, considérant le monde rural se caractérise par le manque ou la faiblesse de sa couverture industrielle, dans ce contexte ce cadre fait alors figure d'adjuvant, c'est-à-dire qu'il n'est propice qu'aux activités agropastorales (objet de valeur ici) pour les populations rurales (sujet). En effet, le réalisateur de *Le Wazzou polygame*, par exemple met à profit le déplacement de la *mère de Satou* chargée de "partager l'information" du futur mariage d'*El Hadj Saley* avec sa fille, pour faire découvrir l'une de ces activités majeur dans l'espace rural, notamment un élevage de survie (voir ces étables familiales généralement composées des ovins et des caprins dans les différentes concessions). La contiguïté des villages avec les champs (ou la brousse) exprimée à travers les multiples va-et-vient des personnages, traduit la porosité des différents lieux, signe manifeste de cet attachement du monde rural aux activités primaires qui le caractérise. Ce déplacement de la *mère de Satou* est aussi un prétexte pour rendre compte du caractère presque insignifiant de la délimitation entre les concessions voisines (voir les murets en banco et les palissades en tiges tressées). Le village tel que figuré dans *Djeli* confirme cet

esprit d'inclusion, notamment à travers le choix d'une topographie circulaire dans la disposition des concessions et des greniers.

Ensuite, dans ces cinémas, l'espace rural reste sans conteste caractérisé par la vie en communauté magnifiée par la survivance des traits de solidarité et d'hospitalité. L'espace rural est donc un espace social où règne l'esprit de la collectivité, un cadre harmonieux qui offre à ses habitants des motifs de satisfaction et des raisons d'engagement pour leur communauté. Du point de vue actantiel, l'espace rural reste à la fois le principal *destinataire* de cette volonté de vivre ensemble et *l'objet de quête* qui justifie l'action-même des personnages de cet espace. Ainsi, dans le film *Guimba*, le village de *Sitakili* est évoqué comme un cadre idyllique où harmonie, solidarité et prospérité existaient au grand bonheur des populations jusqu'au jour où le roi mourut et que le problème de sa succession se posa aux populations. C'est du moins ce que rapporte *Mambi* à sa fille *Kani* : « À ta naissance la ville était prospère : elle regorgeait de richesses et l'entente régnait entre tout le monde... » Aussi certains personnages semblent-ils être sous l'emprise (ou manipulation) de l'espace au regard de leur engagement à défendre leur intégrité territoriale.

Leurs actions et mouvements dissimulent un discours porteur de signes de patriotisme. En effet, ce milieu en tant que destinataire, active le *faire-vouloir* et *faire-devoir* qui déclenchent alors le *vouloir-faire* et le *devoir-faire* justifiant le sacrifice et les efforts consentis par les *sujets* désireux de performer. *Mambi* par exemple est expulsé du village pour son patriotisme, lui qui tenait à rappeler *Guimba* à la raison. Il en est de même pour *Yoro* le contestataire qui oppose un refus d'être coupé de sa mère patrie (son village). Visiblement, toutes les sanctions envisagées ont des enjeux territoriaux, c'est-à-dire que ce bannissement traduit une certaine "déterritorialisation"¹⁸ à laquelle se confrontent bon nombre d'intellectuels et hommes engagés, opposés aux intérêts des dirigeants dictateurs qui eux se réclament simplement démocrates. L'attitude du village des chasseurs (dans le film *Guimba*...) qui soutient *Mambi* dans sa quête de libération de la ville de *Sitakili* lui confère le statut d'adjuvant. Cela exclut toute idée d'ingérence¹⁹ pour imposer plutôt un acte de solidarité agissante. Toutes ces actions engagées par les uns et les autres en vue de libérer *Sitakili* traduisent en revanche un acte de *reterritorialisation*²⁰.

De même, dans *Yeelen*, si *Nianankoro* avait été préalablement conduit chez le roi Peul comme un brigand pour y être châtié, force est de constater que par la suite, pour avoir défendu ce royaume contre des assaillants, il obtint une certaine reconnaissance assimilable à une naturalisation dans le contexte moderne. Pour symboliser cette communion naissante, le réalisateur montre l'étranger et son hôte qui échangent désormais sans intermédiaire. Le roi est fier de ce fils qui venait de défendre sa patrie au point de songer à le garder comme un "digne fils" du pays. Dans ce contexte, considérant la défense de l'intégrité territoriale du royaume

¹⁸ Terme employé ici par opposition au sens du terme reterritorialisation précédemment évoqué.

¹⁹ Ce terme est employé ici suivant son sens contemporain où il signifie, le fait, pour un État, d'intervenir dans les affaires d'un autre État. On pourrait donc parler d'une ingérence politique dans le contexte actuel.

²⁰ Terme que nous empruntons à Joseph Paré pour désigner ici un acte de reconquête de son territoire perdu, une volonté de réappropriation de son espace vital d'où il avait été banni, une action devant aboutir à une conjonction avec sa terre natale.

comme objet de quête, le village peut rester le principal destinataire de l'action de *Nianankoro* (ici sujet de la quête). Quant au roi, il est tantôt défini comme destinataire, tantôt comme destinataire, mais de toute évidence le véritable destinataire est la communauté. Ainsi, au-delà de cette hospitalité légendaire des sociétés traditionnelles africaines, l'attitude du roi à l'égard du jeune *Bambara* participe au couronnement de cette action, à savoir la *sanction*. Et, de toute évidence, le sabre royal qui lui a été légué traduit, du point de vue symbolique la célébration d'un acte héroïque et patriotique. On y voit, alors, une forme de reconnaissance solennelle pour service rendu à la nation, du moins au royaume.

En somme, tous ces personnages ont dû payer, chacun en ce qui le concerne, un prix pour restaurer les valeurs qui définissent le milieu rural, pour défendre le vivre ensemble, pour défendre l'intégrité territoriale du village. Il est donc question d'une mise en scène de l'attachement des membres du village, indique J. Chevrier (2008, p.128), « à certaines valeurs traditionnelles comme le courage et le respect de la parole donnée [qui] demeure encore fort pour leur permettre, le cas échéant, de sauvegarder l'héritage et restaurer l'équilibre menacé du clan ». Cependant, loin de tomber dans une idéalisation de l'Afrique traditionnelle, ces réalisateurs de l'Afrique occidentale française ont plutôt opté pour une figuration profonde et objective du monde rural. En effet, ils sont conscients que tout n'est pas parfait au village, et « comme partout ailleurs le miel et le kaïlcédrot s'y mêlent en proportions à peu près égales » (Chevrier, 2008, p.128). Dès lors, ils s'évertueront à fustiger sans complaisance certaines pratiques malsaines du village.

Dans leur démarche, ces réalisateurs s'attaquent aux pratiques jugées rétrogrades au sein des sociétés traditionnelles africaines. Ainsi, au lieu de se cantonner au thème du mariage forcé comme le montre le cas de *Satou* dans *Le Wazzou polygame*, c'est plutôt cette force centrifuge symbolisée par sa fugue vers la ville que l'analyse devra privilégier pour cerner l'hostilité de cet espace. La vie au village était devenue infernale pour elle, et toute la communauté (sa famille et le village) s'était rendue coupable et/ou complice de la violation de ses droits, le droit de se choisir un mari. *Garba* devient aussi une victime collatérale de la tradition, car, personne n'est intervenu pour rappeler que *Satou* était initialement sa fiancée. Pourtant, l'acte de fiançailles est un acte assez significatif dans le cas du mariage traditionnel, seule forme ayant droit de cité dans ce milieu. Cela explique l'option de *Garba* sans fortune et sans défense de s'expatrier vers un pays voisin, vers un ailleurs pour se soustraire de la dictature traditionnelle d'ici. L'espace rural est donc *destinateur* de cette expatriation des personnages, et les sujets voient leur objet de quête osciller entre la liberté individuelle et la justice sociale. La teneur et la vivacité des traditions qu'il abrite font de l'espace rural la principale force qui fait agir les sujets. Puis, la ville, ailleurs par rapport à ici (le village), devient alors *destinataire* privilégié de cette quête, car les victimes ont tendance à se diriger vers cet autre espace perçu comme un cadre dont l'anonymat pourrait aider à se soustraire du poids d'une tradition liberticide.

Il en va ainsi dans *Djeli* qui permet de comprendre aisément l'attitude de *Fanta* victime aussi des traditions rétrogrades. En effet, après avoir évalué la force de la tradition à s'opposer à sa volonté de se marier à son amour, griot fut-il, *Fanta* a préféré affronter son destin que de fuir pour aller en ville en quête d'une éventuelle liberté provisoire. Elle a courageusement opté d'être martyre de la tradition au regard de sa tentative de suicide dans l'épilogue tragique de ce film. En ramenant l'objet de quête au mariage par consentement, le monde rural à travers ses lois et traditions s'érige en véritable obstacle à la quête (*opposant*) des sujets *Fanta* et *Karamoko*

Kouyaté. La tradition et ses lois drastiques constituent aussi le destinateur tandis que la position de destinataire échoit à l'espace urbain même si cela était contraire à l'option de *Fanta* avec qui l'épilogue se construit après tout dans un hôpital moderne. Cette option du suicide traduit l'hostilité et la difficulté à contourner le poids de la tradition dans l'espace rural qu'est le village.

Le village est également un cadre d'expression et de vulgarisation des croyances obscures et des pratiques superstitieuses. Cette réalité qui frise l'obscurantisme et le fanatisme conduit, très souvent, à l'immoralité et à l'inhumanité. À travers l'ostracisme qui frappe la vieille femme (*Yaaba*) dans le film *Yaaba* par exemple, le réalisateur ne cache pas son aversion pour ces pratiques inhumaines très récurrentes dans nos sociétés traditionnelles qui revendiquent pourtant "le label" de la solidarité et de l'hospitalité. Alors exclue de sa communauté, *Yaaba* vit désormais dans une case à la lisière du village et de la brousse. Elle est haïe par les adultes (voir les hommes qui brûlent sa case et le regard accusateur des femmes) et crainte des enfants comme le montre son premier contact avec *Bila* et *Nopoko*. Dans ce contexte, les sujets, *Yaaba* et *Bila* visent l'instauration ou la restauration de l'égalité et de l'humanisme tandis que l'espace rural se situe dans la position d'opposant. *Noaga*, l'ivrogne au cœur épris d'humanisme, est le seul adjuvant. L'action se joue dans un "*no man's land*" mais en réalité les enfants *Bila* et *Nopoko* sont mis en vedette et constituent le principal destinataire, une pépinière de cette quête, vu les enseignements de tolérance et d'amour dont ils ont hérité de *Yaaba*. En somme, l'on condamne ces lois punitives et immorales visant une catégorie d'individus du fait de leur situation matrimoniale, du fait d'un jugement arbitraire porté sur leur existence.

Par ailleurs, l'espace rural brille par sa propension à soumettre la femme aux rudes conditions de vie. En effet, la vie en campagne, zone connue pour ses activités essentiellement agropastorales n'est qu'un prétexte pour les réalisateurs africains de fustiger ces tâches ménagères combien esquivantes et exclusivement réservées aux femmes dans ce milieu. Dans *Djeli* par exemple, et précisément chez les *Karamoko-Bah*, à proximité de leurs cases rondes coiffées de toit en chaume, les femmes sont constamment occupées à faire tantôt la cuisine avec le bois de chauffe, tantôt la mouture des céréales dans un milieu où le mortier et le pilon sont encore d'usage. Il en est de même dans *Yaaba* où la mère de *Bila* et les autres femmes du village sont appelées d'abord à décortiquer les épis de mil avant de passer aux autres phases de mouture. Et à propos de la mouture du grain, la pierre de mouture est encore d'usage dans ce milieu comme on peut le constater avec *Sadjo*, la servante de *Guimba* le tyran.

À côté de ces tâches ménagères qui subsistent malgré les pas de géant du modernisme, ce sont surtout la quête du combustible et celle de l'eau pour la consommation des ménages qui retiennent l'attention dans ce milieu. En effet, dans *Yaaba* tout comme dans *Le Wazzou polygame*, les femmes du village sont quotidiennement obligées de parcourir des distances transportant de l'eau depuis la rivière, dans des jarres et autres ustensiles de ménage. La femme qui avait alerté les cultivateurs riverains de l'altercation entre *Garba* et *Dary* par exemple y était plutôt pour la quête du bois de chauffe. Puis, lorsque les femmes se trouvent empêchées pour une raison ou une autre (d'autres occupations, maladie, fatigue), elles n'hésitent pas à confier cette corvée aux enfants comme on peut le voir à travers le film *Yaaba* où le petit *Bila* rapporte souvent du bois pour sa mère. D'ailleurs, elle n'hésite pas à lui confier une autre corvée, ramener de l'eau depuis le marigot. Et si *Nopoko* semble bien se moquer de *Bila*, c'est bien une volonté du réalisateur d'insister sur le fait que dans le milieu traditionnel les tâches ménagères sont exclusivement réservées aux femmes. Dans ce contexte, la femme rurale, *sujet de quête* est

constamment en quête de son épanouissement (*objet de quête* ici). Elle agit dans l'espoir de s'affranchir (*destinateur*) même si l'obstacle majeur (*mentalité arriérée* comme *opposant*) reste difficile à contourner. L'espace rural agit donc en sa défaveur et les principaux destinataires que sont les hommes affichent toujours leur indifférence dans ces sociétés dominées par le patriarcat et la gérontocratie.

Enfin, l'on déplore l'esprit de communauté assez poussé dans le monde rural et qui rime, malheureusement, avec une certaine violation des libertés individuelles, notamment la liberté d'expression, la liberté d'entreprendre ou de décider seul. Dans ce contexte, il n'y a aucune place pour l'individu en dehors de la communauté. Alors, le monde rural est sans conteste un espace liberticide car l'individu y est toujours écrasé sous le poids du groupe. Le film *Yaaba* par exemple donne à voir le groupe (famille de *Bila* et tout le village) s'opposer à la volonté de *Bila* le jeune garçon, pourtant animé de bons sentiments et d'un humanisme profond. Il refuse d'écouter la voix du groupe et s'écarte de sa voie. Il en est de même dans *Yeelen* où la communauté bambara (manipulée) s'était accordée à soutenir l'action de *Soma Diarra* contre son fils *Nianankoro* à qui il reproche de s'être emparé de leur héritage (pour le divulguer, le faire connaître). Les gardiens du *Komo* animé d'un fort esprit conservateur n'ont pas hésité à marquer leur accord condamnant ainsi ce dissident plutôt agi par l'esprit d'ouverture et de partage.

Ne s'agit-il pas là d'un socialisme africain porteur des signes à même de lui conférer une valeur plutôt mitigée ? L. S. Senghor, évoque cette réalité lorsqu'il explique que « les sociétés noires africaines mettent plus l'accent sur le groupe que sur l'individu, plus sur la solidarité que sur les besoins de l'individu, plus sur la communion des personnages que sur leur autonomie » (Lequeret, 2003, p.20). C'est une situation tout de même déplorable car l'individu n'existe pas en dehors de la communauté, il n'a ni liberté, ni vie privée. Il partage toute sa vie et tous ses projets avec la famille d'abord, avec la communauté toute entière ensuite. En somme, selon A. S. Kam (2000) la tradition reste le principal patrimoine de cette société qui entend défendre ses valeurs, sa culture, ses us et coutumes, sa religion, sa morale, ses connaissances et pratiques, etc. et cela n'est pas sans influencer négativement la vie et l'action des membres. Pour mieux appréhender l'organisation et la structure de cet espace social potentiellement politique et culturel il convient de le considérer par rapport à l'espace urbain.

3. Analyse actantielle et symbolique de l'espace urbain

La ville est un espace social généralement présentée par opposition à l'espace du village à tout point de vue. Mais elle est essentiellement caractérisée par son attrait fort dominé par le modernisme, même si quelques traits sombres subsistent par endroit. De prime abord, les réalisateurs africains la présentent comme un espace de liberté, un cadre où l'individu échappe au poids de la tradition, à la superstition et aux préjugés divers longtemps entretenus par les anciens. Ainsi, dans *Djeli*, les familles de *Karamoko kouyaté* et de *Fanta* se montrent farouchement opposées à leur désir de se marier si bien que le jeune homme a proposé à sa petite amie de regagner Abidjan, la grande ville où ils pourront échapper au *diktat* de la tradition et y vivre leur amour. *Fanta* récusé cette clandestinité qui du reste est une solution "provisoire". Il en va ainsi dans *Le Wazzou polygame* à travers la fugue de *Satou*. Après que *Gaika* (la deuxième femme d'*El Hadj Saley*) eut assassiné *Moumey* sa confidente, elle trouve alors un prétexte pour fuir le mariage forcé qui l'agaçait déjà. Elle a dû trouver refuge en ville. Dans ce contexte, la

représentation de la ville traduit la volonté des réalisateurs africains de mettre en scène les réponses que les centres urbains offrent aux personnes qui tentent d'échapper au poids de la tradition et de rompre avec le joug des préjugés entretenus par les traditionalistes. Cet espace passe alors pour *un adjuvant* pour eux et le village reste à la fois destinataire et opposant à leur action, vu le poids de ses traditions. Cependant la ville devient le bénéficiaire de cette action, car elle gagne en main d'œuvre, en diversité culturelle et en potentialités diverses.

Ensuite, les villes et précisément les grands centres urbains se présentent comme un espace éblouissant fort attractif au regard de la luminosité et de l'immensité de leurs centres administratifs et commerciaux. La splendeur de la ville est aussi perceptible à travers sa topographie qui donne à voir des artères et des boulevards rectilignes presque sans fin, très souvent bordées de pelouses vertes, et bien éclairées dans la nuit, etc. On y voit des signes d'opulence et des traits significatifs du modernisme qui influencent les jeunes villageois. À ce propos, M. Kane (1982, p.319) parle de séductions irrésistibles du modernisme. Dans *Le Wazzou polygame*, dès son entrée en ville après sa fugue, *Satou* la petite villageoise se montre admirative des infrastructures modernes qu'elle découvre. La circulation y est dense et les trottoirs bondés de monde. La caméra du réalisateur de *Djeli* promène le spectateur au cœur d'Abidjan la grande ville aux gigantesques immeubles et aux autoroutes à perte de vue bordées des écoles, d'universités, d'hôpitaux, de magasins de luxe, etc. De ce point de vue, les personnages ruraux sont *sujets de quête*, ils tentent l'exode rural, puis *l'objet de quête*, lui, reste axé sur la satisfaction morale. Malheureusement, bon nombre de ces migrants ne tarderont pas à désenchanter du fait de manque de préparation suffisante.

Ensuite, l'espace urbain paraît irrésistible au regard des opportunités d'emploi et d'affaires qu'il offre à chacun en fonction de ses aspirations, de sa qualification ou de ses besoins. En effet, on peut rappeler, si besoin en est, que *Karamoko Kouyaté* et *Fanta* ont dû quitter leurs familles pour rejoindre la ville pour leurs études, pour une instruction dont ils ont d'ailleurs besoin pour s'affranchir des pesanteurs sociales. La *grand-mère* de *Fanta* le reconnaît même si, elle parle aussi d'un lieu potentiellement favorable à la perte des valeurs traditionnelles. De même, après sa tentative de suicide, c'est aussi dans un hôpital moderne que *Fanta* a été admise pour y être sauvée. On y voit clairement le choix d'un cadre qui offre des soins médicaux de qualité. Puis, dans *Mandabi* toutes les pièces administratives (papiers) dont *Ibrahim Dieng* en avait besoin pour entrer en conjonction avec son mandat sont des signes du modernisme qui concourent à l'identification et à l'authentification de l'individu dans ce contexte. Cela reste donc l'apanage des centres administratifs urbains, même si les villages connaissent aujourd'hui une certaine propension à l'urbanisation et à la modernisation. L'espace urbain passe donc pour le principal *adjuvant* pour les sujets dans cette quête dont *l'objet* varie entre l'emploi, l'instruction et la qualification, les soins de qualité, les actes administratifs (extrait de naissance, carte d'identité, etc.) et autres prestations administratives.

Ces aspects fort appréciables font de la ville une force centripète, un pôle d'attraction pour la jeunesse rurale, numériquement plus importante et malheureusement confrontée aux défis de l'emploi, de formation, de santé et surtout l'extrême pauvreté qui plombe les villages et les bidonvilles. Cependant, la ville africaine telle qu'elle est figurée par ces réalisateurs dissimule difficilement son autre visage, sombre et hideux. En effet, l'évocation de la ville africaine n'est pas sans éveiller l'idée de la dépravation des mœurs, faisant ainsi de ce cadre, un lieu d'acculturation à outrance. C'est un milieu qui sonne l'agonie voire la mort d'une Afrique

traditionnelle attachée aux valeurs morales et aux vertus. Dans *Le Wazzou polygame* par exemple, *Satou* la petite villageoise, après avoir recouvré sa liberté, elle ne tardera pas à succomber aux dérives de la vie mondaine. Elle vit désormais au rythme des bars dancing et sort avec des hommes sans scrupules. Totalement métamorphosée, elle devint une prostituée. *Mandabi*, montre *Ibrahim Dieng*, personnage principal, qui s'indigne contre la montée de la mendicité qui s'érige progressivement en une sorte d'arnaque dans cet espace urbain. Il s'indigne contre ce phénomène social, comme on peut le lire dans son interrogation : « Si la mendicité devient une profession, jusqu'où ira le pays ? » Est-elle devenue un moyen de survie imposé aux laissés pour compte par l'espace urbain ? Les réalités de la ville imposent une certaine métamorphose à l'individu qui cherche autant que faire se peut à s'adapter aux nouvelles règles qui diffèrent complètement de celles de son milieu d'origine.

Ensuite, la ville se veut le lit de l'individualisme même si cet aspect est plutôt abordé dans ces films à travers d'autres réalités qui le suscitent et/ou qui le propagent. Aussi, les réalisateurs africains ont-ils tendance à servir d'une caméra qui campe le regard sur l'opposition entre la vie communautaire et l'individualisme, à l'image de ce que constate M. Kane (1982, p.299) à propos des romanciers africains. Ceux-ci ont dû mettre l'accent sur les formes de la vie communautaire, le sens de la solidarité au sein du monde traditionnel dans l'intention de révéler l'abandon progressif de ces valeurs dans l'espace urbain. Ils fustigent ainsi l'individualisme qui, précise-t-il, « est partout présenté comme une source de conduites répréhensibles (...) Autrement dit, l'individualisme n'occupe pas de position de premier plan parce que dépourvu d'exemplarité. Ainsi, les romanciers [tout comme ces réalisateurs africains] n'ont pas campé de héros incarnant en tous points l'individualisme » (M. Kane, 1982, p.300). L'espace urbain est donc assimilable à une force qui impose aux *sujets* la quête de moyens de survie pour s'adapter au nouveau contexte. Le fait de créer des conditions favorables à cette quête fait également passer la ville pour un *adjuvant* qui investit les sujets du *vouloir-faire* et du *devoir-faire*. Il serait inconcevable, par exemple, de parler de prostitution dans un cadre où l'anonymat n'est pas du tout complice et dans un espace où le poids de la tradition impose suffisamment d'interdits pour freiner ou dissuader les éventuels acteurs. De même, la mendicité au visage féminin vécue en ville, reste encore ignorée dans le contexte traditionnel vu la solidarité et le rôle de la femme.

Le parcours d'*Ibrahim Dieng* est assimilable à une mésaventure sans fin influencée par les comportements immoraux et inciviques des hommes et femmes de l'espace urbain, prêts à tout pour survivre. Aussi ce personnage a-t-il appris à ses dépens qu'« il ne peut plus être question de continuer à encourager le parasitisme social ou de pratiquer la générosité pour sauvegarder sa réputation... Il faut se défendre de l'armée des solliciteurs et quémandeurs. [L'homme naturellement généreux qui n'hésitait pas à vider sa poche pour servir, à partager son repas et ses vivres avec les voisins] doit se rendre à l'évidence, penser aux siens, à ses devoirs envers sa famille et protéger celle-ci des parasites qui l'assaillent » (M. Kane, 1982, pp.304-305). Alors, ce héros problématique se retrouve fort métamorphosé en ce sens que sa perception des choses aura été modifiée, lui, qui aimait à se répéter finalement cette leçon : « L'honnêteté est un délit ici chez nous. » Comment retrouver des valeurs authentiques dans un monde lui-même

inauthentique, « un monde où ces valeurs n'ont plus cours ou bien ne subsistent qu'à l'état de conventions vidées de leur signification », peut-on s'interroger avec L. Goldmann²¹.

Par ailleurs, l'espace urbain présenté à travers ces films procède d'une certaine métaphore spatiale mettant en évidence un clivage entre nantis et couches défavorisées. Il s'agit d'une discrimination entre l'espace des riches organisé autour des zones résidentielles, au cœur de la ville et l'espace de la misère et la souffrance, celui des pauvres cantonnés dans les quartiers populaires et périphériques (bidonvilles ou ghettos). Le prélude du film *Djeli* par exemple montre une famille de nobles qui accueille un groupe de griots dans son salon feutré (voir les vitres, les pots de fleurs et les tableaux affichés aux murs), alors qu'un tour au village situé à la périphérie de la ville permet de découvrir la profondeur de la misère qui accable des familles. La mère de *Karamoko Kouyaté*, veuve de son état, doit sa survie la générosité de *Karamoko-Bah*, leur voisin. Dans *Mandabi*, si le neveu d'*Ibrahim Dieng* vit le luxe en zone résidentielle où toutes les habitations sont compartimentées, témoignant ainsi d'un individualisme et d'une indifférence mutuelle entre les voisins, *Ibrahim Dieng* habite un quartier populaire qui traîne sa misère avec ses ruelles sablonneuses et ses maisons d'infortune. Ce quartier surpeuplé grouille de vendeurs ambulants, de chômeurs, d'arnaqueurs, de boutiquiers, le bas peuple. L'espace urbain est donc propice à cette discrimination aussi bien sur le plan topologique que dans le mode de vie des différentes couches sociales.

Enfin, la ville abrite les prisons, symbole de déshumanisation par excellence. La figuration de ce cadre carcéral relève de la volonté de ces réalisateurs africains de dénoncer des pires violations des droits de l'homme perpétrées par les dictateurs africains et leurs servants locaux. Il s'agit d'un cadre d'extrêmes souffrances, un cadre de privation de liberté, un cadre étouffant et insalubre, comme on n'en rencontre dans les films de fiction qui abordent la question de dictature, de mal gouvernance, de politique en général. Ainsi, dans *Sia, le rêve du python*, toutes les personnes soupçonnées de lien et/ou de complicité avec *Sia*, à savoir ses parents, sa meilleure ami *Penda* et ses parents, ont été arrêtées et conduites au camp pour interrogatoire. Dans le même élan, d'autres personnes soupçonnées d'activisme ou de mener des activités subversives, comme *le coiffeur* et son ami *le froussard*, n'ont pas été épargnées par les hommes de *Wakhané*. Dans *Timbuktu*, à la faveur de l'arrestation de *Kidane*, la caméra promène le regard du spectateur en lui permettant de scruter les arcanes de la vie carcérale. C'est ici que *Kidane* sera exécuté. Considérant que les victimes sont des *sujets* en quête d'une vie meilleure faite de justice et d'humanisme, l'espace urbain passe pour une complice à leurs peines multiples. La ville a donc statut d'opposant dans un tel schéma actantiel et ses micro-espaces imposent aux forces de répression et aux geôliers des attitudes inhumaines.

Conclusion générale

Les réalisateurs de l'Afrique occidentale francophone procèdent à une mise en scène des réalités de leur environnement social. Si la ville et le village sont des macro-espaces privilégiés dans ces œuvres, cela tient de leur volonté de mener une analyse objective de ces cadres

²¹ Lucien Goldmann repris par Jacques CHEVRIER, 2008, *La littérature nègre*, Paris, Armand Colin, p.146.

potentiellement politiques et culturels. Le village reste le garant des traditions controversées tandis que la ville est un prétexte du procès de la modernité. Le fait de célébrer les valeurs traditionnelles symbolisées par le village traduit surtout l'expression d'une résistance à la montée de l'individualisme, à la dépravation des mœurs et à l'acculturation massive des jeunes qui dérivent des habitudes des sociétés modernes. Par ailleurs, les tares de la société traditionnelle sont fustigées sans complaisance, et les communautés africaines sont appelées à rompre avec les pratiques rétrogrades et anti-progressistes. Cet appel au progrès justifie la mise en scène des potentialités de la ville, pourvoyeuse d'opportunités à saisir.

Ces réalisateurs condamnent sans détour toute idée réfractaire au progrès économique et social d'une part, puis ils prêchent pour une modernité plutôt trempée de valeurs morales et de vertus cardinales d'autre part. La figuration de l'espace rural est un prétexte d'exposition de la condition de la femme africaine, de la femme rurale qui, loin d'être résignée, est montrée comme actrice et non des moindres du développement économique et social de nos communautés. Elle y est plutôt célébrée, sa bravoure exaltée et son engagement reconnue. Ces œuvres dans leur ensemble se présentent comme un espace d'expression ou de revendication de la nécessaire émancipation de la femme africaine.

Références bibliographiques et filmographiques

A. Filmographie : corpus d'étude

CISSE Souleymane, *Yeelen*, LM (106mn), 1987.
 FADIKA Kramo Lanciné, *Djeli*, LM (90mn), 1981.
 GANDA Oumarou, *Le Wazzou polygame*, CM (50mn), 1970.
 KOUYATE DANI, *SIA, LE RÊVE DU PYTHON*, LM (96MN), 1999.
 OUEDRAOGO IDRISSE, *YAABA*, LM (90MN), 1989.
 SEMBENE OUSMANE, *MANDABI*, LM (90MN), 1968.
 SISSAKO ABDERRAHMANE, *TIMBUKTU*, LM (97MN), 2014.
 SISSOKO CHEIKH OUMAR, *GUIMBA, UN TYRAN, UNE ÉPOQUE*, LM (94MN), 1995.

B. Ouvrages et articles scientifiques

ATANGANA-ABOLO Marthe-Isabelle, 2008, *L'esthétique dramaturgique de Zervais MENDOZE*, Paris, L'Harmattan.
 BEN-ABBAS Mostafa, 2013, « Oralité et tradition orale », 2^{ème} Colloque international, Université Mohamed 1^{er}, Oujda Maroc, <http://hdl.handle.net/123456789/954>.
 CHEVRIER JACQUES, 2008, *LA LITTÉRATURE NÈGRE*, PARIS, ARMAND COLIN.
 COURTES JOSEPH, 1991, *ANALYSE SÉMIOLOGIQUE DU DISCOURS : DE L'ÉNONCÉ À L'ÉNONCIATION*, PARIS, HACHETTE.

- FERNANDO LAMBERT, 1998, « ESPACE ET NARRATION : THÉORIE ET PRATIQUE » IN *ÉTUDES LITTÉRAIRES*, VOL.30, N°2, P.111-121.
- GARDIES ANDRÉ, 1989, *CINÉMA D'AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE. L'ESPACE MIROIR*, PARIS, L'HARMATTAN.
- GARDIES ANDRÉ, 1993, *LE RÉCIT FILMIQUE*, PARIS, HACHETTE LIVRE.
- GAUDREAULT ANDRÉ ET JOST FRANÇOIS, 2000, *LE RÉCIT CINÉMATOGRAPHIQUE*, PARIS, NATHAN/HER.
- GREIMAS ALGIRDAS JULIEN, 1986, *SÉMANTIQUE STRUCTURALE*, PARIS, PUF.
- GREIMAS ALGIRDAS JULIEN, 1976, « POUR UNE SÉMIOLOGIE TOPOLOGIQUE », IN *SÉMIOLOGIE ET SCIENCES SOCIALES*, PARIS, SEUIL, PP. 129-157.
- KAM SIÉ ALAIN, 2000, *LA LITTÉRATURE ORALE AU BURKINA FASO : ESSAI D'IDENTIFICATION DES TEXTES ORAUX TRADITIONNELS ET LEUR UTILISATION DANS LA VIE MODERNE*, THÈSE DE DOCTORAT D'ÉTAT, VOL I, UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU.
- KANE MOHAMADOU, 1982, *ROMAN AFRICAIN ET TRADITION*, DAKAR, LES NOUVELLES ÉDITIONS AFRICAINES.
- LEQUERET ÉLISABETH, 2003, *DOSSIER N°136 : "YAABA" D'IDRISSA OUÉDRAOGO*, PARIS, CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE.
- PARE JOSEPH, 1997, *ÉCRITURES ET DISCOURS DANS LE ROMAN AFRICAIN FRANCOPHONE POST-COLONIAL*, OUAGADOUGOU, KRAAL.
- PROPP VLADIMIR, 1970, *MORPHOLOGIE DU CONTE, SUIVI DE LES TRANSFORMATIONS DES CONTES MERVEILLEUX ET DE L'ÉTUDE STRUCTURALE ET TYPOLOGIQUE DU CONTE*, PARIS, SEUIL.

MIGRATION ET RECOMPOSITION ETHNO-SPATIALE EN COTE D'IVOIRE : ATOUT OU FREIN A L'UNITE NATIONALE ?

Souleymane YÉO

Institut d'Ethno-Sociologie

Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody

08 BP 628 Abidjan 08

Côte d'Ivoire

E-mail: y.souleymane@yahoo.fr

RESUME

A l'analyse des statistiques démographiques de 1998 confirmant celles de 1965, 1975 et 1988, la Côte d'Ivoire se révèle être le théâtre d'intenses mouvements migratoires à l'intérieur de ses frontières. En effet, en 1998, deux personnes sur cinq vivaient dans une sous-préfecture autre que la sienne de naissance, soit 42,8% de la population totale du pays.

De ces mouvements mis en parallèle avec les directions prises, on distingue trois catégories de migrants internes : les migrants intra-départementaux (10,9%), les migrants interdépartementaux (10,2%) et les migrants inter-régionaux (78,9%). La dernière catégorie, la plus importante, montre que quatre migrants sur cinq vont au-delà de leur région de naissance. Ces régions connaissent au plan démographique des mutations profondes avec la présence aux côtés des autochtones minoritaires, d'importantes communautés d'allochtones et d'allogènes, d'où une recomposition ethno-spatiale des localités et cela en fonction de leurs potentialités économiques.

Appuyée sur ce constat, cet article pose, à partir des observations faites dans une ville et dans un village dans les deux plus grands pôles d'immigration de la Côte d'Ivoire (l'Est et le Sud-Ouest), la question sous-jacente de la cohésion sociale et de l'unité nationale. Ainsi, la pluralité ethnique a une incidence sur la construction de la nation.

Mots clés : cohésion sociale, migration, recomposition spatiale, unité nationale

ABSTRACT

Analysis of statistics demographic 1998 confirming those of 1965, 1975 and 1988, Ivory Coast turns out to be the scene of intense migratory movements within its borders. Indeed, in 1998, two out of five people lived in a district other than his birthplace, or 42.8 per cent of the total population of the country.

These movements put in parallel with the directions taken, there are three categories of internal migrants: intra-departmental migrants (10.9%), interdepartmental migrants (10.2%) and the inter-regional migrants (78.9%). Last, the most important category shows that four out of five migrants go beyond their region of birth. These regions have demographic of the profound changes with the presence alongside minority Aboriginal, large communities of immigrants and alien, where an ethno-spatial recomposition of the localities and that according to their economic potential.

Based on this finding, this article longer, from observations made in a town and a village in the two major poles of Ivory Coast (East and South), the Sub-jascent of social cohesion and unity issue immigration National. Thus, ethnic diversity has an impact on the construction of the nation.

Key words: migration, national unity, social cohesion, spatial recomposition.

Introduction

La Côte d'Ivoire émerge d'une succession de crises sociales et politiques. Les stigmates qu'elle porte encore témoignent de la persistance de la récurrence et de la complexité²², le tout sur fond d'une course pour la succession après un long règne du premier président de la République.

Dans la recherche des causes, la migration est collatéralement apparue comme un des germes des dysfonctionnements et ruptures socio-politiques. Mais dans la réalité, la migration considérée comme un domaine très « libéralisé » dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et même du continent ne pourrait à elle seule être incriminée dans la fracture politique et sociale. Au regard de ces contrastes ci-dessus exposés, peut-on trouver un lien et du sens entre la migration et la recherche de l'unité nationale et de la cohésion sociale ivoiriennes ? En d'autres termes, les migrations comme réalités observées dans toutes les régions et qui sont à l'origine de la re-composition de la carte ethno-spatiale et du cosmopolitisme démographique qui en a résulté, favorisent-elles l'unité nationale et la cohésion sociale ? La question est d'autant plus importante que le foncier rural, cet autre domaine âprement disputé entre autochtones, allochtones et allogènes dans les régions se combine avec les migrations. La thèse qui émerge de la réflexion en cours soutient que la pluralité ethnique conditionnée par les mouvements migratoires exercent une incidence sur la construction de la nation et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

La présente étude s'articule d'abord autour de démarche méthodologique, ensuite du remodelage de la carte ethno-spatiale de la Côte d'Ivoire et, enfin les mutations ethno-spatiales examinées comme un atout ou un frein à l'unité nationale et à la cohésion sociale.

Méthodologie

La présente réflexion est nourrie par des données quantitatives, qualitatives et d'observations menées sur le terrain.

Les statistiques disponibles de l'INS²³ ont permis de retenir les localités représentatives du dynamisme des migrations internes en Côte d'Ivoire à savoir : Abengourou, une localité dans le plus ancien pôle de l'immigration situé dans la région est et Oupoyo, un village du sud-ouest dans l'actuelle zone de développement.

Les populations cibles de l'étude à savoir les allochtones (nationaux ivoiriens installés dans une région autre que les siennes d'origine) et les autochtones (originaires de la région) ont surtout fait l'objet de focus group. Les responsables d'institution intervenant dans le processus de reconstruction de l'unité nationale et de la cohésion sociale comme les autorités administratives

²² Il s'agit de crises socio-politiques à répétition notamment, le coup d'Etat militaire de 1999, la crise politico-militaire en 2002 et la crise post-électorale en 2010 dont les effets se combinent pour entretenir une tension généralisée.

²³ INS : Institut National de la Statistique

et politiques (préfet, sous-préfet, maire), les autorités traditionnelles (rois et chefs de village) et les chefs de communautés d'immigrés ont été soumis à des entretiens individuels. Mais auparavant, il a fallu reconstruire le cheminement de ce rassemblement de populations d'autochtones, d'allochtones et même d'allogènes exceptionnellement concentrées dans les localités urbaines et rurales en interrogeant l'histoire coloniale et post coloniale du pays.

Ainsi au plan méthodologique, la présente étude résulte de la combinaison des approches quantitatives et qualitatives ainsi que de la documentation.

Résultats et discussion

La réflexion part de la comparaison entre la répartition des populations autochtones et allochtones pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire et la configuration obtenue après les migrations inter-régionales. De ce glissement qui restructure les populations dans les zones d'immigration, sont abordés les problèmes de l'unité nationale et de cohésion sociale.

I- Les migrations dans le remodelage de la carte ethno-spatiale de la Côte d'Ivoire : une singularité ivoirienne

Tout phénomène, à ses débuts, survient avec une particularité que les événements dans leur cours figent ou modifient par la suite. Cette loi implacable de la nature depuis longtemps démontrée, s'applique également aux faits sociaux dont la migration. Ne faisant donc pas exception à la règle, celle-ci, dans sa composante individuelle comme collective, nous amène dans le cas singulier de la Côte d'Ivoire, à voir dans un premier temps comment se reconfigure la carte ethnique du pays suite au glissement des populations d'une région à une autre.

1- La mise en place et l'enracinement spatial des peuples ou groupes ethniques

Les grands groupes ethno-culturels et les espaces qu'ils ont colonisés progressivement résultent d'un long processus qui date de la période pré-coloniale (Atlas de Côte d'Ivoire, 1979 ; Moriba Touré).

En effet, du néolithique au XVIII^e siècle, deux catégories de populations ont occupé les terres de ce qu'est la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui : les fonds anciens d'autochtones et les grandes migrations de peuples.

Les fonds anciens d'autochtones. L'état des connaissances archéologiques, historiques et de tradition orale atteste une présence fort ancienne de premiers groupes que l'on pourrait reconnaître comme les autochtones, c'est-à-dire les premiers habitants connus de ce pays. Les concernant, aucune source ne mentionne des provenances d'autres contrées lointaines. Ils se sont essaimés sur des territoires qu'ils paraissent avoir toujours occupés par des mouvements de faible distance. On peut citer entre autres :

- au nord et au nord-est : les Sénoufo-Falafala et les Sénoufo-Nafana;
- au sud : les Ehotilé, les Brégegone, les Abidji, les Zéhiri;
- au sud-est : les Agoua ;
- au sud-ouest : les Nosso, les Hangby, les Toyo et les Momo ;
- à l'ouest : les Toura et les Gagou ;
- au centre : les Asrin, les Boli, les Bomizambo et les Sénoufo.

De nos jours, démographiquement peu importants quand ils n'ont pas été phagocytés, ces groupes se trouvent confinés dans des espaces réduits sous la poussée de groupes venus en vagues, plus nombreux et plus puissants.

Les vagues de migrations de peuples. L'occupation du territoire ivoirien est aussi le fait de grandes migrations de peuples qui se sont effectuées à partir du moyen-âge jusqu'au XVIII^e siècle. Deux grandes vagues, à savoir les Malinké-Dioula ou Manding et les Akan vont tour à tour converger vers ce qu'est la Côte d'Ivoire aujourd'hui.

La première vague, celle des Malinkés-Dioula, partie du nord dès le XII^e siècle, amorce une migration vers le sud et s'installe dans toute la région allant d'Odienné à Kong. Elle est principalement issue de l'éclatement de l'empire du Mali et, à un autre degré, de la recherche de nouvelles opportunités d'échanges marchands suite à l'épuisement progressif des mines du Bouré. Aussi les Sénoufo se verront-ils repoussés plus vers le sud par cette première vague de Mandé ayant atteint la Côte d'Ivoire au XV siècle. Par la suite, les Mandé se répandront jusqu'au Bandama et fonderont au XVIII siècle plusieurs royaumes dont ceux du Worodougou et du Nafana dans la région d'Odienné. C'est justement dans cette même région qu'un second groupe de Malinké-Dioula crée le royaume de Kabadougou avec comme chef Vakaba Touré. Celui du Worodougou s'étendra au pays de Wa entre le XVII et le XVIII siècles après le refoulement vers le sud-ouest et le centre-ouest des premiers habitants de cette région que sont les Krou ou Magwé. Il faut signaler que c'est en 1705 que la fraction Dioula crée l'empire de Kong.

La seconde vague des migrations de peuples, partie de l'est au XVIII siècle suite aux crises politiques et aux guerres de conquête entre les empires du Ghana, du Mali et des Songhaï, vont provoquer la migration des Agni et des Baoulé en direction de ce qu'est la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui. Dans le processus, la première vague des Agni arrivée en territoire ivoirien forme en 1680 le royaume du Sanwi dans la région d'Aboisso. Suite à une dissidence qui va provoquer la bataille de Feyassé, un autre groupe d'Agni fonde le royaume de l'Indenié dans la région d'Abengourou.

Par ailleurs, les crises politiques au sein de l'empire du Ghana à cette même époque se présentent sous la forme de querelles de succession entre les héritiers d'Oséi Tutu. Elles occasionnent la grande migration des Assabou vers la Côte d'Ivoire sous la direction de la reine Pokou. Une fusion des différents groupes intervient pour constituer la chefferie baoulé avec pour capitale Sakassou. Arriveront après ces premières vagues les Attié, les Abbey, etc.

En définitive, on se trouvera au XIX siècle en présence d'environ soixante ethnies comme identifiées par Delafosse (1904) et que l'administration coloniale, par commodité de gestion des populations découvertes au fur et à mesure, finira par regrouper en quatre grandes aires ethno-culturelles spatialement bien localisées.

Il s'agit :

- des Mandé répartis en Mandé du Nord (Malinké, Koyaka, Koro, Dioula, etc) localisés principalement dans le nord-ouest sur un axe allant d'Odienné à Touba en plus de l'enclave de Kong et Mandé du Sud (Gouro et Yacouba) occupant une partie de l'Ouest de la Côte d'Ivoire autour de Danané, Biankouma et Bouaflé ;
- des Krou (Bété, Wè, Yacouba, Godié et Neyo) habitant principalement la région Ouest autour de Daloa, Gagnoa, Man, Soubré ;
- des Akan (Agni, Abey, Baoulé, Attié et Ebrié) se couvrant principalement le quart oriental et le centre du pays autour de principaux centres comme Abengourou, Aboisso,

Bouaké, Dimbokro, Adzopé, Agboville ajoutés à la frange côtière plus au sud autour d'Abidjan, de Grand-Bassam, de Dabou, de Jacqueville, etc.

- des Gur (Senoufo, Koulango et Lobi) peuplant principalement le nord et le nord-est du pays autour des centres de Korhogo, Ferkessédougou, Boundiali, Bondoukou, Bouna.

Le fait remarquable ici est l'enracinement géo-spatial de ces groupes ethniques composés des autochtones et des peuples migrants. Ensemble, ils ont formés dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire les premiers noyaux des proto-ivoiriens selon la formule du Professeur Niangoran-Bouah (1996) dessinant ainsi la carte ethnique du pays. Longtemps stabilisée, cette configuration spatiale va connaître des bouleversements à partir des années 1920 avec l'affluence d'autres populations migrantes favorisée par l'économie de plantation.

2 Les bouleversements démographiques et socio-anthropologiques dus aux migrations inter-régionales

L'analyse des statistiques démographiques révèle la Côte d'Ivoire comme le théâtre d'intenses mouvements migratoires tant internes qu'externes (RGPH, 1998). Il en ressort pour les migrations internes, objet de notre réflexion, que 42,8% des personnes recensées en Côte d'Ivoire vivaient dans une sous-préfecture autre que la sienne de naissance. En d'autres termes, deux personnes sur cinq ont effectué au moins une migration au cours de leur vie pour aller s'installer dans une autre circonscription sous-préfectorale. Ces migrants internes correspondent à 67,1% de l'ensemble des migrants et à 28,7% de l'ensemble de la population du pays. Répartis par divisions administratives²⁴, ils représentent 10,9% de migrants intra-départementaux, 10,2% de migrants interdépartementaux et 78,9% de migrants interrégionaux.

Si nous prenons comme référence la région²⁵, la catégorie des migrants interrégionaux sont de loin les plus nombreux. On observe que quatre migrants sur cinq vivent dans une région autre que celle de naissance. Hors donc de leurs aires ethno-régionales originelles définies plus haut, ils constituent dans les régions d'accueil les allochtones selon la terminologie anthropologique consacrée en Côte d'Ivoire. Leur importance démographique, loin d'être un fait banal, distingue la Côte d'Ivoire parmi les pays d'immigration. A titre illustratif, dans les Régions du Centre-Est et du Sud-Ouest, ils sont majoritaires par rapport aux autochtones comme reflété d'ailleurs dans les localités respectives de ces régions, à savoir la ville d'Abengourou et le village d'Oupoyo. Les analyses faites de ces statistiques confirment à ce niveau ces importants glissements migratoires régionaux (S.Yéo, 2014).

La ville d'Abengourou située dans la zone pionnière de l'économie de plantation et entraînant par conséquent d'importants mouvements migratoires, offre l'exemple d'une localité de cosmopolitisme démographique. En effet, sur une population de 71 462 habitants, on constate que les autochtones agni sont minoritaires avec 26,34 % par rapport aux allochtones, 44,18 %. Majoritaires donc, les allochtones composés principalement de Baoulé (19,25%), de Dioula 19,12%, de Sénoufo (9,21%), de Koulango (7,83%), d'Attié (6,50%), d'Abron (6,33%) et de Lobi

²⁴ Département et Région

²⁵ Région. Echelon supérieur du découpage administratif, cette entité englobe les départements et ces derniers les sous-préfectures. Le 16 janvier 1991, dix régions géo-économiques sont définies sous l'impulsion de l'Institut National de la Statistique sur la base d'un minimum de critères. Cette décision répondait à la fluctuation du nombre et de la dénomination des régions variant selon le régime politique en place. Base des études nationales dont les statistiques migratoires utilisées ici, ce découpage sert souvent de cadre d'intervention aux départements ministériels et aux sociétés de développement rural.

(4,63%) transforment la configuration ethnique d'Abengourou. Ce caractère est davantage accentué si on ajoute les allogènes burkinabè, maliens, béninois et ghanéens, au nombre de 21 064 (29,48%), encore plus démographiquement nombreux que les autochtones Agni dans la ville.

Si la présence des populations en provenance des savanes ivoiriennes s'explique par le fait qu'elles ont constitué l'essentiel de la main-d'œuvre et de commerçants au début de l'économie de plantation, celle des Baoulé, Koulango et Abron se rapporte non seulement à la proximité géographique d'Abengourou mais aussi à l'appartenance commune au groupe Akan. En tout état de cause, la diversité ethnique de la population d'Abengourou a été favorisée principalement par l'avènement de l'économie de plantation suivi du développement du commerce qui en a résulté dans une ville qui n'a cessé de grandir et occuper une place de choix dans la hiérarchie des villes de Côte d'Ivoire.

Le village d'Oupoyo, localité du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire faisant partie du nouveau front pionnier, partage avec la ville d'Abengourou le même cosmopolitisme démographique. Ses 8.508 habitants en 1998 se décomposaient en autochtones (4,1%), en allochtones (38,6%), et en allogènes (57,2%).

Les 3 287 allochtones venant des diverses régions de la Côte d'Ivoire, plus nombreux que les autochtones bakwé, forment un ensemble de plusieurs ethnies du pays dont les Baoulé sont les plus nombreux (28,9%) suivis de très loin par les Sénoufo (2,5%) et les Dioula (1,1%).

Concernant les allogènes au nombre de 4 869, on aura remarqué qu'ils représentent plus de la moitié de la population d'Oupoyo avec 57,2 % des individus. Les Burkinabè et les Maliens sont les plus nombreux, soit respectivement 66,7% et 20,3% des étrangers.

La diversité de la population d'Oupoyo a été favorisée par l'ouverture du front pionnier du Sud-Ouest qui a engendré, tout comme à Abengourou quarante ans plus tôt, le développement de l'économie de plantation. Le facteur le plus attractif aura été la disponibilité des terres qui se conjugaient avec une des plus faibles densités du pays pour une région de surcroît enclavée. Toutefois, la construction dans les années 1970 d'un pont sur le fleuve Cavally près de Soubré et l'ouverture d'un axe routier à partir de cette ville en direction du port de San Pedro ont drainé de fortes migrations et provoqué ce déséquilibre d'abord entre autochtones et allochtones, ensuite entre autochtones et allogènes et enfin entre autochtones et allochtones réunis et allogènes. Conséquence, comme à Abengourou, c'est la carte ethnique d'Oupoyo qui s'est trouvée complètement transfigurée.

La partie qui s'achève a fait l'état des lieux sur la recomposition ethno-spatiale de certaines régions résultant de l'accueil de populations diverses venues de toutes les contrées de la Côte d'Ivoire et même d'autres pays. Cette situation peut-elle favoriser l'unité nationale ou au contraire l'effriter d'autant plus que les autochtones dans ces régions sont démographiquement et économiquement dominés ? Ces entrecroisements migratoires reconfigurant la démographie comme c'est le cas à Abengourou et à Oupoyo où se côtoient autochtones et populations migrantes accueillies n'ébranlent-ils pas le tissu social entre les différentes communautés et l'unité nationale entre populations originaires des régions et leurs concitoyens accueillis ?

II - Les mutations ethno-spatiales à l'épreuve de l'unité nationale et de la cohésion nationale

Qu'entendons-nous par unité nationale ?

L'unité nationale peut se concevoir comme la volonté des individus d'un même pays de vivre ensemble dans l'entente sur le même territoire. Si le "vivre ensemble"²⁶, et par conséquent la cohésion sociale marquée par une forte intégration dont sont conscients les membres de cette société, paraît être allé de soi dans les nations déjà consolidées, il n'en est pas de même pour des pays encore jeunes et où les migrations, de surcroît, amènent les populations à se mélanger. Ici, les droits des autochtones et les obligations des allochtones ne transcendent pas toujours l'appartenance commune à la même nation. La Côte d'Ivoire qui est un cas singulier de pays qui se construit dans un contexte d'intenses migrations inter-régionales surmonte-t-elle l'épreuve de l'unité nationale.

Qui mieux que les populations de Côte-d'Ivoire sont mieux placées pour établir le diagnostic de l'unité nationale et de la cohésion sociale ?

Dans l'enquête nationale sur les aspirations (EAP-CI, 2008), les populations habitant la Côte d'Ivoire sont à 54% à reconnaître que l'unité nationale en Côte-d'Ivoire est une réalité et qu'elle a même progressé depuis l'indépendance. Elles justifient leur réponse par la bonne cohabitation entre les différentes communautés. En 1993, une enquête du même genre le reconnaissait aussi en raison de l'absence de conflits tribaux majeurs et le brassage ethnique.

Allant dans le même sens, l'analyse de l'étude effectuée dans une localité rurale et dans une localité urbaine, dans deux zones différentes (à l'Est, le plus ancien et au Sud-Ouest, le plus récent pôle d'immigration), on a noté peu de conflits majeurs (S.Yéo, 2014).

A Abengourou comme à Oupoyo, à part quelques litiges fonciers avec les allochtones et les allogènes, au reste consensuellement réglés presque à la satisfaction des parties, on a enregistré nulle part des affrontements à même d'ébranler l'unité nationale et de mettre à mal la cohésion sociale. Les différends fonciers et les litiges commerciaux, nullement absents entre les communautés, trouvent solution à des niveaux d'intervention gradués : les patriarches des familles, les chefs de communauté, le sous-préfet ou le préfet. Au meilleur des cas, c'est une délégation gouvernementale, généralement le ministère de l'Intérieur accompagné souvent du ministère technique en charge du domaine objet du litige, qui joue les bons offices. C'est exceptionnellement qu'intervient la justice comme pour confirmer l'adage qui dit qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. Mais en réalité la solution que les protagonistes trouvent souvent en dehors de la justice tient à deux raisons essentielles : le fait de se reconnaître tous ivoiriens ou en imbrication étroite avec eux et la sagesse de savoir n'être pas soi-même à l'abri de causer un tort à autrui.

Si tel est le constat, comment faut-il expliquer cette entente qui tend à se généraliser dans les régions toutes plus ou moins caractérisées par un cosmopolitisme démographique et social ?

1-Le ferment de l'unité nationale et de la cohésion sociale : plus d'un siècle de brassage des populations autochtones, allochtones et allogènes

²⁶ Vivre ensemble. Bien que l'expression soit d'usage courant dans les domaines de la migration et de l'intégration des étrangers, ses lettres de noblesse semblent lui avoir été données en 1983 par Georgina Dufoix, alors ministre des Affaires sociales dans le cadre de la marche des Beurs (Français d'origine maghrébine) revendiquant leur appartenance entière à la société française

Cette idée de l'impact du temps sur la cohabitation des communautés a été développée ailleurs dans ce que nous avons appelé "la sociologie des populations du territoire colonial et post-colonial de la Côte d'Ivoire" (S.Yéo, 2009).

En effet, consciente à un moment de tout ce que la métropole pourrait bien tirer de la Côte d'Ivoire, la colonisation, à la recherche de moyens efficaces pour exploiter rapidement et au maximum les potentialités naturelles découvertes tardivement, a, sans que cela en soit le but premier recherché, jeté les bases d'une société nouvelle par le recours à de peuples disparates (J.P.Chauveau et J.P.Dozon, 1987). Ainsi commence au-delà des préjugés formés sur les différents groupes ethniques ou favorisés par les différences de culture comme les deux auteurs l'ont développée, la gestation d'une société typiquement ivoirienne qui va se caractériser plus tard par la diversité plus que dans aucune autre colonie française de l'Afrique. Cette réalité exprimée en termes de race et d'ethnie renvoie à la catégorisation des populations qui se sont trouvées, de gré ou de force, mises en relations entre elles pour réussir l'exploitation de la colonie : les autochtones ivoiriens, les Africains non ivoiriens et les Français. Une brève analyse de chacune des composantes s'avère nécessaire pour comprendre le brassage qui allait suivre avec des moments d'avancée et de recul, le propre de toutes les sociétés nouvelles.

On peut reconnaître comme autochtones ivoiriens les peuples qui se sont retrouvés dans le périmètre du territoire colonial dont les frontières, après plusieurs tractations à partir de 1893, ont fini par se fixer, soit par réaménagement avec d'autres territoires (Haute-Volta, Soudan et Niger) sous contrôle français, soit par négociation avec l'autre puissance hégémoniste rivale, la Grande-Bretagne pour la Gold Coast (Ghana actuel) ; soit par entente avec la première république indépendante du continent, le Libéria. Négociées donc et définitivement fixées durant les années 1910 et 1920, ces frontières vont voir se former à l'intérieur de leur périmètre les quatre grands groupes ethno-régionaux vus précédemment et qui d'ailleurs débordent sur d'autres territoires de l'Afrique de l'Ouest. Si l'aire culturelle Mande nord couvre une partie de la Guinée-Conakry, celle des Akan s'étend sur la moitié méridionale du Ghana et du Togo, tandis que le groupe krou s'étale sur près de la moitié orientale du Libéria. L'aire culturelle Gur ou voltaïque qui partage le plus nombre d'Etats, s'étire sur une partie méridionale du Mali et du Burkina Faso ainsi que sur le nord du Ghana et du Togo.

Cette proximité géographique mais aussi culturelle a sans aucun doute favorisé cette autre phase de migration, au début forcée, au milieu encouragée et, à la fin libre. Ces populations issues des migrations de la période moderne viennent s'ajouter aux peuples des vagues migratoires d'avant colonisation. En effet, au moment de passer à la phase d'exploitation maximale des atouts naturels et commerciaux de la Côte d'Ivoire, l'administration coloniale qui ne trouvait pas assez nombreux et industriels les peuples autochtones pour réaliser ses projets de développement agricole et infrastructurel, n'eût d'autre idée que de faire convoier des bras valides des territoires voisins ou proches.

Dans ce groupe des Africains non ivoiriens, il faut noter de prime abord la primauté des Burkinabè (anciennement Voltaïques) destinés principalement aux plantations et aux grands chantiers. Ils constituent aujourd'hui un peu plus de la moitié de la population étrangère. Derrière eux viennent les Maliens, les Guinéens, les Nigériens, les Dahoméens, les Sénégalais, etc. La plupart de ces migrants venant de territoires relevant de la même tutelle coloniale, se sont retrouvés en Côte d'Ivoire pour des raisons essentiellement économiques et, à ce titre, ont notablement contribué au développement du pays. Outre les Voltaïques et les Soudanais

concentrés dans le secteur agricole, les autres étaient plutôt des personnes formées rapidement (maçons, terrassiers, comptables, commis aux écritures, infirmiers, etc.) pour occuper en position de subalternes des colons, les postes nécessaires au fonctionnement de l'administration et du commerce.

Ainsi, ces Africains non ivoiriens ont fourni à la Côte d'Ivoire coloniale et immédiate post-coloniale la main d'œuvre et les compétences qui lui manquaient dans les plantations, sur les chantiers, dans les usines, dans les bureaux, dans le commerce et il n'y a pas si longtemps dans les écoles et les dispensaires. La co-habitation avec les autochtones ivoiriens facilitée par les fonds culturels communs, conduit à l'émergence d'une société qui au fil du temps se mélange par le brassage inéluctable à l'image de celle de la métropole coloniale, la patrie des Français venus en Côte d'Ivoire.

Les premiers Français en la colonie de Côte d'Ivoire, d'origine et de conditions sociales modestes en métropole, viennent surtout de l'Aquitaine, du Midi pyrénéen et de la région parisienne (A. Tirefort, 1979). Bien que minoritaires en nombre aussi bien par rapport aux autochtones ivoiriens qu'aux autres Africains, ils constituent l'élite non seulement à cause de l'ascendance morale d'être un citoyen du pays colonisateur mais aussi de la détention et du contrôle des mécanismes de l'économie et de l'administration locale.

Dynamiques, imaginatifs et déterminés, ces premiers animateurs des divers secteurs d'activité dont ils n'avaient pas toujours reçu une formation au départ, ont à partir de la trilogie plantation-commerce-transport propulsé quelques années plus tard la Côte d'Ivoire comme une puissance économique de la sous-région ouest-africaine et même continentale. Représentant de la modernité par rapport à l'ensemble de la population africaine, c'est-à-dire autochtone et immigrés réunis, ils ont par la gestion du territoire, leur comportement et leur mode de vie esquissé de manière imperceptible la trame d'une société qui s'harmonise et s'homogénéise par brassage.

L'on ne saurait terminer l'analyse de ces différentes populations sans faire allusion à une catégorie hybride qui a joué un rôle important dans la recomposition démographique, politique et sociale des colonies. Pourtant noirs comme les autres Africains, ces Africains citoyens français d'origine exclusivement sénégalaise au départ bénéficiaient en vertu d'un décret survenu le 27 avril 1847 de la pleine citoyenneté française. La condition était de naître sur le territoire d'une des quatre communes du Sénégal à savoir Dakar, Gorée, Saint-Louis et Rufisque. La jouissance au même titre que les métropolitains de cette situation privilégiée par rapport à la grande majorité des Africains, peut être considérée à juste titre comme une révolution. Plus tard ce statut de citoyenneté égale sera étendu à tous les colonisés. Mais vite son fonctionnement à deux vitesses, les citoyens français pour les métropolitains et les sujets français pour les ressortissants des colonies, atténua sa portée.

Somme toute, de par la volonté de l'administration coloniale, se côtoyaient ainsi dans les colonies françaises d'Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire plus en vue, une population cosmopolite : citoyens français métropolitains, Africains naturalisés citoyens français, Africains citoyens français natifs des quatre communes du Sénégal et Africains sujets français. Telle pourrait s'expliquer la diversité de la population ivoirienne et qui, tout au long du processus, a certainement forgé la relative unité nationale et créé les réflexes de maintien d'un minimum de cohésion sociale par la pratique et l'apprentissage du vivre ensemble. La capacité qu'a montrée le pays depuis son accession à la souveraineté nationale à surmonter les grandes crises politiques au

niveau de l'Etat et la mise en place plus ou moins réussie d'un modèle ivoirien de cohabitation entre communautés sous-tendent l'unité nationale et la cohésion sociale.

2- La construction et le renforcement de l'unité nationale par crises successives surmontées

Tout Etat-nation avant la consolidation de son unité, tangué entre conflits surmontés et force de déséquilibre voire de destruction. La Côte d'Ivoire ne fait pas exception.

Les différentes crises surmontées. En dépit de la parenthèse autonomiste du Sanwi en 1964 et de la velléité séparatiste du Guébié en 1970, le parti unique du PDCI/RDA (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, section du Rassemblement Démocratique Africain) incarné par son président charismatique, Félix Houphouët-Boigny, a réussi pendant longtemps à donner au pays l'image d'une réelle unité nationale. Mais le multipartisme instauré en 1989 a ouvert d'une manière ou d'une autre les brèches du régionalisme que vont emprunter les hommes politiques. L'« ivoirité », concept que les initiateurs disaient être culturel à l'origine, entraîne des divisions de la société en bloc antagonistes sur la base d'affinité ethno-régionale que idéologique. Depuis le coup d'Etat militaire de 1999, la Côte d'Ivoire s'est installée dans une succession de crises larvées qui ont fini par aboutir en 2002 à une guerre qui consacre la fracture entre sa moitié Nord et sa moitié Sud suite à l'échec d'un coup d'Etat par une fraction de l'armée nationale constituée en une rébellion. Les différents arrangements politiques obtenus après une dizaine d'années de slaloms à travers l'Afrique et la France n'épargne pas le pays de la crise post-électorale, déclenchée après les élections présidentielles de 2010.

Malgré toutes ces péripéties, le pays a toujours résisté à une scission et forgé son unité, et cela, grâce surtout à la volonté des différents peuples de vivre ensemble. Cet état d'esprit tire son origine de certains facteurs d'intégration dont principalement la tradition de paix cultivée de longues années, le métissage biologique et culturel issu de l'intensification des échanges intercommunautaires et les alliances à plaisanteries. Mais à bien regarder ces facteurs, ils apparaissent comme des règles de cohabitation entre les différentes catégories de population, en quelque sorte des relations convenues.

3- La cohabitation entre communautés par les relations de sociabilité convenues

Des recherches effectuées de longues années sur l'intégration des immigrés et étrangers en Côte d'Ivoire ont résulté sur la conceptualisation du modèle ivoirien dit modèle cohabitationniste (S. Yéo, 2014). Il se caractérise essentiellement dans les localités par la séparation entre les différentes composantes de la population qui vit pourtant ensemble sur le même espace. Ainsi les quartiers se distinguent par le nom du groupe ethnique ou du groupe de nationalités dominants²⁷. De même les mariages entre les membres des différentes communautés ne sont pas toujours légion. Les danses et les loisirs, autres éléments de la culture transposés en milieu rural comme en milieu urbain, sont là pour rappeler l'identité propre de chaque groupe.

Tels sont les marqueurs importants de la séparation des communautés qui n'entament pas de manière importante l'unité des groupes ethniques du pays ni l'entente entre eux et avec les allogènes. Toutefois celle-ci se fonde sur une volonté partagée de vivre ensemble sur le même espace mais chacun de son côté et la paix entre eux selon la formule de H. Raulin (1960). L'accès

²⁷ Ici, les quartiers prennent le nom des groupes ethniques qui les occupent, à l'exemple des quartiers Baoulékro, Dioulakro, Mossikro pour les Burkinabè, Dioulakro pour les Maliens, Haoussabougou pour les Nigériens, etc

pour toutes les communautés aux services sociaux de base (école, dispensaire, logement) sans distinction d'origine, de nationalité ou de statut socio-professionnel constitue un des piliers du modèle. En somme, acceptation réciproque, tolérance mutuelle et justice sociale demeurent, en dépit du repli sur des espaces et sur des marqueurs culturels, les valeurs qui guident les différentes composantes de la population cohabitant sur le même espace. L'accommodation à ce mode de cohabitation consensuellement accepté par chacune des parties ne peut que reposer sur un système de relations de sociabilité convenues. Il semble même recherché pour les avantages qu'il procure à l'ensemble des communautés et à chacune d'elles. Ainsi, les parties dans un respect mutuel s'organisent selon leurs normes et vivent leur culture sans entrave.

Le règlement de conflits fonciers opposant souvent les communautés en milieu rural offre une bonne illustration du système des relations sociabilité convenues, fondé ici sur la primauté dans l'occupation de l'espace. Cette dernière ne saurait être une réalité si elle ne reposait pas sur un fondement à la fois mythique et mystique que partagent les populations. En effet, peuples autochtones et populations migrantes allochtones comme allogènes croient en l'existence d'un pacte qu'aurait signé pour s'installer le premier occupant des terres, en l'occurrence l'ancêtre, avec les génies, les véritables propriétaires des lieux. L'autorisation ainsi accordée par les génies fait du contractant, et ultérieurement de ses descendants en lignée utérine ou agnatique selon les groupes ethniques, les seuls à pouvoir intercéder en tout temps auprès d'eux. De cette croyance découle le statut exclusif de propriétaire terrien et qui régule la cohabitation dans les sociétés rurales. Aucun usufruitier ne peut lui discuter ses droits et privilèges sous peine de représailles des génies protecteurs. Les pouvoirs maléfiques, voire de nuisance, que détiendraient ces derniers amènent les occupants d'un terroir à éviter tout conflit et toute remise en cause de la propriété terrienne. C'est dans ce sens que les "bouts de papier" selon l'expression de M. Koné (2006) pour désigner les actes de vente de la terre pourtant signés par les parties contractantes n'ont pas toujours eu raison dans les règlements des litiges fonciers. Mais conscients des changements socio-culturels qui progressivement relèguent les génies à des fables, les propriétaires terriens y ont recouru au droit napoléonien pour préserver avec cet autre mode de légalité la propriété et le contrôle de leurs terres. En tout état de cause, le pouvoir exclusif et indiscuté de libation garantit encore le statut du propriétaire terrien. Arme redoutable et redoutée dans l'imaginaire en milieu rural, il peut à tout moment l'utiliser pour appeler la colère des génies sur tout contestataire de ses droits. Cette croyance largement partagée a certainement contribué à tempérer les conflits fonciers et éviter l'explosion sociale comme on l'aurait pensé de prime abord dans l'application de la loi de 1998 sur le foncier rural.

Conclusion

Le cheminement de cette réflexion a montré comment la composition ethnique sur un fond de quelques anciens peuples d'autochtones, s'est stabilisée dans un premier temps après les grandes migrations de peuples du XIV^e au XIX^e siècle. Remodelée à partir de 1920 par l'affluence cette fois-ci des migrations modernes de populations, elle se reconfigure en fonction des opportunités économiques offertes par chacune des régions. Au cours de deux processus, on retrouve une Côte d'Ivoire aux régions démographiquement cosmopolites.

Cette diversité qui englobe des autochtones, des allochtones, des nationaux et des étrangers est loin de freiner la construction de l'unité nationale et d'affaiblir la cohésion sociale. Au contraire, l'unité nationale et la cohésion sociale, sans avoir atteint le point d'achèvement pour cette nation en gestation, se renforce grâce au génie politique des Ivoiriens et aux atouts de la diversité socioculturelle : d'abord un siècle de brassage des populations, ensuite une capacité développée à

surmonter les crises et une cohabitation consensuellement acceptée et reposant sur des relations de sociabilité convenues.

Références bibliographiques

ATLAS de la Côte d'Ivoire, 1978, *Groupes culturels et ethniques*, Planche B2a, Abidjan, ORSTOM-IGT.

CHAUVEAU Jean-Pierre et Dozon Jean-Pierre, 1987, "Au cœur des ethnies ivoiriennes...l'Etat", in, *L'Etat contemporain en Afrique*, Emmanuel Terray (dir.) Paris, l'Harmattan, pp. 221-296.

DELAFOSSSE Maurice, 1904, *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes*, Paris, E. Leroux, 284 p

KONE Mariatou, 2006, *Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gbogué*. Colloque International "Les frontières de la question foncière-At the Frontiers of Land issues", Montpellier.

NIANGORAN-BOUAH Georges, 1996, " Les fondements socio-culturels de l'ivoirité", in *L'Ivoirité ou l'esprit nouveau du contrat social du Président Henri Konan Bédié*, Actes du forum de la Cellule Universitaire des Idées et Actions Politiques du Président Henri Konan Bédié, Saliou Touré (dir.), Abidjan, Presses Universitaires de Côte d'Ivoire, pp. 45-51.

RAULIN Henri, 1957, *Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa*, Mission d'étude des groupements immigrés en Côte d'Ivoire, ORSTOM, Paris.

Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 1998), 2001, *Migration*, tome 12, Abidjan, Institut National de la Statistique.

TIREFORT Alain, 1979, *"Le bon temps". Approche de la société coloniale. Etude de cas : la communauté française en Basse Côte-d'Ivoire pendant l'entre-guerre (1920-1940)*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.

TOURE Moriba, *Migration et intégration nationale en Côte d'Ivoire*. Document inédit et non daté.

YÉO Souleymane, 2014, « Enjeux socio-politiques de l'intégration des immigrés ouest-africains en Côte d'Ivoire. Essai sur le modèle ivoirien d'intégration des étrangers », Thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines, option Sociologie, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody.

YÉO Souleymane, 2009, « La participation des étrangers aux élections en Côte d'Ivoire. Les leçons d'une expérience d'intégration ouest-africaine », in *Les Etats-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Le cas de la Côte d'Ivoire*, Souleymane Yéo (éd.), Paris, Karthala, pp. 123-163.

YÉO Souleymane et al., 2009, « Enquête sur les aspirations des populations vivant en Côte d'Ivoire de 2008 (EAPCI-2008) », Rapport d'Analyse, Abidjan, Bureau National de la Prospective, Ministère du Plan et du Développement.

POUR UNE THERAPIE DES PROBLEMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES EN COTE D'IVOIRE

KPANGUI Kouassi

Email: kouassikpangui@gmail.com

Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Résumé

L'enseignement et l'éducation en Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les pays du monde entier, occupent une place prépondérante. Mais, le constat est que le système éducatif ivoirien est frappé de quantité de maux. Des parents d'élèves aux autorités administratives et responsables des politiques scolaires en passant par les apprenants et les enseignants, tous les repères sont brouillés. Ces malaises ont des causes diverses et profondes au nombre desquelles figurent en tête place le taux élevé de l'analphabétisme et les contingences sociopolitiques. L'objet de cet article est de les analyser et explorer des pistes de solutions.

Mots clés

Thérapie, problèmes scolaires, universitaires, système éducatif ivoirien, analphabétisme

Abstract

Teaching and education in Cote d'Ivoire a part from the world has got a preponderance place. But the construct is that the ivorian education system is suffering from several illnesses. From learners' parents to administrative authorities and school policy responsables, down to learners and teachers, all the landmarks are disturbed. These illnesses have divers and profound causes among which analphabetim and sociopolitical contingences are above all. This article aims at analysing and exploring ways of solutions.

Key words

Therapy, school problems, academics, ivoirian education system, analphabetism

Introduction

L'éducation se présente, de façon générale, comme la voie primordiale, à la fois pour le développement humain, le progrès technique, la croissance économique et sociale de tout peuple. Outre l'éducation familiale initiale assurée par les géniteurs ou les parents non-biologiques de chaque individu de la société, l'école se présente comme un autre lieu privilégié d'apprentissage où se poursuit et se complète l'éducation. L'école constitue donc une institution indispensable à tout développement économique et social. Elle est la mieux à même de transmettre à l'enfant les connaissances et savoirs nécessaires pour défendre ses droits, s'intégrer dans les sociétés modernes, et la mieux à même de le protéger de l'exploitation économique. Le fait d'être instruit à l'école permet non seulement à tout individu de se protéger de toute sorte d'abus dans la société, mais favorise l'égalité des chances et conditionne le progrès humain. L'école est, en cela et nécessairement, un paradigme d'émancipation. La Côte d'Ivoire n'est pas en deçà de tous les avantages qu'offre cette institution universelle. Cependant, la remarque que l'on fait est que le système éducatif ivoirien est turlupiné par un certain nombre de maux. Ces malaises ont un effet néfaste sur le résultat des apprenants et même sur l'enseignement en Côte d'Ivoire. Tout cela suscite en nous des interrogations infra: Pourquoi le système éducatif ivoirien connaît-il des difficultés? Quelle est la nature de ces difficultés ? Quels sont les différents facteurs qui engendrent et favorisent les problèmes scolaires et universitaires en Côte d'Ivoire? Quelle est la part de responsabilité des acteurs respectifs du système éducatif ivoirien ? Quelles réformes du système éducatif ivoirien permettraient de former chaque apprenant pour en faire un futur adulte capable à la fois d'être économiquement actif, et citoyen responsable, à même de défendre ses droits et de respecter ses devoirs, transmettre des valeurs ne stigmatisant pas le travail manuel et les savoirs pratiques?

1. Difficultés rencontrées par le système éducatif ivoirien

Les malaises que connaît le monde scolaire et universitaire ivoirien sont de divers ordres. Parmi celles-ci, figure, en première place, le pourcentage encore très faible de la scolarisation en Côte d'Ivoire. Ce déficit d'apprentissage et de formation débouche inexorablement sur la non maîtrise des édits grammaticaux de la langue française par une grande partie de la population ivoirienne. L'insuffisance d'instruction au plan scolaire favorise donc l'usage approximatif et fautif de la langue française, et engendre, du même coup, la prolifération incontrôlée et immaîtrisable des parlers populaires ou argotiques de la langue française au plan endogène. Les fautes d'orthographe et de grammaire dans des copies d'élèves ou d'étudiants, dans certains journaux ivoiriens et souvent même dans les annonces à la télévision sont autant d'indices qui doivent inquiéter toute la société ivoirienne.

2. Les écueils rencontrés par le français normatif et normé en Côte d'Ivoire

Il existe plusieurs types de parlers du français en Côte d'Ivoire. Mais, à y regarder de près, on s'aperçoit que ces différents parlers peuvent être regroupés en deux grands ensembles principaux : d'un côté, se trouve le français normatif, appelé aussi « français central », enseigné dans les écoles ivoiriennes et dans celles de tous les pays francophones, et de l'autre côté, on a l'ensemble constitué de tous les autres parlers du français en Côte d'Ivoire, à savoir le français de Moussa ou français de Zézé, le français de Treichville ou petit français, et le nouchi .Ce second ensemble est désigné par le terme générique de français populaire ivoirien ou FPI, en abrégé. Ces deux grands ensembles d'expression française coexistent donc en Côte d'Ivoire. Toutefois, l'on remarque que les parlers populaires tendent à prendre le pas sur l'expression française correcte. Goli Bi To, à travers les propos infra, fait le même constat:

« Ce rapport dialectique, conflictuel, issu de deux forces simultanées contradictoires, l'une tendant à la rénovation du français et l'autre à sa conversation, débouche inexorablement sur et dans des interférences linguistiques de tous genres : sabir-pigdin-FPI (français populaire ivoirien) [...] nouchi- argot etjargon des élèves et étudiants »².

La cause principale de la montée grandissante et accélérée des parlers populaires ou argotiques du français en Côte d'Ivoire est, à n'en point douter, le taux élevé de l'analphabétisme. De fait, en nous fondant sur les chiffres donnés par madame la ministre ivoirienne de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kandia Kamissoko Camara, le jeudi, 8 septembre 2016 marquant la Journée internationale de l'alphabétisation, nous notons que le pourcentage des analphabètes en Côte d'Ivoire s'élève à 43,80%.

De tout ce qui précède, surgissent des questions : comment faire pour renverser rapidement et définitivement la tendance en faveur du français normatif, c'est-à-dire le français correct enseigné à l'école et dans toutes les universités francophones ? Le fait que les parlers populaires sont en vogue doit-il constituer un argument solide qui amènerait à laisser tomber la si belle langue de Molière ? Que faut-il faire pour que le français central prenne le pas sur le groupe des parlers populaires et argotiques ? Quelles sont donc les voies à suivre pour que la majorité, sinon tous les Ivoiriens parviennent à avoir un langage châtié ? Chaque partenaire du système éducatif ivoirien y trouve sa part de responsabilité. La taille de l'enjeu est si colossale qu'il nécessite un effort conjugué de tous les partenaires de l'éducation nationale ivoirienne.

3. La part de responsabilité des parents d'élèves et

les solutions appropriées envisageables

En Côte d'Ivoire, il existe deux catégories de parents d'élèves : ceux qui vivent en ville, que nous appelons parents d'élèves citadins, et ceux qui habitent dans les villages, les campements et les hameaux reculés, en un mot, des parents d'élèves des zones rurales. La part de

responsabilité des parents d'élèves des zones urbaines dans la détérioration du niveau intellectuel, en français surtout, observée en Côte d'Ivoire peut se laisser appréhender à travers les lignes ci-après. De fait, la plupart des parents d'élèves vivant en ville se sont désengagés du suivi de leurs enfants. Les scènes d'enfants abandonnés deviennent de plus en plus récurrentes. Etant donc livrés à eux-mêmes, ces garnements finissent par devenir des délinquants. La question donc du phénomène des « enfants microbes » se pose aujourd'hui avec beaucoup d'acuité. On assiste alors à la recrudescence d'une sorte de licence, d'un laisser-aller indescriptible. Tous ces travers aboutissent inévitablement aux échecs scolaires. Ces garnements déscolarisés n'ont d'autres issues que de s'adonner à la cybercriminalité. Combien de parents d'élèves conduisent-ils leurs enfants à l'école ? Aujourd'hui, combien sont-ils, les parents qui donnent de sages conseils à leur progéniture ? On voit, de plus en plus, de très jeunes enfants parcourir de longues distances pour aller à l'école, surtout dans les grandes agglomérations comme Abidjan et Bouaké. Ces élèves, loin des yeux de leurs parents, et, la plupart du temps, hostiles aux leçons de morale, s'adonnent à des scènes insoutenables et répréhensibles. On les voit aussi couramment faire des acrobaties dignes des samouraïs japonais ou des cascadeurs hollywoodiens sur des autobus en circulation. Ce phénomène a heureusement pris du plomb dans l'aile grâce à la vigilance des autorités ivoiriennes. Ces actes téméraires étaient, en son temps, dénommés, dans le jargon de ces jeunes gens, « bô rô d'enjaillement » et « traversée du guerrier ». Inévitablement et malheureusement, des accidents graves, voire des décès s'ensuivaient le plus souvent.

Aujourd'hui, le phénomène de l'arnaque par le biais des outils informatiques est en train de gangrener toute la jeunesse ivoirienne, particulièrement les élèves et étudiants de Côte d'Ivoire. Ces arnaqueurs, connus sous le nom de brouteurs, se comptent malheureusement par millier dans le milieu scolaire et étudiantin. Par amour pour le gain facile, ces apprenants abandonnent les salles de classe et les amphithéâtres pour s'adonner à ce vice à partir de leurs tablettes, leurs ordinateurs portables ou tout simplement dans les cybercafés. Ils n'ont, pour cela, plus le temps de réviser ou de penser à une leçon d'orthographe, de vocabulaire, de grammaire ou de mathématique mal comprise en classe. Ils fuient les bibliothèques. La lecture, n'en parlons même pas. Ces apprenants baignent ainsi dans une insouciance coupable indescriptible.

En outre, il y a eu un réel changement dans les mœurs. Nombre de parents ayant rompu avec les réalités traditionnelles se sont tournés vers un modernisme exacerbé qu'ils n'arrivent ni à maîtriser, ni à contrôler. Les affaires de la maison ne les concernent même plus, moins encore l'avenir de leurs enfants. Les parents, le plus souvent, affublés de problèmes financiers, n'ont cure de l'éducation familiale de leur progéniture. Aussi, la mutation rapide due à une acquisition accélérée des connaissances et des nouvelles technologies de l'information (l'informatique et surtout l'Internet) par beaucoup d'élèves demeure à l'origine de la plaie qui ronge le système éducatif ivoirien. De fait, à cause de l'accès aux connaissances qui échappent, de plus en plus, à l'entendement de la plupart des parents, certains enfants se sentent supérieurs à leurs géniteurs, qui peinent à comprendre l'évolution en cours. Ces enfants foulent donc aux pieds les modèles que leur présentent leurs parents. Ainsi, les enfants, qui ont besoin d'un bon modèle, deviennent

par la force des choses leurs propres modèles. La situation devient dès lors tendue. Les enfants abandonnés à eux-mêmes ne peuvent que s'égarer. Faut-il que les parents continuent d'abdiquer, de fuir leurs responsabilités ? Nous répondons par la négative. Quelle que soit la connaissance moderne à laquelle il a accès, un enfant doit toujours obéissance à ses parents. Il n'est jamais tard pour bien faire. Il suffit que les parents soient courageux et abordent ce problème énergiquement et objectivement, de concert avec les enseignants.

Pour ce qui est des parents d'élèves des zones rurales, il faut souligner que leur part de responsabilité dans la débâcle scolaire vient du fait que certains d'entre eux (surtout ceux du Nord et du Nord-Est de la Côte d'Ivoire) empêchent, pendant les saisons pluvieuses, leur progéniture d'aller à l'école. Les enfants sont donc obligés d'abandonner les salles de classe pour les travaux champêtres. Par méconnaissance des avantages qu'offre la scolarisation d'un enfant et par ignorance du fait qu'un peuple sans instruction est un peuple handicapé, beaucoup de familles des contrées citées plus haut refusent que leurs enfants fréquentent l'école occidentale. Les inconvénients d'un tel comportement de la part de ces parents vis-à-vis de leur progéniture sont énormes : enfants incultes et illettrés. Cette situation se complexifie davantage avec la polygamie, car celle-ci est source de famille nombreuse, engendrant ainsi la pauvreté.

A la lumière de tout ce qui précède, des questions s'imposent à nous. Quelles sont les solutions pour redynamiser l'école ivoirienne ? Comment sauver l'ensemble du système éducatif ivoirien ? Peut-il avoir un développement économique et humain sans une bonne formation ?

La famille ivoirienne doit prendre conscience de sa responsabilité : celle d'éduquer ses enfants. Le Ministère de l'Education nationale doit veiller à la bonne organisation des COGES (Comités de Gestion des Etablissements Scolaires) et les associer davantage à l'œuvre de formation et de respect de l'autorité. C'est en cela qu'il faut saluer le gouvernement ivoirien qui a rendu l'école obligatoire, ce, pour des enfants dont l'âge varie entre 6 et 16 ans.

En accord avec les parents d'élèves, chaque école tiendra une réunion mensuelle avec les parents des cancren en vue de rechercher les voies et moyens pour assurer l'efficacité du travail et relever, ainsi, le niveau intellectuel de tous les mauvais élèves. Les parents seront obligatoirement informés, chaque mois, du travail et de la conduite de leurs enfants afin que personne ne soit surpris des résultats et des décisions de fin d'année.

Les parents et les tuteurs doivent connaître la réputation et les résultats des collèges. Est-il raisonnable de choisir un collège où le coût de la scolarité et la qualité de l'enseignement sont bas ? Loin s'en faut ! Les parents d'élèves doivent être lucides et conséquents avec eux-mêmes en choisissant les meilleures écoles – surtout pour ce qui est des écoles privées – et lutter de façon globale dans l'optique d'avoir une jeunesse ivoirienne bien instruite.

3. Part de responsabilité des apprenants et tentatives de solution

En Côte d'Ivoire, les parents se dépensent pour la réussite de leurs enfants. En dépit de ces efforts, le niveau intellectuel de la plupart des élèves ivoiriens va de mal en pis. Nonobstant l'enrôlement des maîtres de maison dans certaines familles, la qualité intellectuelle – principalement au plan littéraire – de la majeure partie des apprenants ivoiriens ne comble pas encore les résultats escomptés.

Il est vrai qu'il ne faut rien exagérer, car si par le passé, tous les enfants dans une salle de classe jouaient leur rôle qui consistait à travailler tout en obéissant à leurs enseignants et en mettant en pratique les conseils de ceux-ci, de nos jours, les élèves ne jouent plus le même rôle et ne se comportent plus de la même manière. Les attitudes peu recommandables des élèves et étudiants ivoiriens ont, de plus en plus, pignon sur rue. Aujourd'hui, la situation est pire dans nos écoles et universités. Les enseignants ne sont plus considérés par les apprenants. Leur pouvoir se trouve de plus en plus effrité. C'est, désormais, monnaie courante de voir des élèves ou des étudiants lapider et même porter atteinte à l'intégrité physique de leurs maîtres. Une insécurité quasi totale règne sur les universités de Côte d'Ivoire. Une race d'élève ou d'étudiant appelée «l'élève-roi» a vu le jour. Celle-ci en impose à ses maîtres, aux parents et à l'administration! Mais, où allons-nous ? Dans quel pays sommes-nous ? Comment expliquer le fait qu'en Côte d'Ivoire, ce sont les élèves et étudiants qui font la loi, qui refusent des notes et des devoirs quand cela, disent-ils, ne les arrange pas ? La preuve, le jeudi 1er juin 2017, des enseignants en salle d'examen au campus II de l'Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire) ont été humiliés par une cohorte d'étudiants en furie. Sans aucun respect pour leurs maîtres, les étudiants ont déchiré les feuilles d'examen et ont même blessé l'un des leurs. Le lendemain, les différents responsables des deux syndicats de l'Enseignement Supérieur ont tenu une réunion d'urgence avec leurs bureaux respectifs. Ayant constaté la gravité de la situation sécuritaire, le Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur(SYNARES) et la Coordination Nationale des Enseignants-Chercheurs et Chercheurs(CNEC) ont convoqué tous les enseignants-chercheurs de l'Université Alassane Ouattara à une importante assemblée générale intersyndicale, le mercredi ,7 juin 2017, ce, pour envisager des dispositions subséquentes.

La drogue et les boissons alcoolisées ayant fait leur entrée dans les établissements scolaires et supérieurs, les élèves drogués et ivres ne se contrôlent plus. Ils se livrent à toutes sortes d'activités indécentes et désagréables à l'endroit de leurs enseignants et de leurs propres camarades au point qu'ils s'adressent parfois à leurs maîtres comme s'ils s'adressaient à leurs égaux. Les élèves et les étudiants se battent et se blessent constamment à l'aide de machettes, de couteaux et même de gourdins.

L'autre principale cause de la détérioration du niveau intellectuel de la majorité des apprenants ivoiriens réside dans le mépris du travail. Aujourd'hui, nombreux sont les élèves et étudiants ivoiriens qui choisissent la facilité. Ils veulent tout acquérir sans fournir des efforts. Tous ces comportements néfastes ont pour racine le manque d'ambition et d'amour pour le travail. Beaucoup d'élèves et d'étudiants sont tout simplement désemparés. Les apprenants ivoiriens de nos jours oublient que rien ne s'obtient, rien ne s'acquiert sur cette terre des hommes sans qu'il y ait, au préalable, des efforts. Dieu lui-même n'a-t-il pas dit à ces créatures que nous sommes ce qui suit ?

« C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain. »³

Une autre épine qui continue de mettre en mal l'école ivoirienne est le phénomène que constitue la FESCI (Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire). Cette organisation des élèves et étudiants ivoiriens, avait, dès ses débuts en 1990, des visées nobles et louables. Cependant, au fil des années académiques, elle est devenue, un « monstre », une « mafia », bref, une cohorte de gangsters et de bandits de sorte que d'aucuns n'hésitent pas à dire que la Fesci est le Léviathan de notre école. Aujourd'hui, ce syndicat possède plusieurs autres démembrements insoupçonnés. Il admet réquisitionner les chambres d'étudiants, organiser le racket à travers l'intimidation et la tuerie systématique de ceux qui refusent de se soumettre à leurs lois. La Côte d'Ivoire aspirant à la création d'une société de droit, égalitaire et équitable, ce mouvement doit lui aussi connaître toute la force de la loi. La FESCI doit faire sien le fonctionnement des autres organisations syndicales des différents corps qui composent le tissu social ivoirien. Au lieu d'aller à l'école ou de suivre des cours dans les différentes universités du pays, nombre d'élèves ou d'étudiants membres de ce syndicat (!) s'adonnent de plus en plus à des actes délictueux, des scènes horribles consistant à se découper avec des machettes et toutes sortes d'armes blanches. Ces actes effroyables, dignes des sofas de Samory Touré ou des ninjas asiatiques, ont particulièrement émaillé les années 1999, 2000 et 2001. Certains étudiants possèdent même des armes à feu (pistolets, mitrailleuses, etc.) – nous n'exagérons rien. Toute cette chienlit a pour conséquence les arrêts intempestifs des cours. Il existe encore aujourd'hui des établissements scolaires ivoiriens où les élèves se donnent eux-mêmes les dates de leurs congés. Ce scénario dure depuis 1990. L'école ivoirienne est donc perturbée aujourd'hui par de mauvais esprits. Les élèves, les étudiants, les parents d'élèves, les enseignants et le personnel administratif ne savent plus à quel saint se vouer. La panique s'installe, le niveau de l'enseignement baisse, les résultats scolaires et des examens de fin d'année sont de plus en plus catastrophiques. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les différents taux de réussite aux examens du baccalauréat de ces trois dernières années :

44,97% en 2017 ;

42,3% en 2016 ;

39,66 % en 2015.

Face à tout cela, nous proposons, en premier lieu, l'entente entre les apprenants eux-mêmes. Ensuite, ils doivent cultiver un esprit de paix et témoigner de la déférence aux enseignants. Tout cela doit être sous-tendu par un changement radical de mentalité. Les parents d'élèves doivent périodiquement s'informer du comportement général de leurs enfants afin d'éviter que l'avenir de ces jeunes soit hypothéqué et finisse dans le précipice.

4. Responsabilité des enseignants et solutions appropriées envisageables

Le mot “ pédagogue ” a pour acception « celui qui conduit l'enfant à l'école ». Si, à l'époque, le pédagogue conduisait l'enfant à l'école, comprenons qu'il le faisait à partir de la maison. Ce qui est clair, il faut ici entendre par conduire, suivre, même suivre de près, prendre soin de cet enfant.

Même si en Côte d'Ivoire, le corps enseignant rencontre d'énormes difficultés, il faut tout de même reconnaître que ce corps de métier n'est pas exempt de reproche. Les enseignants sont, quelquefois, à l'origine de la décadence et de la faiblesse des élèves ivoiriens. Le premier défaut à l'encontre de cette corporation est, à vrai dire, la faiblesse qualitative de certains enseignants, surtout les instituteurs. Cette faiblesse-en grammaire particulièrement-remonte souvent aux années d'études de ces instituteurs. Ces derniers héritent des handicaps grammaticaux de certains de leurs prédécesseurs, et à leur tour, les transmettent aux élèves qu'ils ont la charge d'instruire.

Les conditions particulièrement rapides de la scolarisation ont conduit au recrutement de nombreux instituteurs et professeurs des lycées et collèges techniquement et moralement peu préparés à une tâche délicate. Le gonflement des effectifs scolaires, l'absentéisme, les abandons et le manque de conscience professionnelle de certains enseignants ont abouti à une détérioration singulièrement grave du niveau de l'enseignement et rendent difficile l'effort de rentabilisation de l'éducation. Le milieu scolaire ivoirien est également frappé par d'autres fléaux que sont le favoritisme, le népotisme, le droit de cuissage et toutes sortes d'immoralité.

Pour juguler tous ces maux, il faut, en premier lieu, appliquer la rigueur dans le recrutement des enseignants des écoles publiques et privées. Nous saluons, dès lors, la décision du gouvernement ivoirien actuel qui a relevé le niveau de recrutement des enseignants du primaire en le faisant passer du BEPC au baccalauréat. Ensuite, il faut le recyclage, le perfectionnement et la formation permanente du corps enseignant, auquel s'ajoute l'application du profil de carrière. Ces recyclages doivent s'étendre à tous les niveaux de qualification. Des structures de perfectionnement et de formation continue doivent être instituées et élargies sur toute l'étendue du territoire ivoirien. La formation des formateurs est une priorité. Pour chaque type d'enseignement ou de formation professionnelle, les enseignants ou instituteurs doivent

avoir un niveau homogène de formation. Il y a malheureusement des établissements privés non autorisés qui enrôlent des maîtres sans qualification et sans culture intellectuelle. Leur rendement étant bas, cela agit négativement sur le niveau intellectuel des élèves, surtout en grammaire.

Comme remèdes pour assainir les établissements d'enseignement privés, nous proposons ce qui suit :

Les enseignants du privé doivent être munis de grades élevés au même titre que leurs homologues du public. Ils doivent avoir aussi une expérience très poussée de telle sorte qu'ils aient les moyens d'élever le niveau de leurs apprenants. Il faut à ces maîtres d'écoles privées des stages intensifs pendant les vacances scolaires, car des cadres mal formés, cela conduirait notre pays dans le précipice de l'incompétence, détruisant ainsi les élans et outils réels de développement. Il est également urgent de consolider la culture générale de ces enseignants, et de créer, chez eux, le désir de se perfectionner, notamment par des pratiques d'autoformation. Il faut aussi leur donner une formation pédagogique moderne (connaissance de l'enfant, psychologie de l'apprentissage, technologies de l'information et de la communication [TIC], préparation et évaluation de l'acte pédagogique, entraînement à la conduite de classe).

5. Part de responsabilité des autorités administratives

et solutions appropriées envisageables.

Depuis le 7 août 1960, date marquant l'indépendance politique de la Côte d'Ivoire, les autorités étatiques et administratives ont fait des pieds et des mains pour accroître la scolarisation de beaucoup de jeunes Ivoiriens. Malgré cet élan remarquable et louable, maintes contrées restent encore inaccessibles et enclavées : on n'y trouve rarement des écoles primaires. Face à cette réalité, la construction des écoles dans ces localités reculées et la scolarisation de tous les enfants qui y habitent est plus qu'une nécessité. C'est même un impératif. L'école obligatoire prônée par le gouvernement ivoirien actuel apparaît alors comme la panacée idoine. Cette harmonisation du développement scolaire et même universitaire dans tout le pays a pour but d'éviter les distorsions et déséquilibres régionaux.

Un intérêt primordial doit être accordé au métier de l'enseignement qui va de pair avec une prise en charge efficiente des enseignants, qui sont investis d'une mission prométhéenne. L'Etat ivoirien est donc appelé à redorer le blason du corps enseignant et revaloriser le métier de l'enseignement à travers des mesures vigoureuses de motivation, par des prix aux meilleurs et de distinction dans l'ordre du mérite national. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, ces motivations doivent, en outre, prendre en compte l'augmentation des primes de recherches et la hausse des traitements salariaux, qui, à leur tour, doivent être consécutifs et se justifier au prorata du système LMD (Licence Master Doctorat). Les enseignants doivent être donc mieux traités au

plan salarial afin qu'ils soient débarrassés de tous les problèmes pécuniaires, car il est impossible de réfléchir et de bien travailler lorsque le ventre crie famine. Tout cet ensemble de mesures donnera un coup de fouet à l'envie de bien faire chez ces artisans de la formation. La plupart du temps, ces contingences les empêchent d'exercer convenablement le métier qu'ils ont choisi. Le fait de ne pas s'occuper des enseignants comme il se doit les pousse à ne pas fournir assez d'effort pour que les apprenants comprennent et assimilent les leçons qu'ils leur distillent. C'est en ce sens que la décision du C.N.S.P. (Comité National du Salut Public) portant abrogation du décret de raccrochage du corps enseignant a été salubre. Cette décision a été entérinée par le gouvernement de la Deuxième République. Tout le corps enseignant a été ramené au même traitement salarial. Il n'a donc plus été question de « salaire à double vitesse » au sein de cette corporation, car comme le dit l'adage: « à travail égal, salaire égal ». Soulignons en passant que cette injustice sociale a été l'une des principales causes des remous qui ont, depuis 1990, émaillé les années scolaires et universitaires en Côte d'Ivoire. Le raccrochage a provoqué un manque de motivation de la part des enseignants ayant subi un tel tort, car ces derniers se sont sentis lésés et frustrés. Au lieu de donner de sages conseils aux élèves et étudiants, beaucoup d'entre eux, surtout les jeunes enseignants victimes de cette injustice sociale, ont souvent été dans l'obligation de prendre fait et cause pour ces apprenants en les poussant à la révolte par des propos insidieux. C'est en cela qu'il faut saluer le déblocage des salaires de l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat ivoiriens décidé par le président Alassane Ouattara depuis le 1er mai 2015.

Si l'Administration ivoirienne maîtrise plus ou moins le fonctionnement et la gestion des écoles publiques, qu'en est-il des écoles privées ?

Il y a des établissements privés qui ouvrent clandestinement sans être autorisés. On assiste alors à une prolifération anarchique des écoles privées et laïques en Côte d'Ivoire. L'existence même des écoles-boutiques est à combattre avec la dernière énergie. Certains fondateurs d'école(s) privée(s) mettent en avant leur enrichissement, à partir des frais d'inscription qu'ils perçoivent des parents d'élèves. Ces fondateurs avides d'argent profitent alors de ce qu'il conviendrait d'appeler le boom scolaire. Ainsi, loin de participer positivement à cette noble tâche qu'est l'instruction des enfants, ils en font de bonnes affaires au préjudice des élèves et des parents en enrôlant des enseignants de bas niveau, n'ayant pas eu la formation pédagogique requise et adéquate dans des institutions créées à cet effet.

Face à ce qui précède, nous proposons que tous les établissements soient désormais titulaires d'une autorisation d'ouverture qui prouve qu'ils présentent les garanties pour un enseignement de qualité. Il faut alors y mettre de l'ordre, surtout dans les établissements de l'enseignement du 1er degré, et si possible fermer ceux qui ne s'adaptent pas aux exigences de la nation.

Un autre problème qui a, depuis longtemps, gangrené l'école ivoirienne est le recrutement parallèle, qui est d'ailleurs à l'origine des effectifs pléthoriques dans nos salles de classe. Cette réalité pose d'autres problèmes qui sont les suivants :

- une sorte de distraction s'installe au moment des cours. Un bavardage monstrueux se crée empêchant ainsi les élèves de percevoir tous les aspects du cours ;
- les enseignants ne peuvent pas tester les élèves à un rythme régulier, à cause du nombre élevé de copies à corriger. Ainsi, pour des copies qu'il faut normalement rendre après une semaine, l'enseignant finit par le faire après un mois et demi. Ces effectifs pléthoriques désagrègent le rendement et la quiétude dans nos salles de classe. Ils empêchent également les enseignants de pouvoir déceler convenablement et rationnellement les lacunes de chaque élève. On assiste, dès lors, à un encadrement dérisoire et inefficace. Le message transmis par les enseignants aux apprenants n'est souvent pas saisi comme il se doit. Les leçons sont mal comprises ou ne le sont pas du tout. Pour panser cette plaie qui fait boitiller l'école ivoirienne, il faut réduire les effectifs pléthoriques des classes en construisant d'autres encore.

Chaque famille ivoirienne a compris la nécessité de mettre sa progéniture à l'école dite moderne. Cet engouement est désormais exacerbé par la décision du président actuel de la République de Côte d'Ivoire et son gouvernement d'instaurer l'école gratuite sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Le constat fait avant la crise postélectorale est que certains parents n'étaient pas en mesure de scolariser leurs enfants vu leur pauvreté ou manque de moyens financiers. Cette situation sera exacerbée après cette crise. Le gouvernement prendra alors le taureau par les cornes en rendant l'école gratuite et accessible à tous les enfants de familles démunies. L'état ivoirien va alors baisser les frais de scolarité à un montant de 3.000 FCFA. Cette disposition sera accompagnée de la distribution des kits scolaires à tous les élèves à quelques niveaux qu'ils soient. Cette réforme de la gratuité de l'école sera suivie de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans. De fait, à l'issue d'un séminaire gouvernemental qui s'est tenu le 13 juillet 2015, le président de la République ivoirien, son excellence monsieur Alassane Ouattara a pris une décision historique en rendant l'école obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. Cette politique de scolarisation obligatoire (PSO), dès sa mise en exécution, a concerné 8 112 000 enfants qui ont frappé, dès lors, aux portes des établissements lors de la rentrée scolaire 2015-2016. L'enjeu de cette mesure est la réduction drastique du taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire. Malheureusement, cette décision va entraîner un autre problème ; le nombre excessif d'élèves dans les classes, surtout en province, alors qu'à l'opposé, les structures d'accueil et de formation sont insuffisantes. Comme solution à ce problème, nous proposons la réalisation de nouvelles infrastructures scolaires et universitaires. Désireux de développer et d'intensifier son système éducatif, le gouvernement ivoirien mène et pose des actions de plus en plus significatives. Ces actions s'observent à plusieurs niveaux.

Suite à la crise sociopolitique qu'a connue la Côte d'Ivoire en 2011, le système éducatif ivoirien est en train de redorer son blason en rehaussant le niveau de sa performance. Dès le retour à la stabilité politique, le gouvernement ivoirien a affiché une forte volonté de remettre sur pied le système éducatif. Cette volonté s'est traduite par un effort soutenu dans la mobilisation tous azimuts de ressources budgétaires. D'après un rapport de la banque mondiale, l'Etat ivoirien consacre environ le quart de son budget à l'éducation ; ce qui équivaut à presque 5% de son PIB.

C'est, au demeurant, ce qui a placé le pays parmi les premiers sur le continent africain en 2013. Cet effort soutenu permettra à l'Etat ivoirien de construire de nouvelles salles dans presque tout le pays, à savoir 9291 classes pour le primaire et 3500 classes pour le secondaire. Ainsi, sous la houlette de Madame Kamissoko Kandia Camara, ministre de l'Education nationale, des salles de classe sont construites à travers toutes les contrées de la Côte d'Ivoire. A cela, il faut ajouter la construction de nouvelles universités. Ainsi, depuis la date du lundi, 6 février 2017, la Côte d'Ivoire compte une nouvelle université, l'Université de Man, en plus des cinq autres existantes. La construction d'autres universités dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire est annoncée. Certaines mêmes sont déjà en cours, à l'image de l'Université de San-Pedro.

L'installation des matériels améliorés et modernes dans les établissements secondaires et supérieurs se révèle nécessaire afin de rendre l'école accueillante, favorable à l'épanouissement intellectuel et moral. Cela s'est concrétisé par l'intégration des TIC (Technologies de l'information et de la communication) dans le système éducatif ivoirien. La formation à l'informatique cautionnée et soutenue par l'UNESCO (TIC UNESCO : un référentiel de compétences pour les enseignants) apparaît, à nos yeux, comme l'unique et seule parade pour permettre à l'école ivoirienne d'être à la même enseigne que les autres écoles modernes du monde entier. Et comme le remarquait l'ex-président de la République de Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo, celui ou celle qui ne sera pas en mesure de se servir d'un outil informatique à ce XXI^e siècle, sera appelé ou considéré comme un analphabète. Cet engouement pour l'outil informatique est d'ailleurs soutenu en Côte d'Ivoire par le slogan « un étudiant, un ordinateur » ou « un citoyen, un ordinateur ». Il permettra ainsi à la génération ivoirienne présente et future de s'adapter et d'avoir une maîtrise des outils informatiques et des technologies nouvelles, s'arc-boutant, par là, au train d'un nouveau monde en perpétuelle mutation.

Le gouvernement ivoirien, toujours dans sa quête d'un système éducatif plus performant, a engagé plusieurs réformes. Pour résorber le déficit de formateurs dans l'éducation nationale, l'Etat ivoirien, a, dans un premier temps, recruté de nombreux enseignants dont 19995 pour le primaire et 6167 au secondaire. La deuxième réforme va l'encontre des auteurs de grossesses en milieu scolaire. Vu le taux élevé de jeunes filles qui tombent enceinte au cours de leurs études, situation qui agit de façon négative sur leur rendement, le ministère de l'Education nationale n'a pas fait dans la dentelle. Il va donc prendre cette mesure contre les auteurs de tels actes dans la sphère scolaire. Elle consiste à infliger de sévères sanctions à tout enseignant qui se rendrait coupable d'un tel comportement; l'objectif recherché étant de mettre frein à ce phénomène social et de laisser ces jeunes adolescentes poursuivre et finir leurs études dans la quiétude. A ces réformes précipitées, il faut ajouter une dernière, à savoir la réinstauration des cours du mercredi dans l'enseignement primaire. Ayant constaté le nombre insuffisant des heures de cours et dans l'optique d'améliorer le niveau intellectuel des élèves et, par ricochet, les résultats au primaire, le gouvernement ivoirien a jugé nécessaire et opportun de réinstaurer les cours du mercredi. Cette décision avait également pour but d'annuler les cours de renforcement des enseignants du primaire, car pour le gouvernement, tous les élèves n'y avaient pas accès. Aussi faut-il signaler

que ces cours du mercredi existaient auparavant. Pour inciter les apprenants à l'amour du travail, le chef de l'Etat ivoirien a institué un Prix d'Excellence consistant à récompenser et à distinguer les meilleurs apprenants à la fin de chaque année académique. Ce Prix est accompagné d'autres, initiés par des organismes au nombre desquels figure la Fondation Children of Africa dont la présidente est madame Dominique Ouattara, Première dame de Côte d'Ivoire. Dans différentes régions du pays, on assiste également, et ce, de façon sporadique, à des cérémonies de récompense des meilleurs élèves au terme des résultats à la fin de l'année. L'Etat de Côte d'Ivoire a le devoir d'imprimer une autre mentalité aux acteurs du système éducatif. Cette nouvelle mentalité doit avoir pour leitmotiv les valeurs comme le travail, le goût de l'effort, l'excellence, le mépris ou le bannissement de la fraude. Les cours d'éducation civique et morale sont d'une nécessité indiscutable. Le gouvernement doit faire des choix sérieux de méthodes pédagogiques. La formation par compétence doit, de plus en plus, faire place à la formation par objectif dans le but d'avoir des débouchés d'emplois aux futurs diplômés. Les programmes et les activités qui sous-tendent le système éducatif ivoirien doivent être en fonction du projet social que la Côte d'Ivoire s'assigne, et avoir un rapport étroit avec les objectifs de la formation donnée. Les objectifs sont liés à ceux du développement économique et social qui lui-même s'enracine dans le projet social. C'est en fonction de ceux-là que les différentes ressources sont réunies et les acteurs recrutés pour l'accomplissement des différentes tâches. Le rôle de l'appareil politique du pays, des services de direction et de gestion du système éducatif ivoirien est d'assurer de façon évolutive et rationnelle le guidage et la régulation. L'Etat ivoirien doit solliciter les entreprises et des services du secteur privé pour employer les jeunes citoyens ivoiriens ainsi formés tout en encourageant, accompagnant et appuyant l'auto-emploi.

Face à la décadence linguistique de plus en plus observée chez les élèves et étudiants ivoiriens, nous proposons que la grammaire française soit enseignée depuis l'école primaire jusqu'à l'université et dans les grandes écoles. Chaque apprenant, chaque citoyen du pays doit avoir un ouvrage de grammaire chez lui à la maison, dans son bureau, sur lui comme son bréviaire. Il doit, nuit et jour, parcourir cet ouvrage afin d'assimiler les règles grammaticales qui y figurent et parfaire pour ainsi dire sa performance linguistique. C'est pour cette raison que nous nous opposons à la décision de supprimer la dictée des différents examens scolaires de Côte d'Ivoire. Quel que soit le nom qu'on donnera à cette suppression, nous estimons que la dictée doit être réinsérée dans les différents types d'évaluations scolaires, qu'elles soient nationales ou régionales. La dictée doit toujours faire partie intégrante des matières les plus importantes à l'école et dans les différents examens de fin d'année.

Comme nous venons de le voir supra, le gouvernement ivoirien a proposé l'enseignement de l'informatique et l'installation des ordinateurs dans les différents établissements primaires et secondaires. Nous émettons beaucoup de réserves, car nous ne sommes pas prêt à oublier les erreurs d'un passé plus ou moins récent. S'agissant donc de l'enseignement de l'informatique et de l'installation des ordinateurs dans nos écoles, il est opportun de rappeler que la Côte d'Ivoire a déjà connu une pareille expérience qui s'est soldée par un « échec », selon les propos de

Monsieur Pierre Biagne, ancien secrétaire général du SYNESCI (1982). Nous voulons, par ces propos, parler de l'enseignement télévisuel qui, après une décennie (1972-1982), a montré ses limites et s'est révélé onéreux pour l'Etat ivoirien. Devant cet échec, le 10e congrès du Syndicat des Enseignants du Second degré d'alors a demandé « la suppression de la télévision scolaire » en raison des nombreuses autres faiblesses qu'elle présente. C'est au vu de tout cela que le ministre de l'Enseignement primaire de cette époque, en l'occurrence Monsieur Dikebié annonça en 1981, l'abandon des émissions de l'enseignement télévisuel à partir de 1983, un an après le débat (1982) portant sur cette suppression. Tout ceci nous permet de dire que l'introduction de l'informatique à l'école est souhaitable, mais cette innovation doit encore attendre. L'Etat ivoirien doit d'abord en mesurer les conséquences avant de s'engager dans cette autre aventure. Et puis, avec les difficultés économiques actuelles, il serait difficile à l'Etat de faire bénéficier cette nouvelle technologie à toutes les écoles des différentes contrées de la Côte d'Ivoire, principalement celles de nos campagnes. S'il en était ainsi, il y aurait deux poids, deux mesures, et cela ne ferait qu'accentuer les disparités régionales dans le domaine scolaire.

Pour ce qui est de la gratuité de l'école, nous disons que si la construction des classes, malgré un coût encore trop élevé, peut être financée sans trop de difficultés grâce à l'aide extérieure ou à la contribution volontaire des populations, il n'en est pas de même pour les charges dites récurrentes (maintenance et fonctionnement) qui, supportées exclusivement par le budget du pays risquent de grever celui-ci, paralysant ainsi tout effort d'investissement productif. La notion de gratuité doit donc être bien définie et ses limites précisées.

Conclusion

Il existe des causes profondes qui président au délabrement général de l'éducation nationale ivoirienne. La fuite de responsabilité des parents d'élèves, leur démission dans le suivi et l'éducation de leurs enfants, l'impolitesse caractérisée et le banditisme exacerbé constatés chez beaucoup d'élèves et d'étudiants ivoiriens sont les principales causes de la détérioration du niveau intellectuel en Côte d'Ivoire. A cela, il faut ajouter le manque d'écoles au Nord et au Nord-Est du pays, la faiblesse intellectuelle de certains enseignants, la paupérisation de toute la société ivoirienne et surtout le faible traitement salarial du corps enseignant.

Pour résoudre les problèmes de l'école ivoirienne, il faut aux parents d'élèves un suivi accru de leurs enfants. La réorganisation des associations des parents d'élèves s'impose. Une prise de conscience se révèle nécessaire de la part des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire. Ils ont le devoir de respecter scrupuleusement les enseignants qui ont la charge de les former. En outre, il faut relever le niveau de recrutement des enseignants des écoles privées et publiques. Le recyclage, c'est-à-dire le perfectionnement et la formation continue des enseignants doit être une priorité. Un intérêt primordial doit être accordé au métier de l'enseignement qui va de pair avec

une prise en charge efficiente des enseignants. Ainsi, les prix et cérémonies de récompense du mérite doit s'étendre également au meilleurs enseignants des différentes régions de Côte d'Ivoire de même que ceux de l'enseignement supérieur. Tous, devons accorder nos violons et prier le Très-Haut afin que les mauvais esprits qui assaillent l'école ivoirienne soient définitivement boutés hors de cet univers du savoir par excellence. On s'est déjà efforcé de les combattre par des conférences, des séminaires, des états généraux et des reformes profondes du système éducatif ivoirien, mais, comme le dit un proverbe ivoirien, tant que la marche n'est pas terminée, le balancement des mains continuent.

Retenons, pour terminer, que l'émergence de la Côte d'Ivoire passe aussi par l'efficience de son système éducatif. C'est, du reste, la raison pour laquelle le gouvernement ivoirien ne cesse de déployer d'immenses efforts. Beaucoup d'actions restent encore à mener pour atteindre un niveau optimal de fonctionnement du système éducatif ivoirien. Seulement, cet engagement doit se poursuivre de façon permanente et inexorable. Tous, devons faire nôtres les propos de Luce Samoisette, rectrice de l'Université de Sherbrooke, au Canada: « Ce n'est pas l'école qu'il faut changer, mais le discours public sur l'éducation »⁴. Cette affirmation s'inscrit dans un mouvement auquel nous croyons, celui de renouveler notre discours sur l'éducation et, par conséquent, nos actions.

Références bibliographiques

ALFA, Ibrâhîm Sow, 1977, Langues et Politiques de langues en Afrique noire, l'expérience de l'UNESCO, Paris, Nubia-UNESCO, 475 pages.

FOFANA, Mamadou ,BOUAH, Kablan Francis et al., 2009, L'état de l'école en Côte d'Ivoire, rapport d'analyse 2008-2009, Abidjan, Ministère de l'Education Nationale/Direction de l'Informatique, de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques (DIPES), 78 pages.

GOLI, Bi To, 2000, Du sentiment de la norme grammaticale ou de la nécessité de s'exprime et d'écrire correctement en français, Abidjan, UDEC-CI Editions, 155 pages.

KOUSSIHOUÉDE, Sègbégnon Oswald Olamidé, KAUPHY , Joseph François Désiré et al., 2012, Rapport passec Côte d'Ivoire 2012, évaluation diagnostique de l'école primaire: pistes d'actions pour une amélioration de la qualité, Abidjan , CONFEMEN-Ministère de l'Education Nationale , 118 pages.

LANOUE, Éric «L'école à l'épreuve de la guerreVers une territorialisation des politiques d'éducation en Côte d'Ivoire ? », in Politique africaine, 2003/4, n° 92, Paris, Editions Karthala, pp.129-143,

LANOUE, Éric , « La société ivoirienne au fil de ses réformes scolaires : une politique d'éducation “ intermédiaire” est-elle possible?», in Autrepart, Revue de sciences sociales au Sud, 2004/3, n° 31, Paris, Presses de Sciences Po(P.F.N.S.P.) , pp.93-108.

LANOUE, Éric ,MAGALI, Chelpi-den Hamer et al., « Éducation et conflitsLes enjeux de l'offre éducative en situation de crise »,in Autrepart,Revue de sciences sociales au Sud , Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) , 2010/2, n° 54, Paris, pp.3-22.

SOSOO, Léonard, 1986, L'Enseignement en Côte d'Ivoire de 1954 à 1984,Tome II , Belgique, Tournai, 304 pages.

TIC UNESCO : un référentiel de compétences pour les enseignants, 2011, UNESCO,Paris, 106 pages.

Sitographie

MASTAFI, Mohammed « Intégrer les TIC dans l'enseignement : Quelles compétences pour les enseignants? », in Formation et profession, 2014/23/2,Université Chouaib Doukkali et Université Panthéon-Assas ,Paris 2, p.29-47, repéré à

<http://dx.doi.org/10.18162/fp.2015.294>, Mise en ligne :2014, Date de consultation: 9 novembre 2016.

Pourcentage des examens du baccalauréat ivoirien en 2015 et 2017,repéré à

https://www.google.com/search?q=pourcentage+des+examens+du+bac+ivoirien+en+2015&oq=pourcentage+des+examens+du+bac+ivoirien+en+2015&gs_l=psy-ab,et

<https://www.google.com/search?q=pourcentage+des+examens+du+bac+ivoirien&oq=pourcentage+des+examens+du+bac+ivoirien&aqs=chrome.69i59l2.20101j0j9>, Mise en ligne : 20 Juillet 2015 et 25 juillet 2017, Date de consultation : 10 août 2017.

GRATUITÉ DE PRISE EN CHARGE DU PALUDISME CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS : CONTRASTES DE PERCEPTIONS ET DE PRATIQUES ENTRE LES ACTEURS DE L'HÔPITAL GABRIEL TOURE.

Dr. Issa DIALLO

Université des Lettres et Sciences Humaines de Bamako (ULSHB).

E-mail : issosfr@yahoo.fr

Bréhima Chaka TRAORE

Université des Lettres et Sciences Humaines de Bamako (ULSHB).

E-mail : brehimafr@yahoo.fr

Résumé

Cet article aborde la question de la politique de gratuité de la prise en charge du paludisme chez l'enfant de moins de cinq ans. Il se veut une étude des interactions entre les soignés et les soignants dans le cadre de cette gratuité de prise en charge. Il s'intéresse à la gratuité dans son fonctionnement. Pour mener ce travail, nous avons utilisé les entretiens, l'observation directe et participante. Au cours de ces observations organisées sous forme de stage d'immersion, un accent particulier était mis sur le circuit du malade. A la fin du travail, nous nous sommes rendu compte que la gratuité au niveau de l'hôpital Gabriel Touré, est en dysfonctionnement. Elle constitue un enjeu politique, économique et social autour duquel les acteurs développent des pratiques mais aussi des stratégies de contournement des textes afin d'atteindre leur objectif.

Mots clefs : Enfants, Gabriel Touré, Paludisme, Politique de gratuité et Soins de santé

Abstract

This article tackles the issue of the gratuity policy of the treatment of malaria sick children under the age of five. It accounts for the interactions between the malaria patients and the doctors in charge of the implementation of the gratuity of malaria treatment. The emphasis is on the functioning of the gratuity policy. In order to carry out this study, we adopted the following instruments: interviews, direct and participatory observations. During these observations which were done under the form of training among the patients and doctors, the stress was also put on the itinerary of the malaria patients. At the end of the study, it has been discovered that the gratuity of malaria treatment at the level of the hospital, l'hôpital Gabriel Touré, is dysfunctional. It has at the same time a political, economic and social stake around which actors have developed some practices. However they have also developed strategies of breaching the established laws so as to reach their objective.

Keywords: Children, Gabriel Touré, Gratuity policy, Health care and Malaria

Introduction

Le paludisme est un problème de santé publique au Mali. Il se caractérise par son endémicité dans les régions du centre et du sud et par son potentiel épidémique au nord. Il est responsable de 42 % des motifs de consultations dans les services de santé et représente la première cause de décès des enfants de moins de 5 ans ainsi que la première cause d'anémie chez les femmes enceintes (SLIS, 2012). En 2007, le Mali a décrété, sous l'impulsion du Fonds mondial et de

l'OMS, la politique de gratuité de la prise en charge en matière de lutte contre le paludisme chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans.

La gratuité est une politique sanitaire visant à faire du Mali un pays « sans paludisme ». Elle tourne autour des axes prioritaires suivants : l'amélioration de la prise en charge précoce et correcte des cas de paludisme aux niveaux des formations sanitaires communautaires, le renforcement de la prévention du paludisme chez les enfants et les femmes enceintes, le renforcement de la lutte anti vectorielle, le renforcement de la surveillance épidémiologique et l'amélioration des capacités de coordination et de gestion du programme paludisme (PNLP, 2011).

Avant l'avènement de cette gratuité, le Mali avait mis en place une politique de recouvrement partiel des coûts auprès des usagers. Cette politique permettait aux formations sanitaires d'acheter des Médicaments Essentiels et Génériques (MEG) et d'assurer diverses dépenses de fonctionnement. Cette capacité des structures sanitaires de s'autofinancer totalement ou partiellement est menacée par la pauvreté des femmes et des enfants qui sont les couches les plus vulnérables (PNLP, 2008). La politique de gratuité a été donc initiée comme une alternative à cette première expérience mise à échec. Malgré l'existence de cette politique de gratuité, le paludisme persiste et même prend de l'ampleur si l'on en croit aux statistiques données par le SLIS. En 2007, le paludisme était responsable de 37,5% des motifs de consultation dans les services de santé contre 42% en 2012.

L'objectif de cet article est d'étudier les interactions qui ont cours entre les acteurs de la gratuité au sein de l'hôpital Gabriel Touré, depuis l'entrée de l'enfant à l'hôpital jusqu'à sa sortie. Il s'agit d'analyser les pratiques et les perceptions des soignants, des usagers, des administrateurs de l'hôpital, des administrateurs du PNLN dans la mise en œuvre de cette gratuité. Ce travail, outre de strictes dimensions scientifiques, contribue à l'amélioration de la qualité de prise en charge des enfants en pédiatrie. Au plan structurel, cet article aborde d'abord la méthodologie, ensuite le parcours de soins des usagers et enfin, les pratiques des soignants dans leur relation avec les usagers.

1. Méthodologie

Les données de ce présent article sont issues des enquêtes effectuées au Gabriel Touré en 2012. L'enquête a duré 5 mois. La méthode utilisée est exclusivement qualitative au regard de l'objectif que nous nous sommes assigné. La collecte de donnée a été organisée sous forme de stage d'immersion. Au cours de ce stage, l'observation directe a été utilisée pour pouvoir bien élucider la question de la gratuité. La technique de la saturation a été utilisée en ce qui concerne les entretiens. L'échantillonnage a porté sur les familles de 10 enfants choisis en fonction de leurs conditions d'accès aux soins gratuits que l'observation nous a révélés. L'échantillon est de type raisonné. Avec les familles des enfants, le circuit du malade a été effectué. Nous avons enquêté 3 administrateurs de l'hôpital, 15 soignants, 6 administrateurs du PNLN. Pendant les entretiens, les thématiques abordées étaient relatives, au ticket modérateur, au diagnostic, à la prescription d'ordonnance et au traitement du paludisme. Les questions de perception et de pratiques ont été cernées grâce à l'observation.

2. Résultats et discussion

2.1. Le ticket modérateur dans un contexte de gratuité

Le ticket modérateur est un papier que les parents se procurent moyennant le paiement avant d'accéder à la salle de consultation. Le prix de ce ticket s'élève à 1500FCFA. Ces fonds collectés doivent permettre à la structure de financer les dépenses courantes. En dépit du maintien de l'équilibre, l'hôpital parvient le plus souvent à réaliser des bénéfices avec le ticket modérateur.

Cette logique de renflouement des caisses de l'hôpital impacte la visibilité de la gratuité auprès des usagers. Car, le prix du ticket, de l'avis de TD un parent, commerçant de son état, varie sans cesse :

Je connais tellement Gabriel TOURE pour y avoir passé 6 mois avec un de mes enfants dans le temps. J'ai tellement dépensé à l'époque jusqu'à ce je m'étais endetté à hauteur de 100 000F. Tu vois que encore du point de vue des prix, la consultation qui était à 1000F est passée à 1500F. C'est donc dire que quand tu séjournes ici, ça influe négativement sur tes affaires. (Propos rapportés par TD, père d'un enfant, observation du 9 août 2012, Hôpital Gabriel Touré)

Pour cet enquête, les frais d'hospitalisation ne sont donc pas à sa portée. Au Mali, les représentations sociales attribuent aux commerçants un statut prisé. Or, une bonne franche de cette catégorie socioprofessionnelle constitue des détaillants qui peinent à assurer leur quotidien. Contrairement à lui, I.H., un parent, dont l'enfant est référé, originaire d'un village voisin de Bamako, pêcheur, perçoit ce prix malgré les tracasseries, comme abordable pourvu que son enfant soit guéri. Ces deux parents n'ont pas les mêmes approches de la maladie. Le premier parent voit en termes de coût alors que le second observe l'état de santé de son enfant et l'investissement importe peu pourvu que la vie de sa progéniture soit sauvée.

Par ailleurs, pour quelques raisons, certains usagers développent des stratégies pour contourner ce ticket. Ces stratégies ne dépendent pas de l'état de l'enfant. Parmi les parents, il y en a qui font recours à leurs réseaux sociaux (parents, amis et connaissances). Ces derniers passent par des raccourcis pour l'échapper. Les plus avisés négocient alors que les moins informés paient. C'est le cas de MY qui a directement amené son enfant sans ticket. Après avoir négocié la consultation de l'enfant auprès de l'interne DD, ce dernier réclame les 1500 FCFA et nous explique :

Nous ne sommes pas payés tous les mois et en attendant, nous vivons de l'argent des usagers qui échappent à la caisse. Au lieu de les envoyer à la caisse prendre le ticket qui s'élève à 1500, nous prenons ce sous avec eux et nous l'emportons comme frais de consultations. Souvent, cette somme est à négocier, nous leur prenons généralement 1000F et quelques rares fois les 1500F ». (Propos rapportés par DD, interne, observation du 9 août 2012, Hôpital Gabriel Touré).

Cette pratique pose des problèmes. Elle constitue un manque à gagner pour l'hôpital. Les parents croient contourner le ticket, mais ils le paient en réalité sous une autre forme en donnant l'argent aux soignants de manière illicite. A ce niveau, les soignants et les usagers entretiennent une relation de complicité. Dans cette complicité, il se produit un arrangement double dans lequel le parent paie moins et le soignant gagne. De ce fait, le paiement du ticket échappe au contrôle de la structure. Les soignants tirent profit de leur travail qu'ils soient payés par la structure ou non. Car, selon E. HAHONOU, (2001, p.135) « exercer une activité dans l'hôpital est à tel point vital (...) qu'on y vient (...) histoire de pouvoir assurer son revenu quotidien auprès d'un public devenu une clientèle privée ».

Les usagers utilisent souvent leurs relations sociales pour amener les soignants à renoncer aux frais de consultation illégalement perçus. B. HOURS (1985, p. 44) dira que : « ces relations de parenté mises en avant établissent une proximité avec l'institution sanitaire, permettent l'affirmation d'une dignité de patient ou une relative distinction d'un océan d'anonymat ». Le cas du père de l'enfant BD en est une illustration. Il est une connaissance au Dr ZD. Après avoir pu procéder à la consultation de son enfant sans le ticket modérateur, il tend un billet de 2000FCFA au médecin qui a refusé : « nous ne nous connaissons pas pour rien quand même » dit le médecin. Le médecin n'a pas accepté l'argent qu'il devait percevoir illégalement. Par contre, le père de

l'enfant échappe au paiement du ticket à la caisse et à celui destiné aux soignants en guise de pot de vin.

La perception que ces usagers et soignants développent autour de ce ticket sont de nature à saper le fonctionnement normal de la gratuité. Dans la pratique, le ticket devient un enjeu où l'ensemble des acteurs se l'approprie à des intérêts particuliers. Mais au-delà de ces pratiques, une motivation culturelle est à la base de ce contournement. En effet, dans l'imaginaire collectif, les patients maliens préfèrent donner les frais de consultation aux praticiens au lieu de le payer au guichet. Cela participe également à la satisfaction d'une dette que les seconds ont à l'endroit des premiers pour leur avoir procurés les soins à leurs enfants. Aussi, la perception de l'urgence par les acteurs constitue un autre goulot d'étranglement pour l'accès à la consultation.

2.2. Perception des acteurs de l'urgence dans la prise en charge des enfants

L'urgence suppose une rapidité dans la prise en charge de l'enfant. Mais les soignants et les parents profitent chacun de cette situation. Elle permet de favoriser certains parents par rapport à d'autres au niveau du tri des enfants pour la consultation même si cette urgence ne s'impose pas. Cette situation fait que les parents et les soignants construisent des perceptions différentes de l'urgence. Ce qui est considéré comme urgent chez les premiers peut ne pas l'être chez les seconds. Les soignants s'affirment à travers leurs connaissances pointues sur l'urgence. Les parents, par contre, s'agitent parce que l'enfant a le corps chaud, convulse, ne mange pas. Cette situation engendre des conflits. Les parents pensent que leurs enfants sont négligés. Au même moment, ils sont accusés par les soignants de trainer avec les enfants.

MY s'adresse à un soignant devant la salle d'urgence avec sa fille malade : « Nous sommes là à l'attente il y a plus de trois heures de temps. Si tu ne nous viens pas en aide, nous risquons de passer toute la journée ici. L'enfant est malade, il ne dort pas et il a le corps chaud ». Cet usager perçoit l'urgence comme les troubles de sommeil et l'hyperthermie. Il utilise ses organes de sens pour déterminer l'urgence. La sensation est de nature à le tromper. Par contre, les soignants font recours à des techniques biomédicales pour déterminer l'urgence. L'interprétation de MY sur l'urgence n'est pas isolée.

D'autres formes de perception nous permettent de la saisir. L'exemple de cette femme est édifiant : le 1^{er} août 2012, vers 10h 10 mn, très préoccupée, la mine serrée, elle entre en catastrophe dans la salle de consultation, sans respecter l'ordre, s'exclame en ces termes : « Occupez-vous de mon enfant, là où j'ai pris ce billet, on m'a dit de ne pas faire de rang ! Je vous en prie, ayez pitié de moi. ». Le médecin réagit « Comment, eux ils peuvent nous dire cela ? Il fallait dire à la personne de venir lui-même nous l'annoncer. Ce sont des actes similaires que nous rencontrons à longueur de journée Madame ». La dame s'est basée sur les propos du caissier pour dire qu'il y a urgence chez l'enfant. Malgré ses agissements, elle est restée dehors au moins pendant 3 heures. En analysant les échanges entre le médecin et la dame, on déduit une stratégie d'appropriation de la notion de l'urgence pour bénéficier des avantages qui lui sont liés. Cette dame semble produire un discours qui influence la vigilance des soignants afin que son enfant puisse être vite consulté. L'urgence serait un prétexte afin d'atteindre son objectif.

Le 6 août 2012, une infirmière de l'hôpital s'adresse à ses collègues avec son enfant. Mais, là elle occupe le statut de patient. Elle considère la maladie de sa progéniture comme « un cas urgent ». Un échange s'installe entre elle et ses collègues. Un dialogue de sourd semble se produire et on constate un clientélisme déguisé dans la communication. Le médecin en CES lui dit : « Patientez-

vous un peu madame, ici, ce sont les urgences. Il y a des cas plus urgent que le tien ». Sur un ton élevé la dame répond : « Je vous ai expliqué mon problème depuis l'autre jour mais je reste toujours dans l'attente ». Ici, un échange s'ouvre entre la dame et les soignants. Ces derniers cherchent à rassurer la dame qu'elle n'est pas négligée. Mais elle semble persister sur ce point afin d'amener les soignants à adhérer à sa cause. Pourtant, sa ténacité a fait qu'elle est arrivée à ses fins après plus de 2 heures d'attente. Dans le fond, l'enfant aurait des difficultés à uriner. L'ordre de l'appel a été bouleversé au profit de son enfant finalement. A la suite de notre observation directe et l'analyse des discours des deux parties (médecins et le parent de l'enfant) nous constatons que l'urgence se prête à confusion.

Parallèlement à cette vision construite sur l'urgence par les parents des enfants à travers leurs stratégies d'action, il existe une conception plus technique du côté des soignants. Deux internes, AT et TK perçoivent la notion d'urgence respectivement comme « une atteinte au niveau des fonctions vitales. Par exemple un enfant qui vient dans un état de détresse respiratoire, est une urgence. Un enfant qui vient dans un coma est une urgence » et elle est « (...) dépendante du tableau clinique. Par exemple, un enfant qui vient dans un tableau de convulsion fébrile ou comateux, ces genres d'enfants font appel à l'urgence ». MTS et DT médecin pédiatre, abordent dans le même sens que les deux premiers: « Il y a urgence quand des signes de paludisme grave se présentent tels l'hypoglycémie, une convulsion, l'anémie très grave, la détresse respiratoire. Là, il faut intervenir très vite sinon le patient perdra la vie ». (Entretien du 29 décembre 2012).

Théoriquement, tout semble bien dit mais le problème est que la gestion de cette urgence pose d'énormes difficultés. Dans la pratique, les stratégies des parents s'opposent aux logiques des agents de santé. Les parents exploitent les pistes possibles pour faire soigner leurs enfants. Les soignants, par contre, procèdent à des tris dans le souci de sauver les enfants en situation d'urgence réelle. La mise en application de ce tri porte à confusion dans la mentalité des parents. A.Y.D., médecin, décrit un peu le comportement des parents et accompagnateurs face à ce tri :

On est obligé de venir trier les malades qui sont dans la salle d'attente par ordre d'urgence. Par exemple, un enfant qui convulse, les parents, au toucher pensent que l'enfant est fébrile alors qu'il n'en est rien. Les médecins sont sensés connaître ces cas. Donc, les parents préfèrent qu'on prenne en charge rapidement leurs enfants qui, selon eux, font la fièvre à côté de d'un autre qui convulse. Ce dernier est une urgence qu'il faut vite gérer. Un enfant qui fait une pâleur marquée, est une urgence que d'autres mamans ne peuvent pas savoir. Ils ne peuvent pas savoir que la pâleur de cet enfant est due à un problème de sang, c'est le travail du médecin. Parfois, les parents nous traitent d'injuste à cause de ce tri qu'ils ne comprennent toujours pas. (Propos rapportés par A.Y.D., médecin, lors de l'entretien réalisé le 6 janvier 2012, Hôpital Gabriel Touré).

M.K., interne, explique également le comportement des parents face au tri. C'est pourquoi ajoute-t-il:

Les urgences, normalement c'est le tri, par exemple quelqu'un qui fait la fièvre et l'autre est en train de faire des difficultés respiratoires que nous dénommons détresse respiratoire, donc celui qui fait la fièvre à 38, 39 degré, tu fais l'enveloppement humide, il peut attendre un peu avant l'examen contre celui qui est là, qui ne respire pas ou qui respire de façon très difficile, il faut toujours savoir s'il y a un obstacle ou bien s'il a besoin de l'oxygène, (...) par contre quelqu'un qui vient, il a toussé hier soir une ou deux fois, devant ce cas, on ne peut pas les comparer mais les parents malheureusement, ne comprennent pas, 'je suis venu avant celui-là, on lui fait entrer. Je suis là depuis le matin vous m'avez pas fait entrer. (Propos rapportés par M.K., interne, suite à l'entretien réalisé le 13 janvier 2012, Hôpital Gabriel Touré).

Il faut noter que les parents ne sont pas informés par rapport à ce tri. Ils ne sont informés que quand ils adoptent une position subversive. Or, dans la mentalité des parents, la consultation des enfants doit se faire par ordre d'arrivée, ce qui est logique si l'on tient au bon sens. Mais il faut dire qu'autour de ce tri, les soignants et soignés développent des stratégies de contournement. Une sorte de corruption se développe des deux côtés. Cet état de fait engendre des conflits.

Les soignants viennent en première position dans ce contexte. Lorsqu'on est du corps médical, certaines facilités semblent offertes pour l'accès à la salle de consultation. Le vieux Y., médecin à la retraite, a son enfant malade. Dès qu'il fait son entrée, devant une kyrielle de parents en attente de soins pour leurs enfants, deux CES s'intéressent à lui en même temps. Le CES I.D s'adresse à l'autre CES Dr. C. « Dr y., il a son enfant malade ». Dr C. Répond : « ok, où est l'enfant, amène- le ». Très vite l'enfant du vieux Y. et sa femme entrent pour l'auscultation. Cette situation ne semblait pas être comprise par les autres parents qui attendaient pendant de longues heures. Malheureusement, il n'y a pas de communication entre les soignants et les soignés en de pareil cas. Ce déficit de communication empire la situation. Le profil bas qu'observent les agents de santé montre les suspicions des parents. Cependant, nous pouvons déduire qu'au Mali comme au Niger, selon E. HAHONOU (2001, p.139) que : « les réseaux de 'parents, amis et connaissances ' (PAC) sont essentiels pour s'en sortir. (...) L'accès aux services de santé est facilité si l'on est partie prenante de tels réseaux ».

A ce niveau, il existe des rapports entre la gratuité et les conflits induits par l'urgence, le tri et les relations personnelles. En effet, l'urgence telle que enseignée par la médecine biomédicale n'est pas suffisamment respectée par les soignants et les usagers. Ceci est valable pour le tri. Par rapport à l'urgence, L. Touré (2010, p.24) affirme que : « En situation d'urgence, dans un centre de santé, les plus pauvres ne peuvent compter que sur la pitié des personnes présentes, dont le personnel pour être soignés ». Or, malheureusement, les soignants laissent peu de place à cette pitié au profit du gain.

Par ailleurs, la consultation de l'enfant, le diagnostic de sa maladie au niveau du laboratoire constitue une autre étape dans la prise en charge.

2.3. Consultation de l'enfant et analyse de sang au laboratoire

2.3.1. Consultation de l'enfant

Quand l'enfant se présente dans la salle de consultation, un parent ou accompagnateur le fait coucher sur l'un des lits de consultation. Un soignant, un CES ou un ancien de la pédiatrie, entouré des nouveaux étudiants, s'occupe de lui. A l'aide de stéthoscope, d'abaisse-langue, de torche, l'examen clinique se fait. Mais avant, l'enfant est identifié dans un registre avec le motif de consultation, ensuite des questions sont posées au parent ou à l'accompagnant le plus renseigné sur l'histoire de la maladie de l'enfant. Dans le cadre de cet interrogatoire, il n'y a pas de question standard. Cela permet à l'agent traitant de se situer par rapport à l'itinéraire thérapeutique suivi par le malade, de ne pas reprendre les traitements déjà effectués, de se situer par rapport à l'endémicité de la zone en matière de paludisme et même se situer par rapport à la présomption de la maladie à virus Ebola.

Après le questionnement, le médecin se sert d'une abaisse-langue et d'une torche avec lesquels il vérifie la bouche de l'enfant pour voir s'il n'y a pas d'inflammation à ce niveau, contrôle la température de l'enfant à l'aide de son stéthoscope, puis poursuit le questionnement. Les soignants parfois se prononcent en faveur du paludisme parce que disent-ils : « il n'y a pas assez de signes en faveur du paludisme, c'est pourquoi je n'ai pas donné de goutte ». Alors que selon

l'OMS, il ne doit plus avoir de diagnostic basé sur la présomption. Dr BT, pédiatre, chef de service de la pédiatrie générale, aborde dans ce sens en ces termes :

L'OMS de plus en plus conseille qu'il faut poser le diagnostic sur le plan biologique, il faut confirmer, voilà, ce n'est pas sur le plan présomptif seulement qu'il faut traiter mais il faut confirmer soit avec le TDR et au mieux, avec la goutte épaisse, avec la microscopie, voilà, donc ça c'est un passage obligé ». (Propos rapportés par Dr BT, chef de service de pédiatrie générale, point focal paludisme, entretien du 18 janvier 2012, Hôpital Gabriel Touré).

Il y a donc une nécessité de confirmer le diagnostic clinique par la biologie. Pour Dr BM, pédiatre, substitut du point focal du paludisme :

Tout bon médecin, tout bon pédiatre doit (...) connaître les normes de définition de l'OMS par rapport à la prise en charge thérapeutique du paludisme. (...). Le diagnostic est vraiment biologique, c'est la goutte épaisse et le frottis mince mais dans les périphéries, on parle de test de diagnostic rapide, chose que nous n'avons pas à notre disposition, notre moyen diagnostic ce sont les signes d'abord, l'examen physique et c'est vraisemblablement l'examen biologique la goutte épaisse. Celle-ci n'est pas gratuite (...). (Propos rapportés par Dr B.M, substitut du point focal pour le paludisme, entretien du 31 juillet 2012, Hôpital Gabriel Touré).

Tous parlent de la confirmation du paludisme avec le test de diagnostic rapide (TDR) qui n'existe pas à l'hôpital. L'alternative qui existe est la goutte épaisse qui est payante. Il est de 600FCFA. Le diagnostic n'est donc pas gratuit parce que la goutte épaisse ne fait pas partie du kit de la gratuité. Dans ces deux discours, on constate la nécessité scientifique du diagnostic biologique au profit de tout autre. Les matériels de ce procédé scientifique faisant défaut, le diagnostic devient payant. Ce qui complique les perceptions des parents sur la politique de gratuité.

Souvent, les soignants commencent la prise en charge des enfants en cas de paludisme grave, ensuite cherchent à confirmer le paludisme par l'examen biologique. Dr BT, dit :

Le diagnostic du palu grave, c'est la même chose, il y a d'autres examens à faire (...) il faut aussi poser le diagnostic, c'est mieux de pouvoir confirmer mais comme c'est le palu grave bon... souvent on commence, on peut confirmer mais on doit commencer tout de suite le traitement d'urgence. Cela est possible ». (Propos rapportés par Dr BT, chef de service de pédiatrie générale, point focal paludisme, entretien du 18 janvier 2012, Hôpital Gabriel Touré).

Parallèlement aux soins primaires, le sang est envoyé au laboratoire pour analyse. Cette hésitation du médecin dans son intervention démontre une certaine insuffisance dans le diagnostic.

2.3.2. Gratuité du diagnostic biologique du paludisme par les laborantins

Quand l'enfant arrive dans une certaine situation de détresse à l'hôpital, après l'acceptation de son hospitalisation par ses parents, ceux-ci reçoivent des bilans, des analyses à faire dans le laboratoire. Généralement, un bilan général est donné aux parents. La goutte épaisse qui sert à diagnostiquer le paludisme biologiquement, ne suffit pas. Il y a des examens complémentaires relatifs essentiellement au groupe rhésus, au taux d'hémoglobine (HB), à la glycémie, au taux d'hématocrite etc. Un laboratoire est conçu à cet effet. Cette étape est décisive pour l'entame du traitement à proprement parler. Mais ce qui frappe à l'œil, c'est que malgré la gratuité de la prise en charge du paludisme chez l'enfant de moins de cinq ans, toutes les analyses restent payantes.

Le sang de l'enfant doit être prélevé pour le laboratoire. Pour cela, l'accompagnateur doit aller chercher un ou deux tubes selon les besoins au laboratoire distant de trois minutes de marches de la salle de consultation de la pédiatrie. Les tubes en mains, il doit se diriger vers les infirmiers ou les stagiaires dans leur salle presque jouté à la salle de consultation ou dans la salle des

urgences. Il est très difficile de trouver un soignant disponible à cet effet. Des parents des enfants sont maintes fois renvoyés avec les termes tels que : « Je suis occupé », « va voir un autre » « patiente toi, j'arrive » « tu ne me vois pas travailler ? ». Ils prennent tout leur temps. On peut parfois observer certains agents de santé étant en train de bavarder, souvent au téléphone laissant les patients dans le flou. Un tel comportement est synonyme de laxisme ou du manque de professionnalisme. Mais au-delà, on déduit une désapprobation de la politique de gratuité par les soignants.

De ce point de vue, au cas où le parent arrive à avoir un infirmier ou une infirmière, il n'est pas astreint au paiement du soignant. Car, celui-ci vient dans la salle de consultation où est couché l'enfant pour faire le prélèvement du sang et mettre la goutte de sang dans les tubes moyennant des bénéfices sur la prestation. Il se pose alors un problème de manque de respect de la déontologie chez les soignants. Bernard HOURS a pu recueillir auprès du Docteur Bernard de l'hôpital Laquintinie de Douala au Cameroun des propos illustrant l'écart entre ce qui est appris dans les facultés par les soignants et les pratiques quotidiennes à l'hôpital. Docteur Bernard s'exprime en ces termes : « Il faut oublier tout ce qu'on a appris en faculté. (...) Il m'a fallu des années pour réajuster ce que j'ai appris (...) et trouver autre chose de mieux adapter à nos difficultés ». (B. HOURS, 1985, p. 65-66).

Le 29 novembre 2012, l'enfant AD, 4 ans, accompagné par sa maman et son père, est atteint du paludisme grave forme anémique. L'infirmier D., c'est lui qui sera chargé de faire le prélèvement mais avant il dit au major « vous leur avez parlé des conditionnalités ? », le major répond en s'adressant au père « une seringue et un gant à 600F, c'est ce que vous allez payer ». Ce principe acquis D. prend un gant, l'alcool, du coton une seringue et nous accompagne. Après le prélèvement, le père s'acquitte des frais. En principe, l'alcool, le gant et le coton leur doit être donné par l'hôpital gratuitement mais généralement, excepté l'alcool, les autres sont chaque fois en rupture de stock et les infirmiers profitent bien de cette situation. Cette rupture pourrait être une construction de la part des agents, sinon comment l'Etat peut être en rupture et les particuliers en possèdent ? Il se développe donc autour du test des pratiques qui permettent à certains de faire des bénéfices.

Les comportements de certains soignants sont contraires aux principes de la politique de gratuité. Car, de notre observation, il ressort que ces infirmières et infirmiers possèdent un dépôt de médicament, parallèle à celui de la pharmacie de l'hôpital. Les médicaments de ce dépôt sont vendus sans obtenir de reçu en contrepartie. Les produits sont dans la plupart des cas surfacturés aux parents. Par exemple, une seringue fait 250F, un gant 100F à la pharmacie de l'hôpital, le major demande à avoir 600F soit 250F de plus comme intérêt. Le paiement de ces intrants amène les infirmiers/infirmières de même que les parents des enfants à bouter les principes de la gratuité.

Il existe une autre pratique au laboratoire si l'on en croit à SF, cet ancien stagiaire de l'hôpital qui nous a confié lors d'une causerie que : « la panne des machines du labo arrange beaucoup les soignants parce qu'ils tirent plus de profit dans ça. Lorsque j'étais stagiaire, on envoyait nos clients dans les cliniques en ville et on percevait des pourcentages dans ça ».

Effectivement, il arrive des fois, presque qu'aucune analyse ne soit faisable au laboratoire de l'hôpital Gabriel Touré, nous avons pu observer quelques cas de panne dont la dernière avait atteint les trois semaines en 2012. Face à cette situation, soignants et laborantins font des

pratiques destinées à orienter les parents vers les cliniques de leur choix ou parfois, ils se proposent de faire les analyses à la place des parents moyennant des bénéfices. Cette pratique est un genre de corruption qui affecte considérablement le bon fonctionnement de l'hôpital. Les mobilisations nécessaires ne sont plus faites afin d'avoir le matériel pour les patients dans des délais raisonnables. Au contraire, les infirmiers et infirmières se mobilisent pour provoquer le manque et tirer le maximum de profit. Nous sommes donc face à une pratique qui imbrique à la fois la corruption et la négligence des principes d'éthique des soins au sein de l'hôpital.

Les problèmes de rupture des matériels du laboratoire affectent le bon fonctionnement de la politique de gratuité. Le cas de BD, 3 ans, hospitalisé pour paludisme grave permet d'explicitier ce phénomène. Lors du circuit, les analyses concernant la NFS (Numération de la Formule Sanguine) et le CRP (analyse relative au degré d'infection du sang) n'ont pas pu se faire au labo de l'hôpital à cause d'une panne de machine. Un laborantin D., nous livre à propos son témoignage en ces termes : « ah ! On ne fait plus ces analyses ici il y a trois semaines, les machines sont en pannes, (...) ». Alors il propose au parent de l'enfant de faire les analyses en dehors de l'hôpital à 10 000F. Initialement, l'opération coûte 4000F à l'hôpital. Face au refus du parent, le laborantin finit par proposer une clinique de la place tandis que sur le verso du bulletin d'analyse, le médecin soignant, lui, avait aussi donné la consigne d'aller les faire au niveau d'une autre clinique. Le parent de l'enfant arrive à contourner toutes ces cliniques et négocie l'analyse dans un CSCom à 8000 FCFA par le père de l'enfant. (Observation du 4 août 2012).

Autour de cette panne des machines, certains soignants développent des stratégies consistant à duper les usagers. Le 23 octobre 2012, nous avons appris à travers les parents et certains soignants la panne technique des machines qui servent à faire le bilan de la santé. Pour des soins d'éclaircissement, nous avons approché le Dr S.S. du labo. Il dément : « Jamais il n'y a eu rupture pour certaines analyses telles la goutte épaisse, le groupe rhésus, le NFS, le HB. Si les appareils ne fonctionnent pas, on fait recours aux techniques manuelles ». Le jeu de ping-pong consiste aux médecins à affecter la vigilance des parents des enfants et la hiérarchie. Ce qui est de nature à mettre en mal les analyses au sein du laboratoire. Cette situation se répercute sur d'autres aspects de l'analyse.

Les connaissances et pratiques relatives à la prescription d'ordonnance sont une autre réalité qu'il faut analyser.

2.4. Connaissances et pratiques liées à la prescription de l'ordonnance

Officiellement, la gratuité est destinée pour les enfants de moins de cinq ans. Mais les pratiques des soignants et des parents sont d'une autre nature. Chacun fait selon sa convenance et en fonction de ses intérêts. Ce sont les parents qui doivent donner verbalement l'âge de leurs enfants sans se référer à aucun document et cela, à la suite d'un questionnement. Or, bon nombre d'entre eux ne maîtrisent pas l'âge réel de leurs enfants. Ils utilisent cet aspect non négligeable du manque de pièces d'identification de l'enfant pour lui faire bénéficier de la gratuité. Selon J. P. OLIVIER DE SARDAN (1995), la pièce d'identification constitue donc un enjeu pour les parents. Ils ne perdent pas en mentant dans cette situation. Certains soignants, faute de preuve acceptent ces dires par un simple regard de l'enfant par rapport à sa taille. D'autres soignants font la prescription en fonction de la situation sociale des parents de l'enfant ou du fait que ce parent est un proche à eux. Certains soignants prescrivent des produits gratuits à des enfants qui ont plus de cinq ans.

Notre observation nous montre cette négociation entre deux professionnels de santé à propos de l'âge et le poids de l'enfant d'un de leurs collègues absent pour pouvoir lui prescrire du coartem. Cet échange se déroule entre le messenger et une praticienne. Celui-là voulait récupérer un kit pour un enfant de 10 ans. Cet âge étant élevé pour faire bénéficier l'enfant, il propose qu'on lui attribue 6 ans avec 15 kg comme son poids. La belle dame médecin, fait le kit et appose son cachet sur l'ordonnance IB (Initiative de Bamako). Contrairement aux discours selon lesquels il faut le cachet d'un CES, elle affirme que son cachet a toujours passé chez les pharmaciens.

Dr. BT, médecin pédiatre, chef de service de la pédiatrie générale, point focal paludisme, donne une explication à cette situation de cacophonie par rapport à l'âge retenu pour la gratuité. Selon lui :

Quand il y a eu le débordement, nous avons fait une dizaine de réunions au niveau du cabinet, (...) les médicaments qui étaient venus, on avait dit de donner à tout le monde, quand le débordement est passé, malheureusement les gens ont continué ce réflexe-là, moi je pense que c'est ça. Les gens ont gardé ce réflexe. (...) pour les médicaments, on était tombé d'accord là-bas qu'il fallait traiter tout le monde parce que c'était le débordement. Alors, Comme on ne sait pas revu là-dessus nous, nous avons continué (rire). Ha ! Nous avons continué. (Propos rapportés par Dr. BT, chef de service de pédiatrie générale, point focal paludisme, entretien du 18 janvier 2012, Hôpital Gabriel Touré)

En ce qui concerne la formation des soignants, une bonne partie d'entre eux estime ne pas en bénéficier. La notion de formation semble être polysémique. Les soignants ne semblent pas avoir les mêmes perceptions. Les avis sont partagés. TK, interne, estime que :

« C'est n'est pas tout le personnel qui a reçu une formation dans le cadre de la gratuité, mais ceux qui l'ont bénéficié nous ont briefé un peu sur les façons de faire. Sinon, nous n'avons pas reçu spécifiquement de formation en la matière ». Pourtant le Directeur Dr KT, du PNLP trouve le contraire :

Chaque année on a un plan de formation qui existe, la formation des formateurs au niveau central, toujours les hôpitaux, Gabriel Touré c'est eux qui nous forment. Ils sont le sommet ici, à partir de là nous formons les formateurs des régions constitués par les régions et les districts et à partir de là maintenant, les districts forment les CSCom sous la supervision des régions. La formation se fait en cascade, (...). Ils sont deux personnes au Gabriel Touré, c'est le formateur de Gabriel qui doit organiser la formation pour eux, pour les mettre à jour. (Propos rapportés par Dr. KT, Directeur du PNLP, médecin de santé publique, entretien du 15 février 2012, Hôpital Gabriel Touré).

L'écart entre ces discours sur le niveau de la formation donne des informations en matière de politique des ressources humaines. Il se pose l'épineuse problématique de la gestion de ressources humaines dans les hôpitaux qui, selon J. P. OLIVIER DE SARDAN (2014, p.301) : « constitue l'un des principaux goulots d'étranglement des systèmes de santé en Afrique, et qui est d'une manière générale l'une des principales sources de dysfonctionnement ! ». Dr. SB, pharmacienne, chargée de la gestion épidémiologique au niveau du PNLP est plus explicite et n'a pas les mêmes perceptions que les autres soignants de la formation. Elle trouve que les agents sont formés et fait une mise au point par rapport à la notion de formation.

Je vais dire de faire un peu attention avec les concepts formation parce que la formation n'est pas seulement venir dans un atelier et être formé, ce n'est pas seulement ça la formation, moi à ma compréhension d'agent de santé, il est aussi important de dire que le PNLP ne peut pas regrouper tout le monde pour les former, on peut former deux ou trois personnes au niveau d'une structure, c'est à eux maintenant de former les autres, ce qu'ils appellent en termes de briefing c'est aussi une formation. (Propos rapportés par Dr. SB, Pharmacienne PNLP, entretien du 15 février 2012, Hôpital Gabriel Touré).

Formations reçues ou pas, les soignants ont des connaissances et pratiques dans le cadre de la prescription des médicaments gratuits. Les effets de décomposition des comportements ainsi issus de ce processus affectent considérablement la politique de gratuité. Il se pose un sérieux problème de communication sur le phénomène. Car, J. P. OLIVIER DE SARDAN (2014, p. 63) estime que : «les décisions d'exemptions représentent un mélange paradoxal de volontarisme présidentiel et de pressions externes, et caractérisent toutes par un manque de préparation et de communication ». Il faut reconnaître que la majeure partie des acteurs parlent de la conspiration gouvernementale et internationale autour des politiques de gratuité. Comment les soignants s'approprient-ils donc du protocole de prescription ?

En qui concerne la prescription, l'OMS et PNLP ont surtout insisté sur la confirmation du paludisme avec la goutte épaisse. Tous les soignants interrogés ont l'information. Qu'à cela ne tienne, autour de cette prescription, des pratiques ont cours, qui sont de nature à saper ce que disent les textes en la matière.

Puisque la goutte épaisse n'est pas gratuite, certains soignants tiennent compte de la pauvreté des parents. C'est pour pourquoi ils s'en tiennent seulement au diagnostic clinique. MD, 3 ans, Sangarébougou, hospitalisé le vendredi 5 décembre 2012. L'interne Y. explique son cas :

Le père de l'enfant ainsi que sa mère à leur arrivée à l'hôpital, font appel à une connaissance depuis la caisse pour venir leur remettre les frais de consultation qui sont de 1500F. Ce dernier est venu leur donner juste cette somme et le couple n'avait rien sur lui, même le prix du diazepam qui ne coûte que 150F, il a fallu que je leur négocie le diazepam. Le père n'avait même pas 150F à fortiori 600F pour la goutte épaisse. Je me suis contenté du diagnostic clinique. (Propos rapportés par Y, Interne, observation du 8 décembre 2012, Hôpital Gabriel Touré).

Souvent, les soignants commencent la prise en charge des enfants en cas de paludisme grave, ensuite cherchent à confirmer le paludisme par l'examen biologique. Mais, que font-ils pour savoir qu'il s'agit d'un cas de paludisme grave sans l'examen biologique ? Ils font certainement usage des symptômes qui peuvent souvent trahir la vigilance a priori.

Aussi, il existe une pratique fréquente, même à la présence d'une goutte épaisse négative, certains soignants donnent un traitement antipaludique. Donc devant une goutte négative ou positive, le paludisme se traite. Dr BM note :

(...) il se trouve qu'il y a des gouttes épaisses négatives qui en aucun cas n'oublie pas le paludisme parce que ce sont des enfants vus en périphérie qui sont référés à notre niveau avec plusieurs traitements, traitements non conformes ou non adaptés, nous profitons pour réadapter ce traitement. (Propos rapportés par Dr B.M, substitut du point focal pour le paludisme, le 31 juillet 2012, Hôpital Gabriel Touré).

Il y a donc une profanation du traitement antipaludique. Même devant une goutte négative, il y en a parmi eux qui sont dubitatifs en ce qui concerne les résultats. Ils doutent de la compétence technique de ceux chargés de faire la goutte épaisse. Ce manque de confiance les pousse à établir le kit avant les résultats de la goutte épaisse. Cette situation dégage deux aspects essentiels. Une insuffisance notoire des agents de santé pourrait être mise en exergue. On peut questionner le mode de recrutement du personnel. Outre, ces deux extrêmes montrent la négligence des autorités en charge de la politique de lutte contre le paludisme.

L'enfant AK, 3 ans, ayant suivi le traitement anti palu dans une autre structure sanitaire avec administration de quinine, l'interne DD le reçoit avec ses parents et estime vouloir continuer avec le même traitement sans faire la goutte épaisse puisque celle-ci prend du temps selon lui. Brusquement, l'enfant convulse pour la première fois. La maman prit panique et pleure. DD change de décision, établit des bilans (NFS, CRP, GE, groupe rhésus). Il part accompagner la mère de l'enfant au labo et négocie rapidement les analyses. Le père s'occupe de l'enfant. Après 55 mn au labo, la mère est de retour. La goutte était revenue négative, selon DD : « toutes gouttes négatives n'excluent pas la présence du paludisme parce que souvent les résultats dépendent du laborantin qui peut parfois passer à côté ».

Il arrive que les soignants prescrivent des intrants payants alors qu'il n'y a pas de rupture. L'enfant AL, 4 ans, accompagné par sa maman, heure d'arrivée à l'hôpital vers 11h. L'enfant souffre du paludisme grave car la goutte était revenue positive après l'analyse au labo. Le médecin traitant lui prescrit une ordonnance dont le prix s'élève à 7270F. Le hic est que le patient paie plus qu'il ne reçoit comme gratuit. Les produits achetés en dehors de l'hôpital sont entre autre le sérum glucosé 5% (2800F) et le Perfalgan (3630F). Ce qui fait un total de 6430F contre 840F pour des produits disponibles au niveau de la pharmacie de l'hôpital. Ces médicaments sont : Quinmax 0,20 (145F), Perfuseur (250F), Seringue (110F) et Cathéter G24 (335F).

Quand nous sommes allé à la pharmacie, le sérum glucosé, le Perfalgan étaient effectivement en rupture et devaient être achetés dehors. Les autres étaient disponibles à un coût total de 830F parce que le médecin n'a pas donné de kit paludisme grave. Les parents ont dépensé pour cette ordonnance 7260FCFA (Observation du 18 octobre 2012). Lors de l'observation, il ressort que les médicaments payants sont bien emballés dans un sachet plastique tandis que ceux de la gratuité sont donnés mains nues, cela s'explique par le fait que la gratuité ne prévoit pas le sachet du dire de S.F. du PNLP.

A la suite de ce qui précède, nous pouvons établir un lien entre la gratuité, la qualité de prestations du personnel traitant et le traitement du paludisme des enfants. La gratuité n'arrange pas le personnel soignant. Une étude de L. Touré (2010, p.22) montre qu'en terme de traitement, 70% des élus et 84% des usagers sont d'accord que les personnes qui paient sont plus favorisées que celles qui bénéficient de la gratuité.

Par ailleurs, le suivi de l'enfant dans le cadre des soins, donne lieu aussi à des pratiques.

2.5. Suivi de l'enfant en matière de soins

2.5.1. Acquisition du lit d'hospitalisation dans une salle

Dans le cadre du circuit de l'enfant LS, voici ce que nous avons observé dans le cadre du suivi des malades :

Il existe un épineux problème de place dans les salles, les infirmières demandent d'aller acheter une natte en attendant que quelqu'un soit libéré. En face de l'hôpital, des nattes se vendent, nous nous sommes en procurer à 2000F, une bouteille d'eau, un éventail à 100F pour lutter contre les moustiques et la chaleur car aucune salle n'est dotée de moustiquaires, sans compter les frais de parking de la moto du frère (1000f pendant les 4 nuits). Le major s'est mis à la recherche d'une salle pour nous, au milieu de deux lits, finalement, elle nous dit d'étaler notre natte pour y passer la nuit en attendant. Dans la salle de la pédiatrie 2, une spirale était allumée par les occupants, deux ampoules allumées, la salle bien aérée avec une ventilation mais une odeur suffocante s'en dégageait. Cette négociation de la place qui n'est pas prévue par les patients met en mal le

processus de soins. L'une des causes fondamentales du paludisme est l'insalubrité. Celle-ci est incontestablement une réalité à l'hôpital.

2.5.2. Difficultés du suivi du sérum

En ce qui concerne le suivi de l'enfant BD par exemple, par 5 fois, le père partait dire aux infirmières que le sérum a cessé de fonctionner mais en vain tous affirment être occupées. Il faut les suivre pas à pas, être très tenace, elles te parlent généralement mal. La mère de l'enfant a failli se quereller avec un infirmier qui lui dit : « quand les gens vous disent d'attendre, vous attendez madame ! Je suis en train de faire autres choses ». L'infirmier en question faisait des injections, après il prend tout son temps. Notons que 3 infirmières et un infirmier officiaient ce jour pour toute la pédiatrie. Cette situation polémique de renvoi des usagers est observée par B. HOURS (1985, p.72) au moment où le fils d'une malade informe l'infirmière que la perfusion de sa mère gonfle, l'infirmière réplique : « je ne suis pas le prêtre. Voyez quelqu'un d'autre, ce n'est pas ma salle ». Ces pratiques s'expliquent d'une part par le manque de motivation au travail et d'autre part par le volume de travail qu'engendre la gratuité.

Conclusion

A la fin de ce travail, nous avons pu saisir les interactions entre les soignants, les soignés, les administrateurs de l'hôpital et du PNLP par rapport à la gratuité de la prise en charge du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans. Les soignants ainsi que les parents développent des stratégies pour contourner le ticket modérateur. Les premiers prennent de l'argent du ticket aux seconds. Ainsi, l'hôpital perd en termes de recettes à leur détriment. Aussi, la notion d'urgence engendre des conflits entre soignants et soignés. Ces conflits sont induits à la suite du tri effectué par les soignants sur la base de leurs relations avec les soignés. Autour du diagnostic, du traitement et du suivi des enfants en matière de prise en charge du paludisme, les acteurs ont des pratiques qui sont contraires à la politique de gratuité. Ces pratiques sont relatives à l'insuffisance de l'application du protocole de gratuité. Elles sapent en réalité le bon fonctionnement de la politique de gratuité de prise en charge du paludisme.

Références bibliographiques

- DE SARDAN Jean Pierre Olivier, 1995, *Anthropologie et développement : essais en socio anthropologie du changement social*, Paris, Karthala.
- DE SARDAN Jean Pierre Olivier et RIDDE Valéry, 1994, *Une politique publique de santé et ses contradictions. La gratuité des soins au Burkina Faso, au Mali et au Niger*. Paris, Karthala.
- HAHONOU Eric, 2001, « Apprentissage de la violence infirmière en milieu hospitalier au Niger » in IRD, Les professionnels de santé, *bulletin* N°2.
- HOURS Bernard, 1985, *l'Etat sorcier : Santé publique et société au Cameroun*, Paris, Harmattan.
- PNLP, 2008, *cadre de réflexion sur la gratuité des intrants dans la lutte contre le paludisme*, rapport d'étude, Bamako.
- PNLP, 2011, *Politique nationale de lutte contre le paludisme*, Bamako
- SLIS, 2012, *annuaire statistique*, Bamako.
- TOURE Laurence, 2010, « les politiques de gratuités dans leur contexte : la perception des acteurs maliens », in *Miseli*, l'abolition du paiement des services de santé en Afrique de l'ouest, Rapport de recherche, Bamako.

RESEAUX SOCIAUX NUMERIQUES ET CAMPAGNES ELECTORALES : REFLEXIONS SUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES IVOIRIENNES DE 2010 ET 2015

Tahirou KONE

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

ktahiroo@yahoo.fr

Résumé

Si au moment de leur lancement, les réseaux sociaux ont souvent été présentés comme de puissants vecteurs de la démocratisation des sociétés, il faut bien admettre qu'aujourd'hui le bilan est beaucoup contrasté du fait de certaines pratiques dangereuses comme le piratage des données personnelles. Cette étude s'inscrit dans une réflexion globale sur la communication politique et spécifiquement sur les enjeux des réseaux sociaux numériques en politique. Elle vise à montrer que bien que les réseaux sociaux contribuent à favoriser les échanges démocratiques sur nombre de questions sociales et politiques, la propagation de fausses informations visant à manipuler l'opinion publique *via* certaines plates-formes sont de réelles menaces identifiées à l'ère du digital.

Mots-clés : Démocratie, élections, Internet, manipulation, réseaux sociaux

Digital social networks and election campaigns: reflections on the Ivorian presidential elections of 2010 and 2015

Abstract

If at the time of their launching, social networks were often presented as powerful vectors of the democratization of societies, it must be admitted that today the balance sheet is much contrasted because of certain dangerous practices such as piracy of personal data. . This study is part of a global reflection on political communication and specifically on the issues of digital social networks in politics. It aims to show that although social networks help to promote democratic exchanges on a number of social and political issues, the spread of false information aimed at manipulating public opinion via certain platforms is a real threat identified in the past. of the digital.

Keywords : Democracy, Elections, Internet, Manipulation, Social Networks

Introduction

La démocratie a érigé la légitimité du peuple comme la première condition de sa réalisation. Aussi faut-il, pour gouverner, s'assurer d'un appui sinon indéfectible et consensuel, du moins relativement sûr et majoritaire. Les systèmes sociaux fondées sur la représentation nécessitent l'obtention du consentement populaire d'où la nécessité de lieux de débats citoyens et l'instauration d'un jeu social visant l'obtention de l'appui des différentes couches de la société. Ce jeu social a comme outils principaux les médias, les sondages, les TIC et tous les mécanismes de communication.

La communication politique est « l'espace où s'échangent les discours contradictoires des trois acteurs qui ont la légitimité à s'exprimer publiquement sur la politique et qui sont les hommes politiques, les journalistes et l'opinion publique à travers des sondages » (D. Wolton, 1989, p. 30). Cette définition insiste sur l'idée d'interaction de discours tenus par des acteurs qui n'ont ni le même statut ni la même légitimité mais qui, de par leurs positions respectives dans l'espace public, constituent en réalité la condition du fonctionnement de la démocratie de masse.

Facebook, Twitter, Instagram font partie des dispositifs de réseaux sociaux comme Youtube, Snapchat, MySpace, etc. que l'on peut utiliser grâce à l'Internet. Un réseau social est « un ensemble de personnes, organisations et autres entités sociales liées par un ensemble de relations sociales significatives (C. William, G. Gulati, 2007, p. 3).

En période électorale, la communication politique se distingue des activités régulières de communication. Les campagnes électorales constituent un contexte particulier de la communication politique. La durée, la chronologie, l'encadrement et l'intensité de ces campagnes concourent à modifier les activités et les techniques régulières de communication employées aux fins de la gouverner et à les adapter à ce contexte unique.

Les médias de masse, la télévision, la radio et la presse écrite ont longtemps structuré le débat public et façonné les opinions des citoyens. Aujourd'hui, les réseaux sociaux notamment Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat et les chaînes Youtube sont devenus incontournables dans les campagnes électorales et sont en passe de les supplanter dans certains contextes. Ainsi, ils sont devenus une arme essentielle de communication politique pour les équipes de campagne qui leur permettent d'accéder à un nombre important de citoyens en un temps record. Si bien qu'ils constituent une contre-société qui accorde un rôle croissant aux citoyens en dehors des médias traditionnels les transformant du coup en commentateurs du jeu politique.

Bien que le taux de pénétration d'Internet est encore faible en Côte d'Ivoire (T. Koné, 2018), le monde politique n'est pas insensible aux opportunités qu'offrent les réseaux sociaux numériques en termes de visibilité et de communication. C'est pourquoi, lors des élections présidentielles ivoiriennes de 2010 et 2015, les partis politiques et les candidats se sont investis à travers la création de sites web et une présence sur les réseaux sociaux avec l'ambition d'atteindre ainsi le maximum de citoyens par la création d'une certaine interactivité numérique.

Selon une étude sur la citoyenneté numérique en Afrique, la Côte d'Ivoire comptait en 2016 une population de 23 740 424 habitants dont 5 230 000 internautes avec 10,1% de part de la population sur Facebook et un taux de pénétration d'Internet de 22% (C. Kalonji et *al.*, 2016).

Toutefois, si le constat est que les réseaux sociaux se sont multipliés rapidement avec l'essor fulgurant de la téléphonie mobile en mettant en exergue leurs nombreux avantages pour la communication et l'accès à l'information, il convient de relever que depuis peu, un usage moins connu mais non moins dangereux a fait son émergence : la manipulation de l'opinion publique, la propagation des fausses informations ou trompeuses, le piratage des données personnelles, etc. De fait, les réseaux sociaux se structurent autour des liens entre les profils des usagers. Ces usagers valorisent leur identité numérique en utilisant les possibilités des plates-formes, c'est une des méthodes du *personal branding* (G. Azémard, 2013). Ces plates-formes, qui sont devenues des lieux consubstantiels des activités personnelles et professionnelles, constituent d'énormes

bases de données. L'usage de ces bases peut donner lieu à des fraudes, des arnaques, des vols d'identités ou des usages abusifs de données personnelles.

Dès lors, l'on se demande si Facebook et les réseaux sociaux, devenus utiles au fil du temps ne sont-ils pas dangereux ? En plus de l'impact politique, de l'influence ou de la propagande, il existe des *geeks* à très grande échelle plus malins que les autres qui savent très bien détourner le réseau social de son but, l'utiliser à d'autres fins, et c'est sans doute ce qui se passe avec Cambridge Analytica²⁸, soupçonné d'avoir manipulé les données de millions d'internautes au profit d'un candidat lors de l'élection présidentielle des Etats-Unis en 2016.

Si au moment de leur lancement, les réseaux sociaux ont souvent été présentés comme de puissants vecteurs de la démocratisation des sociétés, il se pose aujourd'hui la question de leur bilan qui est semble-t-il beaucoup contrasté. En cause, la pratique de certains Etats qui manipulent de plus en plus des sites comme Facebook ou Twitter à des fins politiques comme le souligne la dernière étude de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) *Freedom House*²⁹.

Par conséquent, il nous semble pertinent de questionner le rôle des réseaux sociaux dans une campagne électorale. Autrement dit, les réseaux sociaux, en tant qu'instrument de communication et de transmission de messages, améliorent-ils la démocratie qu'ils prétendent incarner ? Cette étude s'inscrit dans une réflexion globale sur la communication politique et spécifiquement sur les enjeux des réseaux sociaux numériques en politique. Elle vise à montrer que bien que les réseaux sociaux contribuent à favoriser les libres échanges sur nombre de questions sociales et politiques, la propagation de fausses informations tendant à manipuler l'opinion publique *via* certaines plates-formes sont de réelles menaces identifiées à l'ère du digital.

Notre travail s'appuie essentiellement sur la recension d'écrits et des réflexions théoriques sur la thématique de notre recherche et en appui à cette démarche censitaire, nous avons procédé à une analyse des sites web et des plates-formes numériques utilisées par des candidats et des partis politiques ivoiriens lors des élections présidentielles de 2010 et 2015.

1. Fondements et concepts théoriques

Notre réflexion s'insère dans le champ de la communication politique qui avant de constituer un champ d'étude spécifique a été l'objet de recherche pour les chercheurs de plusieurs disciplines : la communication, la science politique, la sociologie, la psychologie (notamment cognitive et sociale), le droit, l'anthropologie, la cybernétique et la philosophie. Progressivement, des ponts ont été jetés pour lier ces îlots disparates. Il découle de cette origine multidisciplinaire certaines oppositions entre des définitions, des conceptions, et des théories concurrentes de communication en politique.

Les premières conceptions de cette discipline mettaient déjà l'accent sur la communication électorale et son influence sur les électeurs. L'expansion de la démocratie comme mode de la gouverne et la multiplication des campagnes électorales qui en ont découlé expliquent

²⁸ Cambridge Analytica, société de publication stratégique, est soupçonnée d'avoir participé en 2016 à la campagne électorale de Donald Trump en collectant et en exploitant à leur insu les données personnelles de 87 millions d'utilisateurs de Facebook.

²⁹ Le rapport 2017 de l'ONG *Freedom House* met en lumière la manipulation des réseaux sociaux par les Etats.

en partie le puissant essor de la communication politique considérée sous cet angle. Le contenu et les effets des discours électoraux, des médias, des publicités et des débats constituent les principaux éléments de ce courant de recherches (S. Ansolabehere, R. Behr et S. Iyengar, 1991 ; S. Iyengar et A. Simon, 2000). Progressivement, cette conception s'est élargie pour englober d'autres phénomènes souvent extérieurs au contexte électoral, comme l'effet des médias sur les valeurs dominantes de la société, l'évolution des opinions individuelles, l'état des connaissances politiques des citoyens et plusieurs autres questions sur les relations entre la politique et la communication.

Dans une recherche précédente sur la citoyenneté numérique et la mobilisation collective lors des élections présidentielles ivoiriennes, nous (T. Koné, 2018) avons relevé que bien qu'il existe un engouement des individus et du public autour des technologies du numérique en Côte d'Ivoire, de nombreux défis restent encore liés à sa diffusion. L'accès inégal des citoyens aux technologies du numérique et l'inaccessibilité des populations de certaines parties du pays, notamment les zones rurales à l'Internet sont des freins à l'avènement d'un espace public numérique où l'engagement citoyen *via* les TICs peut apporter de la clarté et de la qualité au débat démocratique.

Même si nos réflexions ont pu constater que la société ivoirienne ne dispose pas encore d'une citoyenneté à l'ère du numérique capable de soutenir efficacement des formes de mobilisations collectives, il convient, cependant, de souligner que depuis plusieurs années les travaux de recherche portent sur les effets persuasifs de l'information qui sont tout aussi intéressants à analyser que les effets des médias (puissants ou limités) sur les comportements des électeurs dans la mesure où les interactions entre politique/médias/public procèdent également de mécanismes d'ordre psycho-cognitif (R. Rieffel, 2015).

C'est dans cette perspective que D. Wolton (2001) construit une réflexion sur le statut de la communication dans la société française en mobilisant quatre étapes qui, à en croire l'auteur, structurent l'histoire des recherches sur la communication encore mal connue en France. D'abord, la première période qui va jusqu'aux années 1960 : elle est principalement consacrée à l'étude de la presse écrite et la radio ne fait pas l'objet d'une grande curiosité théorique. Ensuite, une deuxième période qui s'étend des années 1960 à 1975 est marquée par le début des études non pas sur la communication mais sur les médias principalement. La plupart des questions contemporaines sur l'influence des médias, la société de communication, le problème du niveau culturel, la culture d'élite, la fin du livre, l'idéologie américaine, l'image, etc. sont déjà posées.

Puis, la décennie suivante (1975/1985) est finalement celle des contresens. Concernant la question de l'influence des médias, il n'est plus question que de domination, aliénation, idéologie dominante. L'Ecole de Francfort triomphe avec les figures emblématiques de H. Marcuse et T. Adorno. Sur le plan économique, les thèses sur l'impérialisme culturel américain confirment définitivement le fait que les médias appartiennent aux « appareils idéologiques ». Simultanément apparaît un autre discours, lié aux nouvelles techniques de communication. Tout, devient « libre » grâce aux nouvelles techniques, « on retrouve, vingt ans après, avec les autoroutes de l'information, Internet, la démocratie électronique, le télé-enseignement, les mêmes arguments », constate D. Wolton (2001).

Enfin, la quatrième période commence dans les années 1985. C'est la période de l'ouverture intellectuelle. Dans le domaine des recherches, on assiste à un certain rapprochement

entre des positions opposées. Les tenants d'une approche critique de type marxiste reconnaissent progressivement que le public est plus intelligent qu'il ne paraît, et qu'en dépit des dominations culturelles et idéologiques, les médias n'ont pas cette influence tant redoutée. Bien que l'approche de Dominique Wolton en arrive à la conclusion que la philosophie politique, retrouvant enfin un intérêt pour la démocratie pluraliste, découvre les concepts d'espace public et la problématique de l'argumentation, donc la question de l'intercompréhension, il faut préciser que dans le cas spécifique du présent article, nous traiterons des réseaux sociaux qui s'invitent dans les campagnes électorales.

Abordant la question des technologies de communication dans la production des subjectivités et des identités numériques, D. Cardon (2008) met en exergue, à partir de ces observations, cinq formats de visibilité possible sur les réseaux sociaux. *Le paravent* d'abord, qui permet de préserver son identité en la codant de sorte qu'elle ne soit accessible qu'à travers un moteur de recherche par critères. Le deuxième modèle est celui du *clair-obscur* très rependu sur *Skyblog* ou Facebook : il consiste à révéler beaucoup de choses de soi-même et à faire bénéficier son réseau relationnel d'une visibilité choisie : clair pour les proches, en pénombre pour les autres. Le troisième format est celui du *phare* : il vise à étendre son réseau en partageant des contenus numériques dans des dynamiques d'autoproduction et en mettant en visibilité des personnes et des œuvres.

Quant au quatrième format, celui *du post-it*, il est aisément reconnaissable : il est utilisé sur *Twitter* et correspond à un micro-récit qui mobilise deux outils de communication, ceux du blogging et ceux de la communication synchrone du type MSN. Le réseau relationnel est alors étroit et constitué de liens forts : le mouvement et l'agir caractérisent cette forme particulière d'identité numérique. Enfin, cinquième et dernier modèle, celui de *la lanterna magica* c'est-à-dire les univers virtuels du groupe *second Life* dans lequel les utilisateurs construisent de toutes pièces leur personnages et le monde qui les réunit aux autres.

Il faut bien souligner que les modèles présentés par l'auteur visent à interroger les usages des médias surtout que les nouveaux modes de sociabilité en ligne offrent, comme on le voit, une grande diversité de formats de visibilité qui permet de jouer sur des registres d'identité très différents. Ces plateformes relationnelles favorisent « la formation opportuniste de liens et de collectifs » (D. Cardon, 2009) en articulant de manière originale individualisme et solidarité.

Par ailleurs, dans le prolongement de ces recherches, C. Mabi et A. Theviot (2014) ont essayé de montrer le rôle de l'Internet dans le champ politique. En effet, Internet a timidement fait son entrée dans le domaine politique au début des années 1990 jusqu'à être considéré de nos jours comme un outil indispensable en communication politique, « un obligatoire de campagne » (R. Lefebvre, N. Ethuin, 2002, p. 155-177). Le succès de mybarackobama.com, outre-Atlantique, a encore renforcé l'intérêt des hommes politiques européens pour la Toile. La plupart ont désormais leur blog (F. Greffet, 2007), leur page sur Facebook, leur compte Twitter afin de rester visibles y compris hors des périodes électorales (G. Blanchard, 2007). Mais, il n'y a pas que les figures politiques (élus, cadres du parti) qui sont incitées par l'institution partisane à utiliser Internet. Des espaces virtuels (les réseaux sociaux partisans) destinés spécifiquement aux militants émergent.

Si la force des théories mobilisées permet de mettre en lumière un faisceau d'intérêts entre les médias notamment les réseaux sociaux numériques et la sphère politique, le but ici n'est pas

de mesurer leur impact sur le choix final des électeurs. Il est vrai que le premier objectif sur les réseaux sociaux est d'attirer l'attention, toutefois, ils ne garantissent pas forcément d'en atteindre suffisamment dans notre contexte. Par conséquent, attirer l'attention des médias demeure toujours important.

C'est pourquoi, notre réflexion ne peut faire l'impasse sur les usages par les lecteurs et les journalistes des nouvelles technologies et des nouveaux dispositifs numériques qui se créent dans nos sociétés.

En réalité, les journalistes se sont progressivement emparés de ces réseaux numériques à titre personnel puis, et/ou professionnel, pour en faire un moyen supplémentaire de s'informer, de produire de l'information ou de la diffuser. On notera qu'il s'agit d'appropriations innovantes puisque ni les créateurs de Facebook, Twitter, LinkedIn, Google + ou encore Pinterest ou Instagram (pour ne parler que des principaux réseaux occidentaux) n'ont conçu à l'origine leur dispositif sociotechnique pour l'actualité et la presse. YouTube a même été plutôt conçu comme une alternative aux médias *mainstream*

Tous ces dispositifs sont de création assez récente (LinkedIn : 2003 ; Facebook : 2004 ; You Tube : 2005 ; Twitter : 2006 ; Pinterest : 2010 ; Instagram : 2010 ; Google + : 2011) et ont mis quelques temps avant d'être adoptés par des millions d'internautes et donc par des journalistes. Aussi, les travaux académiques sur les usages de ces réseaux ou médias sociaux en sont au commencement et ont vocation à s'accroître au fur et à mesure que leur adoption croît ainsi que la part de trafic générée par ces réseaux. Notons par ailleurs que les États-Unis étant le berceau de ces plateformes en ligne, les premiers colloques et publications sur ces réseaux sont anglophones (A. Mercier, N. Pignard-Cheynel, 2014).

Afin de mieux appréhender les usages des réseaux sociaux numériques dans le champ politique, nous aborderons maintenant les élections présidentielles ivoiriennes de 2010 et 2015 qui ont cristallisé des formes de mobilisations *via* les plates-formes numériques.

2. Les réseaux sociaux numériques et les campagnes présidentielles ivoiriennes de 2010 et 2015

L'Afrique s'approprie progressivement l'Internet et les acteurs politiques y ont trouvé un terrain de conquête de fans et d'électeurs. Ils investissent désormais le web et les réseaux sociaux. La Côte d'Ivoire n'est pas en reste de ce phénomène qui s'est installé dans le quotidien des populations. En effet, les politiques ivoiriens, habitués aux canaux de communication traditionnelle, se sont appropriés les nouveaux médias dans leur généralité, pour l'expression, la promotion et la vulgarisation de leurs idéaux notamment dans le cadre des campagnes électorales. Dans le cadre de cette étude nous avons choisi de mettre en perspective deux élections présidentielles, celles de 2010 et de 2015 dans le but de montrer l'évolution de l'usage des réseaux sociaux dans la stratégie de communication des différents candidats.

Ainsi, pour l'élection présidentielle ivoirienne de 2010 qui s'est tenue sur deux tours, notre propos s'intéresse aux deux candidats présents au second tour. Quant à la compétition électorale de 2015, un seul tour a suffi pour départager les différents concurrents, c'est pourquoi, nous tenterons de faire ressortir les mobilisations sur les réseaux sociaux des candidats actifs sur ces plates-formes numériques notamment celui de la majorité présidentielle et son principal *challenger* de l'opposition.

Dans un premier temps, prenons l'élection présidentielle de 2010 où le Président Laurent Gbagbo se distingue avec cinq présences sur Facebook à savoir : Laurent Gbagbo pour la puissance d'une Nation (897 fans), victoire de Laurent Gbagbo (470 fans), Laurent Gbagbo (3561 amis), Laurent Gbagbo2 (387 *likers*), Koudou Laurent Gbagbo (527 *likers*) soit un total de 5842 amis. Flamme d'Amour pour la Victoire de Laurent Gbagbo (89 *likers*) et 89 abonnés³⁰.

Lors de cette campagne électorale, la stratégie de communication politique de Gbagbo se focalisera sur les jeunes (plus de 60 % de l'électorat) et la diaspora. Conscient de l'importance croissante du web et de la blogosphère, Laurent Gbagbo a lancé, le 24 septembre 2010 au campus universitaire de Cocody à Abidjan, son site officiel de campagne en présence de plusieurs milliers d'étudiants. Celui-ci est même doté d'une web TV. Le candidat de La Majorité Présidentielle (LMP) a également adopté, depuis longtemps, les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Dailymotion, HI5, YouTube³¹.

Les internautes ivoiriens, essentiellement composés des jeunes, mais aussi de la diaspora, étaient les premières cibles de cette cybercampagne. A travers cette campagne, l'on note que Laurent Gbagbo n'est pas un débutant dans l'usage de l'outil Internet dans une campagne électorale.

En effet, lors de l'élection présidentielle d'octobre 2000 qui l'opposait au général Robert Gueï, son équipe de campagne avait commencé à publier les résultats provisoires du scrutin sur la Toile, avant même que la Commission Nationale Electorale (CNE), l'ancêtre de l'actuelle Commission Electorale Indépendante (CEI), ne proclame les résultats officiels.

Dans un second temps, nous avons le candidat Alassane Ouattara qui a également compris l'importance de la toile pour séduire les citoyens. Il dispose de deux sites web personnels. Ado Solutions est celui qui était le plus destiné à sa campagne électorale. On y retrouve son programme d'actions, sa biographie et surtout la rubrique *Questions-réponses*, où certains internautes ont obtenu des réponses à leurs questions lors de la période préélectorale.

Mais une fois élu, l'interactivité avec les internautes a cessé. Sur *ado.ci*, on retrouve beaucoup plus son parcours, ses idées forces et une médiathèque de documents PDF et audiovisuels sur le parcours, les actions ou les réussites du président. Ces deux sites web ne sont pas actualisés comme celui de la présidence de la République (*presidence.ci*) qui fait une mise à jour permanente et un travail de veille de l'actualité présidentielle. Aussi, L'ancien Premier Ministre, Alassane Dramane Ouattara (ADO) est présent sur trois pages Facebook : Alassane Dramane Ouattara (1163 *likers*), Alassane D. Ouattara (3765 amis), ADO1 (67 *likers*). Il totalise 4995 fans sur Facebook³².

A l'instar de la compétition électorale de 2010, la campagne pour l'élection présidentielle de 2015 s'est également déroulée sur le net, les différents protagonistes ayant sans doute intégré dans leur stratégie de communication politique l'importance de l'interaction *via* Internet dans la

³⁰ <http://www.avenue225.com/presidentielles-2010les-candidats-a-lassaut-des-reseaux-sociaux>, consulté le 23/01/18 à 12h48

³¹ <http://www.jeuneafrique.com/184170/politique/pr-sidentielle-laurent-gbagbo-un-candidat-web-2-0/> consulté le 13/10/17 à 21h41

³² <https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/0203-9307-le-top-10-des-chefs-d-etat-africains-les-plus-connectes> consulté le 23/01/18 à 13h59

conquête et/ou la conservation du pouvoir. Dans cet exercice, c'est le président sortant Alassane Ouattara, candidat du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) qui a été le plus actif sur le net. Son équipe de campagne a choisi pour hashtag #AvecAdo. Le compte twitter [@AvecADOPr](https://twitter.com/AvecADOPr), créé en septembre 2015 totalise plus de 1950 abonnés, 1231 tweets et 85 *followers*³³. La page Facebook [Avec ADO President](https://www.facebook.com/AvecADOPresident) est suivie par plus de 40 000 personnes. Le candidat a également lancé pour sa campagne un site, www.avecado.ci.

Graphique 1 : Capture d'écran du site de campagne du candidat Alassane Ouattara en 2015



Sur Twitter, ADO est présent avec également plusieurs comptes utilisant à profusion le hashtag #AvecADO, il en est de même pour Facebook d'ailleurs. Les comptes Twitter que nous avons répertorié sont : Avec ADO – officiel (@AvecADOPr) où l'on a dénombré 1857 abonnés, RHDP France (@AvecAdo) avec 334 abonnés, et Jeune avec ADO (@JeuneAvec ADO) qui totalise 93 abonnements.³⁴ De plus, Alassane Ouattara est sur Instagram *via* la page Jeune_Avec_Ado qui totalise 26 abonnés. Il faut souligner que tous ces comptes et pages de réseaux sociaux sont liés à des sites web. A savoir : avecado.ci, jeuneavecado.ci, et diaspora225avecado.net. Ce sont des sites bien conçus au designs attrayants et reprenant les visuels de campagne du candidat. L'équipe digitale du candidat Ouattara a eu l'idée de proposer sur ces sites un web appli qui permet de personnaliser ses photos d'illustration sur les réseaux sociaux avec la mention Avec ADO, à partager particulièrement sur Facebook.

³³ <https://twitter.com/AvecAdo>, consulté le 23/01/18 à 14h21.

³⁴ <https://twitter.com/AvecADOPr>, consulté le 23/01/18 à 14h30.

En ce qui concerne Pascal AFFI N'GUESSAN, candidat du Front Populaire Ivoirien (FPI, parti de l'opposition), il est à noter qu'il tente également de bien exploiter Internet pour susciter un engouement populaire et favoriser ainsi son élection en tant que Président de la République. Il exploite les réseaux sociaux les plus utilisés par les ivoiriens. Il s'agit de Facebook (94% des internautes ivoiriens possèdent un compte Facebook) et Twitter (38% des internautes de la Côte d'Ivoire "twittent")³⁵, ainsi qu'un site web pour véhiculer son message auprès de potentiels électeurs. Mise en ligne en 2011, la page officielle Facebook [Pascal AFFI N'GUESSAN](#) compte 15 170 fans. Nous avons identifié la présence sur le réseau social d'une seconde page à l'effigie d'AFFI dénommée [Pascal AFFI N'Guessan](#). Cette dernière compte 6800 fans et existe depuis 2013³⁶.

Sur Twitter, AFFI est présent avec le compte [AFFI N'GUESSAN P](#), @Affinguessan qui dénombre 979 abonnés. Ouverte en octobre 2013, ce compte est lié à Facebook³⁷. Cela explique le fait que son contenu ne diffère pas de celui hébergé sur les pages Facebook Pascal AFFI N'GUESSAN. Aussi, nous n'y avons pas remarqué l'utilisation de hashtags pour centraliser sur Twitter, l'ensemble des informations autour du candidat. Aucune utilisation de tags (identifications) n'a été non plus remarquée, alors qu'elles auraient permis une meilleure propagation des tweets sur le réseau social. Sur Youtube, le président du FPI dispose d'une chaîne mais qui compte seulement deux (02) vidéos. Pour voir les autres vidéos de Pascal AFFI, il faudra passer par la barre de recherche Youtube.

Quant au site web www.affinguessan.com mis en évidence sur l'ensemble des comptes sociaux de AFFI N' Guessan, il accueille l'internaute qui y accède par un interstitiel avec en image une photo montrant le candidat du FPI aux côtés de Laurent Gbagbo, l'ex Président de la République de Côte d'Ivoire. Passé cette page d'introduction, l'internaute découvre la page d'accueil réalisée aux couleurs du FPI et une bannière d'accueil avec l'image du candidat puis la mention « AFFI N'GUESSAN l'homme du changement ».

Graphique 2 : Capture d'écran du site de campagne de Pascal Affi N'guessan en 2015

³⁵ <http://www.afriqueitnews.com/2014/04/16/cote-divoire-plus-dun-million-dutilisateurs-de-facebook-infographie/>, consulté le 23/01/18 à 13h35.

³⁶ <https://web.facebook.com/affinguessanpascal? rdc=1& rdr> consulté le 24/01/18 à 13h12

³⁷ <https://twitter.com/affinguessan>, consulté le 24/01/18 à 13h10



Le site est composé des rubriques suivantes : Présentation (Biographie, Parcours politique, Cabinet), Information (Actualité, Gbagbo Laurent, Communiqué, Audience, Dans la presse), Publications (Ecrits, Audios, Vidéos, Galerie photo), Contacts (Ecrire au président, Signé le livre d'or, Web mail), Présidentielle (Mon agenda, Mon programme, Mon équipe, A l'étranger) et la Newsletter.

Ces rubriques qui permettent déjà de déterminer à quoi l'on pourrait avoir affaire comme matière en parcourant ce site internet. Cependant, il faut signaler que le site est non responsive. Ce qui veut dire que le contenu ne s'adapte pas automatiquement à la taille de l'écran qui l'affiche, alors qu'il n'y a pas de version mobile. Et pourtant, de plus en plus les ivoiriens se connectent sur Internet *via* le mobile au détriment de l'ordinateur.

A la fois source d'informations et canaux de diffusion, les réseaux sociaux, et plus généralement Internet, permettent aux candidats à une élection présidentielle, comme on a pu le constater plus haut d'avoir un contact avec les citoyens via certaines plates-formes numériques. Des élections présidentielles de 2010 à celles de 2015, les partis politiques ivoiriens et les candidats ont investi les réseaux sociaux qui favorisent la proximité et l'instantanéité.

De plus en plus de politiques comprennent l'importance de ces espaces de partage sur lesquels ils diffusent les discours, les programmes politiques et invitent les militants à se mobiliser. Il en est de même des professionnels de la communication politique qui se sont appropriés ces outils mettant à profit certaines potentialités politiques de l'Internet.

3. L'Internet et la communication politique

Dès le début de l'Internet grand public, des discours "prophétiques" se font entendre sur l'avènement de la démocratie électronique car l'interactivité de ce média se prête à une participation active des citoyens. Internet a été perçu comme un remède à la crise de la démocratie représentative, un outil pour combattre la désaffection des citoyens pour le politique. Cette approche idéologique est ancrée dans une forme de déterminisme technique selon lequel la technologie fabriquerait les usages car celle-ci ne prend pas en compte le rôle tout aussi fondateur des pratiques sociales dans la construction des usages. De fait, Internet n'est, certes, pas devenu une agora électronique conforme aux vœux des thuriféraires, mais devient peu à peu un acteur du champ politique qui occupe une place reconnue dans le débat démocratique (J. Jouët, 2009).

Si la démocratie électronique reste un vaste champ couvert par la recherche, il convient de noter avec J. Jouët (2009) que certains travaux portent par exemple, sur les sites institutionnels des services publics et sur les fonctionnalités d'information et de dialogue qu'ils offrent au public quand d'autres études couvrent la netpolitique et se penchent sur les stratégies de marketing politique électronique des partis politiques, sur l'usage d'Internet par les acteurs politiques lors des élections.

Cette posture est cohérente avec les recherches de T. Vedel (2007) sur les potentialités politiques d'Internet. En effet, l'auteur soutient qu'aujourd'hui, l'Internet est souvent perçu comme un vecteur susceptible de révolutionner la communication politique. On imagine volontiers qu'il améliorera l'information des citoyens, qu'il élargira et revitalisera l'espace public et qu'il favorisera l'engagement politique et l'action collective. Cette conviction tient à ce que l'Internet est perçu non pas comme un média de plus, mais comme un support radicalement différent des moyens de communication existants du fait de ses caractéristiques techniques singulières.

De fait, l'Internet fournit des outils et des applications qui, par rapport aux moyens d'information dont ont disposé jusqu'ici les citoyens, présentent plusieurs avantages. Contrairement à la télévision (soumis à la contrainte du temps) ou la presse écrite (dont les coûts augmentent avec le nombre de pages), l'Internet permet, à peu de frais, de mettre à la disposition des citoyens une quantité de données.

Sur ce point, le candidat Alassane Ouattara a mis en ligne une application Android téléchargeable via le Play Store. Elle permet de suivre l'actualité de la campagne d'ADO, son bilan et ses perspectives. Présent également sur YouTube avec 297 abonnés, le candidat y avait une chaîne qui proposait la diffusion de meeting, de spots de campagne et totalise 81 045 vues. Et parallèlement, l'on observe que pour la campagne de 2015, l'équipe de campagne de Pascal Affi N'guessan a eu l'idée de mettre en ligne un [évènement Facebook](#). La fonctionnalité "Evènements" de Facebook permet de regrouper virtuellement des contacts autour d'une action ayant pour objectif la promotion d'une entreprise, un produit, un service, etc. L'équipe du président du FPI l'a utilisé pour inciter les internautes à « sortir massivement pour aller voter pour le candidat Pascal Affi N'Guessan ».

Ce changement quantitatif peut se traduire par une amélioration qualitative car les citoyens peuvent ainsi accéder aux textes bruts et intégraux des discours ou des programmes et les évaluer directement sans intervention de médiateurs susceptibles d'en réduire la teneur ou d'en transformer le sens. De plus, grâce aux moteurs de recherche, les internautes ont la

possibilité de trouver l'information sans dépendre des hiérarchies imposées par les médias ou de catégorisations sociales préétablies.

Thierry Vedel poursuit son analyse en indiquant qu'on peut également voir l'Internet comme un vecteur stimulant le débat politique. Grâce aux forums, aux applications de *chats* (dialogues en direct), aux listes de diffusion, et depuis quelques années aux blogs, l'Internet contribuerait à l'élargissement d'un espace public vigoureux et ouvert, à même d'accueillir l'expression d'idées qui ne peuvent se manifester le cadre institutionnel de la démocratie représentative. Par exemple sur les forums, les citoyens peuvent s'exprimer sans entrave, sur une base égalitaire et s'engager en conséquence dans des discussions plus sincères en se débarrassant de leurs rôles sociaux ou de leurs images, notamment grâce à l'anonymat. De la même façon, les blogs démocratisent l'expression des citoyens : n'importe qui peut en créer un gratuitement et sans connaissances particulières. Ainsi le débat électoral ne serait plus seulement animé par les grands chroniqueurs des médias, mais potentiellement ouvert à chaque électeur.

C'est sans doute la raison pour laquelle, Alassane Ouattara s'est montré beaucoup plus actif sur le web avec une présence significative sur les réseaux sociaux que sont Facebook, Twitter, et Instagram. Sur Facebook, réseau social qui compte le plus d'utilisateurs en Côte d'Ivoire, nous avons compté six (6) pages dédiées à la campagne du candidat Ouattara en 2015. Il s'agit de [Avec ADO président](#) dénombant plus de 40 600 fans, [Jeunes avec ADO](#) qui totalise 55 000 fans, [Bénévoles Avec ADO](#) enregistrant 129 fans, [Diaspora AVEC ADO](#) où l'on a inventorié 436 fans, [La Diaspora féminine AVEC ADO](#) (445 fans), puis [ABOBO Avec ADO](#) (554 fans).³⁸ Ces pages servent essentiellement à véhiculer les messages du candidat Alassane Ouattara, par des publications de photos et vidéos de campagnes, afin de mobiliser le maximum d'électeurs dans toutes les catégories de la communauté virtuelle.

Parmi les autres potentialités politiques de l'Internet nous avons sa capacité à favoriser un plus grand engagement des citoyens et à faciliter l'action collective. Traditionnellement, la participation des individus à la vie politique est freinée par divers facteurs matériels tels que le manque de temps ou dispersion physique des personnes. Avec l'Internet, l'engagement politique devient plus facile et moins coûteux. En témoigne, durant la campagne électorale de 2010, l'on a pu noter pour le compte de Laurent Gbagbo, l'existence d'un site www.aucoeurdeselecteurs-ci.net, pour "vendre" l'image du candidat Gbagbo, savoir son parcours politique, ses ambitions pour la Côte d'Ivoire, pour vivre la campagne électorale ivoirienne en temps réel. Le site est bilingue. Les informations sont en français et en anglais. La page d'accueil est supplantée par une photo du candidat Gbagbo qui est porté par une colombe, symbole de la paix. Il est dans une posture d'humilité. D'autres fenêtres s'ouvrent sur l'édito, le Kiosque, et la rubrique souvenez-vous³⁹.

Toutefois, comprendre le rôle joué par la médiation des technologies numériques dans les transformations de la société exige comme le souligne Josiane Jouët de ne pas se cantonner seulement à l'analyse des données collectées par des enquêtes quantitatives ou qualitatives portant sur les seuls usages. En effet, ces derniers sont enchâssés dans une matrice culturelle, politique, économique et sociale qui leur donne forme. C'est pour cette raison que l'approche sociologique réfute le schéma causal du déterminisme technique selon lequel les usages

³⁸ <https://twitter.com/JeuneAvecADO>, consulté le 23/01/18 à 22h12.

³⁹ <http://www.notrevoie.com/develop.asp?id=30815> consulté le 11/10/17 à 15h30

découleraient quasi naturellement de l'offre des produits et services. La sociologie des usages étudie, au contraire, l'interrelation qui se noue entre l'innovation technique et l'innovation sociale (J. Jouët, 2000) car les artefacts techniques sont en soi des objets éminemment sociaux. Et la socialisation de la technique n'intervient qu'à la phase de conception qui anticipe les utilisations et se poursuit dans la construction progressive des usages au sein du corps social, usages qui en retour contribuent à l'évolution des dispositifs techniques.

Bien que l'Internet offre de nombreux avantages dans le champ politique en contribuant notamment à favoriser les échanges démocratiques sur plusieurs sujets d'intérêt, il faut bien admettre, cependant, que l'espace électronique politique apparaît de plus en plus comme un « monde polyphonique qui n'est pas à l'abri de débordements en tout genre » (J. Jouët, 2009, p. 118).

4. Questions de sécurité et manipulation des données sur les réseaux sociaux

Selon la Fondation Tera Nova, historiquement la première campagne marquée par le numérique et les réseaux sociaux fut celle du « non » au référendum constitutionnel de 2005, donnant déjà des indices quant à la capacité du numérique à générer de la surprise à l'occasion des scrutins. Plus près de nous, les élections américaines et le référendum sur le Brexit ont aussi donné l'occasion de mettre en lumière des problèmes massifs liés à la numérisation des campagnes : faux comptes d'utilisateurs et faux *likes* sur les réseaux sociaux, qui créent l'impression artificielle qu'un message d'un candidat est largement approuvé et relayé (*Astroturfing*), diffusion de documents confidentiels par des réseaux de hackers avec l'aide éventuelle de puissances étrangères (*WikiLeaks*, etc.), publication de sondages informels pendant la période de réserve, détournement de fichiers d'électeurs, publication et partage de fausses informations, fraudes en matière de vote électronique, etc. (J.-B. Soufron, 2017).

Face à ces questions inédites, le premier réflexe est souvent de s'en remettre à l'autorégulation. Si les usagers sont capables de diffuser des fausses nouvelles, ils sont également capables de les signaler aux plateformes ou simplement de cesser de les diffuser. Preuve de leur bonne volonté, certaines plateformes ont mis en place des projets spécifiques aux élections. Google a par exemple décidé d'interdire l'achat de mots-clés correspondants aux noms des candidats et fournit des outils gratuits à travers le programme « Protection Elections » pour permettre aux équipes de campagne de se protéger contre les attaques⁴⁰.

Par ailleurs, le succès planétaire des réseaux sociaux, Facebook en premier lieu, a fait rentrer la société, toutes classes confondues, dans une nouvelle époque, celle de l'exhibitionnisme numérique. En toute conscience, des personnes se dévoilent au propre comme au figuré, en révélant le plus souvent leur identité réelle ou en délivrant suffisamment d'informations pour faciliter le travail de « profilage social » auquel peuvent se livrer quelques faux amis introduits par mégarde dans le cercle des relations ou de véritables malfaisants dont l'objet est de récupérer des données personnelles à des fins criminelles. Les opérateurs de réseaux sociaux ne sont d'ailleurs pas innocents puisqu'ils collectent eux aussi des données pour leur profilage publicitaire⁴¹.

⁴⁰ 4 <https://protectyourelection.withgoogle.com/intl/fr>, consulté le 07/08/18 à 20h31.

⁴¹ <https://www.cogecopeer1.com/fr/reseaux-sociaux-la-securite-des-donnees-personnelles-en-question/>, consulté le 07/08/18 à 20h43.

Si l'on peut regretter que des individus divulguent le meilleur et le pire sur leur vie privée et professionnelle à des « amis » dont ils pensent qu'ils font tous la même chose, on doit s'alarmer des « fuites » du système, des failles techniques dont profitent hackers farceurs et vrais criminels. Déjà en 2007, soit trois années après sa création sur le campus d'Harvard, Facebook, en croissance exponentielle, subissait des remontrances pour ne pas verrouiller suffisamment l'accès aux données privées. En mars 2008, un informaticien prétendait récupérer très facilement des photos privées postées par des utilisateurs, bien que celles-ci aient été « taguées » pour n'être vues que par des « amis ». En 2009, le portail de Mark Zuckerberg présentait toujours des vulnérabilités inquiétantes. Un groupe de fans, réunis dans FBHive.com, avait dévoilé une faille permettant de visiter les « profils » des chers membres, *via* un module d'extension de *Firefox*. Pour apporter la preuve de leur « méfait », ils avaient envoyé à un rédacteur du blog spécialisé *Techcrunch* quelques données personnelles intéressantes comme sa date de naissance, sa ville de résidence, le nom de sa fiancée, ou encore ses préférences politiques. Facebook est la cible la plus médiatique, mais il n'est pas certain que les réseaux sociaux orientés vers le « *networking* » professionnel soient plus fiables⁴².

Sur Internet, les solutions pour se préserver de la désinformation ne sont pas encore optimales et la législation encore trop faible. Durant les dernières élections françaises et américaines, la recrudescence des « Fake news » et du contrôle de l'information avait alerté l'opinion. En réponse, les géants du web s'étaient organisés pour combattre ce fléau avec différents dispositifs comme le signalement ou la vérification des informations par des titres de presse officiels. Le Congrès Américain avait même mis en cause certains réseaux sociaux suite à la diffusion de contenus promouvant des intérêts russes⁴³.

Récemment, Facebook a annoncé la création d'un nouvel outil, permettant de savoir rapidement si un internaute a été victime de désinformation ou de propagande, sur les pages, comptes ou groupes visités sur le réseau social. Accessible depuis le centre d'aide de Facebook et uniquement par les utilisateurs américains, l'outil se limite aux actions de l'internaute sur le réseau et oublie l'accès à d'autres contenus ou messages potentiellement dangereux. Des progrès restent à faire dans la protection et la vérification de l'information sur Internet.

Conclusion

L'essor de l'Internet est de nature à transformer profondément les modalités de la communication politique. Les campagnes électorales ivoiriennes de 2010 et 2015 nous ont donné de voir les candidats s'emparer des nouveaux outils de communication que sont Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, etc., pour se rapprocher davantage des citoyens et surtout d'attirer un public jeune. L'idée ici n'étant pas de mesurer leur impact sur l'issue du processus puisqu'il s'agissait de montrer qu'à l'instar de certains pays comme les Etats-Unis d'Amérique ou encore la France, les candidats ivoiriens ont investi les différentes plates-formes des réseaux sociaux numériques pour donner plus de visibilité à leurs campagnes électorales.

Toutefois, les tentatives de manipulation et de désinformation en ligne peuvent jouer un rôle néfaste dans les élections comme on le constate par exemple aux Etats-Unis où les soupçons

⁴² *Ibidem*.

⁴³ « La manipulation des réseaux sociaux s'accroît », blog de Mélanie De Nordnet, 28 nov 2017, blog.nordnet.com.

d'ingérence russe *via* des piratages ou des publicités en ligne font l'objet d'un vif débat actuellement. C'est pourquoi face à une vision optimiste qui perçoit dans l'interactivité du web 2.0 (T. Vedel, 2000, 2003 ; C. Vaccari, 2008 ; F. Greffet et S. Wojcik, 2008 ; P. Flichy, 2008) un outil technologique conduisant à une réalisation de l'idéal de la sphère publique à la Habermas, et résultant en une décentralisation de la politique et en une démocratie plus directe, sans médiation entre l'homme politique et les citoyens, s'oppose par contre une vision pessimiste qui pose que les technologies numériques favoriseraient non pas la subjectivation autonomisante, mais bien l'assujettissement, car elles n'empêchent pas les processus liés aux rapports de pouvoir (S. Goupil, 2007 ; F. Greffet et S. Wojcik, 2008 ; P. Flichy, 2008).

Aussi, des voix comme celles de Jean-Yves Le Drian⁴⁴, Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, s'élèvent pour prévenir que désormais la technologie offre des solutions prometteuses de prévention, de détection et de déconstruction des manipulations informationnelles. Grâce aux progrès de l'intelligence artificielle, des outils de plus en plus performants sont disponibles pour identifier des campagnes coordonnées de fausses informations, et permettent de s'opposer à la diffusion virale d'une information sensationnelle, lutter contre les faux comptes et sécuriser les infrastructures digitales.

Références bibliographiques

AZEMARD Ghislaine, 2013, *100 Notions pour le crossmédia*, Paris, Les Editions de l'Immatériel.

ANSOLABEHERE Stephen, BEHR, Roy, IYENGAR Shanto, 1991, « Mass Media and Elections : An Overview », *American Politics Quaterly*, vol. 19, n° 1, p. 109-139.

BLANCHARD Gersende, 2007, « L'usage de l'Internet au service de la communication du parti », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, Colloque International Brésil-France, *État culture et communication*, organisé par Intercom, la SFSIC et le GRESEC, Grenoble, 29-30 septembre 2006. Mis en ligne le 26 janvier 2007. http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2006-supplement/Blanchard/index.php

CARDON Dominique, 2009, « Vertus démocratiques de l'Internet », *La Vie des idées*, 10 novembre. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Vertus-democratiques-de-l-Internet.html>

CARDON Dominique, 2008, « Introduction », *Réseaux*, n° 152, p. 93-137.

FLICHY Patrice, 2008, « Internet et le débat démocratique », *Réseaux* 26 : 150, 160-185 DOI : [10.3917/res.150.0159](https://doi.org/10.3917/res.150.0159)

GOUPIL Sylvie, 2007, « Gouvernement en ligne et démocratie : vers une mutation de la relation citoyenne à l'Etat ? », *Politique et Sociétés* 26 : 1, 27-46

GREFFET Fabienne, 2007, « Les blogues politiques », *Communication*, Vol. 25/2 | 2007, 200-211.

⁴⁴ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-ministres/jean-yves-le-drian/discours/article/conference-internationale-societes-civiles-medias-et-pouvoirs-publics-les>, consulté le 07/08/18 à 22h45.

GREFFET Fabienne, WOJCIK Stéphanie, « Présentation », *Réseaux* 26 : 150, 9-16 DOI : [10.3917/res.150.0009](https://doi.org/10.3917/res.150.0009)

IYENGAR Shanto, SIMON Adam, 2000, « New Perspectives and Evidence on Political Communication and Campaign Effects », *Annual Review of Psychology*, n° 51, p. 149-169.

JOUËT Josiane, 2000, « Retour critique sur la sociologie des usages », *Réseaux*, 100, p. 487-521.

KALONJI Cédric, COUVE Philippe, LE BOT Julien, 2016, *Citoyenneté numérique : ce que l'Afrique prépare*, Paris, CFI Coopération Médias.

KONE Tahirou, 2018, « Citoyenneté numérique, mobilisation collective et élection présidentielle en Côte d'Ivoire », *French Journal for Media Research* [en ligne], URL : <http://frenchjournalformediaresearch.com/index.php?id=1705>.

LEFEBVRE Rémi, ETHUIN Nathalie, 2002, « Les balbutiements de la cyberdemocracy électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001 », in SERFATY Viviane, dir., *L'Internet en politique. Des Etats-Unis à l'Europe*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg.

MABI Clément, THEVIOT Anaïs, 2014, Présentation du dossier. S'engager sur Internet. Mobilisations et pratiques politiques, *Politiques de communication* 2014/2 N° 3, p. 5-24.

MERCIER Arnaud, PIGNARD-CHEYNEL Nathalie, 2014, « Mutations du journalisme à l'ère du numérique : un état des travaux », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 5 | 2014, mis en ligne le 17 juillet 2014, consulté le 19 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/1097> ; DOI : 10.4000/rfsic.1097

RIEFFEL Rémy, 2015, *Sociologie des médias*, Paris, Ellipses.

SOUFRON Jean.-Baptiste, 2017, « La triche électorale en ligne. Le nouveau territoire des campagnes numériques », *tera nova*, 29 mars.

VACCARI Christian, 2008, « Surfing the Elysée : The Internet in the 2007 Elections », *French Politics* 6, 1-22 DOI : [10.1057/palgrave.fp.8200139](https://doi.org/10.1057/palgrave.fp.8200139)

VEDEL Thierry, 2007, *Comment devient-on Président de la République?*, Paris, Robert Laffont.

VEDEL Thierry, 2003, « Political Communication in the Age of the Internet », Maarek, Philippe J. & Gad Wolfsfeld (éds). *Political Communication in a New Era* (London, USA, Canada : Routledge), 41-59.

VEDEL Thierry, 2000, « L'internet et la démocratie », *Les cahiers français* 295, 25-30.

WILLIAMS Christine, GULATI Girish Jeff, 2007, « Social Networks in Political Campaigns : Facebook and the 2006 Midterm Elections », Paper delivered at the 2007 Annual Meeting of the American Political Science Association, Chicago, Illinois, August-September 2007.

WOLTON Dominique, 1989, « La communication politique : construction d'un modèle », *Hermès, La Revue*, 1989/1 n° 4 | p. 27-42.

WOLTON Dominique, 2001, « La communication, un enjeu scientifique et politique majeur du 21^e siècle », *Revue de l'année sociologique*, vol. 51/2001 n° 2, PUF.

SLOGANS DE CAMPAGNE ET AMBIVALENCE COMMUNICATIVE AU COURS DES ELECTIONS MUNICIPALES ET REGIONALES 2013 EN CÔTE D'IVOIRE

Dr BONI Kouadio Georges

Enseignant-Chercheur

Assistant

Université Alassane Ouattara

Département des Sciences du Langage et de la Communication

E-mail : bonikouadio@gmail.com

Résumé

Cet article a abordé l'étude des slogans de campagne électorale, sous l'angle de la transmission des informations de vote aux électeurs, par les candidats, dans un contexte de sortie de crise. Nous nous sommes intéressés aux slogans de campagnes pendant les élections des conseillers régionaux et municipaux de 2013 en Côte d'Ivoire. Les enjeux et le contexte particulier de ces élections ont été en faveur de notre investigation. La méthode d'analyse de contenu appliquée aux différents slogans, nous a permis d'observer, chez les candidats Indépendants et chez ceux provenant des Partis politiques, un résumé identique de slogan. Des investigations plus poussées ont permis d'identifier des formes de communication et des contrastes dans les informations véhiculées par les candidats. Nous avons retenu que des efforts restent à faire au plan national pour maintenir la stabilité et accroître le développement local.

Mots clés: slogan, campagne, communication, développement, élection

Abstract

This article tackled the study of election campaign slogans, from the point of view of the transmission of voting information to voters, by the candidates, in the context of a way out of the crisis. We were interested in campaign slogans during the election of the 2013 regional and municipal councilors in Côte d'Ivoire. The issues and the particular context of these elections were in favor of our investigation. The method of content analysis applied to the different slogans, allowed us to observe, in the Independent candidates and among those coming from the political Parties, an identical summary of the slogan. Further investigations have identified forms of communication and contrasts in the information conveyed by the candidates. We have retained that efforts remain to be made at the national level to maintain stability and increase local development.

Keyword: slogan, campaign, communication, development, election

Introduction

Le mot slogan utilisé couramment dans les publicités, à travers les médias, et en politique est un terme emprunté de la langue écossaise par la langue anglaise (Hubert A. GREVEN, 1982). Selon l'historiquement présenté par GREVEN, ce mot signifie « cri de guerre » et était utilisé pendant les batailles que les écossais, Anglais et Irlandais livraient contre leurs ennemis. Il apparaît comme un élément d'identification puisqu'il ne peut pas exister un même slogan pour deux structures ou deux entités différentes. Les lois sur la communication et sur les droits d'auteur n'autorisent pas l'utilisation d'un même slogan par des structures en compétition ou concurrentes.

En communication, un slogan se présente comme une phrase, un groupe de mots, une formule qui est sensé se gravé dans l'esprit du récepteur pour persuader, faire adopter une attitude favorable et/ou entraîner une action qui peut être un acte d'achat ou une adhésion.

Dans le contexte électoral où le jeu démocratique, par la pluralité des partis politiques (Diop 2016)⁴⁵, permet de faire face à une compétition (Mouity 2016)⁴⁶ des candidats et des Partis politiques pour la conquête des voix, les concurrents rivalisent d'ingéniosité à travers des slogans. Le cas des slogans pendant les campagnes électorales des conseillers régionaux et municipaux de 2013 a attiré notre attention et a fait l'objet de notre analyse. Les enjeux de ces élections qui se traduisent par la fin des hostilités, la sortie de crise, le respect du calendrier électoral pour un retour à un fonctionnement démocratique normal, pour ce qui est de l'approche purement politique, ont fait l'objet de plusieurs publications. Christian Bouquet et al (2013)⁴⁷ avaient conclu que ces élections n'ont pas vraiment réconcilié la Côte d'Ivoire avec la démocratie. Les enjeux de développement local qui se caractérisent par la prise en main des actions de développement par les communautés, à travers des actions sectorielles à haut impact, restent préoccupants et sont exprimés par les différents candidats, à travers les différentes candidatures. Nous avons supposé qu'en pareille circonstance et avec les enjeux en cours, chaque candidat se présenterait avec « un cri de guerre » personnalisé, sans équivoque pour persuader les électeurs à voter d'une part en sa faveur et d'autre part à transmettre un message unificateur pour le développement local.

La présente étude vise à examiner les slogans des candidats et Partis politiques pendant cette période afin de déceler les formes de communication et leurs contradictions qui ont prévalu pendant cette consultation où beaucoup de candidats se sont présentés, en se détachant des Partis d'origine, pour s'inscrire sous le titre de « Indépendant ».

Cet article présente une première partie qui expose la méthodologie, une deuxième partie qui expose les résultats de notre analyse et une troisième partie qui expose la discussion. Au niveau des résultats une première partie présente les données d'analyse des slogans des Indépendants et une deuxième partie présente les données d'analyse des autres Partis politiques. La discussion est menée autour des formes de communications et les contradictions observées pendant cette période de campagne.

1. Méthodologie

1.1. Champ scientifique

Les slogans qui ont fait l'objet de notre investigation proviennent des candidats Indépendant et des candidats des Partis Politiques enregistrés par la Commission Electorale Indépendante (CEI) de Côte d'Ivoire. Nous avons identifié sur les documents de la CEI, pour les élections de 2013, six Partis politiques ou groupement de Partis politiques, y compris, le groupe des candidats indépendants. Il s'est agi du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, Rassemblement Démographique Africain (PDCI RDA), du Rassemblement Des Républicains (RDR), du Rassemblement des Houphouetistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), de l'Union pour la

⁴⁵ L'exigence de la démocratie est la pluralité des Partis Politiques exprimée par Jean Du Bois Gaudusson dans préface de « Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire » de El Hadji Omar Diop, 2016, p. 16

⁴⁶ La compétition s'observe dans la défense des idées, dans l'argumentation, dans les échanges, exprimés par Patrice Moundounga Mouity, 2006, dans « La Sociologie du pouvoir au Gabon », P.30

⁴⁷ Christian Bouquet et Irène Kassi-Djodjo, 2013

Démocratie et la Paix de la Côte d'Ivoire (UDPCI), du groupement de partis dénommé PDCI RDA – UDPCI et du groupe des Indépendants.

1.2. Approches d'analyse

Nos données à analyser proviennent des éléments constitutifs ou mots contenus dans les slogans des différents candidats. Nous avons convoqué différentes approches d'analyse de contenu pour nos observations quantifiables afin de mener une spéculation qualitative.

Notre démarche emprunte certaines dispositions de la méthode « herméneutique collective »⁴⁸ (Jean Remy et Danielle Ruquoy (1990)) telles que l'émergence des structures de conscience qui organisent le rapport qu'entretient le candidat à la situation ou contexte d'expression du slogan, tout en abandonnant l'étude du sujet producteur du slogan. La finalité de la méthode herméneutique collective n'est pas abordée dans cet article.

La particularité de notre support d'analyse, qui est ici le slogan, permet de porter un regard vers la méthode « d'analyse textuelle de Jules Gritti »⁴⁹, en nous situant seulement sur l'aspect de l'idée du candidat et sa stratégie dans la relation de communication avec les électeurs à travers le vocabulaire utilisé.

Avec l'approche « d'analyse structurale »⁵⁰, nous avons considéré le slogan comme étant composé d'unités de sens inscrites dans des relations d'opposition et d'association pour découvrir les logiques communicationnelles appelant à une persuasion de l'électeur.

Le choix de la catégorie, dans notre étude, a porté sur les slogans présentés par les candidats pendant les élections des conseillers régionaux et municipaux de 2013. A travers cette catégorie, nous avons identifié les unités de quantification, qui sont ici les unités d'enregistrement, constituées des mots qui la composent et l'unité de contexte que représente la proportion de l'unité d'enregistrement dans les slogans. L'unité de numération correspond au slogan du Parti politique.

A travers l'identification de la proportion des mots, nous avons envisagé d'identifier l'expression des slogans pour chaque Parti politique ou groupe de Parti. A travers l'identification des slogans (pour les candidats des Partis avec différents slogans), nous avons réduit les slogans en un slogan spécifique. Cette étape quantitative précède l'approche qualitative qui repose sur la présence ou l'absence de certains éléments en rapport avec les mots ou unités d'enregistrement identifiés.

Cette approche qualitative nous a permis de suggérer des caractéristiques de communication pendant cette période. Il est clair que « le chercheur est censé être dans cette position qui consiste à dire ce n'est peut-être pas ce que vous croyez, il est celui qui apporte des éléments pour remettre en cause la fiction, pour attirer l'attention sur ce que l'on ne voit pas, sur ce que l'on ne veut pas voir et qui pourtant produit des effets. »⁵¹.

Nous avons travaillé sur des documents rendus publics par la CEI en 2013, présentant la liste des candidats aux élections des conseillers régionaux et municipaux ainsi que les partis d'où proviennent les candidats et les slogans des candidats.

⁴⁸ Jean Remy et Danielle Ruquoy (1990) ; Approche qualitative exigeant la comparaison de l'analyse de plusieurs intervenants pour obtenir une approche objective.

⁴⁹ Idem ; Cette approche a tendance à se focaliser sur l'analyse du locuteur auteur d'un texte par exemple.

⁵⁰ Nous nous intéressons à la disposition structurale des mots qui mis ensemble produisent un sens.

⁵¹ Thomas Heller, Romain Huët, Bénédicte Vidaillet, 2013, Page 24

Nous avons fait le dépouillement des documents en tenant séparées les listes des conseillers régionaux et les listes des conseillers municipaux.

2. Résultats

Il s'agit des données obtenues avec les slogans des conseillers régionaux et des conseillers municipaux. Nous présentons ces résultats en considérant les slogans des candidats Indépendants dans une première partie et ceux des candidats provenant des Partis politiques dans une deuxième partie. Nous avons recensé 84 candidats sur la liste des conseillers régionaux avec 63 slogans dont 39 candidats Indépendants. La liste des conseillers municipaux nous a permis d'identifier 669 candidats et 524 slogans dont 385 Indépendants.

2.1. Etude des slogans des candidats Indépendants

Les unités d'enregistrement retenus chez les Indépendants sont au nombre de 11 pour les conseillers régionaux et 20 pour les conseillers municipaux, avec des mots dominants qui sont « Développement », « Union », « Paix ». dans les deux cas le mot « développement » occupe la première position dans des proportions respectives de 61,54% et 42,60%. Le mot « union » occupe la deuxième place dans les proportions respectives 48,72% et 27,27%. Le mot « paix » occupe la troisième place dans les proportions de 12,82% et 12,47%. Les mots « Réconciliation » pour les régionaux et « ensemble » pour les municipaux suivent le mot « paix ». Bien que sémantiquement différents ces mots restent proches selon le contexte des élections. C'est à ce niveau que nous avons fait intervenir les associations de mots pour exprimer les rapprochements et les divergences entre les mots des slogans. Ce travail nous a permis de retrouver un résumé de slogan identique chez les candidats régionaux comme chez les candidats municipaux. Il s'agit de : « développement union paix ».

Les tableaux ci-dessous présentent ces mots les évocateurs, les associations opérées et le résumé des slogans.

Conseillers régionaux Indépendants	Mots	Nombre ⁵²	proportion (%)
39 candidats ont présenté chacun un slogan. L'analyse a été faite sur la base de 39 slogans	Développement	24	61,54
	Union	19	48,72
	Paix	5	12,82
	Réconciliation	4	10,26
	Progrès	3	7,69
	Bâtir	3	7,69
	Prosperité	3	7,69
	Ensemble	2	5,13
	Changement	1	2,56
	Solidarité	1	2,56
	Espoir	1	2,56
LES ASSOCIATIONS ⁵³			
Union = Ensemble = solidarité			

⁵² Nombre de fois le mot apparaît dans les 39 slogans du parti.

⁵³ Certains mots s'inscrivent dans la même signification (approche sémantique et contextuelle). La somme des mots synonymes rapportés au nombre de slogan.

Union = 19 + 2 + 1 = 22 Proportion = 56,41%
Développement = progrès = bâtir = changement = prospérité = espoir Développement = 24 + 3 + 3 + 1 + 3 + 1 = 35 Proportion = 89,74%
Paix = réconciliation Paix = 5 + 4 = 9 Proportion = 23,07%
DEVELOPPEMENT UNION PAIX⁵⁴

Conseillers municipaux Indépendants	Mots	Nombre	Proportion (%)
385 candidats ont présenté chacun un slogan. L'analyse a été faite sur la base 385 slogans.	Développement	164	42,60
	Union	105	27,27
	Paix	48	12,47
	Ensemble	31	8,05
	Progrès	18	4,68
	Changement	18	4,68
	Espoir	17	4,42
	Bâtir / Bâtissons	14	3,64
	Solidarité	13	3,38
	Unis	13	3,38
	Tous	11	2,86
	Unité	10	2,60
	Réconciliation	10	2,60
	Unir	9	2,34
	Renouveau	8	2,08
	Vision	7	1,82
	Cohésion	7	1,82
	Servir	6	1,56
	Action	6	1,56
	Rassemblement	6	1,56
LES ASSOCIATIONS			
Union = Tous = Ensemble = Cohésion = Unité = unis = unir = rassemblement = solidarité Union = 105 + 11 + 31 + 07 + 10 + 13 + 09 + 06 + 13 = 205 Proportion = 53,24%			
Développement = progrès = bâtir/bâtissons = changement = renouveau = action = vision = servir Développement = 164 + 18 + 14 + 18 + 8 + 6 + 7 + 6 = 241 Proportion = 62,59%			
Paix = réconciliation = espoir Paix = 45 + 10 + 17 Proportion = 18,70%			
DEVELOPPEMENT UNION PAIX			

⁵⁴ Résumé des mots les plus utilisés.

2.2 Etude des slogans des autres Partis politiques

Nous présentons ici l'étude des slogans des partis ou groupement de Partis qui sont le RDR, le PDCI RDA, le RHDP, l'UDPCI et le PDCI RDA – UDPCI.

2.2.1. Le slogan des candidats du Parti politique RDR

Chez les conseillers régionaux comme chez les conseillers municipaux, les candidats se sont présentés avec un seul et même slogan. Il y a eu, pour ce Parti, 29 candidats pour le poste de conseiller régional et 149 candidats pour le poste de conseiller municipal. Deux mots représentent le slogan. Le Mot « Vivre » et le mot « Ensemble », pour former « Vivre ensemble ». Ces mots ont des équivalences comme « Développement », « Union », « Paix ».

Le tableau ci-dessous présente le slogan du RDR.

RDR	Mots	Nombre	Proportion (%)
29 candidats ont présenté un seul et même slogan. L'analyse a été faite sur la base de ce seul slogan.	Vivre	1	50
	Ensemble	1	50
LES EQUIVALENCES			
Vivre = développement, paix			
Ensemble = union, paix			
VIVRE ENSEMBLE			

2.2.2. Les slogans des candidats du Parti politique PDCI RDA

Le Parti politique PDCI RDA a présenté 39 candidats avec 39 slogans pour le poste de conseiller régional et 119 candidats avec 119 slogans pour le poste de conseiller municipal. Les unités d'enregistrement identifiées sont « Développement », « Union », « Paix », « Ensemble », « Réconciliation », « Progrès », « Solidarité », « Bâtir », « Unité », « cohésion ». Le mot « Développement » occupe la première place dans le classement des mots chez les conseillers régionaux comme chez les conseillers municipaux dans les proportions respectives de 25,64% et 60,50%. Le mot « Union » occupe la deuxième place dans les proportions respectives de 12,82% et 43,70%. Le mot « Paix » occupe la troisième position dans les proportions de 7,69% et 27,73. Les associations ont permis d'identifier le mot « Développement » qui occupe la première position, suivi du mot « Union » qui occupe la deuxième position et le mot « Paix » qui occupe la troisième position.

Le résumé des slogans est « Développement Union Paix ».

Les tableaux ci-dessous illustrent toutes ces données sus citées.

Candidats régionaux PDCI RDA	Mots	Nombre	Proportion (%)
39 candidats ont présenté chacun un slogan. L'analyse a été faite sur la base de 39 slogans.	Développement	10	25,64
	Union	5	12,82
	Paix	3	7,69
	Ensemble	3	7,69
	Réconciliation	3	7,69
	Solidarité	1	2,56
LES ASSOCIATIONS			

Union = Ensemble = Solidarité Union = 5 + 3 + 1 = 9 Proportion = 23,07%
Développement Développement = 10 Proportion = 25,64%
Paix = réconciliation Paix = 3 + 3 = 6 Proportion = 15,38%
DEVELOPPEMENT UNION PAIX

Candidats municipaux PDCI RDA	Mots	Nombre	Proportion (%)
119 candidats ont présenté chacun un slogan. L'analyse a été faite sur les 119 slogans.	Développement	72	60,50
	Union	52	43,70
	Paix	33	27,73
	Ensemble	14	11,76
	Progrès	12	10,08
	Tous	12	10,08
	Bâtir + Bâtissons	7	5,88
	Unité	7	5,88
	Cohésion	5	4,20
	Réconciliation	5	4,20
LES ASSOCIATIONS			
Union = Tous = Ensemble = Cohésion = Unité Union = 52 + 12 + 14 + 5 + 7 = 90 Proportion = 75,63%			
Développement = progrès = bâtir Développement = 72 + 12 + 7 = 91 Proportion = 76,47%			
Paix = réconciliation Paix = 33 + 5 = 38 Proportion = 31,93%			
DEVELOPPEMENT UNION PAIX			

2.2.3. Les slogans des candidats du Parti Politique RHDP

Le parti politique RHDP a présenté 14 candidats pour le poste de conseillers régional et 6 candidats pour le poste de conseillers municipal. L'analyse des 14 slogans des conseillers régionaux et des 6 slogans des conseillers municipaux révèle les mots « Développement », « Union », « Paix », « Réconciliation », « Ensemble », « Solidarité », « alliance », « Rassemblement », « Réconcilier » sont les plus évocateurs.

Le classement de ces mots, selon les proportions d'apparition dans les slogans, place le « Développement » en première position avec 50% et 66,67%, suivi de « Union » qui occupe la deuxième position avec 28,57% et 33,33%. Les mots « Paix » et « Réconciliation » apparaissent dans une proportion respective de 14,29% et 16,67%. Selon les associations de mots, le mot

« Développement », occupe toujours la première place, suivi du mot « Union » en deuxième position et enfin le mot « Paix » en troisième position. En résumé on retient le slogan « Développement Union Paix ».

Ces résultats sont illustrés par les tableaux ci-dessous.

Candidats conseillers régionaux RHDP	Mots	Nombre	Proportion (%)
14 candidats ont présenté chacun un slogan. L'analyse s'est faite sur la base de 14 slogans.	Développement	7	50,00
	Union	4	28,57
	Paix	2	14,29
	Réconciliation	2	14,29
	Ensemble	1	7,14
	Solidarité	1	7,14
LES ASSOCIATIONS			
Union = ensemble = solidarité Union = 4 + 1 + 1 = 6 Proportion = 42,85%			
Développement = 7 Proportion = 50%			
Paix = Réconciliation Paix = 2 + 2 = 4 Proportion = 28,57%			
DEVELOPPEMENT UNION PAIX			

Candidats conseillers municipaux RHDP	Mots	Nombre	Proportion (%)
6 candidats ont présentés chacun un slogan. L'analyse a été faite sur ces 6 slogans.	Développement	4	66,67
	Union	2	33,33
	Alliance	1	16,67
	Rassemblement	1	16,67
	Ensemble	1	16,67
	Réconcilier	1	16,67
LES ASSOCIATIONS			
Union = alliance = rassemblement = ensemble = réconcilier Union = 2 + 1 + 1 + 1 = 5 Proportion = 83,33%			
Développement = 4 Proportion = 66,66%			
Réconciliation = 1 (Paix) Proportion = 16,66%			
UNION DEVELOPPEMENT PAIX			

2.2.4. Le slogan du candidat du Parti politique UDPCI

Un seul candidat s'est présenté sous le couvert du Parti UDPCI avec pour slogan « Bâtir ensemble » chez les conseillers régionaux. Au niveau des conseillers municipaux, il y a eu 13 candidats. L'analyse des différents slogans permet d'identifier les mots « Bâtir, Ensemble, Développement, Union et Paix ». La prise en compte des équivalences a permis d'identifier

comme slogan équivalent chez le conseiller régional « Union Développement ». Car, « Bâtir » fait référence à « Développement » et « Ensemble » fait référence à « Union ».

Chez les conseillers municipaux nous avons identifié comme slogan « Développement Union Paix ».

Les tableaux ci-dessous présentent cette analyse quantitative.

Candidat conseiller régional UDPCI	Mots	Nombre	Proportion (%)
Un seul candidat pour un seul slogan. L'analyse a été faite sur ce slogan.	Bâtir	1	50
	Ensemble	1	50
LES EQUIVALENCES			
Ensemble (Union)			
Bâtir (Développement)			
UNION DEVELOPPEMENT			

Candidats conseillers municipaux UDPCI	Mots	Nombre	Proportion (%)
13 candidats ont présenté chacun un slogan. l'analyse a été faite sur ces 13 slogans.	Développement	8	61,54
	Union	4	30,77
	Paix	2	15,38
	Espoir	1	7,69
	Unis	1	7,69
	Bâtir	1	7,69
LES ASSOCIATIONS			
Union = unis Union = 4 + 1 = 5 Proportion = 38,46%			
Développement = bâtir Développement = 8 + 1 = 9 Proportion = 69,23%			
Paix = espoir Paix = 2 + 1 = 3 Proportion = 23,07%			
DEVELOPPEMENT UNION PAIX			

2.2.5. Le slogan du candidat du groupement de Partis politiques PDCI RDA - UDPCI

Le groupement de Parti politique dénommé PDCI RDA – UDPCI a un seul candidat conseiller régional avec un slogan qui est « Rassemblement Réconciliation Reconstruction Développement ». A travers ce slogan, on identifie des équivalences en se rapportant aux unités les plus fréquentes dans les slogans, pour obtenir « Développement Union Paix », selon le tableau ci-dessous.

Candidat conseiller régional PDCI RDA -UDPCI	Mots	Nombre	Proportion (%)
Un seul candidat pour un slogan. L'analyse a été faite sur ce slogan.	Rassemblement	1	25
	Réconciliation	1	25

	Reconstruction	1	25
	Développement	1	25
LES EQUIVALENCES			
Développement = reconstruction			
Développement = 50%			
Rassemblement = Union			
Réconciliation = Paix			
DEVELOPPEMENT UNION PAIX			

3. Discussions

Nos investigations, sous ce chapitre, portent en première partie sur les formes de communication développées par les candidats et les Partis politiques en participant à la consultation d'avril 2013 pour l'élection des conseillers régionaux et municipaux. La deuxième partie porte sur les ambivalences communicatives à travers les contradictions observées.

3.1. Les formes de communication

A travers l'analyse des slogans, nous voyons transparaître deux formes de communication provenant de la manifestation des candidats pour cette élection. Nous observons une communication représentative et une communication instrumentale. Ces deux formes de communication peuvent exister isolément, mais, la tentative de persuasion exige de les développer simultanément. Même en situation de transmission de message explicite porté par une communication représentative, on aperçoit un message implicite porté par une communication instrumentale. Selon Grawith (2001)⁵⁵ ;

- « Presque toutes les communications ont à la fois des aspects représentatifs et des aspects instrumentaux ».

3.1.1. La communication représentative des candidats.

Nous attribuons ici la notion de communication représentative à la présence, à l'observation directe de l'objet ou du fait présenté. Cette communication n'a pas vocation de mettre en action, dans l'immédiat, des personnes ou des récepteurs. C'est une communication qui reste informative.

Dans le cas des slogans, nous avons porté nos réflexions sur des éléments caractéristiques en rapport avec la candidature des candidats. Il s'agit de leurs présences, l'appartenance ou non à un Parti politique, les mots contenus dans leurs slogans, constituant des faits observables, d'emblée, par tout observateur.

3.1.1.1 la situation des candidats Indépendants

Chez les candidats indépendants, on observe des proportions importantes pour les mots « développement », « union », « paix ». Ces mots cadrent avec le développement local qui ne peut se faire que dans l'union et la paix. Les candidats indépendants montrent qu'ils s'inscrivent dans cette logique de développement local. Une des informations partagées est celle du développement des régions et des communes. Les Indépendants se présentent comme des personnes ressources, disponibles, pour accompagner ce développement. Ils expriment leurs indépendances par le non attachement à des Partis politiques. En considérant le contexte d'avril

⁵⁵ Madeleine GRAWITZ, 2001, P. 610

2013, la candidature indépendante apparaît comme une affirmation de la neutralité. Le candidat n'est pas sous le couvert de l'un ou l'autre des Partis politiques existants en concurrence. Par cette neutralité, le candidat se présente comme réconciliateur des électeurs pour un objectif commun qui est le développement local. Face aux Partis politiques existant, le candidat affirme sa neutralité et sa disponibilité pour le jeu politique.

Devant cette neutralité, les Indépendants se sont identifiés avec le même slogan qui est « développement union paix ».

Avec 424 candidats indépendants, conseillers régionaux et municipaux, nous avons pu résumer les slogans en ce seul slogan. Nous pouvons dire qu'il n'y avait pas d'autres mots qui pourraient exprimer un slogan dans ce contexte précis.

Pendant ces élections des conseillers régionaux et municipaux, nous avons observé l'absence de candidats se prévalant du Parti politique Front Populaire Ivoirien (FPI). Ce Parti politique qui faisait figure de Parti d'Opposition est parvenu au pouvoir lors des élections présidentielles de 2000.

L'absence du Parti politique FPI⁵⁶ qui a été motivée par le Parti lui-même a sûrement contribué à l'augmentation des candidatures indépendantes. On comprend qu'il a fallu, pour un candidat provenant anciennement du FPI, se présenter en tant qu'indépendant, plutôt que compromettre son avenir politique en s'alliant à un des Partis politiques en compétition.

Il a existé pendant cette période électorale des situations où le Parti devrait confirmer son soutien pour une candidature régionale ou municipale avant que le candidat puisse s'inscrire sur la liste de candidature. Dans d'autres cas, c'est le Parti lui-même qui propose ses candidats. Devant ce tableau, beaucoup de candidats ont opté pour une candidature indépendante. Chez les Indépendants, le mot « réconciliation » occupe une place importante après le mot « paix ». Il peut s'agir d'une réconciliation entre les ivoiriens, comme d'une réconciliation entre le candidat et son Parti politique d'origine. La situation du moment était favorable à cette attitude.

3.1.1.2. La situation des candidats des Partis politiques

Chez les candidats des autres Partis politiques, on observe également des proportions importantes pour les mots « développement », « union », « paix ». En s'inscrivant dans la logique du développement local, les candidats affichent leurs attachements aux Partis politiques. Nous avons vu que les slogans des candidats sont rattachés à ceux des Partis politiques.

Le Parti politique RDR avait pour slogan « Vivre ensemble ». Tous les candidats conseillers régionaux et municipaux du RDR avaient tous le même slogan. L'analyse de ce slogan a permis de le rattacher au slogan « développement union paix », qui est proche ou même identique à la devise du RDR qui est ; « Union-Paix-Développement ». Les candidats RDR se sont inscrits dans l'idéologie du RDR. Par leurs participations, ils affirment la présence du RDR et transmettent l'information de leur participation au développement local. Le « vivre ensemble » se rapporte à la notion de paix.

Les candidats du Parti politique PDCI RDA avaient des slogans différents. L'analyse a montré que les 158 slogans des 158 candidats pouvaient se résumer en un slogan qui est « développement union paix ». L'analyse a montré des proportions importantes pour les mots qui composent ce slogan. Les candidats se sont présentés selon l'idéologie du Parti qui est

⁵⁶ Christian BOUQUET et Irène KASSI-DJODJO « Les élections législatives en Côte d'Ivoire marquent-elles la sortie de crise ? » 2012, URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/13017>

l'Houphouëtisme. Une idéologie qui prône la paix, l'union et le développement. L'information partagée est l'existence du PDCI à travers la candidature de ses conseillers régionaux et municipaux. Le PDCI apporte sa contribution au développement local tout en s'inscrivant dans une logique de paix.

Les candidats du Parti politique RHDP ont représenté le Parti avec des slogans différents. Il s'agit d'un Parti politique regroupant certains militants des Partis tels que le RDR, le PDCI RDA, l'UDPCI, le MFA⁵⁷ et l'UPCI. Le résumé de l'analyse de ces slogans a permis d'obtenir « développement union paix ». Car, ces mots qui le composent avaient des proportions importantes pendant les identifications. Comme le PDCI RDA, l'idéologie du RHDP est basée sur l'Houphouëtisme.

Les candidats du Parti politique UDPCI avaient aussi des slogans différents. L'analyse des 14 slogans a permis d'identifier un slogan unique qui est ; « développement union paix ». La devise de l'UDPCI est ; « Union-Démocratie-Paix ». Les candidats se sont inscrits dans l'idéologie du Parti qui prône l'union et la paix.

Le seul candidat du regroupement de Partis politiques PDCI RDA – UDPCI avait pour slogan « rassemblement réconciliation reconstruction développement ». Les associations de mots selon le contexte permettent de retrouver le slogan « développement union paix ». Cette candidature positionne ce groupement de Parti dans la logique de développement local et dans la compétition des conseillers.

3.1.1.3. La représentation sociale de l'élection des conseillers

L'utilisation massive des mots identifiés et quantifiés peut justifier la permanence d'une représentation sociale de la notion d'élection régionale et municipale par la classe politique ou les candidats aux élections. Il n'y a que ces éléments qui caractérisent l'élection régionale et municipale. La présence de mots n'ayant pas de sens apparenté pourrait créer un non-sens. Dans ce cas, on peut émettre l'hypothèse que ces mots constituent des « topos ou « topoi ». Car en effet, Michel Molitor dans « méthodes d'analyse de contenu et sociologie » de Jean Remy et Danielle Ruquoy (1990), nous informe que

- « un “*topos*” est un moyen de la langue pour exprimer une idée socialement partagée et considérée comme une évidence par un groupe particulier »⁵⁸.

Nous disons alors que les candidats se sont inscrits dans le jargon électoral. C'est ce qui justifie l'approche de communication représentative que nous avons évoquée. Exprimer une chose telle quelle est, en invitant l'interlocuteur à la considérer ainsi. Cette forme de communication a l'avantage de permettre au locuteur de se positionner, d'exprimer sa présence. Les Partis politiques et les candidats ont besoins de se positionner par leurs présences dans le jeu électoral. L'expression de ce positionnement passe certainement par l'usage des mots que nous avons identifiés et classés.

3.1.2. Communication instrumentale des candidats

⁵⁷ Le mouvement des forces d'avenir (MFA), un des Partis politiques de Côte d'Ivoire crée en 1992.

⁵⁸ Définition selon Michel Molitor dans l'exposé théorique sur l'herméneutique collective présentée dans « méthodes d'analyse de contenu et sociologie » P.22

Dans le contexte électoral, la préoccupation du candidat est de se faire élire et donc obtenir des électeurs le maximum de voix. Notre communication représentative va vite s'inscrire dans une communication instrumentale. Elle consiste à transmettre une information pour produire des réactions chez l'interlocuteur. L'information transmise par le candidat est l'acte de vote en sa faveur. L'information doit créer une émotion chez le récepteur. Le contexte de sortie de crise semble suffisant pour créer l'émotion qui va déclencher l'action de vote. Les mots identifiés véhiculent des valeurs assez puissantes créant l'émotion et suscitant la motivation de vote. Dans ce contexte, on observe que les caractéristiques des candidats ne sont pas obligatoirement mises en avant. Elles ne provoqueraient pas assez d'émotions pour une action des électeurs. Il s'agirait de caractéristiques subjectives des candidats pouvant être influencées par des faits et événements du moment. Les candidats ont mis l'accent sur le contenu des slogans et leurs attachements ou rattachements politiques pour démontrer auprès des électeurs l'avantage commun de leur élection en tant que conseillers régionaux ou conseillers municipaux. Ils s'affichent comme des personnes ressources, travaillant pour l'intérêt général, dans un contexte d'union, de paix, pour le développement.

3.2. Les ambivalences communicatives

Les contradictions à travers notre analyse s'observent par des oppositions d'idées dans la volonté des candidats à vouloir se rendre utiles. Les candidats jouent dans le même temps à la participation au jeu démocratique et à la contribution au développement local. Nous avons identifié trois types d'opposition.

Il y a une opposition entre un slogan personnalisé ou individualisé et un slogan unique pour des candidats en compétition. Cette opposition est plus observable chez les candidats indépendants que nous supposons posséder une certaine liberté dans la formulation du slogan.

Il ressort que tous les Partis et tous les candidats se sont présentés sous un slogan identique, qui peut être « Union Développement Paix », avec un fort accent mis sur le « Développement ».

A ce niveau de l'analyse, on comprend que les candidats aux élections qui devraient se présenter avec des idéologies différentes, parce que opposés, communiquent à travers un même slogan dans un contexte de persuasion à la recherche de voix.

On peut suggérer que ces candidats sont plus préoccupés par la compétition électorale et le positionnement des Partis politiques.

L'accent mis sur certains mots et qui reviennent à plusieurs reprises dans les slogans traduit une situation du moment que les candidats se refusent de l'exprimer directement. Il s'agit d'une situation de malaise d'inconfort, de peur, de crainte, qu'on cherche à éviter où dont l'évocation pourrait attrister les électeurs et donc source de perte de voix. Les candidats semblent animés d'une volonté de créer la joie dans une situation d'inconfort. Tous parlent le même langage, « Plus jamais cela », sans l'exprimer directement.

Une autre opposition s'observe entre l'idée de communication pour une adhésion à un Parti politique et l'idée de communication pour le développement local. Chez les candidats Indépendants comme chez les candidats provenant des Partis politiques, on observe une tentative de rapprochement à un Parti politique plutôt qu'une volonté manifeste de contribuer au développement local.

Un autre contraste apparaît entre la volonté de participation au jeu démocratique et la volonté de mettre fin à une situation de crise. L'opposition s'observe au niveau de la compétition électorale des conseillers où les candidats Indépendants s'opposent aux candidats des Partis politiques. Il n'existe pas fondamentalement d'opposition entre les Indépendants et les autres candidats. Il n'existe pas un Parti politique nommé « Indépendant ». Notre analyse montre bien le contraire de cette pensée d'Indépendance. L'engouement des candidats Indépendants pour une participation aux élections montre la latence d'un conflit interne entre membre d'un même Parti et un conflit entre les Partis Politiques. La candidature indépendante apparaît comme une situation passagère ou une situation du moment. On peut dire que le candidat indépendant reste sous l'influence soit de son Parti politique d'origine, soit des Partis politiques en concurrence.

En effet, après les élections, beaucoup de candidats indépendants élus sont retournés à leurs Partis politiques d'origine.

Par ailleurs, les mots du slogan « Union Développement Paix », pris un à un, expriment par leur présence, une opposition de mots traduisant le contraire de ce que les candidats veulent faire comprendre aux électeurs.

La connotation de ses mots laisse voir une expression de la division, de la désolidarisation, du conflit, de la guerre, de l'opposition, de la pauvreté, etc.

Le mot « Union » est opposé aux mots « Division », « désolidarisation », « Opposition », « désordre », etc.

Le mot « Développement », s'oppose aux mots « Pauvreté », « Retard », « Statique », etc.

Le mot « Paix » s'oppose aux mots « Guerre », « Conflit », « crise », etc.

Ces mots qui s'opposent à ceux exprimés dans les slogans présentent la situation de conflit dans laquelle la population ivoirienne était plongée depuis 2002.

Les contrastes présentés ci-dessus expriment un état latent de conflit entre les Partis politiques.

Depuis les indépendances en Afrique subsaharienne, cette forme d'expression de la démocratie a prévalu, mais, cependant n'a pas permis aux Etats d'être à l'abri des conflits internes. Il serait peut-être possible de s'inscrire dans une vision d'expression de la démocratie telle qu'exprimée par Raymond Boudon et François Bourricaud que nous citons :

- « ...Certains psycho-sociologues parlent d'une organisation, d'un mode de gestion "démocratique". Bien que les officiers ne soient pas élus par leurs hommes, les professeurs par leurs élèves, les médecins par leurs malades, on peut parler quand même d'une armée, d'une école, d'un hôpital « démocratiques » si la discipline classique – obéir sans chercher à comprendre, *perinde ad cadaver* – est remplacée par des procédures de discussion et de décision où dans toutes la mesure du possible, les contraintes collectives sont négociées et légitimées. L'élection change alors de sens. Elle ne vise plus à formuler une très hypothétique « volonté générale ». elle contribue – ou est censée contribuer – à l'établissement d'un « climat » d'information et de compréhension mutuelles, où peut se développer la solidarité, ou du moins la tolérance entre membres de la société, où les risques d'abus et d'exploitation par les gouvernants sont méthodiquement contrôlés... »⁵⁹.

Conclusion

Notre méthodologie nous a permis d'identifier à travers les slogans des candidats aux élections régionales et municipales des mots ou des unités pertinentes pour répondre à notre préoccupation qui était d'étudier, d'une part, les formes de communication et messages, et d'autre part, les

⁵⁹ Raymond Boudon et François Bourricaud (2004), page 159

ambivalences communicatives, à travers les slogans des candidats aux élections régionales et municipales.

Nos réflexions ont permis de comprendre que la notion d'Indépendance chez certains candidats n'est pas franchement exprimée. Quand nous observons les candidatures chez les autres Partis politiques et les slogans, nous avons une évolution latente vers un Parti unique.

La notion de développement local, qui a fait l'objet des élections des conseillers, est minimisée par rapport à la promotion des Partis politiques. Il ressort que les enjeux des élections restent liés à des particularités ou à des subjectivités.

Nous retenons que les candidats se sont retrouvés sur le terrain, dans les régions et commune, avec un même « cri de guerre » pour faire la promotion des Partis politiques.

Bibliographie

- BOUDON Raymond et BOURRICAUD François, 2004, Dictionnaire critique de la sociologie, Ed : Quadrige/puf, 7^è édition, Paris

- BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, « Les élections législatives en Côte d'Ivoire marquent-elles la sortie de crise ? », EchoGéo [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 26 mars 2012, consulté le 20 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/13017> ; DOI : 10.4000/echogeo.13017

- DIOP El Hadji Omar, 2006, Partis politique et processus de transition démocratique en Afrique noire, Ed : Publibook,

- GREVEN A. Hubert, 1982, La langue des slogans publicitaires en anglais contemporain, Ed : Presse Universitaires de France, Paris

- GRAWITZ Madeleine, 2001, Méthode des sciences sociales, Ed : Dalloz, Paris, France.

- HELLER Thomas, HUËT Romain, VIDAILLET Bénédicte, 2013, Communication et organisation : perspectives critiques, Ed : Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, France

- MOUITY Moundounga Patrice, 2016, la sociologie du pouvoir au Gabon, Ed : Connaissance et savoirs, Saint-Denis, France.

- REMY Jean et RUQUOY Danielle, 1990, Méthodes d'analyse de contenu et sociologie, Ed : Publication des Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, Belgique.

978-92-806-4920-8.

« AVEC YA ALI C'EST LE TEMPS »

Sociologie de la crise sociopolitique gabonaise depuis le coup d'Etat électoral de 2016

Emmanuelle NGUEMA MINKO

Sociologue et Anthropologue

Ecole Normale Supérieure de Libreville

Maitre-Assistant CAMES

Résumé :

Le coup d'Etat électoral de 2016 a plongé le paysage sociopolitique gabonais dans une situation de psychose généralisée. Depuis lors, riches comme pauvres, partisans du système comme opposants, se plaignent des « faux problèmes de l'émergence ». Ces problèmes sont jugés « faux » parce qu'ils ne relèvent pas de la *normalité* dans la vie sociale, familiale et professionnelle des Gabonais qui sont désormais obligés d'adopter un mode de vie « au rabais ». La persistance de cette situation est justifiée par des vagues de résistances multiformes qui proviennent des agents économiques jusqu'aux déflatés de l'émergence, de la rumeur publique jusqu'aux organisations diasporiques.

Mots clés :

Crise sociopolitique gabonaise - Diaspora - Faux problèmes- *Kongossa*- Psychose généralisée - Résistances.

« WITH YA ALI THAT'S A MATTER OF TIME »

Sociology of gabonese sociopolitical crisis since 2016 election coup d'état

Abstract:

The 31 August 2016, election coup d'état has dived Gabonese sociopolitical scenery into a global psychosis state. Since then, poor and rich, system supporters like their opponents are complaining about "fake problems of emergence". This problems are judged "fake" because they are not coming from the *normal* social life, familial and professional of Gabonese who are from now on forced to adopt a "low cost" life style. The persistence of this situation is justified by multiform sequences of resistance which comes from economic agents up to the deflated of the emergence, from the national rumors to the diasporic organizations.

Key words:

Diaspora - Fake problems- Gabonese sociopolitical crisis- Global psychosis- *Kongossa-Resistances*.

Introduction

Depuis l'adoption officielle du multipartisme intégral, les différentes élections présidentielles organisées au Gabon ont la singularité d'opposer le respect du principe démocratique (*one man one vote*) à la loi du plus fort. En d'autres termes, depuis la première élection présidentielle organisée au Gabon après la Conférence Nationale⁶⁰, ce n'est jamais le vainqueur des urnes qui prend le pouvoir, c'est toujours celui qui en a le plus de forces et de moyens. Mais l'élection présidentielle d'Aout 2016 a eu ceci de particulier :

- D'une part avec le foisonnement des réseaux sociaux, les résultats des urnes étaient connus de tous dès la fermeture des bureaux de vote, et tous s'impatients de savoir « par quel miracle et avec quelles manigances les institutions allaient faire gagner Ali BONGO » ;
- D'autre part la fraude – mode de fonctionnement normal/historique des scrutins électoraux au Gabon⁶¹ – a été, pour une fois dans son histoire politique, mise à nue par des observateurs internationaux.
- Enfin, la jeunesse pensante, nourrie par les espoirs de démocratie non aboutie depuis près de trois décennies, se voit désormais prête à revendiquer la vérité des urnes par des stratégies de « résistance » nationale et internationale.

C'est ainsi que pour la première fois après la Conférence Nationale, le Gabon se verra plongé dans une crise sociale et politique qui entrainera l'ensemble des citoyens, indépendamment de leurs classes sociales et de leurs appartenances politiques, dans un état de psychose généralisée due à la crainte permanente des répressions policières, à l'incertitude de la situation économique et aux nombreuses tracasseries pour survivre au quotidien ; et ce, plus de deux ans après une élection présidentielle jugée frauduleuse.

« Avec Ya Ali c'est le temps » est le slogan qui était chanté et dansé par les « émergents »⁶² tout au long de la campagne électorale d'aout 2016. Mais au vu du climat délétère qu'offrent les

⁶⁰ La Conférence Nationale avait été organisée du 27 mars au 19 avril 1990, et le multipartisme intégral avait été officiellement institué le 22 mai de la même année. C'est en décembre 1993 que fut organisée la première élection présidentielle pluraliste au Gabon après la Conférence Nationale.

⁶¹ Après les violences postélectorales, nous avons eu l'occasion de discuter de la situation avec quelques parlementaires du Parti Démocratique Gabonais et des membres des cabinets ministériels que nous savions objectifs. Leurs réactions allaient dans le même sens, à savoir « tout le monde sait ce qui s'est passé et c'est ce qui s'est toujours passé. On attend maintenant ce qu'ont prévu les forces de l'opposition pour contrer notre stratégie ». Du coup, dans les discours des uns et des autres, ce n'est pas la fraude électorale qui devrait étonner puisque « ça s'est toujours passé comme ça », c'est plutôt la réaction des opposants qui font à chaque fois comme s'il s'agissait de quelque chose de nouveau. Pour plus de détails, confère NGUEMA MINKO Emmanuelle (2017), « Elections- Répression- Partage du gâteau : ça s'est toujours passé comme ça au Gabon. Violences post-électorales et préservation de la paix sociale au Gabon », Revue *Le Cailcédrat*, numéro 2, Québec, éditions Différance Pérenne, P.P. 97-116.

paysages politique, social et économique depuis le coup d'Etat, nous voudrions d'une part relever les différents ordres de difficultés qui amènent désormais les Gabonais à se représenter le « temps avec Ya Ali » sous l'angle des « faux problèmes ». D'autre part, nous analyserons les raisons objectives qui plongent l'émergence dans les eaux troubles. Dans cette perspective, nous prenons le parti d'utiliser le langage de la vie courante (le *kongossa*) pour porter un regard sociologique sur la crise sociopolitique gabonaise actuelle.

1- Les « faux problèmes » de l'émergence

« Lorsqu'on affirme, dans le cas de l'institution, que l'imaginaire n'y joue un rôle que parce qu'il y'a des problèmes réels que les hommes n'arrivent pas à résoudre, on oublie donc, d'un côté, que les hommes n'arrivent précisément à résoudre ces problèmes réels, dans la mesure où ils y arrivent, que *parce qu'ils* sont capables d'imaginaire ; et, d'un autre côté, que ces problèmes réels ne peuvent être problèmes, ne se constituent comme *ces problèmes-ci* que telle époque ou telle société se donne comme tâche de résoudre, qu'en fonction d'un imaginaire central de l'époque ou de la société considérée. Cela ne signifie pas que ces problèmes sont inventés de toutes pièces, surgissent à partir du néant et dans le vide. Mais ce qui pour chaque société forme problème en général est inséparable de sa manière d'être en général, du sens précisément problématique dont elle investit le monde et sa place dans celui-ci, sens qui comme tel n'est ni vrai, ni faux, ni vérifiable, ni falsifiable par référence à de *vrais* problèmes et à leur *vraie* solution » (C. Castoriadis, 1999, p. 201).

Parler des « *faux-problèmes de l'émergence* » ne signifie pas que ces problèmes sont « *faux* » au sens canonique du terme. Ce qui renverrait à la vanité de ces problèmes, à leur inutilité, voire à leur invention de toutes pièces. Parler des « *faux problèmes de l'émergence* » signifie tout simplement que les personnes qui les vivent ont décidé de les instituer comme « *faux* », parce qu'elles les conçoivent comme *faux*, il s'agit de problèmes qui n'ont pas lieu d'être en situation normale ; parce que ces problèmes ne rendent pas compte de leurs valeurs, de leurs sens des responsabilités, de leurs statuts sociaux. Bref, ils ne reflètent pas ce que devrait être le déroulement *normal* de leurs vies *normales*, ce sont « les choses de la honte ». Les *faux problèmes de l'émergence* sont réels, mais ils restent intimes, de l'ordre de *l'impensable en temps normal*, contrairement aux « *vrais problèmes de l'émergence* » qui sont eux, sociologiquement manifestes.

Les « faux problèmes » émergent dans les vies personnelles des Gabonais à cause des *vrais problèmes* économiques, infrastructurels, sociaux et politiques qui sont offerts par l'Etat émergent ; c'est pour cela qu'ils en sont directement rattachés. En se rapprochant des plaignants,

⁶² « Gabon émergent » était le slogan politique d'Ali BONGO lors du scrutin électoral de 2009. Entendons par « émergents » tous ceux qui adhèrent à la politique d'Ali BONGO, Partisans du Parti Démocratique Gabonais (PDG), du Mouvement Gabonais pour Ali Bongo (MOGABO) et de l'AJEV (Association des Jeunes Emergents).

nous avons pu établir plusieurs ordres de « faux problèmes » qui amènent aujourd'hui les Gabonais à modifier leurs comportements quotidiens :

1-1- « Faux problèmes » relatifs à l'organisation de la vie familiale

Lorsqu'on arrive chez soi après une longue journée de travail, on compte se reposer, manger, faire ses devoirs, suivre les séries télévisuelles et les informations. Bref, pour n'importe quelle famille, le temps de détente est de rigueur après une journée, une semaine, un mois ou une saison d'efforts. Mais l'ère de l'émergence a fait émerger une série de « faux problèmes » au sein des foyers, au point d'amener tous les membres d'une famille à sacrifier leurs temps de repos pour vaquer à des occupations qui n'ont pas lieu d'être, surtout lorsqu'on habite en ville.

- « Je n'ai pas pu dormir la nuit, le courant a été coupé dans mon quartier à 18 heure, ce n'est revenu qu'à 7 heure du matin » ;
- « Les enfants n'ont pas pu faire leurs devoirs à cause de la coupure » ;
- « Cela fait deux jours qu'on ne se lave pas parce qu'il n'y a pas d'eau » ;
- « On s'est réveillé à 3 heure du matin pour remplir les bouteilles et les bassines d'eau » ;
- « L'eau est répartie dès 5 heure du matin et pour toute la journée, donc nous risquons la même corvée ce matin à partir de 3 heure parce qu'on n'a pas pu tout remplir » ; etc.

Voilà quelques raisons qui sont données par des pères et mères de familles, des élèves et des étudiants, indépendamment de leurs classes sociales, qui se voient désormais obliger de réorganiser leur vie quotidienne. En effet depuis *l'ère de l'émergence*, les Librevillois et habitants d'autres grandes villes du Gabon (essentiellement les capitales provinciales) intègrent dans la planification de leur quotidien, le temps de la « corvée d'eau » en fonction de l'heure à laquelle l'eau arrive dans leurs quartiers. Les week-ends, les activités familiales consistent généralement à se rendre vers la source d'eau naturelle la plus proche du domicile pour faire les réserves d'eau avec de gros bidons, des fûts, des touffes, afin d'éviter « les chose de la honte » pour ceux qui subissent des coupures d'eau durables ; mais pour les quartiers « chanceux », les habitants font leurs réserves chez eux s'ils sont approvisionnés en eau tout au long du week-end.

1-2- « Faux problèmes » relatifs à la vie professionnelle

A force de veiller pour la corvée d'eau, les parents, élèves, étudiants arrivent à l'école ou au travail soit en retard, soit en somnolant. Et lorsqu'on leur demande pourquoi ils n'ont pas dormi la nuit, la réponse sera sans équivoque « à cause des faux problèmes de l'émergence ». Mais ces « faux problèmes de l'émergence » qu'ils vivent à la maison vont également les poursuivre dans leurs vies professionnelles.

- « On ne sait pas quel secteur de l'administration publique sera mis sur bons de caisse ce mois » ;
- « mon salaire n'a pas été viré et je ne comprends pas pourquoi » ;
- « mon entreprise licencie déjà 30 agents chaque mois, j'ignore si je ferais partie de la liste de licenciés le mois prochain » ;

- « mon mari ne perçoit pas son salaire depuis 5 mois et pourtant il se rend tous les jours à son travail » ;
- « Nos primes de fonction ne sont plus payés depuis 9 mois » ;
- « On est payé 1 mois sur 3, heureusement encore », etc.

Du personnel de l'Assemblée nationale au député, du fonctionnaire moyen au directeur général, de l'institutrice au professeur d'université, du cadre moyen au chef de service, les travailleurs gabonais subissent les « faux problèmes » dans leur vie professionnelle depuis la fin de l'année 2016. Ces faux problèmes sont à l'origine de l'angoisse, du stress, d'une incertitude permanente vis-à-vis de leurs situations professionnelles respectives. Travailler sans salaire, mais « travailler quand même » pour maximiser les chances d'être payé lorsque l'entreprise sera financièrement approvisionnée. Travailler sans être certain qu'on sera payé à la fin du mois, mais « c'est mieux que rien » parce qu'au moins on n'est pas sur la liste des licenciés du mois. Siéger au parlement ou au sénat sans prime, mais « on n'a pas de choix », au risque d'être étiqueté comme opposant au système. Vivre dans l'angoisse d'être mis sur bons de caisse mais « on va encore faire comment », au moins à la fonction publique on a l'assurance de l'emploi. C'est dans cet état d'esprit d'incertitude et de lassitude généralisées que les Gabonais arborent leurs vies professionnelles depuis la fin de l'année 2016, entraînant de « faux problèmes » d'estime de soi, mais qui se font ressentir dans leurs relations sociales.

1-3- « Faux problèmes » relatifs à la vie communautaire

Les règles de courtoisie imposent que l'on s'intéresse aux gens qui nous entourent. En effet, en tant qu'être social, nous avons le devoir d'agrémenter nos espaces de sociabilité pour égayer le vivre-ensemble. Mais depuis la fin de l'année 2016, l'angoisse se lit sur tous les visages. Le paysage social gabonais reflète déjà un état de tristesse généralisée qui fait que les commodités essentielles à la sociabilité deviennent de plus en plus rares. Des collégiens s'entretuent à cause de 50 francs CFA, des frères se poignent à mort à cause de 2000 francs CFA. Si le suicide anémique⁶³ résulte de l'affaiblissement des liens de sociabilité, la seule ville de Libreville en compte plusieurs dizaines depuis l'année 2017 ; les cas les plus spectaculaires sont survenus vers la fin de cette même année. En effet au mois de novembre, un homme s'était égorgé en public pour un problème de terrain. Le lundi 18 décembre très tôt le matin, une mère de famille s'était jeté du haut de l'échangeur de la cité de la Caisse parce qu'elle était dépassée par les « faux problèmes de l'émergence » ; le même acte s'était déjà produit une semaine plus tôt, de la part d'un père de famille qui s'était jeté du haut de l'échangeur de SOCIGA pour les mêmes raisons. Par ailleurs, l'esprit de solidarité africaine régule implicitement le lien communautaire par le partage, l'assistance mutuelle des uns envers les autres en cas de malheur, d'accident, de deuil, de perte d'emploi, etc. Cette assistance peut être matérielle (aide financière, dons divers,

⁶³ Selon Emile DURKHEIM, « On appelle suicide tout cas de mort qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif, accompli par la victime elle-même et qu'elle savait devoir produire ce résultat ». Il existe trois sortes de suicides : *Le suicide égoïste* résulte de l'excès de solitude, de l'isolement, du manque de soutien moral, donc de l'absence totale de lien de sociabilité. *Le suicide altruiste* se produit dans les communautés où les normes sont trop contraignantes au point de pousser un individu à se sacrifier pour le bien de tous (à l'exemple de l'armée). *Le suicide anémique* est favorisé par un délitement conjoncturel des liens sociaux, les individus se sentent soudainement envahis par des situations difficiles auxquelles ils n'étaient pas préparés. Confère DURKHEIM Emile (1964), *Le suicide. Etude de sociologique*, Paris, PUF.

cotisations), physique (visites, services divers), morale (écoute, conseils). Mais depuis la fin de l'année 2016 au Gabon, même la courtoisie, l'assistance, le partage, connaissent déjà la crise. Et pour cause, les uns et les autres se plaignent des « faux problèmes de l'émergence » :

- « Je ne peux pas amener l'enfant à l'hôpital parce que je suis au chômage depuis 7 mois »,
- « Je ne peux pas montrer mon visage au mariage de mon frère parce que je n'ai rien pu cotiser »,
- « Je ne saurais pas comment assister mon amie qui a perdu son père parce que je n'ai rien à lui offrir », etc.

Bref, ces « faux problèmes » ont pour principale conséquence une rupture de solidarité, ce qui pour le moins, est très déstabilisant pour le Gabonais qui dans sa vie *normale*, est habitué à assumer des chaînes de responsabilités auprès de ses réseaux d'amitié et de toute sa parentèle.

1-4- Faux problèmes relatifs à l'exercice des responsabilités familiales

Nous avons dit plus haut que « les faux problèmes de l'émergence » affectent les Gabonais indépendamment de leurs catégories socioprofessionnelles, les *en-haut-du-haut* aussi bien que les *en-bas-du-bas*. Pour exemplifier sur l'exercice des responsabilités, nous nous limiterons à présenter la nature des « faux problèmes » évoqués par les hauts cadres, hauts fonctionnaires, directeurs généraux, chefs de service. Ceci pour démontrer l'ampleur du phénomène, car c'est auprès de ces « grands quelqu'uns »⁶⁴ que le reste de la famille, constitué de « petits quelqu'uns », va quémander pour « arriver jusqu'à la fin du mois ». Ces « grands quelqu'uns » ont l'habitude d'organiser des fêtes somptueuses pour l'anniversaire, la réussite à un examen, le baptême, etc., de leurs enfants. En temps normal, ils invitent toute la famille à passer les fêtes de fin d'année chez eux ; leurs enfants sont inscrits dans des écoles privées et dans des universités à l'étranger. Ils engagent généralement un chauffeur, une gouvernante (nounou), une femme de ménage, un gardien dans leurs habitations. Ils entretiennent généralement de multiples bureaux⁶⁵. Leurs épouses, maitresses ou d'autres femmes cadres ont l'habitude de se rendre au salon de coiffure plusieurs fois par semaine pour faire « tôlerie-peinture-teinture ». Mais depuis la fin de l'année 2016, voici la nature des justifications que nous entendons de la part de ces « grands quelqu'uns » qui se plaignent des « faux problèmes de l'émergence » :

- « J'ai dû suspendre les études de ma fille qui est dans une université privée parce que je ne peux plus payer » ;
- « Mes enfants ont été mis à la porte dans une école privée parce que je n'arrive pas à payer depuis trois mois » ;

⁶⁴ Nous avons conceptualisé ces expressions dans un article publié en 2008 pour désigner les plus riches, hauts cadres, hauts fonctionnaires, hommes politiques. Mais dans le lexique gabonais, on les connaît également sous le nom de « Mamadou ». Confère NGUEMA MINKO Emmanuelle, (2008), « géopolitique et anthropologie du pluralisme culturel au Gabon. Stratégies de longévité politique et techniques gouvernantes clientélistes-clanistes », *Revue Enjeux. Bulletin d'analyses géopolitiques pour l'Afrique centrale. Spécial Gabon : portrait géopolitique*, numéro 37, Octobre-décembre, Yaoundé, FPAE.

⁶⁵ Dans le lexique gabonais, on parle de bureaux pour désigner les relations extraconjugales selon leur hiérarchisation et leur importance (1^{er} bureau, 2^{ème} bureau, etc.)

- « J'ai dû faire revenir mon fils qui étudie à l'étranger parce que je ne peux plus lui envoyer de l'argent » ;
- « J'ai même honte d'évoquer le sujet de la Noël à la maison pour éviter que les enfants croient qu'il y aura une fête » ;
- « Je suis complètement fauché parce qu'on m'a exigé 25000 francs à l'école de mon fils pour organiser son anniversaire avec les autres », etc.

Organiser les fêtes somptueuses, inscrire les enfants dans des écoles privées, envoyer les enfants à l'étranger pour leurs études supérieures, etc. sont des signes de distinction sociale au Gabon, car seuls les « grands quelqu'uns » peuvent s'offrir de tels luxes. Mais lorsque ceux qui sont censés « posséder » se plaignent des « faux problèmes » au point de « briser l'échelle » de la distinction sociale en renonçant à certains privilèges y relatifs, on comprend aisément le degré de difficultés que peuvent ressentir les « petits quelqu'uns » qui auraient pu s'accrocher à eux pour survivre.

A partir de ces différents ordres de « faux problèmes », nous voyons des citoyens *normaux* qui expriment les difficultés qu'ils ont à réorganiser leurs quotidiens à la suite des problèmes infrastructurels qu'offre le paysage émergent. Ces mêmes citoyens vivent dans l'incertitude de perdre leurs emplois, de ne pas percevoir leurs salaires ; et pour ceux qui n'en ont plus, on assiste à une rupture des liens de sociabilité qui les conduit parfois au suicide. Cette situation est révélatrice d'un contexte économique et social délétère, obligeant des hommes et des femmes, soucieux de l'avenir de leurs progénitures et de toutes leurs parentèles, à changer leurs modes de vies « distingués », communautaires et responsables, pour recommencer à vivre avec « les choses de la honte ». En outre, la spécificité du « temps avec Ya Ali » est de faire émerger de « faux problèmes » qui sont la traduction dans l'intimité, des *vrais problèmes* de l'émergence. Ces *vrais problèmes* sont d'ordre économique, infrastructurel et politique, et ont des répercussions dans l'existence réelle et personnelle des citoyens gabonais qui les décrivent depuis plusieurs années de crise sociale et politique.

2- Emergence en eaux troubles

2-1- Emergence d'un nouveau champ lexical

« Gabon Emergent » a eu le mérite d'enrichir le champ lexical du *kongossa*⁶⁶ avec un nouveau code linguistique qui est connu de tous. En effet, il est communément admis au Gabon que pour quiconque veut se faire embarquer dans le train de l'émergence, il faut avoir le courage de :

- *Mouiller le maillot, se jeter à l'eau* : ces deux expressions renvoient à la nécessité d'adhérer aux loges maçonniques ou rosicruciennes qui foisonnent dans les milieux politiques gabonais, notamment celle de la « panthère noire » qui rassemble l'Association des Jeunes Emergents (AJEV).

⁶⁶ La rumeur publique

- *Ramasser les clés* : après s'être « jeté à l'eau » et avoir accepté de « mouiller le maillot », paraît-il, le néophyte sera amené dans une chambre noire pour être initié au « ramassage des clés ». Le « jeteur de clés » se trouvant derrière lui, la jeune recrue devra se soumettre à un acte homosexuel pour le rituel d'initiation.
- *Adhérer au projet graine* : objectivement, le Programme Graine est un projet d'appui technique sur la transformation de l'agriculture à l'initiative de l'Axe « Gabon Vert » dans le *Plan Stratégique Gabon Emergent*. Mais pour le *kongossa*, l'expression a pris une toute autre acception. Par référence à la position adoptée lorsqu'on sème les graines, « l'adhésion au projet graine » est utilisée pour désigner ceux qui ont accepté de « ramasser les clés » et qui doivent désormais restés courbés, non seulement pour semer leurs graines, mais aussi pour « encaisser » la semence des initiateurs du projet.

« Tous les autres passent par là. Tu crois que tu vas gagner cadeau ? » Rapportent ceux qui n'ont pas eu le courage de « mouiller leurs maillots ». Mais pour ceux qui en ont eu le courage, ils ont connu des périodes fastes lors du premier septennat « Gabon Emergent » d'Ali BONGO avec des détournements de deniers publics à volonté, au point où aucun des projets contenus dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) n'avait pu aboutir. Et pour marquer la différence entre les deux générations de « mangeurs/détourneurs » de deniers publics, les caciques du Parti Démocratique Gabonais (l'ancien parti unique toujours au pouvoir) dénoncent les abus de la génération « émergente » en ces termes : « A notre époque on détournait avec les pelles. Les jeunes générations détournent avec les tractopelles ». Mais depuis le coup d'Etat électoral de 2016, « le pays est à terre », « le pays glisse », « il n'y a nulle part où s'accrocher pour ne pas tomber ». D'un mois à l'autre, le Gabon vit d'emprunts obligataires pour payer les fonctionnaires, les institutions politiques, les marchés publics, les dettes, etc. Bref rien ne va plus au Gabon avec « le temps de Ya Ali ». Tout le monde se plaint des « faux problèmes de l'émergence ».

2-2- Le « Mamba vert » embourbé

Pour remédier à la « sécheresse des caisses », le gouvernement mettra en place l'opération « Mamba vert » pour récupérer les fonds publics qui avaient été détournés pendant les périodes fastes. Même si au sein du système, il existe toujours des « intouchables », tous ceux qui avaient mouillé leurs maillots vivent déjà dans la crainte d'être mordus un jour par le « Mamba vert ». Et depuis fin 2016, certains « gros poissons » ont été arrêtés, emprisonnés, auditionnés et sommés de rembourser l'argent détourné. Le « Mamba vert » poursuit même sa course dans les tanières des opposants qui avaient « joué le jeu » en acceptant les pots-de-vin de la part des hommes du pouvoir. L'opération « Mamba vert » semble trouver l'assentiment des couches moyennes et populaires qui l'estiment juste, car au moins « tous ceux qui ont mangé vont devoir vomir l'argent volé » ; encore faudrait-il que le « Mamba vert » se tourne vers les responsables politiques actuels considérés comme des « intouchables ».

Mais le gouvernement ne s'est pas limité à la « fouille » des deniers publics détournés pour engraisser les caisses de l'Etat, d'autant plus que la témérité du « Mamba vert » se heurte à de nombreuses limites. Après un audit de la masse salariale réalisé par le Fond Monétaire International (FMI) en février 2017, il en était ressorti que sur près de 100.000 fonctionnaires que compte l'Etat gabonais, beaucoup d'entre eux avaient été recrutés sur la base de faux diplômes, de fausses attestations de nominations, de faux actes de naissance, de faux décrets d'intégration.

A cela s'ajoutaient les tripatouillages des fichiers de la solde, les fonctionnaires fantômes, les retraités et les décédés qui étaient toujours pris en charge par l'Etat. Autre aspect qui avait été sévèrement critiqué portait sur les subventions abusives et le train de vie très dispendieux de l'Etat. Mais, pour le FMI qui tient à orienter le gouvernement vers des solutions qui tiennent compte « d'importants arbitrages entre les objectifs sociaux et les objectifs macroéconomiques », la réduction des charges de l'Etat devrait se faire sans nécessairement opérer des coupes sur les salaires des fonctionnaires. Ainsi, les solutions passeraient par un toilettage rigoureux du fichier de la solde pour une meilleure maîtrise du personnel, une réduction des dépenses publiques, une réduction ou suppression partielle des régimes spéciaux donnant droit aux avantages fiscaux, une suppression des avantages indus et du cumul des salaires, une réduction du train de vie du gouvernement et des institutions de l'Etat.

En dépit des diverses recommandations du FMI qui suggéraient un arbitrage entre les objectifs sociaux et macroéconomiques pour redynamiser le fonctionnement de l'Etat sans pour autant « affaiblir » le niveau de vie des couches sociales moyennes, le gouvernement, par l'entremise de la loi des finances 2017, avait pris des mesures pour le moins impopulaires par l'augmentation de la pression fiscale :

- *Suspension/révision des régimes spéciaux* : pour attirer les investisseurs étrangers susceptibles de dynamiser l'économie nationale, le gouvernement gabonais se voit « contraint » d'accorder des avantages fiscaux à des entreprises du secteur touristique, des secteurs pétrolier et minier, à des zones économiques spéciales et aux partenaires « stratégiques » de l'Etat. Et pour trouver une solution aux problèmes de trésorerie actuels, le gouvernement a décidé de suspendre, ou dans le meilleur des cas, de réviser les avantages fiscaux de tous ces régimes spéciaux. Mais cette décision aura comme conséquence principale la perte de confiance des entreprises étrangères, qui se traduit sur le plan économique par le refus d'investir, la fermeture des entreprises, les licenciements massifs, et sur le plan social par le chômage, etc.
- *Suppression et/ou réduction des primes de service* : cette mesure répond à la promesse du gouvernement qui consistait à réduire la masse salariale sans toucher aux salaires. La masse salariale peut être réduite en supprimant les entités économiques qui sont rattachées au salaire de chaque agent, en l'occurrence les indemnités et les primes de fonction. Mais sur le plan social, cette décision cause surtout des désagréments à tous les « émergents » qui avaient accepté de « mouiller leurs maillots » pour bénéficier des postes de responsabilités administratives et politiques. Etant donné le train de vie ostentatoire qu'ils s'étaient déjà offert pendant les périodes fastes de l'émergence, ces derniers subissent, bien plus que les « petits quelque uns », les faux problèmes de l'émergence.
- *La création de nouvelles contributions* : la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) a été instituée le 15 mars 2017 et gérée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMGS). C'est une sorte de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sociale qui a fait passer le prélèvement de la CNAMGS de 1,5 à 2,5 points. Elle est directement prélevée sur le salaire de chaque travailleur public ou privé, induisant ainsi une augmentation directe des charges salariales du contribuable. La Contribution Forfaitaire d'Habitation (CFH) quant à elle, agit directement sur les factures d'eau et d'électricité des ménages en y induisant une hausse de 2%. La Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) qui représente 0.5% de la masse salariale est une contribution mensuelle obligatoire pour chaque employeur qui voit ses charges personnelles augmenter.

Avec le « temps de Ya Ali », les gouvernements successifs avaient pris des engagements fermes pour lutter contre le chômage, renchérir le coût de la main-d'œuvre, augmenter les salaires, réduire le coût de la vie. Des mesures allant dans ce sens avaient été prises au cours du premier septennat du « Gabon Emergent » avec l'instauration de la Prime d'Incitation à la Performance (PIP) qui avait été supprimée dès 2015 pour « insuffisance de performance », la nouvelle grille salariale adoptée en juillet 2015, l'exonération des impôts sur les produits de première nécessité en 2012, etc. Mais depuis l'élection présidentielle de 2016, toutes ces mesures ont eu un effet de « feux de pailles ». L'augmentation de la pression fiscale qui est mise en application dans le Projet de Lois des Finances 2017 a eu pour principales conséquences l'insécurité du climat des affaires qui conduit à la fermeture des entreprises, à la fuite des investisseurs, et donc au chômage massif. La création des nouvelles taxes induit une hausse systématique de la TVA sur tous les produits, une augmentation régulière des taxes sur le prix des carburants, une augmentation des charges salariales qui réduit automatiquement le revenu mensuel de chaque salarié. La suppression des primes et indemnités de fonction désavantage essentiellement tous ceux qui se sont précipités de « mouiller leurs maillots » et qui nagent désormais dans les eaux troubles de l'émergence.

2-3- L'émergence des résistances

En dehors de cette dynamique interne qui caractérise la crise socio-politique actuelle au Gabon, les représentations sociales du « temps avec Ya Ali » sont également marquées par les « résistances », qui se manifestent d'une part à travers le *kongossa*, d'autre part à travers les manifestations internationales de la diaspora gabonaise. Par définition, la résistance ne peut exister que dans « le champ stratégique des relations de pouvoir » ; et pour Michel FOUCAULT (2005, p. 391) :

« Si le pouvoir est présent dans toute relation d'un point à un autre, il en va de même pour la résistance [...]. C'est précisément le socle mouvant des rapports de force avec ses relations de pouvoir qui rend possible l'ubiquité de la résistance. La constatation que la résistance n'est jamais en position d'extériorité par rapport au pouvoir ne veut pas dire que la résistance est nécessairement une déception, un leurre ou une illusion. En fait, les rapports de pouvoir ne peuvent exister qu'en fonction d'une multiplicité de points de résistance : ceux-ci jouent, dans les relations de pouvoir, le rôle d'adversaire, de cible, d'appui, de saillie pour une prise. Ces points de résistance sont présents partout dans le réseau de pouvoir [...] Elles sont l'autre terme, dans les relations de pouvoir ; elles s'y inscrivent comme l'irréductible vis-à-vis ».

- **La résistance à travers le kongossa** : La pensée marxiste fait de l'idéologie le produit de la classe dominante au service duquel tous les appareils Idéologiques d'Etat doivent fonctionner. Or, il n'y a de classe dominante que par rapport aux classes dominées ; de même, les conditions de reproduction de l'idéologie dominante vont de paire avec les stratégies de contre-production de la classe dominée pour traduire les antagonismes de classes. Au Gabon, l'instance « idéo-

logique»⁶⁷ qui joue ce rôle de contre-production de l'idéologie du pouvoir c'est la rumeur publique, autrement dit, le *kongossa*. A travers un lexique populaire, le *kongossa* sur l'émergence euphémise l'écart entre les rapports de force et les rapports de sens qui lient inextricablement le monde politique et l'opinion publique⁶⁸. Nous avons entre autres : « *les routes de l'émergence* » pour ironiser sur les nids de poule, les trous, les crevasses, les poubelles qui jonchent les rues et ruelles de Libreville. « *Les écoles de l'émergence* » pour désigner les effectifs pléthoriques allant parfois jusqu'à 175 élèves par salle de classe, l'insalubrité, les grèves interminables, le manque d'enseignants. « *Les informations de l'émergence* » pour parler des chaînes de télévision nationales qui se sont spécialisées dans la promotion de l'émergence en faisant de chaque banalité un mérite, nous aurons par exemple : « Conformément aux dispositions prises par le Chef de l'Etat pour faire du Gabon un pays Emergent [...], l'eau est rétablie au service Dialyse du Centre Hospitalier de Libreville ». « *L'émergence des coupures d'eau* », « *l'émergence des délestages d'électricité* », « *l'émergence des crimes rituels* », « *l'émergence des cadavres dans les rues* », etc., sont autant d'expressions que l'on retrouve dans le champ lexical du *kongossa* sur l'émergence et qui permettent de comprendre les représentations sociales du « temps avec Ya Ali ». Attribuer au *kongossa* le pouvoir de résistance c'est montrer qu'à travers la rumeur publique, les populations opèrent une sorte d'autoréflexivité leur permettant de transcender les rapports de domination et d'oppression qui se traduisent dans « *les faux problèmes de l'émergence* ». Ainsi pour le *kongossa*, l'émergence est considérée comme un pouvoir mortifère qui compose avec le « noir » à travers les délestages et les coupures d'électricité ; qui provoque les accidents en laissant les routes en mauvais état ; qui a horreur de l'intelligence en ne construisant pas de nouvelles écoles et en laissant en ruine les écoles existantes ; qui tue les populations en n'équipant pas les hôpitaux, etc. Ici « l'opinion trouve de la ressource dans l'opacité [...] qui règne dans la gestion de l'Etat et qui cache à peine une atmosphère de compétition inavouée dans laquelle forces politiques et forces occultes se confondent facilement » (L. Mba Ndzenge, 2016, p. 370).

- **La résistance de la diaspora** : Le 31 Août 2016, l'annonce des résultats officiels qui donnaient Ali BONGO vainqueur à l'élection présidentielle avait provoqué des soulèvements inédits des populations qui avaient envahi les principales artères de Libreville. Au bout de quelques heures, Libreville s'était transformée en un braisier avec l'incendie de l'Assemblée Nationale et de Gabon Multipress. Dans la même nuit, Ali BONGO fait descendre un contingent militaire pour un assaut au quartier général de son principal adversaire, Monsieur Jean PING considéré comme le véritable vainqueur de l'élection présidentielle. Ce fut le coup d'Etat électoral le plus meurtrier du Gabon avec 29 cadavres retrouvés et des centaines de disparus dont on n'a jamais retrouvé les corps. Le *kongossa* faisait état de l'existence des fosses communes dans les zones du Cap Estérias et de Mindoubé où tous ces disparus auraient été jetés. A la suite de ces événements tragiques, le pouvoir politique avait commencé une véritable « chasse aux sorcières » à l'encontre de tous les « traîtres » qui détenaient et divulguaient des informations sur les résultats réels des élections, sur les fameuses « fosses communes » et qui auraient pu les transmettre à la

⁶⁷ Contrairement à l'idéologie qui se rapporte à la rhétorique du pouvoir (l'idéologie de classe), l'idéo-logique est la logique des idées propres à une société donnée, elle rend compte des combinatoires permanentes entre les rapports de force et les rapports de sens. C'est la logique syntaxique de toute société, elle est la traduction des représentations sociales.

⁶⁸ Pour plus de détails, confère NGUEMA MINKO Emmanuelle, « C'est ça l'émergence » ! Le *kongossa* comme support idéo-logique des représentations sociales de l'émergence », in TONDA Joseph et al. (2016), *La violence de la vie quotidienne à Libreville*, Paris, l'Harmattan « Academia ».

communauté internationale. C'est dans cette perspective que les membres de la Mission d'Observation de l'Union Européenne avaient été mis sur écoute et menacés. Le Ministre de la Justice Séraphin MOUNDOUNGA soupçonné d'avoir informé la galaxie PING de l'imminence d'un assaut à son QG sera contraint de démissionner et de s'exiler en France, idem pour quelques anciens cadres très influents du PDG tel que Alfred NGUIA BANDA. Et depuis lors, exilés politiques, émigrés économiques, étudiants et chômeurs ont pu former un bloc pour l'organisation des « marches pour la résistance » en vue d'une alternance démocratique au Gabon. Les résistants de la diaspora gabonaise en France et aux Etats Unis sont même devenus un modèle pour d'autres pays qui subissent la dictature, à tel point qu'à chaque manifestation, ils sont rejoints par des Africains de diverses nationalités et par des Occidentaux. Et à chaque fois qu'un membre du gouvernement gabonais se déplace dans un pays occidental, il est traqué par les « résistants » qui vont lui organiser un « accueil de la honte » depuis l'aéroport jusqu'à faire le setting à son hôtel. Par ailleurs, la résistance a enrichi le champ lexical du *kongossa* par une expression aussi ambiguë que révélatrice: « *Vous allez voir ce que le chien a vu à Nzenzeng-Ayong*⁶⁹ ». Cette phrase est diffusée sur les réseaux sociaux à chaque fois qu'une manifestation anti-Ali est en préparation. Même si personne n'a jamais su ce que « le chien a vu à Nzenzeng-Ayong », mais selon les commentateurs, étant donné que le pouvoir avait engagé une traque contre tous ceux qui détenaient les informations pouvant leur porter préjudice, « le chien de Nzenzeng-Ayong a tout vu et a tout transmis à la diaspora. Donc la diaspora est au courant de tout. Et elle a promis de montrer au pouvoir gabonais ce que le chien de Nzenzeng-Ayong leur a révélé ». En d'autres termes, même si les témoins des événements tragiques du 31 août 2016 ne peuvent plus parler (soit parce qu'ils ont été tués, soit parce qu'ils sont menacés), les informations sont connues de tous et la diaspora a pris la responsabilité de l'action en traquant les hommes politiques gabonais jusqu'à la restauration de la vérité des urnes.

Conclusion

Selon un célèbre adage du Parti Démocratique Gabonais toujours au pouvoir « Le chien aboie, la caravane passe », le pouvoir politique gabonais, malgré les fraudes électorales répétitives, n'a jamais pu s'inquiéter des « qu'en dira-t-on », aussi bien de la communauté internationale que de l'opinion publique. La norme politico-électorale au Gabon se résume ainsi à cette trilogie : Elections truquées- Répressions policières- Réconciliation autour du gâteau national ; et la vie sociale reprend toujours son cours *normal*. « Tout le monde sait ce qui s'est passé », « ça s'est toujours passé comme ça au Gabon », « ceux qui crient à la fraude aujourd'hui ont fait la même chose hier et auraient fait la même chose s'ils étaient à notre place ». Tels sont des arguments fournis par le pouvoir politique pour justifier le caractère *normal-historique* de la fraude électorale et des répressions policières et militaires subséquentes.

Mais avec le temps de Ya Ali, il y a eu un changement de paradigme ; d'ailleurs sur ses différentes affiches de campagne, il y était inscrit « Changeons ensemble ! ». C'est ainsi que depuis le coup d'Etat électoral de 2016, les climats social, politique, économique et même

⁶⁹ Nzenzeng Ayong est le nom d'un quartier de Libreville. En langue fang, cette expression signifie « le chercheur de clan ».

psychologique plongent le Gabon dans une situation de psychose généralisée plus de deux années après une élection présidentielle *normale historique* marquée par la « fraude ». Et si l'on s'en tient au champ lexical du *kongossa*, en lieu et place du « chien aboie la caravane passe », nous avons dorénavant : « Les chiens sont devenus des panthères », « Les panthères ont stoppé la caravane », « La caravane s'est arrêtée, et même lorsqu'elle veut démarrer, elle est vite rattrapée par la course des panthères ».

En outre, bien plus que par le passé, le « temps avec Ya Ali » est marqué par les *résistances*. Résistance des opérateurs économiques qui rechignent à investir dans un climat sociopolitique marqué par la crise. Résistance de l'opinion publique à travers le *kongossa* qui transcende les « faux problèmes de l'émergence » par des euphémismes du langage. Résistance des déflatés de l'émergence qui stigmatisent ceux qui ont « mouillé le maillot » et qui nagent pour autant dans les « eaux troubles de l'émergence ». Résistance de la diaspora qui organise des stratégies pour « stopper la caravane ». « La résistance vient donc en premier, elle reste supérieure à toutes les forces du processus ; elle oblige, sous son effet, les rapports de pouvoir à changer. Je considère donc que le terme *résistance* est le mot le plus important, le *mot-clé* de cette dynamique » (M. Foucault, *Op. Cit.*, p. 392).

Bibliographie

- CASTORIADIS Cornelius (2006), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Points « Essais » ;
- DURKHEIM Emile (1964), *Le suicide. Etude sociologique*, Paris, PUF ;
- FOUCAULT Michel (2005), *Philosophie. Anthologie*, Paris, Folio « Essais » ;
- MBA NDZENG Ludovic, « Il a donné ou la violence de l'imaginaire populaire des nominations politiques à Libreville », in TONDA Joseph et al. (2016), *La violence de la vie quotidienne à Libreville*, Paris, l'Harmattan « Academia » ;
- NGUEMA MINKO Emmanuelle (2008), « géopolitique et anthropologie du pluralisme culturel au Gabon. Stratégies de longévité politique et techniques gouvernantes clientélistes-clanistes », *Revue Enjeux. Bulletin d'analyses géopolitiques pour l'Afrique centrale. Spécial Gabon : portrait géopolitique*, numéro 37, Octobre-décembre, Yaoundé, FPAE.
- NGUEMA MINKO Emmanuelle, « C'est ça l'émergence » ! Le kongossa comme support idéo-logique des représentations sociales de l'émergence », in TONDA Joseph et al. (2016), *La violence de la vie quotidienne à Libreville*, Paris, l'Harmattan « Academia » ;
- NGUEMA MINKO Emmanuelle (2017), « Elections- Répression- Partage du gâteau : ça s'est toujours passé comme ça au Gabon. Violences post-électorales et préservation de la paix sociale au Gabon », *Revue Le Caïcédrat*, numéro 2, Québec, éditions Différance Pérenne ;
- ONDO Placide (2009), « Le kongossa politique ou la passion de la rumeur à Libreville : un mode de participation politique », *Politique Africaine. Fin de règne au Gabon*, numéro 115, Octobre-décembre, Paris, Karthala.

PENSER LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE MALIEN : CAS DU CAP DE BACO-DJICORONI ET DE L'ULSHB DANS LE DISTRICT DE BAMAKO

Dr Ibrahima Traoré

&

Dr Bréma Ely DICKO

Université des Lettres et des sciences humaines de Bamako(Mali)

Résumé : Au Mali, les ordres d'enseignement sont au cœur de l'actualité médiatique tant les violences qui minent les structures de formation sont monnaie courante. L'assassinat d'un leader étudiant ainsi que la découverte par les policiers d'un arsenal important d'armes légères (machettes, pistolet artisanal, gaz, etc.) à la Faculté des Sciences Humaines et Sciences de l'Education en constituent une illustration. Reste moins connus les déterminants et les formes de violences au sein de l'espace scolaire et universitaire bamakois. A partir d'une approche qualitative, cet article examine la problématique de la violence à l'école. En analysant les données empiriques, il en ressort que les principaux déterminants de la violence sont les facteurs économiques, les conflits de leadership entre apprenants, l'impunité voire le laisser-faire. De plus, diverses formes de violence ont été relevées à savoir les violences verbale, morale, physique, sexuelle et la pression financière. La persistance de cette violence à l'école est une violation des droits des apprenants.

Mots clés : Violence à l'école ; enseignement au Mali ; harcèlement à l'école ; ULSHB ; CAP de Baco-Djicoroni.

Key words: In Mali, teaching orders are at the heart of media news as the violence that structures training structures are commonplace. The assassination of a student leader and the discovery by the police of a large arsenal of small arms (machetes, hand-held pistols, gas, etc.) at the Faculty of Science are an illustration of this. Less well known are the determinants and forms of violence within the school and university space in Bamako. From a qualitative approach, this article examines the issue of violence in schools. By analyzing the empirical evidence, it appears that the main determinants of violence are economic factors, conflicts of leadership between learners, impunity and even laissez-faire. In addition, various forms of violence were identified, namely verbal, moral, physical, sexual and financial pressure. The persistence of this violence at school is a violation of the rights of learners.

Keywords: Violence in school; education in Mali; harassment at school; ULSHB; CAP

Introduction

Le Mali est un pays pauvre très endetté dont le taux⁷⁰ de scolarisation s'élève pour le premier cycle à 68% dont 73,5% pour les garçons et le 62,7%. Quant au second cycle, le taux s'élève à 50,8% pour les garçons et 43% pour les filles soit de scolarisation de 46,8%. Comme l'indiquent

⁷⁰ Ces chiffres proviennent du rapport d'analyse des indicateurs de l'éducation d'avril 2018.

certain auteurs « au Mali, bien plus que les conditions économiques qui se sont peu améliorées depuis l'instauration de la démocratie [...], c'est bien l'environnement politique nouveau qui peut être considéré comme un facteur essentiel de la mise à l'école des enfants⁷¹ ».

Le Mali a connu plusieurs réformes du système éducatif allant de la réforme de l'enseignement en 1962, le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC)⁷² mis en œuvre en 2001. Ce PRODEC vient d'être réactualisé en mai 2018 par les départements de l'éducation et de la formation professionnelle afin de s'adapter aux nouveaux enjeux de formation de masse et de qualité. En plus des réformes citées, la principale innovation introduite dans le système d'enseignement fondamental est la mise en œuvre du concept « Ecole amie des enfants, amie des filles » avec ses deux volets : le projet d'école et le Gouvernement des enfants (GDE). Elle s'inscrit dans le programme Education pour la vie. Les cinq (5) objectifs visés en lien avec les droits de l'enfant sont :

- Une école saine, qui protège pour la santé des enfants ;
- Une école du succès, utile pour les enfants ;
- Une école qui promeut l'égalité entre les filles et garçons ;
- Une école où les familles, les communautés et les enfants s'impliquent et participent.

Malheureusement, ces objectifs sont encore un mirage tant l'actualité des structures de formation offre une triste réalité. En effet, l'école malienne reste un lieu de violences multiformes et récurrentes avec ses lots de morts⁷³ et de blessés. Tous les ordres d'enseignement du Mali sont confrontés ces deux dernières décennies à ces violences (Idrissa S. Traoré, 2014 et 2017 ; Seydou Loua, 2017). La recrudescence de ces violences invite à questionner la gouvernance des institutions de formation. Au Mali, la violence en milieu scolaire et universitaire est devenue actuellement un des facteurs, de redoublement, d'abandon, de décrochage et d'échec. Dès lors, il convient de s'interroger sur les violences à l'école notamment celles en cours dans les écoles primaires et universitaires de Bamako au Mali. Cet article a pour objectif de cerner la problématique des violences qui sévissent en milieu scolaire et universitaire dans le District de Bamako avec un focus sur quelques écoles fondamentales et une université. On se demande quels sont les déterminants des violences dans ces lieux de formation ? Quelles sont les formes de violences dans les deux ordres d'enseignement étudiés ici ?

Pour répondre à ces interrogations, nous nous appuyons sur des données empiriques collectées à Bamako en Commune IV du District du Bamako ainsi qu'à Kabala.

Terrains et approche méthodologique

La problématique de la violence à l'école est complexe. Nous avons adopté l'approche mixte afin de saisir les déterminants des violences, sa typologie, les représentations des acteurs ainsi que de récolter des statistiques récentes sur le phénomène. L'approche qualitative, nous a permis d'une part de recueillir les perceptions des élèves, des enseignants, des parents d'élèves, des personnels administratifs. D'autre part, elle a permis de faire une analyse plus approfondie des diverses

⁷¹ (Lange et Diarra, 1999, p.165)

⁷² Il avait été adopté en 1998

⁷³ Le 19 décembre 2017, un étudiant a été tué, d'autres blessés par balles et par des machettes. A ce propos, on peut consulter : <http://www.studiotamani.org/index.php/societe/13946-universites-du-mali-cycle-de-violences-sur-le-campus>

manifestations de la violence et les facteurs de sa persistance.

Ensuite, nous avons fait recours à l'observation sur plusieurs mois afin de mettre en relief les attitudes des élèves et des enseignants en situation de formation et de coproduction de la violence. Quant à l'approche quantitative, elle nous a permis de saisir sur un plan quantitatif les violences.

Les questionnaires ont permis de relever des données numériques relatives aux actes de violence exercés par certains enseignants du fondamental. Quatre-vingts et huit (88) personnes constituées d'élèves des écoles classiques, des enseignants, des parents d'élèves, du personnel administratif et des élèves des medersas constituent l'échantillon enquêté. Trente (30) élèves (15 garçons et 15 filles), 20 enseignants (10 hommes et 10 femmes), 16 parents d'élèves (8 hommes et 8 femmes), 10 élèves medersas (5 garçons et 5 filles), 2 maîtres de medersas (tous hommes), 10 agents de l'administration scolaire dont 6 directeurs d'école (tous des hommes), 1 chef de division enseignement de base d'Académie d'Enseignement, 1 directeur de Centre d'Animation Pédagogique, 1 Directeur national adjoint de l'Enseignement de Base, 1 Directeur national adjoint de la Promotion de la femme de l'Enfant et de la Famille ont été interrogés.

D'une manière générale, cet article s'appuie sur des données qualitatives et quantitatives récoltées à Bamako entre 2014 et avril 2018. Certaines ont été recueillies dans le cadre d'une thèse de sociologie de l'éducation⁷⁴. D'autres corpus sont issues d'analyses d'entretiens semi-directifs avec des acteurs de la violence, des témoins, des administrateurs des institutions scolaires. Finalement, cet article est le fruit d'une double réflexion conduite par deux enseignants-chercheurs dont l'un participe au quotidien à la gouvernance sociale à l'université en qualité de responsable du département à l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako.

Après un aperçu sur les deux ordres de formation qui font l'objet de ce papier, nous allons examiner quelques déterminants des violences qui sévissent dans les deux milieux de formation qui font l'objet de ce papier. Ensuite, il sera question des formes de violences, de ses acteurs et de leurs modes d'actions.

Le système éducatif au Mali

Selon la loi d'orientation n°99-046 du 28-12-1999, le système éducatif malien est structuré en deux ordres d'enseignement préscolaire et fondamental ; l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. L'enseignement fondamental s'articule autour du cycle primaire et du cycle secondaire qui est sanctionné par le Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF). Les écoles du CAP de Bacodjicoroni relèvent de cet ordre d'enseignement. Elles comptent 49 736 élèves et 1 989 enseignants.

Quant à l'université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), elle compte 26 000 étudiants répartis entre la Faculté des Lettres, Langues et Sciences du Langage (FLSL), la Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education (FSHSE) et l'Institut Universitaire de Technologie (IUT).

Si les deux structures investiguées appartiennent à deux ordres d'enseignement différents, elles ont en commun les violences qui polluent l'espace de formation.

⁷⁴ Traoré, I. (2017). Les facteurs endogènes et exogènes de l'échec scolaire au Mali : cas des Académies d'Enseignement de la Rive Droite du District de Bamako et de Sikasso

Les déterminants des violences en milieu scolaire et universitaire

La violence est un concept polysémique⁷⁵ qui peut se définir comme une utilisation abusive d'une force sur quelqu'un d'autre dans le but de l'intimider, lui faire mal, lui contraindre contre son gré.

La littérature scientifique relative à la violence à l'école est abondante (Idrissa Traoré, 2015 ; [ANTONOWICZ, L., 2015](#) ; Debarbieux, E. 2006 ; Lange 1998). Dans les travaux, il apparaît aussi que « *les attitudes des enseignants, leurs comportements et leurs pratiques pédagogiques sont autant de caractéristiques essentielles à la réussite scolaire des enfants et à la qualité du système éducatif* » (Lange, 1998).

Au-delà de ces facteurs, il est à noter qu'une mauvaise répartition de l'offre de formation, des services défaillants (constructions scolaires en ruine, absence d'enseignants, manque de matériel mobilier ou pédagogique) peut être aussi un facteur dissuasif de la scolarisation et avoir une influence sur les résultats scolaires (Loua, 2016 ; Niasse, 1998). D'autres auteurs mettent l'accent sur les précarités juvéniles (Savède-Bardem, I., 1997).

Le phénomène de violence a des déterminants variables selon les deux ordres d'enseignement considérés dans cet article. Aussi, nous allons examiner quelques facteurs majeurs observés sur les deux terrains. Il s'agit des facteurs économiques, les conflits de leadership entre apprenants, l'impunité⁷⁶ voire le laisser-faire.

Les facteurs économiques de la violence à l'école

Selon les enquêtés, les facteurs économiques sont très importants pour plusieurs raisons. Bien vrai que l'accès à l'enseignement public soit gratuit hormis le paiement d'une coopérative symbolique, la scolarisation a un coût pour les familles. Comme le note Oumar DIARRA, Yorodien DIAKITE et al. (2001) « *Dans un contexte de niveau de fécondité élevé, de paupérisation des ménages, de précarité de l'emploi et de coût de plus en plus élevé de la scolarisation, les facteurs économiques apparaissent comme des déterminants primordiaux de la scolarisation des enfants* »⁷⁷.

Le coût des kits scolaires, de transport urbain des élèves, la restauration et l'habillement sont autant de dépenses qui sont à prendre en compte dans les rationalités économiques des ménages. De plus, dans un contexte d'enseignement pléthorique, certaines écoles utilisent l'approche de double vacation afin d'augmenter leur capacité d'accueil. Ce système d'enseignement incite les ménages soucieux de la qualité de formation de leurs enfants à prendre en charge le paiement mensuel de cours privés de mise à niveau qui sont dispensés par certains enseignants à domicile ou à l'école à des heures creuses.

⁷⁵ A ce propos lire Michau, Y. (1986).

⁷⁶ L'arrêté n°94-4856/MEBCAB portant règlement intérieur des écoles fondamentales sanctionne pourtant les manquements.

⁷⁷ Sékou Oumar DIARRA, Yorodien DIAKITE et al. « Politiques et systèmes éducatifs actuels au Mali », pp. 151-169 in : Marc Pilon, Yacouba Yaro (sous la direction de), **La demande d'éducation en Afrique. Etat des connaissances et perspectives de recherche**, UEPA, n°1 janvier 2001

Ces facteurs économiques sont une source de violence psychologique pour les enfants issus de familles aux revenus modestes car ils s'estiment défavorisés par rapport à leurs camarades bénéficiant des cours supplémentaires privés. De cette frustration naît une violence physique et verbale entre les élèves à la suite de l'apparition des notes d'examen. C'est le cas de AC qui rapporte qu'en sa qualité d'élève animateur du cours de mathématiques, il aurait dû occuper selon lui la première place lors des évaluations. Mais à sa grande surprise dit-il que c'est son camarade BT à qui le professeur a donné la meilleure notation.

Il en est de même à l'université où certains enseignants cupides organisent des cours privés et/ou élaborent une liste des étudiants qui s'acquittent du paiement d'une somme forfaitaire dans l'espoir de bénéficier de bonnes notes dans les épreuves surveillées par les enseignants concernés. Chaque année à la suite des publications des résultats académiques, l'administration universitaire reçoit des plaintes verbales, des allégations de certains étudiants rapportant divers exemples au sujet de leurs camarades, qui, selon eux ne méritaient pas de réussir leur année. D'autres étudiants, mettent plutôt l'accent sur les bagarres qu'ils ont eu avec des responsables de classe qui leur exigent de payer des photocopies de syllabus fournis pourtant gracieusement par les professeurs. Cette violence s'explique par le fait que le responsable fait la copie d'une page au prix unitaire connu de 20 FCFA mais cherche à gagner le double à travers la vente à un camarade de classe. En cas de refus de ce dernier, le responsable tente d'interdire en salle toute copie de cours qui n'aurait pas été acquise par son intermédiaire. Dès lors, on assiste fréquemment à des déchaînements de situations conflictuelles entre apprenants.

L'apparence vestimentaire des apprenants comme source de violence symbolique

Par ailleurs, dans les écoles du CAP de Baco-Djicoroni – mais pas seulement - la violence intervient aussi lorsqu'un élève issu d'une famille nantie se moque du style vestimentaire de son camarade d'une famille modeste. En l'absence d'une obligation de port d'une tenue scolaire, ces gendres querelles peuvent survenir à tout moment. Quant à l'apparence vestimentaire à l'université publique, elle occasionne peu de tensions. Les rares cas concernent des commentaires mal vécus par certaines étudiantes portant des tenues « transparentes » selon leurs détracteurs étudiants.

La violence induite par un laxisme administratif

Il est à noter un autre déterminant des violences à l'école, il s'agit des conflits de leadership entre apprenants. En début de chaque nouvelle année académique, un responsable de classe est désigné par ses camarades dans le but d'être l'intermédiaire entre les apprenants et l'administration. La désignation de ce responsable est généralement conflictuelle car certains tentent de s'imposer. A l'ULSHB, c'est le comité de l'Association des Elèves et Etudiants (AEEM) qui impose leurs sympathisants dans chaque salle de cours. En cas de contestation dans une classe, les « opposants » sont intimidés voire réprimés par les membres du comité AEEM. La récurrence des violences qui découlent du choix d'un responsable de classe s'explique d'une part par la non application des règlements internes des structures de formation. D'autre part, le laxisme et le laisser-faire des administrations ont incité les apprenants à négocier une parcelle de pouvoir au point de s'arroger le droit d'imposer - dans la plupart des cas – un de leur proche en qualité de responsable de classe.

S'il en découle peu d'avantages pour les responsables ainsi désignés au niveau des écoles fondamentales étudiées à Baco-Djicoroni, la réalité en est toute autre à l'université. En effet, à l'ULSHB, les responsables de classes imposés par le syndicat des étudiants jouissent auprès de leurs camarades. Il s'agit entre autres de la gratuité pour l'accès aux bus servants de transports scolaires, de la priorité dans l'accès aux campus universitaires, des copies gratuits des supports de cours offerts par les professeurs.

Par ailleurs, certains responsables de classe sont utilisés par le comité AEEM comme des agents de surveillance au niveau des parkings motos. En retour, ils reçoivent une somme modique de 1000 à 1500 FCFA par jour. En conséquence, ils accumulent une économie à laquelle il faut ajouter la bourse mensuelle (entre 13725 FCFA et 26250 FCFA) versée par l'Etat aux étudiants maliens régulièrement inscrits dans les universités publiques.

Ainsi que ça soit au niveau de l'enseignement fondamental tout comme universitaire, la violence est une réalité. Sa persistance s'explique par la non application stricte des règlements intérieurs des structures de formation. Avec le laisser-faire, certains apprenants recourent à la violence comme un mode de gouvernance de l'espace de formation.

Cette violence à l'école recouvre de nombreuses formes dont il sera question maintenant.

Les formes de violence

Dans les écoles classiques et coraniques du district de Bamako, les enfants font l'objet d'injures de châtiments corporel, de punitions physiques sévères, de harcèlement et de traitements discriminatoires. Ces types de violence peuvent se regrouper en catégories ou encore formes de violence. Nous allons examiner les cinq (5) formes de violence à savoir : la violence verbale, violence morale, la violence physique, la violence sexuelle et la pression financière.

La violence verbale

Le verbe joue un rôle majeur dans la transmission, c'est pourquoi l'enseignement y a recours. Le verbe est aussi en quelque sorte une puissance. Cette puissance peut devenir maléfique lorsqu'on a fait usage abusif. De même que la parole sert à magnifier, elle sert aussi à avilir. A ce propos, un enseignant du CAP de Baco-Djicoroni indique que *« le verbe est sacré, par exemple quand je dis : tu es fou, cela t'encourage, en revanche bon à rien te fait perdre tout espoir »*.

Dans les écoles enquêtées, nous avons pu relever de nombreux cas de violence verbale. En effet, les injures sont très répandues dans les écoles fondamentales. Les enseignants enquêtés s'accordent pour dire que les injures professées envers les apprenants constituent une forme de violence. Ils profèrent un certain nombre d'injures de façon plus ou moins inconsciente. Celles-ci relèvent des stéréotypes, « imbécile » « impoli », « bête », « con », « salopard », « je te botte le derrière » « fous le camp avec ton derrière », « âne que tu es », « je rentre dans ton derrière », « effronté », « tête d'esclave ». Il est à noter que ces injures peuvent être proférées en français ou en bambara.

D'autres injures sont plus répugnantes que celles évoquées précédemment. La particularité de ces injures est qu'elles semblent viser indirectement les parents d'élèves. Les enseignants utilisent des expressions suivantes : « bâtard », « mal éduqué », « mal élevé » ou « fils de pute ». Parfois, les injures peuvent aussi faire allusion au comportement sexuel des élèves, par exemple « bordels que vous êtes ».

De plus, certains enseignants ont recours aussi à des propos invalidants. Il faut entendre par propos invalidants, les jugements destinés à dévaloriser l'enfant, à le considérer comme dépourvu de toute capacité notamment de discernement. Nous avons observé quelques enseignants qualifiés leurs apprenants de « bon-à-rien » de « nullard », d'« AMALDEME⁷⁸ ».

D'autres enseignants choisissent d'insulter leurs élèves dans une langue que ceux-ci ne comprennent pas (en langue sonrhaï par exemple).

Les injures dont les élèves font l'objet sont donc nombreuses et variées. Les maîtres en font usage en classe, elles interviennent soit dans des situations ordinaires, soit sous l'emprise de la colère. Certains enseignants affirment que les injures sont entrées dans leurs habitudes et qu'il leur est difficile, voire impossible de s'en débarrasser. Quoi qu'il en soit, ces injures proférées à l'endroit des élèves traduisent un certain manque d'égard des enseignants envers leurs élèves. Le respect mutuel apprenant-enseignant ne semble donc pas être réciproque. Bien que les enseignants reconnaissent que les injures constituent une violence, ils semblent toutefois peu conscients de leurs conséquences néfastes sur le vécu scolaire des enfants.

A Bamako, comme ailleurs, le cadre de formation est traversé par une violence morale Hirogoyen, M.F. (1998).

Les violences morales

Les maîtres par leurs comportements en classe, par leurs façons de gérer leurs classes, frustrant, offusquent les élèves, portent atteinte à leur dignité et hypothèquent dans une certaine mesure leur avenir. Nous avons relevé diverses violences morales sur les deux sites de l'étude.

- Abus dans l'exercice de l'autorité de l'enseignant

Les enseignants abusent le plus souvent de leur autorité sur les élèves à travers les expulsions, le refus d'accorder la permission de sortir pour aller aux toilettes par exemple, les punitions collectives, le non-respect d'apprenants dont la vie privée est exposée devant leurs camarades. Nous en caractérisons quelques-unes.

- Expulsions des apprenants de la classe

Il ressort des entretiens que des élèves et étudiants sont souvent abusivement expulsés de la classe par leurs enseignants. Cette expulsion peut être occasionnelle ou perdurée jusqu'à ce que le parent d'élève concerné se présente à l'école. Or de l'avis des administrateurs rencontrés, cela est une violation du règlement intérieur, lequel prévoit une gamme de sanctions et qui permettent aux maîtres de corriger le comportement de l'apprenant sans que celui-ci ne perde le bénéfice du cours.

Une autre pratique abusive très proche de l'expulsion du point de vue conséquences, consiste à envoyer un apprenant en commission durant les heures du cours. Il arrive souvent qu'un enseignant occupe un élève dans les travaux extrascolaires pendant les heures de cours (faire du thé, l'envoyer faire préparer sa mobylette ou pour acheter des tickets de pari mutuel urbain ...). Ce faisant, une bonne partie du cours lui échappe de fait puisque l'enseignant ne se donne plus la peine d'y revenir.

⁷⁸ Ce sigle désigne l'Association Malienne de Lutte contre la Déficience Mentale chez Enfant. Par extrapolation, tout enfant ayant une compréhension difficile est ainsi désigné.

- **Non- respect de la vie privée des apprenants**

En temps normal l'éducateur doit savoir censurer ses propres propos lorsqu'il est en classe, tel n'est malheureusement pas souvent le cas. En effet, nombre d'élèves désapprouvent le fait que le maître aille parfois jusqu'à s'attaquer à leur vie privée. Les élèves considèrent qu'ils ont des « secrets » qu'ils n'aimeraient pas que le maître dévoile en classe. Quelques expressions illustrent ces écarts de langage : « *Je connais ton père, ce n'est qu'un grand buveur* », « *Je t'ai vu hier en compagnie d'une fille* ». Les enfants sont très sensibles à ce genre de propos qui font allusion à leur vie privée ou à celle d'un des membres de leur famille.

- **Punition abusive des élèves du fondamental**

Dans les lieux enquêtés, il existe des punitions qui apparaissent aux yeux des apprenants comme injustes. C'est le cas des punitions collectives de toute une classe par un enseignant qui ne parvient pas à identifier l'apprenant fautif. Il apparaît dans les enquêtes qu'avant la punition collective, l'enseignant sollicite le concours de ses disciples pour l'aider à le faire. Au cas où ceux-ci ne se montreraient pas très coopératifs, ils apparaissent aux yeux de l'enseignant comme des complices. Les enquêtés soutiennent que dans la majorité des cas, un apprenant se gêne de dénoncer son camarade par peur d'être agressé à la sortie de la classe, soit d'être qualifié de « traître » par ses pairs.

Par ailleurs, nous avons rencontré des apprenants qui ignorent la raison de leur punition d'autant plus que la sanction ne suit pas immédiatement la faute. Dans ce genre de cas, ils s'estiment victimes d'injustices et soutiennent que leur enseignant est « contre eux ».

De nombreux élèves ont aussi déploré la pratique qui consiste à leur faire recopier une phrase cent (100), deux cents (200) ou trois cents (300) fois de suite. Une telle sanction est consécutive au caractère récidiviste des fautes d'orthographe ou de grammaire commises par l'élève. De l'avis des enseignants concernés, cette forme de violence serait bénéfique pour la victime.

Les élèves font en outre l'objet de punition abusive à travers les notations. En effet, il est attribué à chaque élève une note (chiffrée) relative à sa conduite au sein de la structure de formation. Toute mauvaise conduite peut entraîner un retrait d'un nombre de points au prorata de la gravité de la faute commise. Toutefois, c'est plutôt aux notes et aux moyennes de classe que l'enseignant s'avise à soustraire des points. L'élève est généralement soumis à une interrogation orale dont l'enseignant est le seul à connaître les règles du jeu (barème, chapitre concerné, nombre de questions...). Au terme de l'interrogation orale, une mauvaise note est attribuée à l'élève en réparation de la faute que celui-ci aurait commis.

De l'avis des élèves enquêtés, ils sont souvent punis sur la base de soupçons, de préjugés ou d'informations apprises par ouï dire.

- **Refus d'accorder une permission**

Il ressort de nos enquêtes que certains enseignants refusent d'accorder la permission de sortir aux élèves et aux étudiants désirant se rendre aux toilettes et/ou pour se désaltérer. De l'avis des enseignants concernés, cette sanction concerne les élèves perturbateurs, à ceux qui ne sont pas assidus en classe. Nous sommes en présence d'une forme de restriction de leur liberté et droit.

Au-delà de ces violences verbales et morales dont il a été question, l'enquête révèle aussi des violences physiques dans la pratique des enseignants.

Les violences physiques

Par violence physique, il faut entendre toute action tendant à provoquer une douleur ou une souffrance sur le corps d'une personne. C'est le fait de porter atteinte à l'intégrité physique d'un individu. La violence physique des enseignants désigne ici un ensemble de punitions sévères infligées à un élève. A l'ULSHB ce type de cas ne nous pas été signalé. Ces punitions dont les élèves du CAP de Baco-Djicoroni font l'objet sont : les coups de fouet ; la mise à genoux et le pilori.

- Coups de fouet

Le recours à divers types de fouet demeure une pratique courante dans les écoles concernées par cette étude. Plusieurs enseignants y ont recours. Des élèves se plaignent d'avoir été frappés par leur enseignant durant leur cursus scolaire. Les objets utilisés pour frapper les élèves :

Le « falibukobusan » : terme utilisé par les élèves eux-mêmes pour désigner la courroie d'une mobylette. Le terme « falibukobusan » est un mot bambara qui, littéralement veut dire « fouet pour âne ». Cet objet est utilisé par les enseignants par le fait qu'il ne se brise pas, ni ne se rompt et il est peu encombrant (peut se plier facilement). De plus ce fouet de fortune provoque une vive douleur sur le corps de la victime d'autant plus que l'enseignant a recours à la technique dite de la « prise par quatre ». Elle consiste à saisir les bras et les pieds de la victime par ses propres camarades de sorte qu'elle soit à disposition de l'enseignant qui l'utilise en qualité de souffre-douleur.

Quant à la règle, elle est généralement faite en bois, d'une longueur de 30 centimètres. Les enseignants s'en servent souvent pour frapper sur la tête ou les membres (supérieurs surtout) des élèves. S'agissant du **bâton**, il n'a pas de dimension fixe, son diamètre et sa longueur varient selon le choix des utilisateurs. L'enseignant qui l'utilise, vise le dos, la tête et les membres inférieurs de son élève. Un autre objet utilisé concerne le **fil électrique**. Tout comme le bâton, il n'a pas de dimension précise. Il sert à flageller toutes les parties du corps de l'enfant.

Certains enseignants peuvent utiliser alternativement plusieurs objets. D'autres, en possèdent à titre dissuasif et en font rarement usage. Il est à noter que les enseignants ont recours aussi à techniques punitives à l'instar de la mise à genoux et le pilori. Dans ces cas deux figures, c'est l'apprenant lui-même qui exerce de la violence sur son corps sur injonction des enseignants. C'est une « autodiscipline » pour reprendre l'expression de Gordon, T. (1989).

- Mise à genoux

Elle consiste à mettre l'enfant à genoux pendant un temps déterminé. Le plus souvent, l'élève ainsi puni se tient en face du tableau noir en faisant donc dos à ses camarades de classe. La durée de la mise à genoux dépend de l'humeur de l'enseignant. Selon les élèves, si certains camarades sont punis durant 30 minutes, d'autres en font bien plus.

Quant au **pilori**, ce type de punition apparaît aussi pénible. L'élève est appelé à saisir ses oreilles de façon que la main droite tienne l'oreille gauche et la main gauche l'oreille droite, il alterne flexions et stations debout sans arrêt. L'enfant est soumis à une telle épreuve physique jusqu'à son essoufflement, lequel se traduit souvent par le tremblement des membres inférieurs.

Par ailleurs, il ressort de nos enquêtes que les élèves ainsi que les étudiantes sont victimes de la violence sexuelle.

- Violence sexuelle ou harcèlement sexuel

Nous appelons violence sexuelle tout acte abusif à visée sexuelle commis par une personne en position de force à l'égard d'une autre. Au Mali, ce genre de violences est courant. Sidibé, A. (2007) a par exemple relevé en 2007, plus de 190 cas d'abus sexuels en 3 ans au Mali. Il y a une violence différenciée selon le genre comme l'indique Diallo, L.L. (2014).

Dans le cadre de cette étude, la violence sexuelle s'exerce sur les filles élèves tout comme étudiantes. Il existe en milieu scolaire une pratique que les élèves désignent par l'expression « casser l'élève ». En effet, « casser une élève » c'est user de tous les moyens possibles pour lui barrer la voie de la réussite scolaire. Il s'agit de l'empêcher d'avoir la moyenne, l'empêcher de passer en classe supérieure en lui attribuant de très faibles notes d'évaluation appelées communément « numéros de téléphones » comme par exemple 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ou 7. En ce qui concerne les filles, de tels cas surviennent lorsqu'évidemment la faveur sexuelle demandée par l'enseignant n'a pas connu une suite favorable. La fille qui ne cède pas au chantage a parfois à faire à un groupuscule de jeunes enseignants solidaires. Ces derniers peuvent être célibataires tout comme mariés. Les enseignants célibataires demandent à leurs élèves d'aller balayer leur appartement, lorsque les filles s'exécutent, elles deviennent des proies faciles. En tant qu'élèves, elles se mettent volontiers au service de leur maître sans soupçonner la combine montée par l'enseignant. Une fois dans l'appartement de ce dernier, elles sont l'objet d'abus sexuels rapportent-elles. A l'université, la même stratégie existe. Les étudiantes disent être d'abord invitées dans les restaurants, de là, des avances sont faites. Le chantage consiste à lier l'obtention d'une bonne note d'examen à l'acceptation des avances sexuelles de l'enseignant. L'expression commune qui désigne ce genre de pratique : Le sens commun désigne cette pratique de « notes sexuellement transmissibles ».

Toutefois, il convient de signaler que ça soit au niveau de l'enseignement fondamental ou supérieur, on y a rencontré de jeunes filles et des étudiantes qui reconnaissent avoir elles-mêmes usées de stratégies afin d'être des compagnes de certains enseignants. Certaines le font par affection, d'autres en espérant que l'enseignant chargé des matières principales sera plus flexible durant sa notation. D'autres enseignants reconnaissent s'être mariés avec leurs élèves pour ceux du fondamental et/ou avec leurs étudiantes pour ceux de l'ULSHB.

Il convient de signaler que le faible nombre d'enseignantes ne permet pas d'atténuer les attitudes parfois néfastes de leurs collègues de sexe masculin. D'ailleurs, comme l'indique Bamberg (1998), ces enseignantes sont souvent marginalisées dans les équipes pédagogiques, voire systématiquement dévalorisées dans leur pratique professionnelle par leurs collègues masculins.

Par ailleurs, il ressort de l'enquête que la violence à l'école touche le portefeuille des apprenants ainsi que de leurs familles. Les responsables de classe sont mis à contribution en qualité

d'intermédiaire afin de rançonner les apprenants. Ce sont les responsables de classe qui sont chargés d'établir la liste des personnes intéressées par les cours privés.

La pression financière ou le racket organisé

Le racket est le fait d'extorquer de l'argent par intimidation ou par la force. Une forme de racket existe dans les deux niveaux de l'enseignement étudié à travers les cours privés. L'école est un petit univers où se rencontrent des enfants issus de familles de catégories sociales différentes. Certains parents ont un pouvoir d'achat au-dessus de la moyenne, cependant, d'autres vivent dans des conditions matérielles difficiles. Les enfants ne sont pas toujours soumis au même traitement en classe. Ainsi certains parents se plaignent du traitement discriminatoire dont font l'objet leurs enfants de la part de certains enseignants, surtout en ce qui concerne les cours privés dispensés au domicile et/ou à des heures creuses et les jours fériés. Le cours privé se fait aussi bien en encadrement individuel qu'en groupe. Les parents nantis ont la possibilité de s'offrir les services d'un enseignant pour des cours privés à domicile. Dès lors des relations privilégiées sont nouées avec la famille de l'apprenant concerné.

En plus des frais d'encadrement, l'enseignant bénéficie de présents que lui offrent les parents. Des enquêtes affirment qu'en classe un tel élève n'est pas traité avec la même sérénité que les autres élèves dont les parents n'ont pas les moyens de payer des cours privés. Nous sommes en présence d'un traitement discriminatoire des élèves. Il apparaît que l'élève encadré à domicile bénéficie d'une plus grande marge de tolérance, jouit d'une attention particulière de la part de son professeur.

Pour s'attirer le maximum de « clients » plusieurs stratégies sont utilisées par les enseignants.

La première stratégie consiste à traiter à l'avance lors du cours privé, les épreuves du devoir ou de la composition laissant entendre tacitement cette pensée : « *si vous vous inscrivez à mon cours vous aurez de bonnes notes* ». Ainsi, les inscrits au cours privé bénéficient effectivement des largesses dans la notation au détriment des autres camarades.

La deuxième stratégie consiste à mal dispenser le cours en faisant en sorte que les élèves ne comprennent pas grand-chose. Les questions posées par les élèves sont dans la plupart des cas habilement déviées. Cela incite les apprenants à solliciter des cours privés de soutien auprès de l'enseignant.

Au regard du mode de gestion des cours privés, nous pouvons affirmer qu'il n'y a inégalité de chance pour les élèves d'une même classe. Certains enfants se trouvent défavorisés par rapport à d'autres. L'objectivité dans la notation se trouve alors sacrifiée au profit du gain financier de l'enseignant.

En somme, cet article révèle que l'enseignement fondamental ainsi que celui universitaire sont traversés par des violences diverses touchant les apprenants. Les déterminants des violences sont économiques. Ils sont aussi liés aux conflits de leadership entre apprenants, à l'impunité voire le laisser-faire de l'administration scolaire. Eu égard à la pluralité et à la variété des formes de violences signalées dans les écoles, nous pouvons affirmer que le phénomène est complexe. Il est à noter qu'il existe au niveau des ordres d'enseignement étudié, une pluralité de formes de violences : verbale, morale, physique, sexuelle et la pression financière. Ces violences sont proscrites pourtant par le règlement intérieur des structures de formation.

Références bibliographiques

ANTONOWICZ, L. (2015). LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS EN MILIEU SCOLAIRE AU MALI. CANADA : EDUCATION FOR CHANGE LTD.

Association Mondiale pour Ecole Instrument de Paix (EIP) (2005). *La violence à l'école*. Genève.

Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (2009). *Rapport 2008 sur la situation de l'enfant au Mali*. Observatoire de l'enfant. CNDIFE, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Février 2009.

Debarbieux, E. (2006). "*La violence à l'école : quelques orientations pour un débat scientifique mondial*". International Journal on Violence and Schools.

Diallo, L.L. (2014). *Violences différenciées selon le genre dans l'enseignement primaire au Mali* in Revue de recherche internationale et comparative en éducation Nouvelle série n° 10/2014.

Gordon, T. (1989). *Comment apprendre l'autodiscipline aux enfants*, Paris, Marabout,

Hirogoyen, M.F. (1998). *Le harcèlement moral : la violence perverse au quotidien*, Paris, La Découverte et Syros.

Loua S. (2016). *Quelle efficacité pour l'enseignement supérieur au Mali*, Paris, l'Harmattan.

Michau, Y. (1986). *La violence*, Paris, PUF.

Ministère de l'Education de Base (1994). *Arrêté n°94-4856/MEBCAB portant règlement intérieur des écoles fondamentales*.

MOUNKORO, V. (2006). LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE AU MALI : CAS DES ECOLES FONDAMENTALES DU DISTRICT DE BAMAKO. MEMOIRE DE DEA EN SCIENCES DE L'EDUCATION, UNIVERSITE DE BAMAKO.

Savede-Bardem, I. (1997). *Précarités juvéniles en milieu urbain africain*. Paris, L'Harmattan.

Sidibé, A. (2007). *Violences faites aux enfants : Plus de 190 cas d'abus sexuels en 3 ans au Mali*, Les Échos, 10 décembre 2007. Traoré I. (2017).). Les facteurs endogènes et exogènes de l'échec scolaire au Mali : cas des Académies d'Enseignement de la Rive Droite du District de Bamako et de Sikasso. Thèse de Doctorat, Université Gaston Berger du Sénégal.

Traoré, I. (2017). « *La violence universitaire au Mali : Principes régulateurs d'un mode de gouvernance des étudiants* » in : <http://www.maadou.org/wp-content/uploads/2017/06/Revue-malienne-des-science-juridiques-politique-et-%C3%A9conomiques-de-Bamako-n%C2%B0-3-%E2%80%93-2016.pdf>

ASPECTS DE L'IDEOLOGIE DANS L'EDUCATION : VERS UNE PERSPECTIVE INTERCULTURELLE

Dr Abdoul Karim CAMARA

Maître-assistant

Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Faculté des Lettres, des Langues et des Sciences du Langage

Département de Lettres

doctarti63@gmail.com

Résumé :

Les questions idéologiques gangrèment nos sociétés modernes. Certains considèrent l'idéologie comme un concept négatif, d'autres le conçoivent comme positif. L'objectif de cet article est d'en étudier les différents aspects à travers des faits sociaux afin de déterminer quels sont ses rapports avec l'éducation et la culture. Toute notre problématique est de déterminer ce qui détermine l'idéologie d'une personne et quelles sont les démarches interculturelles à mener pour diminuer, sinon endiguer les dérives idéologiques qui empêchent nos sociétés de se développer. L'analyse de faits sociaux comme la naissance, la vie dans un pays, le climat a servi de base méthodologique pour mener à bien cet article. Enfin, nous avons distingué deux types d'idéologies : une idéologie négative, destructive et une idéologie positive, constructive. Cette distinction nous a permis de savoir quel chemin prendre puisque nous avons conclu en disant qu'il n'y a pas de société sans idéologie mais qu'il est primordial de faire la culture de celle qui est positive à travers l'interculturel.

Mots-clés : culture, dérives, développement, éducation, idéologie, interculturel, société.

Abstract :

The ideological issues are spoiling modern societies. Some people consider ideology as a negative concept, others conceive of it as positive. The objective of this article is to study the different aspects of the ideology through social realities in order to determine its relationships with education and culture. All of our problem in this investigation is to determine the factors that determine the ideology of a person and what intercultural steps to take so as to diminish, or to bring an end to the ideological deviations which prevent our societies from developing. The analysis of social facts like birth, life in a country, the climate was used as the basic methodology to better fulfil this article. Finally, it has been demonstrated that there are two distinct types of ideologies: a negative ideology, which is destructive and a positive ideology, constructive. This distinction permitted us to know what path to take since we concluded the investigation by saying that there is no society without ideology, but that it is primordial to do the culture of those which are positive.

Key words : , culture, development, deviations, education, ideology, intercultural, society.

Introduction

Les questions idéologiques se trouvent depuis longtemps au cœur des débats sociaux. L'idéologie peut avoir différentes manifestations dans la culture. Elle semble présente dans toutes les sphères de la vie quotidienne. Dans le passé, elle s'est vêtue de connotations très péjorative. Tantôt bien vue lorsqu'elle est constructive, tantôt mal vue quand elle est destructive ! Avec Karl Marx, elle a pris un sens très péjoratif dans la lutte des classes qui imposait l'idéologie de la classe dominante. Pendant cette lutte des classes, la culture était synonyme d'idéologie (Guy Rocher, 1995, p. 123).

Cette atmosphère de combat entre les classes avait fait de l'idéologie un système de manipulation au profit des plus puissants. En plus, les définitions récentes de l'idéologie ne mentionnent cette considération péjorative qu'en dernier lieu. Dans son *Dictionnaire des sciences Humaines*, J-F Dortier (2004 : 323) définit le concept ainsi :

« L'idéologie se veut d'abord une science de la formation des idées, de leurs conditions de naissance et d'évolutions (des perceptions aux idées abstraites) à leurs lois d'organisation (la grammaire, la logique, etc.). Il s'agit de percer le secret des idées et de révéler ainsi la démarche de la pensée juste ».

Dans cette définition, il n'est fait aucune mention de la considération des marxistes qui fait de l'idéologie un système pour les dominants. Elle est un système rationnel et cohérent. Elle fait fondamentalement allusion aux valeurs sociétales d'un groupe. Elle invite à l'action, sinon l'impose. Les travaux de J-F chiro (2013) et de Jean Pierre Bechard (2016 :142) le prouvent. Cependant, il est à ajouter que l'idéologie n'est plus la totalité de la culture, mais elle en est un élément polémique, mais ô combien important.

Cet aspect polémique de l'idéologie nous intéresse dans cet article qui a pour but de faire une analyse des rapports entre l'idéologie et l'éducation à travers des faits sociaux de la vie quotidienne comme naître dans un pays, y vivre. Toute notre problématique vise à dégager ce qui détermine l'idéologie d'une personne.

Cet article s'intéressera, tout d'abord, à la question de la chance en tant que point de départ de toute idéologie. Il fera ensuite cas des rapport entre éducation et idéologie puisque dès que naît un enfant commence son éducation. Enfin, la dernière partie se focalisera sur la manière dont il faut canaliser l'éducation afin d'éviter les dégâts causés par l'idéologie !

1. La question de chance dans l'idéologie

La notion de chance a presque toujours fait débat. Elle existe malgré l'absence de contrôle qu'un individu exerce sur un événement et sur son résultat. Elle peut également être considérée comme l'issue heureuse ou malheureuse d'une situation donnée. Elle est définie par le *Trésor de la Langue Française Informatisé* comme le « tour favorable ou défavorable, mais de soi imprévisible et livré au hasard, que peut prendre ou que prend effectivement une situation ou un événement ». La chance serait alors une sorte de puissance que l'être humain ne voit point et qui orienterait à son gré le cours des événements dans un sens favorable ou défavorable.

Il y en a qui y croient, d'autres sont plus sceptiques. Il ne serait d'ailleurs pas judicieux de prendre part aux débats qui traitent de l'irrationalité de ce concept. La question qui nous intéresse ici est celle de savoir comment la chance intervient dans la naissance d'une idéologie. De fait, il est possible de déterminer la taille relative de différents groupes idéologiques mais que

telle personne naisse dans tel groupe ou tel pays est une question de chance. La science et les techniques se sont beaucoup développées, cependant elles n'ont pas encore pu déterminer le moment où un enfant décide d'être l'enfant d'un pauvre ou d'un riche ou de naître dans tel pays, un choix qui peut fortement influencer celui de son idéologie. G. Rocher (1995, p. 116) affirme à ce sujet :

« L'enfant qui naît et grandit dans une culture particulière (nationale, régionale, de classes, etc) est destiné à devoir aimer certains mets, à les manger d'une certaine manière, à relier certains sentiments à certaines couleurs, à se marier selon certains rites, à adopter certains gestes ou certaines mimiques, à observer les "étrangers" dans une optique particulière, etc. Le même enfant, s'il avait été déplacé dès sa naissance et soumis à une autre culture, aurait été d'autres rites, ne recourrait pas à la même mimique et percevrait autrement les mêmes étrangers ».

En outre, il sied également de considérer que c'est tout le système culturel du pays où naît et grandit l'enfant qui contribue à la formation de son idéologie. Par exemple, un enfant issu d'une famille chrétienne a de fortes chances de recevoir une éducation chrétienne parce que la première éducation est familiale, or l'enfant n'a pas encore choisi son orientation religieuse. Il en va de même pour la plupart des choix que les parents font à sa place avant sa majorité en se disant que c'est pour son bien. Puisque ses parents et le lieu où il est élevé font partie intégrante de son éducation, voyons à présent quel rapport il y a entre éducation et idéologie.

2. L'éducation comme vecteur de l'idéologie

L'idéologie d'une personne peut être déterminée par son éducation. Mais qu'est ce que l'éducation ? C'est un mot complexe à définir vu qu'il englobe une panoplie de détails qu'il faut prendre en compte. Toutefois, la définition synthétique qu'en donne E. DURKHEIM (2000, p. 8) est d'une grande précision :

« L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociales. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné ».

Il est à comprendre ici que l'éducation est comparable à un art, celui de former un enfant afin de développer ses qualités physiques, intellectuelles, voire morale. Elle doit surtout viser l'épanouissement, l'indépendance de l'enfant. La cellule familiale s'occupe d'une partie de cette éducation. Cependant, l'environnement, le climat, tous ces éléments ont leur importance. Vivre dans certaines conditions climatiques peut avoir des effets sur cette éducation. Un enfant qui n'a jamais vécu au-dessus de 25 C° va difficilement s'habituer aux pays où le mercure peut atteindre 45 C°.

En plus, il y a beaucoup de chose qu'un enfant apprend en dehors de l'école. Avant qu'il n'aille à l'école, il a appris à contrôler ses excréments, à se nourrir, à marcher et à parler. Ces activités sont, pour ce qui est de notre part plus complexes et plus difficiles que ce qu'il a souvent au programme de l'école. C'est pourquoi, il est souvent question de deux formes d'éducation : une éducation formelle et une éducation informelle.

L'éducation formelle est celui qui est dispensé dans un contexte organisé et structuré (par exemple dans un établissement d'enseignement ou de formation, ou sur le lieu de travail), et qui est explicitement désigné comme apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage formel est intentionnel de la part de l'apprenant ; il débouche généralement sur la validation et la certification.

L'éducation informelle découle des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage informel possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant⁷⁹.

Par ailleurs, ces deux formes d'éducation se complètent. Elles ont toutes les deux leur intérêt. Par exemple, si les acteurs politiques, malgré leur ferme volonté de séparer l'état des religions, mettaient en exergue le rôle crucial que peuvent jouer les religions dans la société, les choses changeraient positivement. Puisque pour parler d'idéologie, il faut au moins quelques individus, or les religions ont chacune leurs communautés qui sont constituées de millions d'individus. Un discours rassembleur et constructeur de paix n'a d'effet que s'il est écouté et suivi par la masse. Penser à la religion, même si c'est informel, devra aider à instaurer un climat de paix :

« Les religions ont beau être une très ancienne question pour l'humanité, elle peuvent encore lui offrir des réponses neuves. Parmi celles-ci, il y a d'abord l'idée de "communauté". Soit l'idée que le rassemblement autour, sinon de croyances et de dogmes, de pratiques et de rites remplit une fonction que nos institutions modernes n'assurent peut-être plus, ou que très imparfaitement » (*Le Magazine littéraire*, N°571/septembre 2016, p. 75.)

Il est nécessaire de donner à la religion la place qu'elle mérite dans la société. Il est vrai qu'elle est le véhicule d'une certaine idéologie, mais est-elle la seule machine idéologique de nos états ? Loin de là. Toutefois, pour que la religion soit elle aussi médiatrice de concorde, il faut que les religions elles-mêmes s'entendent, communiquent au lieu d'être radicales au point d'allumer le feu de la discorde entre les gens. C'est le cas des trois monothéismes : « Chacune des trois monothéismes est aujourd'hui traversée de radicalités, en relation avec son articulation au social de tous, mais aussi avec ce que ses tenants imaginent à chaque fois de son histoire et de ses origines. Qu'ils reconstituent fantastiquement. » (*Le Magazine littéraire*, N°571/septembre 2016, p. 75.)

C'est cette façon fantastique de voir la religion qui crée souvent les problèmes de radicalisme. N'eût été cela, la religion pourrait être qualifiée, si elle n'est pas enseignée à l'école, de machine éducative informel incontournable.

Les institutions étatiques ne sont-elles pas aussi idéologiques ? Il y a lieu de se le demander puisque, à bien y réfléchir, même le système éducatif est idéologique. Il est élaboré dans un but bien déterminé par chaque état. Pour ce qui est du Mali :

⁷⁹<http://www.oce.uqam.ca/article/apprentissage-formel-informel-non-formel-des-notions-difficiles-a-utiliser-pourquoi/>

« Le système éducatif malien a pour finalité de former un citoyen patriote, bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement profondément ancré dans sa culture et ouvert à la civilisation universelle, maîtrisant les savoirs-faire populaire et apte à intégrer les connaissances et les compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie moderne ⁸⁰ ».

C'est dire que l'idéologie est à la base même de l'éducation. Toutefois, il y a des idéologies constructives, ouvertes sur le monde et qui acceptent la différence et d'autres destructives qui défient la différences et qui sont repliées sur elles-mêmes. Schiro (2013), cité par Jean Pierre Béchar, dans son ouvrage intitulé *Penser la formation en gestion : Repères pour l'enseignement supérieur* (2016, 142) distingue quatre idéologies qui sont perceptibles dans l'éducation : l'*idéologie de l'expertise* (études sur le contenu d'enseignement), l'*idéologie de l'apprenant* (études sur les dispositifs pédagogiques), l'*idéologie de l'efficacité sociale* (études sur les programmes d'études) et enfin l'*idéologie de la reconstruction sociale* (études sur les valeurs éducatives). Ces différentes idéologies sont élaborées par chaque pays afin de donner la finalité de son système éducatif car aucun état n'éduque gratuitement. Par contre, il est fondamental que l'idéologie soit canalisée par des échanges culturels, interculturels afin d'en maîtriser les dérapages.

3. La perspective interculturelle : une solution

Il est à noter que l'idéologie est partout : dans les familles, dans les quartiers, dans la ville, dans les pays et même dans les institutions. Et pourtant, il y a des idéologies destructives. C'est pourquoi, certaines idéologies doivent être cadrées pour les mettre sur la voie de la reconnaissance de l'autre dans ces différences tant que ces différences ne nient pas l'existence d'autres différences. C'est dans cette optique qu'intervient l'interculturel.

La culture et l'idéologie s'imbriquent très fortement. La première peut être le véhicule de la deuxième ou vice versa. Pendant longtemps, la culture a représenté l'ensemble des connaissances auxquelles se réfèrent les habitants d'un pays. Entrent dans ces connaissances traditions, système de valeurs, positionnement idéologique et religieux. Dans l'écrit, il était possible de cerner l'impact de ces savoirs. En plus, la cuisine, les fêtes et le positionnement social...comptaient.

De nos jours, il faut ajouter à cette définition des effets de ces connaissances préexistantes comme la musique, le théâtre, le cinéma, l'action associative, la solidarité, l'esprit de tolérance, le dialogue entre peuple, les loisirs, etc. La définition que donne Guy ROCHER, (1995, p. 110) de la culture éclaire davantage. Pour lui, la culture « un ensemble de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, d'une manière à la fois objective et symbolique, servent à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte ».

Dans la définition de Guy Rocher se trouvent deux aspects qui méritent d'être soulignés : l'un objectif et l'autre symbolique. L'aspect objectif est externe. Il s'agit des comportements qu'il est possible de changer et qui sont de l'ordre des connaissances objectives comme les arts, la littérature. Cependant, l'aspect symbolique qui est interne se caractérise par ses manifestations inconscientes. Il est difficile à modifier et s'acquiert par un apprentissage implicite.

⁸⁰ Loi d'orientation sur l'éducation N°99/046 du 28 décembre 1999, Article 11 in *Document de Formation des professeurs de l'enseignement secondaire général aux nouveaux programmes et à l'APC* de juin 2015, pp. 4-5.

Pour pouvoir décoder les aspects symbolique d'une culture, il importe de s'en imprégner, de nouer des contacts avec cette culture dans un esprit de découverte, d'enrichissement, d'échange. Pour éviter les ravages que peut causer une idéologie crispée, un dialogue s'impose entre les différentes cultures en contact. C'est en allant vers l'autre que l'on apprend également à se connaître davantage, à se découvrir des qualités ou des défauts dont on avait pas connaissance.

Pour lutter contre les idéologies corrosives, l'école est fortement sollicitée. Elle est fait partie des lieux où les idéologies apprennent à s'écouter grâce aux échanges entre apprenant et enseignant ou entre les apprenants eux-mêmes. En plus de cela, les apprenants observent tout dans les moindres détails en classe : du contenu du cours jusqu'à la communication non verbale de l'enseignant. Donc la qualité du dialogue didactique peut être d'une grande utilité dans cette éducation. Ce point est corroboré par D. Simard, 2007, p. 11 :

« Restaurer la continuité entre les hommes, c'est appeler chaque élève à l'exigence du dialogue, qui seul permet de former un milieu commun, un espace où il peuvent vivre malgré leurs différences. Rétablir des liens entre le passé et le présent, c'est aider les élèves à prendre conscience de la profondeur historique de ce qui leur est transmis, les rendre solidaires des hommes et des femmes qui les précèdent, d'une histoire qui leur est confiée qu'ils transforment en s'y inscrivant »

Il est à signaler qu'un accent particulier est mis sur le passé qu'il faut connecter au présent. Cela permet à chacun de consolider ses acquis sur l'histoire de son pays et le préparer à aller à la rencontre de l'autre. L'autre est toujours perçu avec beaucoup d'appréhensions et d'aprioris souvent hérités de nos différentes sociétés. Chacun, tenant à son identité, craint de la voir s'effondrer devant celle de l'autre.

En plus, cette peur de l'autre est aggravée avec le développement rapide des sciences et des techniques. La multiplication du nombre de migrants augmente les risques de communautarisme et de repli sur soi. C'est ce que développe A. Mbem, 2005, p. 153 :

« Les changements de paradigmes, les recompositions identitaires qui affectent les concepts de la Nation et de l'Etat, les migrations vertigineuses des individus et des idées, les effets en cascade des innovations technologiques sur les modes de consommation et les systèmes de représentations, les nouveaux défis de la compétition entre Etats agissent bien plus profondément que nous en avons conscience dans les choix et les valeurs que nous croyons pourtant inscrites dans l'éternité immobile »

Pour instaurer et perpétuer l'entente entre individu de différentes cultures, il est également important de faire de la relation à l'autre un élément-clé de l'enseignement pour préparer les apprenants à mieux cerner la vie avec des individus différents d'eux. Il n'existe aucun endroit meilleur que l'école pour mettre en relief la perspective interculturelle. C'est le lieu où les apprenants de différentes nations, de cultures et même d'ethnies se rencontrent.

L'apprenant doit être amené à se décentrer. Il doit en même temps être prédisposé à accepter les différences. L'enseignant doit l'aider à découvrir d'autres réalités, d'autres vérités. Il s'agira surtout de sensibiliser l'apprenant pour qu'il comprenne que certaines rencontres se font sans conflit. C'est pour cette raison qu'il sera impératif que l'enseignant permette à l'apprenant de dépasser les représentations stéréotypées de l'autre.

Même si l'éducation à la relation à l'autre n'est pas une fin en soi, elle a le mérite d'être une préparation psychologique, sociale et culturelle de l'individu afin de faciliter sa rencontre avec l'autre. La culture est en constantes fluctuations, c'est ce qui la rend, par ailleurs, très fragile. C'est pourquoi A-J Mbem, 2005, p. 155 soutient

« Si la culture est bel et bien ancrée dans une tradition, elle n'est pas moins continuellement remise en question par l'irruption de l'événement qui en modifie l'architecture et l'esprit et pose en conséquence à nos visions du monde séculaires des questions nouvelles et vitales »

Un pays comme le Rwanda peut servir à illustrer ce passage. Les perceptions culturelles des africains ont fait l'objet de fortes discussions avec l'événement tragique qu'est le génocide de 1994. Au moment où les africains commençaient à dire qu'ils vivaient dans la sphère pacifique du monde, c'est à ce même moment qu'ils ont aussitôt découvert qu'ils étaient loin d'être à l'abri du calvaire. Ce génocide a été l'occasion pour les africains d'une sérieuse remise en question de tout leur vécu culturel. Cela nous prouve à quel point la culture est fragile et fluctuante.

Pourant, ce conflit rwandais qui s'était mué en guerre civile, s'est produit sur une aire multiculturelle. Ces genres de conflits se produisent lorsque des problèmes interethniques se posent. Il faut comprendre qu'à l'intérieur d'un même pays, il peut y avoir différentes ethnies dont chacune se considère comme la meilleure, d'où l'ethnocentrisme. Ce terme consiste à affirmer carrément sa supériorité culturelle et à dénigrer les autres cultures et les autres façons de faire. Il promeut une idéologie dévalorisante vis-à-vis des autres ethnies et le plus souvent, cela met le feu aux poudres comme ce fut le cas au Rwanda.

Comme perspective interculturelle à l'ethnocentrisme, il est important que le groupe ethnique qui se dit supérieur prenne conscience de l'existence d'autres groupes qui ne sont pas nécessairement ses ennemis même s'ils sont considérés comme tels du moment que les deux ne se connaissent peut-être pas assez encore.

Un autre problème peut se poser si l'idéologie est nationaliste et destructive puisque refusant de reconnaître et d'accepter les différences. Nous l'avons signalé dans les rapports entre éducation et idéologie, la machine étatique contrôle l'idéologie nationaliste. Si elle est destructive et acceptée par la nation parce qu'ayant bénéficié de soutien médiatique sans précédent, c'est tout le pays qui risque de sombrer dans l'ignominie. Il est aussi à remarquer que lorsque nous nous prenons pour un modèle de civilisation dont l'exemple doit être suivi de tous, nous oublions tout de suite l'esprit malin qui sommeille au fond nous. Ce fut le cas de l'Allemagne nazi :

« Pour les dignitaires du Reich hitlérien, les génocides de Juifs et des Tsiganes ou les massacres des handicapés mentaux ne sont pas des crimes. Ils réalisent plutôt pour eux, dans l'Histoire, une vision idéologique qui exclut totalement, dans sa logique implacable, ces hommes et femmes qui furent en réalité les boucs émissaires d'un système totalitaire à la quête d'un mythe fondateur » . (A- J MBEM , 2005, p. 157)

A cause de cette idéologie nazi, toute l'humanité a sombré dans le chaos pendant la seconde guerre mondiale. C'est à l'école et dans les endroits de grand rassemblement comme les mosquées, les églises... qu'il faut dénoncer des idéologies faisant la promotion des crimes contre l'humanité. Cela n'est possible que lorsqu'on développe au travers de l'éducation, une empathie humaine, un souci des autres afin d'apprendre à concevoir les problèmes humains de façon globale.

Ces deux exemples doivent nous montrer à quel point les questions idéologiques sont importantes. L'interculturel doit servir à aborder, sous un angle plus dynamique et ouvert aux autres, les problématiques aussi sensibles que les conflits raciaux et interethniques en vue de préparer les apprenants à les éviter. Toutefois, il est à remarquer que l'individuel s'efface le plus souvent au profit du collectif. En effet, chacun veut se sentir en sécurité, or seul, nul ne peut tenir face à la masse, donc chacun tente de chercher refuge dans le groupe pour ne pas se retrouver seul. C'est dire que l'idéologie, même si elle peut être choisie librement, est le plus souvent choisi par nécessité ou par obligation.

Ce qui est inquiétant par delà toute considération partisane, c'est la peur qui a régné aux premières heures de la mondialisation et qui a entraîné le retour fulgurant du local au détriment du global. Chaque état craignant pour ses langues et sa culture locales vote des lois localement pour se mettre à l'abri. C'est ce que soutient Sylvie Brunel : « Absence d'une gouvernance et de régulateurs mondiaux, grand retour des Etats et du local, la mondialisation est ainsi en train de se muer imperceptiblement en « glocalisation », juxtaposition à l'infini de politiques locales. [...] » (*Sciences Humaines*, n° 180, février 2007). Malgré ce constat retrograde, nous restons convaincu que le rapport à l'autre peut être fructueux lorsqu'il y a échange.

Conclusion :

L'objectif de cet article était d'analyser des faits sociaux afin de dégager ce qui détermine l'idéologie d'une personne. Nous avons montré que malgré l'absence d'unanimité autour de la notion de chance, elle a son poids dans la détermination de l'idéologie d'un individu. Il s'agissait d'étayer ce point de vue avec des exemples tirés de la vie quotidienne.

Nous avons ensuite prouvé que, le décor étant planté par la providence, l'éducation se charge de la consolidation de l'idéologie chez l'individu. S'il est vrai que l'éducation est inhérente à l'idéologie, or l'éducation permet à tout enfant d'accéder progressivement à la culture, donc la culture est elle-même imprégné d'idéologie. Nous avons toutefois fait la distinction entre deux types d'idéologie : une destructive, intolérante et l'autre constructive, tolérante.

Enfin, le troisième et dernier point de notre analyse s'est focalisé sur la perspective interculturelle comme solution aux dérives idéologiques. Pour ce faire, nous avons mis en exergue le rôle de l'école, des religions, des états dans les constructions idéologiques, surtout s'il s'agit de bâtir la paix entre tout d'abord les individus, ensuite entre les différentes ethnies pour les nations multiethniques et enfin entre les nations dont les identités sont plurielles.

Peut-on éduquer sans idéologie, non puisque l'éducation elle-même se fait sur la base d'une certaine idéologie. Cependant une éducation sans idéologie conflictuelle, raciste, sans préjugés, sans xénophobie est possible. Chacun devra y mettre du sien pour la réussite d'un tel défi !

Bibliographie :

BECHARD Jean Pierre, *Penser la formation en gestion : Repères pour l'enseignement supérieur*, Montréal, PUM, 2016.

DORTIER, J-F, *Dictionnaire des Sciences humaines*, Editions Sciences Humaine, 2004.

MBEM André Julien, *Mythes et réalités de l'identité culturelle africaine*, Paris, Harmattan, 2005.

ROCHER Guy, *Introduction à la sociologie générale*, Montréal, Ed. Hurtibise, 1995.

Le Magazine littéraire, N°571/septembre 2016.

Loi d'orientation sur l'éducation N°99/046 du 28 décembre 1999, Article 11 in *Document de Formation des professeurs de l'enseignement secondaire général aux nouveaux programmes et à l'APC* de juin 2015.

SIMARD Denis, *Enseignement et culture ou les enjeux actuels de la transmission* in *Pédagogie collégiale*, vol. 20, N° 4, été 2007, p. 11.

[http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classique des sciences sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classique%20des%20sciences%20sociales/index.html)

[Http://www.oce.uqam.ca/article/apprentissage-formel-informel-non-formel-des-notions-difficiles-a-utiliser-pourquoi/](http://www.oce.uqam.ca/article/apprentissage-formel-informel-non-formel-des-notions-difficiles-a-utiliser-pourquoi/)

DU CLOS À L'OUVERT DANS LA CONNAISSANCE : POUR UNE SORTIE DE LA CULTURE ÉSOTÉRIQUE EN AFRIQUE

Dr ELLA Kouassi Honoré

Maître-Assistant

Département de Philosophie

Université Alassane Ouattara – République de Côte d'Ivoire

ellahonore27@yahoo.com

(+00225) 07 33 10 36

Résumé

Cet article est une évaluation de l'ésotérisme dans les connaissances ésotériques en Afrique noire. Pour l'essor des sociétés africaines, doit-on promouvoir leurs connaissances ésotériques ou envisager, au contraire, leur sortie de l'ésotérisme ? Tel est en effet le problème ici analysé. Notre propos est que les connaissances ésotériques, qu'elles soient philosophico-religieuses ou qu'elles se réclament d'une certaine scientificité, enferment les sociétés qui en font profession dans ce que Bergson appelle une société close. Or, ce qui caractérise le clos, c'est la fixité, la sclérose, le tournoiement en vase clos et, par voie de conséquence, le dépérissement, la désuétude et la mort progressive par déficit d'usage. C'est pourquoi l'Afrique, encore trop attachée à la culture initiatique et élitiste, si elle ne veut être totalement phagocytée, gagnerait à sortir de l'ésotérisme par une approche ouverte de son patrimoine culturel et cultuel. C'est seulement ainsi qu'elle pourrait arroser, de son potentiel cognitif, le quotidien humain en mutant en une ouverture féconde susceptible de rendre un meilleur service aux peuples africains en particulier et à la société humaine en général.

Mots-clés : Approche ouverte, Clos, Ésotérisme, Exotérisme, Patrimoine culturel.

Abstract

This article is an evaluation of esotericism in esoteric knowledge in Black Africa. For the rise of the African societies, must we promote their esoteric knowledge or is it better on the contrary to put emphasis on their exit from esotericism? Such is the question which has to be enlightened in our study. Our matter is that the esoteric knowledge, either that they are philosophico-religious or that they are claimed of a certain scientificity, lock up the societies which make profession about what Bergson calls a *closed-society*. Yet, what characterizes the closed is the fixity, the sclerosis, the whirling in isolation and consequently, deterioration, disuse and the progressive death by deficit of use. This is why Africa, still too attached to the initiatory and elitist culture, if it doesn't want to be completely phagocytized, would gain to give up the esotericism by an opened approach of its cultural and worshipping heritage. It is only by doing so that it could irrigate, from its cognitive potential, the human daily life by mutating into a fruitful openness likely to render a better favour to the African peoples in particular and to the human society in general.

Key-words: Opened approach, Closed, Esotericism, Exotericism, Cultural heritage.

INTRODUCTION

Comme le dit S. Diakité (2016, p. 18), « Les êtres humains ont besoin de croire que leurs actes ont un sens qui transcende la seule satisfaction de leurs besoins physiques et leurs intérêts personnels ». Cette aspiration au dépassement inclut la connaissance. Comme son agir, la connaissance humaine se veut transcendance du besoin immédiat. Dans l'élan de cette double projection, de cette double transcendance, l'homme se donne une double orientation : agir dans l'immédiat pour l'avenir en faisant de cet avenir le primordial sens de l'immédiat ; voir dans toute connaissance, dans tout savoir, un double sens en lequel le sens médiat est plus révélateur que le sens immédiat. La tendance en matière de connaissance est alors de quêter en direction de l'au-delà de l'immédiat.

Mais, cette tendance peut conduire à un enfermement dans un cercle vicieux qui fait oublier l'essentiel au profit d'une quête aux enjeux brumeux. C'est à ce risque consistant à entendre dans toute connaissance un appel à la transcendance réservée à une stratification élitiste qu'expose la connaissance ésotérique. L'Afrique, tant par son approche philosophico-religieuse du monde que par sa science médicinale, entre autres, est attachée à la culture ésotérique de la connaissance, c'est-à-dire à la propension à entretenir le secret et le caractère occulte du savoir.

Faut-il alors, pour le bien-être des Africains, dépoussiérer cette culture ésotérique, la mettre au goût du jour de ce monde moderne et la revendiquer comme une nécessité de salut ? En d'autres mots, pour l'essor des sociétés africaines, doit-on promouvoir leurs connaissances ésotériques ou, au contraire, envisager leur sortie de l'ésotérique ? Il s'agira, de prime abord, d'évaluer la connaissance ésotérique dans un rapport à la culture exotérique, en nous demandant ce que valent les connaissances ésotériques et les cultures dont elles émanent. De second abord, nous envisageons la sortie de l'Afrique de la culture ésotérique comme une nécessité, en questionnant l'intérêt qu'a ce continent à demeurer dans l'ésotérisme.

1. CULTURE EXOTÉRIQUE ET CULTURE ÉSOTÉRIQUE: DE L'EVALUATION DE LA CONNAISSANCE ÉSOTÉRIQUE

Religion, philosophie et science pensent, chacune, détenir les secrets véritables des mécanismes régissant le cosmos et l'univers humain, et entretiennent l'idée d'une double dimension de la connaissance. Une typologie à double entrée des réalités terrestres comme célestes caractériserait donc toutes les connaissances. Mais quelle est la teneur réelle de chacun des différents modes de la connaissance ? Que vaut le mode ésotérique auquel semble liée l'Afrique comme à une marque indélébile de cordon ombilicale ? Nous entendons ici, dans une démarche bipartite, marquer le pas d'une façon générale sur les deux modes d'appréhension de la connaissance, avant d'analyser le cas particulier de l'intérêt de l'ésotérisme de la connaissance en Afrique.

1-1. Des deux modes d'appréhension de la connaissance

Une image est souvent donnée pour dire que la connaissance, toute connaissance, se donne sous un double aspect : la pulpe et le noyau. Pour les tenants de l'ésotérisme, le noyau serait l'essentiel du fruit qu'est la connaissance, et la pulpe qui se laisse voir par tous ne serait en fait qu'apparence à laquelle il ne faudrait pas s'arrêter, en tant que ce ne serait ni le tout ni l'essentiel du fruit. La pénétration de cette pulpe serait donc indispensable au dévoilement du

noyau qui est le cœur du fruit. Nonobstant le primat qu'accordent les tenants de l'ésotérisme à la dimension ésotérique des choses, tant dans les traditions d'enseignement que dans les enseignements religieux, il est ainsi posé qu'il existe deux manières d'appréhender les connaissances : l'une exotérique, l'autre ésotérique, l'immédiat et le médiat, l'ouvert et le clos.

L'exotérique renvoie à ce qui est public, profane, ouvert à tous par opposition à ce qui est initiatique et secret. Employé d'abord pour décrire les cérémonies dont les rituels et autres manifestations étaient publiques, l'exotérisme se donne comme ce qui est populaire. En termes d'enseignement et de connaissance, il est présenté comme la partie superficielle et visible de l'iceberg, la connaissance à usage et à la portée de tous. Dans ses *Aperçus sur l'initiation*, René Guénon pose l'exotérisme comme ce qui est élémentaire, plus facilement compréhensible et par conséquent susceptible d'être mis plus largement à la portée de tous. L'exotérique serait alors une connaissance, non fausse, mais diluée. Bertrand Duhaime (2016, en ligne) de renchérir en voyant dans les religions l'expression de l'exotérisme cognitif : « l'enseignement exotérique, celui des religions, (...) présente un message volontairement dilué pour rejoindre la masse et établir un dénominateur commun ». Et même si Guénon indique que le christianisme a longtemps entretenu une dimension ésotérique et non systématique qui a précédé et cohabité ensuite avec le christianisme exotérique, Duhaime rejoint Nicolas Berdiaeff qui affirmait que la théologie positive fait de la doctrine chrétienne une doctrine d'objectivation et donc exotérique puisque le christianisme « est l'entrée de Dieu dans l'histoire » (1954, p. 90).

Est dit ésotérique, au contraire, un acte, une idée, une pratique proposant une interprétation occulte et symbolique du monde d'une part, et d'autre part réservée à un nombre restreint d'initiés. Trois traits peuvent caractériser et marquer l'ésotéricité de l'ésotérisme : 1) ce qui est intérieur : intérieur à un groupe, ce qui donne à un individu de développer son intériorité ; 2) qui est obscur au commun des mortels, soit parce que requérant un niveau intellectuel trop élevé pour être compris par tous, soit parce que réservé à une société d'initiés ; 3) qui est tenu au secret et excluant des non initiés. Ces traits caractéristiques donnent à tout enseignement ésotérique une double dimension à inculquer au néophyte : l'intériorisation théorique (inculquant une conception cosmologique, une conception anthropologique et une conception théosophique) et la pratique (par la méditation, l'invocation ou des exercices magiques, par exemples).

Comme telles, toutes les religions, selon Riffard⁸¹, connaissent des courants ésotériques. On a ainsi les enseignements de la Kabbale dans le Judaïsme, le Shingon japonais ou le Vajrayâna tibétain dans le Bouddhisme, l'aspect relatif à la quête de l'immortalité dans le Taoïsme, l'hermétisme chrétien dans le Christianisme, le Soufisme qui est une formulation du "tasawuf"⁸² dans l'Islam. Ces approches de l'ésotérisme religieux souscrivent à cette idée que Berdiaeff (1954, p. 54) qualifie de théologie négative : « La théologie négative nous enseigne un Dieu dont

⁸¹ Pierre Riffard, dans *Qu'est-ce que l'ésotérisme ?*, dégage "neuf invariants" identifiant, malgré la diversité des formes d'ésotérisme, le contenu des connaissances ésotériques : la discipline de l'arcane (qui fait garder le secret de la connaissance et de la pratique est sacré) ; l'impersonnalité de l'auteur de l'enseignement transmis (du fait du caractère surhumain et multiséculaire du message) ; l'opposition entre l'ésotérique et l'exotérique (permettant de distinguer l'initié du non-initié, l'occulte du manifeste) ; le subtil (ou admission de plans de réalité invisibles, supérieurs tels l'aura, le corps éthérique, les influences astrales...) ; les analogies et correspondances (mettant en résonance toutes les parties de l'univers terrestres, souterraines ou célestes) ; le nombre formel (l'arithmétique symbolique est perçue comme clef par excellence d'explication des réalités de l'univers) ; les arts occultes (tels l'astrologie, la magie ou l'alchimie sont employés) ; les sciences occultes (admission de l'interprétation spirituelle des textes, les cycles cosmiques, la vie après la mort...) et l'initiation (ayant pour but de chercher l'amélioration spirituelle pour soi ou les autres).

⁸² Le "tasawuf" est, dans l'islam, le nom général que porte l'ésotérisme.

nous ne percevons point la présence immanente, quoiqu'elle réside dans les profondeurs ». Ce serait donc dans les profondeurs ou dans les abysses gnoséologiques, et non dans les réalités immédiates et l'historicité en effectuation, qu'il faille aller à la recherche de Dieu ou des réalités cosmiques. Et comme le langage courant ne permet pas suffisamment d'exprimer les sentiments et les réalités d'un certain ordre de spiritualité, des images, des paraboles et des symboles sont employés. Ce symbolisme étant peu accessible au commun, il s'ensuit un hermétisme caractéristique de la culture ésotérique religieuse en particulier et épistémologique en général.

Force est par ailleurs de retenir que la connaissance ésotérique est connaissance close. Elle est ce qui est obscur, secret ou caché, réservé à une élite. Cette approche ésotérique de la connaissance des phénomènes ne manquera justement pas de faire l'objet de critiques qui méritent attention. On pourrait ainsi résumer les critiques de l'ésotérisme à trois principales : la conception dualiste de la connaissance et le réductionnisme de l'intellect du commun des mortels, le culte du secret, la quête du pouvoir et de l'avoir par l'art de faire peur pour obtenir le respect.

Descartes, adversaire de l'ésotérisme par son rationalisme, pose non seulement qu'aucun homme n'a un quotient intellectuel si faible qu'il soit incapable de comprendre certaines vérités, mais il conçoit en plus comme peu valables les prédictions et artifices des connaissances mystérieuses se prévalant de valeurs supérieures. Il écrit :

Le bon sens [la raison] est la chose du monde la mieux partagée (...). Pour moi, je n'ai jamais présumé que mon esprit fût en rien plus parfait que ceux du commun (...) Ne m'étant pas contenté des sciences qu'on nous enseignait, j'avais parcouru tous les livres traitant de celles qu'on estime les plus curieuses et les plus rares (...). Pour les mauvaises doctrines, je pensais déjà connaître assez ce qu'elles valaient, pour n'être plus sujet à être trompé ni par les promesses d'un alchimiste, ni par les prédictions d'un astrologue, ni par les impostures d'un magicien, ni par les artifices ou la vanterie d'aucun de ceux qui font profession de savoir plus qu'ils ne savent. (R. Descartes, 1951, pp. 29-36)

La seconde critique porte sur la tendance à l'entretien du secret qui caractérise l'ésotérisme. Jamblique (1996, XXVII, § 72) écrivait pour le compte de l'ésotérisme pythagoricien qu'« il n'est pas permis de mettre à la disposition du premier venu ce qui a été obtenu après tant de combats et d'efforts ». C'est cette approche de la culture ésotérique qu'Umberto Eco, dans *Le Pendule de Foucault*, raille en indiquant que dans l'occultisme reposant sur le secret, le plus grand secret ne cache que lui-même. Il donne à cet effet l'image de l'oignon qui, au fil des peaux qu'on lui ôte, ne révèle rien d'autre qu'un oignon, bien que plus on l'épluche plus cela fait larmoyer.

Quant à la troisième critique, elle consiste à poser que l'essentiel des quêtes ésotériques ne répond qu'à un besoin d'acquisition de pouvoir et d'avoir et non à une volonté d'élévation intellectuelle à des vérités fondamentales. Boa Thiémélé indiquait que dans l'Égypte pharaonique la quête du pouvoir était au cœur des tendances à la « nyctosophie »⁸³ caractéristique de la course aux connaissances ésotériques. On y posait que « la connaissance du nom sacré ou caché d'un individu permettait d'agir sur ses composantes physiques et spirituelles » (B. Thiémélé, 2010, p. 35). Il semble aller de même aujourd'hui : combien de chefs d'État et de gouvernement, d'hommes d'affaires et de leaders de jeunesse ou de clubs services, ne sont affiliés à des loges mystiques par souci de conservation du pouvoir politique et de ses retombées économiques ?

⁸³ Pour autant que l'on permette ce néologisme qu'emploie Boa Thiémélé, la nyctosophie est une sagesse nocturne ou une connaissance encombrée de symboles aux visées camouflant le sens effectif des réalités.

Toujours est-il que l'ésotérisme peut se donner comme une stratégie de terrorisme de l'imaginaire : « Le respect des institutions passe quelquefois par le terrorisme imaginaire [...] (Car) Tout pouvoir vit de mystifications et de mystères » dit Boa Thiémélé (2010, pp. 95 et 96).

Comme tel, l'ésotérisme relève de la culture – en tant que mode d'être et de transmission du patrimoine propre à un peuple – plus que d'un contenu de connaissance spécifique. Mais, c'est sans doute ici le lieu de distinguer la connaissance ésotérique de la culture ésotérique. La connaissance ésotérique serait un savoir dont le contenu et la forme échapperaient par leur complexité ou la spécificité de leur langage à l'aptitude du commun des hommes. La culture ésotérique, elle, est une tendance à cacher certaines vérités au commun des mortels. Ici, la transmission de la connaissance s'effectue suivant un mode discriminatoire répondant à des critères qu'on se donne. Dans la culture ésotérique, le postulat posé a priori est celui-ci : tous les hommes n'étant pas à même de faire un bon usage de toutes les connaissances ou n'ayant pas la capacité intellectuelle de les accueillir, ce ne sont pas toutes les connaissances qui sont à mettre à la disposition de tous. Sur cette base, la transmission de la connaissance est effectuée suivant des critères élitistes. À la différence de la culture exotérique qui gomme tout a priori sélectif dans la transmission de la connaissance – exception faite sans doute pour le critère d'âge –, la culture ésotérique pose une dualité de la connaissance pour deux types d'hommes (les initiés et les non initiés). Une stratification est aussi faite dans la deuxième catégorie de la connaissance, exigeant pour les hommes de cette catégorie des paliers à franchir pour augmenter en notoriété et en pouvoir.

En somme, dans la logique d'une culture ésotérique, les réalités du monde seraient un ensemble de signes dont la lecture et le niveau de compréhension des symboles détermineraient la maturité spirituelle et intellectuelle d'une personne. Ce faisant, la culture ésotérique est marquée par une dichotomisation a priori des hommes que le rationalisme et le principe d'égalité en droit de tous les hommes n'auraient pas tort de critiquer. Mais, interrogeons-nous plutôt en direction de notre Afrique très attachée à la culture ésotérique.

1-2. Connaissance et culture ésotériques en Afrique : une néfaste exclusion ?

Ce qui nous vaut ces lignes, c'est l'expérience que nous avons vécue il y a quelques années dans l'extrême nord de la Côte d'Ivoire et qui, pour être ordinaire parce que courante, ne manque pas de perplexité. Nous regardions à la télévision, en compagnie d'un vieil homme, une scène montrant des prestidigitateurs se passant, sans sourciller, sur tout le corps une torche enflammée. Devant notre surprise de voir une telle prouesse, le vieil homme alla chercher un bol contenant un liquide incolore et visqueux qu'il nous présenta comme étant la sève d'un arbre. Enduisant du liquide son bras, puis le mien, il prit une branche enflammée et nous la passa sur les membres enduits. De brûlures, je ne ressentis rien. Le vieil homme me convainquit ainsi que ce que je venais de voir à la télévision n'avait rien de magique et que cela ne relevait que d'une connaissance des vertus des plantes. Malgré mon insistance, il refusa de me montrer l'arbre dont il avait employé la sève. Je n'eus pas plus de chance avec ses enfants qui m'assurèrent ignorer tout des connaissances botaniques et médicinales de leur père. Meurtri, je me demandais comment on pouvait tenir secrète une telle connaissance qui me semblait plus efficace que des combinaisons et autres artifices de pompiers achetés à grands frais en Occident. Ce fait est loin d'être un cas isolé.

Certes, une anecdote n'a pas valeur d'argument démonstratif. Mais, l'anecdote a valeur illustrative et l'illustration participe de la démonstration en ce qu'elle signifie que ce qui est

théoriquement soutenu n'est pas éloigné de la ligne de faits. Or, cette ligne de faits est justement, en Afrique, celle de la culture ésotérique de la connaissance, un culte du savoir et du savoir-être stratifié en deux catégories où le profond est réservé à une élite et à des initiés et le superficiel à la masse populaire. Dans cette culture ésotérique, toutes les dimensions de la vie sont perçues comme interconnectées suivant des principes spirituels qui échapperaient au commun des hommes. C'est ainsi que le rapport à la nature est perçu, non dans une logique d'exploitation des lois de la nature en vue de la production de biens matériels, mais comme complicité mystique de l'homme avec le cosmos. La forêt sera sacrée et, comme tout sacré, il s'agira d'en être proche et lointain à la fois : de la localiser à proximité des habitations des hommes sans que ceux-ci ne puissent y agir à leur guise.

D'ailleurs, le tout de l'agir quotidien prend une interprétation religieuse et, en Afrique, la religion cesse d'être une célébration dominicale coupée du quotidien des hommes pour être, comme le dit Dibi (1998, p. 34), « présente dans tout ce que fait l'Africain, comme ce qui innerve et accompagne chacun de ses gestes. Il convient dès lors de dire qu'elle est pour lui la métaphore de la vie, une esthétique soucieuse d'assumer tout ce par quoi il se médiatise : terroir, genre de vie, mode de production, sexualité ». Mais alors – et là semble être la porte d'entrée du vers dans le fruit – tout rentre dans une approche théologique ou tout relève du mystère ou du mystifié. C'est ainsi que le domaine médicinal et celui de la pharmacopée traditionnelle s'accompagnent d'incantations relevant d'un secret que posséderont les initiés. Le système d'initiation lui-même posera des exigences discriminatoires ou si sélectives que le détenteur du secret pourrait bien mourir avec son savoir sans avoir eu de disciples jugés dignes de connaître le secret. La culture du secret en botanique médicale traditionnelle, par exemple, a ouvert grandes les portes aux médecines occidentale et chinoise dont la transmission et l'usage des sciences sont plus démocratiques.

De même, en épistémologie, la transmission du savoir à un individu ne sera pas liée à ses aptitudes intellectuelles, mais à des dispositions morales, spirituelles et peut-être à sa capacité d'endurance pour recevoir goutte à goutte la formation. Les sociétés d'initiation exigeront un âge, un isolement et des étapes faisant appel à la volonté, à la foi et à l'endurance du candidat. Le Poro⁸⁴, par exemple, exigera plus de sept années dans sa phase initiatique avant de donner lieu à une phase encore plus secrète, plus et donc moins accessible au commun des hommes. L'information formatrice, restrictive et sélective, est transmise à une échelle si réduite que sa portée ne peut être que peu féconde. À l'opposé, l'école occidentale pour tous et le village planétaire d'internet ne peuvent être que de victorieux concurrents aux impacts beaucoup plus probants.

Plus déconcertant encore est que la culture du secret de la culture ésotérique conduit de nombreux africains à accueillir les sociétés ésotériques venues d'Occident et d'Orient. Dans notre monde en pleine déconfidentialité des données où des formations à la Kabbale sont disponibles sur internet, en Afrique, la culture du secret reste de mise. Les maîtres comme les marabouts "diseurs des vérités cachées" (Boa Tiémélé, 2010, p. 29), les prêtres charismatiques

⁸⁴ Le Poro est "école initiatique" propre à un peuple, les Senoufo en Côte d'Ivoire, dont les enseignements exclusivement réservés aux hommes et dispensés dans une forêt sacrée, qui donne à l'individu d'acquérir une formation à même de faire de lui un adulte. Il comporte 3 phases de formation initialement fait pour durer 7 ans chacun. L'exigence primordiale de ce cycle de formation pour le néophyte est le secret qu'il faut préserver sous peine de mort.

des religions classiques comme les prêtresses vaudous, continueront d'être adulés et consultés comme possédant des secrets leur donnant une plus grande intimité avec le divin et le monde de l'au-delà.

Marquons maintenant le pas sur les conséquences de cette culture de l'ésotérisme en posant la question de l'impact des connaissances et de la culture ésotériques en Afrique. On noterait alors que la tendance ésotérique a les caractéristiques de ce que Bergson qualifierait de connaissance close. Or, la connaissance close est celle qui dépérit faute d'enrichissement par la différence parce qu'elle dit le même dans une suffisance et une fausse identité. Nous y reviendrons. Qu'il nous suffise, dans l'immédiat, d'indiquer que l'ésotériste se dit porteur de vérités multiséculaires cachées au commun des hommes ou incompréhensibles par eux. L'ésotériste évolue donc en vase clos dans un cercle d'initiés qui détiennent les principes de fonctionnement de l'univers et les gardent secret pour les employer comme pouvoir sur le commun. Mais à tourner sans critique dialectique, on est par ce fait même pris du vertige et de la régression précédant l'affaissement dans le néant de l'épuisement.

C'est pourquoi, les connaissances ésotériques africaines sont en régression et sont en passe d'être rangées dans des tiroirs oubliés de l'histoire humaine. L'intellectuel africain, formé à l'école occidentale, se souviendra de Marx, de Montesquieu ou d'Émile Zola pour répondre à tout problème existentiel ou politique qui se posera à lui, dans l'ignorance des références africaines ou même de sa langue maternelle. Le médecin prêtera le sermon d'Hippocrate et aura recours aux techniques thérapeutiques et médicaments occidentaux, puis chinois, avant de renvoyer son patient, en désespoir de cause, vers un tradi-praticien comme d'un envoi à l'abattoir par aveu d'impuissance.

Par ailleurs, dans ce monde qui a consacré la victoire de l'école occidentale et de l'organisation économique et socio-politique du modèle occidental, combien de jeunes africains peuvent encore se soumettre durablement à une initiation loin des vents d'un monde compétitif qui ne s'embarrasse pas des canards boiteux. Autant les hiéroglyphes, fautes de divulgation, sont aujourd'hui, du seul ressort de spécialistes, nostalgiques d'un passé glorieux de l'Égypte pharaonique, autant les connaissances ésotériques africaines, de ce fait même de la culture ésotérique qui les porte, semblent relever d'un passé à la gloire moribonde et sans espoir de ressourcement d'une Afrique qui ne semble pas être un phénix.

Comment dans ces conditions arrimer l'essor de l'Afrique à un dépérissement des connaissances ésotériques ? Ne faut-il pas s'accorder avec Boa Thiémélé pour réfuter la tendance à vouloir préserver la pensée obscure au prétexte d'une tradition à préserver : « Il ne s'agit pas d'une révolte contre la société africaine d'une manière générale, mais contre une forme de pensée extrêmement nocive que des individus [...] souhaitent préserver, pour disent-ils, le bien de l'Afrique, au nom de la fidélité aux traditions » (2010, p. 13) ? L'Afrique ne gagnerait-elle alors pas à sortir de la culture ésotérique ?

2. SORTIR DE LA CULTURE ÉSOTÉRIQUE : UNE NÉCESSITÉ POUR L'AFRIQUE

Revenons à la distinction que Bergson fait entre le clos et l'ouvert, pour mieux percevoir l'intérêt à sortir du clos de l'ésotérisme pour un ouvert démocratique et exotérique dans la connaissance comme en politique. Mieux alors pourrions-nous envisager une plaidoirie pour une sortie de l'ésotérisme de la culture africaine. Nous envisageons ici donc une ouverture de

l'ésotérisme sur un exotérisme fécond, une sorte de révolution culturelle pour le continent africain.

2.1. Le clos et l'ouvert dans le champ cognitif : une lecture bergsonienne de la connaissance ésotérique en Afrique

C'est Frédéric Worms qui indiquait que la distinction faite par Bergson entre le clos et l'ouvert n'est pas simple distinction théorique, mais théorisation de la distinction dans la ligne de faits entre le systématique mortifère et l'extaticité vivante : « Si quelque chose change tout, c'est bien la différence entre le clos et l'ouvert, telle qu'elle apparaît non pas dans un livre, mais d'abord *dans la vie et dans l'histoire* des hommes, au point d'y devenir, et peut-être aujourd'hui plus encore que jamais, une source première et ultime d'*orientation* » (F. Worms, 2008, p. 45).

Dans une perspective bergsonienne, le clos est tournoiement à l'intérieur d'un univers fermé et rejet des données extérieures à cet univers. Il est aussi le statique ou le stable, le systématique et le déterminé, répétition (du mouvement interne des éléments constitutifs) ou retour habituel au même (dans le cas d'une société). Le clos est fermeture (hermétique et, au besoin, offensive) sur soi. La stabilité du clos est ainsi une stabilité de façade qui s'épuise en son sein dans un mouvement interne non enrichi par des éléments extérieurs et qui se meurt dans une monotonie épuisante. Ainsi, l'âme close est marquée par l'instinct égoïste de survie et l'exclusive considération de soi. Cet égocentrisme se donnera à voir dans le quotidien de la société close faite d'âmes closes. Bergson (1990, p. 283) définira alors ainsi la société close : « La société close est celle dont les membres se tiennent entre eux, indifférents au reste des hommes, toujours prêts à attaquer ou à se défendre, astreints enfin à une attitude de combat ». Dans une logique close, la cohabitation et l'osmose entre deux peuples ne sont jamais totales, chacun des peuples entretenant secrètement de la méfiance vis-à-vis de l'autre et s'acharnant à se conserver ou à phagocyter l'autre. Comment caractériser autrement les sociétés ésotériques dans les rapports entre elles et entre elles et les autres sociétés considérées comme des sociétés aux connaissances superficielles ou erronées ?

L'ouvert est, au contraire, ce qui est dynamique, extatique et imprévisible explosion dans la diversité. L'ouvert est la caractéristique du vivant et de la mobilité. C'est pourquoi, entre le clos et l'ouvert, il y a une différence de la nature de celle qui sépare la position assise et la course, la porte fermée et la porte entrebâillée. Les conséquences sont bien opposées : alors que la position assise est presque négation de mouvement et que la porte fermée est interdiction de circulation, la course est plein mouvement et la porte entrebâillée est invitation à la circulation. Or, dans une approche bergsonienne, les éléments du monde dans leur diversité sont emballées dans cette distinction entre le clos et l'ouvert : les âmes, la structure physique des éléments du monde, le monde politique, les pratiques religieuses, les systèmes économiques, le champ de la connaissance.

C'est ainsi que la connaissance close, qui est connaissance systématique, figée et fixée une fois pour toute, est celle réservée à une élite dans une circularité exclusive à l'intérieur d'un cercle d'initiés. Se donnant comme fruit d'une culture close, la connaissance close est encore connaissance ésotérique. Certes, dans l'ésotérisme prévaut la conviction d'une ouverture à un champ gnoséologique supérieur qui renferme les secrets inaccessibles au commun des hommes. Certes aussi l'ésotérisme se veut dépassement de l'immédiat. Mais, parce que l'ésotérisme est prétention de détention de pouvoir et exclusion élitiste, il n'est pas l'ouverture dont il s'agit dans le bergsonisme. Peu fécond serait ainsi que de nombreux africains plongent dans les eaux troubles de l'ésotérisme. La fécondité viendrait d'une ouverture de l'ésotérisme par un passage à l'exotérisme. Car, on pourrait dire dans une perspective bergsonienne qu'autant l'accroissement démographique d'un pays n'implique pas son passage d'un régime tyrannique à un régime démocratique, autant ce n'est pas par élargissement qu'on passe du clos à l'ouvert. « Ce n'est pas en élargissant des sentiments plus étroits qu'on embrassera l'humanité » écrit Bergson (1990, p. 50). Ce ne serait pas fécond pour l'humanité africaine d'élargir simplement le nombre des adhérents à l'ésotérisme. Ce serait plus fécond de passer du clos de l'ésotérisme à l'ouvert de l'exotérisme en transfigurant l'ésotérique en exotérique.

La connaissance ouverte, en effet, est connaissance en construction continue, connaissance en élaboration plurielle, constamment nourrie de contradictions surmontées par des apports multifformes. La connaissance ouverte est dynamique et "clairsoophie"⁸⁵, en tant qu'elle est démocratique. La connaissance ouverte est donc exotérique. Elle n'est pas élitiste, du moins elle n'envisage pas de secrets jalousement gardés par des sociétés secrètes faites d'initiés et excluant les non-initiés. L'ouverture de la connaissance ouverte est avant tout portée par la nature même du mode de transmission du savoir. Elle relève donc de la culture exotérique. C'est pourquoi, au risque de se répéter, il importe de dire qu'il ne s'agit pas d'inviter plus de monde à l'ésotérisme, mais de passer de l'ésotérisme à l'exotérisme en sortant du culte du secret de la culture ésotérique pour porter toute connaissance au grand jour, et laisser le soin au libre exercice de la raison d'affirmer sa finitude ou de faire son propre parcours initiatique. C'est à cette conclusion que semble parvenu Boa Thiémélé (2010, p.129) quand il affirme : « Il est du ressort de la raison d'affirmer la finitude du sujet cognitif ». C'est donc d'une révolution d'ordre épistémologique que l'Afrique a besoin. Il faut, pensons-nous, sortir de la culture ésotérique pour un mieux-être de l'Afrique.

⁸⁵ La clairsoophie, cet autre néologisme qu'on pourrait opposer à la nyctosophie, est une somme de connaissances et de sagesse clairsement accessibles à tous.

2.2. *Plaidoirie pour une ouverture exotérique de la culture africaine au prisme de Rousseau*

Dans son ouvrage sur l'existence de la sorcellerie, Boa Thiémélé note bien que toutes les traditions connaissent des faits troublant l'entendement et elles y répondent par des modes de traitement divers. Consacrant ainsi un chapitre à « la sorcellerie en Europe », il indique que l'Europe qui célèbre aujourd'hui le triomphe de la rationalité a connu ses périodes de mystification. Mais, même si on y trouve encore de nombreuses personnes qui continuent d'avoir des croyances en des présages, rêves et autres entités mystiques, il y a eu ensuite une démarche révolutionnaire qui a conduit à la revitalisation cognitive dont les retombées se font sentir aujourd'hui dans les écoles ouvertes, dans les sites web exposant toutes les formes de connaissance et participant à son influence dans le monde. Il faut alors comprendre, sans nécessairement s'abonner à un mimétisme maladroit ou à un universalisme corrodant les particularités identifiantes, que les phénomènes en Afrique obéissent aux mêmes principes universels. Il faut, par voie de conséquence, comprendre que la tradition africaine n'est pas fermée à la nouveauté : « elle n'est pas misonéisme (...) La tradition ouverte ou tradition prospective est cette manière d'être qui, à la suite d'une critique de soi, propose le projet d'un monde où les relations humaines, le travail, le pouvoir, la vision des femmes et des enfants sont centrés sur l'homme intégral » (B. Thiémélé, 2010, p. 103-104). C'est pourquoi, la fidélité à la tradition n'exclut pas une invitation à la réinterprétation en des sens nouveaux et adaptés aux réalités du monde actuels des principes traditionnels. En trois points, pourrait-on marquer cette réinterprétation.

En un premier point, cette réinterprétation de la culture se donne aujourd'hui comme révolution démystificatrice des connaissances ésotériques et de la culture ésotérique qui l'entretient. Si comme le disait Samba Diakité (2016, p.10) « la révolution provient de la désaffection des hommes pour leur système social », alors il faut opérer cette révolution qui sortira l'Afrique de la culture ésotérique au lieu de l'y plonger davantage par attachement à des traditions multiséculaires, puisque la situation d'une Afrique souvent perçue comme étant au stade zéro du savoir ne peut que nourrir désamours et désaffectations.

En deuxième position, cette réinterprétation se veut une nécessité pour l'Afrique de sortir de l'ésotérisme d'autant que l'ésotérisme est nourri par une philosophie utilitariste et hégémonique. En effet, les tenants de l'ésotérisme sont en général mûs par la quête de l'avoir et du pouvoir sur les autres. Et pourtant, Henri Bergson (1990, p. 332) le note bien : « Il s'agira d'un empire à exercer, non pas sur les hommes, mais sur les choses, précisément pour que l'homme n'en ait plus tant sur l'homme ». Accéder à des formes de connaissances peu connues ou non conventionnelles qui, comme dans la magie et la sorcellerie, peuvent justifier la pratique sociale d'un eugénisme fondé sur l'étrange, est un lieu commun présenté dans les démarches prosélytistes des tenants des connaissances ésotériques. De nombreux intellectuels et cadres

sortiront alors des structures classiques du savoir et des organisations religieuses classiques pour des structures ésotériques à des fins de promotion, d'acquisition de biens matérielles ou d'élévation dans les échelles de la société et de la politique. Bergson (1990, p. 176) avait raison d'écrire que « la magie est donc innée à l'homme, n'étant que l'extériorisation d'un désir dont le cœur est rempli ». Au bout du compte, ce qui semble privilégié dans la démarche ésotérique, c'est moins l'acquisition d'un savoir supérieur qu'un souci hégémonique et matérialiste, un utilitarisme égocentrique. N'est-ce pas d'ailleurs que cet utilitarisme, sur fond de connaissances ésotériques, peut desservir l'Afrique, en ce que l'égocentrisme est néfaste pour l'harmonie et le bien-être sociaux ?

En un troisième point, il importe de prendre à notre compte la circonspection dont faisait montre Rousseau à l'égard de l'essor des sciences, à un moment où les scientifiques ne parlaient des sciences et des arts qu'en termes laudatifs. Dans son *Discours sur les sciences et les arts*, Rousseau notait que l'essor des sciences et des arts a certes de la beauté, mais le constat est que cet essor s'est proportionnellement effectué avec la corruption des mœurs : « Nos âmes se sont corrompus à mesure que nos sciences et nos arts se sont avancés à la perfection (...) Les maux causés par notre vaine curiosité sont aussi vieux que le monde » (1973, p. 243). Et de donner un exemple historique pour étayer ce propos : « Rome se remplit de philosophes et d'orateurs ; on négligea la discipline militaire, on méprisa l'agriculture, on embrassa des sectes, et l'on oublia la patrie (...). Jusqu'alors les Romains s'étaient contentés de pratiquer la vertu ; tout fut perdu quand ils commencèrent à l'étudier » (Rousseau, 1973, p. 249). Il en déduit que les tenants de certaines sciences les constituent, non en haïssant « ni la vertu ni nos dogmes ; c'est de l'opinion publique qu'ils sont ennemis » (Rousseau, 1973, p. 255). C'est aussi dans l'encouragement de l'infécond ou dans l'art d'apprendre des choses peu fécondes qu'ils élèvent la citadelle de ces sciences. De là, se dégage une quadruple conclusion. La première conclusion, c'est que la probité est plus valeureuse que l'érudition. Ensuite, la vaine curiosité est cause de divers maux et l'on gagnerait à éviter « cette contagion des vaines connaissances » (Rousseau, 1973, p. 245). La nature semble donc, en outre, avoir choisi de nous préserver des maux de certaines connaissances : « Peuples, sachez donc une fois que la nature a voulu nous préserver de la science, comme une mère arrache une arme dangereuse des mains de son enfant ; que tous les secrets qu'elle vous cache sont autant de maux dont elle vous garantit » (Rousseau, 1973, p. 251). Enfin, les connaissances utiles à l'homme et entraînant la vertu de l'homme et le bien-être social de l'humanité sont données ou transmises naturellement. Cette naturalité de la vertu des connaissances ordinaires et simples contraste avec les efforts requis et l'infécondité des connaissances ésotériques : « O vertu, science sublime des âmes simples, faut-il donc tant de peines et d'appareil pour te connaître ? Tes principes ne sont-ils pas gravés dans tous les cœurs ? (...) Voilà la véritable philosophie, sachons nous en contenter » (Rousseau, 1973, p. 269).

Que nos propos, dans les sillons de Rousseau, ne soient pas l'objet de méprises. Nous n'invitons pas l'Afrique à renouer avec le bon sauvage de Rousseau dans une logique de dénuement cognitif. Nous posons simplement que certaines approches de la connaissance manquent de fécondité et que les sciences dites ésotériques sont de cette nature pour l'Afrique qui cherche un positionnement dans le concert des nations. Nous posons aussi que c'est moins une science ancestrale qui manque à l'Afrique qu'une probité morale et une meilleure exploitation de son potentiel matériel et humain à la construction de son mieux-être. Car, au fond, ce que disait Berdiaeff du christianisme reste valable pour toutes les sociétés et toutes les

connaissances marquées par le matérialisme et la quête effrénée du pouvoir sous le déguisement de l'ésotérisme : « Même les doctrines théologiques furent adaptées au succès et à l'acquisition de la puissance » (N. Bardiaeff, 1954, p. 60) et donc « Il est indispensable de purifier la conscience chrétienne de l'utilitarisme écrasant » (Bardiaeff, 1954, p. 156). Dans les mesquineries qui ne fécondent pas nécessairement le bien-être social, un dévoilement s'impose autant qu'un tamisage des connaissances pertinentes pour les sociétés africaines.

CONCLUSION

« N'est-ce pas que ce que l'on choisit, comme philosophie, dépend ainsi de l'homme que l'on est ? » (S. Diakité, 2016, p. 15). Est-ce donc parce que, par culture, l'Afrique est profondément attachée au mode crypté de la connaissance appelant décryptage à diverses échelles psychologiques et intellectuelles, que les intellectuels africains font en masse le chemin vers les philosophies ésotériques et appellent à un retour aux connaissances ésotériques ? On serait bien conduit à le croire au regard de l'histoire de l'Afrique et des tendances africaines à se référer au numineux. Notre parcours ici a pourtant consisté à dire à la suite de Bergson que l'ouvert est plus fécond, pour la société et l'individu, que le clos dont les caractéristiques sont porteuses d'un dépérissement égocentrique et mortifère. C'est pourquoi, dans le langage sémiotique cryptique à double entrée (exotérique et ésotérique) qui caractérise les différents champs de la connaissance et de la pratique liée à la connaissance, il nous est apparu plus fécond de préférer l'insécurité du risque au repos de l'uniformisme qui se donne souvent comme volonté inavouée d'asservissement. Le regard rétrospectif pour façonner à l'Afrique un avenir est au fait l'expression d'une « illusion de penser notre africanité en nous référant au passé comme modèle à reproduire pour réaliser l'authenticité de notre être » (S. Diakité, 2016, p. 43). Sortir de la culture ésotérique, tant dans l'approche philosophico-religieuse que dans la démarche épistémologique, nous est apparu impérieux pour l'Afrique si elle ne veut être phagocytée par des cultures ouvertes et –malheureusement– hégémoniques qui l'assaillent.

Cette sortie de l'ésotérisme se donne comme passage de l'ésotérisme à l'exotérisme, comme ouverture, démocratisation et démystification des connaissances ésotériques. Et si l'on peut convaincre de la nécessité des connaissances ésotériques pour l'essor de l'Afrique, il importe alors de les faire passer dans le domaine public. Ce faisant, ces connaissances cesseraient de porter le manteau de camouflage de l'ésotérisme et accepteraient le sort de toutes les connaissances : loin d'être un bloc total et livré une fois pour toute, la connaissance, la vérité, est existentielle, contestable et dynamique. Peut-être est-ce là ce qu'attend l'Afrique pour entamer un virage décisif dans la préparation de l'homme africain à entrer dans ce que Berdiaeff appelle « l'époque de l'Esprit ». A cet effet, on pourrait faire avec Rousseau la prière dans laquelle il implore l'intervention de l'être suprême pour délivrer l'humanité – pour nous, l'humanité africaine – des lumières et des funestes arts : « Dieu tout-puissant, toi qui tiens dans tes mains les esprits, délivre-nous des funestes arts de nos pères et rends-nous l'ignorance, l'innocence et la pauvreté, les seuls biens qui puissent faire notre bonheur et qui soient précieux devant toi » (Rousseau, 1973, p. 266).

Au lieu donc de s'engouffrer davantage, par mimétisme de l'Occident et de l'Orient ou par stérile attachement à une tradition à traçabilité incertaine, dans une nyctosophie auréolée du titre mirobolant de « connaissances ésotériques africaines », l'Afrique gagnerait à mettre ses

connaissances à nu, à en interroger sans complaisance la pertinence et à les rendre ouvertes à tous. En d'autres mots, il s'agit, non de demander aux Africains de revenir à des sociétés secrètes ou de s'initier, en plus grand nombre, aux connaissances ésotériques, mais de rendre exotériques ces connaissances dites ésotériques de l'Afrique – si tant est qu'elles sont propres à l'Afrique et bonnes pour elle – par une culture d'ouverture. La fécondité de l'exotérique nous paraît plus grande pour la cohésion sociale et le bon usage des sciences.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET WEBOGRAPHIQUE

- BERDIAEFF Nicolas, 1954, *Vérité et Révélation*, Traduction de A. Constantin, Paris, Delachaux et Niestlé S.A.
- BERGSON Henri, 1990, *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris, Quadrige/PUF.
- BOA Thiémélé Ramsès, 2010, *La sorcellerie n'existe pas*, Abidjan, Les Éditions CERAP.
- DESCARTES René, 1951, *Discours de la méthode*, Paris, 10/18-Union Générale d'Éditions.
- DIAKITÉ Samba, 2016, *Révolutions et Développement*, Québec, Différance Pérenne.
- DIBI Augustin, 1998, *L'Afrique et son Autre: la différence libérée*, Abidjan, Ed. Strateca Diffusion.
- DUHAIME Bertrand, 2016, « La connaissance ésotérique, la vraie connaissance » [Article en ligne], www.larchedegloire.com, Consulté le 2 mai 2018.
- ECO Umberto, 2014, *Le pendule de Foucault*, Traduction Jean-Noël Shifano, Paris, Le livre de poche.
- GUÉNON René, 2017, *Aperçus sur l'initiation*, Paris, Omnia Veritas Limited.
- JAMBLIQUE, 1996, *Vie de Pythagore*, Traduction Luc Brisson et A. Segonds, Paris, Belles Lettres.
- RIFFARD Pierre, 1990, *L'ésotérisme. Qu'est-ce que l'ésotérisme ?* Paris, Robert Laffont-Bouquins.
- ROUSSEAU Jean Jacques, 1973, *Discours sur les sciences et les arts*, Paris, 10/18-Union Générale d'Éditions.
- WORMS Frédéric, 2008, « Le clos et l'ouvert dans *Les Deux sources de la morale et de la religion* : une distinction qui change tout » in *Bergson et la religion* (sous la direction de WATERLOT Ghislain), Paris, PUF.

QUEL INTELLECTUEL POUR L'ÉMERGENCE AFRICAINE ? COMPRENDRE SAMBA DIAKITE DANS *WAATI SERAA*

YEO Kayinguibeyah Dramane

Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan

kavinguiveo@gmail.com

Résumé :

Le saut qualitatif de nos intellectuels dans la recherche d'un mieux-être doit être bénéfique pour l'Afrique. L'Afrique, ce continent aux richesses incontestables semble rester toujours au berceau par l'inaction de ses penseurs. Dans un monde qui aspire au développement, la connaissance, dans son déploiement, doit marquer considérablement son milieu en vue de le transformer. L'intellectuel dont l'œuvre repose sur l'exercice de l'esprit, c'est-à-dire producteur d'idées et de visions doit participer à l'émergence de sa société. À y voir de près, le constat montre qu'en Afrique, la plupart des intellectuels ne font pas bon usage de leur intellect en faveur de l'émergence. Ils sont donc soumis à une influence extérieure. Cette influence extérieure justifie l'incapacité de ses intellectuels à proposer des modèles d'émergences. Nous nous sommes alors posé la question suivante : de quel intellectuel l'Afrique a-t-elle besoin pour son émergence ? Notre objectif, dans cet article, est de montrer que seul l'intellectuel-fontaine est à mesure d'œuvrer pour l'émergence africaine.

Mots-clés: Africanologie-Afrique-Développement-émergence-Intellectuel-Samba DIAKITE

Abstract:

The qualitative leap of our intellectuals in the search for a well-being must be beneficial for Africa. Africa, this continent of undeniable wealth seems to always remain in the cradle by the inaction of its thinkers. In a world that aspires to development, knowledge, in its deployment, must mark its environment considerably in order to transform it. The intellectual whose work is based on the exercise of the spirit, that is to say, producer of ideas and visions, must participate in the emergence of his society. If anything, the report shows that in Africa, most intellectuals do not make good use of their intellect in favor of emergence. They are therefore subject to external influence. This external influence justifies the incapacity of its intellectuals to propose models of emergence. We then asked ourselves the following question: what intellectual does Africa need for its emergence? Our objective, in this article, is to show that only the intellectual-fountain is able to work for the African emergence.

Keywords: Africanology-Africa-Development-emergence-Intellectual-Samba DIAKITE

INTRODUCTION

La question étant tirée de *Waati Seraan, la voix du temps ou l'appel des incompris*, c'est par lui qu'il faut commencer : « Quel intellectuel pour l'émergence africaine ? ». Question fondamentale qui semble trouver son sens lorsque nous nous plongeons dans la pensée philosophique qui suscite un débat contradictoire dont l'objectif est d'aller vers la lumière, laquelle lumière permet de se pencher sur les types d'intellectuels et leurs caractéristiques, afin de connaître le modèle-type qu'il faut pour l'émergence africaine. Dans le processus de développement de n'importe quelle société, l'intellectuel a un rôle à jouer. Mais, de quel intellectuel s'agit-il ? Selon le *Dictionnaire d'Émile Littré de la langue française* (1988, p. 601), l'intellectuel est une personne « qui appartient à l'intellect, qui est dans l'entendement ». Il est aussi une personne « chez qui prédomine l'usage de l'intelligence ». Dans ce contexte, l'intellectuel fait usage de sa fonction de compréhension, c'est-à-dire d'analyse et de synthèse, en vue d'inventer une solution face à une situation donnée. Il possède des qualités qui font de lui un homme de valeur. Avec discernement et facilité, il pénètre l'essence de toute chose. Ce qui lui permet de diriger les individus ou les groupes. À partir de cette définition, il nous semble nécessaire de mesurer la taille des difficultés rencontrées par celui-ci lorsque son œuvre n'est pas suivie d'action pratique. L'intellectuel, dans son action appelle à l'émergence. Qu'est-ce que l'émergence ? *Le dictionnaire d'Émile Littré de la langue française* (1988, p. 380), dit que l'émergence est un « point par lequel un rayon lumineux sort d'un milieu qu'il a traversé ». Cela se perçoit à travers l'apparition de caractéristiques nouvelles à un certain degré. L'émergence engendre la naissance de nouvelles idées, qui dans leurs applications insistent toujours sur la nécessité de penser librement. Elle va se traduire à travers la capacité de l'intellectuel à sortir de lui-même, afin d'agir en toute liberté. Dans ces conditions, nous nous interrogeons : l'intellectuel n'est-il pas le moteur de l'émergence ? En d'autres termes, comment l'intellectuel peut-il participer à la transformation qualitative de sa société ? Quel est l'impact de l'intellectuel sur l'émergence ? En clair, quel rapport existe-t-il entre l'intellectuel et l'émergence ? Tel est le questionnement auquel nous tenterons de répondre.

I- DE L'INTELLECTUEL

L'intellectuel est un adjectif et un nom qui se rapporte à l'intelligence (conscience ou entendement). Le dictionnaire Robert propose du substantif intellectuel la définition suivante : « dont la vie est consacrée aux activités intellectuelles ». L'intellectuel est celui qui lutte pour une noble cause et fait usage de ses facultés afin d'infléchir l'opinion publique. Être intellectuel, c'est avoir l'esprit en érection en tout temps et en tous lieux. L'intellectuel est celui dont la fonction est liée à l'intellect, à la pensée. Avec Régis Debray (1980, p. 302), « il y a un mythe transhistorique de l'intellectuel, comme si tout un envers nocturne d'images équivoques ne cessait de doubler l'effigie des Lumières ». En effet, ce mythe naît du fait qu'il n'y a pas de collectivité intellectuelle et cela rend difficile l'exercice de l'intellectuel. L'intellectuel qui ignore son rôle fondamental, celui d'assurer en permanence l'éveil des consciences est semblable à un aveugle. Son repli sur soi le coupe des autres. Ce qui crée un différend. Dans ces conditions, la question de l'intellectuel relève plus d'un mythe que d'une réalité. Toutefois, il est bon de signifier que l'activité intellectuelle est donc liée à l'intellect, à l'intelligentsia. Qu'est-ce

« intelligentsia » ? Le mot « intelligentsia » s'utilise pour désigner un groupe d'élite intellectuelle dans une société. Ce terme fut employé pour la première fois par les Russes, en 1860, pour indiquer une élite intellectuelle précise qui avait un regard critique envers la situation politique. Mohamed Al Dequsse résume ainsi le terme intelligentsia⁸⁶ : « Il s'agit d'une élite qui critique la culture (matérielle et morale), cette élite a aussi une forte influence sur la société à travers la conscience sociale » (Mohamed Al Dequsse, 1988, p.141.). En clair, l'usage que fait l'intellectuel de son esprit critique vise à sortir la société de l'obscurité. Il est bon de noter qu'avec Régis Debray qu'il n'y a pas de collectivité intellectuelle. Chaque intellectuel est original en lui-même. Dans ce contexte il affirme que « L'appartenance à l'intelligentsia⁸⁷ n'est pas héréditaire, on peut y entrer et en sortir : ce n'est pas une caste ». (R. Debray, 1986, p. 41) C'est celui qui est engagé pour ce qui est juste qui peut avoir l'étoffe d'intellectuel. Être engagé pour ce qui est juste relève du jugement que chacun y fait d'une situation donnée à un moment donné de notre avancée. C'est donc un acte qui est fonction du constat d'avancement ou de progrès constaté ou encore une disposition qui tente de mettre en valeur la capacité d'anticipation de l'intellection sur la question de l'émergence. Cette attitude de l'intellectuel qui vise l'universel, est d'abord intérieur. Il est un acte moral. L'intellectuel, poussé par l'action, est celui qui agit conformément au bien. C'est dans ce sens que Emmanuel Kant (1785, p. 35) affirme : « agis comme si la maxime de ton action devrait être érigée par ta volonté en loi universelle de la nature ». En clair, l'intellectuel guidé par l'action morale est un atout pour la société, car les actes qu'il pose riment avec la vertu. Dans les mêmes veines, pour montrer l'engagement de l'intellectuel pour la justice, qui d'ailleurs se présente comme un élément qui participe à l'émergence ; il est important de dire que l'intellectuel est l'amant de la justice. Si l'intellectuel se résume à la pensée, ce n'est pas à n'importe quelle pensée qu'il est attaché et rattaché. Ce qui fait sa particularité, c'est sa capacité à faire usage de son esprit critique qui fait, défait, et re-fait toute chose. Il est toujours en action. C'est pourquoi « Un intellectuel est donc un homme de valeurs ». (S. Diakité, 2018, p. 131). L'activité intellectuelle est liée à la pensée. Elle pousse donc l'intellectuel à être un penseur du temps et un penseur sur le temps. Il existe différents types d'intellectuels, mais tous n'ont pas la capacité d'œuvrer pour l'émergence.

II-LES TYPES D'INTELLECTUELS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Le terme intellectuel est un grand ensemble qui prend en compte différents types d'individus classés par catégories. Il existe différents types d'intellectuels auxquels il n'est pas facile de donner une définition exacte. Il est donc important pour nous de dire avec précision que la liste que nous proposons semble ne pas être exhaustive. Toute liste montre ses limites. Mais le dépassement de cette limite montre le caractère inachevé de toute œuvre humaine. Ce qui sans

⁸⁶ Fawzîa SABIR, *Roshinbîranî Iran u role seyasyan la sade 19*, (Les intellectuels iraniens et leur rôle politique au 19e siècle), Centre *Brayeti*, n° 27, Revue académique politique et culturelle, Erbil, 2003.p. 40.

⁸⁷ Le mot intelligentsia, qui désigne ici l'ensemble des intellectuels est un terme allemand slavisé, qui émerge en Russie au lendemain de la guerre de Crimée, pour désigner le milieu révolutionnaire par excellence, le tuf même de l'émigration russe en Europe.

doute appelle à la perfection par le dépassement de ce qui se montre comme fin ou comme point de chute, conduisant à un cercle dont la fin se confond au commencement. Il existe plusieurs types d'intellectuels parmi lesquels nous pouvons citer : les Intellectuels Africamistes (I.A), les intellectuels-Faucilles, les intellectuels-Fossiles (IFO / IFA) et les intellectuels-fontaines etc. Notons qu'un intellectuel est une personne dont l'activité repose sur l'exercice de l'esprit, qui s'engage dans la sphère publique pour faire part de ses analyses et points de vue ou pour défendre un système de valeurs. L'intellectuel dispose d'une forme d'autorité bien qu'il n'assume généralement pas de responsabilités directes dans les affaires pratiques. Selon les historiens Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, un intellectuel est « un homme du culturel, créateur ou médiateur, mis en situation d'homme politique, producteur ou consommateur d'idéologie ». (Pascal Ory, et Jean-François Sirinelli, 2002, p. 10.). Être est un homme de culture, créateur ou médiateur, c'est être en phase avec soi-même. Cette caractéristique de l'intellectuel lui confère une grande responsabilité, celle de l'action. L'intellectuel doit s'adapter à toute situation en y apportant son savoir et son savoir faire pour son amélioration. Dans cette tâche de médiateur, certains intellectuels se présentent comme un poison.

Ces intellectuels sont souvent atteints d'une maladie. Une maladie qui attaque les intellectuels et qui les conduit ainsi à la dérive intellectuelle. C'est une maladie qui livre l'intellectuel à lui-même par le fait qu'il est prisonnier de lui-même, de sa propre pensée, de ses propres actes, de son propre sort. Mais elle n'est pas une fatalité lorsqu'il est secouru dans cette dérive. A coté de ce type d'intellectuel, il existe des intellectuels-Faucilles. Les intellectuels-Faucilles sont des intellectuels qui tordent le cou au savoir, à la valeur de ce qu'ils ont comme savoir, afin de le casser ou de le couper comme l'on couperait les tiges de riz. Ils sont comparables au caméléon au sens nocturne du terme. Quel est ce sens nocturne ? Le caméléon, selon le *Dictionnaire d'Émile Littré* de la langue française (1988, p. 138), est une « espèce de lézard auquel on attribuait la faculté de changer de couleur selon les objets qui l'environnaient. » Il désigne aussi « celui qui change d'opinion et de conduite suivant les circonstances ». Une telle caractéristique, loin de conduire l'Afrique à un éveil de conscience, la précipite dans le gouffre. C'est un intellectuel trompeur. Pour Samba Diakité (2018, p. 126) il faut avoir « peur de ces intellectuels-faucilles ». Ils font peur de par leur nature incertaine et changeante car ils ignorent tout ce qui s'attache et se rattache à la réalité. Ces intellectuels-faucilles « découpent la paix comme les faucilles découpent les tiges de riz » (S. Diakité, 2018, p. 126). Celui qui met la paix en branle, met l'émergence en branle également. Car l'on assiste à une masturbation intellectuelle qui finit par être ce tourbillon-là qui emporte tout. L'intellectuel-faucille peut être considéré comme cet intellectuel-caméléon de par la ressemblance de leur agir. Au sens nocturne, le caméléon « symbolise l'hypocrisie, la versatilité et le changement sans transition au gré des intérêts sordides et des combinaisons inavouables ; c'est aussi le manque d'originalité de la personnalité » (A. Hampâté Bâ, 1994, p. 64). Ils sont donc un danger pour toute société. Ils sont des maux, pluriel de mal. Ils font mal et ils font du mal. « L'intellectuel-faucille (IFAUX) c'est cet intellectuel faussaire d'idées, ce faux intellectuel, cet intellectuel-faux, cet Homme aux idées moroses, obscures et morbides qui proclame la mort du peuple, la fin de l'Humanité » (S. Diakité, 2018, p. 129).

Les intellectuels-Fossiles (IFO / IFA) se caractérisent par l'inaction. L'inaction de ces intellectuels les fait vivre dans le passé comme si tout devrait se lier au passé. Ils oublient que tout peut se re-liaison au passé en se de-liant. Tout peut se lier au passé par une curiosité de dépassement comme source d'enrichissement. Refuser le dépassement, c'est refuser la venue de l'émergence, c'est refuser le développement. Ainsi, laisser prospérer ce genre d'intellectuel, serait participer au déclin de la société, à la perversion des valeurs sociales telles que le triomphe de la vérité et la liberté. Leurs actions étouffent ce qui dans le passé pourrait servir au présent et au futur dans l'élaboration d'une société riche de sa diversité des cultures. Pour l'Africanologue⁸⁸ Samba Diakité, il faut avoir peur de cette autre catégorie d'intellectuel. Si la vie est faite d'espérance, la pensée qui l'anime fait « appelle à l'action et l'action interpelle le développement » (S. Diakité, 2018, p. 127). Dans leur incapacité de faire appel à l'action, donc à interpeller le développement, ils deviennent pour ainsi dire une menace pour l'émergence africaine. Leurs inactions ont pour conséquence, comme le dit si bien Samba Diakité (2018, p. 127), « les guerres tribales, les guerres de sécession, les guerres ethniques et religieuses, ainsi que la boulimie des concepts extravertis, divisionnistes, pervers et nationalistes ». Aussi, ces intellectuels-fossiles sont appelés intellectuels-pollueurs car « ils aiment le verbe mais ils haïssent la pensée. Ils aiment la vie, mais détestent ses composantes » (S. Diakité, 2018, p. 128). Ces intellectuels sont des maux pour l'émergence africaine. À la limite, ils sont comparables à un tourbillon qui emporte tout sur son passage. Qu'en est-il de l'intellectuel-fontaine ? Quel est son rôle pour l'émergence africaine ?

III. L'INTELLECTUEL-FONTAINE POUR L'ÉMERGENCE AFRICAINE

L'Afrique a besoin d'aller de l'avant. Pour cela, elle doit compter sur ses intellectuels. Elle doit compter avec ses intellectuels. Lesquels intellectuels ? Ce sont des intellectuels qui délivrent de par leurs actes et leurs pensées, la société de ses tares. Ils jouent un rôle déterminant pour le fonctionnement social. Ce « Rôle est une attitude, une action ou une responsabilité qu'une personne prend dans un groupe. » (Paruine Sazgara, 2003, p. 122). Le rôle de l'intellectuel africain doit sonner comme une responsabilité, une prise de conscience qui appelle à l'action et au développement. Par son rôle, son attitude, l'on arrive à distinguer à travers certaines caractéristiques, le type d'intellectuel qu'il faut pour l'émergence africaine. Il doit être ouvert à l'autre pour que la pensée puisse amorcer son émergence. L'intellectuel africain doit être activement engagé pour espérer le changement. Car « Les hommes qui sont activement engagés pensent et parlent en fonction d'un objectif ». (S. Diakité, 2016, p. 20). Il est évident que « Le vrai, l'intellectuel, le vrai est celui qui aspire au bien-être de son peuple, qui parle au nom de son peuple, quand son peuple se tait, qui refuse de se taire quand on lui impose le silence » (S. Diakité, 2018, p. 130-131). C'est un Homme qui agit selon une sagesse fine comme la finesse d'un bon chirurgien dans son agir. Homme de valeur et d'une grande valeur, il conteste quand il faut. Pour lui, la contestation est la racine de l'émergence. Contester, c'est mettre en discussion ce que quelqu'un revendique. Mettre en discussion, c'est préparer l'esprit à faire jaillir la lumière.

⁸⁸ L'Africanologue est un intellectuel qui ne dépend pas des autres. Il est celui-là même qui fait être les autres.

Ici, l'esprit qui se prépare est dans une prédisposition d'accoucher. Or accoucher, c'est produire et c'est participer à l'existence de la nature, à son développement et à sa prospérité. L'esprit de l'intellectuel doit toujours être en érection et en éveil pour éveiller et pour dire le dire divin. Sa responsabilité sociale vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des autres l'emmène, à réfléchir et proposer des solutions pratiques pour le bien-être social. Il est donc une source de vie qui donne sens à toute chose dans la société. Il est donc une fontaine. La fontaine est cette source qui fournit de l'eau vive qui sort de la terre. L'eau, bien entendu, source de vie, est ce qui donne vie et maintient la vie en équilibre. Sa présence fait du bien et son absence cause du tort. Son utilisation rationnelle maintient la vie en équilibre. Inviter donc les intellectuels à être des intellectuels-fontaines, c'est appeler à un changement positif, gage de toute stabilité sociale et de tout développement. Pour espérer l'émergence, il faut espérer des Hommes de valeur et des Hommes dont la pensée appelle à l'action. Les hommes dont la pensée appelle à l'action sont des hommes dotés de caractéristiques particulières. Ils sont humbles, patients, endurants, disponibles, attentifs et généreux. Être humble, c'est être capable de dire que "tu ne sais pas quand tu ne sais pas". C'est être capable d'accepter d'apprendre des autres quand cela est nécessaire. C'est se dépouiller de toute arrogance. Or celui qui est dépouillé de toute arrogance est un modèle pour son entourage et sa société. En effet, la patience est ce qui permet de construire un bâtiment solide, une demeure achevée et habitable par tous. Toutefois, cela nécessite de l'endurance. Être endurant, c'est persévérer dans le temps tout en étant disponible. Être disponible et généreux, c'est être ouvert. C'est avoir l'esprit de partage. Et celui qui ne s'appauvrit pas, est une richesse pour sa société. Les intellectuels africains doivent ouvrir le débat avec beaucoup d'humilité sur la question de l'émergence tout en se débarrassant des passions rétrogrades. Car on ne peut émerger en restant replié sur soi-même. Il faut oser l'émergence qui comme d'abord en soi, ensuite qui se laisse dans le pour-soi avant de prendre de la hauteur. L'émergence est donc une émergence intellectuelle qui a un impact positif sur la vie de l'intellectuel lui-même et celle de son entourage. L'intellectuel-fontaine doit avoir « L'esprit essentiellement actif, il se fait ce qu'il est en soi, son acte, son œuvre ; il devient ainsi son objet et se place devant soi comme devant une réalité existante. » (S. Diakité, 2016, p. 24). Il doit refuser de mener une vie solitaire, inféconde. S'il est toujours vrai que l'action appelle au développement, l'Afrique, pour tendre vers l'émergence a besoin des Hommes d'action. Dans cette même veine Samba Diakité plus que prévisible, montre le chemin. En ce sens il affirme, « Ne soyez pas seulement un intellectuel, devenez un Intellectuel-Fontaine » (S. Diakité, 2018, p. 131). Lorsqu'il invite les intellectuels à être des intellectuels-fontaine, il veut sans doute montrer que l'intellectuel dans sa plénitude doit être une fontaine. Cela sous-entend qu'il est sorti de soi pour se poser comme remède aux autres car être intellectuel seulement ne suffit pas pour atteindre l'émergence. L'émergence étant un état de fait, pour la faire devenir, il faut des Hommes de valeurs, qui à la fois sont rassembleurs, collaborateurs et contestateurs. L'intellectuel doit être « la grande fontaine du grand carrefour, du grand village dans laquelle tout le monde vient s'abreuver » (S. Diakité, 2018, p. 131). L'intellectuel-fontaine est comparable à une eau limpide, filtrée, claire et douce. Il est utile aux pauvres qu'aux riches, aux planteurs qu'aux éleveurs, aux forgerons qu'aux gardiens, etc. Un intellectuel-fontaine est un rassembleur. Un rassembleur qui prépare le développement, par sa

voix qui est la voie de l'émergence. L'intellectuel-fontaine ou l'intellectuel-rassembleur ou l'intellectuel-d'action est un père et un repère pour tous. Il participe activement à la venue d'une société nouvelle, calme, apaisée, d'espoir, de partage, de raffermissement des liens, d'union et de rassemblement pour tout dire.

Le rôle que se donne l'intellectuel-fontaine est tellement salubre qu'il mérite respect et considération. S'il est « cette fontaine réconciliatrice qui ne trie ni ne hait mais qui aime, qui partage, qui se partage ; cette fontaine dont la profondeur nourricière ne se tarit jamais » (S. Diakité, 2018, p. 133), il est clair qu'il est le sacrifice qui conduit à l'émergence. L'Afrique regorge de multiples intellectuels-fontaines qui doivent se donner les mains ; fondu l'un dans l'autre pour atteindre et relever le défi de l'émergence qui est un bien commun. De par son attitude sereine, il accueille avec joie les autres intellectuels malgré leur défaut, car son rôle est de favoriser le changement de comportement, des autres par une communication rationnelle. Il doit être ce sacrifice qui permet aux autres de vivre par son effacement. Son effacement ici n'est pas source de négation, mais source de totalité, de l'unité. Un intellectuel-fontaine, comme son nom l'indique, n'est pas un Homme du pouvoir. Il n'aime pas le commandement pour dire plus simple et plus court. Car c'est le désir du pouvoir qui conduit à la corruption. Le sacrifice est un effacement pour atteindre la totalité. Une perte de soi pour soi et pour les autres. Une perte, qui, loin de nous réduire au néant, nous réconcilie avec tous. Ainsi l'intellectuel-fontaine peut être considéré comme le divin-homme parmi les intellectuels. Sa lumière dissipe donc l'obscurité créant ainsi un cadre de vie paisible, heureux et harmonieux. Accepter les autres, travailler avec eux dans un esprit d'ouverture et de don de soi est la voie que tout intellectuel-fontaine doit suivre pour contribuer à l'émergence de la société africaine. Dans ces conditions, l'intellectuel-fontaine n'est pas une menace pour son prochain. Pour dire que son rôle n'est pas de conduire à la mort, de maltraiter son prochain, de le trahir ni de le vendre. Or, celui qui vend, qui maltraite, qui tue est un Africannibaliste. L'intellectuel-fontaine doit être ouvert. C'est pourquoi Samba Diakité (2018, p. 135), affirme que « l'homme est la maison de l'homme, non la tombe de l'homme ». L'intellectuel-fontaine africain est semblable dans la tradition africaine au caméléon au sens diurne Hampâtéen. Quel est ce sens diurne ? L'intellectuel-fontaine ou l'intellectuel-fontaine-caméléon s'interprète au sens diurne selon ses caractéristiques comme suit :

Changer de couleur, c'est, au sens diurne, être un homme sociable, plein de tact, capable d'entretenir un agréable commerce avec n'importe qui ; un homme qui peut s'adapter aux circonstances, d'où qu'elles viennent et quelles qu'elles soient, et qui adopte les coutumes de ceux avec qui il est en relation. (A. Hampâté Bâ, 1994, p. 64).

Une chose est d'œuvrer pour sortir l'Afrique du sous-développement, mais une autre chose est de consolider les acquis de ce travail fondamental. Pour consolider donc les résultats de cet ouvrage de l'intellectuel-fontaine, il faut : travailler à rassembler ce qui est dispersé, autour des valeurs de paix, de cohésion sociale, de vivre ensemble. L'intellectuel-fontaine, en plus de son rôle de rassembleur, doit être un homme d'action c'est-à-dire un bâtisseur. Le modèle-type d'intellectuel qu'il faut pour penser le développement social est cet intellectuel-fontaine qui n'est pas le leader

de la nation ou de la société et qui ne cherche même pas à le devenir. Il doit être plutôt un homme d'idée, rationnel et pratique. Il doit être ce juste milieu qui favorise l'équilibre social et doit surtout être actif dans l'intérêt des individus conformément aux règles sociales. C'est à ce prix que l'on pourrait espérer la possibilité d'une émergence africaine qui serait l'œuvre des intellectuels. Être un intellectuel-bâtitseur, c'est être à mesure de créer et d'exploiter sa création pour le bien-être de tous. Par son action de protection de la dignité humaine, il se présente comme un parapluie qui se pose comme l'intermédiaire entre l'homme et l'obstacle. Il est sans cesse dans la pensée pour panser et susciter l'éveil des consciences face aux défis majeurs de l'émergence. L'intellectuel-fontaine est au fondement de l'émergence. Car il fait un sacrifice, un don de soi. Ce sacrifice se présente comme une perte de soi. Une capacité pour lui de se fondre à l'autre par la négation de ses propres désirs afin de survivre. L'ambition de l'intellectuel-fontaine est qu'en plus d'être un rassembleur et un bâtisseur, il lutte contre la haine culturelle. Il s'adapte au changement du temps par sa propre domination. L'émergence a donc un prix et ce prix doit être payé par nos intellectuels-fontaines. C'est un sacrifice individuel avant qu'il ne soit collectif. C'est en cela que Samba Diakité (2018, p. 151) affirme : « il faut mourir pour renaître. Il faut se détruire pour faire vivre les autres. La vie de soi-même naît de la mort de soi-même. » Qui veut avoir une société émergente doit être patient car l'émergence même qui est un processus, un état, se donne progressivement. Penser l'émergence, c'est penser à mettre en place une base solide par un travail minutieusement préparé. Le chantier de l'émergence africaine est colossal. Ce qui nécessite l'union entre les intellectuels africains. Cette union viendra réellement de la relation d'intersubjectivité qui existe entre eux de sorte qu'il n'y est pas de discriminations, ni de haine. Pour être plus pratique dans le traitement des vastes chantiers sur l'émergence, Samba Diakité propose de façon concrète ceci : « Quand le travail est colossal, il vous est nécessaire de le faire à plusieurs pour l'achever et entamer un autre que de le faire seul et ne jamais pouvoir l'achever. L'union fait la force. » (S. Diakité, 2018, p. 30)

L'émergence africaine doit se forger et toute activité qui se forge demande : patience, endurance, disponibilité et humilité. Le travail de la forge exige du temps avant de produire un résultat satisfaisant. L'Afrique doit se donner les moyens d'y arriver. L'intellectuel-fontaine par son savoir crée les conditions pour l'émergence. Ce qui permet d'être respectable aux yeux de tous. Il faut donc pratiquer la culture de l'émergence. L'intellectuel-fontaine à travers la culture de l'émergence doit s'imposer de telle sorte à absorber tous les autres intellectuels dans un mouvement de prise de conscience et de changement positif. Sur le sentier de l'émergence, il doit avancer avec assurance et doit rassurer les autres. Pour Samba Diakité (2018, p. 147) « lorsque votre cause est juste, point besoin d'avoir peur ; allez-y jusqu'au bout de votre lutte pour imposer la vérité, pour arracher la dignité ! ». Le rôle de l'intellectuel-fontaine est donc de créer une science, de la propager, de la faire prospérer afin d'aboutir rapidement à un résultat. Samba Diakité est clair à ce sujet à travers une proposition concrète. Par sa voix, c'est la voie de l'émergence qui s'annonce avec un réalisme intellectuel. Il conseille donc aux intellectuels-fontaines de:

«Créer la science, diffusez la science, entretenez la science. Sachez-le donc, une science ne vaut que si elle se propage. Elle ne peut se propager que si elle prospère ; et elle ne peut prospérer que par des hommes qui l'utilisent et qui font atteindre des résultats » (S. Diakité, 2018, p. 153)

CONCLUSION

S'il semble vrai que la complexité de la définition de l'intellectuel a rendu peut-être difficile notre entreprise, il faut noter au total, que lorsque nous avons scruté la notion d'intellectuel dans son ensemble et chez Samba Diakité, il ressort que l'intellectuel peut participer à l'émergence. De quel type d'intellectuel s'agit-il ? Des différents types d'intellectuels et les caractéristiques que nous avons visitées, seul l'intellectuel-fontaine peut participer à l'avènement de l'émergence. L'intellectuel-fontaine n'est pas le sachant de tous, il n'est pas non plus le plus cultivé, mais il est plutôt celui qui sait se poser dans le juste milieu favorisant ainsi un équilibre social. L'Afrique, pour aller de l'avant, a besoin de ce type d'intellectuel qui n'écrase pas, mais qui relève, qui ne rejette pas, mais qui accueille. Il est donc comparable à un humain-humaniste et un universaliste car, il agit par devoir sans rien attendre en retour. Ainsi, rêver de l'émergence africaine avec l'intellectuel africain, c'est espérer un intellectuel dont la pensée appelle à l'action car toute pensée qui appelle à l'action, appelle au développement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AL DEQUSSE Mohamed, 1988, *AL muthaqqaf arabe*, (L'intelligentsia arabe) *La réalité et l'ambition, quelques remarques*. Club de l'idéologie arabe, avec le concours de l'Union des avocats arabes et la réunion arabe de sociologie. Amman.

DEBRAY Régis, 1980, *Le Scribe*, Paris, Grasset Fasquelle.

DEBRAY Régis, 1986, *Le pouvoir intellectuel en France*, Folio-Essais, Paris.

DESCARTES René, 1951, *Discours de la méthode*, Présentation et annotation par François MISRACHI, UGE, 10/18.

DIAKITE Samba, 2018, *Waati Seraa, La voix du temps ou l'appel des incompris*, Les Éditions Différence Prenne, Canada, 162p.

DIAKITE Samba, 2018, *Révolution et Développement, Pour une philosophie de l'émergence en Afrique*, Les Éditions Différence Prenne, Canada.

HAMPÂTÉ BÂ Amadou, 1994, *Kaïdara*, NEI-EDICEF, Abidjan, 112p.

KANT Emmanuel, 1785, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Traduction de V. Delbos, éditions les échos du Maquis, V. : 1, 0, juin 2013.

KARAMOKO Abou, 2017, Les enjeux du discours philosophique pour l'Afrique, L'Harmattan, Paris.

ORY Pascal, et SIRINELLI Jean-François, 2002, *Les intellectuels en France. De l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Armand Colin.

SABIR Fawzîa, 2003, *Roshinbîranî Iran u role seyasyan la sade 19*, (Les intellectuels iraniens et leur rôle politique au 19e siècle), Centre *Brayeti*, n° 27, Revue académique politique et culturelle, Erbil.

SAZGARA Paruine, 2003, *Awer danawyk la komalnasi* (Un regard sur la sociologie). Traduit en kurde du persan par Juad Mustaffa Stuthie, 1ere édition, Erbil, Mukriyan.

WEBOGRAPHIE

Dictionnaire de Sociologie, 2004, Paris, Hatier.

GOMIS Souleymane, *Les Elites intellectuelles face aux réalités de la démocratie au Sénégal*, UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES, DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE BP 5005 Dakar – SENEGAL.

GOULEMOT Jean Marie, « Intellectuel », Encyclopoedia Universalis [en ligne], consulté le 24 Mars 2018. URL : [http:// WWW.Universalis.Fr/encyclopedie /intellectuel/](http://WWW.Universalis.Fr/encyclopedie/intellectuel/).

LITTRE Emile, 1988, *Dictionnaire de la langue française*, Édition la Fontaine du Roi, Paris.

www.Dicocitations.com consulté le 16 Avril 2018 à 13h23.

LA DÉMATÉRIALISATION DE L'ÊTRE HUMAIN : DU CORPS OBJET AU CORPS VIRTUEL

Tiéba KARAMOKO
Université Alassane Ouattara
(Bouaké-Côte d'Ivoire)
Tiebak@hotmail.fr
(+225) 01115619 / 08791277

Résumé

La dématérialisation est un processus objectif consistant à substituer des fichiers numériques à des supports d'information matériels (papier ou bandes de film par exemple). Elle connaît un franc succès dans les opérations financières et les ré-organisations d'entreprises. Mais, à l'ère de la biométrie, de l'Internet, de la bioéconomie et de l'imagerie, la dématérialisation s'applique désormais au corps humain. La biométrie est un extraordinaire moyen numérique de confinement informationnel du corps humain. Internet a réduit l'homme à des traces numériques. La bioéconomie a, grâce à l'application des biotechnologies aux matières organiques vivantes, contribué à émettre le corps humain en reins, cœurs, ovocytes, surtout en banques de sang et de spermes. Quant à l'imagerie médicale, elle a rendu le corps transparent. Ainsi, le progrès extraordinaire de la numérisation, des biotechnologies et de la biomédecine, accentuent le processus de réification de l'être humain.

Ce texte éclaire ces processus de dématérialisation du corps humain et propose des pistes éthiques susceptibles de surmonter la tension entre son effacement, rendu visible par la technique et sa haute charge symbolique/axiologique, imposée par la dignité qui s'y attache.

Mots clés : Bioéconomie, Biométrie, Dématérialisation, Dignité humaine, Corps humain, Éthique, Imagerie médicale, Internet.

Abstract

The Digitalization of the Human Being: From the Body Object to the Virtual Body

Dematerialization is, in general, an objective process of substituting digital files for material information carriers (paper or film strips for example). It is very successful in financial operations and the re-organization of companies. But, in the era of biometrics, the internet, the bio-economy and imaging, dematerialization now applies to the human body. Biometrics is an extraordinary digital means of informational confinement of the human body. The internet has reduced man to digital traces. The bioeconomy has, through the application of biotechnologies to living organic matter, contributed to crumble the human body in kidneys, hearts, and ovules, especially in blood and sperm banks. As for medical imagery, she made the body transparent. Thus, the extraordinary progress of digitization, biotechnology and biomedicine, accentuate the process of reification of the human being.

This text illuminates these processes of dematerialization of the human body and proposes ethical paths that can overcome the tension between its erasure, made visible by the technique and its highly symbolic / axiological load, imposed by the dignity attached to it.

Keywords: Bio-economy, biometrics, dematerialisation, human dignity, human body, ethics, medical imaging, Internet.

Introduction

L'avènement de l'ère numérique dans les débuts du XXI^{ème} siècle annonçait les couleurs d'une migration évidente vers la société du numérique dont le maître-mot demeure la dématérialisation. Ce processus objectif de substitution des supports d'information matériels au profit des fichiers numériques rencontre un véritable succès dans de nombreux domaines d'activité, notamment, dans les domaines de l'administration, de l'économie, du commerce, de la physique, de l'enseignement, de la bonne gouvernance et surtout de la santé. Rien n'est plus édifiant à ce sujet que les expressions de dématérialisation des procédures administratives et douanières, de dématérialisation des procédures de passation de marchés publics, de dématérialisation des titres et des valeurs en bourse, de dématérialisation des rapports commerciaux, de e-commerce, de dématérialisation des particules matérielles en photons, de télémédecine ou la santé connectée, d'économie numérique, des universités virtuelles, etc. Ce flux diversifié des données immatérielles dénote l'expansion spectaculaire de la digitalisation ou de la civilisation digitale dans laquelle s'inscrit dorénavant notre monde globalisé. Répondant aux défis actuels de la société capitaliste caractérisée par les enjeux de la performance, de la productivité et de la célérité, l'ère digitale⁸⁹ semble être le symbole même de la facilitation de l'existence humaine et de la célébration de la toute-puissance des technologies.

Le principe consistant à immatérialiser, propre à l'ère du numérique, préfigure l'envahissement des réalités matérielles par les technosciences chargées de la conversion de la matérialité en virtualité. Avec un tel développement révolutionnaire, même la corporéité humaine ne semble pas épargnée. La phénoménalité de la réalité corporelle s'en trouve volatilisée, diluée, voire méprisée. À ce sujet, B. Andrieu (2010, p. 1) livre ses impressions:

« Il faudrait dire adieu au corps humain ! Une thèse technophobe se développe aujourd'hui, en de multiples lieux, en raison de ce qui serait un développement post-humaniste des sciences et des techniques : celui-ci conduirait à un abandon du corps qui deviendrait, selon une mauvaise interprétation de la formule de Stelarc, « obsolète ». Le développement des biotechnologies conduirait à une dématérialisation du corps ».

La précaution langagière de ce professeur d'épistémologie du corps, à travers l'usage emphatique du conditionnel, semble faire passer la dématérialisation du corps humain pour une pure fiction relevant, par ailleurs, d'une attitude technophobe. Et pourtant, une telle attitude, qu'elle soit fondée ou non, exprime bien une réelle inquiétude face aux effets d'effacement des technologies numériques ou des biotechnologies sur le corps humain. Dès lors, la question de la dématérialisation du corps, suscitant inquiétudes et débats, exige un questionnement renouvelé et réaliste : les possibilités biotechnologiques de voir et de lire instantanément au-delà ou à travers le corps ne traduisent-elles pas la dématérialisation ou l'effacement de la phénoménalité

⁸⁹ Cette expression est remarquable chez Antonio PELE dans son texte : « *Le pouvoir à l'ère digitale : La « société de l'exposition* », réflexion autour de *Exposed* of Bernard E Harcourt ».

corporelle de l'humain ? À quoi renvoie le processus biotechnologique de l'exérèse de la matière corporelle? Ce processus d'écorchement de l'homme peut-il se déployer sans interpeler la conscience morale? Quels sont donc les problèmes éthiques que soulève ce processus d'altération de l'humain et quelles sont les recommandations éthiques envisageables? À cette problématique, s'adosse l'hypothèse selon laquelle les processus numériques et biotechnologiques de dématérialisation du corps de l'homme se soldent par une réification de l'être humain.

Pour scruter cette position théorique structurante, la présente analyse, s'appuyant sur une démarche socio et technocritique, s'évertuera d'abord à mettre en lumière le puissant rôle des biotechnologies et d'Internet dans les processus de dématérialisation du corps humain, puis se poursuivra avec l'examen des enjeux éthiques de ce processus et, enfin, s'achèvera par des perspectives éthiques.

1- Le rôle des biotechnologies et d'Internet dans les processus de dématérialisation du corps humain

Définies comme l'application des technosciences à l'univers biotique à des fins diverses, les biotechnologies s'assimilent à un véritable biopouvoir qui, concernant l'être humain, participent diversement à la dissipation de sa dimension matérielle. Les vecteurs de cette dématérialisation sont ainsi à rechercher du côté de la palette de technologies, parmi lesquelles figurent la biométrie, l'imagerie médicale, l'ensemble des biotechnologies à l'œuvre dans la bioéconomie, mais aussi les Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) dans leur variante la plus dynamique, c'est-à-dire l'Internet.

1.1. L'identification biométrique et les subjectivités numériques

Le concept de la biométrie renvoie à des significations multiples qui permettent de saisir de manière exhaustive les différents contours et sens du mot. Cependant, nos efforts intellectuels se rapporteront à la compréhension contextuelle de ce concept. Dans cette mesure, la biométrie est la désignation des techniques et dispositifs de reconnaissance, d'authentification et d'identification. Elle est donc une technologie de vérification de l'identité des citoyens à partir de l'usage de leurs caractéristiques biologiques telles que l'ADN, les empreintes digitales, les traits du visage, des caractéristiques comportementales comme la reconnaissance vocale, etc. C'est la raison pour laquelle, la biométrie est souvent réduite à une identification numérisée des personnes par confinement informationnel de ses données biologiques (G. Dubey, 2008, p. 10). Cet effort d'intelligibilité de l'identification biométrique dessine en toile de fond son mode opératoire qui, agissant à l'image d'un moulin ou d'un convertisseur, consiste à conférer de nouvelles identités numériques aux humains en les sublimant. En effet, contrairement aux autres techniques d'identification classiques, l'identification par les nouvelles technologies biométriques est automatique grâce aux marqueurs d'identité qui rendent possible l'exécution du profilage, du marquage et de la reconnaissance des individus (D. Forest 2011, p. 16). En procédant automatiquement et par confinement, l'identification biométrique, non seulement produit une miniaturisation forcément réductrice du corps, mais surtout noie la subjectivité historique ou dynamique de l'individu dans une représentation numérique/mathématique figée. Il y a, dans ce procédé, comme un mépris à l'égard du corps dans son intégrité et dans sa phénoménalité.

Avec ce « refoulement » de la réalité corporelle, les systèmes d'identification biométriques semblent contribuer à mettre en relief ce que A. Pele (2017, p. 19), interprétant Bernard Harcourt,

appelle « la mortification de soi » ou la manière dont « les nouvelles technologies numériques façonnent nos subjectivités ». Les fondements philosophiques d'une mortification de soi, au sens d'un abandon du corps, peuvent remonter à Platon (2011, 82e-83b) à travers sa théorie de l'âme dans le *Phédon*. Si le corps est une prison pour l'âme, alors le corps est ce qu'il y a de plus méprisable dans le processus d'acquisition de la connaissance. De même, la quantification/mathématisation des caractéristiques du corps qu'exige l'identification biométrique suppose bien un dépassement de celui-ci. C'est comme si, dans sa représentation matérielle ou physique, le corps était impropre à la précision, à l'exactitude exigées par les techniques modernes d'identification. *Les identités biométrisées* (X. Crettier et P. Piazza, 2006, p.12) semblent plus sûres que les identités physiques. Dès lors, l'expression d'une dématérialisation de l'être humain dans le contexte actuel du numérique ne serait pas une exagération, encore moins un non-sens.

Comme on peut le constater à travers les procédés biométriques, l'homme contribue, au moins d'un point de vue symbolique ou représentationnel, à son propre dévêtement à travers une dérégulation du corps au profit des données numériques collectées à partir des identifiants des hommes. L'homme n'est plus un corps physique, il est devenu un corpus informationnel. À la lumière de cette analyse, il reste bien notable qu'à l'image de l'ère numérique qui apparaît comme disruptive, le corps humain se dissipe progressivement. Il devient virtuel. Et l'Internet, en tant que mode de consécration du corps virtuel ou virtualisé, participe activement au processus de dématérialisation de la corporalité de l'homme.

1.2. L'Internet, vecteur de virtualisation du monde et de l'homme.

Prototype des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC), Internet connaît aujourd'hui un nombre impressionnant d'utilisateurs. Selon les dernières estimations de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), on dénombre aujourd'hui environ 4 milliards d'internautes dans le monde (soit la moitié de la population mondiale à l'horizon 2023, selon l'ONU). Il est donc légitime et normal qu'il produise une telle attractivité, ce d'autant plus que l'Internet est assimilable à une toile d'araignée mettant en lien des millions de réseaux télématiques et assurant l'offre d'une pléthore de services de base tels que la consultation d'information sur de nombreux moteurs de recherche, la messagerie, les téléchargements, les blogs, etc.

Un aspect fondamental du sens d'Internet évoqué ci-dessus est d'un intérêt capital dans la présente analyse. Il s'agit du nominatif réseau mondial. Il donne sens au concept d'Internet également appelé le Net ou la Toile, mais qui n'est en réalité que la traduction en acte du projet stoïcien du cosmopolitisme. Ce projet, partant de la relation fondamentale entre éthique et politique, était fondé sur l'intuition d'appartenir à la *polis* du monde par des liens que les hommes ont en commun. Il exprimait fondamentalement l'idée d'ouverture et non d'enfermement. La concrétisation de cette idée stoïcienne de réaliser un village planétaire où vivent les citoyens du monde trouve son cadre d'expression dans la métaphore du réseau mondial qui n'est rien d'autre que la société numérique, c'est-à-dire le cybermonde qui relie les hommes grâce à leur besoin de communication, d'échange, de visibilité et de reconnaissance. Or être vu et reconnu comme tel dans le cybermonde, c'est-à-dire non plus en tant qu'acteur sociopolitique ou culturel d'un espace strictement national, mais surtout comme « citoyen du monde » est constitutif d'un processus de reconstruction identitaire.

Comme il se laisse clairement transparaître, l'ère numérique n'a pas seulement favorisé l'avènement d'un monde virtuel, mais il a aussi créé de nouvelles identités, des identités virtuelles ou numériques, transculturelles et transnationales. Celles-ci sont différentes de l'identité sociologique ou culturelle qui identifie l'individu par une dénomination forgée par des liens ancestraux. Elles vont aussi au-delà de l'identité métaphysique liée à la conscience que j'ai de moi-même changeant ou non dans le temps. Elles ne sont pas non plus déterminées par un lien juridique ou étatique. Elles se constituent par les informations laissées volontairement ou non par un internaute sur la Toile. La multiplicité des tâches et des actes que la pléthore d'abonnés exécute régulièrement sur les différentes plates-formes forme une batterie de renseignements, des données à caractère personnel. Ce sont, en jargon informatique, des traces numériques identitaires en ce qu'elles sont des empreintes individuées que les internautes laissent sur leur passage dans le cyberspace, mais qui permettent de définir leur personnalité et leur profil, en établissant ainsi leur identité numérique. C'est justement nos coordonnées personnelles, civiles, juridiques, administratives, etc. qui font l'objet d'exploitation et d'analyse afin de mettre au point le portrait numérique des webacteurs, c'est-à-dire leur identité virtuelle. Il convient toutefois de souligner, au passage que, malgré l'érection par les sites de la protection des données et de leur caractère confidentiel en principe moral, la production des données à caractère personnel sur le Net a favorisé un État de surveillance contre le phénomène du terrorisme et l'existence légale d'un marché de courtage de données chiffrées « chaque année à plus de 150 milliards de dollars où les clients (comme les compagnies d'assurance) peuvent, par exemple, se procurer la liste de victimes de viol dont la valeur serait de 79 \$ pour 1000 noms ». (A. Pele, 2017, p. 25).

Au-delà de cette parenthèse, notons que l'ère digitale a favorisé un basculement des identités classiques de l'homme caractérisé par le passage à une identité digitale ou virtuelle. Ce qui laisse croire à une disparition ou à une élimination totale de la réalité matérielle de l'humain, aspect visible de son identité et, logiquement, à la préséance de la virtualité ou de la dématérialisation. Ainsi, soulignant cet enjeu des STIC, A. Boulidoires (2000, p. 2) fait remarquer que, « l'esprit pourrait se libérer grâce au réseau. L'internaute n'aurait plus besoin de s'attacher à une identité corporelle. La réalité virtuelle lui donnerait la possibilité de changer de masque : le nom, l'âge, le sexe, la profession, choisis dans des identités multiples ». Mais, Internet, qui offre une représentation virtualisée de l'homme et de son espace, ne semble pas être le procédé technologique le plus significatif dans le processus de dématérialisation de l'homme. Il y a aussi et surtout la bioéconomie et l'imagerie médicale.

1.3. La bioéconomie et l'imagerie médicale: Du corps émiétté au corps transparent

Le dépassement du sens classique de la bioéconomie par sa réactualisation depuis 2009 avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) permet d'avoir une meilleure vision sur les logiques et mécanismes de reconfiguration de l'identité humaine. Ce concept dont la paternité est reconnue à l'économiste roumain Nicholas Georgescu-Roegen, désigne, d'abord, un modèle de développement global respectueux de l'environnement et soucieux des futures générations. Toutefois, la confrontation du monde aux enjeux contemporains de l'entropie et de la finitude a poussé cette organisation capitaliste à mettre en œuvre un programme de développement économique consistant à faire de l'exploitation technoscientifique du vivant, la nouvelle source de richesse économique. Il s'agit de la nouvelle version de la bioéconomie. Ainsi, selon son rapport : *La bioéconomie à l'horizon 2030. Quel programme d'action?*, l'OCDE (2009, p. 19), estime que « l'application de ces biotechnologies à la

production primaire, à la santé et à l'industrie est susceptible de donner naissance à une "bioéconomie", c'est-à-dire à un système dans lequel les biotechnologies assureront une part substantielle de la production économique ». De ce fait, l'humain, déjà mutilé dans l'ouvrier dont la force de travail exploitée produit de la richesse, est, désormais, réduit à son corps fragmenté servant de ressource économique du fait de son appartenance à l'univers biotique.

Le corps humain est ainsi soumis à un mécanisme bioéconomique qui révèle les enjeux économiques de cette approche du corps consistant au dynamitage de son intégrité. Œuvre du progrès de la biologie moléculaire et du génie génétique dont la portée scientifique est de fournir des informations sur la nature et les comportements des gènes et des molécules héréditaires, ce processus, appelé molécularisation du corps, est une perversion de leur visée scientifique pour une parcellisation/fragmentation du patrimoine biologique de l'homme en plusieurs éléments tels que les cellules, les ovules, les tissus, les reins, les cœurs, etc. C'est justement ce détournement qui fonde l'utilisation des biomatériaux à des fins, non plus seulement thérapeutiques, mais également de marchandisation légale au sein de l'industrie globalisée des soins de santé. Autrement dit, la connaissance scientifique ou médicale des constituants élémentaires du corps a favorisé sa maîtrise opératoire ; d'où son émiettement. Ce *Corps en miettes*, comme l'appelle S. Agacinski, acquiert une autre valeur illustrée par le concept de biovaleur ou la valeur économique obtenue à partir d'un processus biologique après morcellement, intensification de sa valeur curative. Ainsi, le corolaire de la création de ces biovaleurs est la tendance à effacer leurs traces corporelles. (C. Lafontaine, 2014, p. 182). Dit autrement, le résultat de la désintégration du corps : la biovaleur, a pour implication symbolique l'estompement, l'effacement ou la dévalorisation du corps réel au bénéfice d'une représentation quantifiée ou informationnelle.

C. Lafontaine, (2001, p. 256), qualifie ce tournant informationnel de cybernétisation de l'humain qui est, selon elle, un processus de fragmentation du corps et de son analyse sur la base de données informationnelles. La conception du corps comme un support informationnel est incarnée, selon la sociologue canadienne, dans les gènes et ADN qui représentent une sorte de boîte noire de déchiffrement de la vie humaine. C'est d'ailleurs tout le sens de la création des biobanques qui sont des centres de ressources biologiques chargées de collecter, stocker et mener des recherches sur les éléments biologiques récoltés afin de découvrir les informations utiles pour la mise au point de ressources pharmaceutiques. La dématérialisation du corps ainsi entreprise se poursuit allégrement sous l'impact des différentes techniques de l'imagerie médicale (radiologie, échographie, scanner ou tomodynamomètre, etc.).

En effet, l'imagerie médicale, cette belle innovation biotechnologique par laquelle le médecin radiologue permet d'accroître la performance ou la précision du diagnostic, est un véritable défi à la matérialité du corps. Le diagnostic clinique se construit d'ordinaire sur la base d'un dialogue avec le corps, le corps physique, le corps visible, le corps marqué, le corps historique. Avec la radiologie par exemple, le médecin met en demeure le corps de révéler ce qu'il a d'invisible, de caché, d'intime. Mais, l'accès à cet invisible requiert la traversée de l'écran corporel, du massif matériel qu'est le corps devenu un obstacle. Les rayons X des outils du radiologue procèdent alors à une infiltration lumineuse du corps qui finit par le rendre transparent (P. Lasjaunias, 2008, pp. 1-2).

Le corps transparent n'est pas seulement un corps dissocié qui détourne le regard du médecin de la corporalité palpable, c'est un corps capturé, figé, virtualisé, qui déjoue la dynamique fonctionnelle du corps physique. C'est un corps éclipsé qui rend visible l'invisible, qui donne

accès à l'intime, au privé. L'imagerie médicale crée un dédoublement du corps qui donne la préséance au corps virtuel sur le corps physique dont la transparence fait coïncider son dévoilement interne avec son invisibilité/mépris externe. À ce titre, l'avalanche des progrès technologiques, tendant à réduire l'homme à une identité virtuelle, donc à de nouvelles subjectivités numériques qui lui ôtent sa phénoménalité corporelle en mettant à nu son ultra-intimité, semble inscrire la problématique du corps numérisé au cœur des préoccupations éthiques.

2. Le corps humain virtualisé au cœur de l'éthique

L'effort d'intellection du processus de dématérialisation du corps de l'être humain permet d'entrevoir une panoplie de préoccupations à portée éthique que suscitent de telles identités virtualisées. Bien que ces enjeux éthiques soient multiples et diversifiés, il s'agit, précisément ici, de mettre en lumière le dilemme entre l'impératif sécuritaire et le respect des libertés individuelles, le brouillage accentué des limites de l'intime ou de la vie privée et la « plus-value » du corps et de ses produits par les technologies biométriques, biomédicales et bioéconomiques⁹⁰.

2.1. La liberté et la dignité humaine à l'épreuve de la biométrie

Qu'il soit appréhendé, au sens idéaliste⁹¹, comme un simple réceptacle, sans valeur, de l'âme ou, au sens phénoménologique⁹², comme conscience incorporée, incarnée, siège de l'expérience humaine, le corps n'échappe pas, dans son analyse contemporaine, aux enjeux d'identification. En d'autres termes, que nous ayons un corps ou que nous soyons un corps, le corps demeure le support physique de l'identité humaine. Les indicateurs de l'identité, que les interactions sociales et leur gestion politique exigent de maîtriser, sont sur et dans le corps. La mutation des identités partant des « identités-papiers » dont l'acteur majeur était l'administration de l'état civil, aux « identités numériques » produites par l'informatisation et la biométrie, indique le renforcement de la référence au corps dans les politiques de viabilisation des processus d'identification. Identifier une personne, ce n'est plus seulement l'authentifier, c'est-à-dire établir une correspondance entre elle et ce qu'elle prétend être sur la base d'un document qu'elle possède. L'acte d'identification se passe maintenant de toute médiation entre le corps et le support de l'identité. Il consiste concrètement en une comparaison entre des caractéristiques biologiques personnelles préalablement enregistrées et des informations fournies par une base de données gigantesque⁹³. Ce second procédé a pour avantage de rendre plus sûre l'identification des

⁹⁰ Les technologies biométriques renvoient aux outils numériques d'identification de l'homme servant à analyser formellement les caractéristiques biologiques d'une personne (empreintes digitales ou vocales, ADN, etc.). Les technologies biomédicales indiquent, ici, les techniques d'imagerie médicales. Quant aux technologies bioéconomiques, elles sont constituées des biotechnologies servant à exploiter le vivant organique à des fins économiques.

⁹¹ Nous inscrivons sous ce vocable aussi bien le mépris platonicien du corps considéré comme une pesanteur pour l'âme que le dualisme cartésien qui distingue en l'homme un esprit/pensée et un corps/étendue.

⁹² Il s'agit de la phénoménologie de Husserl et, surtout, celle de Merleau Ponty dans *La Phénoménologie de la perception*.

⁹³ Cette description représente deux schémas d'identification appelés respectivement « one-to-one » qui repose sur l'existence d'un document d'identification et « one-to-many » se faisant par recoupage d'informations personnelles avec celles d'une base de données.

personnes. On pourrait alors se demander pourquoi cette obsession des sociétés contemporaines à établir des identités qui soient à l'abri des velléités de falsification et d'usurpation. La raison est simple : c'est la sécurité ; la sécurité des données elles-mêmes, celle des personnes et des biens dont la garantie rentre souvent en opposition avec le respect des libertés fondamentales reconnues aux citoyens.

En effet, l'un des enjeux majeurs du technocosme socio-politique, engagé dans le processus de biométrisation et de numérisation de tous les actes et procédures, réside, bel et bien, dans le dilemme entre l'impératif sécuritaire national/international et le respect des libertés individuelles. Ce choix est difficile dans les sociétés dites démocratiques dans la mesure où elles sont confrontées au dilemme consistant à violer ou non le principe insoluble du respect des libertés citoyennes au profit d'une exigence sécuritaire. Il est incontestable que l'arsenal biométrique insufflé par la révolution numérique est un gage de sécurité pour les grandes puissances mondiales disposant de services et d'agences spécialisés dans le domaine des renseignements, de l'informatique et de la sécurité. Ceux-ci disposent de bases de données dans lesquelles sont stockés et analysés des gabarits d'informations qui permettent d'identifier et de traquer les scélérats, d'anticiper des actes criminels et de vandalisme. L'ère numérique vient ainsi renforcer le biopouvoir étatique qui se donne le plein droit d'utiliser tous les moyens nécessaires et sans aucune restriction afin d'assurer son rôle régalien en terme de garantie de la sécurité nationale, de la protection des personnes et de leurs biens. On assiste ainsi à un état de surveillance à la suite du 11 Septembre 2001 aux USA. Depuis lors, les autorités américaines et leurs alliés se réservent tout droit et moyen exclusif de surveillance dans la guerre contre le fléau mondial du terrorisme.

De manière concrète, les exigences sécuritaires constituent un empiétement sur la liberté des individus et une véritable entorse à leur vie privée. Les procédures sécuritaires d'authentification des cybernautes et de comptabilisation des accès sur les sites ont respectivement pour rôle principal de les identifier et de sauvegarder les traces de toutes leurs activités, de tous leurs faits et gestes dans des bases de données en vue de les exploiter en cas de force majeure. Au demeurant, l'impératif sécuritaire met ainsi en lumière l'existence d'un œil inquisiteur et invisible qui se déroge le droit et le pouvoir de violer les droits, les libertés et la vie privée des citoyens en divulguant et exploitant leurs données personnelles sans le préalable recueillement de leur consentement. Ainsi, le principe cardinal de la confidentialité censé garantir la vie privée des internautes, c'est-à-dire leurs données à caractère personnel, perd toute sa valeur en dépit des mesures de protection prises au préalable. Il s'agit entre autres des mots de passe, des schémas, des empreintes digitales, de la reconnaissance vocale ou faciale qu'utilisent, en vain, les webacteurs se croyant à l'abri de tout espionnage informatique ou d'une quelconque intrusion dans leur domaine privé. En conséquence, la liberté à l'ère du numérique et de la sécuritocratie est chimérique et illusoire. C. Cabal, (2003, p. 56) dans son rapport sur les méthodes scientifiques d'identification des personnes souligne bien cette incidence des dispositifs biométriques sur les libertés et la vie privée des citoyens. Les technologies d'identification accentuent ainsi le contrôle politique et perce le voile d'anonymat minimal auquel l'individu a droit dans la vie réelle comme dans le cyberspace.

Par ailleurs, dans la mise en œuvre des méthodes d'identification biométriques, il convient de noter le nouveau statut du corps. Ce statut réduit le corps de l'individu à des caractéristiques biologiques numérisées ou mathématiquement représentées (M. Gréco, 2011, p.107). Une telle représentation qui réduit le corps au tout biologique et à de simples données mathématiques porte atteinte à la dignité fondamentale s'y rattachant. La dignité du corps, découlant de la dignité de la

personne, transcende le physique et le matériel. Elle est fondamentalement liée au seul fait d'être homme manifestant une vie singulière, attaché à une culture et se réclamant d'une forme de rationalité/spiritualité. J. Peuch (2010, p. 5) ne signifie pas autre chose lorsqu'il rapporte ce pan d'un communiqué de la Ligue des Droits de l'Homme en France : « l'usage de données biométriques porte atteinte à la dignité de l'homme en ce qu'il réduit la personne humaine à une extraction de son patrimoine biologique ».

Pour lui, en identifiant la personne humaine à ses caractéristiques physiques, la biométrie favorise non seulement une instrumentalisation du corps (à des fins eugéniques par exemple), mais également une forme de déshumanisation. Si cet argumentaire illustre, d'une manière frappante, une liquidation de la liberté individuelle, sous l'autel de la sécurité et une atteinte à la dignité de la personne par effet de détournement du corps, il y a lieu de craindre aussi une intrusion dans le caché, l'invisible ou la singularité de l'homme avec l'imagerie médicale.

2. 2. L'imagerie médicale et l'intrusion dans l'intime

Dans les interactions sociales, fluidifiées par les multiples modèles de communication et régulées par des règles communes, toute personne a droit à un anonymat minimal. Ce cercle d'invisibilité personnelle est la vie privée. La même disposition existe dans notre rapport à notre propre corps ou à celui de l'autre. Il y'a ce qui est visible et ce qui ne doit pas l'être. Ce qui ne doit pas être visible est la marque profonde de notre singularité et cela s'appelle l'intime ou l'intimité. Dans l'intimité du corps, l'on distingue l'aspect intérieur qui échappe au regard de la personne elle-même et l'aspect externe sur lequel porte préalablement le regard clinique du médecin.

Seulement, le progrès décisif des technologies biomédicales permet aujourd'hui d'avoir accès à « l'intérieur » de l'homme sans avoir besoin de pratiquer une vivisection. C'est le cas avec la radiographie, la mammographie, l'échographie, etc. qui, grâce à l'image ou à l'écho transperçant l'épaisseur du corps, dévoilent l'invisible, le caché ou l'intime. Cette intrusion dans l'intimité la plus profonde de l'homme cause souvent un inconfort d'autant plus affligeant qu'il est lié à la découverte des marqueurs émotionnels de la pathologie que sont l'angoisse, l'anxiété ou la peur de ce que les spécialistes des sciences médicales appellent « l'image sanction ».

Dans la même veine, il convient de noter que l'imagerie médicale soulève des considérations algologiques importantes, notamment, celles ayant trait à l'amplification/hiérarchisation de la douleur. En plus de la douleur ressentie et la douleur du traitement, s'ajoute la douleur liée à l'angoisse de la vue de l'image sanction, c'est-à-dire une radio qui annonce, par exemple, un cancer en phase 4. Ce type d'image amplifie la douleur parce qu'il accroît les niveaux du ressenti. Il est hiérarchisant parce qu'il constitue le point d'ancrage du diagnostic et du protocole thérapeutique du médecin indépendamment des indices de souffrance du patient. Ce recentrage de l'expertise ou du regard du médecin est, en bioéthique, une révolution bien régressive. En effet, l'expertise requise dans l'interprétation des images radiographiques, mammographiques ou échographiques replace le médecin au centre de l'acte de soin, faisant craindre le retour à un paternalisme rétrograde pouvant altérer les rapports dynamiques entre soignant et soigné dans la médecine moderne.

« Le sentiment de souffrance du patient est le critère qualitatif sur lequel doit agir le médecin. Cet impératif apparaît de prime abord compromis en oncologie en ce sens où c'est le praticien qui informe, montre et traite une maladie qui n'est pas, bien souvent, ressentie corporellement par les malades ». (A. Dutier, 2008, p. 147)

Ces propos ne dévoilent pas seulement le nouveau paternalisme qui s'instaure dans la relation médecin/patient, ils montrent à quel point s'opère, par l'imagerie médicale, une dissociation entre le corps virtualisé et le corps ressenti. En effet, comme le montre magnifiquement Dutier, le corps transparent, révélateur de l'imperceptible, de l'invisible, est très souvent en déphasage avec la représentation subjective du corps du patient. L'image de soi, auréolée d'une représentation esthétiquement positivée qui surdimensionne l'estime de soi, ne résiste pas à l'image de l'organe anatomiquement altéré. En plus, une radiographie peut révéler au-delà du ressenti du malade. Le diagnostic d'une douleur bénigne peut déboucher sur un cancer. Dans ce cas, le résultat de la radio est le marqueur d'un mal que le malade n'a pas pressenti. On voit bien ici qu'il y a une dimension émotionnelle et symbolique liée respectivement à un mal auquel le patient ne s'attendait pas et à la double représentation qu'il se fait de son propre corps et de l'attente diagnostique de son ressenti réel.

Cette charge symbolique est très accentuée en Afrique dans la représentation que se fait un patient d'une radiographie qui débouche sur une intervention chirurgicale par exemple. La radio peut être perçue comme la première étape du processus chirurgical consistant à « ouvrir » son corps. Voir et lire à travers le corps physique relèvent déjà, d'un point de vue symbolique, d'une métaphysique de la matière corporelle qui situe le savoir médical au seuil du surnaturel, de l'irréel. C'est pourquoi, toute intervention chirurgicale, dans la conscience traditionnelle africaine et, au-delà du risque médical, engage le pronostic vital du patient. Pire, franchir l'écran du corps semble marquer une dévalorisation de celui-ci du fait d'une sorte d'abrogation de son statut phénoménal et de son rôle de dissimulation/protection de ce que la nature a si bien dérobé à la vue du dehors. Le corps est « sacré » parce qu'il couvre et protège ce que l'homme a d'intime, de caché, de singulier : « son intérieur ». L'imagerie médicale, en « effaçant » ce corps bouclier, tableau symptomatique et historique de l'humaine condition, contribue fortement à la déconstruction de la charge symbolique du corps humain. Il semble que la bioéconomie participe à cette déshumanisation de l'être humain à travers l'émission et la marchandisation du corps qu'elle favorise.

2.3. La bioéconomie et la valeur marchande de l'être humain dématérialisé

L'image néolibérale de la modernité contemporaine, ayant favorisé l'avènement de l'homo œconomicus, présume de l'idée suivant laquelle les identités numériques et les corps émetteurs sont utilisés à des fins capitalistes. Le monnayage des identités connectées ou le marché de courtage de données constituent des illustrations, qui après analyse, permettront de comprendre les enjeux économiques qui se profilent en arrière-plan de notre exhibition sur les réseaux sociaux. Que gagnent les gouvernances des réseaux sociaux et des moteurs de recherche ? Comment génèrent-ils leurs ressources économiques ? Et que gagnent fondamentalement les fidèles usagers du Web ?

Les deux premières interrogations se dissolvent à travers le vocable du marché de courtages des données. Ce terme désigne le monnayage des identités numériques. Il s'agit de la vente des

données et des informations des usagers à des structures ou à des firmes ou à des entreprises. Dès lors, se dévoilent les enjeux économiques des réseaux sociaux et des moteurs de recherche puisqu'ils génèrent leurs capitaux à travers la possession et la vente des renseignements relatifs aux identités connectées. Mais, la présence exhibitionniste des individus au niveau de l'espace numérique répond aussi à un enjeu socioéconomique pour les usagers, celui de la visibilité sociale, de l'insertion professionnelle et de la rentabilité économique. Même si cette subjectivité d'entreprise de soi ne couvre nullement les stratégies illégales mises en œuvre en vue du vol ou de l'extorsion des ressources économiques de certains usagers. Il est ici fait référence au phénomène mondial de la cybercriminalité. Cette explication répond aussi à la troisième question susmentionnée concernant les retombées économiques de la fidélité des individus sur la Toile.

Outre les identités numériques qui génèrent assez de richesses, les corps émiétés s'inscrivent également dans cette même logique de capitalisation économique. L'émission du corps humain représente le fondement de ce modèle de développement économique dénommé la bioéconomie néolibérale qui fait de l'exploitation technoscientifique du vivant organique, la nouvelle source « inépuisable » de la croissance économique. Il permet de contourner la prohibition du trafic marchand de l'homme et de son corps. Par ce contournement, l'homme ne fait plus, certes, directement l'objet d'une commercialisation, mais il est préalablement morcelé, parcellisé, décomposé avant d'intégrer le marché de la distribution et de la vente (C. Lafontaine, 2014, p. 33). La dématérialisation de l'humain à l'ère de la bioéconomie s'inscrit dans une dynamique économique, celle de la croissance économique telle que proclamée par l'OCDE.

Face à ces enjeux sécuritaires et économiques des subjectivités numériques et des corps en miettes dévoilant la vulnérabilité et l'indignité humaines, il est nécessaire d'envisager une éthicisation des mécanismes d'application des technologies numériques et biomédicales à l'être humain.

3. Éthicisation des processus numériques et biotechnologiques

La quatrième révolution de l'histoire de l'humanité que représentent la révolution numérique et la bioéconomie a activement orienté la puissance biotechnologique dans un processus de façonnement des identités classiques et de déconstruction des corps humains. Ainsi, les nombreux corollaires et enjeux souvent déshumanisants que favorisent de telles situations, rappellent la nécessité d'une éthicisation des processus numériques et biotechnologiques.

3.1. De la nécessité d'une éthique des technologies numériques

L'empreinte des technologies marquée par le sceau du faillibilisme humain interpelle toute conscience éclairée et critique à initier ou à poser des repères éthiques pour faire face aux nouvelles problématiques éthiques suscitées par le développement du numérique. Nul n'est sans ignorer que l'homme n'a pas une omni-conscience de lui-même, de ses actions et de ses œuvres. C'est la raison pour laquelle Hannah Arendt assimile la société humaine à un espace de création d'incertitudes puisque toute action humaine produit des incertitudes qui lui échappent. Cette réalité propre à *l'homo faber* est aussi inhérente à l'outil technologique caractérisé par la non maîtrise de ses effets, sa non-neutralité et sa tendance à s'autonomiser vis-à-vis de l'homme. D'où l'urgente nécessité de promouvoir une éthique des technologies, en particulier du numérique. En quoi consiste donc cette éthique des technologies numériques?

C'est une réflexion critique portant non seulement sur les rapports de l'homme aux technologies numériques, mais aussi sur la culture technologique en vue de permettre aux utilisateurs du Net d'adopter des attitudes responsables envers ces moyens techniques. Comme le souligne si bien F. Fischer (2014, p. 2), cette éthique se doit d'analyser « les possibles conflits de valeurs qui peuvent apparaître entre le "comportement de la technologie" et l'éthique des usagers. » De manière tangible, ce mode de penser l'éthique en rapport avec les technologies numériques consiste à relever et à étudier les antagonismes axiologiques et les déviations des outils technologiques qui mettent en péril les valeurs proprement humaines. La non-neutralité et la non maîtrise de tout objet technique manifestées à travers la survenance d'effets pervers et de l'imprévisibilité des faits nuisent ou précarisent les conditions essentielles de l'homme, à savoir sa liberté, sa dignité. D'où la pertinence de l'incorporation de la culture du numérique dans le champ thématique de l'éthique du numérique.

Partant du constat suivant lequel la scission de la technique et de la culture⁹⁴ demeure l'élément causal du malaise de la civilisation technicienne, la culture technique en général ou la culture numérique en particulier, se pose comme le paradigme de solution. Ainsi, cette dernière, en tant qu'elle revêt fondamentalement un caractère éducationnel, devrait initier l'homme à une utilisation rationnelle, raisonnable et responsable d'Internet en lui permettant d'avoir une idée claire sur les avantages du numérique et les dangers liés au dépôt incessant des traces numériques laissées par sa présence sur le Web. Cela sous-entend que tout individu devrait comprendre préalablement que les technologies numériques influencent ou impactent négativement comme positivement la société ainsi que la définition de l'homme. Dans cette situation d'ambivalence, celui-ci serait susceptible de tirer son épingle du jeu en jugeant ses intérêts et en se mettant à l'abri des inconvénients du mésusage.

En outre, suivant l'idée d'un enrichissement épistémologique et axiologique de la culture par la culture technique (G. Simondon, 2013, p. 9), l'éthique des technologies numériques doit être intégrale en prenant en compte les aspects normatifs de l'heuristique de la peur et des valeurs éthiques dès la conception ou la programmation des outils technologiques. L'éthique *by design* est la désignation de cette nouvelle éthique numérique qui s'inscrit dans une logique d'adaptation d'un canon de valeurs aux problématiques actuelles des technologies numériques. Comme il se laisse clairement déduire, il s'agit d'une éthique avant-gardiste qui anticipe toute éventualité en amont par l'adoption de certains principes éthiques tels que la précaution, la prévention, la responsabilité, etc.

Si l'originalité et la pertinence de l'éthique numérique *by design* s'imposent comme paradigme de solution efficace, elle semble insuffisante au regard de la persistance et de la complexité des nombreuses préoccupations éthiques que posent le développement et l'application des technologies numériques. Il faut envisager une éthique des usages.

3.2. De la promotion d'une éthique des usages

L'Éclipse de l'humanisme exprimée à travers l'érosion des valeurs humanistes dont parle B. Harcourt dans *La société de l'exposition* se présente, à l'analyse, comme le corollaire de la critique de l'objectivité neutre de la technique faite par l'École de Francfort. L'espionnage, la

⁹⁴ Cette thèse sur l'antagonisme ontologique entre technique et culture est visible chez Jacques Ellul, surtout, dans *Le système technicien*.

surveillance des masses, la perception de la vie privée comme une marchandise, sont autant d'arguments qui attestent de la non-neutralité des technologies numériques et d'un certain interventionnisme dans le domaine de ces technologies pour des intérêts souvent égoïstes. Ainsi, ressort l'idée que le mode d'usage des moyens numériques, lié certainement à une mauvaise foi et au double visage de la technologie et non à un manque de culture technologique, rend compte des effets pervers du Numérique sur le lien social. Face à un tel usage détourné des technologies, ne serait-il pas nécessaire de recourir ou plaider, comme le suggère P. Breton (2000), à une éthique des usages fondée sur un usage humaniste des techniques ?

C'est une éthique humaniste dont le sens se dégagera à la suite de sa soumission à une analyse casuistique. Si l'éthique se conçoit comme l'étude du comportement et des mœurs, l'humanisme entend l'homme comme une valeur supérieure. Ainsi, l'évocation d'une éthique humaniste dans un contexte d'effacement du corps humain à l'ère des technologies numériques et biomédicales renvoie à une éthique qui moralise et sensibilise l'homme sur la nécessité d'une utilisation à bon escient des objets techniques. Ce qui signifie que tout acte malveillant de nature à utiliser les données personnelles d'autrui à des fins égoïstes ou économiques, comme le font les *black hackers* est formellement proscrit. Bien plus, cette éthique est une invite à avoir à l'esprit l'homme, c'est-à-dire ses valeurs de dignité, de liberté, du respect de sa vie privée dans nos rapports avec les moyens technologiques. De manière concrète, il s'agit d'une sensibilisation, d'une conscientisation, d'une moralisation sur la définition et l'adoption d'un certain nombre de comportements à l'effet de susciter une prise de conscience morale plus accrue et un sentiment de responsabilité des usagers.

Déductivement, l'éthique des usages signifie la déontologie des usagers dans la mesure où elle s'érige comme la charte de bonne conduite des utilisateurs des technologies, notamment numériques. Il est donc question de la mise en place d'un code de règles destinées aux usagers afin de leur permettre de sécuriser leurs données personnelles et donc leur vie privée. Dans cette perspective, un rapport de CIGREF dirigé par Flora Fischer, propose l'éthique des usages des ressources numériques, devant permettre de surmonter les problèmes liés à l'équilibre entre vie privée/vie professionnelle, à la gestion des données, et aux conditions de travail, comme solution à l'ambivalence des technologies numériques. Cette perspective éthique est une interpellation à un usage moral des ressources numériques, supposant une conscience morale qui stimule à être en phase avec le bien. En clair, les principes cardinaux qui fondent cette éthique restent l'impératif catégorique kantien et le principe de bienfaisance. En proscrivant toute arnaque, cette éthique encourage l'attitude des *white hackers* qui mettent leur savoir-faire en matière d'informatique au service de tous par le développement et la vulgarisation d'applications et de mesures de protection.

C'est justement la bienfaisance et l'impératif catégorique, en tant que principes actifs de l'éthique des usages, qui doivent prévaloir dans le domaine de la bioéconomie. Cela permettra ainsi de rompre avec la conception instrumentalisante, réifiante et économique de l'homme en plaçant le respect de l'autonomie et de la dignité humaine au cœur de ce mode de développement basé sur le biocapital exprimé clairement à travers l'expression *Corps en miettes*. Cela sous-entend clairement la nécessité de sortir des considérations calculante, marchande et chosifiante de l'humain qui le réduisent à un agrégat de biomatériaux, à des bio-objets et des biovaleurs. L'enjeu étant, *in fine*, de valoriser l'humain en l'homme.

Conclusion

La révolution postindustrielle, c'est-à-dire la révolution numérique, a accéléré, à une vitesse fulgurante, le processus de transformation de la société et de l'homme. Cette métamorphose, étant le fait des technologies numériques et des biotechnologies, a atteint un certain pic avec les processus de dématérialisation du corps humain que leurs applications naïvement enthousiaste impliquent.

Cette transfiguration de l'être humain à travers la dématérialisation de son corps est un processus technologique d'effacement de la matérialité corporelle de l'homme en le réduisant à des corps humains émiétés, des traces numériques et des empreintes digitales communément appelées des identités numériques et biométrisées. Ces corps émiétés et virtualisés soulèvent bien de préoccupations parfois dilemmatiques, car entrant dans une logique de violation des principes de liberté et de vie privée sous la pression d'impératifs sécuritaires exploitant les bases de données et les procédures de traçage, de profilage et de comptabilisation des individualités connectées. Pis, dans le contexte globalisé du capitalisme qui a donné naissance à l'*homo œconomicus*, les corps dématérialisés sont soumis aux lois de l'économie marchande, devenant les nouvelles matières premières de l'économie mondialisée.

Dans un tel contexte marqué par l'érosion des valeurs humaines et humanistes, et donc par la réification/aliénation de l'homme, il est impérieux d'y faire face en envisageant comme solution une éthique des technologies numériques censée valoriser une culture numérique et une anticipation des risques dès la conception et la programmation des technologies. La promotion d'une éthique des usages constitue également un repère éthique à même de minimiser les dérives liées aux usages des objets techniques.

Bibliographie

ANDRIEU Bernard, 2010, *Se trans-corporer : Vers une auto- transformation de l'humain?*, Paris, La Pensée de Midi.

BOULDOIRES Alain, 2001, « Le culte d'Internet : une menace pour le lien social ? de Philippe Breton, Paris, La Découverte, 2000 », *Communication et organisation* [En ligne], 20 | 2001, mis en ligne le 27 mars 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/2617>.

BRETON Philip 2000, *Le culte de l'Internet*, Paris, La découverte, collection Sur le vif.

CABAL Christian, 2003, *Les méthodes scientifiques d'identification des personnes à partir de données biométriques et les techniques de mise en œuvre*, Rapport n° 938 de l'Assemblée Nationale française.

CRETIER Xavier et PIAZZA Pierre, 2006, *Du papier à la biométrie. Identifier les individus*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

DUBEY Gérard, 2008, « La condition biométrique. Une approche socio-anthropologique des techniques d'identification biométrique », *Raisons politiques*, Volume 32, n° 4, pp 9-33.

DUTIER Aurelein, (2008), *La place de l'imagerie médicale dans la relation soignant/soigné lors de l'annonce en cancérologie*, Thèse de doctorat, Université Paris Descartes-Paris V, Laboratoire d'éthique médicale et de médecine légale.

- Ellul Jacques, 2012, *Le système technicien*, Paris, Cherche midi.
- FISCHER Flora, 2014, *Éthique et Numérique : Une éthique à inventer ? Rapport de mission*, CIGREF (réseau de grandes entreprises), Paris.
- FOREST David, 2011, *Droit des données personnelles*, Paris, Gualino Éditeur, Collection Droit en action.
- GRÉCO Marjorie, 2011, « La biométrie : enjeux et risques des techniques nouvelles d'identification », Philippe Ségur & Emilie Labrot, 2011, (sous la dir. de), *Un monde sous surveillance*, Perpignan, PUP, Collection Études.
- KANT Emmanuel, 1976, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Trad. Victor Delbos, Paris, Gallimard.
- LAFONTAINE Céline, 2001, *Cybernétique et sciences humaines: aux origines d'une représentation informationnelle du sujet*, Bibliothèque nationale du Canada.
- LAFONTAINE Céline, 2014, *Le corps-marché*, Paris, Seuil.
- LASJAUNIAS Pierre 2008, *Le corps transparent. Réflexions sur l'imagerie médicale*, <http://www.espace-ethique.org>, lu le 19/10/2018.
- OCDE, 2009, *La bioéconomie à l'horizon 2030 ? Quel programme d'action ?*, (Rapport) Paris.
- PELE Antonio, 2017, « Le pouvoir à l'ère digitale : la « société de l'exposition », réflexion autour de Exposed de Bernard E. Harcourt », *Revue Internationale de droit des données et du numérique*, Volume3, pp 19-34, <http://ojs.imodev.org/index.php/RIDDDN/article/view/179/292>, consulté le 27 octobre 2018.
- PEUCH Jonathan, 2010, *Le problème éthique de la biométrie. À partir du cas d'un Lycée à Gif-Sur-Yvette (Essone)*, <http://lucane.toile-libre.org/spip.php?article21>, lu le 01 octobre 2018.
- PLATON, 2011, *Phédon*, Œuvres complètes, trad. Luc Brisson, Paris, Flammarion.
- SIMONDON Gilbert, 2013, *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier.

LA QUESTION DES DROITS DE L'HOMME ET LA PROBLÉMATIQUE DU RÉGIME DES IMMUNITÉS EN AFRIQUE

Dr NAMAN Seni Berni

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire, Département de Philosophie,
yvantrsor.berni@yahoo.fr

Résumé

La lutte contre les violations des droits de l'homme a amené la communauté internationale à instituer la justice pénale internationale. Sauf que dans l'exercice de sa mission, celle-ci se heurte aux privilèges liés à l'immunité qui impose la protection des gouvernants et de certaines personnalités contre les poursuites pénales. Or, cette justice pose le principe de la responsabilité individuelle pénale en matière de violation grave des droits de l'homme, mais ne dispose pas de pouvoir contraignant pour obtenir la comparution des auteurs des crimes. Cette situation laisse impunis de nombreux crimes commis sur le continent. Cet article se propose, à travers une démarche historico-analytique, de concilier la lutte contre l'impunité avec le régime d'immunité, en sollicitant un engagement politique fort du Conseil de sécurité afin d'exercer des pressions sur les États qui refusent de coopérer.

Mots-clés : Droits de l'homme, immunité, impunité, justice pénale internationale, obligation de coopération, responsabilité individuelle.

Abstract

The fight against impunity for international crimes has led the international community to institute international criminal justice. Except that in the exercise of its mission, it faces the privileges related to the immunity which imposes the protection of the rulers and certain personalities against the criminal prosecution. This justifies the rejection of Omar Al-Bashir and Uhuru Kenyatta, two heads of state in office, enjoying immunity but being prosecuted for serious human rights violations. International criminal justice raises the principle of individual criminal responsibility for these crimes, but does not have the power to compel the appearance of the latter. This situation leaves unpunished many crimes committed on the continent. This article proposes, through a historico-analytical approach, to reconcile the fight against impunity with the immunity regime, asking for a strong political commitment from the Security Council to exert pressure on States that refuse to cooperate.

Keywords: Human rights, immunity, impunity, international criminal justice, obligation of cooperation, individual responsibility.

Introduction

L'immunité est une institution classique du droit international. Elle est un héritage de la philosophie antique romaine. À l'origine, elle bénéficiait à des personnes physiques, c'est-à-dire des diplomates et des souverains. Avec l'évolution des sociétés modernes, ce terme a été étendu aux États, puis aux organisations internationales. Elle requiert deux formes essentielles : l'immunité de juridiction et l'immunité d'exécution. La première forme permet à celui qui en bénéficie de ne pas être transféré devant un juge tandis que la seconde forme donne droit de s'opposer à la saisie des biens de celui qui en jouit. L'extension de ce régime au cadre de violation grave des droits de l'homme donne souvent lieu à des débats souvent très passionnés et est à l'origine des conflits qui opposent les juridictions pénales internationales à certains chefs d'État en fonction. C'est ce qui ressort du bras de fer qui oppose la Justice pénale Cour Pénale Internationale (CPI) à certains dirigeants africains.

À l'origine de ce conflit, se trouvent les mandats d'arrêt délivrés successivement à l'encontre des présidents Omar Al-Bashir du Soudan et Uhuru Kenyatta du Kenya. La CPI suspecte ces deux personnalités d'être responsables de violations massives et systématiques des droits des populations civiles dans leur pays respectif. Mais, l'annonce de la délivrance de ces mandats d'arrêt a donné naissance à un front de refus en Afrique. Ce front s'est traduit par le refus des États africains de coopérer à l'exécution des mandats d'arrêt de la Cour pour la seule raison que ces deux personnalités sont des chefs d'État en exercice et qu'à ce titre, elles jouissent d'immunité. Cette initiative a été entretenue et soutenue par l'Union Africaine (UA) qui a recommandé aux États membres de désobéir à la CPI en refusant toute coopération avec elle. Et pourtant, l'Afrique fait partie des plus grands soutiens de la CPI, à travers ses trente quatre États qui ont adhéré à ses statuts et reconnaissent ses compétences. Cette reconnaissance a été observée lors des transfèrements de l'ancien vice président et ex chef de guerre Jean Pierre Bemba, des chefs de milices Thomas Lubanga, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolode en 2006 par la République Démocratique du Congo, de l'ancien président Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé par la Côte d'Ivoire en 2011 et en 2012, de Callixte Mbarushimana, le chef des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) en 2011 par le Rwanda, de Patrice Édouard Ngaïssona, le chef d'une faction anti-balaka, le 12 décembre 2018, etc.

Au fait, l'examen de la pratique révèle que la césure passe davantage entre les catégories d'individus, ceux qui n'exercent plus le pouvoir étant moins protégés que ceux qui sont encore en fonction. Or, l'immunité dont jouit un chef d'État en exercice ne l'exempte pas de poursuites pénales pour les crimes commis pendant l'exercice de ses fonctions, ce qui relève de sa responsabilité pénale individuelle. Il se pose dès lors, un problème d'articulation entre l'immunité et la responsabilité pénale individuelle d'un chef d'État en fonction. L'analyse de ce problème a conduit à poser cette question : comment protéger les droits de l'homme dans un contexte où la lutte contre l'impunité se heurte aux impératifs du régime d'immunités? Autrement dit, l'immunité ne doit-elle pas céder la place aux poursuites pénales si elle est opposée à une violation grave des droits de l'homme ? D'autres questions subsidiaires gravitent autour de la question centrale : si l'immunité est une institution du droit international héritée de la philosophie antique romaine, ne pouvons-nous pas nous référer à ses auteurs pour saisir ses différentes implications ? Quelle est la situation des droits de l'homme dans un continent où l'immunité fait le lit de l'impunité ? Si, en vertu de la Charte des Nations Unies, les violations massives et systématiques des droits de l'homme constituent des crimes qui menacent réellement la paix et la sécurité internationale, pourquoi ne pas recourir aux régimes des sanctions qui impliquent un engagement politique ferme du Conseil de sécurité afin de contraindre les gouvernants récalcitrants à la coopération ? Au fond, comment résoudre toutes ces questions dans un registre

philosophique où la notion d'immunité accepte les notions d'exemption, de privilèges ou du droit à bénéficier d'une dérogation à la loi commune ?

Notre objectif est de montrer que le régime d'immunité ne doit pas sacrifier la lutte contre l'impunité des crimes internationaux. Pour atteindre cet objectif, nous adopterons deux approches : l'approche historique et l'approche analytique. La première approche permet de montrer les origines philosophiques de la notion d'immunité afin de faire ressortir ses implications dans le champ de la justice. À travers la deuxième approche, nous montrerons les limites du droit à l'immunité dans le contexte de violations massives et systématiques des droits de l'homme et proposerons une piste de résolution de la difficile conciliation entre l'immunité et la lutte contre l'impunité.

1. Le régime des immunités et ses implications philosophico-juridiques.

Le terme immunité, venant du latin *mumus* qui signifie exempté d'une charge⁹⁵, est une institution du droit international héritée de la philosophie antique romaine. Sauf que les philosophes de cette époque n'ont pas conceptualisé cette notion et ont accordé très peu d'intérêt au développement de cette question. C'est avec le philosophe H. Grotius que cette notion prend forme. Pour trancher, par exemple, sur la compétence d'un juge en matière de possession de bien, Grotius (1999, p. 89) affirme que « le tribunal du lieu où un fond de terre est situé est compétent parce que ce fond relève du juge de la situation ». Le juge ne doit exercer sa compétence que sur les biens situés sur le territoire de sa juridiction. Sa compétence ne s'étend pas sur les biens situés au-delà des frontières de sa juridiction. Il en est de même pour les personnes. Les populations qui vivent sur un territoire doivent être soumises à l'autorité de l'État en question et celles qui sont en dehors de ce territoire échappent à l'autorité de ce dernier. Grotius conclut que les individus vivant sur le territoire d'un État et déchargés de son autorité sont considérés comme hors de ce territoire. Cela signifie que la compétence du juge ne s'étend pas à ces personnes malgré leur présence physique sur le territoire de l'État d'accueil. Cette idée énonce implicitement les principes de ce qui va devenir plus tard, en droit international, l'immunité diplomatique. Parlant des personnes exemptées, on se réfère aux personnalités qui représentent un organe, une institution de l'État étranger, c'est-à-dire les diplomates. La démarche de Grotius est à l'origine de la théorie de l'extraterritorialité. Cette théorie recommande à un État de laisser exercer l'autorité d'un État étranger ou d'une organisation internationale sur une partie de son territoire.

C. L. Montesquieu (1990, p. 190) est plus précis sur les différents aspects de ce principe : « Les lois politiques demandent que tout homme soit soumis aux tribunaux criminels civils du pays où il est. [...]. Le droit des gens a voulu que les princes s'envoyassent des ambassadeurs : et la raison tirée de la nature de la chose n'a pas permis que ces ambassadeurs dépendent du souverain chez qui ils sont envoyés, ni de ses tribunaux. Ils sont la parole du prince qui les envoie, et cette parole doit être libre ».

Montesquieu insiste sur le nécessaire devoir de respecter l'indépendance et la souveraineté des autres États. Ce principe interdit formellement à l'État d'accueil d'ester devant sa juridiction pénale le représentant d'un État étranger lorsque ce dernier est en mission pour le compte de son gouvernement. Cette disposition repose sur le principe de la légalité souveraine des États qui garantit la coexistence pacifique entre les États. À ce titre, chaque État doit se faire

⁹⁵Joël ANDRIANTSIMBAZIVINA, Hélène GAUDIN et al, 2008, *Dictionnaire des droits de l'homme*, Paris, Coll. « Quadrige », PUF, p. 503.

l'obligatoirement de respecter les personnalités et les institutions qui représentent un État étranger sur son territoire.

Ce principe trouve sa forme la plus explicite chez H. Kelsen (1943, p. 177) à travers sa théorie dite de l'individu-organe. Selon cette théorie, « un État ne saurait considérer une personne revêtant la qualité d'organe d'un autre État comme pénalement responsable, à titre individuel, des actes accomplis en cette qualité officielle, c'est-à-dire dans l'exercice de ses fonctions ». Cette théorie stipule que, durant la période d'exercice de ses fonctions, les actes d'un chef d'État sont confondus avec son État. Or, le droit international reconnaît et garantit l'indépendance et la souveraineté des États qui les protègent de l'ingérence extérieure. Cette reconnaissance doit se traduire également en matière pénale par l'interdiction de soumettre l'État et ses biens aux tribunaux d'un autre État. Par conséquent, les personnes qui travaillent au service d'un État doivent bénéficier de ce principe. En somme, la démarche des philosophes Grotius, Montesquieu et Kelsen énonce un certain nombre de privilèges accordés à une personnalité en fonction de son statut dans un État. Le droit international a hérité de ces principes pour instituer le régime des immunités.

Le régime des immunités présente deux formes essentielles : l'immunité de juridiction et l'immunité d'exécution. Par immunité de juridiction⁹⁶, on entend une limitation que le droit international porte à la compétence d'un État. Celle-ci permet à celui qui en bénéficie (un chef d'État, un membre de gouvernement, un diplomate, un fonctionnaire international, etc.) de ne pas être attrait devant une juridiction. Elle se présente comme un moyen de défense dont dispose un État pour se soustraire à la justice. Elle est, en somme, une exception de soumettre au juge une personnalité qui en bénéficie. Quant à l'immunité d'exécution, elle s'oppose à la saisie ou à l'exécution d'une sentence ou d'un jugement sur les biens de celui qui en bénéficie. C. Dominicé (2014, p. 127) la résume en affirmant que « l'immunité empêche la mise en jeu de la responsabilité pénale (elle fait obstacle à l'action publique) ; elle bénéficie à certaines personnes en raison de leurs fonctions ou de leurs liens avec la victime ». Cela signifie que l'invocation du statut de chef d'État en fonction ou de diplomate ou de haut fonctionnaire international suffit pour garantir à cette personnalité une immunité de juridiction pénale. Cette immunité annule toutes les poursuites devant une juridiction. Elle constitue, de ce fait, la limite de la compétence du juge.

Or, dans l'affaire qui oppose la justice internationale à Al-Bashir et Kenyatta, les deux personnalités citées à comparaître sont des chefs d'État en fonction qui jouissent de l'immunité accordée à leur statut. C'est à ce titre qu'ils font valoir à leur profit la règle de l'immunité pour justifier leur refus de se présenter devant le juge de la CPI qui les accuse de violation grave des droits de l'homme. Ce refus signifie qu'un chef d'État en exercice demeure protégé contre les poursuites pénales pour les actes commis durant sa fonction. Or, la violation massive et systématique des droits de l'homme constatée ces dernières décennies, a amené la communauté internationale à prendre des engagements très fermes en matière de lutte contre l'impunité. Désormais, il ne faut plus laisser les auteurs des violations massives des droits de l'homme impunis. C'est dans ce contexte que le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) a été adopté en 1998 et entré en vigueur en 2002. Ce Statut codifie l'ensemble des règles de fonctionnement de la CPI. Cette juridiction pénale se présente ainsi comme une réponse à l'impunité en ce qui concerne les violations massives et systématiques des droits des personnes. Pour ce faire, elle pose le principe de la responsabilité pénale individuelle en matière de violation grave des droits de l'homme, quel que soit le statut de l'auteur de l'acte incriminé. Ce principe de

⁹⁶ Robert BLOCHE, 1963, *Les fonctions publiques internationales et européennes*, Paris, LGDJ, p. 43.

responsabilité découle de l'idée selon laquelle l'exercice des fonctions de chef d'État, de diplomate, de haut fonctionnaire international n'excuse pas les violations des droits de l'homme.

2. La violation grave des droits de l'homme : la fin du régime des immunités

L'argument d'immunité est moins convaincant lorsque celui qui en bénéficie est accusé d'avoir commis les crimes qui sont proscrits par le droit international. Le droit international détermine les crimes qui relèvent de la compétence de la justice pénale internationale. Il s'agit des crimes les plus graves à savoir le génocide⁹⁷, les crimes contre l'humanité⁹⁸, les crimes de guerre (ensemble de crimes commis en cas de conflits armés) et probablement aussi à l'avenir les crimes d'agression (lancement d'une guerre d'agression). L'ensemble de ces crimes constituent les violations graves des droits de l'homme. Le droit international pénal pose le principe de la responsabilité pénale individuelle quel que soit le statut de l'auteur de l'acte incriminé. La responsabilité pénale individuelle est un principe du droit international selon lequel tout auteur d'un acte qui constitue une infraction internationale, est responsable de ce chef et est susceptible d'une condamnation qui est prononcée, par un tribunal interne ou une juridiction pénale internationale. Cette règle trouve son fondement dans le jugement du Tribunal militaire international de Nuremberg : « On a fait valoir que le Droit international ne vise que les actes des États souverains et ne prévoit pas de sanctions à l'égard des délinquants individuels. (...) Ce sont des hommes et non des entités abstraites qui commettent les crimes dont la répression s'impose, comme sanction du droit international » (O. Fouille, 2012, p. 353). Le droit international sépare l'État de son représentant ou de l'individu qui l'incarne et définit la compétence du juge qui s'étend non à un État mais à l'individu ou aux individus. Ces derniers sont appelés des délinquants individuels ou des délinquants internationaux et peuvent faire l'objet de poursuite devant les juridictions internationales en cas de violation grave des droits de l'homme. Les individus concernés par cette disposition sont des personnalités qui jouissent d'immunité.

Le Statut de Rome, texte fondateur de la CPI, s'est appuyé sur les principes du droit international posés par le Tribunal pénal militaire pour asseoir les règles de fonctionnement de la CPI. Ainsi, selon l'article 25, paragraphe 1 du Statut de Rome⁹⁹, la Cour est compétente à l'égard des personnes physiques en vertu de son statut, et par conséquent, quiconque commet un crime relevant de sa compétence est individuellement responsable et peut être puni conformément à son statut. Cet article réaffirme le principe de la responsabilité pénale individuelle en matière de crimes qui relèvent de la compétence de la CPI. Il ne fait aucune discrimination entre les responsables de crimes ou de violation grave de droits de l'homme. Toute personne responsable de crimes relevant de son ressort doit être poursuivie et présentée devant une juridiction

⁹⁷ « Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : meurtre de membres du groupe; atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe; transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe », in Rothe, Rainer, « Le statut de Nuremberg de 1945 et les « principes de Nuremberg » », in *Horizons et débats*, Journal favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains, 3 janvier, 7^{ème} année, n°1, 3 Janvier 2007, p.1

⁹⁸ « On entend par crime contre l'humanité l'un quelconque des actes ci-après lorsqu'il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque » in *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, 17 juillet 1998, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002, Article 7.

⁹⁹ Julian FERNANDEZ et Xavier PACREAU, 2012, *Statut de la Rome de la Cour pénale internationale*, tome 1, Paris, Éditions A. Pedone, p. 235.

internationale. Cette règle est valable pour tous. Le droit international qualifie ces crimes de crimes les plus graves et constituent de ce fait une violation grave des droits de l'homme.

Il ressort de ce qui précède, que les privilèges accordés à un chef d'État, à un diplomate ou à un fonctionnaire international en vertu d'immunité cessent lorsque sa responsabilité est établie en matière de violation massive et systématique des droits de l'homme. Cela signifie que la violation grave des droits de l'homme constitue la limite de l'immunité. C'est dans ce cadre que les mandats d'arrêt lancés contre les présidents en fonction, bénéficiant du régime d'immunité, trouvent leur fondement.

Dans sa lutte contre l'impunité, la CPI a lancé deux mandats d'arrêt contre les présidents du Soudan et du Kenya. Mais ces derniers n'ont jamais répondu à une seule convocation du juge de la CPI et les incessants appels de cette institution à l'endroit des États africains parties au Statut de Rome, demandant leur coopération pour leur transfèrement, ont été sans suite. S'appuyant sur le principe de souveraineté d'un État et du régime d'immunité dont jouissent les chefs d'État, les gouvernants africains, encouragés par l'Union Africaine, ont exprimé leur solidarité à l'endroit de leurs homologues et ont refusé de coopérer à leur extradition vers la CPI. Cette décision a été formalisée lors de la session extraordinaire de l'Union Africaine qui s'est tenue les 11 et 12 octobre 2013 à Addis-Abeba¹⁰⁰. Les dirigeants africains s'appuient sur les principes des législations nationales et du droit coutumier international selon lesquels les chefs d'État en exercice et autres hauts représentants de l'État jouissent de l'immunité durant leur mandat. Ces principes accordent un traitement particulier à un chef d'État ou de gouvernement, en tant que représentant de cet État, non pas dans son propre intérêt, mais parce qu'il lui est nécessaire pour exercer ses fonctions et assumer ses responsabilités de manière indépendante et efficace. Cela s'inscrit dans l'intérêt bien entendu tant de l'État qu'il dirige que de la communauté internationale dans son ensemble. Ces principes énoncent le principe d'inviolabilité, c'est-à-dire la personne du chef de l'État est inviolable lorsque celle-ci se trouve sur un territoire étranger. Elle ne peut y être soumise à aucune forme d'arrestation ou de détention. Le rappel de ces principes, lors de ce sommet, constitue un argument suffisant pour dire non au transfèrement des deux présidents en fonction.

Une telle décision laisse dans l'impasse les crimes qui ont été commis contre les populations civiles soudanaises, durant la guerre du Darfour. La CPI reproche, en effet, au président soudanais Oumar Hassan Al-Baschir¹⁰¹ de se servir des moyens de l'État pour commettre des violences de masse contre les populations du Darfour. Les populations civiles ainsi visées appartiennent aux groupes ethniques Four, Masalit et Zaghawa. Les membres des trois groupes, qui ont de tout temps exercé une influence au Darfour, étaient rentrés en rébellion contre Al-Bashir qu'ils soupçonnaient de les avoir mis à l'écart dans la gestion de cette région riche en pétrole. En réaction à cette rébellion, les forces armées soudanaises, soutenues par les

¹⁰⁰ « Aucune poursuite ne doit être engagée devant un tribunal international contre un chef d'État ou de gouvernement en exercice ou toute autre personne agissant ou habilitée à agir en cette qualité durant son mandat », extrait de « Décisions et Déclaration », in *Session extraordinaire de la conférence de l'Union Africaine* du 12 octobre 2013, p. 3.

¹⁰¹ « Al-Baschir a mobilisé l'ensemble de l'appareil d'État, y compris les forces armées, les services de renseignement, la diplomatie, les services publics d'information et le pouvoir judiciaire, afin de soumettre intentionnellement les 2 450 000 personnes vivant dans des camps pour personnes déplacées – pour la plupart membres des groupes ciblés – à des conditions d'existence qui ne pouvaient qu'entraîner leur destruction physique. Il aurait ainsi mené des attaques bien coordonnées contre les civils qui avaient trouvé refuge dans ces camps », extrait de Jen-Marc Chevauchet (2008), « La CPI accuse le président soudanais de génocide », in *le Figaro*, du 17/7/2008, p.12-13, in www.lefigaro.fr, consulté le 25/12/2018.

milices Janjawid, ont attaqué, détruit les villages et massacré les populations civiles appartenant aux trois groupes ethniques. Environ trois mille cinq cent civils ont été tués lors d'attaques de leurs villages par l'armée soudanaise, appuyée par des milices pro-gouvernementales djandjawid. Le conflit a déplacé deux millions sept cent mille personnes dont cent mille ont péri de mort lente, c'est-à-dire de maladie et de faim dans des camps.

Au Kenya, les violences pour lesquelles le président Uhuru Kenyatta, son vice-président Willian Ruto et Joshua Arap, un journaliste de Radio, ont été cités à comparaître devant la CPI remontent à Décembre 2007, alors que tous les trois étaient encore dans l'opposition. En effet, au terme d'une élection présidentielle qui a opposé Mwau Kibaki et Raïla Odinga, des manifestations ont éclaté entre partisans des deux camps qui revendiquaient chacun la victoire de l'élection présidentielle. Les violences qui s'en sont suivies ont occasionné la mort de plus d'un millier de personnes¹⁰². L'intervention de la police durant ces affrontements a été violente. Elle a recouru à la violence excessive contre des civils non armés qui cherchaient à manifester pacifiquement contre les irrégularités du dépouillement et à contester le résultat officiel de la présidentielle. Ces différentes formes de violences ont occasionné la mort de plus de mille trois cent civils, le viol de près de neuf cent femmes et le déplacement forcé de plus de trente cinq mille habitants vers des zones jugées stables. Des atteintes graves à l'intégrité physique des personnes, des souffrances mentales et des destructions des biens ont également été causées durant cette période.

Au lendemain de ces violences, le gouvernement kenyan a mis en place plusieurs commissions au nombre desquelles figure la Commission Waki chargée de faire la lumière sur les violences de la crise post-électorale. Au terme des travaux, la commission est parvenue à la conclusion selon laquelle les crimes internationaux auraient été commis au Kenya et que les violences à l'origine de ces crimes auraient été financé et préparées par des ministres, des législateurs et des hommes d'affaires. L'identité des auteurs n'a pas été révélée publiquement par la commission qui a pris le soin de les communiquer à Koffi Annan. Celui-ci, l'a transmise, à son tour, au procureur de la CPI en Juillet 2009. La commission a également recommandé au parlement kenyan la création d'une cour indépendante sous la supervision internationale chargée de juger les auteurs présumés des violences dans un délai d'un an, faute de quoi, elle divulguerait à la CPI les noms des auteurs présumés qu'elle aurait identifiés au terme de son enquête. Le rejet du projet de création de ladite cour par le parlement kenyan en février 2009 a contraint la Commission Waki à dévoiler à la CPI les noms des auteurs présumés qu'elle détenait. C'est donc sur la proposition de la Commission Waki que la CPI a mis en accusation en Mars 2010, Kenyatta, Ruto et Arap. L'enquête ouverte, par la suite, a permis à la CPI d'évaluer le soutien apporté par Kenyatta à la milice Mungiki¹⁰³ lors des violences post-électorales. Les Mungiki sont

¹⁰² « Des manifestations violentes ont été dirigées principalement contre l'ethnie Kikuyu, dont Kibaki fait partie, dans la province de la vallée du Rift. Cette violence a culminé avec l'assassinat de plus de 30 civils non armés dans une Église près d'Eldoret (dans l'ouest du Kenya) le 1er janvier 2008. En réaction, certains membres de l'ethnie Kikuyu se sont engagés dans des représailles violentes contre des groupes ethniques soutenant Odinga, principalement les Luos et les Kalenjin. Dans les bidonvilles de Nairobi, de nombreux actes de violence ont été recensés, y compris des attaques motivées par l'ethnie des victimes », extrait de Daniel PALMIERI et Irène HERMANN (2010), « Femmes et la guerre : approche historique », in *Revue internationale de la croix rouge*, vol. 92, sélection française, coll. « Droit humanitaire : Débats, politique, actions », p. 15.

¹⁰³ « La contribution apportée par Uhuru Muigai Kenyatta à la mise en œuvre du plan commun aurait été essentielle. Plus spécifiquement, cette contribution aurait consisté à fournir, au nom de la coalition du Parti de l'unité nationale (PNU), un appui institutionnel pour : i) la conclusion d'un accord avec les Mungiki en vue de la commission des crimes ; et ii) l'exécution du plan commun par les Mungiki sur le terrain, à Nakuru et Naivasha », extrait de *Cour Pénale internationale*, 2015, ICC-PIDS-KEN-02-014-Fra.

une milice politique très active au Kenya. Ils sont réputés dans la gestion collective de la sécurité de certains quartiers de Nairobi et incarnent un projet politique qui semble convaincre certaine catégorie de jeunes. C'est cette milice qui est à la base des violences contre les populations civiles favorables à Kibaki dans les zones de Nakuru et Naivasha.

Ces différents passages donnent un aperçu des différentes formes d'exactions qui ont eu lieu dans ces deux États. Certains témoignages font état même de cas de viol collectif et massif alors que le viol est proscrit par le droit international. Au regard de ces exactions, la CPI a conclu que Al-Bashir serait pénalement responsable en tant que coauteur ou auteur indirect pour les chefs de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, de génocide. Pour cela, il doit être poursuivi de même que son homologue du Kenya.

La démarche de la CPI est une réponse à l'impunité concernant les violations des droits de l'homme au Soudan et au Kenya. Elle détermine clairement que le régime d'immunité ne consacre pas l'impunité en ce qui concerne la violation grave des droits de l'homme. Elle montre également que la responsabilité devant les mécanismes des droits de l'homme demeure toujours un recours possible. C'est dire que les personnes jouissant d'immunité sont susceptibles de poursuites pénales lorsque leur responsabilité pénale individuelle est engagée dans les cas de violation grave des droits de l'homme. Mais la volonté des deux présidents, soutenus par leurs pairs, de ne pas se rendre à la CPI au nom de l'immunité consacre ainsi l'impunité de tous les crimes commis au Soudan et au Kenya. Elle montre effectivement que l'immunité dont ils jouissent leur donne le droit de faire tout, même de ne pas respecter les règles qui régissent le droit international. La Cour internationale de justice (CIJ)¹⁰⁴ rappelle, à cet effet, que lorsqu'un État demande à une juridiction étrangère de ne pas poursuivre, pour des raisons d'immunité, une procédure judiciaire enclenchée à l'encontre de ses représentants ou ses organes, cet État assume la responsabilité de tous les actes ou crimes commis par ses organes ou ses représentants. Cette décision oblige tous les États à soumettre tous les individus devant les juridictions pénales même si ces deniers bénéficient d'une immunité. En cas de refus, ils assumeront la responsabilité des actes criminels commis par celui-ci. Cette décision montre que l'immunité accordée à un chef d'État n'est pas totale, elle n'est pas du tout absolue. Elle cède devant les violations massives et systématiques des droits de l'homme. Ceux qui en jouissent sont susceptibles de comparution devant une juridiction pénale internationale. Les chefs d'État qui les soutiennent également doivent comprendre que l'interdiction de commettre ces crimes est érigée en norme coutumière et impérative de droit international, par conséquent, ils ont une obligation corollaire de coopération à cette fin. Malheureusement, les dirigeants africains préfèrent exécuter ces obligations à leur discrétion. Peut-être attendent-ils que les chefs d'État ainsi incriminés ne soient plus en fonction pour coopérer à leur extradition. Dans ces conditions, les chances de succès de la lutte contre l'impunité en matière de violation massive et systématique des droits de l'homme sont particulièrement réduites. Ce qu'il convient de faire, c'est de renforcer les pouvoirs de la CPI, une tâche qui revient au conseil de sécurité des Nations Unies.

3. De l'engagement politique fort du Conseil de sécurité des Nations Unies en faveur de la lutte contre l'impunité

L'exécution des mandats d'arrêt de la CPI délivrés à l'encontre des personnalités jouissant de l'immunité constitue le talon d'Achille de la lutte contre l'impunité. Jusqu'à présent, la CPI

¹⁰⁴ CIJ, Djibouti, *supra* note 21 au para 196.

fonctionne selon le modèle de coopération entre les États, c'est-à-dire un peu selon le modèle de coopération judiciaire classique. C'est un modèle qui « permet de contribuer à une bonne coordination entre les autorités nationales des États membres chargées de poursuites, en favorisant le concours dans les enquêtes relatives aux affaires de criminalités transfrontalières graves (...) » (É. Alit, 2002, p.20). Ce modèle de coopération n'est pas contraignant au sens d'une structure internationale susceptible d'imposer une obligation de coopération aux États membres. Or, il existe des dispositions relatives à ce modèle de coopération dans les statuts des juridictions pénales internationales ad hoc (le Tribunal spécial pour le Rwanda, le Tribunal spécial pour la ex-Yougoslavie, le Tribunal spécial pour la Sierra Léone). Ces tribunaux mis en place par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour juger les criminels de guerre dans ces différents pays, bénéficient de l'effet contraignant des décisions de l'organe politique principal des Nations Unies, étant eux-mêmes des organes subsidiaires. Leurs décisions ont un caractère contraignant parce qu'il s'agit non seulement de la mise en œuvre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies (Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression contre la paix), mais également de la primauté des engagements en vertu de la charte des Nations Unies.

Le Statut de Rome comporte également certains aspects de modèle de coopération mais non contraignant. Et le procureur de cette juridiction ne cesse de rappeler à l'endroit des États parties du statut de Rome leur obligation de coopération conformément au statut de la CPI. Or, ce que cette juridiction ignore, c'est que tous les États africains ne sont pas signataires du Statut de Rome. Seuls trente quatre États sur les cinquante quatre ont adhéré au Statut de Rome. Cela veut dire que l'obligation de coopération ne concerne seulement que les États parties au Statut de Rome. Les autres États ne sont pas concernés par la demande de coopération à l'extradition des chefs d'État qui séjourneront sur leur territoire. À cette difficulté, s'ajoute la subordination du Statut de Rome à la Charte des Nations Unies. Celle-ci implique que les États parties continuent de reconnaître, aux États membres de l'ONU, qui n'en sont pas parties, leur droit à l'égalité souveraine inscrite dans la Charte. Dans ces conditions, le champ d'application du mandat de la justice pénale internationale se trouve limitée. Cette situation est à l'origine de l'application mitigée de l'exécution des mandats d'arrêt émis à l'encontre de certains gouvernants en exercice. Aussi, l'obligation de coopération évoquée par la CPI n'est pas contraignante dans la mesure où la Cour ne prévoit aucune sanction en retour, en cas de refus d'un État à coopérer. Encore là, certains gouvernants peuvent continuer à ruser avec la CPI en autorisant la présence sur leur sol de leur homologue suspecté par la CPI. Cette situation constitue un obstacle majeur dans la lutte contre l'impunité. Elle fait perdre tout espoir aux victimes qui ont cru à la lutte contre l'impunité des crimes internationaux par la conciliation de la responsabilité pénale individuelle avec l'immunité d'un chef d'État en exercice. Elle souligne l'une des faiblesses de la CPI au point de se demander si la lutte contre l'impunité n'exonère pas les dirigeants encore en fonction.

Certes la CPI a mis du temps, et elle mettra encore du temps pour résoudre l'épineuse équation : immunité n'est pas égale impunité, c'est-à-dire chercher à venir à bout de Al-Bashir et éventuellement d'autres dirigeants en fonction, qui seraient soupçonnés de crimes internationaux. Pour ce faire, elle doit renforcer ses moyens de coopération avec les États engagés dans la lutte contre l'impunité. Elle doit disposer de modèle de coopération contraignante. Pour cela, elle doit compter sur le soutien du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le recours à l'ONU n'est pas contraire au statut de Rome de la CPI, encore moins à la Charte des Nations Unies. C'est que dans la lutte contre les crimes les plus graves qui menacent la paix et la sécurité dans le monde, la CPI et l'ONU ont trouvé un accord dénommé Accord négocié régissant les relations entre la cour pénale internationale et l'Organisation des Nations

Unies¹⁰⁵. Cet accord définit le cadre général de collaboration entre les deux institutions internationales en cas de refus de coopération d'un État partie au Statut de Rome. Ainsi :

« Lorsque, ayant été saisie par le Conseil de sécurité, la Cour constate, conformément à l'article 87, paragraphe 5 b) ou paragraphe 7, du Statut, qu'un État se refuse à coopérer avec elle, elle en informe le Conseil de sécurité ou lui défère la question, selon le cas, et le Greffier communique au Conseil de sécurité, par l'entremise du Secrétaire général, la décision de la Cour et des informations pertinentes sur l'affaire. Le Conseil de sécurité, par l'entremise du Secrétaire général, porte à la connaissance de la Cour, par l'entremise du Greffier, toute mesure qu'il prend en l'espèce ». (J. Andriantsimbazovina, H. Gaudin et al, 2008, p. 507-508)

Le cas du président soudanais est l'une des manifestations de cette coopération. En effet, c'est le Conseil de sécurité qui a saisi la CPI à l'effet d'ouvrir une enquête sur les crimes internationaux commis au Soudan. Dans sa résolution 1593, le Conseil a estimé que la situation au Soudan continuait de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales et, agissant en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a décidé de déférer au Procureur de la CPI, la situation au Darfour. En vertu de cette résolution, la Cour a exercé sa compétence dans le cadre de cette situation, ainsi qu'il est prévu à l'article 13-b du Statut de Rome en délivrant des mandats d'arrêts contre Al-Bashir et d'autres membres de son pouvoir. Mais, le gouvernement soudanais a refusé de coopérer à l'exécution du mandat d'arrêt délivré contre son président. Il a été soutenu par plusieurs autres gouvernants africains au nombre desquels se trouvent le Nigeria, le Kenya, l'Afrique du sud, l'Égypte, etc. Tous ces États reconnaissent le Statut de Rome mais ont refusé de coopérer à l'extradition d'Al-Bashir vers la Haye lorsque ce dernier séjournait sur leur territoire. Au regard de l'attitude du gouvernement soudanais et d'autres États africains qui soutiennent Al-Bashir, la CPI a automatiquement saisi le Conseil de sécurité. Ainsi, le 15 Juin 2015, le procureur a demandé, une fois de plus, au Conseil de sécurité d'assurer le respect de sa Résolution 1593¹⁰⁶ par le Soudan. Le respect de cette résolution exige du gouvernement soudanais la remise immédiate à la Cour de tous les suspects recherchés. Autrement dit, le procureur demande au Conseil de sécurité d'user de la contrainte à l'égard du soudan et d'autres gouvernements qui soutiennent le président soudanais afin de soumettre Al-Bashir à la justice pénale et les trois autres accusés que sont Abdel Raheem Hussein, Ahmad Harun et Ali Kushayb. Malheureusement, la requête du procureur est restée sans suite jusqu'aujourd'hui. Omar Al-Bashir et les co-accusés continuent de circuler en toute impunité.

Ce n'est pas que l'ONU n'en n'a pas les moyens. Elle dispose de suffisamment de moyens surtout quand la paix est menacée ou qu'il y a une rupture de la paix ou lorsque des actes d'agression contre la paix ont été constatés dans un État. Les différents rapports de l'ONU et de la CPI, corroborés par ceux de plusieurs organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme (Fédération internationale des droits de l'homme, Human rights watch, Amnesty international, etc.) ont confirmé la thèse d'une violation massive et systématique des droits des populations civiles soudanaises. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité est en droit d'agir en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Son action va consister désormais à ouvrir une nouvelle piste qui ne sera plus celle qui consiste à compter sur la bonne foi des États membres dans l'extradition d'un chef d'État en exercice (étant donné que toutes les sollicitations

¹⁰⁵ Joël ANDRIANTSIMBAZIVINA, Hélène GAUDIN et al, 2008, *Dictionnaire des droits de l'homme*, Paris, Coll. « Quadrige », PUF, p.506.

¹⁰⁶ HAMDANI Mohamed (2016), « La résolution juridique du conflit au Darfour : mise en perspective de l'état de la justice pénale internationale », in *Mémoire online*, 2010, p.22, consulté le 26/12/2018 sur le site www.memoireonline.com.

de coopération dans l'extradition des chefs d'État en exercice ont été un échec), mais d'intervenir lui-même en exerçant la pression sur les États en question. Pour cela, la CPI devra compter sur un engagement politique très fort de la part de la communauté internationale, à travers le Conseil de sécurité des Nations Unies. Il ne s'agit pas d'un fait nouveau. Il s'agit tout simplement de rappeler et de réactiver cet exemple d'engagement pris par le Conseil de sécurité afin d'obtenir l'extradition vers les juridictions spéciales pénales du yougoslave Slobodan Milosevic et du libérien Charles Taylor. Certes, les circonstances ainsi que les statuts des deux personnalités ne sont pas les mêmes que celui du président soudanais, mais ce qui est remarquablement important, c'est l'engagement du Conseil de Sécurité dans ces deux situations criminelles. Cet organe a usé des moyens de pression assortis de menaces de sanctions à l'encontre des États qui feraient obstacle à la remise devant les juridictions pénales de ces deux personnalités. Cela signifie que pour le cas du soudanais et, au-delà, ceux des chefs d'États en fonction ou de toutes personnes qui feront valoir leur droit à l'immunité, « le conseil de sécurité doit pouvoir établir qu'un défaut de coopérer avec la répression de crimes internationaux constitue une menace à la paix et à la sécurité internationale pouvant justifier la prise de mesure politico-diplomatiques ou militaires à l'égard d'un État membre de l'ONU » (A. G. Tachou-Sipowo, 2011, p.672). Ces mesures consistent à recourir aux régimes de sanction (l'embargo, le gel des avoirs, le refus de visa, etc.) à l'encontre d'un régime, des individus ou groupes d'individus qui font obstacle à la remise d'un individu à la justice pénale lorsque celui-ci est cité à comparaître dans une affaire de crimes internationaux. Un tel engagement apparaît plus cohérent dans la mesure où le Conseil de Sécurité a énoncé que les violations massives et systématiques des droits de l'homme constituent de réelles menaces à la paix et à la sécurité internationale. Cette menace reste réelle également si un gouvernement ou un individu refuse de coopérer à la répression de tels crimes. C'est à cette condition que la lutte contre l'impunité deviendra une réalité.

Conclusion

L'immunité n'est pas égale à l'impunité ou du moins la lutte contre l'impunité ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de l'immunité. Tel est le résultat qui a sanctionné notre réflexion au terme de cette étude. Pour parvenir à ce résultat, nous sommes partis de deux réalités qui mettent la justice pénale internationale en face d'un dilemme : l'immunité qui protège les États et une catégorie de personnalités contre les poursuites pénales et la lutte contre l'impunité des crimes qui touche l'ensemble de la communauté internationale. Sur le terrain, ces deux réalités se sont traduites par l'émission de deux mandats d'arrêt contre les présidents africains en exercice (Al-Bashir et Uhuru Kenyatta) pour leur responsabilité dans les violations massives et systématiques des droits de l'homme dans leur pays d'origine. En réaction à cette initiative, les deux chefs d'État ont utilisé à leur profit l'immunité dont ils jouissent pour refuser de se soumettre à la justice internationale pénale. Ils sont soutenus par les gouvernements africains et l'Union Africaine.

Or, le droit international énonce la responsabilité pénale individuelle pour les crimes relevant de violation grave des droits de l'homme. C'est en vertu de ce principe et au regard du Statut de Rome que la CPI a sollicité la coopération des États africains dans l'extradition des gouvernants en exercice. Mais le caractère non contraignant de l'obligation de coopération sur laquelle compte la CPI pour soumettre les deux gouvernants africains à sa juridiction laisse dans l'impasse l'exécution de ses mandats d'arrêt. Face à ce refus de coopération qui consacre l'impunité des crimes internationaux, alors que ces crimes constituent de réelles menaces à la

paix et à la sécurité, la CPI devra compter sur un engagement politique ferme de la part de la communauté internationale, plus particulièrement du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce dernier doit exercer des pressions en brandissant des sanctions à l'encontre des gouvernants et des individus qui font obstacle à la lutte contre l'impunité.

Références bibliographiques

- ALIT Éric (2002) « La coopération judiciaire dans un « espace de liberté, de sécurité et de justice » », in *Cultures & Conflits*, n°46, p.19-26.
- ANDRIANTSIMBAZOVINA Joël, GAUDIN Hélène et al (2008), *Dictionnaire des Droits de l'Homme*, Paris, coll. « Quadrige », PUF.
- BLOCH Robert et LEFEVRE (1963), *Les fonctions publiques internationales et européennes*, Paris, LGDJ.
- CHEVAUCHET Jen-Marc (2008), « La CPI accuse le président soudanais de génocide », in *le Figaro*, du 17/7/2008, p.12-13, consulté le 25/12/2018 sur le site www.lefigaro.fr.
- DOMINICÉ Christian (2014) « L'ordre juridique international, entre tradition et innovation », in *La nature et l'étendue de l'immunité de juridiction des organisations internationales*, Paris, PUF, coll. « Publications des hautes études internationales », n°, p.127-145.
- DUPPUY Philippe (1992), *Libéralisme et justice sociale*, Paris, Hachette.
- FERNANDEZ Julian et PACREAU Xavier (2012), *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, Tome1, Paris, Édition A. Pedone.
- FROUILLE Olivier de (2012), *Droit international pénal*, Paris, A. Pedone.
- GROTIUS Hugo (1999), *Le droit de la guerre et de la paix*, Paris, PUF.
- HAMDANI Mohamed (2016), « La résolution juridique du conflit au Darfour : mise en perspective de l'état de la justice pénale internationale », in *Mémoire online*, 2010, consulté le 26/12/2018 sur le site www.memoireonline.com.
- KELSEN Hans (1943), *La responsabilité collective et individuelle en droit international avec un regard particulier la sanction des crimes de guerre*, Paris, Hachette.
- LA ROSA Anne-Marie (1998), *Dictionnaire de droit international pénal : Termes choisis*, Genève, Nouvelle édition Institute Publications.
- MÉLIN François (2017), « Les conditions de l'immunité de juridiction des États étrangers » in *Dalloz. Actualité*, n°15-29.334, p.248-264.
- MONTESQUIEU Charles Louis de Secondât (1990), *De l'esprit des lois*, Paris.
- PALMIERI Daniel et HERMANN Irène (2010), « Femmes et la guerre : approche historique », in *Revue internationale de la croix rouge*, vol. 92, sélection française, coll. « Droit humanitaire : Débats, politique, actions ».
- TACHOU-SIPOWO Alain Guy (2011), « l'Immunité de l'acte de fonction et la responsabilité pénale pour crimes internationaux des gouvernants en exercice », in *Revue de droit de McGill* n°3, vol.56, p.631-672.
- TINE Abdoulaye (2008), « exercice de la compétence » in *Statut de la Cour pénale internationale*, commentaire article par article, sous la direction Julian Fernandez et Xavier Pacreau, Paris, PUF.

LES FONDEMENTS DES SUFFRAGES LIBRES ET TRANSPARENTS EN AFRIQUE : UNE ANALYSE A PARTIR DES REFLEXIONS POLITIQUES DE ROUSSEAU (J.-J.)

Michel Emile Mankessi
Assistant de philosophie,
Université Marien Ngouabi
Congo-Brazzaville
mmankessi@gmail.com

et

Alain Francis Ngombé
Assistant de philosophie
Université Marien Ngoaubi
Congo-Brazzaville

Résumé

Assurément, dans la plupart des États africains, les institutions issues des suffrages ne sont pas conformes à l'intérêt général. Elles sont à l'origine des dissensions et annoncent l'ascendant des intérêts particuliers et le déclin de l'État. Le but de cet article est de proposer, en s'appuyant sur les réflexions politiques de Rousseau, les stratégies nécessaires pour organiser les élections libres et transparentes en Afrique, afin de prévenir l'imposition et les guerres civiles. Les gouvernements, souvent solidement invincibles, sont incapables de respecter la souveraineté du peuple. Pour relever ce défi, nous avons résolu : refuser toute illégitimité; se dresser contre la déraison, coopérer avec les officiers sympathisants ; donner une instruction et une formation; accepter la différence...etc. De la sorte, les élections ne seront plus gagnées sur la base de la ruse et de la démagogie. L'idée générale qui sous-tend cette réflexion est que : là où il n'y a pas d'intérêt commun, il n'y a que l'intérêt particulier, l'État n'existe pas, il ne peut donc y avoir de suffrage légitime. En effet, pour nous, la volonté générale est donc le fondement des élections transparentes, apaisées, et l'indice de la démocratie.

Mots clés: Démocratie-Liberté-Paix- Suffrage -Tolérance-- Unité -Volonté générale

Abstract

Probably, in most African States, the institutions that rise from vote , do not comply with everybody's interest. They bring about dissensions and herald the rise of particular interests and the decline of the State. The purpose of this article is to suggest , in support of Rousseau's political thinking, necessary strategy to organise free and fair elections in Africa, in order to prevent imposition and civil wars. Governments, often strongly invincible, are unable to abide by people's sovereignty. To take up that challenge, we have made up our mind on this : refuse any illegitimacy, stand against nonsense, , cooperate with sympathising officers, give training, accept the difference...In doing so, elections will not be won on the basis of cunning and demagogy. The general idea underlining this reflexion is that : where there is no common interest there is but

particular interest, the State does not exist, there cannot be legitimate vote. In fact, for us, the general will is thus the foundation of free and fair elections, and a sign of democracy.

Key words: Democracy- General will- Liberty-Peace-Vote-Tolerance- Unity-

Introduction

Le suffrage est une occasion de donner à la population la possibilité de favoriser l'alternance et d'exprimer un choix. Cependant, dans la plupart des États africains, les exigences fondamentales des suffrages ne sont pas respectées. D'une part, les élections sont devenues un moyen de dissuader les peuples et de dissiper les malentendus ; d'autre part, les gouvernements ne sont pas souvent choisis au moyen des élections libres et transparentes. Ces observations qui constituent la source d'inspiration de ce manuscrit s'articulent sur les hypothèses suivantes:

- premièrement, les élections n'impliquent plus pour la plupart des États, la participation du souverain et des partis politiques divers¹⁰⁷, à cause des conflits politiques observés çà et là. Elles sont uniquement organisées sur la base des textes juridiques, sans tenir compte de l'environnement politique national ou des préalables nécessaires de l'organisation des suffrages;
- deuxièmement, les gouvernements, solidement invincibles, sont incapables de respecter la volonté de l'autorité souveraine sous l'œil impuissant de l'opposition, des institutions de la société civile et même de la communauté internationale souvent associées dans les suffrages. Elles agissent souvent en faveur de leurs intérêts;
- troisièmement, les gouvernements utilisent les finances du souverain, non seulement comme moyens de propagande et de corruption, mais aussi comme appât pour le corrompre. Ce qui occasionne des contestations qui se terminent parfois par des révolutions et des guerres civiles, comme effets du manque de transparence dans les processus électoraux, pour revendiquer la victoire ;

Ces observations permettent de poser l'interrogation suivante: comment garantir la transparence électorale en Afrique, pour ouvrir le chemin vers la reconstruction des sociétés avec plus de démocratie politique et de liberté personnelle? Avant tout, quel est l'intérêt de dissenter sur un tel sujet, au moment où la corruption est en proie dans les différentes institutions nationales et internationales ?

Il est certes vrai que les élections s'organisent uniquement sur la base des textes applicables appelés constitution et loi électorale ; textes souvent interprétés *ad litteram*, produits ou modifiés en faveur du parti au pouvoir, sans tenir compte de la réalité. Ces textes qui entraînent souvent des conséquences graves ne sont pas des principes traditionnels par lesquels les élections s'organisent. L'organisation des élections requiert certains préalables plus soutenables en politique : l'autorité souveraine¹⁰⁸, la paix, la liberté, la communication, la tolérance...etc. Ils constituent non seulement des principes de la vie politique, mais surtout des préalables nécessaires sans lesquels on ne saurait organiser les suffrages. Il faut donc ici en exposer et en discuter les critères pratiques pour l'avenir des institutions politiques en Afrique.

¹⁰⁷ Astre, Georges-Albert ; Lépinasse, Pierre, 1985, *la démocratie contrariée*, Paris, La Découverte, P.9

¹⁰⁸ Rousseau, Jean-Jacques, 1964, *du contrat social*, O.C.III, édition publiée sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Paris, Gallimard, L.III, ch. XI.

Il peut paraître dérisoire, dans cette entreprise, de convoquer Jean Jacques Rousseau. Il ne s'agit peut-être pas de penser en suivant ostensiblement leurs doctrines, mais de penser avec lui pour engager un véritable dialogue électoral et trouver les résultats les plus efficaces, prévenir la corruption et garantir la transparence électorale.

Pourtant, dans tous les États, le principe tel qu'en démocratie le pouvoir appartient au peuple s'enracine dans toutes les constitutions. Cependant dans la pratique, on assiste à la réduction effective du pouvoir à une minorité qui n'est même pas aristocratique. Il se pose donc un autre problème: le détournement des résultats des élections par les dictateurs. Cette observation a également motivé la production de ce manuscrit. Or, le suffrage universel est un acte que personne ne peut ôter aux citoyens. Dès lors, comment prévenir cet abus et faire du suffrage un principe de l'autorité souveraine?

Il est certes vrai que, malgré les nombreuses avancées matérielles de notre planète, les sociétés politiques contemporaines sont confrontées, au sens de Rousseau, à certains abus tels que : la corruption, les insurrections, les révolutions...etc. Ces problèmes sont suffisamment urgents pour qu'on leur cherche, dès à présent, des stratégies politiques novatrices. Dans ce sens, les réflexions politiques de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) qui dominent la pensée politique contemporaine, développent les bases de la liberté politique dans un État de droit et de justice. Elles présentent, un mode opératoire idéal pour ouvrir le chemin vers la reconstruction des sociétés avec plus de liberté personnelle.

Il est temps de reconstruire les sociétés politiques qui à la fois, font signe à la démocratie et au totalitarisme. Encore faut-il s'interroger pour savoir si les réflexions de Rousseau sont d'actualité pour l'avenir des institutions démocratiques partout dans le monde. On répondra : ils nous donnent simplement les moyens pour approfondir les fondements de la citoyenneté pour l'avenir de la démocratie et des institutions.

En termes de résultats escomptés, ce manuscrit peut être non seulement instructif, mais aussi, un moyen pour impulser le souverain à utiliser les stratégies politiques nécessaires permettant aux acteurs politiques ou non politiques, de prendre leur responsabilité politique fondamentale : celle de garantir la reconstruction des sociétés avec plus de démocratie politique. Encore faudrait-il, avant d'exposer et discuter les critères pratiques d'organisation, donner un sens au concept suffrage.

I- Qu'est-ce que le suffrage universel?

Selon le vocabulaire de Rousseau, le mot suffrage est un concept valise qui recouvre à la fois *le choix et le sort*. Il peut être défini comme « *la volonté constante de tous les membres de l'État (...)* »¹⁰⁹. Cette volonté n'est que le résultat de tous les intérêts particuliers sur ce qu'ils ont de légitimité, combinés et balancés par leur multitude. Mais le choix est le principe le plus employé dans les différents suffrages. Il donne à chaque citoyen la possibilité d'exprimer sa volonté et une espérance raisonnable de servir la patrie. Par cette volonté, chaque individu exprime sa voix en ce qu'il a de légitimité, et qui est exigible pour le bien-être de tous. Chacun en exprimant ainsi sa

¹⁰⁹ Rousseau, Jean-Jacques, 1964, *du contrat social*, op.cit., L.IV, ch. II

voix donne son suffrage, dit son avis. Et du calcul des voix se tire la déclaration de la volonté générale.

Il faut dire que, ce qui généralise la volonté n'est ni la volonté de tous qui renferme l'individu dans son égoïsme; ni le nombre des volontés réellement exprimées¹¹⁰. Mais ce qui unit et procède de l'intérêt commun. Cette attitude se nomme *acte de souveraineté* chez Rousseau. Il vise en même temps le bien-être et la conservation de chaque citoyen.

Précisons que le suffrage ne consiste pas simplement à approuver ou désapprouver une loi ou un projet. Il est un acte conforme à la volonté générale lorsque chacun exprime sa voix et met en commun sa volonté, ses biens, sa force et sa personne sous la direction de la volonté générale.

Si le suffrage universel est une expression de la volonté générale, il devient alors impérieux de penser que chacun exprimant son suffrage obéit au principe de l'intérêt général et non de l'intérêt particulier. Car la volonté générale est une convention destinée à substituer aux relations particulières d'homme à homme, la relation du citoyen à la loi. Il faut donc, pour sauver la liberté, que chaque associé prenne la volonté générale pour règle de sa conduite, sans avoir de souci pour les relations particulières.

Ceci étant, exprimer son suffrage, c'est faire usage de la raison. Cette dernière est pour l'homme un guide suffisant et sûr ; le bon sens, au sens de Descartes, vaut également pour Rousseau. Et, le principe de la volonté générale signifie que, le peuple doit être en mesure de voter ses lois. Le pouvoir législatif est le principe de l'autorité souveraine. Par le suffrage, chacun exprime son autorité sous la direction de la volonté générale¹¹¹.

II- Des préalables nécessaires pour l'organisation des suffrages

1- Les principes d'organisation

Il est donc question de dire ici à ceux qui ne le savent pas encore que l'organisation des suffrages requiert un certain nombre de préalables à respecter, pour prévenir les abus et garantir la transparence électorale. Ces préalables constituent des véritables stratégies conçues pour combattre l'imposition, aussi puissante soit-elle¹¹² ; ils indiquent au moins les moyens praticables pour prévenir les abus¹¹³:

Premièrement, l'administration : une société civile organisée. Car « *l'ordre social est un droit sacré qui sert de base de tous les autres* »¹¹⁴. L'administration légitime et sûre de la cité est un noyau vital autour duquel s'organisent les suffrages. De la sorte, les suffrages ne s'improvisent pas. Ils nécessitent une bonne administration capable de maintenir l'harmonie et la paix sociale.

Deuxièmement, la paix: une idée régulatrice de la cité. Si le suffrage universel est l'un des principes essentiels de la démocratie, lequel suppose que le peuple choisisse ses gouvernants ; il n'y a de choix que si on est en paix. Dès lors, on peut se déterminer, se découvrir et communiquer. Car tant que plusieurs hommes seront liés, ils seront également difficiles à

¹¹⁰ Idem, L.III, Ch. I.

¹¹¹ Rousseau, Jean-Jacques, 1964, op.cit., 1^{ère} version, Ch. III, p. 290.

¹¹² Sharp, Gene, 2009, *de la dictature à la démocratie*, traduction de Dora Atger, Paris, l'Harmattan, p.17

¹¹³ Rousseau, Jean-Jacques, 1964, Op.cit., L.IV, ch. II

¹¹⁴ Rousseau, Jean-Jacques, 1964, Op.cit., L.IV, ch. II

tromper. Ils se considéreront comme un seul corps et n'auront qu'une seule volonté qui se rapportera à leur commune conservation et à leur bien-être général. En effet, la démocratie n'est pas née tout armée d'un acte juridique. Elle est plutôt née sur les principes qui éclairent les citoyens sur leurs véritables intérêts.

Troisièmement, la liberté. De même que la paix, en démocratie, le peuple doit essentiellement être libre de faire ce qu'il veut, sans être forcé de le faire autrement. Le suffrage universel est une expression de la volonté d'un peuple libre. La liberté comme principe arbitral par lequel, les différentes mobilisations politiques s'évaluent selon les critères de mesure. Elle est une référence obligée et une contrainte pour l'avenir d'un peuple.

Quatrièmement, respecter la volonté générale¹¹⁵. Elle est, au même titre que la conscience, une règle de justice qui empêche la liberté de se détruire elle-même. C'est par elle que l'unité nationale peut être pensable et partant, possible comme entité politique. Elle est la force vive de la république. Elle est aussi ce qui procède de l'intérêt commun ; source du bien-être social et vise toujours un objet commun. Autrement dit, la volonté ne s'exprime pas par le nombre de voix réellement exprimées, mais par l'intérêt commun qui unit tous les citoyens. Tout compte fait, dès lors que chaque individu écoute sa raison en ce qu'elle a de légitimité avant d'agir, il s'identifie à la volonté générale. Ce qui revient à dire que quiconque veut du bien public doit d'abord s'accorder avec lui-même, pour son propre bien. Le bien public ne signifie pas que l'individu doit se sacrifier pour la collectivité, mais il doit plutôt respecter les conditions de la vie en société et le jeu de toute la machine politique. Car l'intérêt de chaque citoyen doit être lié à celui de tous les autres. Et en se dévouant au bien public, chacun n'agit finalement que pour son propre bien. Ce qui est bien pour tous est aussi utile à chacun. De ce fait, la volonté générale devient celle de tous les particuliers en tant qu'ils veulent ce qui convient le mieux à chaque citoyen en général. Elle existe, dès lors que tous désirent le bonheur.

Il faut encore souligner que la volonté générale est encore une règle de justice que l'individu, conscient des conditions de la vie en société, accepte pour son propre bien, pour sa sécurité personnelle et pour la sauvegarde de la liberté. Aussi, le pacte social a pour but d'instituer une règle de justice qui sert de base aux rapports sociaux. Il est une convention destinée à substituer aux relations particulières d'homme à homme, la relation du citoyen à la loi. Il faut donc, pour sauver la liberté, que chaque associé prenne la volonté générale pour règle de sa conduite, sans avoir de souci pour les relations particulières. Ceci étant, lorsqu'on vit en société avec ses semblables, l'homme doit faire usage de sa raison. Elle est pour lui une guide suffisante et sûre.

¹¹⁵ Rousseau n'a jamais pensé à l'analogie entre la volonté générale et la conscience, mais le manque de définition précise nous fait penser à cette analogie dont nous faisons allusion. Il n'y a pas de définition initiale de la volonté générale, il n'y a que l'accent mis sur les risques qu'elle court et ses prodromes dans la société civile. Ainsi dit-il dans le livre premier du *contrat social* que : « la volonté générale soit dans chaque individu un acte pur de l'entendement qui raisonne dans le silence des passions, sur ce que l'homme peut exiger de son semblable et sur ce que son semblable est en droit d'exiger de lui ; nul n'en disconvient ». On peut dire, sans être tenté de trahir le point de vue de Rousseau, que la volonté générale est semblable à la règle des actions du corps social ; elle correspond à la raison commune, dans son application politique. Elle est toujours droite et ne peut être identifiée ni à une somme d'opinions communes, ni à une somme d'identités, elle est bien une intégration harmonieuse, une mise en accord des points de vue parce qu'elle tend toujours à l'objet commun. Rousseau prend l'image du calcul infinitésimal et fait de la volonté générale une intégrale somme des petites différences, tandis que la volonté de tous est une simple addition : « Il y a bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale : celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun, l'autre ... l'intérêt privé et n'est qu'une somme de volontés particulières ».

Le bon sens ou la raison, au sens de Descartes, vaut également pour Rousseau. Il ne peut donc vivre en société sans changer les principes de sa conduite, sans consulter sa raison. L'idée fondamentale de tout le système de Rousseau est que l'homme doit, une fois qu'il vit en société, reconquérir au moyen de la raison, tous les biens dont il a besoin pour son bien-être.

En effet, la volonté générale est produite par les citoyens délibérants dans le silence des passions. Tandis que la volonté de tous a besoin, pour se produire, de l'existence des corps subordonnés. Elle nous installe dans une logique d'intérêt et d'opinions, de la banalité et de la corruption. L'opposition entre ces deux types de volonté détermine deux types de logiques : une logique de la conformité incarnée par la volonté générale, une autre, celle de l'identification, représentée par la volonté de tous. Avec la volonté de tous, nous assistons moins à une logique de conformité et plus à la logique d'identification. Ainsi, Rousseau prend garde. Le citoyen ne peut obéir à une logique d'identification c'est-à-dire, à un quelconque programme politique planifié, valorisant l'intérêt particulier. Il n'est plus le principal acteur politique, mais le produit d'une identification à un intérêt social représenté par un parti. Si la volonté générale est toujours droite, c'est parce qu'elle tend toujours à l'utilité publique et personne ne peut s'en approprier. Voilà pourquoi, l'idée de Malebranche telle que, Dieu n'agit point par des volontés particulières, est soutenue par Rousseau. En obéissant à la volonté générale, les citoyens obéissent à leur volonté commune. En réalité, la volonté générale est présente en chaque individu qui peut sans doute l'éluder, mais ne peut l'anéantir. C'est le contrat social qui lui donne naissance. Non seulement que le peuple en est la source, mais aussi, il en assure l'exercice.

Si le citoyen ne peut obéir à une logique d'identification, il doit donc respecter la volonté générale qui est toujours droite. Droite signifie juste. Le juste engendre l'égalité, une égalité de droit: «*Tout acte de souveraineté oblige ou favorise également tous les citoyens.*»¹¹⁶ C'est-à-dire que, chaque citoyen doit participer au pouvoir législatif et fonder sa délibération et son choix sur sa préférence. Ce qui revient à dire que le vote ne renvoie pas le citoyen à un pouvoir électoral, mais il le renvoie à un pouvoir législatif. Il ne s'agit donc pas, lors des suffrages, de persuader le citoyen de s'identifier à un programme politique personifié. Car le vote d'une loi ne dépend pas d'une logique d'identification, plutôt, à une logique de conformité. La conformité dont il s'agit est d'abord conformité avec soi-même. La volonté générale apparaît si chaque citoyen agit selon les maximes de son propre jugement et s'il n'est pas aussi en contradiction avec lui-même¹¹⁷. Dès lors, Rousseau résout: il faut suivre l'amour de soi pour ne pas être en contradiction avec soi-même. L'amour de soi nous renseigne sur nos besoins, nos désirs qui trouvent une réalité dans la loi. Celle-ci assure à tous les citoyens la possibilité de leur satisfaction. Les besoins absolus correspondants à l'amour de soi sont quasi identiques à tous les hommes. C'est ici le point de désaccord entre Rousseau et Diderot¹¹⁸.

¹¹⁶ Rousseau, J.-J., 1964, op. cit., L. II, p. 374

¹¹⁷ Ibidem

¹¹⁸ Dans son article *droits naturels* de l'encyclopédie (1775), Diderot affirmait que la volonté générale fait entendre sa voix en chacun des êtres particuliers qui constituent le tout de l'humanité ; elle est naturelle. La réponse de Rousseau à la fois impressionnée et irritée par ce point de vue ne se fit guère attendre. La volonté générale se détermine par la nature des rapports interhumains. Elle s'oppose à l'existence des volontés particulières que Hobbes appelle les corps subordonnés.

En fait, dans une république, le principe de la volonté générale signifie que le peuple doit être en mesure de voter ses lois. La volonté générale désigne l'autorité suprême de l'état, c'est-à-dire, le pouvoir législatif. L'obligation d'obéir à la volonté générale a donc pour fondement de soutenir le pacte social, dans l'engagement ou le consentement de tous.

2- La logique d'identité et la logique de conformité

L'identité et la conformité sont deux principes à partir desquels s'organisent les rapports entre les individus. Elles possèdent, toutes les deux, un enjeu politique, plus précisément, en ce qui concerne le vote d'un candidat, d'une loi ou d'un projet. La distinction entre ces deux types de logiques s'explique par le fait qu'elles sont fondatrices ou non des suffrages sur une rupture avec la dynamique pouvant conduire la loi à défendre des intérêts particulier ou général.

Une volonté est générale, avions-nous dit, lorsque chacun se borne à exprimer son point de vue particulier en ce qu'il a de légitimité sans outrepasser son droit. Ce qui implique bien que l'on raisonne dans le silence des passions, silence qui doit s'interpréter comme la mise en échec de (l'égoïsme) la volonté particulière qui se définit toujours à distance de la volonté générale.

La volonté générale ne peut se rattacher à notre nature sans dériver à son tour de la logique de conformité, puisque celle-ci est le seul motif qui fait agir les hommes. Elle se définit par l'obligation d'obéir à la volonté générale. À la différence de la logique d'identité qui entretient les corps subordonnés, la conformité a donc pour but de soutenir le pacte social, dans l'engagement ou le consentement de tous. Elle persuade l'individu de se sacrifier pour la collectivité ; aux conditions de la vie en société et au jeu de toute la machine politique, de telle sorte que son intérêt soit lié à celui de tous les autres.

En se dévouant au bien public, la conformité n'agit finalement que pour son propre bien. Ce qui est conforme pour tous est aussi bien pour lui. De telle sorte, la volonté générale devient la volonté de tous les particuliers en tant qu'ils veulent ce qui convient le mieux à chaque citoyen en général. Elle opère, dès lors que tous désirent le bonheur.

En effet, la conformité est une règle de l'individu conscient des conditions de la vie en société ; qu'il accepte, pour son propre bien, pour sa sécurité personnelle et pour la sauvegarde de la liberté. Aussi, le pacte social a pour but d'instituer une règle de justice qui serve de base aux rapports sociaux. Par conséquent, en fondant la loi sur la logique de conformité liée à la volonté générale, l'homme s'oppose donc à l'intérêt particulier, source de la logique d'identité et des distinctions exclusives.

Il faut encore dire que, l'opposition entre la logique d'identité et la logique de conformité est souvent mise en jeu lors des suffrages : la logique d'identité représente l'amour propre. Avec l'amour propre, nous assistons moins à une logique de conformité qu'à une logique d'identification. Ainsi, il faut y prendre garde, parce que, la logique d'identification obéit à un programme politique planifié, valorisant ainsi l'intérêt particulier. Elle est une source des abus et de la corruption. La logique de conformité exprime les besoins absolus, quasi identiques à tous les hommes et assure à tous les citoyens la possibilité de leur satisfaction. C'est par elle que la volonté générale s'exprime et que chaque citoyen participe au pouvoir législatif et fonde sa délibération et son choix sur sa préférence. Elle est juste et engendre l'égalité, une égalité de droit. À titre d'illustration, la logique de conformité voudrait que le vote ne soit pas un simple pouvoir électoral ou d'identification, plutôt qu'un pouvoir législatif qui obéit à une logique de

conformité. Ce qui revient à dire, par le vote, il ne s'agit donc pas de persuader le citoyen, de s'identifier à un programme politique personnifié. La conformité dont il s'agit est d'abord conformité avec soi-même. Elle s'exprime lorsque chaque citoyen agit selon les maximes de son propre jugement. Dès lors, personne ne doit être contraint ou persuadé de voter. On considère par-là que, chaque individu a droit de participer librement aux décisions affectant sa vie, collectivement ou individuellement¹¹⁹. Dans le cas contraire, lorsqu'on le contraint de voter, cela prouve que l'on estime qu'une volonté particulière l'emporte. On impose alors autre chose que ce qu'on aurait soi-même voulu ; c'est alors qu'on n'aurait pas été libres.

3- Pour délibérer le suffrage

Le suffrage a donc des principes qui se résument sur la reconnaissance des droits des citoyens à exercer leur responsabilité. L'unanimité et l'excédent d'une seule voix sont les deux principes par lesquels on détermine le nombre proportionnel des suffrages¹²⁰ pour délibérer ou déclarer la volonté générale. Le premier exige que l'avis qui l'emporte approche l'unanimité ; le deuxième prescrit que l'excédent d'un seul champ suffise pour délibérer. Car dans le partage des avis, la différence d'une seule voix suffit pour l'emporter.

4- De l'impossibilité des suffrages

Tout le monde fait de la politique grâce au suffrage universel. Il constitue l'acte le plus considérable de la vie politique, qui établit les fondements légaux d'un ordre social républicain. On ne peut donc donner la possibilité des suffrages aux États mal ou non administrés. Parce qu'ils ne respectent pas les principes, et ils sont dans l'impossibilité d'en assurer une bonne organisation. Dans ce sens, Rousseau pense que là où le nœud social commence à se relâcher et l'État à s'affaiblir ; là où les intérêts particuliers commencent à se faire sentir et les petites sociétés à influencer sur la grande, là où l'intérêt commun s'altère, et trouve des opposants, l'unanimité ne règne plus dans la voix et la volonté générale n'existe plus. Parce qu'il s'élève des contradictions, des débats ; et le meilleur avis ne passe point sans disputes...etc. La volonté générale devient muette, parce que tous guidés par des motifs secrets n'expriment plus leur suffrage. Autrement dit, là où l'autorité de l'État n'existe pas, il n'y a que l'intérêt particulier qui gouverne, il ne peut donc y avoir de suffrage légitime. Dans le cas contraire, les plus forts exploiteront au maximum les faibles à des fins électoralistes.

Assurément, dans certains pays africains on assiste à une administration bien loin des principes développés par Rousseau. Dès lors, le vote n'est pas conforme à l'intérêt général. Cette attitude est à l'origine des dissensions et annonce l'ascendant des intérêts particuliers et le déclin de l'État. L'organisation des suffrages requiert une administration légitime et sûre pour permettre aux électeurs d'opérer un choix éclairé et responsable. Le peuple peut donc se révolter contre les abus si ces principes ne sont pas respectés.

III- Se révolter contre les abus

Il faut cinq ou six principes nécessaires pour repousser les abus et préserver le peuple, à l'avance, à sauvegarder son autorité souveraine.

¹¹⁹ Georges-Albert, Astre ; Lépinasse, Pierre, 1985, op.cit., P.7

¹²⁰ Rousseau, Jean-Jacques, 1964, op.cit., L.IV, Ch. III

1- Se révolter

L'histoire aujourd'hui témoigne que les élections en Afrique occasionnent plusieurs abus. Les peuples crient, exigent, protestent ou contestent et s'insurgent. Ils veulent que le scandale cesse. Malgré le mauvais bruit produit ça et là par les peuples abusés, tout y est encore dans l'absurde¹²¹. Cette situation nous force à dire que la révolte peut être une autre stratégie essentielle de l'homme insatisfait. Elle est la seule évidence qui nous soit ainsi donnée, à l'intérieur des situations absurdes. On peut de la sorte se questionner, pour quoi se révolter ? Poser cette question à Albert Camus il répondra: se révolter c'est dire oui ou non aux abus. Ce « non » signifie que les choses ont trop duré¹²² ; qu'il y a une limite que l'homme politique ne doit pas dépasser.

En effet, dire non pour les uns affirme l'existence d'une frontière que l'autre exagère ; qu'il étend son droit au-delà d'une frontière à partir de laquelle un autre droit lui fait face et le limite. Ainsi, le mouvement de révolte s'appuie, en même temps, sur le refus catégorique d'une intrusion ou imposition jugée intolérable. C'est en cela que l'homme révolté de Camus dit à la fois oui ou non. Il démontre avec entêtement qu'il y a en lui quelque chose qui vaut la peine ou qui demande qu'on y prenne garde¹²³. D'une certaine manière, il oppose à l'ordre qui l'opprime une sorte de droit à ne pas être opprimé au-delà de ce qu'il peut admettre.

D'autres diront : la révolte n'est pas bonne, il faut se taire. Car on ne peut faire face à un dictateur en Afrique. Là encore, de son vivant, Camus répondrait à ceux-là : Se taire, c'est laisser croire qu'on ne juge et ne désire rien et, dans certains cas, c'est ne désirer rien en effet. Il faut donc faire volte-face¹²⁴ ; opposer ce qui est préférable à ce qui ne l'est pas. Le révolté, à l'instant où il rejette l'ordre humiliant de son supérieur, rejette en même temps l'état d'esclave lui-même. La révolte est le fait de l'homme informé, qui possède la conscience de ses droits¹²⁵. Avec la révolte commence au contraire un mouvement qui peut s'étendre à tout ce qui auparavant, était accepté. La conscience annonce la possibilité de sacrifice de l'homme à ce tout. Si l'individu, en effet, accepte de mourir et meurt à l'occasion, dans le mouvement de sa révolte, il montre par là qu'il se sacrifie au bénéfice d'un bien dont il estime qu'il déborde sa propre destinée. Il agit donc au nom d'une valeur, encore confuse, mais dont il a le sentiment, au moins, qu'elle lui est commune avec tous les hommes. Il importe de remarquer que cette valeur qui préexiste à toute action contredit les philosophies purement historiques, dans lesquelles la valeur est conquise au bout de l'action.

L'Africain, peut-il se révolter devant son supérieur/ dictateur ? Peut-il se dresser ainsi contre la déraison ? On entend par là, se révolter contre les conditions injustes et incompréhensibles non seulement pour lui, comme c'est le cas aujourd'hui en Afrique, mais aussi pour toutes les existences, lorsqu'il juge que, par tel ordre, quelque chose en lui est nié qui ne lui appartient pas seulement, mais qui est un lieu commun.

1- Refuser toute illégitimité

¹²¹ Camus, Albert, 1951, *l'homme révolté*, Paris, Gallimard, p.26

¹²² Idem, p.26

¹²³ Idem, p.25

¹²⁴ Idem, p.26

¹²⁵ Idem, p.34

L'illégitimité désigne l'incapacité juridique à se porter candidat à une élection. Cette illégitimité tient souvent de la fin de mandat, à l'âge, à l'état de santé mentale ou physique, au niveau d'instruction... Il est certes vrai que la société civile et les organisations non gouvernementales peuvent aider les civils à organiser les suffrages. Cependant, leurs interventions, les dialogues, les négociations...etc. ne sont pas des moyens puissants pour repousser les abus. Ils agissent souvent en faveur de leurs intérêts. La volonté générale est le premier principe de prévention des abus. Elle doit donc être une expression de la liberté et de refus de toute légitimité lorsque les dictateurs et les dirigeants souhaitent que les civils et la population les soutiennent. C'est là une manière de consolider et sauvegarder la souveraineté.

Dès lors, il faut résister à l'assistance dont tout candidat illégitime peut avoir besoin¹²⁶ sur tous les plans. On me posera la question de savoir : par quel moyen il peut être possible? On répondra: au moyen de la révolte. Cependant une révolte non violente. Elle peut être une condition de la transparence. En effet, la révolte est la meilleure arme contre la dictature.

2- Coopérer avec les officiers sympathisants

L'armée est l'une des plus importantes sources de la corruption en Afrique, parce que, lorsque le candidat illégitime est repoussé, il utilise souvent les unités militaires, souvent indisciplinées, pour attaquer et punir l'homme révolté ou une population désobéissante. Devant une telle situation, il faut repérer, solliciter et coopérer avec les officiers sympathisants qui peuvent jouer un rôle vital dans la lutte contre la corruption, comme: soutenir la décision d'ignorer discrètement des ordres et de refuser de poursuivre la répression. Les stratèges de la défiance politique doivent se souvenir qu'il sera extraordinairement difficile, sinon impossible, de désintégrer la dictature si les forces militaires soutiennent pleinement le corrupteur ou le dictateur, en obéissant et en exécutant ses ordres. Mais il faut aussi un électorat de qualité qui va porter sa faveur sur un projet de société cohérent, conforme à l'intérêt général.

3- Accepter la différence

La liberté de choix est une valeur inaliénable de la démocratie. Cette dernière ne peut commencer que par l'acceptation de l'autre, la prise en compte d'un avis contraire et d'un penser autrement. Il ne suffit pas d'avoir une forme d'organisation du pouvoir fondée sur la légitimité populaire pour parler de la démocratie, il faut également une administration capable d'accepter la différence et de reconnaître la loi juste et commune.

En Afrique, les élections sont souvent gagnées par la ruse et la démagogie. L'acceptation des différences de voix, la volonté d'alternance politique, la reconnaissance de la défaite électorale et la considération prioritaire des intérêts communs et de l'opinion de tout le peuple, voilà les indices de la démocratie. Car une démocratie sans alternance est semblable à un moteur qu'on ne vidange pas.

4- Donner une éducation à la citoyenneté

Dans l'entreprise de Rousseau, l'éducation et le travail sont des moyens susceptibles d'adaptation de l'homme (naturel) à la cité. Ils lui imposent une discipline qui rend le

¹²⁶ Sharp, Gene, op. cit., p.111

peuple plus sensible et libre et le prévenir ainsi de la corruption. Comment Rousseau procède-t-il pour immuniser l'homme contre toute corruption?

Reprenons les idées pédagogiques de Rousseau, chères à Émile, nous pouvons dire que dans son projet politique, le souverain doit avant tout bénéficier d'une véritable éducation :

Comment éduquer pour prévenir l'homme de la corruption?

La construction d'un État démocratique commence par le degré d'adhésion et de participation des citoyens à la chose publique. Cette participation et adhésion dépendent du niveau de citoyenneté qui se développe au terme d'une instruction ou d'une formation. À ce propos, Jules Barni énonçait que: «*le suffrage universel appelle l'instruction universelle*»¹²⁷. Pour garantir le suffrage universel, il faut donc former les citoyens capables de lire pour voter. Car il est plus difficile et irrecevable de juger la compétence politique d'après l'illettrisme. Il y a des gens qui ne peuvent pas remplir eux-mêmes leurs bulletins de vote dans les conditions légales prévues. Car un peuple qui compte beaucoup d'illettrés ne saura faire preuve de démocratie.

Le peuple africain a besoin d'être effectivement engagé dans les élections libres et crédibles. Cependant, il ne peut l'être que s'il est instruit et informé. Il ressort des différents suffrages organisés en Afrique que ceux qui favorisent les dictateurs sont aussi bien pour la plupart des illettrés. L'État a donc aussi le devoir d'instruire, d'éduquer et d'informer. Il n'y a aucune gloire à rechercher la transparence des suffrages avec un peuple en proie à l'ignorance et un gouvernement corrompu.

5- Éduquer ou instruire

Dans le *Discours sur les sciences et les arts*, Rousseau avait aussi médité ce problème. Il n'y formule pas certes, explicitement une théorie sur l'éducation, mais il déroule déjà le tapis pédagogique de la question par la dénonciation du culte de la civilisation matérielle¹²⁸. Pour lui, les mœurs ont dégénéré chez tous les peuples à cause de la soif des biens matériels. Ce qui a emporté les esprits jusqu'à introduire les maladies sociales comme l'envie, le luxe, l'insolence...etc. qui ont entaché les valeurs positives de la tradition, occasionnant ainsi la crise de l'éducation. Par conséquent, lors des suffrages le peuple, motivé par le goût du luxe s'aligne derrière les dictateurs. Ce qui n'a pas laissé insensible l'auteur de *discours sur les sciences et les arts* qui, dans la dernière objection souligne : «*J'ai vu le mal et tâché d'en trouver les causes.*»¹²⁹

Rousseau a aussi cherché la solution à ce problème dans l'*Émile*, en considérant la nature comme une solution de la résurrection de l'homme. Il faut initier l'enfant, dès le bas âge, aux mœurs les plus naturelles de l'humanité, pour le prévenir de la corruption. Émile est donc l'exemple le plus remarquable et doit apprendre les vertus les plus élevées. C'est de cette manière que l'on peut prévenir l'homme des vices.

Il est curieux, mais révélateur que le goût du luxe et les honneurs publics soient à l'origine de la corruption et des mauvais sentiments que nous connaissons aujourd'hui. La corruption nous épargne bien des vertus, fomenté toute forme de dégradation, dissolue les mœurs, corrompt les âmes et rend malhonnête.

¹²⁷ Barni, Jules, 1872, *Manuel Républicain*, Paris, Librairie Garnier Baillière, p.115

¹²⁸ Leduc-Fayette D., *op. cit.*, p.82

¹²⁹ Idem, p.125

Éduquer ici ne consiste ni de changer les hommes corrompus qui s'acharnent sur la gestion de la chose publique ; mais en faire d'honnêtes hommes prêts à se sacrifier pour la construction d'une république légitime. De telle manière, il sera vertueux et gardera par inclination son âme pure. Il aura l'amour de la patrie.

En effet, le projet de Rousseau n'est pas celui de ressusciter l'homme corrompu, au moyen de l'éducation, en s'appuyant sur la nature comme parangon de vertu. Mais de le prévenir dès le bas âge. De cette manière, il préserve l'homme de la dépravation des mœurs, pour fonder, comme chez Platon une république sur une nouvelle humanité qui acceptera l'autre. Ce qui revient à dire que, si la science est à l'origine de la perversion de l'homme, ce dernier n'a pas besoin que d'elle pour vivre heureux ou s'affirmer en tant qu'homme.

La science ne transmet pas les règles et valeurs qui doivent permettre de raisonner. Ce qui permettrait aux apprenants d'être capables de trouver, à chaque fois qu'ils seront en face d'un problème, la meilleure solution.

Il faut donc une révolution qui permettra aux hommes, tel que le souligne Groethuysen, de s'élever contre une mentalité, contre les manières de penser qui sont au fond des abus qui participent à la destruction de la République. Une révolution pour marquer une opposition fondamentale et irréductible envers un ordre existant ; entre ce qui est avec ce qui doit être. C'est de cette manière que Rousseau a lutté contre la civilisation de son siècle.

Il est temps de reformer l'éducation vers les valeurs du vivre ensemble, de tolérance, de transparence. Apprendre à vivre ensemble, à reconnaître l'autre, à haïr le vice et non à se détruire ou s'autodétruire. Et, en élevant les enfants, il faut leur apprendre à haïr le mal, à apprécier, à aimer le bien et la vertu et à stimuler leur générosité. Cette dernière s'extériorisera dans la cité et apprendra très tôt, les enfants à communiquer. La science doit éveiller ces valeurs en nous. De la sorte, l'homme va aider l'humanité à protéger les valeurs humaines et morales en perdition.

Il faut donc éduquer de façon à créer des liens étroits entre l'éducation et la vie. L'éducation, fondée sur les valeurs humaines, devrait non seulement briser l'obstacle des préjugés qui opposent le Nord et le Sud; l'Est à l'Ouest, mais aussi transmettre le savoir-faire.

En effet, la pédagogie de Rousseau exige, en termes d'objectifs pratiques, la nécessité pour les Pédagogues de participer à l'élévation du niveau intellectuel de la société entière. Il faut donc articuler convenablement les opérations d'éducation, de formation en liaison très étroite avec le milieu local de vie. De telle sorte que le bénéficiaire puisse respecter les règles qui s'imposent à tous et prévenir ainsi toute forme de volonté particulière.

L'enjeu de l'éducation chez Rousseau dans l'*Émile* et *du contrat social* est semblable à celui de Platon dans *la République* où il pense que, la meilleure participation des Athéniens aux affaires de la cité passe par l'éducation. Devant le déclin de l'État athénien, il se donne pour mission de guérir la cité des perversions et injustices qui l'affaiblissaient ; d'aider à l'émergence d'authentiques élites capables de penser le présent et l'avenir, de guider le peuple par une éducation authentique. Il refait la cité dont la puissance doit être plutôt morale que matérielle. Pour ce faire, il procède par former l'esprit des enfants avec les jeux chansons et passe-temps ; on dirait qu'il a tout fait quand il leur a bien appris à se réjouir. On ne doit point permettre qu'ils jouent séparément à leur fantaisie, mais tous ensemble, et en public, de manière qu'il y ait toujours un but commun auquel tous aspirent qui exige la concurrence et l'émulation.

Dans une République, les enfants doivent être instruits. L'instruction fait apparaître la conscience du bien commun. Les enfants, futurs citoyens, seront aptes à parfaire les institutions politiques et à aimer la patrie. Ils pourront cependant avoir assez d'amour, de moyens, de temps et de liberté d'esprit pour s'occuper de la chose publique.

Les acteurs de l'éducation doivent tous converger vers cet effort. Leur instruction doit être particulière, de telle sorte qu'ils s'accoutument à l'égalité et à la fraternité...à vivre sous les yeux de leurs concitoyens. Sans ces précautions, quelles que soient les lois, l'État déclinera et sera toujours victime d'énormes abus. Ce faisant, les magistrats ont le devoir d'être à cet égard attentifs, observateurs, afin que les principes éducatifs ne se corrompent point ; qu'ils soient utiles aux fins ultimes de la République. Celle-ci n'aura vraiment rempli sa mission que lorsqu'elle aura libéré les hommes de l'ignorance, parce qu'elle fonde la véritable inégalité entre les hommes. Sans l'instruction ou éducation, il n'y aura donc ni liberté, ni égalité.

L'éducation doit offrir à l'espèce humaine les moyens de pourvoir à ses besoins, de connaître et d'exercer ses droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs, d'assurer leur bien-être et par là, établir entre les citoyens une égalité politique reconnue par la loi. Dans une République, l'éducation du peuple doit être élevée à la hauteur d'une institution publique. Le souverain doit prendre en main ses actions, concilier la loi et la liberté sans se déchirer mutuellement. Qu'il soit instruit, éclairé pour l'avenir de ses actions.

Enfin, la politique implique d'abord l'éducation de citoyens. Car seuls les hommes éclairés ne se laisseront pas duper leur liberté. Ils auront pour unique passion l'amour de la patrie. Mais l'amour de la patrie se fait au moyen du travail. Dès lors, si l'éducation permet au souverain d'obéir à la volonté générale, le travail lui permet en revanche de l'immuniser contre toute manipulation.

6- Travailler

Le travail est d'abord une exigence morale qui veut que l'homme soit autonome. Il est un moyen et une valeur fondamentale qui fait non seulement la dignité de la personne humaine, mais aussi permettant au peuple de ne pas s'assujettir à qui que ce soit. Il assure à la fois son indépendance économique et celle de sa conscience. De la sorte, l'homme travaille, assure son bien-être, sa liberté, son bonheur et sa moralité. L'amour de la patrie ne se fait pas seulement au moyen de l'éducation, mais aussi par le travail. L'homme acquiert la possibilité de donner une satisfaction à ses besoins immédiats.

Il est bien connu que, de nos jours, la plupart des partis politiques et même des États ne travaillent pas. Par conséquent, ils ne disposent pas des financements nécessaires pour organiser les suffrages, à cause de la corruption endémique qui frappe certains gouvernements, occasionnée par la pauvreté et le taux de chômage. Les gouvernants sont parfois obligés de s'assujettir auprès de qui dispose des ressources pour l'organisation des suffrages. De même que les organisateurs, lors des élections, les groupes des chômeurs n'hésitent pas à s'associer aux pratiques clientélistes. Ce qui renforce l'autorité des dictateurs sur le souverain et n'assure pas une vie politique alternée, ni de conditions de vie plus meilleures. Le travail est ce par quoi on peut se libérer immédiatement du joug du dictateur. Soulignons ici, à ceux qui l'ignorent, que toute tricherie acquise au moyen de l'argent est empoisonnée. Elle procure un plaisir occasionnel. Dès lors, on peut observer pour comprendre que, d'un côté : comment les hommes qui sont dans un contexte économique difficile, victimes de l'inflation au plus haut, de l'exploitation des

ressources naturelles, bref du climat politique incertain, vivant dans l'incertitude, peuvent garder silence devant la corruption ? De l'autre côté, les dictateurs renforcent leur influence en se créant une clientèle par des procédés démagogiques. Dès lors, comment peut-on accepter confortablement, la réélection avec un fort suffrage, des hommes qui ne présentent aucun signe d'un lendemain meilleur ? C'est-à-dire, accepter à la tête des États, des gens qui ne sont ni des bons citoyens, ni des bons pères de famille, ni des bons amis, ni des bons travailleurs...etc. La victoire acquise illégalement leur donne même une crédibilité vis-à-vis de l'étranger. Cependant, dans le fond, l'Afrique reste extrêmement dépendante des financements internationaux.

L'homme est un être laborieux et libre. Il emploie des moyens et des instruments par lesquels il s'oppose à la nature pour la transformer. Par le travail, il transforme la nature pour son bien-être. Or, l'homme, toujours en quête de nouvelles satisfactions, se perd apriori dans le monde du profit matériel et ne sait plus se reprendre. Il est constamment arraché à lui-même dans l'intention de satisfaire immédiatement ses plaisirs ; il aggrave cette insuffisance en cherchant à se procurer des biens même au prix de la corruption.

Les élections ne constituent pas une préoccupation aux problèmes de l'homme. Dorénavant, il doit avant tout travailler. Sa vie doit passer par le travail, pour s'affirmer. Dès lors, à quoi lui serviront les élections s'il peut davantage produire jusqu'à atteindre une souveraineté alimentaire? Nous comprenons par-là que, ce que le travail produit est converti aussi rapidement que possible en satisfaction raisonnable. Tous étant responsables de ce que chacun puisse vivre de son travail: *«Tout citoyen qui ne consomme pas ce qu'il produit est un oisif ou un fripon.»*¹³⁰

Le travail, exigence sociale, est donc une exigence eu égard à la liberté. On n'est pas libre si l'on dépend d'autrui. Ce qui signifie exclusivement que l'homme doit aussi travailler pour sa liberté et pour son bien-être social. Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social. Il faut donc mépriser l'oisiveté. Elle ouvre la porte de la corruption. Celui qui mange dans l'oisiveté ce qu'il n'a pas gagné lui-même le vole. Et quiconque que l'État paie pour ne rien faire ne diffère guère d'un brigand qui vit aux dépens des passants. Si l'oisif est un voleur; et si le citoyen qui travaille est honnête, force est de constater que le travail est une obligation morale et en même temps sociale.

Un peuple doit subvenir à ses besoins ; il faut pour ce faire des travailleurs dans la cité afin de maintenir une bonne économie. Car économiquement, le citoyen est celui qui travaille pour le bien-être de sa patrie¹³¹.

Par le travail, avons-nous dit, Rousseau se donne les conditions idéales qui permettent de repousser la corruption. Car le citoyen est semblable à un artisan qui ne dépend que de son travail. Ainsi, propose-t-il à Émile de devenir agriculteur. Pourquoi Rousseau veut-il qu'Émile apprenne un métier ? Encore dit-il, un métier honnête¹³². Parce qu'il veut non seulement fructifier

¹³⁰ Rousseau J.J, *Émile ou de l'éducation*, op.cit. , L. III, p. 470.

¹³¹ Pour lui, la terre symbolise la patrie, et c'est sans doute le cultivateur qui sera le plus propre à l'aimer. Et dans un gouvernement simple et droit, le meilleur mobile de celui-ci c'est l'amour de la patrie. Cet amour pour Rousseau se cultive dans les champs. Voilà pourquoi il s'insurge sur le mot de finance qui est un mot d'esclave. Dans un état vraiment libre, les citoyens font tout avec leurs bras et rien avec l'argent. L'argent cultive le mal. Quand il prime, la citoyenneté qui est égalité se perd. Le travail quant à lui entretient l'égalité et sape les fondements du mal absolu.

¹³² Cet adjectif signifie pour Rousseau que le métier utile au public comme la musique, la comédie, les faiseurs de livres ne sont pas honnêtes. Rousseau lui-même l'est à tort. Il écrit pour empêcher que ses lecteurs imitent les erreurs qu'il commises. Pour Rousseau, en faisant passer en revue les productions de la nature et de l'art, en irritant sa

un talent naturel, de l'art, qu'Émile doit exercer et dans lequel on l'a poussé dès le bas âge, mais il veut aussi le prévenir de la corruption; pour que très tôt, qu'il n'entende pas les discours qu'il doit découvrir plus tard.

Clarifions cette formule de Rousseau : notre ambition n'est pas tant d'apprendre l'agriculture aux citoyens que de l'élever au rang de l'agriculteur. On peut dire, l'objet de cet apprentissage n'est pas tant de lui apprendre la science, mais de lui apprendre à l'acquérir au besoin ; de lui faire estimer exactement ce qu'il vaut et de lui faire aimer la vérité par-dessus tout, pour prévenir son cœur du vice.

Ensuite, le travail entretient non seulement la liberté, mais aussi l'égalité. Il sape les fondements du mal absolu. Un homme qui aime sa patrie et qui travaille pour elle, aide et concourt à son bien-être commun, s'engage pour elle et réalise sa liberté. Ce qui signifie que grâce au travail, l'homme développe ainsi un esprit patriotique et repousse la corruption. Il ne peut s'assujettir à quiconque voudra le corrompre à quelque prix que ce soit.

Conclusion: Agir pour les élections transparentes

Dans ce manuscrit, nous avons élaboré, tant soit peu, à l'usage du souverain, les stratégies par lesquelles il peut sauvegarder la souveraineté et garantir la transparence électorale. C'est là pour nous une manière de prévenir les violences électorales. Car nous savons que de nombreux scrutins sont contestés et accompagnés de violences meurtrières en Afrique, même si certains ont réussi. Pour nous, si l'organisation des suffrages nécessite des préalables, pourquoi réaliser des élections souvent dans la précipitation ou l'illégitimité? Il faut dire que, au-delà de la crise électorale, il y a une crise structurelle à résoudre dans plusieurs pays africains. Nous n'avons pas voulu citer ici les scrutins organisés ces dernières années, qui ont été marqués par des violences postélectorales, ainsi que d'importants soupçons de fraudes. On peut au moins dire dans l'ensemble, à quelques exceptions près, que les élections en Afrique sont inévitablement dysfonctionnelles et que le continent ne serait en quelque sorte pas suffisamment mûr pour une telle procédure¹³³. Il est étonnant de constater que, malgré cette situation, aujourd'hui, la quasi-totalité des dirigeants africains, révoqués par le peuple, se revendique comme élus du peuple. Il est urgent de faire la promotion de la démocratie pour éviter les violences souvent observées en Afrique.

Rappelons ici en effet que, l'organisation des suffrages requiert certains principes : le respect de la souveraineté, une bonne organisation de la société civile, la paix et la liberté des citoyens, l'instruction publique y compris pour prévenir les abus. Car, là où l'État n'existe pas, il n'y a que l'intérêt particulier, il ne peut donc y avoir de suffrage légitime. Dans le cas contraire, les plus forts exploiteront au maximum les faibles à des fins électoralistes. Il est temps que les citoyens ayant le droit de vote puissent mettre fin à la culture d'imposition. L'important n'est plus de remonter à la nature des choses, mais, le monde étant ce qu'il est, de savoir comment s'y conduire.

curiosité, en le suivant où elle le porte, on a l'avantage de connaître ses goûts, ses inclinations, ses penchants et de voir briller la première étincelle de son génie. Rousseau veut donc préserver l'esprit d'Émile vers tel ou tel art esprit imitatif commun à l'homme et qui porte machinalement l'un et l'autre à vouloir faire tout ce qu'il voit faire, sans trop savoir à quoi cela est bon.

¹³³ Darracq, Vincent, et Victor Magnani. « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », *Politique étrangère*, vol. hiver, n° 4, 2011, pp. 839-850

Bibliographie

- Astre, Georges-Albert ; Lépinasse, Pierre, 1985, *la démocratie contrariée*, Paris, La Découverte
- Barni, Jules, 1872, *Manuel Républicain*, Paris, Librairie Gernier Baillère.
- Camus, Albert, 1951, *l'homme révolté*, Paris, Gallimard.
- Darracq, Vincent, et Victor Magnani. « *Les élections en Afrique : un mirage démocratique ?* », *Politique étrangère*, vol. Hiver, n° 4, 2011
- Leduc-Fayette, Denise, 1974, *J.-J. Rousseau et le mythe de l'antiquité*, Paris, Vrin.
- Rawls, John, 1987, *Théorie de la justice*, traduction de Catherine Audart, Paris, Seuil.
- Rousseau, Jean-Jacques, 1964, *du contrat social*, O.C.III, édition publiée sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Paris, Gallimard.
- Rousseau, Jean-Jacques, 1969, *Émile ou de l'éducation*, O.C.III, édition publiée sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Paris, Gallimard.
- Sharp, Gene, 2009, *de la dictature à la démocratie*, traduction de Dora Atger, Paris, l'Harmattan.
- Trousseau, Raymond, Eigeldinger, Frederic S. (dir), 2006, dictionnaire de Jean Jacques Rousseau, Paris, Honoré champion.

LE SENS DE LA QUESTION CHEZ PLATON

GUIMON Louis Damien

louisdamienguimon@gmail.com

Chargé de cours à l'Ecole Normale Supérieure
Université Marien NGOUABI (Congo-Brazzaville)

Résumé

La question en tant qu'acte mettant aux prises les individus sur un sujet, n'a de sens que lorsqu'elle favorise la résolution des problèmes liés à l'existence humaine. C'est justement pour répondre à cette exigence inhérente à la société qu'elle se trouve au cœur de la philosophie platonicienne. En faisant de Socrate interrogateur principal dans ses différents dialogues, Platon fait de la question philosophique une méthode susceptible de garantir la connaissance et la communication des pensées. Ainsi, l'analyse du sens de la question chez Platon nous amène à constater que l'attitude de Socrate serait plus riche s'il aurait fait du dialogue le lieu d'une complémentarité intellectuelle. Or, il s'enferme dans sa réserve intellectuelle. Cela nous permet de soupçonner en lui un sentiment d'orgueil et d'ignorance qui appauvrit le contenu du dialogue. De ce fait, la finalité de la question n'est pas seulement d'aider l'homme à appréhender l'essence des choses et à pouvoir penser par lui-même, mais aussi de garantir un jeu de questions-réponses qui soit réciproquement enrichissant.

Mots clés : Dialogue, essence, méthode, philosophie, question,

Abstract:

The question as an act of confronting individuals on a subject only makes sense when it helps to solve the problems of human existence. It is precisely to respond to this inherent requirement of society that it is at the heart of Platonic philosophy. By making Socrates the main interrogator in his various dialogues, Plato makes of the philosophical question a method likely to guarantee the knowledge and the communication of the thoughts. Thus, the analysis of the meaning of the question in Plato leads us to note that the attitude of Socrates would be richer if he would have made dialogue the place of intellectual complementarity. Now he is shut up in his intellectual reserve. This allows us to suspect in him a sense of pride and ignorance that impoverishes the content of the dialogue. As a result, the purpose of the question is not only to help man to understand the essence of things and to be able to think for himself, but also to guarantee a mutually rewarding question-and-answer game. .

Keywords: Dialogue, essence, method, philosophy, question,

Introduction

L'expérience montre que de tous les êtres, l'homme est le seul à pouvoir se questionner sur sa propre nature, les merveilles de la nature, les événements surprenants et la vie. La philosophie procède autant. Cela revient à dire que le questionnement demeure par conséquent la démarche par excellence de la pensée philosophique.

Ainsi, ce que nous avons à dire dans cette réflexion n'est autre qu'une contribution à l'examen de ce problème mis en chantier. Nous avons fait un constat que, la question est une notion fondamentale en philosophie. La preuve est qu'elle était présente dès l'émergence de la pensée philosophique dans la Grèce antique, notamment dans les dialogues de Platon. Dans ses dialogues, Platon fait du questionnement un art, un des facteurs qui caractérisent les philosophes. Ainsi, la lecture des écrits de Platon s'impose en ceci qu'elle nous permet de nous initier à cet art, donc elle nous rend habile à mieux poser des questions. C'est fort de tous ces éléments évoqués que la pensée de Platon nous intéresse à plus d'un titre. Cet intéressement devient de plus en plus pertinent lorsqu'il considère Socrate comme le personnage principal de ses dialogues dont la tâche est d'aider ses interlocuteurs à accoucher les connaissances par le biais des questions qui leur sont posées. Mais, en exécutant cette tâche, Socrate semble ne pas favoriser un dialogue enrichissant dans la mesure où, il demeure un simple interrogateur sans jamais tenter de répondre aux questions de son interlocuteur. Car, à y regarder de près, le jeu de questions-réponses doit s'effectuer de façon réciproque afin de garantir un dialogue profitable à tous. En d'autres termes, le problème fondamental de cette réflexion est de montrer que le dialogue n'est pas un moment pendant lequel, un interlocuteur joue le rôle d'un maître pour faire accoucher les connaissances à l'autre, mais il serait plutôt un lieu d'échange des connaissances entre les sujets dialoguant. L'œuvre de Platon est de ce point vue une référence pour comprendre l'intérêt de la question dans le déploiement de la pensée philosophique.

Ainsi, le questionnement est-il un fondement de la pensée philosophique de Platon ? Qu'el est alors l'intérêt de la question dans le déploiement de la pensée philosophique ?

Pour y répondre, nous articulons notre réflexion autour de quatre moments. Dans le premier moment nous parlerons de la nature de la question en philosophie dans le but d'explicitier les concepts intégrateurs de notre réflexion à savoir, le *sens* et la *question*. Cette élucidation nous permettra de comprendre que la question philosophique se distingue d'autres questions relevant des domaines particuliers de la connaissance humaine. Dans le deuxième moment, il s'agira de montrer que la question philosophique est une méthode de recherche favorisant l'acquisition des connaissances et la réalisation de l'acte pédagogique. Le troisième consistera à montrer que la question est un moyen qui garantit le progrès de la pensée philosophique. Le dernier moment examinera la finalité de la question pour justifier son intérêt dans la mise en œuvre d'un dialogue enrichissant au cours duquel les sujets dialoguant se complètent mutuellement.

1-De la nature de la question en philosophie

Avant d'aborder le problème y relatif, nous aimerions de prime à bord expliquer ce qu'on entend par le sens et la question. Cette analyse répondra aux exigences de la pensée philosophique. Car, à en croire Wittgenstein, « *le but de la philosophie est la clarification logique des pensées* »¹³⁴. De ce fait, cet exercice s'impose, puisqu'il a l'avantage d'éclairer la suite de notre réflexion. Cela dit, commençons donc à dire un mot sur le sens considéré comme un terme ayant plusieurs acceptions, mais employé dans un notre contexte comme l'intelligence, qui est inhérente à une question philosophique. Autrement dit, une question philosophique admet un contenu complexe renvoyant à plusieurs dimensions, éthique, morale, gnoséologique, métaphysique etc. La question philosophique acquiert un caractère transversal dans la mesure où elle donne lieu à des réponses de plusieurs horizons. D'où le sens de l'interrogation : qu'est-ce qu'une question philosophique ?

¹³⁴ Wittgenstein (Ludwig), *Tractatus logico-philosophicus*, trad. G. G. Grangers, Paris, Gallimard, 1993, §4. 112, p. 57.

On entend par question, une opération par laquelle on émet une lexis interrogative qui peut faire l'objet soit d'une discussion la complétant soit d'une réponse affirmative ou négative. La particularité de la question philosophique se justifie par le fait qu'elle est par nature, un sujet à débattre, une matière à réflexion, au lieu d'être un simple exercice de restitution et de description. Cette nuance peut être observée à partir des questions suivantes :

Q 1 : Quelle est la capitale politique de la République du Congo ?

Q 2 : Décris le corps humains.

Q 3 : Pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien ?

Q 4 : D'où vient le monde ?

Force est de constater que les réponses de Q1 et Q2 sont de l'ordre de la restitution et de la description, connues d'avance et révèlent un caractère dogmatique. Cependant, les réponses de Q3 et Q4 sont d'une haute portée philosophique suscitant une réflexion critique et approfondie.

En outre, la question philosophique échappe à l'intérêt, c'est-à-dire elle est posée de façon désintéressée¹³⁵, d'autant qu'elle ne renvoie à aucun avantage matériel. On retrouve ce questionnement désintéressé chez Socrate dans les dialogues de Platon. Car, à la fin de cet exercice, le maître de Platon ne gagnait rien matériellement. C'est le cas des questions suivantes : Qu'est-ce que le beau ? Qu'est-ce que la vertu ?

Les réponses à ces deux questions visent simplement la satisfaction de la curiosité humaine, le plaisir de l'esprit. On peut ajouter à cela l'idée selon laquelle, la question philosophique prête à rire. Le commun de mortel qui ignore sa profondeur, l'assimile souvent à celles des enfants visant à satisfaire leur curiosité. Voilà ce qui le pousse à considérer les philosophes comme des gros enfants à cause de l'analogie qui existe entre leurs questions. Cependant, ce n'est qu'en voulant répondre à la question philosophique que celle-ci devient questionnante, c'est-à-dire profonde et pertinente.

A ce titre, nous faisons remarquer que Socrate a vécu la même situation dans sa ville natale. En effet, au cours de ses promenades, il posait un certain nombre de questions aux Athéniens parmi lesquels figurent les Sophistes. L'opinion ne le prenait pas au sérieux. Elle pensait que Socrate n'avait rien à faire. Voilà ce qui a fait qu'il devienne l'objet de la moquerie. Mais, c'est bien après que les Athéniens se sont rendus compte de la valeur de son entreprise, de l'impact de son action sur la politique à Athènes. Cela a fort malheureusement précipité sa mort. Car, comme nous le rappelle Platon, Socrate était taxé de corrupteur de la jeunesse. (Platon, *Apologie de Socrate*, 1987, 24b.). On peut de ce fait dire que c'est la question qui a tué Socrate et non la cigüe. Car, s'il n'avait pas osé poser des questions aux Athéniens, il ne serait pas condamné à prendre la cigüe. Cette prise de la cigüe n'est que la conséquence de la pratique de la question.

L'autre aspect de la nature de la question c'est son caractère aporétique, c'est-à-dire qu'elle est embarrassante, conduit à une impasse. Ce caractère aporétique apparaît chez Platon lorsque, face à son interlocuteur, Socrate pose des questions apparemment faciles, mais difficiles à répondre. On peut par exemple le constater lorsque Socrate interroge Euthyphron sur la nature de la piété. Ce dernier propose trois réponses : « *ce qui est cher aux dieux est pieux ; ce qui ne*

¹³⁵ Jaspers (Karl), *Introduction à la philosophie*, trad. De Jeanne HERSCH, Paris Plon 1987, P.16. Il explique ce caractère désintéressé en se référant à la pratique de la philosophie. Car, «philosopher c'est s'éveiller en échappant aux liens de la nécessité vitale. Cet éveil s'accomplit lorsque nous jetons un regard désintéressé sur les choses, le ciel et le monde, lorsque nous demandons : qu'est-ce que tout cela ? D'où tout cela vient-il ? Et l'on n'attend pas que les réponses à ces questions aient une quelconque utilité pratique, mais qu'elles soient en elles-mêmes satisfaisantes ».

leur est pas cher est impie (...) la chose et l'homme aimés des dieux sont pieux, tandis que la chose et l'homme haïs des dieux sont impies ». (Platon, *Euthyphron*, 7a.)

On constate que pour une seule question, l'interlocuteur de Socrate donne trois réponses différentes. Cela justifie le caractère embarrassant de la question philosophique. Sa réponse ne se donne pas de soi. Elle est à rechercher dans les méandres de la pensée sans avoir le pressentiment de la saisir. Ainsi, au lieu d'une seule réponse, plusieurs surgissent. C'est ce qui justifie la difficulté éprouvée par Euthyphron face à la question de Socrate. Il finit par avouer son incapacité à exprimer sa pensée lors qu'il déclare : « Socrate, je ne sais pas pour ma part de quelle façon te dire ce que j'ai à l'esprit, car ce que nous avons proposé tourne en quelque sorte autour de nous, sans répéter, et ne consent pas à demeurer là où nous l'avons fixé ». (*Ibid.*, 11b.)

De ce fait, on peut dire qu'une question philosophique ne donne pas lieu à une conclusion qui rend compte d'un accord des esprits. Ce caractère aporétique de la question constitue le fondement même de la pensée philosophique entendue comme pensée essentiellement contradictoire. Cette caractéristique de la pensée philosophique est illustrée par l'attitude de Socrate qui prône le dialogue au détriment du monologue. Cela montre que Socrate était déjà conscient du caractère inépuisable d'une pensée philosophique.

En outre, le caractère aporétique de la question philosophique se justifie par son contenu purement abstrait. Cette dimension abstraite renvoie au contenu de la question elle-même. Tel est le cas de la question suivante : le langage est-il naturel ou relève-t-il d'une convention ? Il convient de distinguer le langage en tant que capacité qu'a l'homme d'articuler une pensée, et le langage encore appelé langue et qui renvoie à l'ensemble des codes qui régissent la communication entre les membres d'une société. La première considération du langage montre que celui-ci a un caractère abstrait. En usant du langage abstrait, le philosophe se distingue des hommes de science dont les questions sont exprimées dans le langage concret, portant sur les objets saisissables par les organes de sens. Avec le langage abstrait, on n'arrive pas aux réponses définitives dans la mesure où l'objet de ce langage est naturellement infini. L'abstrait renvoie à ce qui n'est saisissable que par la pensée. Ce rattachement étroit à la pensée fait de l'abstrait un objet porteur d'une certaine subjectivité. C'est cette subjectivité qui garantit le dialogue permanent entre les esprits. Or, le langage qui relève d'une convention sociale, enferme la question dans les limites du consensus établi.

Toutefois, il sied de montrer que l'aporie a une dimension philosophique non négligeable dans la mesure où, elle maintient la réflexion philosophique en éveil lorsqu'elle permet au philosophe de réfléchir sur les causes de cette impasse qui découle de la tentative de réponse à la question posée. A cet effet, l'aporie acquiert une dimension positive dans le processus de la connaissance. C'est l'intelligence de ce propos de Léon-Philippe Casadebaig : « *L'aporie est pour la pensée la transition indispensable entre l'opinion fausse et la connaissance* »¹³⁶. Grâce à l'aporie, l'homme prend conscience de son ignorance et s'installe à nouveaux frais sur le chemin de la connaissance vraie. Une aporie n'est pas une fatalité qu'il faut exclure du champ de la réflexion. Elle est plutôt, un moment intégrateur du processus qui conduit l'homme de l'opinion fausse à la connaissance vraie.

De même, une question philosophique échappe à la corruption du temps. Elle est atemporelle. Sa tentative de réponse suscite une nouvelle question. Cela suppose que la première question demeure irrésolue. C'est ce qui justifie le caractère non concluant des dialogues de

¹³⁶ Casadebaig (Philippe), « Platon (427-347 av. J. C.) ou L'art suprême du dialogue », dir. Léon-Louis Grateloup, *Les philosophes de Platon à Sartre*, 1985, Hachette, p. 30.

Platon. Ils sont essentiellement constitués d'une succession de questions qui n'aboutissent pas à une réponse absolue. Cet aspect est repris par Karl Jaspers lorsqu'il pense que « *les questions, en philosophie, sont plus essentielles que les réponses, et chaque réponse devient une nouvelle question* ». (Karl Jaspers, 1987, p.11.)

Les questions apparaissent comme les moyens essentiels qui conduisent au philosophe. Car, elles stimulent l'esprit à poursuivre la quête de la vérité. Cela montre ici le caractère heuristique de la question philosophique en ce sens qu'elle est une invite à la recherche qui nécessite une profonde méditation en vue d'atteindre un objectif. Par conséquent, la question philosophique acquiert une nature particulière, celle d'être désintéressée, aporétique, temporelle et heuristique. Toutefois, si on s'accorde avec Hegel pour dire que la philosophie peut s'enseigner, alors il faut trouver les méthodes d'enseignement afin que cette idée se concrétise davantage. D'où la considération du questionnement comme méthode philosophique.

2-De la question comme méthode philosophique

La méthode s'entend comme l'ensemble de procédés rationnels mis en œuvre pour parvenir à un objectif bien précis. Elle apparaît de ce point de vue comme une démarche à suivre pour atteindre un but. Dès lors, qu'est-ce qui justifie la considération de la question comme étant une méthode de fonctionnement de la pensée philosophique ? A la lumière des dialogues de Platon, la question apparaît comme une méthode philosophique lorsque Socrate, interrogateur principal dans les différents dialogues, exploite la question comme stratégie pour aider son interlocuteur à prendre conscience de son ignorance et à parvenir à la vérité.

Dans ce contexte, la question apparaît comme le meilleur moyen pour dialoguer avec autrui. Platon évoque cette idée dans le *Théétète* lorsqu'il parle du fondement du savoir. Il souligne que Socrate a élaboré une méthode ayant deux éléments essentiels, à savoir l'ironie et la maïeutique. A propos de l'ironie Platon estime que la pensée de Socrate n'est pas synonyme de la moquerie, mais demeure un art de poser les questions. En effet, à travers ces questions, Socrate pense que l'on peut parvenir à mettre en cause les connaissances acquises sans examen critique. C'est pourquoi, Socrate estime que dans la recherche du savoir, il ne faut pas croire que l'on connaît tout. Dans son propos, il faisait allusion, comme le dit Pierre Hadot « à ceux qui sont persuadés par leur culture de posséder le savoir. », (P. Hadot, 2002, p. 52.) En parlant des possesseurs du savoir, il s'agit sans doute des sophistes, ces vendeurs d'illusion dans la cité grecque. Selon Pierre Hadot, ce qui justifie l'indignation de Socrate à l'égard des sophistes, c'est le fait que le savoir ne doit pas être considéré comme un ensemble de propositions et de formules que l'on peut écrire, communiquer ou vendre toutes faites. (*Ibid.*)

Comme le souligne Platon, le savoir n'est pas un objet fabriqué ou encore, une pensée achevée que l'on peut transmettre à l'autre au moyen de l'écriture ou par n'importe quel discours. (Platon, *Banquet*, 174d-175d.) C'est ainsi que Socrate pense qu'il faut être modeste et se comporter comme un ignorant. Il demande donc à tout homme de faire preuve d'humilité lorsqu'il s'agit des questions liées à la connaissance scientifique. Car, le fait de se présenter comme celui qui sait ne permet pas d'accéder à la connaissance dans sa forme la plus sublime. C'est dans cette perspective qu'il déclare : « *Je suis impropre à la conception d'un savoir, et ce que beaucoup m'ont déjà reproché, à savoir que je questionne les autres, mais que moi-même je ne réponds rien sur rien parce qu'il n'y a en moi rien de savant. (...) le fait est donc que je ne suis moi-même absolument pas quelqu'un de savant* ». (Platon, *Théétète*, 150c-d.)

En rejetant la connaissance illusoire de son interlocuteur lors de la discussion, Socrate parvient à lui montrer que, ce qu'il croyait être des vérités, n'étaient que des opinions fondées sur

des préjugés. Analysant cette attitude de Socrate, Roger-Pol Droit¹³⁷ pense que dans ses promenades, il laisse stupéfaits les gens qui lui parlent en leur montrant que ce qu'ils croyaient savoir n'est qu'une illusion. Par des questions que Socrate pose, par des contre-exemples qu'il propose, son interlocuteur se rend compte des contradictions de ses pensées et de la profondeur de son ignorance. Cela apparaît clairement dans le *Théétète* lorsque Platon écrit : « *Ils n'ont jamais rien appris qui vienne de moi, mais ils ont trouvé eux-mêmes, à partir d'eux-mêmes, une foule de belles choses, et en demeurent les possesseurs* ». (Platon, *Théétète*, 150d-e.) On comprend que c'est Socrate qui a aidé son interlocuteur à accoucher des connaissances justes au moyen d'un jeu de questions-réponses. Tel est le sens qu'il donne à la maïeutique conçue comme l'art d'accoucher le savoir.

On retient qu'à partir de sa méthode fondée sur le jeu de questions-réponses, Socrate ne transmet pas des réponses, mais aide l'interlocuteur à découvrir la vraie réponse grâce à sa propre réflexion. C'est dans cette optique que Félix-Nestor Ahoyo¹³⁸ pense que la démarche inductive de Socrate n'est pas formatrice dans la mesure où elle ne permet pas de découvrir quelque chose de neuf, mais plutôt de découvrir ce qui est inhérent à l'âme. Cette démarche ne construit rien, elle fait reconnaître ce qui existe déjà dans l'âme. On peut toutefois constater que cette méthode présente quelques limites du fait qu'elle ne favorise pas la conquête de l'univers, une des exigences prestigieuses de la science. Vue sous cet angle, la méthode socratique qui repose sur l'usage des questions est une démarche qui consiste à reconnaître ce que l'on est naturellement porteur.

Cette valeur heuristique de la question est approuvée par Bachelard lorsqu'il parle de la démarche scientifique. Il pense que la question est nécessaire pour surmonter les erreurs issues de l'opinion considérée comme la principale source de la connaissance vulgaire. Raison pour laquelle il invite les hommes à formuler clairement leurs questions pour éviter de compromettre le processus de la connaissance. De même, il estime que dans le domaine scientifique, les questions déterminent la marque du véritable esprit scientifique. Elles conduisent à la connaissance rationnelle. Ainsi, pense-t-il : « *Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de questions, il ne peut y avoir connaissance scientifique* ». (G. Bachelard, 1967, p. 17.)

On retient que la connaissance scientifique n'apparaît pas ex-nihilo, mais elle résulte des réponses aux questions que l'on se pose au départ. Cela montre qu'il y a rapport de conséquence nécessaire entre la question et la connaissance scientifique. C'est en se fondant sur ce lien que Bachelard pense que la science a besoin de la question pour se développer et s'affirmer comme un véritable savoir. Ainsi, la question apparaît comme le fondement scientifique. Force est de constater que la conception bachelardienne de la question est redevable à celle de Platon dans la mesure où Bachelard emploie la question comme une méthode pour accéder à la connaissance. On constate que la question n'est pas seulement une méthode philosophique, mais aussi une méthode scientifique. Toutefois, il existe une nuance procédurale entre l'approche socratique de la question et celle de Bachelard. Si dans la perspective socratique la question conduit à la reconnaissance de ce que l'âme a jadis contemplé dans le monde intelligible, par contre, chez Bachelard, la question permet au scientifique d'accéder à la saisie du réel qui est extérieur à l'âme.

¹³⁷ Droit (Roger-Pol), *Vivre aujourd'hui avec Socrate, Epicure, Sénèque et tous les autres*, Paris, Odile Jacob, 2012, p. 156.

¹³⁸ Ahoyo (Félix-Nestor.), *Histoire de la philosophie grecque*, Ibadan, Hope Publications, 2016, p. 72.

Par ailleurs, la question peut être considérée comme une méthode pédagogique dans la mesure où, elle est utilisée comme le moyen le plus efficace dans l'apprentissage. Cette dimension pédagogique est inhérente à la maïeutique socratique qui est aujourd'hui la technique la plus subtile dans le système d'enseignement apprentissage. Elle exige aux enseignants de se servir des questions pour rendre les apprenants plus actifs en classe et permet aux apprenants de participer efficacement à l'acquisition des savoirs. Dès lors, la question devient une méthode pédagogique par excellence d'autant plus qu'elle place l'enseignant et l'enseigné au même niveau. L'enseignant cesse d'être un dépositaire du savoir et devient un simple canalisateur de l'action pédagogique. En dehors de sa dimension méthodologique, la question peut être considérée comme un élément qui justifie la prédominance de l'oralité sur l'écriture dans la perspective platonicienne.

3- La question comme moyen de progrès de la pensée

Il s'agit de montrer que dans la perspective platonicienne, la question est un élément essentiel dans le dialogue entre les individus. Il convient de signaler que la question peut être formulée oralement ou par écrit. De ces deux possibilités, Platon accorde le primat à la première au détriment de la seconde. En d'autres termes, Platon estime que dans un dialogue, la question orale a plus d'avantage que celle écrite. Cette prééminence de l'oralité se justifie par le fait que la question écrite n'intègre pas le processus visant à former le philosophe. C'est plutôt l'oralité qui est inhérente au dialogue comme moyen fondamental dans la formation du philosophe focalisée sur la connaissance de la dialectique en tant que démarche ascendante de l'esprit qui s'élève des apparences sensibles aux concepts rationnels de la science, et de la science aux Idées métaphysiques, principes anhypothétiques saisis par intuition. (République, Livre VI, 511b- c.)

Hormis son rattachement à la dialectique comprise comme la science du dialogue, l'oralité paraît plus performante que l'écriture par fait que l'écrit est inapte à rectifier lui-même ses erreurs d'interprétation. (Phèdre, 275d.) L'inaptitude de l'écriture relève du fait qu'elle fonctionne à l'image de la peinture qui présente les choses de façon définitive, même quand le contenu n'est pas probant. Par contre, l'oralité est vivante et fait évoluer les choses par le dialogue. La vivacité de l'oralité tient du fait qu'elle exprime la pensée dans toute sa vigueur.

De plus, les sujets en dialogue ont toutes les possibilités de rattraper leurs erreurs et nuancer leurs points de vue. C'est dans ce sens que Platon pense que l'oralité assure le progrès de la pensée. Tel est le sens de la rectitude de la parole prônée par Socrate dans les dialogues platoniciens qui jouait exclusivement le rôle d'interrogateur sans oser répondre à une seule question de son interlocuteur. Conscient de la pertinence de la parole, Platon pense que ce n'est pas par l'écriture ou la beauté physique que son maître Socrate était comparé à un poisson torpille, mais plus par la force du verbe, donc de la parole. Ainsi se justifie à point nommé la prééminence de l'oralité sur l'écriture dans la perspective platonicienne à la lumière de la question philosophique.

Cependant, cette surestimation de l'oralité connaît des limites. Elle paraît plus subjective qu'objective lorsqu'il s'agit de débattre des questions scientifiques. Les paroles sont absorbées par la loi du temps, tandis que les écrits sont conservables pendant une longue durée. Il est d'ailleurs évident que l'œuvre de Platon et surtout la philosophie de son maître Socrate nous sont accessibles aujourd'hui grâce à l'écriture. Voilà pourquoi il convient ici de plaider pour une approche complémentariste qui considère l'oralité et l'écriture comme deux outils nécessaires pour l'extériorisation de la pensée. Si telle est la valeur de la question philosophique, qu'en est-il alors de sa finalité ?

4-La finalité de la question dans la philosophie platonicienne

Une question philosophique se particularise avant tout par le fait qu'elle vise à saisir l'essence des choses, c'est-à-dire qu'elle veut parvenir à la connaissance profonde des choses. Telle est l'intelligence de la question suivante : *qu'est-ce que la justice ?*

La réponse à cette question vise à dévoiler l'essence de la justice afin que son fondement soit établi. C'est dans ce sens que la question philosophique n'est pas comparable à une interrogation ordinaire dont la tâche consiste à rendre possible le contrôle des connaissances. La question philosophique va jusqu'aux essences des choses afin de déterminer leur origine. C'est en cela qu'elle se différencie également des questions posées dans les autres domaines du savoir, dans la mesure où les orientations ne sont pas les mêmes. Car, dans certains domaines tels que la géographie, la chimie, la physique, on se contente à faire une description des objets tels qu'ils apparaissent à nous. Ce travail de simple description donne lieu à une connaissance superficielle de la chose.

Or à y regarder de plus près, la question philosophique dépasse ce stade de la simple description pour parvenir à la saisie de la nature stable de l'objet, laquelle permet de le définir par opposition à son caractère phénoménal. Cette spécificité de la question philosophique apparaît chez Platon lorsqu'il estime que la question aide le sujet à penser par lui-même, c'est-à-dire à philosopher. Dans ce sens, elle conduit tout individu à une prise de position personnelle, de rompre avec toutes les évidences établies. Cette attitude rend une pensée philosophique autonome à l'égard de toutes les autres. C'est en tenant compte de cette exigence que dans les dialogues de Platon, au cours des discussions avec ses interlocuteurs, Socrate préfère, à l'image d'une sage femme, aider ses interlocuteurs à accoucher par eux-mêmes les vérités qu'ils portent inconsciemment. On comprend que la finalité des questions que Socrate pose à ses interlocuteurs est de les aider à parvenir à la saisie des essences à partir de leurs propres réflexions.

Cependant, qu'il soit permis de relever quelques incohérences relatives à l'attitude de Socrate dans le déroulement du dialogue. S'il est admis que l'essence d'une question philosophique est d'instaurer une discussion rationnelle entre les sujets dialoguant, on peut cependant remarquer que tout au long de leur conversation, Socrate est le seul qui a le droit de poser des questions à son interlocuteur. Une telle attitude peut dans certaine mesure exprimer un sentiment d'orgueil ou d'autosuffisant de ce dernier. Or, au début de chaque dialogue, il se présente comme un ignorant, mais paradoxalement il refuse de s'instruire au cours de la conversation et considère son interlocuteur comme le seul sujet à instruire. Du coup, il devient instructeur et remet en cause son postulat selon lequel, il est celui qui ne sait rien. Cela prouve que le postulat socratique est l'expression d'une hypocrisie intellectuelle.

De même, le silence de Socrate face aux difficultés de son interlocuteur nous installe dans une aporie lorsqu'il s'agit de déterminer sa capacité s'il était question de répondre à ses propres interrogations. Car, logiquement, l'émetteur de la question est généralement détenteur d'une tentative de réponse susceptible d'éclairer l'interlocuteur en difficulté ou d'ouvrir à un nouveau débat plus enrichissant.

En empêchant à son interlocuteur de lui poser des questions, Socrate participe à la dénaturation du dialogue qui est par essence, un moment de franche discussion en vue d'une complémentarité profitable à tous. Car, tout homme demeure un être qui aspire perpétuellement à la vérité et doit être complété par les autres pour mieux avancer. Or Socrate s'enferme dans sa position de maître en privilégiant ses propres idées. De ce fait, on peut parler d'un dogmatisme socratique au lieu d'une ignorance savante. Cette autosuffisance de Socrate s'explique davantage dans la théorie platonicienne du philosophe roi. Car, pour Platon, le philosophe est le seul citoyen qui connaît les vertus cardinales de l'Etat et peut diriger parfaitement la cité. Or, la gestion de la

chose publique est une affaire délicate qui nécessite la participation de toutes les couches sociales.

De même, la question philosophique a le mérite de conduire l'homme à la pratique de la réminiscence, cette particularité qu'a l'âme de se ressouvenir des idées qu'elle jadis contemplées dans le monde intelligible. Le but de la question est d'aider l'homme à se souvenir des connaissances qui sont déjà logées à l'intérieur de son âme. Telle est l'intelligence même du rationalisme platonicien fondé sur la saisie des essences par l'âme. Cette particularité se rattache à la première partie de l'âme parmi les trois qui la constituent. Cette première partie n'est autre que la raison qui permet à l'homme d'apprendre et de raisonner. (*République*, 580d-581b.)

Conclusion

La réflexion sur le sens de la question philosophique chez Platon se révèle d'une grande importance. Car, elle a permis de comprendre que le questionnement constitue un fondement inaliénable pour la philosophie en général et pour la pensée platonicienne en particulier. Sa pratique vivifie la discussion, révèle les limites de la pensée humaine. En plus, elle fonctionne comme une méthode philosophique, scientifique et pédagogique favorisant la constitution d'une connaissance rationnelle. A la suite de cette dimension méthodologique, la question philosophique a une fin heuristique, celle qui nous installe dans une quête inachevée de la vérité. C'est pourquoi, après la mort de Socrate, Platon a fait de la pratique de la question un élément essentiel de sa pensée philosophique.

Cependant l'attitude de Socrate considérée communément comme une ignorance savante semble ne pas aller de soi. Car, dans un dialogue, le jeu de questions-réponses doit se faire de façon réciproque, afin que l'échange des idées soit profitable à tous. Or Socrate se constitue en un interrogateur sans vouloir être interrogé, ni prétendre répondre à une seule question de son interlocuteur. S'il est vrai que Socrate soit ignorant et humble, il aurait pu accepter un dialogue complémentaire pour gagner quelque chose de la part de son interlocuteur. Ce refus montre qu'il considère son interlocuteur comme étant ignorant et c'est le sachant qui doit guider l'ignorant.

Références bibliographiques

- AHOYO (Félix-Nestor), [2016], *Histoire de la philosophie grecque. Une étude critique et systématique de Thalès à Plotin*, Ibadan, Hope Publications.
- BACHELARD (Gaston), [1967], *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin.
- Casadebaig (Philippe), [1985], « Platon (427-347 av. J. C.) ou L'art suprême du dialogue », dir. Léon-Louis Grateloup, *Les philosophes de Platon à Sartre*, Hachette.
- Droit (Roger-Pol), [2012], *Vivre aujourd'hui avec Socrate, Epicure, Sénèque et tous les autres*, Paris, Odile Jacob.
- HADOT (Pierre), [1995], *Qu'est-ce que la philosophie antique ?*, Paris, Gallimard.
- JASPERS (Karl), [1987], *Introduction à la philosophie*, trad. Jeanne Hersch, Paris, Plon.
- JACQUELINE (Russ), [1992], *Les méthodes en philosophie*, Paris, Armand Colin.
- PLATON, [2008], *Apologie de Socrate, Œuvres complètes*, sous la direction de Luc Brisson, Paris, Flammarion.
- PLATON, [2008], *République, Œuvres complètes*, sous la direction de Luc Brisson, Paris, Flammarion.
- PLATON, [2008], *Euthyphron, Œuvres complètes*, sous la direction de Luc Brisson, Paris, Flammarion.
- PLATON, [2008], *Théétète, Œuvres complètes*, sous la direction de Luc Brisson, Paris, Flammarion.

PLATON, [2008], *Banquet, Œuvres complètes*, sous la direction de Luc Brisson, Paris, Flammarion.

WITTGENSTEIN (Ludwig), [1993], *Tractatus logico-philosophicus*, trad. G. G. Granger, intr. B. Russell, Paris, Gallimard.

L'ANALYSE DU COMPORTEMENT ELECTORAL DANS LES TERRITOIRES D'ELECTION A BAMAKO

Fatoumata COULIBALY

Géographe, Maitre – Assistante

Faculté d'Histoire et de Géographie – Bamako - E-mail : coulifatou85@gmail.com

Résumé

L'objectif de cet article est de partir d'une cartographie pour analyser le comportement électoral des Bamakois. Une observation participative¹³⁹ couplée avec les données statistiques permet de comprendre et d'expliquer la faible participation des Bamakois aux élections.

Cette double approche à la fois qualitative et quantitative a permis de mettre en évidence quelques résultats qui sont le reflet d'une analyse multifactorielle, c'est à dire une analyse en composante principale (ACP), à partir d'une combinaison de plusieurs variables à la fois sociales et électorales. Ces résultats ont rendu possibles deux types de traitement : une analyse à l'échelle globale¹⁴⁰, puis une ACP à l'échelle du quartier¹⁴¹.

Mots-clés : démocratie, élection, vote, territoire, légitimité, Bamako

Abstract

The objective of this article is to start from a cartography to analyze the electoral behavior of Bamakois. The study combines mapping with participant observations, statistical data analysis to

¹³⁹ L'observation participative, en anglais, *participant-observer* est une méthode d'étude ethnologique ainsi que sociologique introduite par Bronislaw Malinowski et John Layard au début du XXe siècle en s'immergeant plusieurs années dans des sociétés mélanésiennes. Pour Alain Touraine, il s'agit de la compréhension de l'autre dans le partage d'une condition commune.

¹⁴⁰ Il s'agit ici d'une analyse à l'échelle de Bamako.

¹⁴¹ Les communes au nombre de six (6) sont divisées en entités territoriales appelées quartiers. Au-delà du découpage administratif, la véritable dimension spatiale retient l'échelle du quartier, élément essentiel de la territorialité des bamakois.

explore the electoral behaviour of citizens in Bamako. This dual approach, both qualitative and quantitative has allowed to highlight some results reflecting a multifactorial analysis that brings together several social and electoral variables. The results led to two types of analysis including one at the macro level, and the second consisting of a principal component analysis at the micro level of the neighbourhood.

Keywords: democracy, election, vote, territory, legitimacy, Bamako

1. Introduction

1.1. La ville, lieu du changement politique

La ville peut être abordée selon des points de vue différents : par son milieu résidentiel à son milieu de travail, et par ses groupes sociaux qui communiquent à travers divers types d'enjeux. Elle devient ainsi le laboratoire de la modernité et le centre d'impulsion de la vie économiques, politiques et sociales.

La notion de modernité développée par Jean Copans permet ici de comprendre les éléments qui rattachent du mythe de la modernité¹⁴².

Du fait des aménagements territoriaux, la ville de Bamako devient ainsi le signifiant de la modernité. Ainsi, la notion de progrès se construit dans le champ sémantique de la modernité. Elle lui sert le plus souvent d'équivalent symbolique (progrès social, économique, développement).

Pour Alexis Nouss, (1995, p. 3) la modernité est créée à l'actualité de la contemporanéité, elle est d'une certaine manière, une relation au temps qui passe ; c'est à dire permet de donner un contenu au temps présent et devient un questionnement de nature historique¹⁴³.

1.2. La ville comme enjeu politique dans les territoires africains

Telle qu'elle se présente au regard de l'observateur, la ville en Afrique noire dans sa configuration actuelle constitue un phénomène relativement récent. Les grands centres urbains en

¹⁴² Georg Henrik Von Wright, *le mythe du progrès*, Paris, L'Arche, 1993/2000.

¹⁴³ Mais une tentative de compréhension serait incomplète si elle se limitait seulement à son ancrage temporel, car « l'interrogation sur le temps actuel et la société contemporaine est le plus petit dénominateur commun de la modernité » selon Alexis Nouss. Pour la petite histoire, « dans les années 1950 et 1960, S.N. EISENSTADT et d'autres ont utilisé ce mot pour désigner un ensemble d'évolutions à l'échelle planétaire qui se sont combinées pour amener l'organisation des sociétés et la vie des hommes et des femmes à faire un pas en avant, et c'est ce changement qu'ils ont baptisé « modernité ». Les changements qu'ils ont repérés et décrits ont affecté différents domaines de la vie des hommes et des femmes. Cela inclut le remplacement des familles nombreuses et élargies par des familles nucléaires, un changement souvent associé à l'urbanisation » in Amadou Mansour DIOUF, 2013, p. 52.

Afrique subsaharienne se sont constitués dans un temps court et relativement rapide, comme conséquence d'une histoire marquée par la domination et la dépendance des puissances coloniales européennes.

L'urbanisation est liée au déplacement des masses rurales vers ces nouveaux centres, parfois créés de toutes pièces en fonction des intérêts de la puissance coloniale ; ces mouvements se sont développés surtout après les indépendances africaines. Des mutations immenses et accélérées se sont produites dans ces sociétés qui ont apporté des changements dans leur fonctionnement, dans leur structure, voire dans leur imaginaire collectif.

Ces vagues migratoires vont désormais s'intégrer dans ce nouvel espace social qui répond à une logique extérieure, et réinvesti par les ruraux devenus citadins. Il est nécessaire pour nous d'interroger le phénomène urbain pour en découvrir son sens et sa satisfaction. La ville est-elle ce lieu de dissolution des liens traditionnels, ou a-t-elle fonctionné et continue-t-elle à fonctionner comme une machine « intégratrice » ? La ville dite coloniale, est par ailleurs, une notion coloniale et donc, signifie-t-elle une rupture par rapport au passé ? Si oui, dans quel sens, puisqu'il y avait des centres urbains avant la grande expansion européenne du XIX^e siècle¹⁴⁴.

Aujourd'hui, la lecture est difficile à cause de sa complexité, sans doute des différentes logiques à l'œuvre, mais aussi de l'accélération des mutations et de l'emprise d'une logique dominante dite mondialisation. Ce qui fait que, la ville a été, de tout temps, un creuset et un diffuseur culturel idéologique. Elle a fréquemment rempli une fonction d'accélération des mutations sociales, ce qui ne va pas sans créer des ruptures, des réajustements, des transformations profondes, souvent induites de l'extérieur.

En admettant *a priori* que la ville est un espace qui fabrique du pouvoir, encore faut-il savoir en quoi elle est mythique.

1.3. Le mythe de la ville

La réflexion sur la ville doit être située dans le contexte des dynamiques sociales en cours, dynamiques explicables à la lumière de facteurs économiques et historiques. Or, les facteurs économiques et historiques apparaissent intimement liés à l'expansion de l'économie marchande caractéristique de l'entreprise coloniale. Un changement plus ou moins permis, accepté, ou même encouragé par la classe politique, notamment par « l'élite dirigeante ». Ces élites détiennent les rênes de l'État post colonial, caractérisé par des pratiques de prédation, d'accumulation, de redistribution dans les réseaux clientélistes. Des rapprochements se sont vite établis entre ces réalités et un mode de vie urbain qui provoque des changements au niveau des mentalités, des valeurs, des modèles, et exerce un pouvoir d'attraction dans les campagnes. C'est à partir de là que la ville apparaît comme un vrai laboratoire d'analyse du comportement collectif. Peut-on

¹⁴⁴ Catherine Coquery-Vidrovitch., « La ville coloniale – lieu de colonisation et métissage culturel » in Afrique contemporaine, la documentation française n°168, « villes d'Afrique », Paris, octobre 1993, p. 12-13.

mettre en relief la corrélation entre les comportements sociaux spécifiques et les modes d'occupation de l'espace ?

Une fois franchie l'étape initiale de construction identitaire, la ville produit de nouvelles institutions, elle joue ce rôle d'innovatrice sociale et culturelle, qui serait développée par Wirth :

« la ville » écrit-il, « a ainsi été historiquement le creuset des races des peuples et des cultures. Et un terrain des plus favorables pour la production de nouveaux croisements biologiques et culturels. Non seulement elle a toléré les différences individuelles, mais elle les a recomposé. Elle a rassemblé des gens venus des confins de la terre, par qu'ils sont différents et par là même utiles les uns des autres, plutôt qu'en raison de leur homogénéité et de leur similitude de mentalité » (Wirth, 2007, p. 30).

En ville, l'individu est soumis à des processus dialectiques, voire contradictoires, tiraillé entre la liberté qu'il poursuit et la perte de références communautaires qu'il subit, avec un risque de non intégration toujours possible. Pourtant, l'individu gagne, d'un côté, un certain degré d'émancipation ou de liberté par rapport aux contrôles personnels et affectifs, exercés par des petits groupes d'intimes. Il perd, d'un autre côté, l'expression de soi spontanée, le moral et le sens de la participation qui accompagne la vie dans une société intégrée. C'est cela qui constitue essentiellement l'état d'anomie ou le vide social auquel Durkheim fait allusion dans sa tentative pour rendre compte des diverses formes de désorganisation sociale dans les sociétés technologiques.

L'organisation territoriale des zones urbaines a subi une partition de l'espace qui symbolise les formes actuelles de l'urbanité et les enjeux politiques que l'idée même de la ville comporte. L'aspect le plus important dans ce processus d'émiettement territorial n'est pas l'espace physique, mais les acteurs qui utilisent cet espace et les réseaux de relations qu'ils y tissent par le biais d'une médiation de moins en moins verticale et de plus en plus horizontale (E. Dorier et al, 2002, p. 119).

L'objectif global de cette étude est d'analyser à partir d'une carte le comportement électoral des Bamakois et Bamakoises quand t-on sait qu'ils sont les plus réceptifs aux sollicitations de la classe politique, et vote faiblement aux élections présidentielles (autour de 30% de votants).

Plus spécifiquement, il s'agit :

- D'analyser les raisons du faible taux de participation au vote à Bamako ;
- De faire une analyse multi-variée pour comprendre le comportement électoral des Bamakois et Bamakoises ;
- De faire une typologie socio-électorale pour examiner à l'échelle des quartiers le vote des électeurs.

2. Présentation du territoire d'étude

Comme partout en Afrique, l'histoire de Bamako commence par une série de mythes et de légendes¹⁴⁵. Mais cet écheveau peut être démêlé¹⁴⁶ et on parvient à établir les faits historiques.

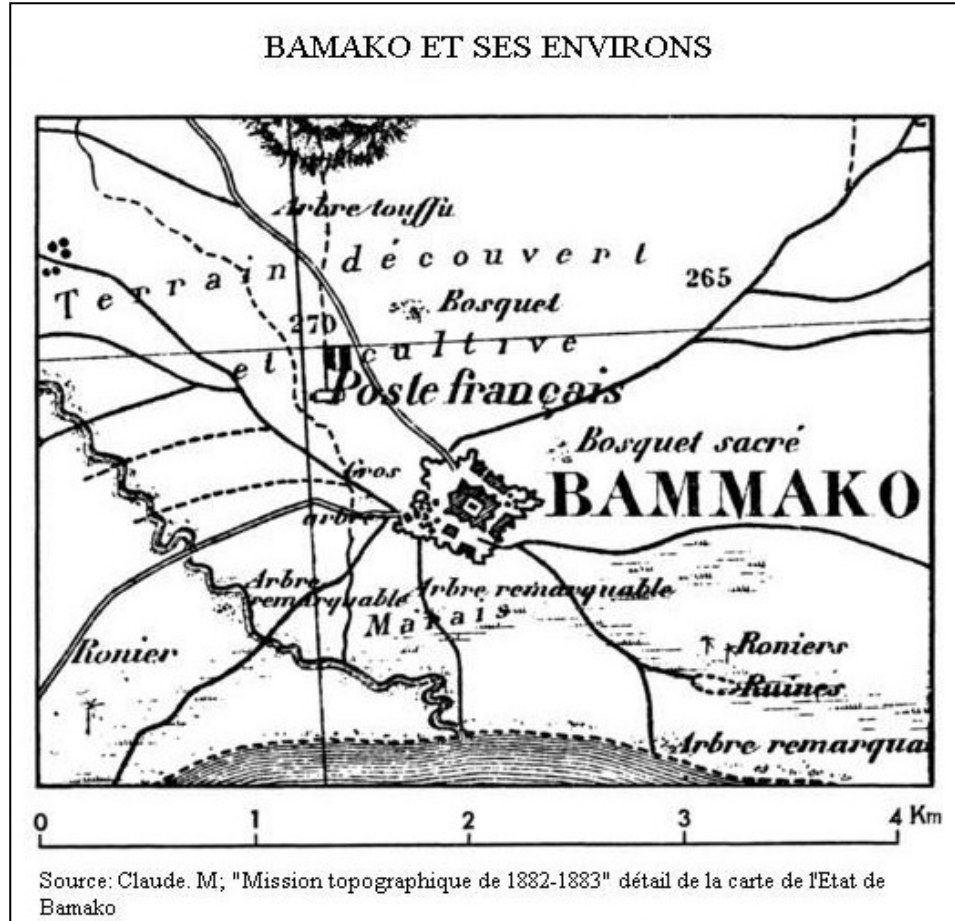
Dans le cas précis de Bamako, cet exercice a été rendu plus facile par un certain nombre de facteurs. D'abord la proximité entre la création du village (actuel Bamako) se situerait vers 1640 (Meillassoux, 1963) selon la généalogie des Niaré et les passages des premiers explorateurs, qui en donnèrent des témoignages écrits (Diarra, 1999, p. 35).

Il faut attendre le début du XVIII^e siècle pour que naisse la future capitale malienne, avec les principales familles (Diamoussa Dian Niaré, Tali Mahamane Touré, et El Hadj Diaguina Dravé). Cette époque coïncide avec l'arrivée des premiers européens tels que l'écossais Mungo Park qui nomme la ville « Bammako » (carte 1). Il a fallu trois quarts de siècle de présence française pour transformer ce modeste village en capitale du Mali indépendant. C'est ainsi que, l'histoire de la ville de Bamako est avant tout une histoire coloniale.

Carte 1 : Bamako et ses environs en 1883

¹⁴⁵ Meillassoux C (1963), « Histoire du Kafo de Bamako selon la tradition des Niaré » *Cahiers d'études africaines*, vol., 4, p. 186-227.

¹⁴⁶ La légende ou le mythe en Afrique recouvre toujours un fait historique ou géographique. Voir à ce propos Amadou Hampaté Bâ : Préface à l'Atlas du Mali, éd. J.A, 1982.



2.1. L'histoire de la géographie politique du Mali

L'histoire politique de Bamako a commencé avant la colonisation (Lange, 1999, p. 117). C'est à partir de 1946, que partis politiques, syndicats, associations culturelles et sociales vont progressivement quadriller le Soudan (Mali actuel). Ceci va l'amener à s'ouvrir de façon consciente et ordonnée à l'exercice de contre-poids au tout-puissant pouvoir colonial.

Entre 1946 et 1956, deux partis politiques vont marquer de manière durable la vision des Soudanais du fait politique. Il s'agit du Parti Soudanais Progressiste (PSP) et du Rassemblement Démocratique Africain (RDA).

Pendant plus d'une décennie 1949-1960, l'idée de fédération puis d'indépendance avait déjà fait son chemin au sein de plusieurs partis implantés dans l'ex-AOF¹⁴⁷. Même le Parti Soudanais

¹⁴⁷ AOF : Afrique Occidentale Française.

Progressiste (PSP) connaîtra une évolution similaire, certes très tardive, avant de se saborder en 1959. En position de force, l'Union Soudanaise du RDA (US-RDA) est une parfaite illustration d'un regroupement politique du type parti unique. Faut-il le rappeler, l'US-RDA, section territoriale du Rassemblement démocratique africain (RDA¹⁴⁸), s'était progressivement imposée comme le champion du Soudan en 1958. Deux ans après, ce fut l'indépendance qui passa par le court intermède de l'expérience fédéraliste avec le Sénégal. Comment en est-on arrivé à cette réduction du champ politique à un seul parti ?

De 1960 à 1968, l'Union soudanaise RDA (US-RDA¹⁴⁹), seul parti représenté à l'Assemblée Nationale, suivi d'une politique de développement économique guidée par les principes du socialisme.

Le 19 novembre 1968, un groupe de jeunes officiers commandés par le lieutenant Moussa Traoré mettait brutalement fin à l'expérience politique de l'US-RDA. Alors vint une longue période de « glaciation politique » avec deux phases très différenciées : Le comité Militaire de Libération Nationale (CMLN) d'une part qui sera relayé par le régime militaro-civil de l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM) d'autre part.

A partir de 1974 le régime de Moussa Traoré se révèle incapable de faire progresser l'économie, sans compter que, de 1983 à 1985, des sécheresses persistantes entraînèrent des famines. Au même moment, l'État épuisait ses ressources dans un différend frontalier avec le Burkina Faso, qui dégénéra en 1985 en affrontement armé. D'importantes grèves étudiantes et syndicales aggravèrent la situation. Puis l'aspiration démocratique suscita encore plus de mécontentement dans la population Bamakoise. En mars 1991¹⁵⁰, le général Moussa Traoré dû quitter le pouvoir, chassé par un coup d'État.

Une 3^{ème} République venait-elle, à travers le relais de la transition, d'être investie du rôle de continuateur, ou plus exactement, de bras légal et légitime du mouvement démocratique dont elle

¹⁴⁸ Le « Rassemblement démocratique africain (RDA) est une ancienne fédération de partis politiques africains fondée à l'issue du congrès de Bamako (18-21 octobre 1946) par Félix Houphouët Boigny, qui deviendra Ministre dans le gouvernement français et le premier président de la République de la Côte d'Ivoire à son indépendance, et Modibo Keita deviendra le premier Président du Mali indépendant. Son affiliation au Parti communiste français (PCF), seul parti politique métropolitain présent à Bamako, provoque l'opposition de nombreux partis territoriaux africains et de nombreuses tracasseries de la part de l'Administration Coloniale Française. Plusieurs partis politiques de l'Afrique, tel que l'UPC (Union des populations du Cameroun) du camerounais Ruben Um Nyole, s'affilieront puis se désapparenteront du RDA en raison de ses choix ultérieurs. » L'indépendance du Mali et de la plupart des Etats africains francophones a été construite par la France en accord avec ces leaders du RDA (dans leur composition locale) comme Houphouët Boigny, le Sénégalais Léopold Sédar Senghor etc. Le RDA a pris toute la place dans les Etats car légitime comme partenaire reconnu du colonisateur et ce, d'autant plus facilement que certains des leaders du RDA étaient députés à l'Assemblée Nationale Française ou même ministre sous la IV^e République (Félix Houphouët Boigny par exemple). Voir à ce propos, Jeune Afrique « la naissance du Rassemblement démocratique africain (RDA) » article publié le 15/10/2007 par Tshitenge Lubabu M.K.

¹⁴⁹ Union Soudanaise RDA (US-RDA) était le parti du père fondateur de l'indépendance du Mali. Un régime qui dura 8 ans de 1960 à 1968.

¹⁵⁰ Mars 1991 constitue une rupture violente dans l'histoire du Mali, et relève aussi d'un genre tout autant nouveau sur le continent. Il s'agit du renversement d'un régime de dictature militaro-civile à partir d'une insurrection populaire, accomplie sur le mode des barricades à laquelle une fraction de l'armée se rallia pour la parachever.

est issue. Car c'est bien un des partis, alliance pour la démocratie au Mali-parti africain pour la solidarité et la justice (l'ADEMA-PASJ), né de l'une des deux plus grandes associations politiques du mouvement démocratique qui remporta les élections de 1992.

Au terme de son premier mandat, Alpha Oumar Konaré est réélu en mai 1997 avec 80% des suffrages exprimés. Il laisse la place en 2002 à Amadou Toumani Touré. A partir de là, naît au Mali un nouvel ordre politique autour d'un « sans étiquette politique ».

En 2013, Ibrahim Boubacar Keita devient le Président du Mali par la voie des urnes.

2.2. La démocratie malienne : contexte général

Sur le plan électoral, le Mali apparaît comme, un des seuls États où la transition démocratique née des conférences nationales du début des années 1990 se consolide. Ainsi, depuis 1992, le Mali organise des élections globalement concurrentielles, multipartistes, dont le résultat incertain est accepté par les tous les acteurs.

Les acteurs de la révolution de 1991, après l'organisation de la Conférence nationale, ont engagé le processus de négociation avec les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad, qui s'est soldé par l'adoption et la signature du Pacte National. Ces différentes actions devaient confortées les bases de la nouvelle démocratie multipartite. Pour autant, la crise multidimensionnelle éclatée en 2012 (rébellion, coup d'État, djihadisme¹⁵¹), dont le Mali tente de sortir non sans peine¹⁵², témoigne assez de cette remise en cause de l'exception démocratique malienne.

Les élections qui se déroulent dans ce contexte sociopolitique peuvent-elles être vues comme fondatrices d'un affermissement démocratique défini par l'existence d'une concurrence pluri-partisane ouverte malgré le poids relatif de la plupart des partis politiques (seulement quatre ou cinq partis politiques possèdent une assise nationale) ? Pour enclore le déroulement des élections, la loi cadre n°06-044/ du 4 septembre 2006 interdit la constitution des partis politiques sur la base d'une appartenance ethnique, régionale ou tribale. Qu'en est-il du comportement réel des citoyens dans l'isoloir ?

Au regard d'autres situations en Afrique, la plupart des États subsahariens se sont dotés d'instruments législatifs similaires. Néanmoins, quelques soient les ratées de parcours, de croissance et de consolidation, le jeu politique et la référence à la démocratie restent une tendance courante dans ces pays. Au Mali, cette loi n'est pas remise en question de par la consécration éprouvée de la diversité socioculturelle et même religieuse du corps social. Tout en restant dans le cadre légal, le pays s'est enrichi au cours de son expérience démocratique d'organes de gestion

¹⁵¹ Le Djihad selon les préinscriptions du Coran, « le mot jihad n'apparaît pas [...] sous la forme que nous lui connaissons, mais [...] ses racines et son sens y sont déjà clairement exprimés » (p. 31). Dans le hadith (récits relatant les paroles ou les actes du Prophète), le jihad s'impose comme un combat pour la propagation de la foi. Lire l'article de Michel Bonner, 2004, « Le Jihad. Origines, Interprétations, Combats », Paris, Tereader, coll. « L'Islam en débat », p.216.

¹⁵² L'accord pour la paix et la réconciliation signé avec les mouvements armés en mai et juin 2015 tarde à être mis en œuvre et ceux-ci ne sont ni cantonnés, ni désarmés. En outre, pour cette élection, ils ont participé à la sécurisation du processus dans les régions dites du Nord du pays.

électorale (la CENI, la DGE avec l'existence de données électorales biométriques accessibles).

Au-delà des spécificités institutionnelles, les signes avant-coureurs de réussite se rapportent à l'aboutissement de la mise en place de la décentralisation à la fin des années 1990 avec laquelle le pays s'est véritablement équipé d'une armature cohérente de gestion des terroirs (703 communes) et d'un encadrement efficace avec pas moins de dix mille conseillers municipaux. En vue du renforcement et de l'appropriation de cette ingénierie institutionnelle, l'Accord pour la paix, en conformité avec les résolutions pertinentes des États Généraux de la Décentralisation (EDD), acte la Régionalisation.

Malgré la mise en place de ces structures citoyennes de gestion de proximité, décentralisées, déconcentrées et inclusives, le comportement des hommes politiques de ces dernières années continu de peser sur le quotidien des populations.

3. L'approche méthodologique adoptée

Pour atteindre les objectifs dans ce travail, les données brutes (statistiques) ont été recueillies auprès des organes de gestion des élections au Mali, des partis politiques et des entretiens téléphoniques ont été réalisés auprès des électeurs. Aussi, nous avons profité de notre connaissance du milieu pour trianguler les données empiriques à celles des résultats électoraux.

La spatialisation des suffrages est l'occasion de mettre en évidence différentes approches en occurrence, sociogéographique pour affiner l'analyse du comportement électoral des habitants dans le District de Bamako. Le traitement à l'échelle du quartier nous offre des superficies homogènes et hétérogènes, ce qui est essentiel pour la qualité et la pertinence de la représentation cartographique. Du point de vue local, les quartiers cités ici, représentent des spécificités en termes de vote.

3.1. De la collecte à l'analyse des données

Nous posons ici, les bases d'une nouvelle typologie, cela nous amène à reprendre les critères initialement choisis (sociaux, électoraux) afin d'examiner à différentes échelles les votes des Bamakois. La combinaison des variables, sociale et électorale rendue possible grâce aux fichiers des électeurs récupérés sur le site de la Délégation Générale aux Elections en 2013. Ce qui a permis de réaliser une typologie des groupes sociaux des quartiers. Pour affiner l'ACP, nous proposons de mobiliser un nouvel indicateur nommé « patronyme ». Une fois cet indicateur ajouté au portail social des populations à l'échelle du quartier, il nous est alors possible d'affiner l'analyse sociopolitique proposée.

3.2. Matériels et outils

Pour faire une analyse multivariée, un premier tri effectué à l'intérieur du fichier global (base des électeurs) pour retenir quelques variables en vue d'une explication multifactorielle. C'est à ce

titre que les variables comme, fonction, âge, patronyme, participation, vote pour Amadou Toumani Touré (ATT) et Ibrahim Boubacar Keita (IBK) ont été retenues. Une analyse globale des données, puis une analyse à l'échelle des quartiers sera effectuée. Cette première analyse ne portera que sur les inerties totales élevées ce qui aidera pour juger de la forte représentation des variables.

4. Résultats des analyses multifactorielles.

4.1. Vers une analyse multivariée...

Au regard des informations que nous disposons sur les électeurs, il est plus que nécessaire de faire une analyse en composante principale (ACP) avec plusieurs variables.

Après conversion du fichier global, nous avons construit le tableau 1 qui n'est qu'un extrait du fichier électoral.

Tableau 1 : Extrait de la base de données

Nom quartiers Bamako	Part Pr. 1tour	Part Leg. 1tour	Part Leg · 2tour	% A TT	%I BK	BAGA YOKO	Agricu lteur	Enseig nant	18 -30 ans	31 - 50 ans	51 ans et plus
Nafadji	18,39	16,10	8,65	57, 04	34, 42	4,34	75,10	3,01	19,03	45,49	35,48
Douman zana	19,69	22,42	9,05	55, 44	36, 47	3,12	81,11	5,37	18,67	45,27	36,06
Djelibou gou	27,71	14,86	9,82	54, 46	37, 54	0,94	74,10	2,15	25,00	66,16	8,84
Boulkass oumboug ou	26,7	17,27	10,6 6	55, 17	35, 15	0,83	56,86	3,35	10,64	25,95	63,40
Sotuba	46,39	37,01	36,2 7	49, 92	43, 22	1,90	66,40	2,57	16,76	33,87	49,37
Korofina	32,33	20,45	11,4 9	51, 57	40, 28	2,51	80,11	1,25	17,43	41,30	41,27
Babouill abougou	26,02	17,96	10,6 1	54, 13	39, 36	3,45	82,11	12,89	29,83	25,27	44,90
Banconi	18,88	16,06	8,65	58, 04	35, 42	13,42	55,86	2,45	45,18	36,51	18,30
Sikoroni	18,39	12,96	7,86	54, 30	35, 26	5,78	67,40	10,24	60,20	15,58	24,22
Hippodro me	25,61	15,13	17,9 8	53, 00	42, 00	0,92	75,16	0,39	17,34	49,89	32,77
Medina coura	33,49	20,12	33,2 7	54, 55	42, 21	1,91	76,51	2,29	40,44	33,15	26,41

Missira	26,52	18,10	16,1 1	69, 13	24, 16	2,28	63,51	1,50	17,57	47,26	35,17
Bakaribo ougou	35,75	25,71	21,8 4	28, 28	30, 28	2,06	55,86	3,25	40,44	33,15	26,41
Bagadadj i	35,63	23,94	18,0 6	66, 41	26, 72	1,19	83,70	1,60	21,20	48,90	29,90
Quinzam bougou	33,63	23,74	27,0 9	59, 12	31, 16	3,33	62,51	3,16	44,90	29,83	25,27
TSF	34,39	22,78	17,0 5	64, 38	29, 45	4,23	77,10	5,54	50,13	34,32	15,55
Cité du Niger	56,38	17,59	27,6 6	53, 70	41, 03	4,56	66,40	4,23	35,83	47,17	17,00
Zone industriel le	32,22	25,11	26,0 0	54, 04	41, 61	5,13	83,11	3,15	53,09	25,76	21,15
Bozola	32,01	22,74	20,5 5	51, 52	44, 70	6,11	84,70	5,21	19,99	25,97	54,04
Point G	46,08	28,38	17,4 3	50, 20	38, 00	3,29	85,14	2,49	26,41	40,44	33,15
Sogonafi ng	45,06	23,65	17,4 9	54, 67	41, 20	17,14	77,77	2,85	30,91	41,20	27,89
Kouloub a	38,68	19,20	18,9 3	54, 52	37, 19	4,24	29,86	1,18	16,78	48,02	35,20
Dar- Salam	37,27	18,68	12,6 4	56, 21	33, 50	1,83	62,29	2,02	18,31	45,18	36,51
Ouolofob ougou	38,01	21,81	15,2 4	55, 51	37, 60	1,77	56,34	2,54	21,18	45,64	33,17
Dravela	34,78	21,58	10,9 8	53, 04	41, 47	2,21	57,34	2,30	19,09	44,53	36,38
Bamako Coura	38,91	22,43	17,1 7	52, 97	43, 63	3,18	38,56	1,91	19,03	45,49	35,48

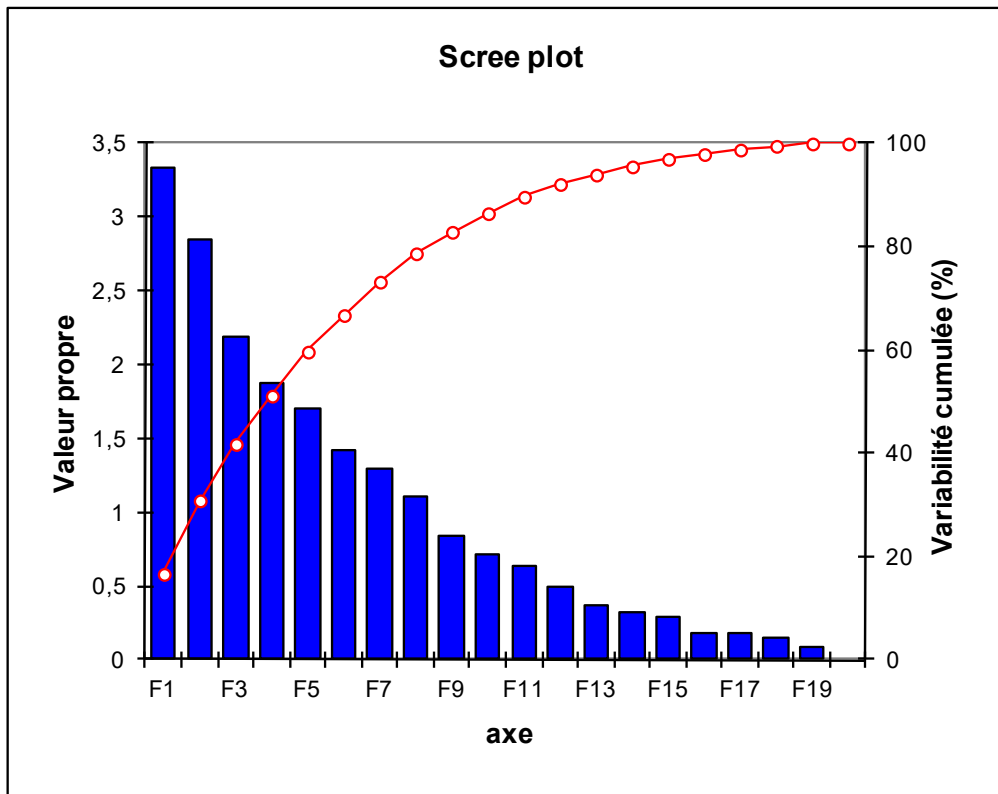
Quartier du Fleuve	49,24	36,83	21,34	49,63	35,56	5,15	58,07	1,86	18,67	45,27	36,06
Base B	42,62	22,44	17,27	67,88	27,77	2,05	42,51	1,44	44,90	29,83	25,27
Base A	42,62	22,44	17,27	51,93	37,57	2,18	40,51	2,44	14,34	47,49	38,17
Badialan	36,31	27,14	21,01	56,90	35,90	2,57	97,75	2,56	18,98	45,39	35,63
N'Tomik orobougou	32,73	26,27	15,50	50,14	31,29	0,00	55,50	3,47	16,04	47,35	36,61
Samé	35,02	28,13	21,16	53,39	36,58	1,12	56,50	2,47	21,15	53,09	25,76
Nom quartiers Bamako	Part Pr. 1tour	Part Leg. 1tour	Part Leg. 2tour	% A TT	%I BK	BAGA YOKO	Agriculateur	Enseignant	18 -30 ans	31 - 50 ans	51 ans et plus
Nafadji	18,39	16,10	8,65	57,04	34,42	4,34	75,10	3,01	19,03	45,49	35,48
Doumanzana	19,69	22,42	9,05	55,44	36,47	3,12	81,11	5,37	18,67	45,27	36,06
Djelibougou	27,71	14,86	9,82	54,46	37,54	0,94	74,10	2,15	25,00	66,16	8,84
Boulkassoumbougou	26,7	17,27	10,66	55,17	35,15	0,83	56,86	3,35	10,64	25,95	63,40
Sotuba	46,39	37,01	36,27	49,92	43,22	1,90	66,40	2,57	16,76	33,87	49,37
Korofina	32,33	20,45	11,4	51,	40,	2,51	80,11	1,25	17,43	41,30	41,27

			9	57	28						
Babouill abougou	26,02	17,96	10,6 1	54, 13	39, 36	3,45	82,11	12,89	29,83	25,27	44,90
Banconi	18,88	16,06	8,65	58, 04	35, 42	13,42	55,86	2,45	45,18	36,51	18,30

Source : Extrait de la base de données ; Part-1tour : Participation au premier tout.

Les explications ci-dessous reposent sur une ACP dont les résultats fournis par le logiciel « XLSTAT » donnent respectivement les valeurs propres, les coordonnées des vecteurs propres et les corrélations des composantes principales.

Graphique 1 : Total des valeurs propres



Source : Résultats du logiciel XLSTAT 2013¹⁵³.

Nous observons que la quantité d'information dans ce graphique décroît rapidement, mais les nuages de points sous forme sphérique continuent leur trajectoire sans une véritable prise de vue. C'est précisément au huitième axe (F8), que la variable cumulée est supérieure à 80%. Cette représentation graphique conduit à observer les projections des variables sur des plans formés par les deux axes factoriels. Nous allons aussi scruter pour chaque axe factoriel quelles sont les variables qui convergent et celles qui divergent. Le traitement à l'aide du logiciel « XLSTAT » expose une matrice avec en colonne (les axes F1 et F2) et en ligne les noms des variables. Cette corrélation est mise en évidence dans le tableau 2.

Tableau 2 : Corrélation entre les variables et les facteurs

	F1	F2
Part_Pres_1tour	0,543	-0,212
Part_Legis_1tour	0,659	-0,155
Part_Legis_2tour	0,462	-0,117
% Amadou Toumani Touré	-0,452	0,131
% Ibrahim Boubacar Keita	0,448	-0,123
BAGAYOKO	0,591	0,394
COULIBALY	0,516	-0,103
DEMBELE	-0,357	0,612
DIALLO	-0,631	-0,183
DIARRA	-0,251	-0,231
TRAORE	-0,153	-0,454
Agriculteurs	0,079	0,246
Artisans	0,449	0,359

¹⁵³ Pour retenir les valeurs propres qui dominent les autres, il est impératif de se référer au graphique ci-dessus, en barres des valeurs propres (« screeplot », chez les Anglo-saxons).

Commerçants	-0,502	0,439
Etudiants	-0,329	-0,143
Enseignants	-0,052	0,649
Ménagères	0,245	-0,163
18 - 30 ans	0,126	0,744
31 - 50 ans	-0,301	-0,640
51 ans et plus	0,128	-0,294

Source : Résultats du logiciel XLSTAT 2013 ; Part_Pres_1tour : Participation premier tour de l'élection présidentielle ; Part_Legis_1tour : Participation premier tour de l'élection législative ; Part_Legis_2tour : Participation second tour de l'élection législative.

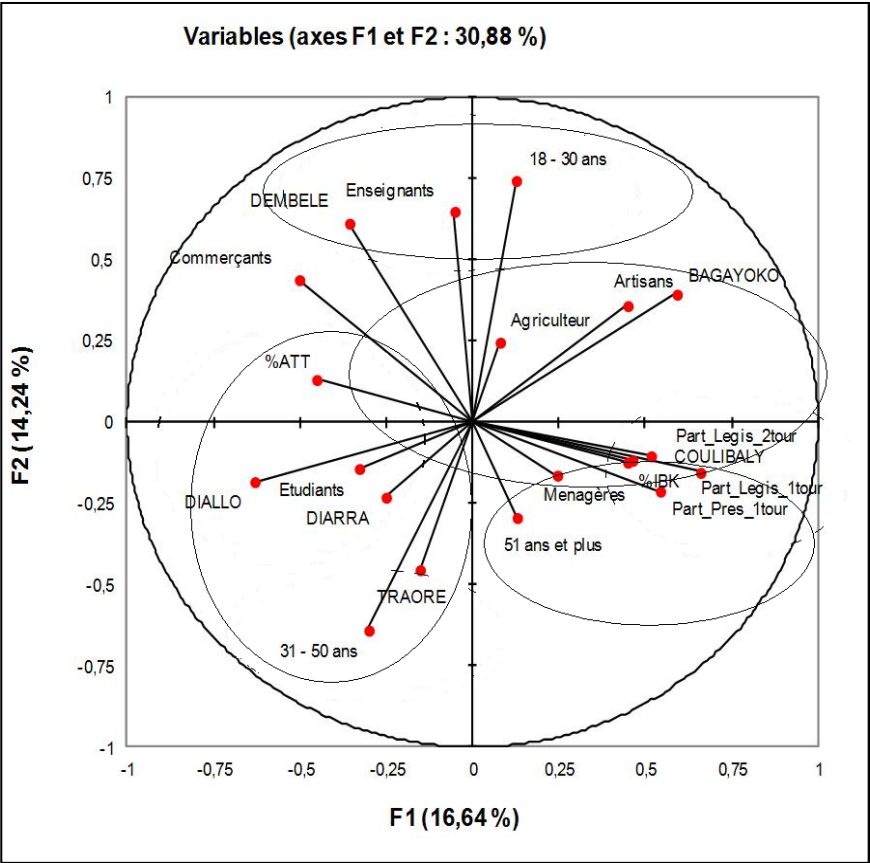
Ce sont les variables "Participation au premier tour du scrutin législatif" et "Bagayogo" qui concourent le plus à la construction de l'axe1 (F1), puis les "18-30 ans", "Enseignant" et "Dembélé" pour l'axe 2 (F2). Une fois ces axes identifiés, nous pouvons projeter les individus pour savoir comment la population se comporte dans les différents quartiers de Bamako.

4.2. Explication des variables par rapport à l'axe horizontal et vertical

La figure 1 oppose sur l'axe horizontal une première patatoïde appelée « votants » située à droite puis, une seconde patatoïde correspondant aux « non-votants » située à gauche. Sur l'axe vertical, s'oppose « les riches et les 18-30 ans » en haut, puis « les pauvres et les 31-50 ans » en bas.

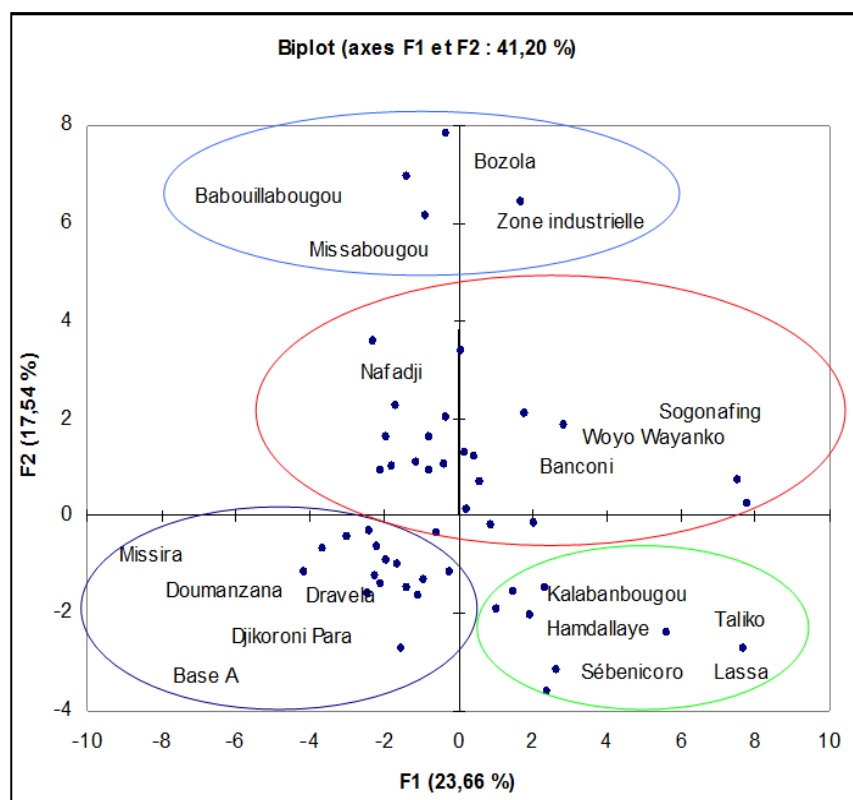
Ainsi, l'axe horizontal de la figure représente l'axe politique, allant des « votants » à droite et des « non-votants » à gauche du graphique, et l'axe vertical représente la progression des conditions socioéconomiques, les moins favorables étant situées en bas du graphique et les plus favorables en haut du graphique (cf. figure 1).

Figure 1: *Projection des variables sur le plan factoriel*



Source : Résultats du logiciel XLSTAT 2013. Ici l'inertie totale est de (30,88%) ; inertie de l'axe 1(16,64%) et de l'inertie de l'axe 2 (14,24%).

Figure 2 : Représentation des individus par rapport aux axes



Source : Résultats du logiciel XLSTAT 2013.

Notons sur la figure 1 que, "Participation au premier tour du scrutin législatif" est extrêmement corrélée avec l'axe horizontal. De même, les "18-30 ans", notamment sont très bien corrélés à l'axe vertical. Comme l'est également les "31-50 ans" et le nom de famille "Dembélé". En effet, la corrélation de chaque point sur un axe exprime la qualité de représentation du point sur l'axe. Elle prend des valeurs entre 0 (pas corrélé du tout) et 1 (fortement corrélé). Si cette valeur est proche de 1, alors le point est bien représenté sur l'axe, comme par exemple, la participation au premier tour du scrutin législatif avec 0,659 et les 18-30 ans avec 0,744. Par contre, les points situés près du centre comme "agriculteur", "ménagères", "51 ans et plus", "étudiants" "Diarra" sont généralement mal représentés par le plan factoriel à cause de leur proximité du centre (cf. figure 1).

Par ailleurs, nous pouvons constater également que, les points "Participation au premier tour du scrutin législatif", le patronyme "Bagayogo" et "Participation au premier tour du scrutin présidentiel" sont très proches du cercle de corrélation et donc, très bien représentés sur la figure. L'angle plutôt fermé (en partant de l'origine) que forment les points "Participation au premier tour du scrutin présidentiel", "Participation au premier tour du scrutin législatif" indique que ces deux variables sont assez bien corrélées entre elles. En revanche, l'angle quasi droit fermé par

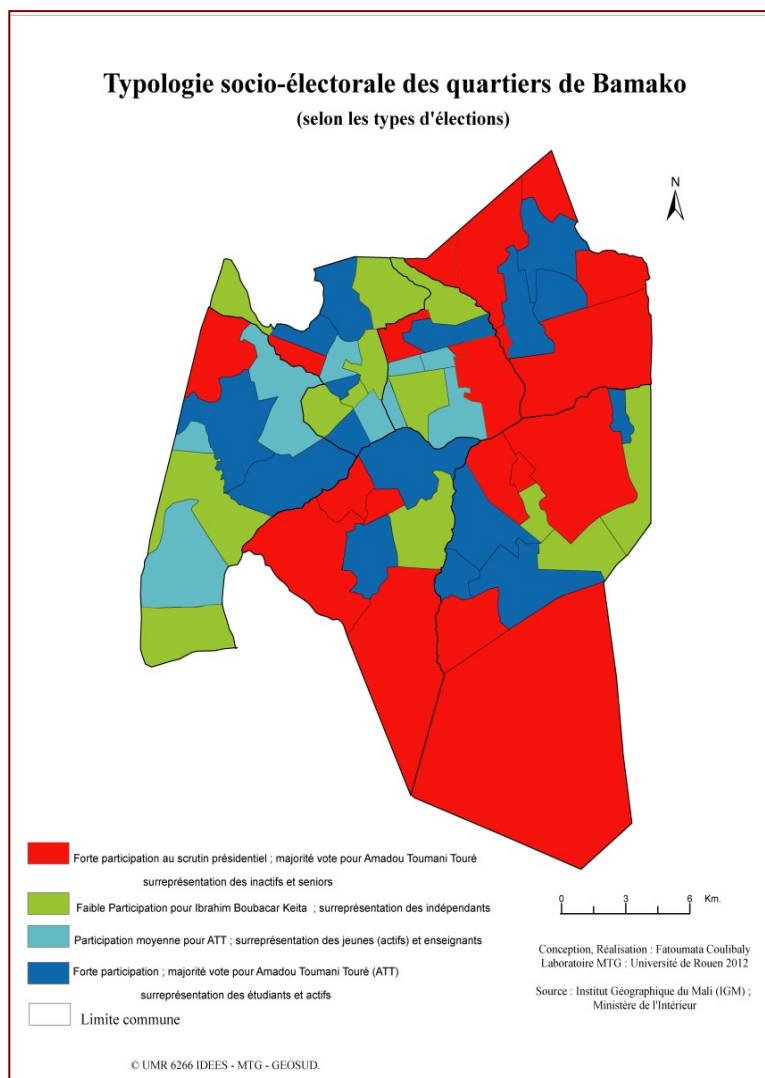
"Participation au premier tour du scrutin législatif" et les "18-30 ans" indique que ces deux variables sont indépendantes entre elles. Le fait que "Participation au premier tour du scrutin législatif" soit un peu proche de l'axe 1, montre qu'il est très bien représenté par cet axe. Comme il est très éloigné de l'axe 2, donc peu représenté par cet axe. En ce qui concerne l'axe 2, le point "18-30 ans" est très bien corrélé avec l'axe. Le point "31-50 ans" l'est également mais dans une moindre mesure.

Alors que rien ne le laissait deviner (cf. figure 2), nous voyons que "Sogonafing" est fortement corrélé avec l'axe horizontal, de même, Bozola avec l'axe vertical. Les individus proches du centre comme "Point G", "Lafiabougou", "Bakaribougou" sont donc généralement mal représentés par le plan factoriel.

Premièrement, dans les quartiers périphériques de Bamako par exemple Sogonafing, l'homogénéité socioéconomique de ces quartiers est similaire à leur homogénéité politique. Si le quartier de Quinzambougou occupe une position faiblement marginale par rapport aux autres quartiers de la commune II, cela ne nous paraît pas suffisant pour expliquer son vote. Deuxièmement, parmi les quartiers défavorisés, Nafadji semble constituer un groupe durablement fidèle au président sortant Amadou Toumani Touré. A l'inverse, deux autres à savoir, Sébenikoro et Lassa constituent le groupe à tendance Rassemblement pour le Mali, c'est à dire en faveur d'Ibrahim Boubacar Keita.

La carte 2 montre très clairement le vote des quartiers pour les deux candidats.

Carte 2 : Typologique socio-électorale des quartiers de Bamako



L'analyse en composante principale (ACP) permet de classer les quartiers selon quatre groupes. La typologie est, à quelques près similaire à celle observée aux élections présidentielles notamment celle de 2013.

Le premier groupe réunit les quartiers (Doumazana, Lafiabougou, Djicoroni-para, Missira, Dravela, Base A). Ces quartiers se distinguent par un vote en faveur du président sortant Amadou Toumani Touré et une sur-représentation des étudiants et actifs (cf. carte ; couleur bleue foncé). Le fort pourcentage pour ce candidat semble lier à ce fort soutien des grands partis politiques en sa faveur au premier tour du scrutin présidentiel. Ce groupe comprend des quartiers populaires qui possèdent des caractéristiques sociales et politiques proches. Il convient cependant de noter que le quartier de Lafiabougou anciennement dirigé par le parti Rassemblement pour le Mali (RPM) a « basculé » en faveur du candidat sortant, mais ce changement d'étiquette s'explique par la reconquête de ce territoire par Amadou Toumani Touré en 2002.

Le deuxième groupe comprend des quartiers qui ont majoritairement voté pour le candidat sortant, et une sur-représentation des inactifs et seniors (cf. carte ; couleur rouge). Malgré la forte présence du candidat Ibrahim Boubacar Keita, les urnes ont accordé la victoire à Amadou Toumani Touré dans la plupart de ces territoires d'élection. Néanmoins, il semblerait que le vote pour ATT ne se résume pas à un simple effet de candidature puisque, la tendance a été observée aux élections présidentielles de 2002.

Le troisième groupe se compose de quartiers « nouveaux » et « péri-urbains » où IBK a enregistré son meilleur score, et une sur-représentation des indépendants (cf. carte ; couleur vert clair). Il regroupe des quartiers ancrés pour ce candidat depuis des années tels que : Kalabambougou, Sébenicoro. Quant aux quartiers : Quinzambougou, Point G, Bakaribougou, ils ont facilement été remportés par le candidat sortant dans le cadre d'un duel très serré avec Ibrahim Boubacar Keita. Dans ce groupe, à part ces trois quartiers, ils ont tous voté pour le candidat du Rassemblement pour le Mali à savoir, Ibrahim Boubacar Keita à l'issue de ces élections.

Le quatrième groupe rassemble une majorité des quartiers industriels et très pauvres de Bamako, dont la plupart sont touchés par le problème du chômage, de la fermeture des sites industriels etc. Ces quartiers se caractérisent par une participation moyenne pour Amadou Toumani Touré, et une sur-représentation des jeunes actifs et enseignants (cf. carte ; couleur bleue clair). Le faible vote des jeunes actifs est lié d'une part au contexte socio-économique (augmentation du chômage) et politique (des grèves successives à l'Université), puis social, difficulté pour ces jeunes de s'intégrer dans leur propre territoire.

Ces résultats traduisent une nouvelle phase de la géographie électorale, puisque l'alliance pour la démocratie et le progrès (alliance qui a soutenu le candidat sortant) gère désormais les quartiers de grande réserve d'électeurs.

Deux facteurs expliquent la suprématie du candidat sortant dans les quartiers de Bamako. D'abord, les votes de ces quartiers restent influencé par la présence des alliés du président-candidat à cette élection, à savoir, l'Alliance pour la Démocratie au Mali-parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA-PASJ) ; Union pour la République et la Démocratie (URD) ayant un fort ancrage territorial. A cet ancrage territorial qui a marqué l'encadrement politique local, vient s'ajouter, les réalisations du président-candidat surtout dans le domaine social pendant sa première mandature (2002-2007) à savoir l'attribution des logements sociaux etc.

Toutefois, plusieurs facteurs nécessitent d'être pris en considération pour comprendre cette nouvelle géographie électorale : la faible participation aux élections à Bamako, et le caractère national de ces élections où les électeurs votent davantage pour une personnalité et pour une enveloppe financière que pour un projet de société. Malgré quelques doutes, le clivage socioéconomique mis en évidence à l'intérieur des points d'observations se rejoint dans la disposition des préférences politiques de ces mêmes territoires.

5. Conclusion

Ce nouveau millénaire fait de la ville de Bamako une des préoccupations majeures pour les dirigeants maliens, car ces territoires représentent une part majoritaire des populations maliennes, et deviennent des lieux de tensions internes entre habitants, quelles que soient les temporalités de leur stade de développement. Pour dire que la fabrique territoriale est liée au fonctionnement politique et social, et ce à toutes les échelles. Cependant, l'approche du changement social par le territoire n'est pas suffisante. Les formes territoriales sont mises à mal par toute une série de processus spatiaux aux formes floues, diffuses et discontinues (Lima, 2003, p. 254).

L'analyse en composante principale (ACP) a révélé que les données sociales sont quasiment corrélées aux données électorales utilisées. Le contexte socioéconomique de certains quartiers s'avère être la principale raison de leur survote en faveur du candidat sortant. Les taux de participation des quartiers défavorisés (pour ne citer que Nafadji) ont été nettement supérieurs aux quartiers favorisés (Badalabougou par exemple) ce qui semble être lié à la campagne électorale. Pourtant, ces quartiers qui ont le plus voté pour le candidat président sont généralement ceux dont il a su territorialement figer une identité politique durant son quinquennat. Les élections présidentielles de 2018 ont-elles montré la même configuration territoriale, voire sociale ? La pluralité des idées politiques, économiques, sociales et sécuritaires a-t-elle brillé lors des campagnes électorales de 2018 ?

Bibliographie

- BERTRAND M., 1999, « Transition malienne, décentralisation, gestion communale bamakoise », Paris, *Grafigéo*, Mémoires et documents de l'UMR-PRODIG.
- BUSSI M., BADARIOTTI D., 2004, *Pour une nouvelle géographie du politique. Territoire-Démocratie-Elections*, Paris, Anthropos, p. 301.
- BLANCHET G., 1983, « Elites et changements en Afrique et au Sénégal », Paris, ORSTOM, p. 408.
- BENNETT W-L., 2003, « The Burglar Alarm That Just Keeps Ringing: A Response to Zaller », *Political Communication*, 20 : 131-138.
- BURNHAM W-D., 1994, « Heurs et malheurs de la participation électorale. A propos des chemins de l'abstention », *Revue française de science politique*, vol., 44, n°4, p. 670-678.
- COQUERY-VIDROVITCH C., 1993, « La ville coloniale - lieu de colonisation et métissage culturel » in *Afrique contemporaine, la documentation française n°168, « villes d'Afrique »*, Paris, p. 12-13.
- DORIER-Apprill Elisabeth., (coord.), 2001, *Les très grandes villes dans le monde*. In : *L'information géographique*, volume 65, n°1, p. 93-94.
- DORIER- Apprill Elisabeth., JAGLIN S. (éds.), 2002, « Gérer la ville. Entre local et global », Autrepart, n° 21.

- DUBRESSON A, JAGLIN S., 2002, « La gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne. Pour une géographie de la régulation », in BART F., BONVALLOT. J., POURTIER (dirs.), *Regards sur l'Afrique. Historiens et Géographes* (379), p. 67-75.
- DUBRESSON A, JAGLIN S., 2005, « Gouvernance, régulation et territorialisation des espaces urbanisés, approches et méthode », in ANTHEAUME Benoît (ed), GIRAUT F (ed) *Le territoire est mort : vivre les territoires ! Une réfabrication au nom du développement*. Paris, IRD, p. 337-352
- DIARRA B., 1999, « Dynamique spatiale et politiques urbaines à Bamako : le rôle des images-satellite SPOT dans la gestion des villes », thèse de doctorat, l'Université d'AIX-
- DIOUP A.M., 2013, « Médias et identité urbaine. La construction de l'idée de modernité dans les espaces urbaines africaines à travers la presse : le cas du Sénégal », thèse de doctorat, Université de Bordeaux 3.
- DI MEO G., CASTAINGTS J-P et DUCOURNAU C., 1993, « Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale », *Annales de géographie*, 573, p. 472-502.
- HERMET G., 1996, « Le passage à la démocratie », Paris, *Presses de Science Politique*, p. 128.
- ELA J-M., 1936, *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala.
- LANGE M.F., 1999, « Insoumission civile et défaillance étatique: les contradictions du processus démocratique malien », *Autrepart*, n° 10, p.117-134.
- LIMA S., 2003, « Découpage entre espace et territoire : la fin des limites ? La fabrique des territoires communaux dans la Région de Kayes : Mali », thèse soutenue à l'Université de Poitiers, p. 532.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. et PAQUOT E. (dir.), 1991, « D'un savoir à l'autre ; les agents de développement comme médiateurs », GRET/ministère de la coopération, Paris.
- WIRTH L., 1980, « Le ghetto », Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- MEILLASSOUX C (1963), *histoire du Kafo de Bamako selon la tradition des Niaré*, *Cahiers d'études africaines*, vol., 4, p. 186-227.

